Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 1er août 2018

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.016 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.019 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

12.020 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats. En vertu du paragraphe 7.1 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie* - 1184512001

Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 15-14383 aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation* - 1184512002

Exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 15-14016 aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1187994001

Accorder un contrat à 9309-4928 Québec inc. (Pont Roulant Servi-Tech), pour les services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage de la Direction de l'eau potable, pour une période de soixante (60) mois, pour une somme maximale de 334 071,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16602 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1184922009

Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1184922010

Accorder un contrat à « Service d'équipement G.D. inc. », pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville pour une somme maximale de 1 543 368,77 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16873 (3 soumissionnaires)

20.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1185308002

Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 $ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78 $ en 2019, et de 121 239,26 $ en 2020

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1188034002

Ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE *Service de la culture , Direction des bibliothèques* - 1187389001

Autoriser la résiliation de l'entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de prolongation de douze (12) mois additionnels avec la firme Gestion Okiko inc, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (2 soumissionnaires) - (Montant total estimé des dépenses : 450 000 $, taxes incluses)

20.011 Contrat de construction

CE *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1180112001

Accorder 2 contrats à Services Infraspec Inc. et à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réparation et de réhabilitation ponctuelle de conduites d'égout secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 994 606,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10269 (2 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de construction

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1185895001

Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité de l'air #55 (1345), située au 12 400, avenue Wilfrid-Ouellette, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 190 520,00 $, taxes incluses - Appel d'offres 5957 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.013 Contrat de construction

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1187091002

Autoriser une dépense de 565 975,94 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la réalisation des travaux de réfection

20.014 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1185895002

Accorder un contrat à la firme Ardec Construction Inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie, située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Dépense totale de 780 237,60 $, taxes incluses - Appel d'offres 5956 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.015 Contrat de construction

CE *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets* - 1181009004

Accorder un contrat à Charex inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de drainage et d'aménagement de surface dans le secteur de la cour de voirie de la Commune - Dépense totale de 498 576,75 $, taxes incluses (travaux: 412 900,00 $ + contingences : 61 935,00 $ + incidences : 23 741,75 $) - Appel d'offres public 214734 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.016 Contrat de construction

CG *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1185350003

Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 $ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48, située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 $ à 2 040 636,73 $ taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.017 Contrat de services professionnels

CG *Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières* - 1180029005

Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017 / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 $ à 1 467 502,26 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.018 Contrat de services professionnels

CM *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1186318001

Accorder à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), pour une somme de 535 417,53 $ (taxes incluses) et autoriser une dépense totale de 592 905,03 $ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16730 (7 soumissionnaires)

20.019 Contrat de services professionnels

CE *Service des affaires juridiques* - 1184403002

Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les recours en déclaration d'inconstitutionnalité de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal, RLRQ, c. 5.2.1.1 et réserver à cette fin la somme de 260 000 $, à l'exclusion des taxes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.020 Entente

CE *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail* - 1182357001

Conclure avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) une entente pour une période de cinq ans, afin de valoriser et disposer de façon sécuritaire des actifs informatiques de l'agglomération de Montréal, et ce à coût nul / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.021 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.022 Immeuble - Location

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1180515004

Approuver le retrait temporaire du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement du 15 mai 2018 jusqu'au 14 novembre 2018, de 13 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 275 », mieux connu sous l'appellation du Belvédère du parc du Mont-Royal, dans le cadre d'un projet pilote pour créer une attraction touristique en y installant notamment, une terrasse ayant le concept d'un café suspendu et des supports à vélo

20.023 Immeuble - Location

CM *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1185372002

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Resto-Bar Capucine, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis pour des fins de restauration, ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol du même immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pi², moyennant un loyer total de 491 674,23 $, avant les taxes

20.024 Subvention - Soutien financier avec convention

CG *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1187953001

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.025 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1187506001

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ au Council for Canadian Urbanism / Conseil canadien d'urbanisme, dans le cadre du budget de fonctionnement, afin de contribuer aux frais engagés pour l'organisation du sommet annuel de l'organisme, qui aura lieu du 18 au 20 octobre 2018 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

20.026 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1181643002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 $ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.027 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de l'eau* - 1182839004

Accorder un soutien financier de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2018, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2018 à Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Service de la diversité sociale et des sports* - 1180706004

Accorder un soutien financier de 30 000 $ à Centre de Santé des Autochtones de Montréal (CSAM) pour le projet « Navigateur en soins de santé et services sociaux pour le CSAM - Projet-pilote », dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CE *Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie* - 1187798002

Accorder un soutien financier non récurrent de 8 600 $ pour 2018 à La Maison des Parents de Bordeaux-Cartierville pour le projet «Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville» à même le budget du BINAM, dans le cadre de l'établissement de nombreux demandeurs d'asile dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / Approuver le projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1186811006

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques* - 1184281029

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ.,c. Q-2) en vue d'un projet de construction située au 3740, rue Dollard-Desjardins

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'évaluation de rendement insatisfaisant d'un fournisseur. En vertu du paragraphe 7.2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité* - 1181081012

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document «Fiche technique d'inscription »

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service de l'eau* - 1188020002

Adopter une nouvelle résolution pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et abroger la résolution CM18 0677

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG *Service de l'eau* - 1188020001

Adopter une nouvelle résolution conformément aux nouvelles exigences du MAMOT pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et abroger la résolution CG18 0304

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.007 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics* - 1183478001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'aménagement du terrain de la compagnie Sucre Lantic Limitée situé au 4026, rue Notre-Dame Est

30.008 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1184736001

Autoriser une dépense de 47 470,81 $, taxes incluses, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2018 ainsi que l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 $ (non taxable), soit 5 000 $ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 $ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 $ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

30.009 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1181097009

Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services du conseil de l'arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables

30.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.011 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1180160002

Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'acquérir 6 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergieTechnologie Inc., pour une installation dans les édifices municipaux publics, aux frais de l'arrondissement (acquisition, installation, mise en service et entretien)

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.013 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1182968003

Accepter, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de l'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet

30.014 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1181081016

Autoriser un virement budgétaire visant le remboursement de 3 M$ au Service du matériel roulant et ateliers (SMRA) pour des dépenses supplémentaires pour le déblaiement et le chargement de la neige à même le surplus de 35 M$ dédié à l'activité déneigement pour 2018

30.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.016 Nomination / Désignation d'élus

CG *Service de la culture* - 1188021001

Approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Husseini, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond, et la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq

Compétence d'agglomération : Conseil des Arts

30.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CE *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1180335005

Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), une ordonnance modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'inclure les arrondissements de LaSalle et d'Anjou dans la zone de desserte

40.002 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CG *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs* - 1182748002

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.003 Règlement - Adoption

CG *Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau* - 1187404001

Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.004 Règlement - Emprunt

CM *L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens* - 1182714021

Adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031, afin de modifier le bassin de taxation

40.005 Règlement - Emprunt

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183690003

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

40.006 Règlement - Emprunt

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183690002

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

40.007 Règlement - Emprunt

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183690004

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

40.008 Règlement - Emprunt

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183690006

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

40.009 Règlement - Emprunt

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183690005

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

40.010 Règlement - Emprunt

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1183690007

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

40.011 Règlement - Emprunt

CM *Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports* - 1181097008

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

40.012 Règlement - Autre sujet

CM *Verdun , Direction des travaux publics* - 1184422013

Adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2018) (18-002)»

40.013 Urbanisme - Certificat de conformité

CE *Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme* - 1186968003

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement PC-2880 décrétant le Code Villageois, et des règlements PC-2775-43 et PC-2791-3 modifiant respectivement le Règlement de zonage et le Règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Pointe-Claire

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CG *Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau* - 1184217002

Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.002 Dépôt

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1184501004

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2018 au 30 juin 2018, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière

60.003 Dépôt

CE *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1184501003

Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant les locations et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er juin 2018 au 30 juin 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 31
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 24

CE : 12.001

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.002

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.003

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.004

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.005

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.006

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.007

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.008

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.009

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.010

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.011

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.012

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.013

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.014

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.015

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.016

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.017

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.018

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.019

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 12.020

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.001

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184512001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 15-14383 (5 soumissionnaires) aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1. d'exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 $, taxes incluses. ;

Firmes	Montant (taxes incluses)
GSF Canada inc.	786 518,20 $
Coforce inc.	1 035 044,71 $
Service d'entretien ménager Vimont Inc.	482 413,08 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-05 14:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184512001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 15-14383 (5 soumissionnaires) aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats d'entretien pour le service d'entretien ménager sont en vigueur depuis le 1er novembre 2015 et prendront fin le 30 octobre 2018. Le présent dossier vise à exercer la première de deux options de prolongation d'une année, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, soit pour 42 immeubles de l'agglomération et 1 des services centraux.
Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction Gestion immobilière et exploitation.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2015. Les bâtiments étaient regroupés en onze lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0600 - 2 novembre 2015 - Accorder des contrats aux firmes GSF Canada inc., Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 6 665 368,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14383 (5 soum.)

CE13 1345 - 28 août 2013 - Accorder un contrat à "Service d'entretien Alphanet inc.", pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires).

CG09 0336 - 27 août 2013 - Accorder des contrats aux montants de 3 968 510,12 $ à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." (Contrat #12857); 600 164,51 $ à la firme "Service d'entretien Carlos inc." (Contrat #12858); 8 527 314,93 $ à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc." (Contrat #12701) pour l'entretien sanitaire d'édifices municipaux et du SPVM - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 13 095 989,55 $ - Mandat : 15753-2-001 - Contrats d'une durée de 5 ans débutant au 1er septembre 2009.

CE07 1188 - 8 août 2007 - Accorder un contrat à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." - Entretien sanitaire dans sept bâtiments municipaux - 8 soumissions reçues - Autoriser une dépense de 327 172,36$ - Mandat : 15033-2-001 - Contrat : #12141 - Durée : 17 mois.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

DESCRIPTION

Ces contrats consistent à faire l'entretien ménager des bâtiments inscrits aux documents d'appel d'offres, soit 42 immeubles de l'agglomération et 1 des services centraux, afin de maintenir les lieux dans un état salubre et fonctionnel.
Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ces contrats étant en vigueur depuis le 1er novembre 2015, ceux-ci sont rodés et le service rendu est satisfaisant. Par ailleurs, la prestation de service et le coût d'éventuels contrats octroyés, suite à un nouvel appel d'offres étant inconnus, la Ville juge approprié de recourir à la première de deux options de prolongation d'une année du contrat en cours.
La prolongation de ceux-ci permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaire soit du 1er novembre 2018 au 30 octobre 2019 au coût total de 2 303 975,99 $, taxes incluses, suite à une indexation des coûts de 2,6 % tel que régie par le Décret et règlements sur le personnel d'entretien d'édifices publics.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de service autre que professionnel n'avaient pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) lors de l'octroi en 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute des contrats à prolonger, calculée avec taxes, totalise la somme de 2 303 975,99$.
En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de l'année 2018 et sera priorisée dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2019.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et l'autre par l'agglomération en fonction des superficies occupées.

Selon le fichier «Répartition_dépense_agglo_central_local_PROLONGATION 1» en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 93,75 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : «Répartition_dépenses_brutes_PROLONGATION 1».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement. Le devis tenant compte des exigences LEED en matière d'entretien ménager.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.
Un report de prolongation ou une interruption de service compromettraient la salubrité des bâtiment, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et des bâtiments, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat : 30 octobre 2018

- Début de la prolongation : 1er novembre 2018
- Fin de la prolongation : 30 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 280-3496
Télécop. : 514 872-0353

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Tél : 514 872-4087
Télécop. : 514 872-0353

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre LÉVESQUE
Chef de division
Tél : 514 872-4087
Approuvé le : 2018-07-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-05

NO	BÂTIMENT	ADRESSE	Coûts de la prolongation avant taxes	Répartition de la dépense			Proportion totale sur l'ensemble des contrats
				Agglomération	Central	Arrondissement	
Bâtiments d'agglomération lot #1							
0456	PDQ 3	14680 Boulevard de Pierrefonds	35 374,26 $	100,00%			1,65%
3162	POSTE DE QUARTIER NO 1	2883 Boulevard Saint-Charles	32 796,85 $	100,00%			1,53%
3165	POSTE DE QUARTIER NO 4 (ROX)	4139 Boulevard des Sources	26 538,90 $	100,00%			1,24%
3166	POSTE DE QUARTIER NO # 5, COUR MUNICIPALE	401 Boulevard Saint-Jean	27 135,12 $	100,00%			1,27%
		Total bâtiments d'agglomération lot #1:	121 845,13 $	100,00%			5,70%
		COÛT TOTAL LOT #1	121 845,13 $	100,00%			5,70%
Bâtiments d'agglomération lot #2							
3686	CENTRE OPÉRATIONNEL OUEST	2805 Boulevard Thimens (SLR)	123 450,99 $	100,00%			5,77%
3167	POSTE DE QUARTIER NO 7 NORD, COUR MUNICIPA	1761 Rue Grenet & 820, Rue Saint-Germ	31 127,70 $	100,00%			1,46%
3176	SÉCURITÉ ROUTIÈRE RÉGION NORD	40 Avenue Roosevelt (MTR)	0,00 $	100,00%			0,00%
3298	POSTE DE QUARTIER NO 10	11756 Boulevard O'Brien	27 463,86 $	100,00%			1,28%
		Total bâtiments d'agglomération lot #2:	182 042,55 $	100,00%			8,51%
		COÛT TOTAL LOT #2	182 042,55 $	100,00%			8,51%
Bâtiments d'agglomération lot #3							
3242	POSTE DE QUARTIER NO 11	6255 Avenue Somerled	35 554,98 $	100,00%			1,66%
3243	POSTE DE QUARTIER NO 15 OUEST (COMM.)	1625 Avenue de l' Église	36 984,80 $	100,00%			1,73%
3170	POSTE DE QUARTIER NO 9	5757 Boulevard Cavendish	26 075,44 $	100,00%			1,22%
3250	POSTE DE QUARTIER NO 26 OUEST	5995 Boulevard Décarie	31 692,14 $	100,00%			1,48%
		Total bâtiments d'agglomération lot #3:	130 307,36 $	100,00%			6,09%
		COÛT TOTAL LOT #3	130 307,36 $	100,00%			6,09%
Bâtiments d'agglomération lot #4							
3172	POSTE DE QUARTIER NO 13 SUD (OPER.)	8745 Boulevard LaSalle	52 024,32 $	100,00%			2,43%
3132	POSTE DE QUARTIER NO 16,COUR MUNICIPALE	750 Willibrord & 4 555, avenue de Verdu	36 285,24 $	100,00%			1,70%
3169	POSTE DE QUARTIER NO 8	170, 15e Avenue	32 356,68 $	100,00%			1,51%
		Total bâtiments d'agglomération lot #4:	120 666,24 $	100,00%			5,64%
Bâtiments d'agglomération non SPVM lot #4							
8192	COUR MUNICIPALE - POINT DE SERVICE SUD	7777 Newman	32 271,58 $	100,00%			1,51%
		Total bâtiments centraux lot #4:	32 271,58 $	100,00%			1,51%
		COÛT TOTAL LOT #4	152 937,82 $	100,00%			7,15%
Bâtiments d'agglomération lot #5							
3688	CENTRE OPÉRATIONNEL SUD	980 Rue Guy	116 868,09 $	100,00%			5,46%
3136	POSTE QUARTIER 12	19 Rue Stanton (WMT)	24 601,68 $	100,00%			1,15%
3247	POSTE DE QUARTIER NO 21	1180 Rue Sainte-Élisabeth	44 496,24 $	100,00%			2,08%
3725	C.R.R.É, SMIP, INTERVENTION SUD	951 Rue William	109 646,75 $	100,00%			5,13%
		Total bâtiments d'agglomération lot #5:	295 612,76 $	100,00%			13,82%
		COÛT TOTAL LOT #5	295 612,76 $	100,00%			13,82%
Bâtiments d'agglomération lot #6							
2547	PDQ NO 38 (OPER.)	1033 Rue Rachel E	87 975,00 $	100,00%			4,11%
3099	PDQ NO 24 SUD (OPER.),COUR MUNICIPALE	1433 Avenue Van Horne	32 384,16 $	100,00%			1,51%
8153	POSTE DE QUARTIER NO 33	570 Avenue Beaumont	32 480,70 $	100,00%			1,52%
3261	UNITÉ ÉCLIPSE	209 Avenue Laurier E	26 311,92 $	100,00%			1,23%
3684	CAVALERIE DU SPVM	1515 Voie Camillien-Houde	28 037,14 $	100,00%			1,31%
		Total bâtiments d'agglomération lot #6:	207 188,92 $	100,00%			9,69%
		COÛT TOTAL LOT #6	207 188,92 $	100,00%			9,69%
Bâtiments d'agglomération lot #7							
3685	CENTRE OPÉRATIONNEL NORD	855 Boulevard Crémazie E	124 206,93 $	100,00%			5,81%
0757	CHALET JEAN-PAUL II, PDQ 31 O. (OPER.)	7920 Boulevard Saint-Laurent	30 128,12 $	100,00%			1,41%
3253	POSTE DE QUARTIER NO 27 EST	1805 Rue Fleury	32 060,20 $	100,00%			1,50%
3255	POSTE DE QUARTIER NO 30 EST (COMM.)	8930 Boulevard Pie-IX	30 305,56 $	100,00%			1,42%
		Total bâtiments d'agglomération lot #7:	216 700,81 $	100,00%			10,13%
Bâtimentsnon SPVM lot #7							
3685	ENVIRONN.	855 Boulevard Crémazie E	38 845,44 $	100,00%			1,82%
		Total bâtiments centraux non SPVM lot #7:	38 845,44 $	100,00%			1,82%
		COÛT TOTAL LOT #7	255 546,25 $	100,00%			11,95%
Bâtiments d'agglomération lot #8							
3259	POSTE DE QUARTIER NO 35 OUEST (OPER.)	920 Rue Bélanger E	27 659,46 $	100,00%			1,29%
3682	SPVM, APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES	5000 Rue d' Iberville (MTL)	76 253,22 $	100,00%			3,57%
		Total bâtiments d'agglomération lot #8:	103 912,68 $	100,00%			4,86%
Bâtiments centraux lot #8							
3665	LE "2580" ST-JOSEPH (CENTRE 911)	2580 Boulevard Saint-Joseph	133 625,62 $		100,00%		6,25%
		Total bâtiments d'agglomération non SPVM lot #8:	133 625,62 $		100,00%		6,25%
		COÛT TOTAL LOT #8	237 538,30 $	43,75%	56,25%		11,11%
Bâtiments d'agglomération lot #9							
8185	PDQ NO 48	6680 Rue Sherbrooke E	33 124,76 $	100,00%			1,55%
3249	POSTE DE QUARTIER NO 23 ET SECTION	4555 Rue Hochelaga	109 346,80 $	100,00%			5,11%
8160	SPVM - PDQ 44	4807 Rue Molson	33 408,36 $	100,00%			1,56%
		Total bâtiments d'agglomération lot #9:	175 879,92 $	100,00%			8,22%
Bâtiments d'agglomération non SPVM lot #9							
3666	LE "2620" ST-JOSEPH	2620 Boulevard Saint-Joseph	46 330,68 $	100,00%			2,17%
		Total bâtiments centraux non SPVM lot #9:	46 330,68 $	100,00%			2,17%
		COÛT TOTAL LOT #9	222 210,60 $	100,00%			10,39%
Bâtiments d'agglomération lot #10							
3687	CENTRE OPÉRATIONNEL EST	7700 Boulevard Langelier	151 043,12 $	100,00%			7,06%
3178	POSTE DE QUARTIER NO 39 EST ET RELÈVE 911	6100 Boulevard Henri-Bourassa	47 616,96 $	100,00%			2,23%
3179	POSTE DE QUARTIER NO 42,COUR MUNICIPALE	8181 Rue Lacordaire & 8370, boul. Lacor	33 413,30 $	100,00%			1,56%
3181	POSTE DE QUARTIER NO 46	6850 Boulevard Joseph-Renaud (ANJ)	29 601,72 $	100,00%			1,38%
		Total bâtiments d'agglomération lot #10:	261 675,10 $	100,00%			12,24%
		COÛT TOTAL LOT #10	261 675,10 $	100,00%			12,24%
Bâtiments d'agglomération lot #11							
3267	POSTE DE QUARTIER NO 49,COUR MUNICIPALE	1498 Boulevard Saint-Jean-Baptiste & 50	26 962,56 $	100,00%			1,26%
3299	POSTE DE QUARTIER NO 45	8200 Boulevard Maurice-Duplessis	26 638,99 $	100,00%			1,25%
3728	CARRIÈRE DEMIX	11171 Autoroute Métropolitaine	18 196,80 $	100,00%			0,85%
		Total bâtiments d'agglomération lot #11:	71 798,35 $	100,00%			3,36%
		COÛT TOTAL LOT #11	71 798,35 $	100,00%			3,36%
		COÛT TOTAL DU CONTRAT AVANT TAXES	2 138 703,14 $	2 005 077,52 $	133 625,62 $		100,00%
		RÉPARTITON DES DÉPENSES		93,75%	6,25%		100,00%

NO	BÂTIMENT	Coûts prolongation 2018-2019	Total	%
Bâtiments Centraux				
Imputation 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000 (DI)				
3665	LE "2580" ST-JOSEPH (CENTRE 911)	133 625,62 $	133 625,62 $	6,25%
Total bâtiments centraux		133 625,62 $	133 625,62 $	6,25%
Bâtiments Agglomération				
Imputation 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000 (DI)				
8192	COUR MUNICIPALE - POINT DE SERVICE SUD	32 271,58 $	32 271,58 $	1,51%
3685	ENVIRONN.	38 845,44 $	38 845,44 $	1,82%
3666	LE "2620" ST-JOSEPH	46 330,68 $	46 330,68 $	2,17%
Sous-total		117 447,70 $	117 447,70 $	5,49%
Imputation 2101.0010000.105629.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000 (SPVM)				
0456	PDQ 3	35 374,26 $	35 374,26 $	1,65%
3162	POSTE DE QUARTIER NO 1	32 796,85 $	32 796,85 $	1,53%
3165	POSTE DE QUARTIER NO 4 (ROX)	26 538,90 $	26 538,90 $	1,24%
3166	POSTE DE QUARTIER NO # 5, COUR MUNICIPALE	27 135,12 $	27 135,12 $	1,27%
3686	CENTRE OPÉRATIONNEL OUEST	123 450,99 $	123 450,99 $	5,77%
3167	POSTE DE QUARTIER NO 7 NORD, COUR MUNICIPALE	31 127,70 $	31 127,70 $	1,46%
3298	POSTE DE QUARTIER NO 10	27 463,86 $	27 463,86 $	1,28%
3242	POSTE DE QUARTIER NO 11	35 554,98 $	35 554,98 $	1,66%
3243	POSTE DE QUARTIER NO 15 OUEST (COMM.)	36 984,80 $	36 984,80 $	1,73%
3170	POSTE DE QUARTIER NO 9	26 075,44 $	26 075,44 $	1,22%
3250	POSTE DE QUARTIER NO 26 OUEST	31 692,14 $	31 692,14 $	1,48%
3172	POSTE DE QUARTIER NO 13 SUD (OPER.)	52 024,32 $	52 024,32 $	2,43%
3132	POSTE DE QUARTIER NO 16,COUR MUNICIPALE	36 285,24 $	36 285,24 $	1,70%
3169	POSTE DE QUARTIER NO 8	32 356,68 $	32 356,68 $	1,51%
3688	CENTRE OPÉRATIONNEL SUD	116 868,09 $	116 868,09 $	5,46%
3136	POSTE QUARTIER 12	24 601,68 $	24 601,68 $	1,15%
3247	POSTE DE QUARTIER NO 21	44 496,24 $	44 496,24 $	2,08%
3725	C.R.R.É, SMIP, INTERVENTION SUD	109 646,75 $	109 646,75 $	5,13%
2547	PDQ NO 38 (OPER.)	87 975,00 $	87 975,00 $	4,11%
3099	PDQ NO 24 SUD (OPER.),COUR MUNICIPALE	32 384,16 $	32 384,16 $	1,51%
8153	POSTE DE QUARTIER NO 33	32 480,70 $	32 480,70 $	1,52%
3261	UNITÉ ÉCLIPSE	26 311,92 $	26 311,92 $	1,23%
3684	CAVALERIE DU SPVM	28 037,14 $	28 037,14 $	1,31%
3685	CENTRE OPÉRATIONNEL NORD	124 206,93 $	124 206,93 $	5,81%
0757	CHALET JEAN-PAUL II, PDQ 31 O. (OPER.)	30 128,12 $	30 128,12 $	1,41%
3253	POSTE DE QUARTIER NO 27 EST	32 060,20 $	32 060,20 $	1,50%
3255	POSTE DE QUARTIER NO 30 EST (COMM.)	30 305,56 $	30 305,56 $	1,42%
3259	POSTE DE QUARTIER NO 35 OUEST (OPER.)	27 659,46 $	27 659,46 $	1,29%
3682	SPVM, APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES	76 253,22 $	76 253,22 $	3,57%
8185	PDQ NO 48	33 124,76 $	33 124,76 $	1,55%
3249	POSTE DE QUARTIER NO 23 ET SECTION	109 346,80 $	109 346,80 $	5,11%
8160	SPVM - PDQ 44	33 408,36 $	33 408,36 $	1,56%
3687	CENTRE OPÉRATIONNEL EST	151 043,12 $	151 043,12 $	7,06%
3178	POSTE DE QUARTIER NO 39 EST ET RELÈVE 911	47 616,96 $	47 616,96 $	2,23%
3179	POSTE DE QUARTIER NO 42,COUR MUNICIPALE	33 413,30 $	33 413,30 $	1,56%
3181	POSTE DE QUARTIER NO 46	29 601,72 $	29 601,72 $	1,38%
3267	POSTE DE QUARTIER NO 49,COUR MUNICIPALE	26 962,56 $	26 962,56 $	1,26%
3299	POSTE DE QUARTIER NO 45	26 638,99 $	26 638,99 $	1,25%
3728	CARRIÈRE DEMIX	18 196,80 $	18 196,80 $	0,85%
Sous-total		1 887 629,82 $	1 887 629,82 $	1,56%
Total bâtiments agglomération		2 005 077,52 $	2 005 077,52 $	93,75%
TOTAL avant taxes		2 138 703,14 $	2 138 703,14 $	100,00%

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 1

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : François Brassard — 16-07-2018
Nom en majuscules et signature — Date

FRANÇOIS BRASSARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 3

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : François Brassard — 16-07-2018
Nom en majuscules et signature — Date
FRANÇOIS BRASSARD

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 4

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : François Brassard — 16-07-2018
Nom en majuscules et signature — Date

FRANÇOIS BRASSARD

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 6

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : François Brassard — 16-07-2018
Nom en majuscules et signature — Date

FRANÇOIS BRASSARD

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Stéphan Thuot
Directeur adjoint
GSF Canada inc.
4705 Louis-B-Mayer
Laval, Qc, H7P 6G5

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 11

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : François Brassard — 16-07-2018
Nom en majuscules et signature — Date

FRANÇOIS BRASSARD

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Juan Romero
Directeur de projet
GSF Canada inc.Services d'entretien Ménager Vimont inc.
2282 boul Industriel
Laval H7S 1P9

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 2

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Juan Romero — 11/7/2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Juan Romero
Directeur de projet
GSF Canada inc.Services d'entretien Ménager Vimont inc.
2282 boul Industriel
Laval H7S 1P9

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 8

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Juan Romero — 11/07/2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 5

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer Sébastien Richer — 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 7

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer Sébastien Richer 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 9

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM
Lot 10

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14383. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14383.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca et be.sakhi@ville.montreal.qc.ca au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184512001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 15-14383 (5 soumissionnaires) aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont Inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 2 303 975,99 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184512001 GSF Canada,Coforce,Vimont.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Diane NGUYEN
Conseillère budgetaire
Tél : 514 872-0549
Division : Conseil et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.002

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 15-14016 (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1. d'exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses. ;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	333 231,23 $
Coforce inc.	653 852,25 $
Axia services inc.	131 299,15 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-05 14:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184512002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 15-14016 (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats d'entretien pour le service d'entretien ménager sont en vigueur depuis le 1er novembre 2015 et prendront fin le 30 octobre 2018. Le présent dossier vise à exercer la première de deux options de prolongation d'une année, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, soit pour 19 d'arrondissements et 2 des services centraux.
Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction Gestion immobilière et exploitation.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2015. Les bâtiments étaient regroupés en neuf lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0600 - 2 novembre 2015 - Accorder des contrats aux firmes "Mac Donald Maintenance inc.", "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Les Services adaptés Transit" pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 3 869 724,17 $, taxes incluses

CE13 1345 - 28 août 2013 - Accorder un contrat à "Service d'entretien Alphanet inc.", pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires).

CG09 0336 - 27 août 2013 - Accorder des contrats aux montants de 3 968 510,12 $ à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." (Contrat #12857); 600 164,51 $ à la firme "Service d'entretien Carlos inc." (Contrat #12858); 8 527 314,93 $ à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc." (Contrat #12701) pour l'entretien sanitaire d'édifices municipaux et du SPVM - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 13 095 989,55 $ - Mandat : 15753-2-001 - Contrats d'une durée de 5 ans débutant au 1er septembre 2009.

CE07 1188 - 8 août 2007 - Accorder un contrat à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." - Entretien sanitaire dans sept bâtiments municipaux - 8 soumissions reçues - Autoriser une dépense de 327 172,36$ - Mandat : 15033-2-001 - Contrat : #12141 - Durée : 17 mois.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

DESCRIPTION

Ces contrats consistent à faire l'entretien ménager des bâtiments inscrits aux documents d'appel d'offres, soit 19 d'arrondissements et 2 des services centraux, afin de maintenir les lieux dans un état salubre et fonctionnel.
Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ces contrats étant en vigueur depuis le 1er novembre 2015, ceux-ci sont rodés et le service rendu est satisfaisant. Par ailleurs, la prestation de service et les coûts d'éventuels contrats octroyés, suite à un nouvel appel d'offres étant inconnus, la Ville juge approprié de recourir à la première de deux options de prolongation d'une année des contrats en cours.
La prolongation de ceux-ci permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaire soit du 1er novembre 2018 au 30 octobre 2019 au coût total de 1 118 382,63 $, taxes incluses, suite à une indexation des coûts de 2,6 % tel que régie par le Décret et règlements sur le personnel d'entretien d'édifices publics.

Les entreprises adjudicataires de ce contrat ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de service autre que professionnel n'avaient pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'entreprise "Les Services adaptés Transit inc." a changé de nom pour "Axia services inc." en décembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute des contrats à prolonger, calculée avec taxes, totalise la somme de 1 118 382,63 $.
En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de l'année 2018 et sera priorisée

dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2019.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et l'autre par les arrondissements en fonction des superficies occupées.

Selon le fichier «Répartition_dépense_agglo_central_local_PROLONGATION 1» en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 0,00 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : «Répartition_dépenses_brutes_PROLONGATION 1».

Bien que la dépense est 100% centrale, le dossier est soumis au conseil d'agglomération puisque le contrat original avait été soumis au conseil d'agglomération en 2015 (CG15 0600).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement. Le devis tenant compte des exigences LEED en matière d'entretien ménager.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.
Un report de prolongation ou une interruption de service compromettraient la salubrité des bâtiment, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et des bâtiments, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat : 30 octobre 2018

- Début de la prolongation : 1er novembre 2018
- Fin de la prolongation : 30 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 280-3496
Télécop. : 514 872-0353

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Tél : 514 872-4087
Télécop. : 514 872-0353

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre LÉVESQUE
Chef de division
Tél : 514 872-4087
Approuvé le : 2018-07-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-05

NO	BÂTIMENT	ADRESSE	Coûts de la prolongation avant taxes	Répartition de la dépense			Proportion totale sur l'ensemble des contrats
				Agglomération	Central	Arrondissement	
Bâtiments d'arrondissements lot #2							
8663	CENTRE SAINTE-CUNÉGONDE	525 Rue du Dominion	35 866,56 $			100,00%	3,39%
		Total bâtiments arrondissement lot #2:	35 866,56 $			100,00%	3,39%
Bâtiments centraux lot #2							
0272	CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL	335 Rue D'Youville	33 982,81 $		100,00%		3,21%
		Total bâtiments centraux lot #2:	33 982,81 $		100,00%		3,21%
		COÛT TOTAL LOT #2	69 849,37 $		48,65%	51,35%	6,60%
Bâtiments d'arrondissements lot #3							
4201	CENTRE SAINT-EUSÈBE	2323 Rue de Rouen	34 500,84 $			100,00%	3,26%
8662	MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC	2550 Rue Ontario E	77 548,58 $			100,00%	7,33%
8662	CENTRE JEAN-CLAUDE MALÉPART	2633 Rue Ontario E	134 407,50 $			100,00%	12,71%
		Total bâtiments arrondissement lot #3:	246 456,92 $			100,00%	23,30%
		COÛT TOTAL LOT #3	246 456,92 $			100,00%	23,30%
Bâtiments d'arrondissements lot #4							
0978	EDIFICE ALBERT DUMOUCHEL	10300 Rue Lajeunesse	143 837,56 $			100,00%	13,60%
0371	MAISON DU BON TEMPS (P. DESAUTELS)	8000 Boulevard Gouin E	9 377,72 $			100,00%	0,89%
		Total bâtiments arrondissement lot #4:	153 215,28 $			100,00%	14,48%
		COÛT TOTAL LOT #4	153 215,28 $			100,00%	14,48%
Bâtiments d'arrondissements lot #5							
0191	CENTRE ACCES-CIBLE JEUNESSE ROSEMONT	5375 1re Avenue	16 056,96 $			100,00%	1,52%
0240	BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU	500 boulevard Rosement	88 118,64 $			100,00%	8,33%
0446	CHALET DU PARC ÉTIENNE-DESMARTEAU	3800 Rue Beaubien E	12 920,76 $			100,00%	1,22%
		Total bâtiments arrondissement lot #5:	117 096,36 $			100,00%	11,07%
		COÛT TOTAL LOT #5	117 096,36 $			100,00%	11,07%
Bâtiments d'arrondissements lot #6							
2405	CENTRE MULTI-ETHNIQUE	3553 Rue Saint-Urbain	46 464,32 $			100,00%	4,39%
8609	MAISON DE LA CULTURE PLATEAU MONT-ROYAL	465 Avenue du Mont-Royal E	45 848,64 $			100,00%	4,33%
		Total bâtiments arrondissement lot #6:	92 312,96 $			100,00%	8,73%
		COÛT TOTAL LOT #6	92 312,96 $			100,00%	8,73%
Bâtiments d'arrondissements lot #7							
8742	POLYVAL. WILLIAM-HINGSTON (BIBLIO)	415 - 421 Rue Saint-Roch	64 034,46 $			100,00%	6,05%
		Total bâtiments d'arrondissement lot #7:	64 034,46 $			100,00%	6,05%
Bâtiments centraux lot #7							
2453	CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN	3670 Rue Jeanne-Mance	38 849,10 $		100,00%		3,67%
		Total bâtiments centraux lot #7:	38 849,10 $		100,00%		3,67%
		COÛT TOTAL LOT #7	102 883,56 $		37,76%	62,24%	9,73%
Bâtiments d'arrondissement lot #8							
0098	MAISON DE LA CULTURE - EX-CASERNE 45	4200 Rue Ontario E	60 805,11 $			100,00%	5,75%
0811	MAISON DE LA CULTURE MERCIER	8105 Rue Hochelaga	83 285,54 $			100,00%	7,87%
8647	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MERCIER EST	7958 Rue Hochelaga	17 776,44 $			100,00%	1,68%
		Total bâtiments arrondissement lot #8:	161 867,09 $			100,00%	15,30%
		COÛT TOTAL LOT #8	161 867,09 $			100,00%	15,30%
Bâtiments d'arrondissement lot #9							
0763	CENTRE RODRIGUE-GILBERT	1515 Boulevard du Tricentenaire	28 424,10 $			100,00%	2,69%
0773	CENTRE PLATEAU SAINT-JEAN-BAPTISTE	1050 Boulevard Saint-Jean-Baptiste	1 753,92 $			100,00%	0,17%
0761	GARAGE DE LA COUR POINTE-AUX-TREMBLES	3535 36e Avenue	55 276,48 $			100,00%	5,23%
8741	GARAGE DE LA COUR RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	9255 Boulevard Henri-Bourassa E	28 743,50 $			100,00%	2,72%
		Total bâtiments arrondissement lot #9:	114 198,00 $			100,00%	10,79%
		COÛT TOTAL LOT #9	114 198,00 $			100,00%	10,79%
		COÛT TOTAL DU CONTRAT AVANT TAXES	1 057 879,54 $		72 831,91 $	985 047,63 $	100,00%
		RÉPARTITON DES DÉPENSES		0,00%	6,88%	93,12%	100,00%

NO	BÂTIMENT	Coûts prolongation 2018-2019	Total	%
Bâtiments Centraux				
Imputation 2114.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000 (DI)				
0272	CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL	33 982,81 $	33 982,81 $	3,21%
2453	CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN	38 849,10 $	38 849,10 $	3,67%
Total bâtiments centraux		72 831,91 $	72 831,91 $	6,88%
Bâtiments Arrondissement				
Imputation 2114.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.00000.00000 (DI)				
8663	CENTRE SAINTE-CUNÉGONDE	35 866,56 $	35 866,56 $	3,39%
4201	CENTRE SAINT-EUSÈBE	34 500,84 $	34 500,84 $	3,26%
8662	MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC	77 548,58 $	77 548,58 $	7,33%
8662	CENTRE JEAN-CLAUDE MALÉPART	134 407,50 $	134 407,50 $	12,71%
0978	EDIFICE ALBERT DUMOUCHEL	143 837,56 $	143 837,56 $	13,60%
0371	MAISON DU BON TEMPS (P. DESAUTELS)	9 377,72 $	9 377,72 $	0,89%
0191	CENTRE ACCES-CIBLE JEUNESSE ROSEMONT	16 056,96 $	16 056,96 $	1,52%
0240	BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU	88 118,64 $	88 118,64 $	8,33%
0446	CHALET DU PARC ÉTIENNE-DESMARTEAU	12 920,76 $	12 920,76 $	1,22%
2405	CENTRE MULTI-ETHNIQUE	46 464,32 $	46 464,32 $	4,39%
8609	MAISON DE LA CULTURE PLATEAU MONT-ROYAL	45 848,64 $	45 848,64 $	4,33%
8742	POLYVAL. WILLIAM-HINGSTON (BIBLIO)	64 034,46 $	64 034,46 $	6,05%
0098	MAISON DE LA CULTURE - EX-CASERNE 45	60 805,11 $	60 805,11 $	5,75%
0811	MAISON DE LA CULTURE MERCIER	83 285,54 $	83 285,54 $	7,87%
8647	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MERCIER EST	17 776,44 $	17 776,44 $	1,68%
0763	CENTRE RODRIGUE-GILBERT	28 424,10 $	28 424,10 $	2,69%
0773	CENTRE PLATEAU SAINT-JEAN-BAPTISTE	1 753,92 $	1 753,92 $	0,17%
0761	GARAGE DE LA COUR POINTE-AUX-TREMBLES	55 276,48 $	55 276,48 $	5,23%
8741	GARAGE DE LA COUR RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	28 743,50 $	28 743,50 $	2,72%
Total bâtiments arrondissement		985 047,63 $	985 047,63 $	93,12%
TOTAL avant taxes		1 057 879,54 $	1 057 879,54 $	100,00%

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 1

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 3

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer Sébastien Ric — 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 4

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 6

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 8

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640 boul. Guimond
Longueuil, Qc J4G 1P8

Courriel : : afigueroa@servicesaphanet.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 2

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : ALEJANDRO FIGUEROA PRÉSIDENT — 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640 boul. Guimond
Longueuil, Qc J4G 1P8

Courriel : : afigueroa@servicesaphanet.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 5

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : ALEJANDRO FIGUEROA, PRÉSIDENT — 11 Juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640 boul. Guimond
Longueuil, Qc J4G 1P8

Courriel : : afigueroa@servicesaphanet.com

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 7

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : ALEJANDRO FIGUEROA, PRÉSIDENT — 11 Juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Jean-Emmanuel Arsenault
Directeur Général

13025 rue Jean-Grou
Montréal Qc H1A 3N6
Courriel : : jean-emmanuel.arsenault@letransit.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 9

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Suzie Shalima La Pointe

J'accepte la prolongation : Pour: JEAN-EMMANUEL ARSENAULT — Le 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 15-14016 (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184512002 Alphanet,Coforce,Axia.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-04

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Conseil et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.003

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1187994001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division coordination_planification et logistique , Planification de l'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9309-4928 Québec inc. (Pont Roulant Servi-Tech), pour les services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage de la Direction de l'eau potable, pour une période de soixante (60) mois, pour une somme maximale de 334 071,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16602 - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1- d'accorder à 9309-4928 Québec inc. (Pont Roulant Servi-Tech), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de soixante (60) mois, le contrat pour les services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage de la Direction de l'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 334 071,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16602;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-09 16:26

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187994001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division coordination_planification et logistique , Planification de l'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9309-4928 Québec inc. (Pont Roulant Servi-Tech), pour les services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage de la Direction de l'eau potable, pour une période de soixante (60) mois, pour une somme maximale de 334 071,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16602 - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau planifie des travaux d'entretien et de réparation des différents équipements de levage localisés dans les six (6) usines d'eau potable et les réservoirs. Ces équipements de levage sont sollicités, entre autres, pour les travaux d'entretien ou dans le cadre des opérations quotidiennes. Puisque l'inspection, l'entretien et les réparations de ces équipements doivent être confiés à une firme spécialisée dans le domaine pour s'assurer qu'ils demeurent conformes et fonctionnels en tout temps, la DEP doit confier à une firme spécialisée un tel contrat.
De plus, conformément au Règlement sur la santé et la sécurité et à la norme CSA-B-167-64 relative à l'inspection des équipements de levage, ces équipements doivent être utilisés, entretenus et réparés de manière à ce que leur emploi ne compromette pas la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des travailleurs. La norme exige que la firme détienne une expertise pour la réparation de tels équipements.

Auparavant, les contrats d'inspection étaient gérés séparément par les sept unités de la DEP. Les contrats étais ainsi donné de gré à gré, par année, à différents entrepreneurs. À cet effet et dans le but de réaliser des économies d'échelle et d'uniformiser les pratiques en cours, il a été décidé que le présent contrat serait utilisé pour les besoins de toutes les unités de la DEP.

L'appel d'offres public no. 18-16602 a été publié dans le quotidien Le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 10 janvier 2018. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux du Service du greffe le 21 février 2018. La durée de publication a été de

quarante et un (41) jours. Les soumissions sont valides pendant cent quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 20 août 2018.

Deux (2) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

Addenda	Date	Objet
No. 1	24 janvier 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions afin d'ajuster la période des visites.
No. 2	29 janvier 2018	Réponse aux questions des fournisseurs, mise à jour de la liste des équipements à inspecter et modification apportée à la période des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à la firme 9309-4928 Québec inc. (Pont Roulant Servi-Tech), pour les services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage des usines d'eau potable et des réservoirs, pour une durée de soixante (60) mois avec deux (2) options de prolongation d'une durée de vingt-quatre (24) mois chacune, conformément à l'article no. 2.04.02 de l'appel d'offres. Spécifiquement, le contrat pourra donc, à l'échéance des prolongations, être d'une durée de 108 mois (9 ans).

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no. 18-16602, il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. Six (6) soumissions ont été déposées, soit un pourcentage de 46 %. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.
Les motifs de désistement obtenus sont les suivants :

- une (1) firme a indiqué être dans l'impossibilité de respecter les délais de livraison demandés en raison de l'étendue du mandat;

- une (1) firme a indiqué que : « *Votre appel d'offre fait référence à des normes désuètes qui ne sont plus valide. La nouvelle norme en vigueur est la B167-16 sortie en novembre 2016. Nous ne pouvons respecter les normes en vigueur et respecter vos demandes. Nous ne pouvons donc pas, en toute conscience, aller à l'encontre des normes en vigueurs de la CSA. Nous vous suggérons de mettre à jour vos appel d'offres pour qu'ils réfèrent aux normes en vigueur et non passées.*»

En réponse à ce motif, la DEP précise que la législation présentement en vigueur au Québec demande de respecter la norme ACNOR B167-1964. Ceci est donc la référence principale utilisé présentement en industrie pour l'inspection des ponts-roulants. De plus, les compagnies d'inspections doivent en tout temps se conformer à la loi sur la santé et sécurité (S2.1) et de suivre les meilleurs pratiques de l'industrie. Donc, tel que stipulés par la loi : "Tout appareil de levage doit être utilisé, entretenu et réparé de manière à ce que son emploi ne compromette pas la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des travailleurs."

- cinq (5) firmes n'ont fourni aucune réponse malgré les relances du Service de l'approvisionnement.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les six (6) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise 9309-4928 Québec inc. (Pont Roulant Servi-Tech) présente la soumission la plus basse conforme.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avant taxes)	Prix de base (avec taxes)
9309-4928 Québec inc. (Pont Roulant Servi-Tech)	290 560,00 $	334 071,36 $
Entretien de pont-roulant pro-action inc.	299 875,00 $	344 781,28 $
CG ponts roulants et palans inc.	379 895,00 $	436 784,28 $
Ponts roulant protech inc.	389 270,00 $	447 563,18 $
Hercules SLR	464 897,50 $	534 515,91 $
SGS canada inc.	507 950,00 $	584 015,51 $
Dernière estimation réalisée à l'interne	260 000,00 $	298 935,00 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*		446 955,25 $ 33,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*		249 944,15 $ 74,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		35 136,36 $ 11,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*		10 709,92 $ 3,2 %

La valeur totale des deux (2) options de renouvellement relatives au contrat est de 267 257,09 $, taxes incluses, ce qui porterait la valeur totale du contrat à 601 328,45 $, taxes incluses. L'estimé réalisé pour cette même période est de 596 535,00 $, taxes incluses.

En tenant compte de la durée initiale du contrat, l'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart de 11,8 % (35 136,36 $) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne.

En tenant compte des options de renouvellement, l'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart de 0,8 % (4 793,45 $) entre la plus basse soumission conforme

et l'estimation réalisée à l'interne.

Ces écarts s'expliquent par les mises à jour effectuées au devis et qui n'ont pas étés incorporées à l'estimation lors de la publication de l'addenda no.2.

Du fait que ce contrat concerne la fourniture de biens et services, il n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP). Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les validations requises à l'effet que le soumissionnaire recommandé 9309-4928 Québec inc. (Pont Roulant Servi-Tech) ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 334 071,36 $, taxes incluses.
Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

La dépense de 334 071,36 $, taxes incluses, représente un coût net de 305 051,68 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La valeur totale des deux (2) options de renouvellement relatives au contrat est de 267 257,09 $, taxes incluses, ce qui porterait la valeur totale du contrat à 601 328,45 $, taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l’eau potable répond à l’une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier est nécessaire afin de se conformer au Règlement sur la santé et la sécurité. Un manque d'entretien de même que l'absence d'inspection annuelle sur les équipements de levage affecterait les opérations quotidiennes et pourrait mettre en danger la sécurité des employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier décisionnel : Août 2018
Début du contrat : Août 2018
Fin du contrat : Août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Louise VENNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 28 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon DAOUST
chef de section planification

Tél : 514-872-0421
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-28

Anne-Marie LABERGE
c/s - ingenierie d'usine

Tél : 514-872-4326
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2018-06-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-09

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187994001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division coordination_planification et logistique , Planification de l'entretien
Objet :	Accorder un contrat à 9309-4928 Québec inc. (Pont Roulant Servi-Tech), pour les services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage de la Direction de l'eau potable, pour une période de soixante (60) mois, pour une somme maximale de 334 071,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16602 - (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16602_DD1187994001_INTERV.SA_15-06-18.pdf
18-16602 TABPRIX_vf_20-07-18.pdf
18-16602 PV.pdf
18-16602 Det Cah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Louise VENNE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-6777

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514 872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16602 — No du GDD : 1187994001

Titre de l'appel d'offres : Services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage - Service de l'eau (60 mois)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - Analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 1 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 7 - 2 - 2018

Ouverture faite le : 21 - 2 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 29 - 1 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 41 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 13

Nbre de soumissions reçues : 6

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 46,15

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 8 - 2018

Date d'échéance révisée : 20 - 8 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
9309-4928 QUÉBEC INC | PONT ROULANT SERVI-TECH	334 071,36 $	√	
ENTRETIEN PONT ROULANT PRO-ACTION INC	344 781,28 $		
CG PONTS ROULANTS ET PALANS INC	436 784,28 $		
PONT ROULANT PROTECH INC	447 563,18 $		
HERCULES SLR	534 515,91 $		
SGS CANADA INC	584 015,51 $		

Information additionnelle

(1) Firme : Impossibilité de respecter les délais de livraison demandés en raison de l'étendue du mandat.

(1) Firme : Puisque les normes demandées par VdM-DEP sont désuètes depuis 1964, impossibilité, en toute conscience, de réaliser le mandat demandé et aller à l'encontre des nouvelles normes fédérales de la CSA en vigueur soit la Norme B167-16 depuis Novembre 2016. (En réponse à ce motif, Voir commentaires émis par SE/DEP en pj.)

(5) Firmes : Aucun motif de désistement fourni malgré les relances du SA.

Préparé par : Louise Venne, agente approv.II — Le 29 - 5 - 2018

Montréal

Loi en vigueur pour pont roulant
Yvon DAOUST A : Louise VENNE 2018-05-10 17:02

De : Yvon DAOUST/MONTREAL
A : Louise VENNE/MONTREAL@MONTREAL

Bonjour,

Présentement la loi sur la santé et sécurité du Québec (chapitre S-2.1, r. 13) demande de suivre la norme ACNOR B167-1964.

Donc la norme de 1964.

Merci !

Yvon Daoust, ing.
Chef de section- Planification de l'entretien
Direction de l'eau potable
Ville de Montréal

Tél. : 514-872-0421
cell. : 514-240-2252
yvon.daoust@ville.montreal.qc.ca

999 dupuis
Verdun, QC
H4G3L4

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Agent d'approvisionnement	VENNE, Louise
Numéro de l'appel d'offres	18-16602
Titre de l'appel d'offres	Services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage - Service de l'eau (60 mois)

					Soumissionnaires	**Pont Roulant Servi-Tech**		**Entretien de pont roulant Pro-Action inc**		**CG Ponts Roulants & Palans inc**		**Pont Roulant Protech inc**		**HERCULES SLR**		**SGS Canada Inc**	
G	**Item**	**Articles**	**Unité de mesure**	**Qté par période**	**Terme (Nombre de périodes)**	**Coût unitaire**	**Total**	**Coût unitaire**	**Total**	**Coût unitaire**	**Total**	**Coût unitaire**	**Total**	**Coût unitaire**	**Total**	**Coût unitaire**	**Total**
	1	LOT 1					30 375,00 $		30 375,00 $		39 335,00 $		48 595,00 $		69 812,50 $		57 400,00 $
	2	LOT 2					25 225,00 $		22 500,00 $		36 235,00 $		36 335,00 $		60 106,25 $		40 250,00 $
	3	LOT 3					4 775,00 $		4 125,00 $		7 035,00 $		6 405,00 $		8 268,75 $		9 450,00 $
	4	LOT 4					17 550,00 $		19 500,00 $		24 185,00 $		26 055,00 $		34 443,75 $		30 450,00 $
	5	LOT 5					17 250,00 $		21 000,00 $		28 135,00 $		30 315,00 $		36 806,25 $		33 600,00 $
	6	LOT 6					7 625,00 $		6 375,00 $		12 685,00 $		11 070,00 $		15 135,00 $		14 000,00 $
	7	LOT 7					22 725,00 $		19 500,00 $		34 635,00 $		29 135,00 $		52 825,00 $		37 800,00 $
	8	LOT 8					165 035,00 $		176 500,00 $		197 650,00 $		201 360,00 $		187 500,00 $		285 000,00 $
						Total	290 560,00 $	**Total**	299 875,00 $	**Total**	379 895,00 $	**Total**	389 270,00 $	**Total**	464 897,50 $	**Total**	507 950,00 $
						TPS	14 528,00 $	**TPS**	14 993,75 $	**TPS**	18 994,75 $	**TPS**	19 463,50 $	**TPS**	23 244,88 $	**TPS**	25 397,50 $
						TVQ	28 983,36 $	**TVQ**	29 912,53 $	**TVQ**	37 894,53 $	**TVQ**	38 829,68 $	**TVQ**	46 373,53 $	**TVQ**	50 668,01 $
						TOTAL	334 071,36 $	**TOTAL**	344 781,28 $	**TOTAL**	436 784,28 $	**TOTAL**	447 563,18 $	**TOTAL**	534 515,91 $	**TOTAL**	584 015,51 $

Agent d'approvisionnement	VENNE, Louise
Numéro de l'appel d'offres	18-16602
Titre de l'appel d'offres	Services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage - Service de l'eau (60 mois)

					Soumissionnaires	**Pont Roulant Servi-Tech**		**Entretien de pont roulant Pro-Action inc**		**CG Ponts Roulants & Palans inc**		**Pont Roulant Protech inc**		**HERCULES SLR**		**SGS Canada Inc**	
G	**Item**	**Articles**	**Unité de mesure**	**Qté par période**	**Terme (Nombre de périodes)**	**Coût unitaire**	**Total**	**Coût unitaire**	**Total**	**Coût unitaire**	**Total**	**Coût unitaire**	**Total**	**Coût unitaire**	**Total**	**Coût unitaire**	**Total**

Le plus bas soumissionnaire conforme → **Pont Roulant Servi-Tech**

Total avant taxes	290 560,00 $
+ TPS	14 528,00 $
+ TVQ	28 983,36 $
Total	**334 071,36 $**

Agent d'approvisionnement	VENNE, Louise
Numéro de l'appel d'offres	18-16602
Titre de l'appel d'offres	Services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage - Service de l'eau (60 mois)
Type de solicitation	Publique
Date d'ouverture	21-févr-18
Service requérant	Service de l'eau
Requérant	DAOUST, Yvon 514.872.0421

	Adjudicataire recommandé					
	Pont Roulant Servi-Tech	**Entretien de pont roulant Pro-Action inc**	**CG Ponts Roulants & Palans inc**	**Pont Roulant Protech inc**	**HERCULES SLR**	**SGS Canada Inc**
Total avant taxes	290 560,00 $	299 875,00 $	379 895,00 $	389 270,00 $	464 897,50 $	507 950,00 $
TPS	14 528,00 $	14 993,75 $	18 994,75 $	19 463,50 $	23 244,88 $	25 397,50 $
TVQ	28 983,36 $	29 912,53 $	37 894,53 $	38 829,68 $	46 373,53 $	50 668,01 $
TOTAL	334 071,36 $	344 781,28 $	436 784,28 $	447 563,18 $	534 515,91 $	584 015,51 $

Commentaires	

Tableau comparatif des prix reçus

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
Pont Roulant Servi-Tech	290 560 $		334 071,36 $
Entretien de pont roulant Pro-Action inc	299 875 $		344 781,28 $
CG Ponts Roulants & Palans inc	379 895 $		436 784,28 $
Pont Roulant Protech inc	389 270 $		447 563,18 $
HERCULES SLR	464 898 $		534 515,90 $
SGS Canada Inc	507 950 $		584 015,51 $
Dernière estimation réalisée	260 000 $		298 935,00 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			446 955,25 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			33,8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			249 944,15 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			74,8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-35 136,36 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-11,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			10 709,92 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			3,2%

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16602
Numéro de référence : 1127581
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage - Service de l'eau - 60 mois

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1377036)** 2018-01-11 13 h 43 **Transmission :** 2018-01-11 13 h 43	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date 2018-01-24 15 h 36 - Courriel 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-01-29 12 h 22 - Courriel 2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-01-29 12 h 22 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Balance GTR Inc. 155, blv industriel Châteauguay, QC, j6j 4z2 NEQ : 1164044555	Monsieur Yannick Rochefort Téléphone : 514 856-7736 Télécopieur : 450 691-4877	**Commande : (1400824)** 2018-02-26 16 h 08 **Transmission :** 2018-02-27 7 h 55	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date 2018-02-26 16 h 08 - Téléchargement 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-02-26 16 h 08 - Téléchargement 2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-02-26 16 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
cg ponts roulants et palans Inc. 1250, rue St-Nicolas Laval, QC, H7E 4X3 NEQ : 1161636676	Madame Lucie Blanchette Téléphone : 450 664-2990 Télécopieur : 450 664-2990	**Commande : (1382612)** 2018-01-24 16 h 38 **Transmission :** 2018-01-24 16 h 38	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date 2018-01-24 16 h 38 - Téléchargement 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-01-29 12 h 22 - Courriel

				2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-01-29 12 h 22 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Englobe 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval, QC, H7S2E4 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	Madame Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	**Commande : (1377082)** 2018-01-11 14 h 28 **Transmission :** 2018-01-11 14 h 28	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date 2018-01-24 15 h 36 - Courriel 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-01-29 12 h 22 - Courriel 2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-01-29 12 h 22 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Entretien de pont roulant Pro-Action Inc. 8250, Marco Polo Montréal, QC, H1E 7J9 NEQ : 1144342772	Madame Stephanie Simard Téléphone : 514 648-4800 Télécopieur : 514 648-8489	**Commande : (1377467)** 2018-01-12 11 h 10 **Transmission :** 2018-01-12 11 h 10	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date 2018-01-24 15 h 36 - Courriel 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-01-29 12 h 22 - Courriel 2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-01-29 12 h 22 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe St-Pierre / Lam-É 7690, rue Jarry Est Montréal, QC, H1J 2M3 http://www.st-pierre.qc.ca NEQ : 1164858749	Monsieur Sylvain Provost Téléphone : 514 354-4219 Télécopieur :	**Commande : (1377000)** 2018-01-11 13 h 07 **Transmission :** 2018-01-11 13 h 07	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date 2018-01-24 15 h 36 - Courriel 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-01-29 12 h 22 - Courriel 2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-01-29 12 h 22 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	HERCULES SLR INC 131, rue Barr, H4T 1W6	Monsieur Mourad Madoui	**Commande : (1380641)** 2018-01-19 14 h 23	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date

	Montréal, QC, H4T 1W6 NEQ : 1164085699	Téléphone : 514 710-0140 Télécopieur :	**Transmission :** 2018-01-19 14 h 23	2018-01-24 15 h 36 - Courriel 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-01-29 12 h 22 - Courriel 2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-01-29 12 h 22 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	OTIS CANADA INC.. 1535, rue Gladstone Montréal, QC, H4E1C5 NEQ : 1143380385	Monsieur Vincent Voyer Téléphone : 514 451-9517 Télécopieur : 514 489-8500	**Commande : (1383039)** 2018-01-25 12 h 20 **Transmission :** 2018-01-25 12 h 20	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date 2018-01-25 12 h 20 - Téléchargement 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-01-29 12 h 22 - Courriel 2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-01-29 12 h 22 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pont Roulant National inc 1826 Boulevard St-Elzéar Ouest Laval, QC, H7L3N2 NEQ : 1164418445	Monsieur Frank Chapados Téléphone : 450 663-1046 Télécopieur : 450 967-9206	**Commande : (1378155)** 2018-01-15 14 h 18 **Transmission :** 2018-01-15 14 h 18	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date 2018-01-24 15 h 36 - Courriel 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-01-29 12 h 22 - Courriel 2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-01-29 12 h 22 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Pont roulant protech 875, Alfred Viau Saint-Jérôme, QC, J7Y 4N7 http://www.pontroulantprotech.com NEQ : 1144356384	Madame Katrie Beauvais Téléphone : 450 560-9193 Télécopieur : 450 560-5962	**Commande : (1377568)** 2018-01-12 14 h 06 **Transmission :** 2018-01-12 17 h 28	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date 2018-01-24 15 h 36 - Courriel 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-01-29 12 h 22 - Courriel 2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-01-29 12 h 22 - Téléchargement

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	PONT ROULANT SERVI-TECH INC 119 boulevard ste-rose Laval, QC, H7L3J7 NEQ : 1170354675	Monsieur MOUNIR GHARSALLAH Téléphone : 514 833-0724 Télécopieur :	**Commande : (1377469)** 2018-01-12 11 h 15 **Transmission :** 2018-01-12 11 h 15	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date 2018-01-24 15 h 36 - Courriel 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-01-29 12 h 22 - Courriel 2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-01-29 12 h 22 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SGS Canada Inc.. 3420, boul St-Joseph Est Montréal, QC, H1X 1W6 NEQ : 1166443250	Monsieur Habib Maghrabi Téléphone : 403 831-2512 Télécopieur : 514 252-0071	**Commande : (1377963)** 2018-01-15 10 h 58 **Transmission :** 2018-01-15 10 h 58	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date 2018-01-24 15 h 36 - Courriel 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-01-29 12 h 22 - Courriel 2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-01-29 12 h 22 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SIB Services Industriels Boudreau Inc. 333, rue Marion Repentigny, QC, J5Z 4W8 http://www.munck-sib.com NEQ : 1148184352	Monsieur Yves Boudreau Téléphone : 450 581-8975 Télécopieur : 450 581-1536	**Commande : (1377308)** 2018-01-12 8 h 11 **Transmission :** 2018-01-12 8 h 11	2869712 - 18-16602 Addenda 1 - Report de date 2018-01-24 15 h 36 - Courriel 2871814 - 18-16602 Addenda 2 (devis) 2018-01-29 12 h 22 - Courriel 2871815 - 18-16602 Addenda 2 (bordereau) 2018-01-29 12 h 22 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187994001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division coordination_planification et logistique , Planification de l'entretien
Objet :	Accorder un contrat à 9309-4928 Québec inc. (Pont Roulant Servi-Tech), pour les services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage de la Direction de l'eau potable, pour une période de soixante (60) mois, pour une somme maximale de 334 071,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16602 - (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1187994001_InterventionFinancière_BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-01

Nathalie LANGLAIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.004

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184922009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018.

Il est recommandé :

1. de modifier la clause « indexation des prix » ayant trait spécifiquement au taux de change réel à utiliser lors de l'émission d'une commande à l'intérieur de l'entente-cadre 1049020 et procéder à l'ajustement du prix du bon de commande 1259071 pour une somme de 184 362,97 $, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-10 12:52

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184922009**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 mai 2015, le conseil d'agglomération approuvait la conclusion d'une entente-cadre avec Aéro-feu ltée pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans. En juin 2015, la Ville émettait un premier bon de commande pour l'achat de 4 camions échelles. En février 2018, le conseil d'agglomération approuvait la dépense pour l'achat de 8 autres camions.
Conformément à l'article 7 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 14-13443, les prix soumis par le fournisseur sont fermes pour la durée du contrat mais ceux-ci sont indexés (si requis) pour tenir compte de la fluctuation du taux de change entre la date d'ouverture des soumissions (4 mars 2015) et la date d'émission du bon de commande. La formule d'indexation prévue à l'appel d'offres est basée sur le taux de change US/CAD publié à midi par la Banque du Canada.

La problématique réside dans le fait que la Banque du Canada a cessé la publication du taux de change à midi le 28 avril 2017 pour le remplacer par la publication d'un taux de change moyen quotidien publié, à chaque jour ouvrable, au plus tard à 16h30. Une revue du contrat, par le Services des affaires juridiques, a permis de constater qu'aucun mécanisme de remplacement n'a été prévu en cas de désuétude d'un taux utilisé dans la formule d'ajustement de prix.

En février 2018, l'émission du deuxième bon de commande pour l'achat de 8 camions échelles a fait ressortir la problématique liée au calcul du taux de change.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0126 – 22 février 2018 : Autoriser une dépense de 9 365 024,18 $, taxes incluses, pour l'acquisition de huit (8) camions échelles pour le combat d'incendie, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Aréo-feu ltée » (CG15 0354).

CG15 0354 – 28 mai 2015 : Conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie – Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires – 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 $). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 $, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

DESCRIPTION

Ce dossier vise la modification de la clause « indexation des prix » prévu à l'article 7 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres 14-13433. Plus précisément, la modification concerne la référence au taux de change à utiliser au moment de l'émission d'un bon de commande (taux de change réel).
Après concertation entre les différents intervenants au dossier, il a été proposé de remplacer le taux de change réel devenu désuet par le taux de change moyen quotidien publié par la Banque du Canada, à chaque jour ouvrable, au plus tard à 16h30.

Cette modification au contrat entraîne une dépense supplémentaire de 184 362,97 $, taxes incluses, car le bon de commande 1259071 devra être indexé conformément aux autres dispositions du contrat. La méthode d'indexation et son calcul sont présentés en pièce jointe.

Ce coût relatif à l'indexation de la deuxième commande (8 camions) a été prévu sous forme de provision au sommaire décisionnel 1184922001.

JUSTIFICATION

Atteindre l'objectif initial visé par la clause d'indexation des prix prévue à l'appel d'offres 14-13433 à savoir un partage du risque entre la Ville et le fournisseur sur les fluctuations du taux de change.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification au contrat n'entraîne pas un besoin en crédits supplémentaires puisqu'une une provision de 445 953.53 $, taxes incluses, avait été prévu au dossier 1184922001 pour faire face aux possibles variations de taux de change de la deuxième commande.
Cette dépense sera entièrement payée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'une entente sur le taux de change à utiliser pour indexer les commandes, le fournisseur pourrait se prévaloir de son droit de mettre fin au contrat. Une telle situation entraînerait des retards significatifs au programme de remplacement de camions stratégiques requis aux opérations du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Amendement du bon de commande en août 2018
- Livraison des camions en décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François LEMOINE, Service du matériel roulant et des ateliers
Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Renée VEILLETTE, Service de l'approvisionnement
Richard LIEBMANN, Service de sécurité incendie de Montréal
Françoise TURGEON, Service des finances

Lecture :

Françoise TURGEON, 13 juin 2018
Richard LIEBMANN, 6 juin 2018
Renée VEILLETTE, 6 juin 2018
Sylvie GIRARD, 5 juin 2018
Jean-François LEMOINE, 5 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-05

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-07-06

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1184922009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018.

Calcul de l'indexation			
		2018-02-27	
Taux réel		1,2740	
Taux de référence		1,2440	
Indice - taux de change		1,0241	
Variation taux de change (%)		2,41%	
		Indexation requise sur 90 %	
		Sans taxes	Taxes incluses
Prix bu bon de commande		7 388 000,00 $	8 494 353,00 $
90%	A	6 649 200,00 $	7 644 917,70 $
Indexation %		2,41%	2,41%
Coût de l'indexation	B	160 350,48 $	184 362,97 $
10%	C	738 800,00 $	849 435,30 $
Coût total du bon de commande indexé	A + B + C	7 548 350,48 $	8 678 715,97 $

14--13433 - Acceptation de la modification au contrat.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 20 juin 2018

Madame Hélène Picard
ARÉO-FEU LTÉE
5205 J-Armand Bombardier,
Longueuil (Québec) J3Z 1G4

Courriel : hpicard@areo-feu.com

Objet : Désuétude du taux utilisé dans la formule d'ajustement de prix
Appel d'offres n° 14-13433
Fourniture de camions à échelle aériennes d'une portée verticale nominale de 100 pieds – Entente d'approvisionnement 5 ans

Bonjour madame Picard,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique et au courriel du 10 mai 2018 concernant la désuétude du taux utilisé dans la formule d'ajustement de prix à l'appel d'offres cité à l'objet, on me demande une confirmation plus officielle.

À cet effet, la Ville de Montréal désire recevoir l'acceptation de votre part au changement du libeller de la formule d'indexation indiquée à la clause no 7 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres cité à l'objet.

Ancienne clause

La Ville évalue à 90 % la proportion de contenu étranger qui entre dans la fabrication et l'assemblage de chaque de camion-échelle. Par conséquent les prix soumis demeurent fermes pour la durée du contrat et seront indexés le cas échéant, au moment de la commande, en fonction de la variation entre le taux de change à la date de l'ouverture des soumissions et le taux de change à la date d'émission du bon de commande, selon la formule suivante :

Prix indexé =
(90 %) Prix de référence (1) X Indice du taux de change (2) + (10 %) Prix de référence

(1) Le prix de référence correspond au prix de la soumission.

(2) Indice du taux de change = $\frac{\text{Taux réel}^{(2.1)\ US}}{\text{Taux de référence}^{(2.2)\ US}}$

(2.1) Le taux réel correspond au dernier taux de change US/CAD publié à midi par la Banque du Canada à la date d'émission du bon de commande.

(2.2) Le taux de référence correspond au dernier taux de change US/CAD publié à midi par la Banque du Canada à la date de l'ouverture des soumissions.

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Le prix indexé (en dollar canadien) sera donc plus élevé que le prix soumis si le dollar canadien a perdu de la valeur par rapport au dollar américain depuis l'ouverture des soumissions et inversement, il sera moins élevé si le dollar canadien a gagné de la valeur.

Aucune indexation ne sera effectuée si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de deux pour cent (2 %) ou moins par rapport au taux de change de référence.

L'ajustement sera calculé et autorisé par le Service de l'approvisionnement ou par Service de sécurité incendie de Montréal selon les conditions précitées.

Nouvelle clause utilisé dans la formule d'ajustement de prix (utilisation du taux change moyen quotidien publié à 16h30 par la Banque du Canada)

La Ville évalue à 90 % la proportion de contenu étranger qui entre dans la fabrication et l'assemblage de chaque de camion-échelle. Par conséquent les prix soumis demeurent fermes pour la durée du contrat et seront indexés le cas échéant, au moment de la commande, en fonction de la variation entre le taux de change à la date de l'ouverture des soumissions et le taux de change à la date d'émission du bon de commande, selon la formule suivante :

Prix indexé =
(90 %) Prix de référence (1) X Indice du taux de change (2) + (10 %) Prix de référence

(3) Le prix de référence correspond au prix de la soumission.

(4) Indice du taux de change = $\dfrac{\text{Taux réel}^{(2.1)\ US}}{\text{Taux de référence}^{(2.2)\ US}}$

(2.1) Le taux réel correspond au dernier taux de change US/CAD publié à 16h30 par la Banque du Canada à la date d'émission du bon de commande.

(2.2) Le taux de référence correspond au dernier taux de change US/CAD publié à midi par la Banque du Canada à la date de l'ouverture des soumissions.

Le prix indexé (en dollar canadien) sera donc plus élevé que le prix soumis si le dollar canadien a perdu de la valeur par rapport au dollar américain depuis l'ouverture des soumissions et inversement, il sera moins élevé si le dollar canadien a gagné de la valeur.

Aucune indexation ne sera effectuée si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de deux pour cent (2 %) ou moins par rapport au taux de change de référence.

L'ajustement sera calculé et autorisé par le Service de l'approvisionnement ou par Service de sécurité incendie de Montréal selon les conditions précitées.

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

En conclusion, vous trouverez ci-dessous les démarches entérinées de part et d'autres en lien avec la modification :

- Modifié le bon de commande 1259071 pour faire l'ajustement au taux de change de 1.2740 en lieu et place du 1.2686 lorsque la modification sera approuvée par les instances.
- Établir un réseau de communication entre Aréo-Feu et le SMRA pour définir de la date du taux utilisé avec émission du bon de commande la journée suivante.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement supplémentaire.

Cordialement.

Renée Veillette

Renée Veillette
Agente d'approvisionnement II

Courriel : rveillette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1057

J'accepte la modification : _____ Signature

22/06/2018 Date

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184922009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Modifier la clause « indexation des prix » de l'entente-cadre 1049020 pour l'acquisition de 20 camions à échelles aériennes sur une période de 5 ans et procéder à l'ajustement du bon de commande 1259071 pour l'achat de 8 camions échelles pour l'année 2018.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La modification est conforme aux exigences de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes .

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-05

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Contrats

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.005

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Service d'équipement G.D. inc. », pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville pour une somme maximale de 1 543 368,77 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16873 (3 soum.).

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Service d'équipement G.D. inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 543 368,77 $, taxes et provisions incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16873 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-12 17:38

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1184922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Service d'équipement G.D. inc. », pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville pour une somme maximale de 1 543 368,77 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16873 (3 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.
Dans le cadre de sa planification d'achat, le SMRA a identifié le besoin d'acquérir 9 camions munis d'une boite à asphalte isolée et chauffante pour répondre aux besoins opérationnels de certains arrondissements en matière de travaux d'asphaltage. Les bons de commande (1260855 et 1263122) pour l'achat des châssis de camion de classes 8 ont été émis en mars dernier et leur livraison est prévue pour octobre 2018. L'installation d'une boîte à asphalte isolée et chauffante sur les châssis de camion viendra compléter l'aménagement des camions.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-16873 qui s'est tenu du 14 mars au 19 avril 2018. L'appel d'offres a été publié le 14 mars et le 13 avril 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que le 14 mars et le 10 avril 2018 dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 37 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Trois addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 16 mars 2018 : pour modifier la quantité prévisionnelle;
- Addenda no 2 émis le 10 avril 2018 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions et émettre des précisions quant aux délais de livraison exigés; et
- Addenda no 3 émis le 12 avril 2018 : pour modifier l'annexe 4 « cautionnement de soumission ».

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-16873 est celle d'un octroi au plus bas soumissionnaire conforme.

Le présent dossier nécessite l'approbation du conseil municipal car la dépense est liée à l'exercice d'une compétence locale supérieure à 500 000 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0484 – 28 septembre 2017 : Conclure avec « Camions Inter-Anjou inc. », une entente-cadre durée de cinq ans, pour l'acquisition sur demande de châssis de camion de classe 8 de marque International - Appel d'offres public 17-16036 (3 soumissionnaires) - (montant estimé de 29 859 071.16 $, taxes incluses).

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à « Service d'équipement G.D. inc. », au montant de 1 543 368,77 $, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte sur des châssis de camion de classe 8 fournis par la Ville. Il s'agit de bennes isolées et chauffantes d'une longueur intérieure de 14 ½ pieds et d'une capacité de chargement de 10 vg^3 tel que décrit au devis 29318A22 de l'appel d'offres 18-16873. Les boîtes à asphalte seront sous la garantie complète du manufacturier pour une durée de 12 mois à compter de leur date de mise en service. Le coût d'acquisition comprend deux volets de formation sur les méthodes d'opération et la maintenance des appareils.
Les camions munis d'une boîte à asphalte sont utilisés pour transporter le bitume lors des travaux de réfection de la chaussée. L'utilisation d'une benne isolée et chauffante permet de maintenir la température de l'asphalte sur une longue période, ce qui assure les meilleures conditions de pose et de durabilité du bitume.

Provision pour contingences

Un camion muni d'une benne à asphalte est un véhicule de spécialité susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de fabrication. La modification d'un aménagement en cours de réalisation est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu. Pour pallier aux imprévus de fabrication, le coût d'acquisition des boîtes à asphalte a été bonifié de 3 %, soit 44 952,49 $ taxes incluses.

Résumé des coûts d'acquisition

Description	Coût (avant taxes)	Coût (taxes incluses)	Coût (net de ristourne)
Boîte asphalte isolée et chauffante (x9)	1 303 254,00 $	1 498 416,29 $	1 368 253,79 $
Provision pour contingences (3 %)	39 097,62 $	44 952,49 $	41 047,61 $
Total :	1 342 351,62 $	1 543 368,78 $	1 409 301,40 $

Le délai de livraison des aménagements demandés se situe entre 100 et 212 jours civils à partir du moment de la disponibilité des châssis de camion. Le contrat prévoit, pour chaque mois de retard de livraison, une pénalité de 2 % de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

JUSTIFICATION

L'acquisition de 9 camions de classe 293 munis d'une boîte à asphalte isolée et chauffante est une addition au parc de véhicules de la Ville. Cet achat vise à doter la Ville d'appareils stratégiques requis aux opérations d'asphaltage. Les camions seront attitrés aux arrondissements suivants :

- Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- Lachine
- Montréal-Nord
- Outremont

- Pierrefonds-Roxboro
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Saint-Léonard
- Sud-Ouest
- Verdun

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-16873 pour lequel il y a eu 5 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.	1 498 416,29 $		1 498 416,29 $
CUBEX LIMITED	1 546 993,80 $		1 546 993,80 $
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	1 578 031,88 $		1 578 031,88 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA ***	1 362 105,38 $		1 362 105,38 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 541 147,32 $ 2,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			79 615,59 $ 5,31 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			136 310, 91 $ 10,01 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			48 577,51 $ 3,24 %

*** L’estimation a été ajustée conformément aux quantités demandées à l’addenda no 2.

Pour estimer la dépense, le rédacteur du devis technique s’est basé sur le coût d’achat d’une boîte à asphalte acquise en 2015 pour lequel il a appliqué une indexation. L’estimation est inférieure de 10,01 % (136 310,91 $) au montant du contrat à octroyer. Les courts délais de livraison exigés à l’appel d’offres (100 à 114 jours) ont certainement contribué à faire une pression à hausse sur les prix. L’écart de 3,24 % (48 577,51 $) entre les deux plus basses soumissions confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Deux preneurs du cahier des charges n’ont pas présenté d’offre à la Ville pour les motifs suivants : ne peut rencontrer les exigences techniques et pour consultation seulement.

Pour garantir la bonne exécution de ce contrat, la Ville a exigé une garantie d'exécution représentant 5 % du montant de la soumission, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 1 543 368,77 $, taxes et provision pour contingences incluses, sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 1 409 302 $ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (13-030) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas procéder avec cette acquisition priverait la Ville de véhicules stratégiques requis aux opérations d'asphaltage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande des boîtes à asphalte : août 2018
- Livraison des châssis de camion : octobre 2018
- Livraison des camions aménagés : de février à mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers
Luc PERREAULT, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Marie-Josée M GIRARD, Lachine
Gilbert BÉDARD, Montréal-Nord
André BRIDEAU, Outremont
Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro
Louis LAPOINTE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Daniel FLEURY, Saint-Léonard
Claude DUBOIS, Le Sud-Ouest
Martin ROBERGE, Verdun
Simon CLOUTIER, Service de la performance organisationnelle
Geneviève MILOT, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Gilbert BÉDARD, 10 juillet 2018
Marie-Josée M GIRARD, 10 juillet 2018
Louis LAPOINTE, 10 juillet 2018
Daniel FLEURY, 10 juillet 2018
Claude DUBOIS, 10 juillet 2018
André BRIDEAU, 10 juillet 2018
Geneviève MILOT, 10 juillet 2018
Bruno CÔTÉ MARCHAND, 12 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

Tél : 514-868-3620
Télécop. : 514-872-1912

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-07

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-06-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1184922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « Service d'équipement G.D. inc. », pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville pour une somme maximale de 1 543 368,77 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16873 (3 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16873_Intervention.pdf 18-16873 PV.pdf 18-16873_DetCah.pdf

Tableau de vérification.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agent approvisionnement II
Tél : 514 872-6850

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-07

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16873

No du GDD : 1184922010

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et installation de boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des camions fournis par la Ville

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 14 - 3 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 12 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 19 - 4 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 12 - 4 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 37 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 60

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 16 - 10 - 2018

Date d'échéance révisée : 16 - 10 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.	1 498 416.29 $	√	
CUBEX LIMITED	1 546 993,80 $		
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	1 578 031,88 $		

Information additionnelle

Deux des cinq preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres pour les motifs suivants : ne peut rencontrer les exigences techniques ou pour consultation seulement.

La différence entre le montant inscrit au procès verbal et celui demandé s'explique par le fait que le SMRA demande une provisionde 3 % pour pallier aux imprévus de fabrication.

Préparé par : Renée Veillette

Le 7 - 6 - 2018

Direction générale adjointe
Service de l'approvisionnement

Montréal

Tableau de vérification

Numéro de l'appel d'offres : 18-16873
Titre : Fourniture et installation de boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des camions fournis par la Ville.
Date d'ouverture des soumissions : 19 avril 2018

Item		Quantité	SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.		CUBEX LIMITED		ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Fourniture et installation de boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des camions fourni par la Ville selon les caractéristiques décrites au devis technique.	9	144 806,00 $	1 303 254,00 $	149 500,50 $	1 345 504,50 $	152 500,00 $	1 372 500,00 $
Total avant taxes				1 303 254,00 $		1 345 504,50 $		1 372 500,00 $
TPS 5 %				65 162,70 $		67 275,23 $		68 625,00 $
TVQ 9,9975 %				129 999,59 $		134 214,07 $		136 906,88 $
Montant total				1 498 416,29 $		1 546 993,80 $		1 578 031,88 $
Signature			Oui		Oui		Oui	
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			3		3		3	
Numéro TPS/TVQ			Oui		Oui		Oui	
Numéro de fournisseur VDM			167250		117465		360278	
Lettre d'engagement + Garantie soumission			7710297-18-002		917179144-007		2786-095	
AMF			Non Requis		Non Requis		Non Requis	
Numéro NEQ			1160775103		1144713683		1170813936	
Vérification REQ			Oui		Oui		Oui	
RENA			Oui		Oui		Oui	
2 Listes des personnes écartées			Oui		Oui		Oui	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			Oui		Oui		Oui	
SEAO			Oui		Oui		Oui	

Remarque :
Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 24 avril 2018**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 18-16873
Numéro de référence : 1146994
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Fourniture et installation de boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des camions fournis par la Ville

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cubex Ltée 850 Boucher Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 7Z8 http://www.cubexltd.com	Monsieur Claude Halley Téléphone : 450 349-5846 Télécopieur : 450 349-4155	**Commande : (1410749)** 2018-03-15 8 h 30 **Transmission :** 2018-03-15 8 h 36	2902612 - 18-16873-Addenda no 1 2018-03-16 11 h 50 - Courriel 2918261 - 18-16873 - Addenda no 2 - Report de date et modification 2018-04-10 15 h 41 - Courriel 2919940 - 18-16873_Addenda 3 - modification cautionnement 2018-04-12 13 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Équipements Stinson (Québec) Inc. 1675 rue Gladstone Montréal, QC, H4E 1C6	Madame Micheline Leblond Téléphone : 514 766-3567 Télécopieur : 514 766-5438	**Commande : (1411732)** 2018-03-16 10 h 22 **Transmission :** 2018-03-16 15 h 27	2902612 - 18-16873-Addenda no 1 2018-03-16 11 h 51 - Télécopie 2918261 - 18-16873 - Addenda no 2 - Report de date et modification 2018-04-10 15 h 42 - Télécopie 2919940 - 18-16873_Addenda 3 - modification cautionnement 2018-04-12 13 h 28 -

			Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Équipements Twin Inc. 10401 BOUL. PARKWAY Montréal, QC, H1J 1R4 http://www.equipementstwin.ca	Monsieur Louis Beaulieu Téléphone : 514 353-1190 Télécopieur : 514 353-1119	**Commande : (1410491)** 2018-03-14 15 h 02 **Transmission :** 2018-03-14 15 h 56	2902612 - 18-16873-Addenda no 1 2018-03-16 11 h 50 - Courriel 2918261 - 18-16873 - Addenda no 2 - Report de date et modification 2018-04-10 15 h 41 - Courriel 2919940 - 18-16873_Addenda 3 - modification cautionnement 2018-04-12 13 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Service D'Équipement G.D. Inc. 1030 Fernand-Dufour Québec, QC, G1M 2Y3	Madame Marie-Josée Roussel Téléphone : 418 681-0080 Télécopieur : 418 683-0328	**Commande : (1415496)** 2018-03-22 13 h 50 **Transmission :** 2018-03-22 17 h 52	2902612 - 18-16873-Addenda no 1 2018-03-22 13 h 50 - Téléchargement 2918261 - 18-16873 - Addenda no 2 - Report de date et modification 2018-04-10 15 h 42 - Télécopie 2919940 - 18-16873_Addenda 3 - modification cautionnement 2018-04-12 13 h 27 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4	Monsieur Stéphane Leblanc Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur :	**Commande : (1417281)** 2018-03-26 13 h 24 **Transmission :** 2018-03-26 13 h 24	2902612 - 18-16873-Addenda no 1 2018-03-26 13 h 24 - Téléchargement 2918261 - 18-16873 - Addenda no 2 - Report de date et modification 2018-04-10 15 h 41 - Courriel 2919940 - 18-16873_Addenda 3 - modification cautionnement 2018-04-12 13 h 27 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à « Service d'équipement G.D. inc. », pour la fourniture et l'installation de 9 boîtes à asphalte isolées et chauffantes sur des châssis de camion fournis par la Ville pour une somme maximale de 1 543 368,77 $, taxes incluses – Appel d'offres public 18-16873 (3 soum.).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184922010 - Acquisition boîtes à asphalte.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

CE : 20.006

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 20.007

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.008

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1185308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 $ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78$ en 2019, et de 121 239,26 $ en 2020.

Il est recommandé :
1. d'accorder à la firme Centre de tri Mélimax inc., seul soumissionnaire conforme, pour une période de 22 mois, pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié pour l'écocentre LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 781 744,07 $, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-17092 et au tableau de prix reçus.

2. d'autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 $ au net, en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service de l'environnement;

3. d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service l'environnement de 252 577,78$ au net pour 2019, et de 121 239,26 $ en 2020;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-23 09:30

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185308002**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 $ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78$ en 2019, et de 121 239,26 $ en 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par le Service de l'environnement. En vertu de l'article 17 de la Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Le Service de l'environnement octroie des contrats permettant aux territoires et aux écocentres de transporter leur bois vers des sites de traitement autorisés pour être valorisé. Les quantités prévues au contrat de 2015 ont été épuisées plus rapidement en raison d'un plus grand apport de matière que prévu. Le Service de l'environnement a donc demandé au Service de l'approvisionnement que soit lancé un appel d'offres (A/O) pour la réception, le tri et la mise en marché du bois trié en provenance de l'écocentre.

L'A/O 18-17092 a été lancé le 6 juin 2018 et les soumissions devaient être déposées au plus tard le 26 juin 2018. L'appel d'offres a été publié dans le SEAO. Il est primordial que le service se poursuive, sinon le bois sera dirigé vers les sites d'enfouissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0461 - 21 août 2015 : Accorder deux contrats, pour une période de 58 mois, à Ecoservices Tria inc. pour une somme maximale de 611 688 $, taxes incluses, et à Multi-Recyclage S. D. inc., pour une somme maximale de 3 440 964 $, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié - Appel d'offres public 15-14291 (3 soumissionnaires).
CG18 0351 - 21 juin 2018 ; Accorder un contrat à Centre de tri Mélimax inc., pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 338 567,51 $, taxes incluses / Autoriser une demande de budget additionnel de 181 664,64 $, taxes nettes - Appel d'offres public 18 -16879 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le contrat prévoit la réception du bois livré de l'écocentre LaSalle, le tri, le broyage et le transport vers des entreprises où la matière sera valorisée. Les équipements de traitement doivent permettre de recycler et/ou valoriser le bois sauf dans le cas où le bois serait contaminé par une ou des matières le rendant non recyclable et/ou non valorisable, en conformité avec les normes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

JUSTIFICATION

Un premier A/O 18-16691 lancé en janvier, a été annulé car les propositions reçues étaient bien au-delà de l'estimation. Un deuxième A/O 18-16879 a été lancé le 26 mars 2018 pour deux lots distincts (lot 1 : 5 territoires, lot 2 : écocentre LaSalle). Les prix soumissionnés pour les deux lots excédaient le million de dollars et aucun des deux soumissionnaires n'avait son accréditation de l'autorité des marchés financiers (AMF) requise. Un seul des deux lots (5 territoires) a été octroyé par le Conseil d'agglomération en juin dernier (CG 18-0351). Un troisième A/O a été lancé le 6 juin afin d'octroyer un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché du bois provenant de l'écocentre LaSalle. L'objectif est de couvrir les besoins jusqu'en juin 2020, date de fin des autres contrats pour l'ensemble de l'agglomération.

Pour cet A/O 18-17092, il y a eu 5 preneurs du cahier des charges et deux soumissions reçues. Selon les règles d'adjudication du contrat avec l'application d'un facteur d'ajustement en fonction de la distance entre l'écocentre et le lieu de traitement, et après l'analyse de la conformité administrative, il s'avère que le Centre de tri de Mélimax est le seul soumissionnaire conforme. Le prix soumis à la tonne est de 64,79$.

L'estimé du prix a été basé sur une moyenne des tarifs soumis par les deux (2) entreprises soumissionnaires lors de l'appel d'offres 18-16879 (printemps 2018).

Les prix soumis avaient été de 64,79 $ et de 85,00 $ pour un prix moyen de 74,90 $.

Pour le présent appel d'offres, le soumissionnaire conforme a déposé un prix identique que lors du dernier AO au printemps 2018, soit un prix de 13,50% inférieur au prix moyen estimé.

PRIX DES CONTRATS	
Soumissions conformes (taxes incluses)	**Contrat**
Centre de Tri Mélimax inc.	774 719,95
Centre de tri Argenteuil	non conforme
Estimation des professionnels internes ($)	895 609 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	na
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	na
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)	na
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	na
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(120 889) $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-13,50%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat est d'une durée approximative de 22 mois qui s'étendra sur une période de trois années financières. La somme requise s'élèvera à 781 744,07 $ incluant les taxes et les ajustements annuels selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada.
La répartition des coûts se présente comme suit :

Contrats	**2018**	**2019**	**2020**	**Total**
art. 1 - Écocentre LaSalle	139 449,59 $	428 936,61 $	213 357,87 $	781 744,07 $

Le détail des calculs se trouve en pièce jointe.

- La révision à la hausse de 503 tonnes par rapport à la quantité prévue suite à la hausse des quantités livrées les derniers mois engendre un coût additionnel de 34 359 $ taxe nette.

- Le coût unitaire augmente de 42,30$, et s'ajoute au coût actuel (25,72$)/t, ce qui génère un écart défavorable de 424 999 $ taxe nette.

Cette dépense sera financée, à 100% par l'agglomération, par un virement budgétaire de 85 541,06 $ au net en 2018 en provenance des dépenses contingentes, vers le Service de l'environnement.

Cette dépense sera également financée par un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78 $ au net en 2019 et de 121 239,26 $ au net en 2020.

Période	**2018**	**2019**	**2020**	**Total**
Budget additionnel - taxe nette	85 541,06 $	252 577,78 $	121 239,26 $	459 358,09 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat pour le tri, la réception et la mise en marché de bois trié touche le volet : "Pratiquer une gestion responsable des ressources" qui vise à récupérer 80 % de matières

recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de CRD et encombrants d'ici 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'octroyer ce contrat, le bois l'écocentre LaSalle sera acheminé vers des sites d'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: dès que le tonnage maximum du contrat en cours est atteint.
Fin du contrat : 30 juin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Cherifa HELLAL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine HERBRETEAU
Agente de recherche

Tél : 514 868-3962
Télécop. : 514-872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-09

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre WINNER
cadre sur mandat(s)
Tél : 514-872 44004
Approuvé le : 2018-07-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2018-07-23

Contrats	2018	2019	2020	Total
art. 1 - Écocentre LaSalle	139 449.59 $	428 936.61 $	213 357.87 $	781 744.07 $

Période	2018	2019	2020	Total
Budget additionnel - taxe nette	85 541.06 $	252 577.78 $	121 239.26 $	459 358.09 $

Coût des contrats de réception et tri du bois pour l'écocente LaSalle- 2018-2020
AO 18-17092
22 mois

Contrats	Tonnage global	Prix (1)	2018	2019	2020	Total
art. 1 - Écocentre LaSalle	10 400	64.79 $	121 286.88 $	373 069.46 $	185 568.93 $	679 925.27 $
TPS		5%	6 064.34 $	18 653.47 $	9 278.45 $	33 996.26 $
TVQ		9.975%	12 098.37 $	37 213.68 $	18 510.50 $	67 822.55 $
Total taxes incluses			**139 449.59 $**	**428 936.61 $**	**213 357.87 $**	**781 744.07 $**
Total taxe nette			**127 336.06 $**	**391 676.30 $**	**194 824.18 $**	**713 836.54 $**

nombre de mois	
4	18%
12	55%
6	27%
22	

Demande additionnelle

Période	2018	2019	2020	Total
Tonnages - Écocentre LaSalle	1625	5410.91	2861	9896.91
Coût moyen	25.72 $	25.72 $	25.72 $	25.72 $
Budget - taxe nette	41 795.00 $	139 168.61 $	73 584.92 $	254 548.53 $
Tonnages - écart de volumes				
Tonnages - Écocentre LaSalle	(247)	(309)	53	(503)
$ - Écart de volumes				
Tonnages - Écocentre LaSalle	(16 801.29 $)	(21 234.98 $)	3 677.24 $	(34 359.03 $)
$ - Écart de prix unitaire	(42.30 $)			
	(68 739.78 $)	(231 342.79 $)	(124 916.49 $)	(424 999.06 $)
Grands totaux - Écart	**(85 541.06 $)**	**(252 577.78 $)**	**(121 239.26 $)**	**(459 358.09 $)**

Imputation comptable: 1001.0010000.103125.04383.54503.014404.0000.000000.000000.00000.00000

Note:
1) Le prix unitaire sera ajusté à la date d'anniversaire du contrat.
L'indexation annuelle selon l'IPC est estimée à 2%.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1185308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 $ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78$ en 2019, et de 121 239,26 $ en 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17092_Intervention v02.pdf.pdf
18-17092_DetCah.pdf
18-17092_p.v..pdf
18-17092_TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cherifa HELLAL
Agente d'approvisionnement
Tél : 514 872-0486

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17092

No du GDD : 1185308002

Titre de l'appel d'offres : Réception, tri et mise en marché de bois trié pour l'écocentre LaSalle

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 6 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 26 - 6 - 2018

Ouverture faite le : 26 - 6 - 2018

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 40

% de rejets : 50

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 12 - 2018

Date d'échéance révisée : 3 - 12 - 2018

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	
Centre de Tri Melimax	774 719,95	√	

Information additionnelle

Les preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné n'ont pas completé le formulaire de non participation.
La soumission Centre de tri d'Argenteuil est rejetée suite à l'avis juridique ref n°18-002479 du 16 juillet 2018, et ce pour le motif suivant : la compagnie qui s'est procurée le cahier des charges est Bernard Paysagiste inc.
Les deux firmes ont le même actionnaire majoritaire. Selon l'avis juridique, pour se procurer les documents sur SEAO, il faut forcément que le soumissionnaire Centre de tri d'Argenteuil et le preneur du cahier de charge indiqué sur le site SEAO soit la même entreprise, avec le même numéro d'entreprise.

Préparé par : Cherifa Hellal

Le 20 - 7 - 2018

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
18-27092

Agente d'approvisionnement
Cherifa Hellal

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
Centre de tri Melimax								
	(vide)	1	Réception, tri et mise en marché du bois trié pour l'écocentre LaSalle	10400	tonnes	64,79 $	673 816,00 $	774 719,95 $
Total (Centre de tri Melimax)							**673 816,00 $**	**774 719,95 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-17092
Numéro de référence : 1170441
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réception, tri et mise en marché de bois trié pour l'écocentre LaSalle

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bernard Paysagiste Inc 401, rue Saint-Jean Lachute, QC, J8H 3R8	Monsieur Martin Guay Téléphone : 450 562-3437 Télécopieur : 450 562-1805	**Commande : (1456135)** 2018-06-11 19 h 53 **Transmission :** 2018-06-11 19 h 53	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Centre de tri Melimax Inc. 303 boul. Industriel Châteauguay, QC, J6J 4Z2	Madame Sophie Briere Téléphone : 450 699-6862 Télécopieur : 450 699-8488	**Commande : (1453971)** 2018-06-06 12 h 22 **Transmission :** 2018-06-06 12 h 22	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ecoservice Tria Inc. 1985, Jean-Marie Langlois La Prairie, QC, J5R 5Z8	Monsieur Charles Tremblay Téléphone : 450 659-9333 Télécopieur : 450 659-2454	**Commande : (1458871)** 2018-06-18 11 h 43 **Transmission :** 2018-06-18 11 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Koncas Recyclage Inc. 10930 Sherbrooke Est Montréal, QC, H1B1B4	Madame Alexandra Poitevin Téléphone : 514 717-4873 Télécopieur :	**Commande : (1455810)** 2018-06-11 11 h 55 **Transmission :** 2018-06-11 11 h 55	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Matrec Inc... 4 Chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 6Z5	Madame Michèle Lamarre Téléphone : 450 645-3181 Télécopieur : 450 641-2535	**Commande : (1454927)** 2018-06-07 17 h 20 **Transmission :** 2018-06-07 17 h 20	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185308002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle au montant de 781 744,07 $ taxes incluses, pour une période de 22 mois, au Centre de tri Mélimax inc - Appel d'offres public # 18-17092 - (1 soumissionnaire conforme) / Autoriser un virement budgétaire de 85 541,06 $ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 252 577,78$ en 2019, et de 121 239,26 $ en 2020.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185308002 -Intervention financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget

Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Yves COURCHESNE
Directeur - financement, tresorerie et caisses de retraite et tresorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Division : Service des finances

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.009

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1188034002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 $, taxes incluses

ATTENDU QUE la location des niveleuses a été prolongé de 15 jours pour faire face à la tempête de neige prévue la fin de semaine du 14 et 15 Avril,
Il est recommandé au conseil d'agglomération:

1. de ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049;

2. d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire au montant total de 173 978 $, taxes incluses**;**

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-19 16:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1188034002**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but d'améliorer la fiabilité de son parc de véhicules, la ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant. Conséquemment, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est responsable de l'acquisition des véhicules et équipements qui seront mis à disposition des 19 arrondissements et services centraux.
Le SMRA a fait la location de niveleuses pour une période de cinq ans, à raison de cinq mois par année. Les niveleuses sont utilisées pour le déblaiement et le déglaçage de la chaussée en période hivernale. Selon les contrats de location, la période de location se termine le 31 Mars annuellement.

Dans la semaine du 9 Avril 2018, plusieurs arrondissements ont demandé à prolonger la location des niveleuses afin d'être en mesurer d'assurer le service de déneigement lors de la tempête prévue pour la fin de semaine du 14 et 15 Avril (15 à 20 cm de précipitations annoncées). Ainsi, la location de 47 niveleuses a été prolongée de 15 jours, pour un montant total de 173 978 $ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG170358 - 24 Août 2017 : Accorder un contrat à « Société en commandite Strongco », pour la location de 19 niveleuses articulées pour une période de 5 ans, à raison de cinq mois par année, pour une somme maximale de 4 095 495,73 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16049 (2 soumissionnaires).
CA14 25 0335 – 2 septembre 2014 : Octroyer un contrat à « Strongco Corporation inc.» pour la location avec entretien et accessoires de quatre (4) autoniveleuses articulées de marque Volvo pour une période de cinq (5) ans à raison de cinq (5) mois par année, du 1er novembre 2014 au 31 mars 2019, pour une dépense totale de 704 221,88 $ (toutes taxes incluses), en conformité à l'appel d'offres public 14-13547.

CA14 240314 – 10 juin 2014 : Autoriser une dépense maximale de 755 328.26 $ taxes incluses pour la location saisonnière de quatre (4) niveleuses articulées sans opérateur avec

entretien et accessoires et accorder à cette fin, un contrat à Société en commandite Strongco (appel d'offres public - 14-13547 - 2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à faire autoriser le paiement de la facture du fournisseur pour des services rendus suite à une location supplémentaire de 15 jours non prévue dans les contrats initiaux.

JUSTIFICATION

La prolongation de la location des niveleuses était nécessaire et indispensable pour assurer les diverses activités de déneigement. Étant donné que cette prolongation se limitait à deux semaines au-delà de la période de location définie aux contrats, et qu'elle n'a pas occasionné de dépenses supérieures à 10% de la valeur initiale des contrats, cette modification est considérée comme un accessoire aux contrats, sans pour autant en changer la nature. De ce fait, elle est conforme aux exigences prévues à l'article 573.3.0.4 de *la Loi sur les Cités et l es Villes* , et confirmé par le Service des Affaires Juridiques en date du 10 Juillet 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat est de 173 978$, taxes incluses.
Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des niveleuses respecte les normes de l’Agence américaine de protection de l’environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l’air. Cette location répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de la location des niveleuses a permis d'offrir les services de déneigement aux citoyens suite à la tempête survenue la fin de semaine du 14 et 15 Avril.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie HUARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Olivier TACHÉ, Service des affaires juridiques
Paul MASSÉ, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed BOUTOUBA
Agent de recherche

Tél : 5148726523
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-18

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2018-07-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1188034002

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1188034002 Location autoniveleuse.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucie HUARD
Conseiller budgétaire
Tél : 872-1093

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-19

Cathy GADBOIS
Chef de section
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.010

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1187389001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , Section catalogage et analyse documentaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la résiliation de l'entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de prolongation de douze (12) mois additionnels avec la firme Gestion Okiko inc, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (deux « 2 » soumissionnaires). Le montant total estimé des dépenses était de 450 000 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la résiliation de l'entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de prolongation de douze (12) mois additionnels avec la firme Gestion Okiko inc, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (deux « 2 » soumissionnaires). Le montant total estimé des dépenses était de 450 000 $, taxes incluses.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-23 10:28

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187389001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , Section catalogage et analyse documentaire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la résiliation de l'entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de prolongation de douze (12) mois additionnels avec la firme Gestion Okiko inc, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (deux « 2 » soumissionnaires). Le montant total estimé des dépenses était de 450 000 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre de services partagés — bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, requiert l'achat de jeux vidéo pour le compte des 45 bibliothèques de la Ville de Montréal.

Le présent sommaire décisionnel a pour objet d'autoriser la résiliation de l'entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de prolongation de douze (12) mois additionnels avec la firme Gestion Okiko inc, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (deux « 2 » soumissionnaires).

En effet, dès le début (22 août 2016) de l'entente-cadre, la firme Gestion Okiko inc a éprouvé de la difficulté à répondre aux exigences demandées.

Des suivis réguliers ont été faits auprès du fournisseur d'août 2016 à décembre 2017 afin qu'il réponde adéquatement aux exigences de cette entente-cadre.

En décembre 2017, des démarches ont été faites pour contacter le fournisseur. Il n'a pas donné suite aux demandes de suivis. D'où la raison de demande de résiliation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1041 (15 juin 2016) — Conclure avec la firme Gestion Okiko inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de prolongation de douze (12) mois additionnels, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (deux « 2 » soumissionnaires). Le montant total estimé des dépenses est de 450 000 $, taxes incluses.
CM15 0642 (25 mai 2015) — Autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec le Groupe Archambault inc., pour la fourniture de jeux vidéo, CD-Rom, CD-Audio, DVD films documentaires et de fiction – pour une période de douze (12) mois soit, du 27 août 2015 jusqu'au 26 août 2016, (Montant estimé pour la prolongation 551 364.86 $, taxes incluses).

CM12 0718 (21 août 2012) — Conclure avec le Groupe Archambault inc., une entente cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de jeux vidéo, cd-roms, cd-audio, dvd films documentaires et de fiction - Appel d'offres public 12-12045 (1 soumissionnaire) - Montant estimé de l'entente 2 100 000.00 $

DESCRIPTION

Ce contrat portait sur l'achat de jeux vidéo pour le compte des 45 bibliothèques de la Ville de Montréal, tel qu'il est décrit aux documents d'appel d'offres public 16-15048.

L'acquisition de cet article devait s'effectuer selon les besoins à combler.

Cette entente devait être valide pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date de son émission. Toutefois, à la fin de la période de validité de l'entente et suite à l'accord des deux parties, la Ville pouvait exercer une option pour la prolongation de l'entente pour une (1) période supplémentaire de douze (12) mois selon les mêmes conditions.

Aux termes de l'appel d'offres public, il y avait eu deux (2) preneurs de cahier des charges et les deux (2) firmes avaient déposé une soumission. Il s'agissait de Gestion Okiko inc et Importel inc. Leurs soumissions avaient alors été jugées conformes.

JUSTIFICATION

Du 1er août 2016 au 1er août 2017, des rencontres ont eu lieu entre la Ville de Montréal et la firme de Gestion Okiko inc pour l'informer qu'elle ne répondait pas adéquatement aux exigences prévues par l'entente-cadre intervenue avec la Ville de Montréal. Des irritants et des inconvénients ont été soulignés et des correctifs ont été demandés.

Le 1er août 2017, la Ville de Montréal a fait parvenir une lettre à la firme de Gestion Okiko inc, leur demandant d'améliorer son service offert à la Ville de Montréal, et ce, conformément à l'entente-cadre intervenue avec la Ville de Montréal. Toutefois, la firme de Gestion Okiko inc n'a pas donné suite aux demandes de la Ville de Montréal.

Le 28 mai 2018, la Ville de Montréal a fait parvenir un avis formel à la firme de Gestion Okiko inc sur l'*entente-cadre 1141169 — Acquisition sur demande de jeux vidéo pour les bibliothèques de la Ville de Montréal – Appel d'offres 16-15048* puisque les exigences prévues à cette entente-cadre ne faisaient plus l'objet d'un suivi par la firme depuis décembre 2017. Cet avis devait faire l'objet de correctifs par la firme, faute de quoi la Ville de Montréal considérait que l'entente-cadre était résiliée. La firme n'a donné aucun suivi à cet avis formel.

De plus, la Ville de Montréal a tenté, à plusieurs reprises, de communiquer avec le responsable de la firme, et ce, sans succès.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La résiliation de l'entente-cadre avec la firme Gestion Okiko inc, nous permettra de lancer un appel d'offres public pour conclure une nouvelle entente-cadre.

Selon l'analyse préliminaire, il ne devrait pas y avoir des impacts significatifs pour la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, ce projet contribue directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.
L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, au savoir, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La résiliation de l'entente-cadre avec la firme Gestion Okiko inc, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (deux « 2 » soumissionnaires) permettra à la Ville de Montréal de conclure une nouvelle entente-cadre en appel d'offres public, et ce, afin d'assurer un service de qualité auprès de Montréalais(es) dans les 45 bibliothèques de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure une nouvelle entente-cadre en appel d'offres public **:** L'autorisation de la résiliation de l'entente-cadre, entre la firme Gestion Okiko inc et la Ville de Montréal, permettra au Service de l'approvisionnement de conclure une nouvelle entente-cadre en appel d'offres public, et ce, afin d'assurer un service de qualité auprès de Montréalais(es) dans les 45 bibliothèques de la Ville de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le 13 juin 2017, la Ville de Montréal a adopté sa nouvelle politique culturelle pour la période de 2017-2022. Dans le cadre de cette politique, la Ville s'engage, « selon trois principes de base — rassembler, stimuler, rayonner — afin que la culture demeure au cœur de l'âme et de l'identité montréalaise et qu'elle contribue à assurer un milieu de vie de qualité aux citoyennes et citoyens, en misant notamment sur :

- un milieu de vie stimulant alimenté par les artistes, artisans, créateurs, travailleurs, entreprises, organisations et industries culturelles;
- le rassemblement des conditions gagnantes afin d'offrir un environnement favorable à la création;
- une créativité rayonnante grâce à sa force et son excellence, signature de Montréal, créant richesse et fierté ».

Il s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa (e) de l'article 20 qui énonce que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et à promouvoir celui-ci, ainsi que le réseau des musées municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance ».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BELLEMARE
Chef de section catalogage et analyse documentaire du Centre de services partagés - bibliothèques

Tél : 514 872-1542
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Nathalie BELLEMARE
Chef de section catalogage et analyse documentaire du Centre de services partagés - bibliothèques POUR
Alexandra Court, chef de division du Centre de services partagés - bibliothèques, conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) - Délégation de pouvoirs

Tél : 514 872-1542
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques
Tél : 514 872-1608
Approuvé le : 2018-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-07-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1187389001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , Section catalogage et analyse documentaire
Objet :	Autoriser la résiliation de l'entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, assortie d'une option de prolongation de douze (12) mois additionnels avec la firme Gestion Okiko inc, pour la fourniture sur demande de jeux vidéo à la suite de l'appel d'offres public 16-15048 (deux « 2 » soumissionnaires). Le montant total estimé des dépenses était de 450 000 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

16-15048 clause du devis pour annulation.pdf16-15048 Avis formel_Manquement.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johanne LANGLOIS
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-868-5957

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-20

Danielle CHAURET
Chef de section
Tél : 514-872-1027
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services Institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

Acquisition de biens et services généraux

Fourniture sur demande de jeux électroniques pour les bibliothèques de la Ville de Montréal

Appel d'offres public nº 16-15048

Le 20 avril 2016

- · et pour chaque article : le code d'article, la description et la quantité livrée (en unités).

Le bon de livraison doit faire état du contenu de chaque boîte ou des unités livrées; en plus, il doit mentionner si la livraison est complète. Le bon de livraison doit être inséré dans une enveloppe plastifiée et, si la livraison n'est pas en vrac, collé sur une boîte ou sur l'unité à un endroit visible et accessible.

4. SUIVI DES COMMANDES

4.1 Délais de livraison

Les délais de livraison devront être réduits au minimum, compte tenu seulement de la disponibilité des documents sur le marché.

Le bulletin de renseignements devra contenir minimalement les informations suivantes :

- Numéro du bon de commande
- Date de la liste présentée
- Auteur
- Titre
- Type de document

4.2 Annulation de commandes par le Secteur des acquisitions

Trois (3) mois après la date de la commande initiale, les bibliothèques de Montréal considéreront la commande annulée si le ou les documents n'ont pas été reçus, à moins d'une entente préalable entre le Secteur des acquisitions et le fournisseur.

4.3 Annulation de commandes par le fournisseur

En cas d'annulation de commandes, le fournisseur devra retourner au Secteur des acquisitions le bon de commande des bibliothèques de Montréal. Il devra fournir également le motif de l'annulation.

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIER RECOMMANDÉ

Le 28 mai 2018

Monsieur Patrick Jacob
Gestion Okiko Inc.
7840 croissant du Beau-Bois,
Montréal (Qc) H4K 2Y4
Courriel : pjacob@okiko.ca

Objet : Entente 1141169 Acquisition sur demande de jeux vidéos pour les bibliothèques de la Ville de Montréal – Appel d'offres 16-15048
Avis formel

Monsieur,

Le 15 juin 2016, la Ville de Montréal vous a octroyé un contrat de 36 mois pour l'acquisition sur demande de jeux vidéo pour ses bibliothèques.

Toutes les commandes confirmées de jeux vidéo ne sont plus livrées depuis décembre 2017.

Madame Alexandra Court – Chef de division du centre de services partagés – Bibliothèques a tenté de vous rejoindre à plusieurs reprises depuis cette date et toutes ses tentatives sont restées sans réponse de votre part.

Nous vous avons relancé par téléphone et par courriel à plus d'une occasion, pour savoir ce qui se passait et nous n'avons pas obtenu de réponse de votre part. Nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a pas d'autres personnes pouvant assurer le service.

Nous aimerions savoir quelles sont les raisons pour lesquelles plus aucune liste mensuelle n'a été acheminée ni aucune commande n'a été honorée.

Nous tenons à vous aviser que votre évaluation de rendement en tant que fournisseur est en cours et que suite à des manquements, nous serions en droit de vous placer sur la liste noire (mauvais fournisseur). Cette liste étant divulguée publiquement, d'autres organisations publiques pourront en prendre connaissance.

Avant de finaliser ce rapport, nous vous demandons de nous répondre par écrit avant le 4 juin 2018, pour nous donner les raisons de cette situation et pour nous présenter un plan d'action pour remédier à ces problèmes. À noter que les commandes en suspend de plus de trois (3) mois viennent d'être annulées. La Ville étant en droit de le faire, tel que défini dans le document d'appel d'offres 16-15048 aux clauses 4.2 et 4.3 du « cahier de charges de la facturation et de la livraison ».

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Faute de réponse, une recommandation à cet effet sera présentée aux instances décisionnelles de la Ville dès que possible.

Votre attention immédiate est requise,

Johanne Langlois
Agente d'approvisionnement II

Courriel : johanne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 868-5957

c.c : A. Court, Chef de Division - Centre de services partagés – Bibliothèques
D. Chauret, Chef de Section - Approvisionnement stratégique en biens et services

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.011

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1180112001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats à Services Infraspec Inc. et à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réparation et de réhabilitation ponctuelle de conduites d'égout secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 994 606,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10269 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Services Infraspec Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le Lot A, le contrat de réparation ponctuelle de conduites d'égout, au montant total de 483 185,10 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public # 10269 ;

2. d'accorder un contrat à Clean Water Works Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le Lot B, le contrat de réparation ponctuelle de conduites d'égout, au montant total de 491 421,55 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public # 10269 ;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-06-22 16:50

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180112001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats à Services Infraspec Inc. et à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réparation et de réhabilitation ponctuelle de conduites d'égout secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 994 606,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10269 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réparations ponctuelles d'égout secondaires sont identifiés par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau, suite à des inspections télévisées de conduites d'égout. Ces travaux de réparation s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau et des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à assurer la pérennité des infrastructures collectives et améliorer le niveau de service aux citoyens.
Les conduites d'égout à réparer présentent plusieurs anomalies telles que des fractures, des trous ainsi que des déformations, tels que constaté lors d'inspections. La nature de ces bris ainsi que les caractéristiques des conduites rendent possible une réparation par l'intérieur, sans tranchée, par un entrepreneur spécialisé.

Ces techniques sans tranchée comportent de nombreux avantages comparativement aux méthodes traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

· réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
· rapidité dans la réalisation des travaux;
· réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
· rapidité de la remise en état des lieux;
· réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
· réduction des émissions de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
· maintien de la circulation durant les travaux.

Les détériorations ponctuelles sont critiques et nécessitent une intervention rapide de réparation et de réhabilitation pour éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a procédé à un appel d'offres pour l'octroi de 2 lots distincts de travaux de réparation et de réhabilitation ponctuelle de conduites d'égout secondaires de la Ville de Montréal.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 25 mai 2018. La soumission est valide pendant cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, le 12 juin 2018, soit jusqu'au 10 octobre 2018. La durée de publication a été de 19 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi de deux (2) contrats de réparation et de réhabilitation ponctuelles sur divers tronçons d'égout secondaires de la Ville de Montréal. Les conduites à réparer ont été séparées en 2 lots :
Lot A : conduite de diamètre inférieur ou égale à 750 mm, 31 réparations;

Lot B : conduite de diamètre supérieur à 750 mm, 15 réparations.

L'octroi des contrats se fait par lot, au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots.

La liste des rues où auront lieu les travaux de réparation et de réhabilitation de conduites d'égout secondaires est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée pour chacun des contrats à 10 % du coût des travaux (taxes incluses), tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 20 000 $ taxes incluses, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale.

JUSTIFICATION

Sur trois (3) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 67 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, la firme a communiqué que la raison de son désistement tenait au fait que le produit ou service n'était pas offert.
Il y a eu deux (2) soumissions pour chacun des lots. Les prix de soumission et les documents relatifs aux deux (2) soumissions conformes ont été vérifiés.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Les tableaux des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résument la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Contrat 1: Lot A

SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	CONTINGENCES (10 %) (taxes incluses)	TOTAL (taxes inclues)
Services Infraspec Inc.	439 259,18 $	43 925,92 $	483 185,10 $
Clean Water Works Inc.	534 081,87 $	53 408,19 $	587 490,06 $
Estimation des professionnels internes ($)	401 722,65 $	40 172,27 $	441 894,92 $
Coût moyen des soumissions reçues ($)			535 337,58 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			10,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			41 290,18 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			9,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes ($)			104 304,96 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes (%)			21,6 %

Contrat 2: Lot B

SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	COÛT DE BASE (taxes incluses)	CONTINGENCES (10 %) (taxes incluses)	TOTAL (taxes inclues)
Clean Water Works Inc.	446 746,86 $	44 674,69 $	491 421,55 $
Services Infraspec Inc.	531 839,85 $	53 183,99 $	585 023,84 $
Estimation des professionnels internes ($)	381 717,00 $	38 171,70 $	419 888,70 $
Coût moyen des soumissions reçues ($)			538 222,70 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			9,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)			71 532,85 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			17,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes ($)			93 602,29 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes (%)			19,1 %

L'estimation des professionnels internes a été faite à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux similaires lors des années précédentes. Il s'agit du premier contrat de cette nature à la ville de Montréal avec des quantités aussi importantes de réparations ponctuelles de conduites d'égout et un délai de réalisation aussi court (180 jours).

Il y a un écart défavorable entre la plus basse soumission et l'estimation de soumission pour le lot A et le lot B de 9,3 % et 17,0 % respectivement.

La DRE a procédé à l’analyse des soumissions reçues et a constaté que la majorité de l’écart défavorable pour les 2 contrats se retrouve dans l'article de travaux préparatoires (nettoyage, inspection, alésage). Pour ce type de travaux, la connaissance de l'état de la conduite et la présence de débris sont les facteurs qui présentent le plus d'importance. Compte tenu que les inspections des conduites peuvent dater de quelques années, l'état des conduite a pu continuer à se détériorer et il y a un risque associé par rapport à cet élément qui est difficilement mesurable.

Compte tenu du fait que les écarts d'environ + 9,3 % et de 17 % respectivement restent dans les limites d’écart acceptable pour ce type de travaux, la DRE recommande l'octroi des deux (2) contrats au plus bas soumissionnaire conforme:

Lot A: Services Infraspec Inc.

Lot B: Clean Water Works Inc.

Les validations requises indiquant que les adjudicataires recommandés ne font pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites. Services Infraspec Inc., 4585 boulevard Lite, Laval (Qc) H7C 0B8 a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 août 2018 et Clean Water Works Inc., 1800 rue Bantree, Ottawa (On) K1B 5L6 a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 juin 2018.

Les adjudicataires recommandés Services Infraspec Inc. et Clean Water Works Inc., détiennent une attestation de l'autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Les attestations sont en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ces 2 contrats est de 994 606,65 $ incluant les dépenses de contingences de 88 600,61 $, les incidences de 20 000,00 $ et les taxes.
Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché peut impliquer une détérioration accrue des conduites d'égout et pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2018
Début des travaux : août 2018
Fin des travaux : février 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 21 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de section

Tél : 514 872-2575
Télécop. : 514 872-6856

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-18

Dominique DEVEAU
Directrice - DRE

Tél : 514 872-4023
Télécop. : 514 872-4269

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2018-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice - Service de l'eau
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-06-22

LISTE DES DÉFAUTS

N˚ Appel d'offres: 10269

LOT A - Conduite de diamètre inférieur ou égal à 750mm

Arrondissement	N. Plan	Rue	De	À	Type de Chaussée	Juridiction de la rue	Diamètre conduite (mm)	Matériau conduite	ID conduite	Longueur conduite (m)	Défauts à réparer
Ahuntsic-Cartierville	AHU-2018-A-01	Boismenu, rue	Henri-Bourassa est, boulevard	Gouin est, boulevard	Rigide	Locale	375	Grès	5267101	93	Fractures multiples plus un début d'ovalisation 5-10% entre 49,8 et 53,8 m du R10000565 vers R5083331
Ahuntsic-Cartierville	AHU-2018-A-01	Boismenu, rue	Henri-Bourassa est, boulevard	Gouin est, boulevard	Rigide	Locale	375	Grès	5267101	93	Bris à environ 91 m à 92m (dernière feuille) du R10000565 vers R5083331
Ahuntsic-Cartierville	AHU-2018-A-02	Chambord, rue	Port-Royal est, rue de	Sauvé est, rue	Rigide	Locale	300	Grès	5299291	42	Trou entre 11h et 1h à 1,6m de R5082344 vers R5082202
Ahuntsic-Cartierville	AHU-2018-A-04	Fréchette	Bocage	#12495 Fréchette	Rigide	Locale	450	Béton armé	5311277	80	Bris au dessus de raccordement à 39m de R5078676 vers R5078677
Ahuntsic-Cartierville	AHU-2018-A-05	Grande Allée, boulevard	Sauvé, rue	Fleury est, rue	Rigide	Locale	450	Béton armé	5299662	75	Trou entre 3h et 9h à 16 m du R5081002 vers R5080933 (circulaire ouvert)
Ahuntsic-Cartierville	AHU-2018-A-06	Henri-Bourassa	Sackville	Vianney	Rigide	Artère	750	Béton armé	5267004	89	Bris au dessus du raccordement, de 12h à 1h à 44m de R10000570 vers R.10000584
Ahuntsic-Cartierville	AHU-2018-A-07	Henri-Bourassa est, boulevard	Saint-Hubert, rue	Péloquin, avenue	Souple	Artère	375	Grès	5298807	68	Bris entre 66,7 m du R5082039 vers R5082048
Ahuntsic-Cartierville	AHU-2018-A-09	Letellier, rue	François-Dugas, rue	De Salaberry, rue	Souple	Locale	750	Béton armé	5295278	72	Déformation 20% entre 40m et 44m du R5080019 vers R5080001
Ahuntsic-Cartierville	AHU-2018-A-10	Prieur est, rue	D'Iberville, rue	André-Jobin, rue	Rigide	Locale	300	Béton armé	5267075	34	Bris à environ 23 m du R10000628 vers R10000728
Le Sud-Ouest	SDO-2018-AB-01	Beaulieu	Jolicoeur	Springland	Rigide	Locale	300	Grès	5307927	37	Fractures multiples de 12h à 12h entre 33,5m et 35,5m (À l'entrée du regard 5053476)
Le Sud-Ouest	SDO-2018-A-02	Bourassa	Sainte-Clotilde	#705-07 Bourassa	Rigide	Locale	375	Grès	5307835	76	Bris, fractures et déformation 20% entre 70,3m et 74m de 5056418 vers 5056302.
Le Sud-Ouest	SDO-2018-A-03	Jogues	Allard	Trinitaires	Rigide	Locale	750	Béton armé	5308783	61	Trou sol et vide visible au dessus d'un drain à 10h à 26m de 5053228 vers 5053155.
Le Sud-Ouest	SDO-2018-A-04	Mazarin	Springland	Jolicoeur	Rigide	Locale	300	Grès	5306728	70	Bris (Trou avec fractures) autour de deux drains à 28,8m de 5070372 vers 5070404.
Le Sud-Ouest	SDO-2018-A-05	Saint-Antoine	Atwater	Vinet	Rigide	Artère	750	Béton armé	5286587	31	Réparation défectueuse de 32,1m à 34,1m de P-5136838 vers 5084404. Armature corrodée saillante et trou à travers la paroi.
RDP-PAT	RDP-2018-A-01	28e	Ubald-Paquin	#1493 28e	Souple	Locale	450	Béton armé	5259949	7	Joint décalé à 6m, 15-20% à partir du regard 5035603
RDP-PAT	RDP-2018-A-02	4e	René-Lévesque	Sainte-Catherine	Souple	Locale	375	Béton armé	5255722	92	Fracture circulaire avec espace vide au joint à 64m à partir du regard 5032527
RDP-PAT	RDP-2018-A-04	4e	Notre-Dame	Prince-Albert	Souple	Locale	375	Béton armé	5251226	78	Bris à 71m, de 11h à 13h, vis-à-vis des raccordements à partir du regard 5027874
RDP-PAT	RDP-2018-A-04	4e	Notre-Dame	Prince-Albert	Souple	Locale	375	Béton armé	5251226	78	Trou avec vide au dessus du raccordement de 11h à 1h, à 19,3m à partir du regard 5027874
RDP-PAT	RDP-2018-A-05	56e	Maurice-Duplessis	5e	Souple	Locale	375	Béton armé	5257418	34	Bris au joint à 19m à partir du regard 5034967
RDP-PAT	RDP-2018-A-04	5e	Notre-Dame	Prince-Albert	Souple	Locale	375	Béton armé	5251221	38	Bris à 9m, de 11h à 13h, avec réduction diamètre 10% (morceau de béton détaché) à partir du 5027884
RDP-PAT	RDP-2018-A-02	5e	René-Lévesque	Sainte-Catherine	Souple	Locale	375	Béton armé	5256938	92	Bris circulaire à 16m à partir du regard 5033607, vide visible derrière le trou
RDP-PAT	RDP-2018-A-03	5e	De La Gauchetière	René-Lévesque	Souple	Locale	375	Béton armé	5256956	98	Fractures sur une feuille de conduite de 73,7m à 75m à partir du regard 5033587
RDP-PAT	RDP-2018-A-06	82e	Victoria	Forsyth	Souple	Locale	300	PVC	5262222	107	Bris à 53m, 10h à 11h (PVC tranchant à aleser) à partir du regard 5029669

LISTE DES DÉFAUTS

N˚ Appel d'offres: 10269

LOT A - Conduite de diamètre inférieur ou égal à 750mm

Arrondissement	N. Plan	Rue	De	À	Type de Chaussée	Juridiction de la rue	Diamètre conduite (mm)	Matériau conduite	ID conduite	Longueur conduite (m)	Défauts à réparer
RDP-PAT	RDP-2018-A-06	82e	Victoria	Forsyth	Souple	Locale	300	PVC	5262222	107	Bris à 70m à 72m à partir du regard 5029669
RDP-PAT	RDP-2018-A-07	58e	Maurice-Duplessis	5e	Souple	Locale	400	Béton armé	5257442	115	Déformation 5% et paroi manquante de 0m à 3m à partir du regard 5035123
RDP-PAT	RDP-2018-A-08	Louis-Galipeau	Ferdinand-Bastien	Ferdinand-Bastien	Souple	Locale	450	Béton armé	5262997	60	Trou à 1m, à 12h à partir du regard 5036012
RDP-PAT	RDP-2018-A-09	Ste-Anne	Notre-Dame	Prince-Albert	Souple	Locale	375	Béton armé	5251247	90	Bris sur réparation ponctuelle de 84m à 86m à partir du regard 5028067
Saint-Léonard	SLD-2018-A-01	Angevins	Dollier	Lisieux	Souple	Locale	375	Béton armé	5283625	49	Joint décalé (5-10%) à 8,5m du regard 28173
Saint-Léonard	SLD-2018-A-01	Angevins	Dollier	Lisieux	Souple	Locale	375	Béton armé	5283625	49	Trou et bris entre 1h et 5h à 45m du regard 28173
Saint-Léonard	SLD-2018-A-02	Collerette	Jarry	Artisans	Souple	Artère	375	Béton armé	5281087	68	Bris (circulaire avec ouverture au joint) à 20m du regard 25448
Saint-Léonard	SLD-2018-A-04	Jarry	Lacordaire	Collerette	Souple	Artère	450	Béton armé	5281089	49	Déformation 5% et Fractures en croix de 16m à 19m à partir du regard 25450

31

LISTE DES DÉFAUTS

N˚ Appel d'offres: 10269

LOT B - Conduite de diamètre supérieur à 750mm

Arrondissement	N. Plan	Rue	De	À	Type de Chaussée	Juridiction de la rue	Diamètre conduite (mm)	Matériau conduite	ID conduite	Longueur conduite (m)	Défauts à réparer
Ahuntsic-Cartierville	AHU-2018-B-12	Saint-Denis	Prieur	Henri-Bourassa	Rigide	Locale	1200	Brique	5299081	34	Trou avec vide visible à 11h à environ 28,7m de R.5081399 vers R.5081505
Ahuntsic-Cartierville	AHU-2018-B-13	Saint-Denis	Henri-Bourassa	Gouin	Rigide	Locale	1200	Brique	5299402	49	Trou à 5h à environ 39m de R.5081455 vers R.5081581
CDN-NDG	CDN-2018-B-06	Marcil	Terrebonne	Somerled	Rigide	Locale	600x900	Brique	5310686	6	Tuiles manquante sur environ 3m au radier de 5086402 vers 5086404
Le Sud-Ouest	SDO-2018-B-06	Angers	Brock	Dunn	Rigide	Artère	600x900	Brique	5305264	55	Trou avec sol et vide visible entre 2h et 4h à 33,8m de 5054464 vers 5054465.
Le Sud-Ouest	SDO-2018-B-07	Augustin-Cantin	Charlevoix	D'Argenson	Rigide	Locale	600x900	Brique	5287794	105	Bas fond entre 97,5m et 102m de 5057694 vers 5057807
Le Sud-Ouest	SDO-2018-AB-01	Beaulieu	Jolicoeur	Springland	Rigide	Locale	600x900	Brique	5307878	79	Trou avec sol visible autour d'un drain à 9h à 1m de 5053410 vers 5053411
Le Sud-Ouest	SDO-2018-B-09	Desmarchais	Eadie	Briand	Rigide	Locale	600x900	Brique	5308976	94	Mortier manquant total entre 7h et 9h à 11m de 5053506 vers 5053395
Le Sud-Ouest	SDO-2018-B-11	Le Caron	Laurendeau	Eadie	Rigide	Locale	600x900	Brique	5305882	83	Brique détériorée à 9h et 3h et trous autour des drains entre 52m et 58m de 5053817 vers 5053782.
Le Sud-Ouest	SDO-2018-B-12	Rushbrooke	Hibernia	Charlevoix	Rigide	Locale	600x900	Brique	5286363	77	Trou avec briques déplacées et briques détériorées entre 39m et 41m à partir du regard 5055312
Le Sud-Ouest	SDO-2018-B-12	Rushbrooke	Hibernia	Charlevoix	Rigide	Locale	600x900	Brique	5286364	82	Trou sol visible sous un drain à 8h et briques endommagées à 4h à 10,7m de 5055369 vers RA-5131126
Le Sud-Ouest	SDO-2018-B-13	Workman (Parc)	Charlevoix	Vinet	N/A	N/A	600x900	Brique	5371095	108	Trou sol et vide visible entre 12h et 4h à 24m et brique détériorée entre 23m et 26m de 10003381 vers 15025168.
RPP	RPP-2018-B-03	Boyer	de Bellechasse	Beaubien	Rigide	Artère	600x900	Brique	5295104	91,7	Trou - sol visible - Briques manquantes à 40,5m du regard 5041133
RPP	RPP-2018-B-03	Boyer	de Bellechasse	Beaubien	Rigide	Artère	600x900	Brique	5295104	91,7	Trou - sol visible - Briques manquantes à 81,0m du regard 5041133
RPP	RPP-2018-B-04	de Saint-Vallier	Bélanger	Jean-Talon	Rigide	Locale	600x900	Brique	5296482	96,7	Trou - sol visible - Briques manquantes de 3h à 5h à 63,6m du regard # 5 040 936
Verdun	VER-2018-B-02	Rhéaume	Gaétan-Laberge	Wellington	Souple	Locale	900	Béton armé	5312787	3	Déformation conduite 15% et Fractures multiples à 2,0m du regard 1372

15

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 22 mars 2017

CLEAN WATER WORKS INC.
A/S MONSIEUR JOCELYN CHOUINARD
1800, BANTREE ST
OTTAWA (ON) K1B 5L6

N° de décision : 2017-CPSM-1018619
N° de client : 2700007337

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CWW RÉHABILITATION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CLEAN WATER WORKS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 juin 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 6 décembre 2017

SERVICES INFRASPEC INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC BELLEMARE
4585, BOUL LITE
LAVAL (QC) H7C 0B8

N° de décision : 2017-CPSM-1063080
N° de client : 3000241603

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LES CANALISATIONS KARIC, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SERVICES INFRASPEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10269
Numéro de référence : 1167933
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Travaux de réparation et de réhabilitation ponctuelle de conduites d'égout secondaires de la Ville de Montréal - Deux lots distincts

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation) 1800 rue Bantree Ottawa, ON, K1B5L6 http://www.cwwcanada.com	Monsieur Nicolas Brennan Téléphone : 613 745-9536 Télécopieur : 613 745-9994	**Commande : (1453996)** 2018-06-06 13 h 09 **Transmission :** 2018-06-06 13 h 36	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739-9999 Télécopieur : 514 739-9988	**Commande : (1449133)** 2018-05-28 9 h 46 **Transmission :** 2018-05-28 9 h 53	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services Infraspec inc 4585 boulevard Lite Laval, QC, H7C0B8	Monsieur Eric Bellemare Téléphone : 450 937-1508 Télécopieur : 450 937-2522	**Commande : (1449670)** 2018-05-28 17 h 29 **Transmission :** 2018-05-28 18 h 53	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180112001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Objet :	Accorder 2 contrats à Services Infraspec Inc. et à Clean Water Works Inc., pour des travaux de réparation et de réhabilitation ponctuelle de conduites d'égout secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 994 606,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10269 - 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable 1180112001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-22

Bruno LAGACÉ
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5391
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.012

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1185895001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité de l'air #55 (1345) située au 12 400 Avenue Wilfrid-Ouellette, Rivière-des-Prairies. Dépense totale de 190 520,00 $, taxes incluses - Appel d'offres 5957 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 190 520,00 $, taxes incluses, pour le projet de remplacement de la station de mesure de la qualité de l'air #55, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 173 200,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5957;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-06 11:18

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1185895001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité de l'air #55 (1345) située au 12 400 Avenue Wilfrid-Ouellette, Rivière-des-Prairies. Dépense totale de 190 520,00 $, taxes incluses - Appel d'offres 5957 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) de la Ville de Montréal joue un rôle de premier plan au niveau environnemental. Les mesures en continu de différents polluants atmosphériques permettent au Service de l'environnement de déterminer la nature, le degré et l'étendue de la pollution, prioriser et cibler certaines interventions, d'évaluer l'efficacité des moyens de contrôle et de réduction, notamment la réglementation en place et de participer à l'élaboration de nouvelles normes.
Le RSQA comprend 15 stations d'échantillonnage permanentes. Elles font partie du réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique d'Environnement Canada. Ces stations sont parfois situées dans des bâtiments de la ville de Montréal abritant d'autres activités, et parfois dans des bâtiments uniques situés sur des terrains publics ou privés.

L'une de ces stations portant le numéro #55 est située au 12 400 Avenue Wilfrid-Ouellette à Rivière-des-Prairies sur le domaine public de la Ville de Montréal. Cette station doit être remplacée, car elle a atteint sa fin de vie utile et ne correspond plus aux besoins du Service de l'environnement.

Afin de résoudre la problématique, une nouvelle station doit être construite et inclure une extension de la toiture en caillebotis. Ceci permettra d'y ajouter d'autres instruments scientifiques pour l'analyse de la qualité de l'air. Cette solution est approuvée par l'arrondissement et les travaux se réaliseront sans nuisance pour les propriétaires voisins de ce quartier résidentiel.

Un mandat a été confié à la firme Luc Laperrière Architecte pour créer une équipe multidisciplinaire formée de professionnels en architecture et en ingénierie en vue de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet de remplacer la station de mesure de la qualité de l'air #55.

Un appel d'offres public, pour la réalisation des travaux, a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pendant 22 jours, soit du 22 mai au 12 juin 2018, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité.

Deux (2) addendas ont été émis, ils concernaient des précisions aux documents d'architecture et le bordereau de soumission en format *Microsoft Excel.* L'émission de ces addendas n'a pas eu d'incidence monétaire sur l'estimation du projet.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2018-05-22	Le bordereau de soumission en format *Microsoft Excel*	Aucune
2	2018-05-31	Des précisions aux documents d'architecture	Aucune

Les visites n'étaient pas supervisées comme il s'agit d'un site accessible à tous.

La soumission est valide pendant les cent vingt jours (120) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 1263910 - Accorder un contrat de services professionnels à Luc Laperrière architecte, pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de remplacement de la station d'échantillonnage de qualité de l'air au 12 400 Avenue Wilfrid-Ouellette - Contrat 15322 pour une dépense totale de 23 316,93 $, taxes incluses - Contrat gré à gré.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité de l'air #55 située au 12 400 Avenue Wilfrid-Ouellette à Rivière-des-Prairies.
Les travaux de construction se résument comme suit :

· La démolition de la station de mesure de la qualité de l'air existante.
· La construction d'une nouvelle station de mesure de la qualité de l'air.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont l'un d'entre eux est l'Association de la construction du Québec (ACQ). Un total de trois (3) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 42,9 % des soumissionnaires. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une (1) firme ne possédait pas le créneau d'expertise requis et les trois (3) firmes n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels.

Le pourcentage de contingence inscrit au bordereau de soumission est de 15 % et le montant des déboursés autorisés est de 0 %.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres 5957, les trois (3) soumissions reçues sont conformes dont un (1) avec dérogation mineure. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe n° 1.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Construction Arcade	150 608,70 $	22 591,30 $	173 200,00 $
Construction Alben Inc.	195 342,53 $	29 301,38 $	224 643,91 $
Les Constructions A.G.L.P.	259 403,15 $	38 910,47 $	298 313,62 $
Estimation des professionnels ($)	**124 571,96 $**	**18 685,79 $**	**143 257,75 $**
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			232 052,57
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			33,98%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute – la plus basse)			125 113,46
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			72,24%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) (la plus basse – estimation des professionnels)			29 942,41
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			20,90%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			51 443,73
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			29,70%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 143 257,75 $ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à 29 942,41 $ (20,90 %). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 232 052.57 $, ce qui représente un écart de 33,98 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 125 113,46 $, soit de 72,24 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur une base de données reliée à des projets similaires réalisés au cours des années 2013 et 2016-2017.

Le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission conforme est plus élevé de 29 942,41 $ et se justifie selon les explications suivantes :

- Les charges administratives de l'estimation des professionnels ont été sous-estimée;
- L'indexation des coûts de 5 % a été insuffisant en référence à un projet similaire dans le passé (2016);
- L'activité économique importante jumelée avec la disponibilité de la main-d'oeuvre influencent les coûts.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Construction

Arcade est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de remplacer la station de mesure de la qualité de l'air #55. (Voir le tableau d'analyse des professionnels en pièces jointes n° 1 ainsi que la lettre de recommandation n° 2).

La compagnie Construction Arcade ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre des entreprises à licence restreinte RBQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 173 200,00 $. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 22 591,30 $, taxes incluses. De plus, un montant de 17 320,00 $ (10 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. (Référence au tableau des coûts en pièce jointe n° 3).
Le montant total à autoriser est donc de 190 520,00 $, taxes incluses.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de l'environnement. (Voir imputation dans l'intervention du Service des finances).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle y indiquées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Construction Arcade devra être complété dans les meilleurs délais afin de débuter la réalisation des travaux, dès que possible, puisque l'ensemble des travaux doit être terminé idéalement avant l'arrivée de l'hiver 2018-2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CE : Août 2018
Réalisation des travaux : Septembre à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane BOULET, Service de l'environnement
Roger LACHANCE, Service de l'environnement
Marieke CLOUTIER, Service de l'environnement

Lecture :

Diane BOULET, 27 juin 2018
Roger LACHANCE, 26 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6997
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514 872-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-06-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-06

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Remplacer la station d'échantillonnage de la qualité de l'air #55

No D'APPEL D'OFFRES :
5957

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):
173 200,00 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
Construction arcade

No SEAO :
1164905

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :
1

Luc laperrière architecte
(Nom et titre du responsable de la conformité)

21-juin-08
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :
1185895001

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER / QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☐
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☐
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☐
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☐
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☐
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☐
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☐
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☐	☐	☐							☐	☐
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☐

Montréal

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☐
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☐
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☐
7	2.2.3.6	2.11	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☐
			▪ Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☐
			▪ Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☐
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☐
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☐	☐								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			Cautionnement de soumission :	☐	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☐
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☐
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☐	☐								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☐	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐

Montréal

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☐
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☐	☐	☑							☐	☐
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☐
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☐
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☐
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier

21-juin-18
Date

Luc Laperrière architecte
Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

LUC LAPERRIÈRE
ARCHITECTE

Le 18 Juin 2018

Mme Laurie Desnoyers
Gestion immobilière
Division des projets industriels
Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal

Objet :
Nouvelle station de mesure de la qualité
de l'air ambiant #55
Justification dépassement de coûts

Madame

Suite à l'ouverture des soumissions du projet cité en rubrique et au dépassement des coûts par rapport à l'estimation des professionnels, voici mon explication.

- Dans notre estimation, les charges administratives étaient réparties dans les différents postes, j'ai sous-estimé ce poste.
- Je m'étais basé sur les coûts finaux de la station 99 d'il y a 2 ans avec une indexation de 5% évidemment ce n'était pas assez.
- L'activité économique importante actuelle jumelée avec un manque de main d'ouvre pas seulement dans le domaine de la construction mais dans tous les domaines, font que les coûts explosent.

Suite à mon analyse je recommande le plus bas soumissionnaire, Construction Arcade.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Luc Laperrière architecte

850, Grande Allée Ouest, suite 009, Québec, QC, G1S 1C4
Téléphone: (418) 688-7685
Cellulaire : (418) 564-2002
Internet: l.laperriere@sympatico.ca

Tableau des coûts du projet

Projet :	**Remplacer la station de mesure de la qualité de l'air #55**			Mandat :	18763-2-001	
	12 400 Avenue Wilfrid-Ouellette, R-D-P			Contrat :	15323	
Date :	**14-juin-18**			Appel d'offres :	5957	
Étape :	**Octroi de contrat**					
			Budget	**Tps 5,0%**	**Tvq 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires***	**%**	**$**			
	Remplacer la station de mesure de la qualité de l'air #55		130 992,56			
	Sous-total :	100,0%	**130 992,56**	**6 549,63**	**13 066,51**	**150 608,70**
	Contingences de construction	15,0%	19 648,88	**982,44**	**1 959,98**	**22 591,30**
	Total - Contrat :		**150 641,44**	**7 532,07**	**15 026,48**	**173 200,0**
Incidences :						
	Total - Incidences :	**10,0%**	**15 064,14**	**753,21**	**1 502,65**	**17 320,00**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**165 705,59**	**8 285,28**	**16 529,13**	**190 520,0**
	Tps 100,00%			8 285,28		8 285,28
	Tvq 50,0%				8 264,57	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**165 705,59**		**8 264,57**	**173 970,16**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire
Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 100 % en 2018.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185895001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité de l'air #55 (1345) située au 12 400 Avenue Wilfrid-Ouellette, Rivière-des-Prairies. Dépense totale de 190 520,00 $, taxes incluses - Appel d'offres 5957 (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_ENV 1185895001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Dir. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Eau/Env.
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-29

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-6052
Division : Service des finances
Dir. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Eau/Env.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.013

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1187091002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 565 975,94 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la réalisation des travaux de réfection.

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense maximale de 565 975,94 $, taxes et contingences incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre du projet de réfection de la structure CN/Lacordaire, pour réaliser les travaux de réfection.

2. d'autoriser, à cette fin, le directeur du Service des Infrastructures, de la voirie et des transports à signer au nom de la Ville la Lettre d'autorisation budgétaire (Réalisation des travaux) jointe au dossier décisionnel.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 12:11

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1187091002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 565 975,94 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la réalisation des travaux de réfection.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont ferroviaire CN / Lacordaire (81-1102), construit en 1969, permet le passage du boulevard Lacordaire sous les voies ferrées de la compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada (CN), entre le boulevard des Grandes-Prairies et le boulevard Industriel. Le pont est situé à la limite des arrondissements St-Léonard et Montréal-Nord (voir le plan de localisation en pièce jointe). Il s'agit d'une structure en béton armé.
L'ordonnance No. 123152, jointe au présent dossier, émise par la Commission Canadienne des Transports le 16 janvier 1967 autorise la Ville de Montréal-Nord et la Ville de Saint-Léonard à construire le pont CN/Lacordaire. Cette même ordonnance stipule aussi que les coûts de construction et les coûts d'entretien doivent être payés à 50% par chacune des Villes. La Ville de Montréal-Nord et la Ville de Saint-Léonard étant maintenant des arrondissements de la Ville de Montréal, les coûts d'entretien de la structure relève à 100% de la Ville de Montréal. L'ordonnance ne spécifie pas qui doit réaliser les travaux, mais puisque la structure est sur les terrains du CN, on peut conclure que les travaux doivent être réalisés par le CN puisqu'il est propriétaire de la structure.

Actuellement, étant donné les enjeux de sécurité et de fonctionnalité du réseau routier et ainsi que de l'expertise technique spécifique requise, l'équipe de la Division gestion des actifs - ponts et tunnels assure la gestion de cet ouvrage situé sur le réseau routier artériel.

Le projet de réfection de la structure CN / Lacordaire a été planifié dans le cadre du programme de maintien des actifs de la Ville de Montréal. Dans l'optique d'assurer le maintien de la structure et de préserver la pérennité de l'ouvrage, des travaux de réfection sont nécessaires sur la structure.

Compte tenu de ce qui précède, le CN accepte et se porte responsable de la gestion des travaux alors que la Ville de Montréal est responsable de défrayer les frais liés aux travaux. La réalisation des plans et devis sont actuellement en cours (résolution CM18 0089).

Pour la réalisation des travaux de réfection, le CN sélectionnera un entrepreneur via un appel d'offre. Selon l'estimé, les travaux sont de l'ordre de 492 260,00 $ avant taxes. Ce montant ne représente qu'une estimation et seulement les coûts réels seront facturés à la Ville (voir pièce jointe).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0089 - 22 janvier 2018 **-** Autoriser une dépense maximale de 106 662,31 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la préparation des plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres (GDD no 1177091005).
CM17 0491 - 24 avril 2017 - Adoption - règlement autorisant un emprunt de 33 600 000 $ pour le financement des travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières (GDD no 1173690001).

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisation 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centre) (GDD no 1163843005).

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense pour la réalisation, sous la responsabilité du CN, des travaux pour le projet de réfection du pont ferroviaire CN / Lacordaire. Le projet consiste en la réfection de la structure et plus spécifiquement les murs de soutènements, les murs de front, les colonnes et les travaux connexes qui en découlent.
Le budget requis concerne la réalisation des travaux, la surveillance, les services de laboratoire et l'assistance technique.

L'estimation totale des frais s'élève à 565 975,94 $, taxes et contingences incluses . Seuls les coûts réels seront facturés à la Ville. Tout dépassement du budget devra faire l'objet d'une approbation préalable par les instances décisionnelles de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal doit avancer au CN, avant le début des travaux, une somme équivalente à 50% du montant estimé. Cette avance de fonds est conservée par le CN jusqu'à ce que les travaux soient complétés à 50% du montant estimé. Lorsque le seuil d'avancement précité de 50% aura été atteint, la Ville devra en défrayer le coût. L'avance de fonds préalablement obtenue servira ensuite à payer les coûts des travaux restant jusqu'à épuisement de l'avance de fonds. Toute somme non utilisée sera remboursée à la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal doit s'engager à respecter les termes et conditions précitées, et ce, en signant la lettre d'autorisation budgétaire jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection du pont ferroviaire CN / Lacordaire permet de maintenir l'ouvrage dans un état fonctionnel et d'assurer la sécurité des usagers.
En vertu de l'ordonnance portant le numéro 123152 émise le 16 janvier 1967 par la Commission Canadienne des Transports, la Ville doit payer les coûts d'entretien du pont ferroviaire permettant au boulevard Lacordaire de passer sous les voies ferrées du CN.

Puisque la structure est la propriété du CN, il revient au CN de réaliser les travaux sur cette structure. L'autorisation de la dépense est nécessaire étant donné que le CN est considéré comme un fournisseur exclusif. De plus, l'article 573.3, al.1, par.10 de la *Loi sur les cités et villes* comporte une exception qui permet à la Ville de conclure, de gré à gré, un contrat dont l'objet est l'exécution de travaux sur l'emprise d'une voie ferrée exploitée comme telle par l'exploitant de celle-ci, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux pour la réfection du pont ferroviaire CN / Lacordaire s'élève à un montant maximum de 565 975,94 $, taxes incluses (y compris des contingences de 25%, soit 112 388,06 $ taxes incluses). Cette dépense représente un coût net de 516 811,47 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.
Tel qu'entendu avec la compagnie CN, 50% du montant devra lui être versé dès la signature du contrat qui se fait par le biais de la résolution du présent sommaire décisionnel; ce qui constitue une avance de fonds et une condition pour qu'elle puisse débuter les travaux.

Le budget requis pour effectuer cette dépense est prévu au PTI 2018-2020 de la Division de la gestion des actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, au Programme de réfection des structures routières - 46000.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et sera imputée au règlement d'emprunt 15-027.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux de réfection est indispensable afin de préserver la structure dans un état sécuritaire et d'assurer les déplacements des citoyens en toute sécurité sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de la dépense en faveur du CN est requise pour réaliser les travaux de réfection. Advenant le cas où la demande est refusée, des fermetures pourraient être nécessaires pour ne pas compromettre la sécurité des usagers.
En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 03 septembre 2018 les travaux pourraient être reportée à une autre année en fonction de la disponibilité du CN.

Au niveau de la circulation, les travaux n'auront pas d'impact majeur sur le transport des usagers puisqu'une (1) voie sur (3) trois est maintenue ouverte en tout temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du conseil municipal: 20 août 2018
Début du mandat : 03 septembre 2018.

Fin du mandat: 31 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamza JABER
Ingénieur

Tél : 514 872-7271
Télécop. : 514 872-4965

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-22

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Montréal

Localisation

Structure no :	**81-1102**	Nom :	**P.F. CN, Sud de Industriel / Lacordaire**
Préparé par :	Mathieu Lafleur, ag. tech.	Date :	01 février 2012

123152

B

ORDER NO. 123152

BOARD OF TRANSPORT COMMISSIONERS FOR CANADA

MONDAY, THE 16TH DAY OF JANUARY, A. D. 1967

J. E. DUMONTIER,
Deputy Chief Commissioner.
W. R. IRWIN,
Commissioner.

SEE ORDER No. R-6879

IN THE MATTER OF the application of the Cities of Montreal North and St. Leonard, hereinafter called the "Applicants", for an Order authorizing the construction of a subway to carry Lacordaire Boulevard across and under the right of way and tracks of the Canadian National Railways, in the Municipalities of Montreal North and St. Leonard, County of Bourget, Province of Quebec, mileage 135.72 Joliette Subdivision, as shown on General Layout Drawing No. S-10385-1, dated October 20, 1966, on file with the Board under file No. 26782.1124:

UPON reading the submissions filed -

IT IS HEREBY ORDERED AS FOLLOWS:

1. The Applicants are authorized to construct a subway to carry Lacordaire Boulevard across and under the right of way and tracks of the Canadian National Railways, in the Municipalities of Montreal North and St. Leonard, County of Bourget, Province of Quebec, mileage 135.72 Joliette Subdivision, as shown on the said drawing on file with the Board under file No. 26782.1124.

2. The said subway shall be constructed in compliance with the provisions of General Order E-5; detailed plans shall be submitted to and approved by an Engineer of the Board before construction is undertaken.

3. The cost of construction, as well as the cost of maintenance of the subway hereby authorized shall be borne and paid fifty per cent by each of the Applicants.

Deputy Chief Commissioner,
The Board of Transport Commissioners for Canada.

123152

7/11

Ingénierie – Exploitation Réseau
8050, Boul. Cavendish
Triage Taschereau, Tour M
Montréal (Québec)
H4T 1T1

Téléphone: (514) 734-2349
Télécopieur: (514) 734-2322

Engineering – Network Operations
8050, Cavendish Blvd
Taschereau Yard, M Tower
Montreal (Quebec)
H4T 1T1

Phone: (514) 734-2349
Fax: (514) 734-2322

Le 14 juin 2018

Hamza Jaber, ing.
Division de la gestion d'actifs – Ponts et tunnels
Direction des transports
801, rue Brennan, 8e étage
Montréal (Québec), H3C 0G4

N/D : 1640-STL-135.72

Objet : Lettre d'autorisation budgétaire (Réalisation des travaux)
Réfection de la structure ferroviaire du boulevard Lacordaire à Montréal
Point milliaire 135.72, subdivision Saint-Laurent

Monsieur,

La présente fait suite à la réception de votre lettre d'intention datée du 18 avril 2016 concernant l'entretien de la structure ferroviaire enjambant le boulevard Lacordaire, au point milliaire 135.72 de la subdivision Saint-Laurent, à Montréal. Conformément à l'ordonnance 123152, la Ville de Montréal est responsable des frais d'entretien de la structure en question.

Le CN prévoit procéder aux travaux de réfection sur une période de 8 semaines débutant dans la semaine du 3 septembre 2018, suite à votre acceptation des frais ventilés ci-dessous.

Réhabilitation du pont ferroviaire	$	192,000.00
Réhabilitation du bas du mur de la station de pompage	$	32,000.00
Surveillance des travaux (AECOM)	$	95,000.00
Services de laboratoire	$	22,000.00
Signalisation routière	$	35,000.00
CN - Services techniques et gestion de projet	$	10,000.00
CN - Signaux et communications (localisation et déplacement de câbles)	$	5,000.00
Sous-total	$	391,000.00
Frais 3% (Consultants)	$	3,510.00
Contingences (25%)	$	97,750.00
TOTAL (taxes non incluses)	$	492,260.00

L'estimation totale des coûts pour la réalisation des travaux s'élève à **492,260.00$**. Tout dépassement du budget vous sera annoncé à l'avance et fera l'objet d'une approbation préalable. Il est entendu que le montant cité ne représente qu'une estimation et que seul les coûts réels seront facturés. Ce budget sera soumis à une revue durant les travaux, afin d'évaluer s'il est suffisant pour compléter les travaux.

La Ville de Montréal s'engage à avancer au CN, avant le début des travaux, une somme équivalente à 50% du montant des travaux. Cette avance de fond est conservée par le CN jusqu'à ce que les travaux soient complétés à 50% du montant estimé. Lorsque le seuil précité de 50% aura été atteint, l'avance de fond servira à payer les coûts du projet jusqu'à épuisement de l'avance de fond. Toute somme non utilisée pour le projet est remboursée à la Ville de Montréal.

Autorisation budgétaire de la présente lettre :	**$**	**492,260.00**
Avance de fond :	**$**	**246,130.00**

Afin que puissions procéder au démarrage des travaux de réfection de la structure ferroviaire du boulevard Lacordaire à Montréal, vous devez vous engager à respecter les termes et conditions précités en faisant signer la présente lettre par un(e) responsable autorisé(e) au sein de votre organisation.

Veuillez agréer, Monsieur Jaber, nos salutations distinguées.

Pierre Renaud

Directeur – Conception et Construction

Objet : Lettre d'autorisation budgétaire (Réalisation des travaux)
Réfection de la structure ferroviaire du boulevard Lacordaire à Montréal
Point milliaire 135.72, subdivision Saint-Laurent

Autorisation budgétaire de la présente lettre :	$	492,260.00
Avance de fond :	$	246,130.00

Ville de Montréal – Division gestion d'actifs – Ponts et tunnels
801, rue Brennan, 8e étage
Montréal (Québec), H3C 0G4

Nous avons pris connaissance des termes et conditions de cette lettre et les acceptons.

Signé à _____ le _____

RESPONSABLE	**TÉMOIN**
_____	_____
Nom en lettres moulées	Nom en lettres moulées
_____	_____
Titre	Titre
_____	_____
Signature	Signature

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187091002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Autoriser une dépense de 565 975,94 $, taxes incluses, en faveur du Canadien National (CN) dans le cadre de la réfection de la structure CN/Lacordaire, pour la réalisation des travaux de réfection.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1187091002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0721

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analyste
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-04

Maria BARDINA
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2563

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.014

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1185895002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Ardec Construction Inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie (0422) située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 780 237,60 $, taxes incluses - Appel d'offres #5956 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 780 237,60 $, taxes incluses, pour le projet de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Ardec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 743 083,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #5956;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-10 14:35

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185895002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Ardec Construction Inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie (0422) située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 780 237,60 $, taxes incluses - Appel d'offres #5956 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) occupe le bâtiment du 6700 Notre-Dame Est qui sert principalement de centre de formation (voir la photo du bâtiment en pièce jointe n° 1). Les responsables du bâtiment et les usagers ont constaté de mauvaises performances des systèmes de ventilation qui se sont manifestées, entre autres par de l'inconfort pour les usagers. D'autre part, la dalle de béton structurale d'un garage montre des signes de détérioration et a été étayée temporairement.
En 2016, un mandat a été confié aux firmes Archipel architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés Inc., une équipe multidisciplinaire, pour réaliser une expertise des systèmes de chauffage, ventilation et d'air conditionné (CVAC) et structure afin d'évaluer la portée des problèmes et émettre des recommandations.

En ce qui concerne les systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé, l'analyse de la situation montre que, de façon générale, les systèmes en place correspondent aux plans tels que construits du projet d'agrandissement réalisé en 2003. Toutefois, des modifications sont requises afin de tenir compte de nouveaux besoins du client.

En ce qui concerne la dalle structurale du garage, l'analyse de la situation montre que les surfaces apparentes sous la dalle de béton d'un garage montrent des signes évidents de détérioration.

Afin de résoudre certaines problématiques, améliorer le confort des usagers et mettre aux normes les installations, des travaux de rénovation sont requis.

En 2018, le mandat se poursuit avec les professionnels pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet de rénovation de la ventilation,

de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie.

L'appel d'offres public numéro 5956 a été publié le 24 mai 2018 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juin 2018. La période d'appel d'offres a duré 22 jours calendrier. Un (1) addenda a été émis, durant la période de soumission (voir le tableau ci-dessous).

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2018-05-24	Le bordereau de soumission en format éditable	Aucune

Des visites des lieux ont été organisées en respectant le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées entre les 31 mai au 5 juin 2018 inclusivement.

La soumission est valide pendant les cent vingt jours (120) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Des incidences sont prévues au présent mandat pour le contrôle de matériaux et le déménagement sectoriel afin de permettre les travaux.

Les documents d'appel d'offres ont été confectionnés selon l'encadrement administratif C-RM-SPO-D-10-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0070 - 26 février 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Archipel Architecture inc., WSP Canada inc. et SDK et associés inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 71 et divers projets, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour une somme maximale de 1 479 354,72 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13957 (11 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont l'un d'entre eux est l'Association de la construction du Québec (ACQ). Un total de quatre (4) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 57,1 % des preneurs du cahier des charges (en excluant l'ACQ). Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une (1) firme ne possédait pas le créneau d’expertise requis et deux (2) firmes n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Le présent dossier vise à accorder un contrat à Ardec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
Les travaux du présent mandat consistent principalement à :

- la rénovation de la dalle du garage dans le secteur occupé par le SIM;
- la rénovation du système de chauffage de ventilation et d'air climatisé dans le secteur des ateliers de la Division des ressources matérielles immobilières (DRMI);
- autres travaux connexes.

Les travaux seront réalisés en une seule phase. La plupart des interventions concernant le

garage occupé par le SIM pourront se dérouler normalement puisqu' il n'y aura pas de pompiers en formation durant cette période de l'année. L'automne est également une période idéale pour faire des travaux aux systèmes CVAC.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission pour faire face aux imprévus de chantier est de 15 %.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres #5956, les deux (2) plus basses soumissions ont été analysées et jugées conformes (voir tableau d'analyse de conformité en pièce jointe n° 2).

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Ardec Construction Inc.	646 159,50 $	96 923,92 $	743 083,42 $
Procova Inc.	657 657,00 $	98 648,55 $	756 305,55 $
Construction D.T.L.(2014 Inc.	694 908,90 $	104 236,34 $	799 145,24 $
XO Construction Inc.	758 228,85 $	113 734,33 $	871 963,18 $
Estimation des professionnels ($)	**631 789,00 $**	**94 768,35 $**	**726 557,35 $**
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			792 624,34
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			6,67%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute – la plus basse)			128 879,76
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			17,34%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) (la plus basse – estimation des professionnels)			16 526,07
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			2,27%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			13 222,14
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			1,78%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 726 557,34 $ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à 16 526,07 $ (2,27 %). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 792 624,34 $, ce qui représente un écart de 6,67 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 128 879,76 $, soit de 17,34 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur une base de données reliée à des projets similaires réalisés au cours des années 7.

L'écart entre les trois plus basses soumissions est assez faible et semble refléter le marché actuel.

L'analyse des soumissions faite démontre qu' Ardec construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de

rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie . (Voir la lettre de recommandation des professionnels n° 3).

Ardec Construction Inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Ardec Construction Inc. ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 743 083,42 $. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 96 923,92 $, taxes incluses. De plus, un montant de 37 154,17 $ (5 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. (Voir le tableau des coûts en pièce jointe n° 4).
Le montant total à autoriser est donc de 780 237,60 $, taxes incluses. Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion immobilière dans le programme de protection des bâtiments du SIM (64023). Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 90 % en 2018 et 10% en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L’entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Ardec Construction Inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débuter la réalisation des travaux, dès que possible, puisque l’ensemble des travaux doit être terminé idéalement avant l'arrivée de l'hiver 2018-2019 et pour le confort des usagers et leur sécurité en ce qui concerne les travaux au garage .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14956 Mandat : 18220-2-001

Octroi du contrat au CG :	Août 2018
Réalisation des travaux :	Septembre à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 29 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6997
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-29

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-07-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-10

montréal

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Centre de formation de l'est _ Rénovation de la ventilation, de la dalle du garage et autres travaux connexes

No D'APPEL D'OFFRES : 5956

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences): 743 083,42 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Ardec Construction inc.

No SEAO :

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :

Laurie Desnoyers, GI, SGPI, Ville de Montréal
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2018-06-21
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :

LD.
(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : À COMPLÉTER
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER / QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			o Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			o Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			o le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			o Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			o a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			o le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			o a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☐
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☐	☐								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			Cautionnement de soumission :	☐	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☐	☐								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☐	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☐							☐	☐
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☐							☐	☐
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

Montréal, le 15 juin 2018

VILLE DE MONTRÉAL
DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8

À l'attention de Mme Laurie Desnoyers, gestionnaire immobilier

Projet: **Rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie (no 0422)**
6650-6700, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec)

Objet: **Analyse de la soumission et recommandations**

Monsieur,

Nous avons pris connaissance des coûts présentés pour le projet en titre et avons procédé à une analyse des résultats. Nous vous présentons ci-dessous cette analyse et notre recommandation.

1. Soumissions

Nous avons reçu quatre (4) soumissions. Nous présumons que vous avez fait la vérification de la conformité de ces soumissions. L'entreprise qui a présenté une soumission est :

ARDEC construction	**: 743 083.42$**
Procova inc	**: 756 305.55**
Construction D.T.L	**: 799 145.24**
XO construction	**: 871 963.18**

3. Analyse de la soumission

La soumission la plus basse est présentée par **construction Morival** au montant de **743 083.42$** (avec taxes). La soumission la plus élevée est présenté par **XO construction** au montant de **871 963.18$** (avec taxes). Les quatre soumissions présentées semblent être consistantes entre elles avec une valeur moyenne de 792 624.35$.

La plus basse soumission est légèrement plus élevé que l'estimé des professionnels par 26 127$. Cet écart correspond à environ **2%** de plus que l'estimé des professionnels au montant de **71 6956.13$.**

L'écart entre les trois plus basses soumissions est assez faible et semble refléter le marché actuel.

24 Mont-Royal Ouest, bur. 804, Montréal, Québec H2T 2S2 téléphone: (514) 286-7557 info@archipel-architecture.ca

4. Recommandation

Nous recommandons de retenir la seule soumission, soit celle présentée par la compagnie **ARDEC construction** au montant de **743 083.42$** (avec taxes).

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous présentons, Mme Desnoyers, nos meilleures salutations.

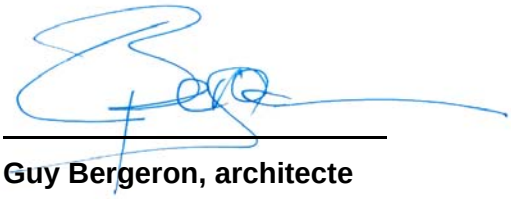

Guy Bergeron, architecte

24 Mont-Royal Ouest, bur. 804, Montréal, Québec H2T 2S2 téléphone: (514) 286-7557 info@archipel-architecture.ca

Tableau des coûts du projet

Projet :	**Rénovation de la ventilation, de la dalle du garage et autres travaux connexes**			Mandat :	18220-2-001	
Ouvrage	**O422**					
	6550-6700 Notre-Dame Est			Contrat :	14956	
Date :	**21-juin-18**			Appel d'offres :	5956	
Étape :	**Octroi de contrat**					
			Budget	**Tps 5,0%**	**Tvq 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires***	**%**	**$**			
	Rénovation de la ventilation, de la dalle du garage et autres travaux connexes		562 000,00			
	Sous-total :	100,0%	**562 000,00**	**28 100,00**	**56 059,50**	**646 159,50**
	Contingences de construction	15,0%	84 300,00	**4 215,00**	**8 408,92**	**96 923,92**
	Total - Contrat :		**646 300,00**	**32 315,00**	**64 468,42**	**743 083,42**
Incidences :						
	Total - Incidences :	**5,0%**	**32 315,00**	**1 615,75**	**3 223,42**	**37 154,17**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**678 615,00**	**33 930,75**	**67 691,85**	**780 237,6**
	Tps 100,00%			33 930,75		33 930,75
	Tvq 50,0%				33 845,92	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**678 615,00**		**33 845,92**	**712 460,93**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire
Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 90 % en 2018 et 10% en 2019.

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : 5956
Numéro de référence : 1166110
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Rénovation de la ventilation, de la dalle du garage et autres travaux connexes

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provincial 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1449427)** 2018-05-28 13 h 35 **Transmission :** 2018-05-28 13 h 35	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-28 13 h 35 - Téléchargement 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-28 13 h 35 - Aucun Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ardec Construction inc. 579 rue Principale Laval, QC, H7X 1C7	Monsieur Gilles W Claude Téléphone : 450 627-6262 Télécopieur : 450 627-5021	**Commande : (1447754)** 2018-05-24 7 h 29 **Transmission :** 2018-05-24 7 h 33	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 11 h 23 - Courriel 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 11 h 23 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction D.L.T. (2014) inc. 34, rue de la Pépinière Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X5P3	Monsieur Serge Beaulieu Téléphone : 450 348-6833 Télécopieur : 450 348-2923	**Commande : (1447934)** 2018-05-24 10 h 14 **Transmission :** 2018-05-24 10 h 14	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 11 h 23 - Courriel 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 11 h 23 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
D.G.A.V. Constructions inc. 2285 ave Francis-Hugues, suite 120 Laval, QC, H7S 1n5 http://www.dgavconstruction.com	Monsieur Dan Dumitru Téléphone : 514 778-6891 Télécopieur : 450 667-5947	**Commande : (1448287)** 2018-05-24 16 h 58 **Transmission :** 2018-05-24 17 h 04	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 16 h 58 - Messagerie 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 16 h 58 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Dumoulin et Associés Réparations de Béton Limitée 4624 Louis B. Mayer Laval, QC, H7P 6E4 http://www.dumoulinetassocies.com	Monsieur Adam Webber Téléphone : 514 337-7404 Télécopieur : 514 337-0342	**Commande : (1448318)** 2018-05-24 21 h 27 **Transmission :** 2018-05-25 7 h 03	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 21 h 27 - Téléchargement 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 21 h 27 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions AGLP inc. 2217 Guenette Montréal, QC, H4R 2E9 http://www.aglp.ca	Monsieur Peter Papadopoulos Téléphone : 514 747-4646 Télécopieur : 514 747-6556	**Commande : (1447823)** 2018-05-24 8 h 45 **Transmission :** 2018-05-24 8 h 45	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 11 h 23 - Courriel 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 11 h 23 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	**Commande : (1448004)** 2018-05-24 11 h 30 **Transmission :** 2018-05-24 11 h 41	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-24 11 h 30 - Autocueillette 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-24 11 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
XO Construction inc 380 Dagenais Est, Bur#302 Laval, QC, H7M 5H4 http://www.xoconstruction.com	Monsieur Pascal Venetis Téléphone : 450 662-0123 Télécopieur : 514 360-2827	**Commande : (1448825)** 2018-05-25 16 h 07 **Transmission :** 2018-05-25 20 h 50	2945713 - Addenda 1 (devis) 2018-05-25 16 h 07 - Messagerie 2945714 - Addenda 1 (bordereau) 2018-05-25 16 h 07 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185895002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à la firme Ardec Construction Inc. pour les travaux de rénovation de la ventilation, de la dalle de garage et autres travaux connexes au Centre de formation de l'est du Service de sécurité incendie (0422) située au 6550-6700, rue Notre-Dame Est, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 780 237,60 $, taxes incluses - Appel d'offres #5956 (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185895002 - Travaux centre de formation SIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-04

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.015

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1181009004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de drainage et d'aménagement de surface dans le secteur de la cour de voirie de la Commune. Dépense totale de 498 576,75 $, taxes incluses (travaux: 412 900,00 $ + contingences : 61 935,00 $ + incidences : 23 741,75 $). Appel d'offres public 214734 - 5 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 498 576,75 $, taxes incluses, pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de drainage et d'aménagement de surface dans le secteur de la cour de voirie de la Commune, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2. d'accorder à Charex inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 474 835,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214734 ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-18 15:27

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181009004**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de drainage et d'aménagement de surface dans le secteur de la cour de voirie de la Commune. Dépense totale de 498 576,75 $, taxes incluses (travaux: 412 900,00 $ + contingences : 61 935,00 $ + incidences : 23 741,75 $). Appel d'offres public 214734 - 5 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet
Le tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin appartenait à la Ville de Montréal jusqu'à sa démolition en 2016. En effet, plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, a permis de renouveler une entrée majeure du centre-ville et de retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier a été divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;

2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement en lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute.

La **première étape** qui consiste au remplacement des infrastructures a été complétée en décembre 2014.

Les travaux de la **seconde étape** qui consiste au parachèvement des rampes de début et de fin d'autoroute ont été finalisés en décembre 2016.

Finalement, la **troisième étape** qui consiste quant à elle à l'aménagement des lieux publics a été complétée à temps pour l'inauguration du projet en septembre 2017.

Drainage de la cour de voirie

Dans le cadre des travaux de la seconde étape, la structure aérienne de l'autoroute fut complètement démolie afin de permettre le réaménagement du lien entre l'autoroute Bonaventure et le nouveau boulevard Robert-Bourassa.

Les travaux de drainage des égouts de la cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie, située à proximité de l'autoroute Bonaventure (voir croquis en pièce-jointe), auraient dû être intégrés à ces travaux car les égouts de la cour de voirie étaient reliés aux conduites situées dans l'axe de l'ancienne structure de l'autoroute Bonaventure. Toutefois le consultant qui a agi en tant que concepteur a omis de prendre en considération cet aspect lors de l'élaboration des plans et devis.

Ainsi, une fois la structure de l'autoroute démolie, la cour de voirie a cessé d'être drainée correctement et une accumulation d'eau est notable en cas de forte pluie. L'arrondissement de Ville-Marie, qui opère la cour de voirie, a donc régulièrement recours à des camions à pompes pour retirer l'eau. Les frais liés à ce service s'élèvent à environ 20 000$ par an.

Soulignons que la problématique liée au drainage fut cernée en juillet 2016, à la suite de l'inspection des égouts de la cour de voirie.

Travaux correctifs de drainage (phase 1)

Afin de solutionner cette problématique à long terme, le Ville a procédé à l'octroi d'un contrat (CE17 0871) afin de réaliser les travaux correctifs de drainage à l'été 2017.

Lors des travaux, une quantité importante de matières résiduelles à traiter a été découverte (1648 tonnes). Celle-ci était nettement supérieure à celle prévue au bordereau de soumission (25 tonnes).

Il fut aussi déterminé que les travaux requis découlant de cet imprévu, évalués à 202 903,47 $, ne pouvaient entièrement être réalisés par le biais du budget des contingences prévu au contrat.

Dans de pareilles circonstances, la Ville n'a eu d'autre choix que de mettre fin au contrat de l'entrepreneur par le biais de son droit à la résiliation unilatérale discrétionnaire (CE18 0505) et de retourner en appel d'offres.

Nonobstant cela, des travaux d'une valeur de près de 227 000 $ (taxes incluses) ont été réalisés dans le cadre du contrat octroyé en 2017, notamment :

- la construction de 2 regards combinés (RC);
- la construction de 2 regards pluviaux (RP);
- des travaux de raccordement de conduites d'égout et d'aqueduc;
- la pose de 9 mètres linéaires de conduite d'égout pluvial en béton armé (TBA 525mm);

- la pose de 39 mètres linéaires de conduite d'égout pluvial en béton armé (TBA 375mm);
- le traitement de 528 tonnes de matières résiduelles;
- l'asphaltage de 146 mètres carrés.

Appel d’offres afin de compléter les travaux correctifs de drainage (phase 2)

Afin de compléter les travaux de drainage et de traiter convenablement la quantité importante de matières résiduelles, la Division de la gestion de projets et économie de la construction du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) du SIVT assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat.

L'appel d'offres qui porte le numéro 214734 a été lancé le 22 mai 2018 et a été publié dans le journal *Le Devoir* ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres (SEAO).

Mentionnons que la durée de publication, initialement prévue de 15 jours, a été prolongée de 7 jours à la suite de l'émission de l'addenda 1.

La durée de publication a été prolongée une seconde fois de 7 jours à la suite de l’émission de l'addenda 3.

Ainsi, la durée de publication totale a été de 29 jours, ce qui excède le délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Précisons aussi que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 19 octobre 2018.

Quatre (4) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

NUMÉRO ADDENDA	**DATE DE PUBLICATION**	**CONTENU**
1	1er juin 2018	Réponse aux questions soulevées par les soumissionnaires potentiels et report de la date d’ouverture des soumissions.
2	4 juin 2018	Ajustements au bordereau quant aux travaux d’aménagement du site.
3	13 juin 2018	Report de la date d’ouverture des soumissions.
4	14 juin 2018	Modification au cahier des charges quant à l’expérience du soumissionnaire, en réponse à une question soulevée par un soumissionnaire potentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0505 – 4 avril 2018 - résilier le contrat accordé à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) (CE17 0871) relatif à la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie, dans la cour de voirie située entre les rues de Nazareth et de La

Commune Ouest, accordé à la suite de l'appel d'offres public 214724 et de ratifier la lettre envoyée à l'entrepreneur à cet effet.
CE17 1204 - 2 août 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc.(Licence RBQ # 1211-9046-37), pour le montage d'une structure d'acier visant l'installation de l'oeuvre d'art public «Source» de Jaume Plensa, dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 152 868,46 $, taxes incluses. Appel d'offres public 214727 - 2 soumissionnaires

CG17 0276 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Neolect Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune. Dépense totale maximale de 337 476,52 $, taxes incluses (travaux et contingences : 311 607,14 $ + incidences 25 869,38 $). Appel d'offres public 214725 - 1 seul soumissionnaire.

CG17 0270 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 4 147 295,85 $, taxes incluses - Appel d'offres public 214722 (1 soum.)

CE17 0993 - 7 juin 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Nazareth entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame. Dépense totale de 496 500,00 $, taxes incluses (travaux: 440 000,00 $ + contingences : 44 000,00 $ + incidences : 12 500,00 $). Appel d'offres public 214726 - 5 soumissionnaires conformes.

CE17 0871 - 31 mai 2017 - Accorder un contrat à 9052-1170 Quebec Inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie situé entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest. Dépense totale de 490 236,36 $, taxes incluses (travaux: 415 454,55 $ + contingences : 41 545,45 $ + incidences : 33 236,36 $). Appel d'offres public 214724 - 5 soumissionnaires conformes.

CE17 0430 - 22 mars 2017 - Accorder un contrat à IGF Axiom inc., pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail - Projet Bonaventure - Dépense totale de 325 379,25 $, taxes incluses.

CG17 0018 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 $, taxes incluses.

CG16 0708 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan, ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Dépense totale de 2 746 999,38 $, taxes incluses.

CG16 0610 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Excavations Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington. Dépense totale de 6 674 854,41$, taxes incluses.

CG16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 $, taxes incluses.

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 $, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 $, taxes incluses.

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 $, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 $, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 $ à 4 445 101,29 $, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 $, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 $, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 $, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l’aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d’aménagement élaboré pour l’ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 – 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la

réalisation des travaux qui débuteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débuteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 $, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 $ + incidences : 1 497 641,57 $).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 $, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Travaux
Les travaux liés au présent dossier correspondent au parachèvement des travaux correctifs de drainage de la cour de voirie (voir croquis ci-joint) et incluent notamment :

- le parachèvement de la construction d'un nouveau réseau d'égout pluvial dans la cour de voirie à partir de la rue de Nazareth, incluant une chambre de clapet, une chambre de régulateur à vortex, des conduites de rétention pluviale et des conduites de raccordement;

- la gestion des sols excavés, dont des sols contaminés;

- les travaux de remise en état du site.

Soulignons que ces travaux permettront de régler définitivement la problématique de drainage de la cour de voirie découlant de la démolition de l'autoroute Bonaventure de 2015.

Contingences et incidences

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau est de 15%.

Des dépenses incidentes sont également prévues. Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux réseaux techniques urbains (RTU), à la communication de chantier (si requis) et à la gestion des impacts sur la circulation, au marquage et à la signalisation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au présent projet apparaît au document « Ventilation financière » en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions
Sur 13 preneurs du cahier des charges, 5 entrepreneurs ont déposé une soumission alors que 8 n'en ont pas déposé, soit respectivement 38 % et 62 % (voir la liste des commandes SEAO en pièce jointe).

Par ailleurs, parmi les 8 preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission on compte:

- 1 sous-traitant;
- 1 firme responsable de l'estimation;
- 6 firmes n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission conformes :

Firmes soumissionnaires conformes	Prix	Contingences	Total
1. Les entreprises de construction Ventec inc.(Licence RBQ # 8210-9299-08) (inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal)	388 356,81 $	58253,52	446 610,33 $
2. Charex inc. (Licence RBQ # 5626-9848-01)	412 900,00	61 935,00 $	474 835,00 $
3. Les constructions H2D inc.	422 280,18 $	63 342,03 $	485 622,21 $
4. Ramcor Construction inc.	441 481,01 $	66 222,15 $	507 703,16 $

5. Environnement Routier NRJ inc.	444 477,25	66 671,59 $	511 148,84 $
Estimation de soumission préparée par la firme Legico CHP inc.	518 904,25 $	77 835,63 $	596 739,88 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			485 183,91 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			8,6 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission ($) (la plus basse conforme - estimation)			-150 129,55 $
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-25,2 %
*** Écart entre la deuxième plus basse conforme et l'estimation de soumission ($)** **(la deuxième plus basse conforme - estimation)**			**-121 904,88 $**
*** Écart entre la deuxième plus basse conforme et l'estimation de soumission (%)** **(la deuxième plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100**			**-20,4 %**
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)			28 224,67 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			6,3 %

* Soulignons que Les entreprises de construction Ventec inc. a été inscrite à la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal et que la recommandation du présent dossier vise l'octroi du contrat au deuxième plus bas soumissionnaire.

Qualification du 2e plus bas soumissionnaire conforme

Les entreprises de construction Ventec inc. est le plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres public 214734. Cependant, cette entreprise a fait l'objet de deux évaluations de rendement insatisfaisant le 18 avril 2018 (CE18 0671 et CE18 0672) et est, de ce fait, inscrit à la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

En effet, conformément au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c-19) , la Ville de Montréal peut procéder à l'évaluation du rendement d'un entrepreneur ou d'un fournisseur.

De plus, le paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c-19) accorde à la Ville de Montréal la discrétion de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme.

Ainsi, le SIVT recommande d'octroyer le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire conforme, soit Charex inc. Soulignons que l'estimation de soumission commandée par la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction et réalisée par la firme Legico CHP inc. s'élève à 596 739,88 $ taxes et contingences incluses. Le prix soumis par le deuxième plus bas soumissionnaire (Charex inc.) est inférieur à l'estimation. L'écart entre le prix soumis par le deuxième plus bas soumissionnaire et l'estimation de soumission est de -121 904,88 $ soit -20,4 %.

Par ailleurs, le contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'adjudicataire proposé a obtenu son renouvellement de l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 22 février 2017 (voir pièce jointe).

L'adjudicataire proposé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Après analyse, il a été constaté que les principaux écarts entre l'estimation et le deuxième plus bas soumissionnaire étaient liés aux 2 postes budgétaires suivants :

Poste 1 – Travaux de gestion des sols contaminés (écart de – 89 065,89 $, soit 73 % de l'écart total)

Cette différence pourrait être liée à un prix particulièrement avantageux offert à Charex inc. quant à la disposition des sols contaminés.

Poste 2 – Travaux d'archéologie (écart de – 27 650,37 $, soit 22,6 % de l'écart total)

Après vérification, le coût global lié au soutènement des tranchées près des vestiges est plus difficilement estimable. Il est possible que Charex inc. ait prévu une méthode qui lui permette d'optimiser le soutènement des tranchées et ainsi d'en réduire les coûts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense est de 498 576,75 $ (taxes incluses). Ce montant inclut 412 900,00 $ pour les travaux, 61 935,00 $ pour les contingences et 23 741,75 $ pour les incidences.
La dépense totale sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure via le règlement d'emprunt RCG 11-018.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure aura notamment permis:

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuisait au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation en lieux publics de plus de 25 000 m2 de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribuent à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;

- la plantation d’un nombre important d’arbres d’alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l’objet du présent dossier pourrait causer des désagréments majeurs pour les usagers la cour de voirie à cause du déficit de drainage de celle-ci.
En effet, les services de la cour de voirie ont régulièrement recours à des camions à pompes pour pomper l'eau de pluie accumulée dans les égouts. Les frais liés à ce service s'élèvent à environ 20 000$ par an.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaboré en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Octroi du contrat par le comité exécutif : séance du 1er août 2018
- Début des travaux: août 2018
- Fin des travaux : octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mohamed BECHIR BOUZAIDI, Service des infrastructures_voirie et transports
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 12 juillet 2018
Alain DUFRESNE, 11 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérémie CARRIÈRE
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-2630
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 872-0049

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets
Tél : 514 868-4400
Approuvé le : 2018-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-17

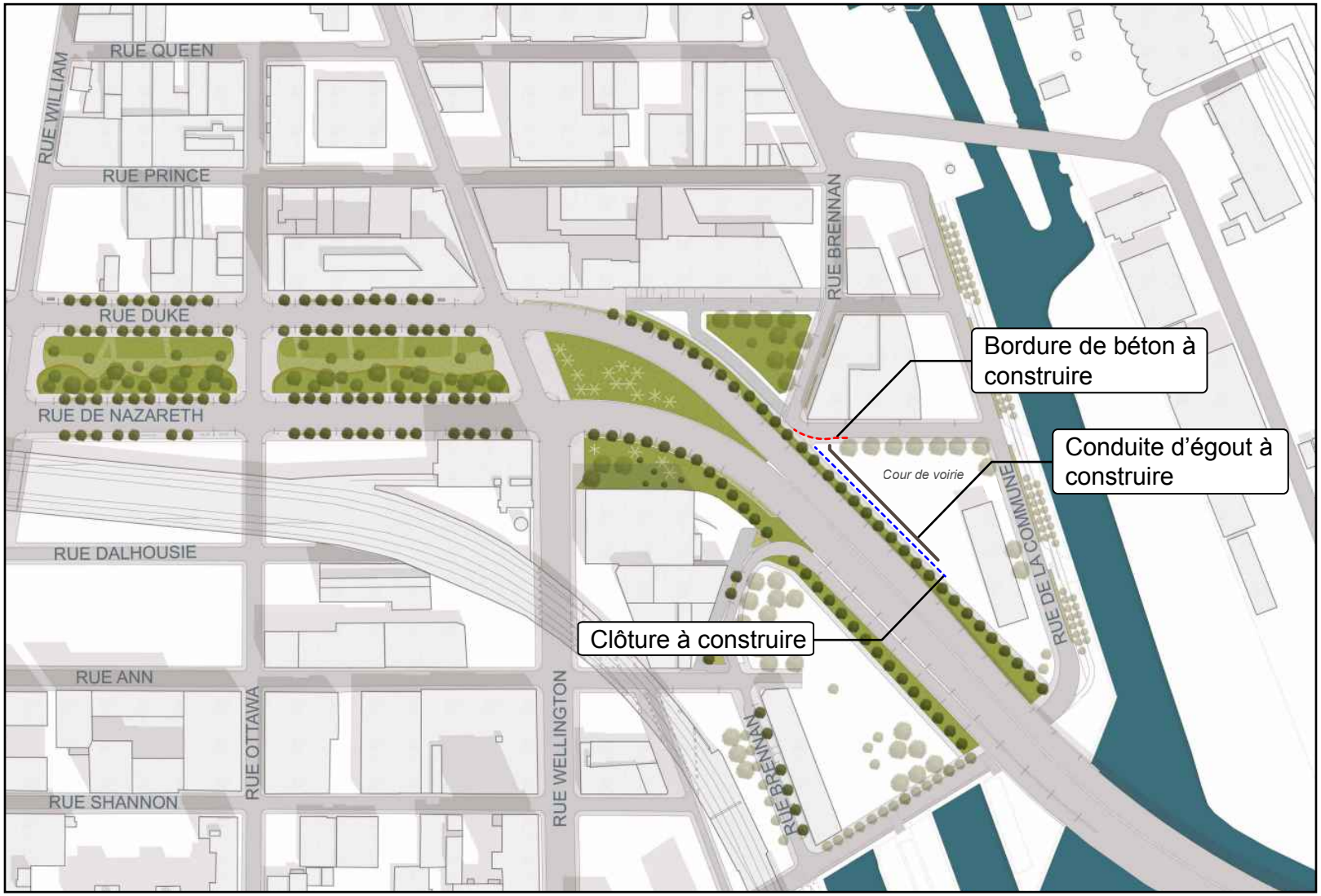

Localisation des travaux de la soumission 214734

PROJET**BONAVENTURE**

GDD 1181009004	*Soumission 214734*	*Par : M. Lacroix*	*Date : 2018-07-05*

Projet Simon	**Catégorie d'actif**	**Montant**	**Contingences**	**Total**
174419	Travaux d'égouts	359 121,55 $	53 868,23 $	412 989,78 $
-	-	- $	- $	- $
-	-	- $	- $	- $
	Sous-total 1 (avant taxes)	**359 121,55 $**	**53 868,23 $**	**412 989,78 $**
	Sous-total 1 (avec taxes)	**412 900,00 $**	**61 935,00 $**	**474 835,00 $**
174421	Incidences services professionnels - Laboratoire et contrôle			8 000,00 $
174421	Incidences services professionnels - Surveillance environnementale			4 000,00 $
174421	Incidences services professionnels - Soutien interne			3 500,00 $
174420	Incidences services techniques - Utilités publiques			2 000,00 $
174420	Incidences services techniques - Marquage et signalisation			1 000,00 $
174420	Incidences services techniques - Communication			1 000,00 $
174420	Incidences services techniques - Gestion des impacts			1 149,49 $
	Sous-total 2 (avant taxes)			**20 649,49 $**
	Sous-total 2 (avec taxes)			**23 741,75 $**
	Total avec taxes			**498 576,75 $**

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 22 février 2017

CHAREX INC.
A/S MONSIEUR STÉPHANE CHARETTE
14940, RUE LOUIS-M.-TAILLON
MIRABEL (QC) J7N 2K4

N° de décision : 2017-CPSM-1011408
N° de client : 2700015391

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CHAREX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 octobre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 214734
Numéro de référence : 1166146
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de drainage et d'aménagement de surface dans le secteur de la cour de voirie de la Commune

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
2633-2312 Québec Inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction 77 Omer DeSerres suite 7A Blainville, QC, J7C5N3 NEQ : 1142636142	Madame Brigitte Clermont Téléphone : 450 434-0038 Télécopieur :	**Commande : (1449282)** 2018-05-28 11 h 20 **Transmission :** 2018-05-28 11 h 20	2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date 2018-06-01 14 h 44 - Courriel 2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis) 2018-06-01 14 h 58 - Courriel 2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau) 2018-06-01 14 h 58 - Téléchargement 2951201 - 214734_Addenda #2_Général 2018-06-04 11 h 49 - Courriel 2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (devis) 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau) 2018-06-04 11 h 50 - Téléchargement 2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date 2018-06-13 15 h 53 - Courriel 2957511 - 214734_Addenda #4_Général 2018-06-14 12 h 12 - Courriel 2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (devis) 2018-06-14 14 h 51 - Courriel 2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau) 2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Charex 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7 NEQ : 1167167742	Monsieur Stéphan Charette Téléphone : 450 475-1135	**Commande : (1446962)** 2018-05-22 16 h 18 **Transmission :** 2018-05-22 16 h 18	2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date 2018-06-01 14 h 44 - Courriel

			Télécopieur : 450 475-1137	2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis) 2018-06-01 14 h 58 - Courriel 2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau) 2018-06-01 14 h 58 - Téléchargement 2951201 - 214734_Addenda #2_Général 2018-06-04 11 h 49 - Courriel 2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (devis) 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau) 2018-06-04 11 h 50 - Téléchargement 2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date 2018-06-13 15 h 53 - Courriel 2957511 - 214734_Addenda #4_Général 2018-06-14 12 h 12 - Courriel 2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (devis) 2018-06-14 14 h 51 - Courriel 2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau) 2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1447413)** 2018-05-23 11 h 42 **Transmission :** 2018-05-23 11 h 42	2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date 2018-06-01 14 h 44 - Courriel 2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis) 2018-06-01 14 h 58 - Courriel 2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau) 2018-06-01 14 h 58 - Téléchargement 2951201 - 214734_Addenda #2_Général 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (devis) 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau) 2018-06-04 11 h 50 - Téléchargement 2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date 2018-06-13 15 h 53 - Courriel 2957511 - 214734_Addenda #4_Général 2018-06-14 12 h 12 - Courriel 2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et #

				3 (devis) 2018-06-14 14 h 51 - Courriel 2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau) 2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Gestion S.Forget inc 104, de la Pointe-Langlois, suite B Laval, QC, H7L3M5 NEQ : 1166832668	Monsieur Stéphane Forget Téléphone : 450 736-0510 Télécopieur : 579 641-1474	**Commande : (1447172)** 2018-05-23 9 h 15 **Transmission :** 2018-05-23 10 h 46	2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date 2018-06-01 14 h 44 - Courriel 2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis) 2018-06-01 14 h 58 - Courriel 2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau) 2018-06-01 14 h 58 - Téléchargement 2951201 - 214734_Addenda #2_Général 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (devis) 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau) 2018-06-04 11 h 50 - Téléchargement 2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date 2018-06-13 15 h 53 - Courriel 2957511 - 214734_Addenda #4_Général 2018-06-14 12 h 12 - Courriel 2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (devis) 2018-06-14 14 h 51 - Courriel 2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau) 2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1448003)** 2018-05-24 11 h 29 **Transmission :** 2018-05-24 11 h 29	2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date 2018-06-01 14 h 44 - Courriel 2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis) 2018-06-01 14 h 58 - Courriel 2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau) 2018-06-01 14 h 58 - Téléchargement 2951201 - 214734_Addenda #2_Général 2018-06-04 11 h 50 - Courriel

				2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (devis) 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau) 2018-06-04 11 h 50 - Téléchargement 2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date 2018-06-13 15 h 53 - Courriel 2957511 - 214734_Addenda #4_Général 2018-06-14 12 h 12 - Courriel 2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (devis) 2018-06-14 14 h 51 - Courriel 2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau) 2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2 NEQ : 1166631847	Monsieur daniel paquin Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	**Commande : (1447835)** 2018-05-24 9 h **Transmission :** 2018-05-24 9 h 08	2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date 2018-06-01 14 h 44 - Courriel 2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis) 2018-06-01 14 h 58 - Courriel 2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau) 2018-06-01 14 h 58 - Téléchargement 2951201 - 214734_Addenda #2_Général 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (devis) 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau) 2018-06-04 11 h 50 - Téléchargement 2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date 2018-06-13 15 h 53 - Courriel 2957511 - 214734_Addenda #4_Général 2018-06-14 12 h 12 - Courriel 2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (devis) 2018-06-14 14 h 51 - Courriel 2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau) 2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Constructions H2D Inc. 1241 BOUL. DAGENAIS OUEST Laval, QC, H7L0A5 NEQ : 1166533407	Monsieur JEAN DUBÉ Téléphone : 450 963-9217 Télécopieur : 450 963-1960	**Commande : (1449576)** 2018-05-28 15 h 39 **Transmission :** 2018-05-28 15 h 39	2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date 2018-06-01 14 h 45 - Télécopie 2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis) 2018-06-01 14 h 59 - Télécopie 2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau) 2018-06-01 14 h 58 - Téléchargement 2951201 - 214734_Addenda #2_Général 2018-06-04 11 h 50 - Télécopie 2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (devis) 2018-06-04 13 h 02 - Télécopie 2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau) 2018-06-04 11 h 50 - Téléchargement 2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date 2018-06-13 15 h 53 - Télécopie 2957511 - 214734_Addenda #4_Général 2018-06-14 13 h 17 - Télécopie 2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (devis) 2018-06-14 14 h 52 - Télécopie 2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau) 2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3 NEQ : 1169270676	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1451127)** 2018-05-31 9 h 19 **Transmission :** 2018-05-31 9 h 29	2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date 2018-06-01 14 h 44 - Courriel 2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis) 2018-06-01 14 h 58 - Courriel 2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau) 2018-06-01 14 h 58 - Téléchargement 2951201 - 214734_Addenda #2_Général 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (devis) 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau) 2018-06-04 11 h 50 - Téléchargement

				2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date 2018-06-13 15 h 53 - Courriel 2957511 - 214734_Addenda #4_Général 2018-06-14 12 h 12 - Courriel 2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (devis) 2018-06-14 14 h 51 - Courriel 2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau) 2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1447195)** 2018-05-23 9 h 29 **Transmission :** 2018-05-23 9 h 29	2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date 2018-06-01 14 h 44 - Courriel 2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis) 2018-06-01 14 h 58 - Courriel 2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau) 2018-06-01 14 h 58 - Téléchargement 2951201 - 214734_Addenda #2_Général 2018-06-04 11 h 49 - Courriel 2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (devis) 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau) 2018-06-04 11 h 50 - Téléchargement 2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date 2018-06-13 15 h 53 - Courriel 2957511 - 214734_Addenda #4_Général 2018-06-14 12 h 12 - Courriel 2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (devis) 2018-06-14 14 h 51 - Courriel 2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau) 2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	Monsieur Gino Ventura Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	**Commande : (1449631)** 2018-05-28 16 h 24 **Transmission :** 2018-05-28 16 h 29	2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date 2018-06-01 15 h 28 - Télécopie

2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis)
2018-06-01 14 h 59 - Télécopie

2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau)
2018-06-01 14 h 58 - Téléchargement

2951201 - 214734_Addenda #2_Général
2018-06-04 11 h 51 - Télécopie

2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (devis)
2018-06-04 12 h 24 - Télécopie

2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau)
2018-06-04 11 h 50 - Téléchargement

2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date
2018-06-13 15 h 53 - Télécopie

2957511 - 214734_Addenda #4_Général
2018-06-14 12 h 12 - Télécopie

2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (devis)
2018-06-14 14 h 52 - Télécopie

2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau)
2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Ramcor Construction Inc.
8085 rue Champ D'Eau
Arrondissement Saint-Léonard
Montréal, QC, H1P 1Y1
NEQ : 1161184792

Monsieur Guy Cormier
Téléphone : 514 329-4545
Télécopieur : 514 329-4818

Commande : (1454923)
2018-06-07 17 h 02
Transmission :
2018-06-07 17 h 06

2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date
2018-06-07 17 h 02 - Messagerie

2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis)
2018-06-07 17 h 02 - Messagerie

2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau)
2018-06-07 17 h 02 - Téléchargement

2951201 - 214734_Addenda #2_Général
2018-06-07 17 h 02 - Messagerie

2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (devis)
2018-06-07 17 h 02 - Messagerie

2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau)
2018-06-07 17 h 02 - Téléchargement

2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date
2018-06-13 15 h 53 - Télécopie

2957511 - 214734_Addenda #4_Général
2018-06-14 12 h 12 - Télécopie

2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et #

				3 (devis) 2018-06-14 14 h 52 - Télécopie 2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau) 2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	Monsieur Natalino Cappello Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	**Commande : (1448423)** 2018-05-25 9 h 03 **Transmission :** 2018-05-25 9 h 19	2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date 2018-06-01 14 h 45 - Télécopie 2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis) 2018-06-01 14 h 59 - Télécopie 2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau) 2018-06-01 14 h 58 - Téléchargement 2951201 - 214734_Addenda #2_Général 2018-06-04 11 h 51 - Télécopie 2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (devis) 2018-06-04 12 h 22 - Télécopie 2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau) 2018-06-04 11 h 50 - Téléchargement 2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date 2018-06-13 15 h 54 - Télécopie 2957511 - 214734_Addenda #4_Général 2018-06-14 12 h 13 - Télécopie 2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (devis) 2018-06-14 14 h 52 - Télécopie 2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau) 2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Talvi Inc, 415 Rue Adanac Québec, QC, G1C 6B9 NEQ : 1141733619	Monsieur Jean-François Langevin Téléphone : 418 660-3035 Télécopieur :	**Commande : (1447962)** 2018-05-24 10 h 48 **Transmission :** 2018-05-24 10 h 48	2950689 - 214734_Addenda #1 rév_complet_Incluant un report de date 2018-06-01 14 h 44 - Courriel 2950698 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (devis) 2018-06-01 14 h 58 - Courriel 2950699 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév (bordereau) 2018-06-01 14 h 58 - Téléchargement 2951201 - 214734_Addenda #2_Général 2018-06-04 11 h 50 - Courriel 2951208 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2

(devis)
2018-06-04 11 h 50 - Courriel

2951209 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 (bordereau)
2018-06-04 11 h 50 - Téléchargement

2957042 - Addenda 3 - Soumission 214734_incluant un report de date
2018-06-13 15 h 53 - Courriel

2957511 - 214734_Addenda #4_Général
2018-06-14 12 h 12 - Courriel

2957684 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (devis)
2018-06-14 14 h 51 - Courriel

2957685 - 214734_SM24_Cour_Formule de soumissiom_Add#1_rév_& Add#2 et # 3 (bordereau)
2018-06-14 14 h 51 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181009004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 4
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de drainage et d'aménagement de surface dans le secteur de la cour de voirie de la Commune. Dépense totale de 498 576,75 $, taxes incluses (travaux: 412 900,00 $ + contingences : 61 935,00 $ + incidences : 23 741,75 $). Appel d'offres public 214734 - 5 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT 1181009004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : 514 872-4014

Co- auteure
Marie Claude Pierre
Agente Comptable Analystr
514-868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-13

Reak Sa SEN
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514 872-2813

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.016

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1185350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 $ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 $ à 2 040 636,73 $ taxes incluses.

Il est recommandé
I. d'autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 $ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers no. 48 (# 0177) située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 $ à 2 040 636,73 $, taxes incluses ;

II. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-12 18:00

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185350003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 $ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 $ à 2 040 636,73 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 48 est située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans un bâtiment d'intérêt patrimonial construit en 1931. L'édifice abrite plusieurs fonctions dont la caserne, un centre communautaire et des locaux à bureaux. Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) occupe une superficie utilisable de 685,00 m^2, répartie sur le rez-de-chaussée et deux étages. Les travaux décrits ci-après touchent les locaux du SIM et l'enveloppe de l'ensemble de l'immeuble.
En 2015, la Ville a mandaté les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux des projets de rénovation et de mise à niveau des bâtiments occupés par le SIM.

Une évaluation de l'état du bâtiment et de ses équipements par les professionnels a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter et les coûts qui y sont reliés.

En septembre 2017, un contrat de 1 840 519,80 $ taxes et contingences incluses a été octroyé à St-Denis Thompson afin de réaliser la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48. Les contingences prévues pour ce contrat étaient de 15 %.

Les travaux prévus au contrat sont décrits ci-dessous :

- la démolition de l'enveloppe de la tour à boyau et sa reconstruction incluant portes et fenêtres, toitures, escaliers métalliques et l'ajout d'un système de ventilation;
- la réfection de la maçonnerie à des endroits sur l'ensemble de l'immeuble;
- le remplacement de certains linteaux d'acier;

- la réfection des escaliers extérieurs en pierre incluant l'étanchéité et le drainage;
- la démolition et la reconstruction de la dalle du garage (dalle sur sol conventionnelle);
- le réaménagement de l’atelier annexé au garage et la réfection du mât de descente;
- la décontamination fongique du sous-sol et la réfection du système de drainage du garage.

Suite aux travaux de démolition et d'excavation, l’entrepreneur a été confronté à plusieurs imprévus au chantier en raison des conditions existantes inconnues. Des interventions supplémentaires se sont avérées nécessaires pour réaliser la portée des travaux au contrat.

Les travaux additionnels requis consistent principalement à :

- l'ajout des murs de soutènement en dessous du garage au pourtour de la dalle;
- la modification du concept de la dalle de béton pour l'adapter aux conditions existantes;
- l'ajout des murs de soutènement au pourtour du garage, en dessous de la nouvelle dalle de béton;
- l'excavation et le remblayage des sols additionnels sous la nouvelle dalle de garage (70 % des sols supplémentaires);
- la démolition des pierres de couronnement de la tour avec un équipement non prévu;
- des surfaces additionnelles de béton à réparer sur les poutres et les colonnes de la tour;
- 32 pi linéaires de fissures à réparer sur les murs situés à la base de la tour;
- le remplacement du plafond de gypse à la grandeur du local de l'atelier;
- la reconstruction des murets de soutènement des escaliers extérieurs;
- la réparation des fissures dans le mur du tunnel au sous-sol;
- des quantités supplémentaires de brique pour les réparations des façades;
- des ancrages chimiques et des supports additionnels nécessaires à la réfection de la maçonnerie de la tour.

Le chantier a débuté le 1er novembre 2017 et l'avancement de celui-ci est présentement à environ 40 %. Au 6 juillet 2018, les contingences sont engagées à 99,5 % (238 884,19 $) et les directives de changement actuellement en négociation vont entraîner le dépassement du montant autorisé en contingences de chantier.

Considérant l'état présent du chantier où la tour est démantelée et la dalle de garage démolie, un arrêt des travaux à ce stade-ci pour retourner en appel d'offres compromettrait l’intégrité du bâtiment et la sécurité du site.

La majoration du budget des contingences permettra à l’entrepreneur de terminer le chantier dans sa totalité.

L’augmentation recommandée de la valeur du contrat d’exécution de travaux aura un impact sur les honoraires des professionnels externes attitrés au projet, afin que ces derniers soient toujours rémunérés sur le coût réel des travaux, tel que prévu à la convention de services professionnels. Leurs honoraires sont payés à pourcentage dans le cadre d'un contrat valise. L'augmentation de leurs honoraires se fera à même le contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0436 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la phase deux des travaux de réfection de la maçonnerie de la caserne de pompiers n° 48 située au 3616, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 025 399,60 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5919 (5 soum.)
CG15 0031 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 667 004,39 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation de la valeur maximale du contrat de construction accordé à St-Denis Thompson inc. pour terminer la phase 2 des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers no 48. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Le dépassement du budget des contingences a été occasionné principalement par des conditions existantes inconnues, découvertes suite à la démolition de la dalle de garage et de la tour à boyaux.

Suite aux travaux de démolition et d'excavation, des cavités ont été découvertes en dessous de la dalle de garage à démolir. Par conséquent, le concept de la dalle a dû être modifié étant donné qu'il ne s'agit plus d'une dalle traditionnelle sur sol seulement, mais également structurelle à des endroits.

Aussi, lors de l'excavation sous le garage, une partie de la dalle à conserver du vestiaire de linge à feu, adjacent au garage, s'est fissurée et affaissée et le mur situé au fond du garage s'est effondré.

Suite à des tests de détection d'armature effectués pendant le chantier sur plusieurs éléments structuraux non visibles avant l'excavation, il a été constaté le manque d'armature dans les murs du tunnel souterrain adjacent à la zone excavée.

En raison d'une mauvaise qualité des sols rencontrés en dessous de la dalle, il a été nécessaire d'excaver 5,5 pi additionnels en profondeur sur toute la surface du garage (70 % sols de plus que prévu), afin de retrouver des sols avec une capacité portante adéquate.

Actuellement, des murs de soutènement armés ont été érigés au pourtour de la zone excavée sous le garage. Toute la zone à remblayer a été compactée manuellement à la plaque vibrante afin de minimiser les impacts sur le bâtiment. La dalle de béton à couler sera épaissie et renforcée.

Suite au dégarnissage de la tour à boyaux en maçonnerie, des surfaces supplémentaires à réparer ont été identifiées au niveau des poutres et des colonnes en béton ainsi que 32 pi linéaires de fissures à injecter sur les murs situés à la base de la tour. Aussi, des ancrages chimiques et des supports additionnels seront nécessaires à la réfection de la maçonnerie de la tour.

De plus, suite à un dégât d'eau dans une toilette située au centre communautaire occupant une partie du bâtiment, le plafond de l'atelier de la caserne sera à refaire au complet, ce qui n'était pas prévu au contrat.

Jusqu'à présent, les imprévus n'entraînent pas une prolongation de l'échéancier global de l'entrepreneur, mais ils ont reporté de trois (3) mois la prise de possession du garage et la réintégration des pompiers relocalisés.

En plus des dépenses additionnelles connues, reliées aux conditions décrites plus haut, un montant provisionnel est anticipé pour des travaux contingents qui seraient nécessaires en raison d'une situation imprévue qui surviendrait d'ici à la fin du chantier.

Plusieurs variantes techniques ont été étudiées par les professionnels afin d'identifier la solution optimale pour la révision du concept de la dalle de garage et de minimiser les coûts additionnels suite aux découvertes en chantier. Considérant l'état actuel des éléments structuraux du bâtiment, tributaire aux pratiques de construction de l'époque (des murs de béton sans armature, des sols de mauvaise qualité utilisés pour le remblayage), il n'est pas recommandé de retrancher les travaux additionnels, car ils sont nécessaires à la sécurisation et l'intégrité du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant des contingences du contrat octroyé a St-Denis Thompson inc. de 200 116,93 $ taxes incluses, ce qui représente un pourcentage de 12,50 % par rapport à la valeur initiale du contrat de 1 600 452,00 $ taxes incluses, excluant les contingences.
Cette augmentation portera le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 $ à 2 040 636,73 $, taxes et contingences incluses.

DESCRIPTION	CONTRAT INITIAL		CONTRAT AUGMENTÉ	
	Montant (t.t.i.)	proportion des contingences %	Montant (t.t.i.)	proportion des contingences %%
Budget forfaitaire	1 600 452,00 $		1 600 452,00 $	
Budget contingences	240 067,80 $	15%	240 067,80 $	15%
Augmentation contingences	- $		200 116,93 $	12,5%
TOTAL	**1 840 519,80 $**	**15%**	**2 040 636,73 $**	**27,5%**

Le montant des contingences dans le contrat initial de l'entrepreneur était de 240 067,80 $ taxes incluses, ce qui représente 15 % de la valeur du contrat. Ce montant sera majoré à un montant total de 440 184,73 $, ce qui représente 27,5 % de la valeur du contrat initial.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), dans les programmes de protection des bâtiments du SIM (64023) et de protection des bâtiments administratifs et commerciaux (66030).

Cette dépense est assumée à 90 % par l'agglomération et à 10 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du type et de l'envergure des travaux, il n'est pas requis d'atteindre la certification LEED, tel que demandé par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville.
Toutefois, l'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou le recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiqué au devis de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'autorisation pour une dépense additionnelle n'est pas entérinée, le chantier devra s'arrêter. Considérant l'état présent des travaux en cours, cette situation mettra en péril l'intégrité du bâtiment et la sécurité du site.

De plus, la démobilisation de l'entrepreneur aura comme effet une réclamation de sa part et des coûts supplémentaires seront à défrayer par la Ville.

Tout délai dans l'approbation de ce dossier reportera davantage la date de réintégration des pompiers relocalisés pendant le chantier, déjà retardée de trois (3) mois suite aux imprévus au niveau du garage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13867 - Mandat : 17655-2-001

Augmentation du contrat de construction au CG :	août 2018
Réalisation prévue des travaux :	novembre 2017 à décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 10 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-10

Penelope DARCY
professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef d'equipe

Tél : 514-872-7214
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
Directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-12

Montréal

Bâtiment : 0177

Année originale de construction : 1931

Description : Caserne 48

Adresse : 3616, rue Hochelaga, arrondissement Mercier/Hochelaga/Maisonneuve

Mise à jour: 2018-07-06
Date de début des travaux: **2017-11-01**
Délais contractules (jours calendrier): 420
Avancement contrat forfaitaire au 06 juillet : **40%**
Avancement contingences au 06 juillet : **99,5%**

Date originale de fin de travaux: **2018-12-25**
Date révisée de fin de travaux: **2019-01-09**

ENTREPRENEUR	CONTRAT	TOTAL	PAYÉ À CE JOUR
St-Denis Thompson inc.	FORFAITAIRE	1 392 000,00 $	431 040,62 $
	CONTINGENCES (15%)	208 800,00 $	129 612,13 $
	TOTAL (avant taxes)	1 600 800,00 $	560 652,75 $
	TOTAL (taxes incluses)	**1 840 519,80 $**	**644 610,50 $**

CONTINGENCES

DIRECTIVE ÉMISE	Montant engagé avant taxes	Montant engagé après taxes	DIRECTIVE EN NÉGOCIATION	Montant estimé avant taxes
DC01 - Ajout main courante escalier SS-03	867,79 $	**997,74 $**	DC17 - Finition d'époxy sur les murs de bloc vernissés	1 108,25 $
DC02 - Ajustement hauteur supports unité mécanique	260,51 $	**299,52 $**	DC19 - Reconstruction murets fondation escalier est	2 760,00 $
DC03 - Remplacement diffuseur et prolongement conduit	277,20 $	**318,71 $**	DC20 - Révision détail gargouilles au toit	2 424,46 $
DC04 - Nouveaux murs soutènement garage (axes 8 et 10)	72 059,19 $	**82 850,05 $**	DCxx - Remplacement plafond gypse atelier	16 845,45 $
DC05 - Pierres de couronnement à enlever (tour)	14 768,16 $	**16 979,69 $**	DCxx - Relocaliser boîte jonction alarme incendie	1 505,35 $
DC06 - Surplus débris et boue contaminés (sous-sol)	5 627,14 $	**6 469,80 $**	DCxx - Nouvelle chape de drainage (atelier)	2 832,50 $
DC07 - Modification aux plans électriques	1 811,25 $	**2 082,48 $**	DCxx - Mur vestiaire feu à démolir	2 000,00 $
DC08 - Travaux électriques mur démoli garage	3 126,85 $	**3 595,10 $**	DCxx - Détail réparation coin béton	5 000,00 $
DC09 - Sondage béton existant tour à boyaux	1 883,22 $	**2 165,23 $**	DCxx - Réinstallation plomberie nouveau mur garage	5 000,00 $
DC10 - Ajustement hauteur portes existantes	1 568,60 $	**1 803,50 $**	DCxx - Maçonnerie supplémentaire	10 000,00 $
DC11 - Réparation poutres, colonnes et murs de la tour	12 623,25 $	**14 513,58 $**	DCxx - Reconstruction murets fondation escalier ouest	2 760,00 $
DC12 - Détails révisés murs béton et dalle structurale	48 467,80 $	**55 725,85 $**	DCxx - Disposition sols contaminés additionnels	7 500,00 $
DC13 - Relocalisation tuyauterie dans le tunnel	3 372,38 $	**3 877,39 $**	DCxx - Calles et ancrages chimiques additionnelles (tour)	15 000,00 $
DC14 - Armature mur maçonnerie	667,00 $	**766,88 $**	DCxx - Réparations coins escaliers extérieurs	1 000,00 $
DC15 - Support mât de descente	-1 250,00 $	**-1 437,19 $**	DCxx - Fissures 15 pc mur béton tunnel (sous-sol)	3 000,00 $
DC16 - Déblai/remblai supplémentaire (70% sols de plus)	32 239,77 $	**37 067,68 $**	DCxx - Réparations en dessous des escaliers extérieurs	20 000,00 $
DC18 - Modification ancrages linteaux	-573,00 $	**-658,81 $**	DCxx - Location échafaudage hydraulique	6 210,00 $
DC21- Meuleuse à remplacer	-1 036,99 $	**-1 192,28 $**		
DC22 - Drain plancher vestiaire	1 504,23 $	**1 729,49 $**		
DC23 - Compaction manuelle du remblai sous la dalle de garage	9 506,20 $	**10 929,75 $**		
TOTAL	**207 770,55 $**	**238 884,19 $**	**SOUS -TOTAL**	103 916,56 $
RESTANT	**1 029,45 $**	**1 183,61 $**	**PROVISION ANTICIPÉE**	70 136,00 $
			TOTAL (avant taxes)	**174 052,56 $**
			TOTAL (t.t.i.)	***200 116,93 $***

RÉSUMÉ

BUDGET (t.t.i.)	TOTAL	ENGAGÉ (%)	À VENIR (%)
FORFAIT	**1 600 452,00 $**	**40%**	**60%**
CONTINGENCES (15%)	**240 067,80 $**	**99,5%**	**0,5%**
MAJORATION CONTINGENCES (12,5%)	***200 116,93 $***	***59%***	***Provision***

Réfection de la maçonnerie – Phase 2

Caserne 48

3616, rue Hochelaga, arrondissement Mercier/Hochelaga/Maisonneuve

- **Photos prises pendant le chantier -**

Démolition de la dalle de garage – découverte des cavités

Dégarnissage tour à boyaux en maçonnerie

Démolition escalier extérieur est

Réparation maçonnerie des façades

Fissure mur tunnel au sous-sol

Plafond atelier

Murs de soutènement érigés au pourtour du garage, en dessous de la future dalle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 200 116,93 $ taxes incluses, pour la phase deux (2) des travaux de réfection de la maçonnerie à la caserne de pompiers n° 48 (0177), située au 3616, rue Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du contrat accordé à la firme St-Denis Thompson inc. (CG17 0436), majorant ainsi le montant total maximal du contrat de 1 840 519,80 $ à 2 040 636,73 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185350003 - dépense additionnelle réfection caserne 48.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.017

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1180029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 $ à 1 467 502,26 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2017 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu de la résolution CG17 0491;
2. d'approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391248,00 $ 1 467 502,26 $, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180029005**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 $ à 1 467 502,26 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Suite à des travaux d'audit supplémentaires effectués en 2017, et compte tenu que ceux-ci n'étaient pas prévu au contrat initial octroyé à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., une majoration de 76 254,26 $ serait requise. Cette majoration se détaille comme suit:

1) Analyse du traitement comptable adopté par la Ville concernant l'achat sans contrepartie monétaire immédiate, mais en considération du partage, entre la Ville et le gouvernement du Québec, du prix de vente futur des terrains du site de l'Hippodrome de Montréal;

2) Travaux concernant la provision pour litiges, en regard des réclamations liées aux projets d'immobilisations (PTI);

3) Travaux concernant la démarcation de fin d'année des dépenses d’immobilisations et de fonctionnement;

4) Travaux liés à l'audit informatique;

5) Analyse du traitement comptable concernant les impacts de la réorganisation de la gouvernance du transport collectif (création de l'ARTM et RTM)
dans la région métropolitaine et les modifications, si nécessaires, à la présentation des états financiers consolidés de la Ville de Montréal;

6) Travaux liés à l’impact de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15), à la revue des diverses ententes entre la Ville, le syndicat des policiers et celui des pompiers

découlant de l'application de cette Loi et à l'analyse des évaluations post-restructuration des régimes de retraites;

7) Travaux additionnels concernant les différentes provisions en regard du passif environnemental, incluant les terrains de l'Hippodrome de Montréal ainsi que la prise en charge par la Ville des coûts de décontamination d'un terrain disposé, via un contrat de vente;

8) Divers éléments (répartition des charges entre compétences, tableau des engagements contractuels, traduction du rapport financier, etc).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0052 - 25 janvier 2018 - Approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491) .

CG17 0491 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 pour une somme maximale de 1 391 248,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16055) / Approuver un projet de convention à cette fin - 1 soumissionnaire, 1 conforme.

DESCRIPTION

Afin de pouvoir exécuter ses travaux d'audit concernant les données financières consolidées de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2017 et pouvoir produire son rapport d'auditeur indépendant, la firme Deloitte a dû effectuer certains travaux additionnels non prévus au plan initial d'audit, déposé au comité d'audit le 29 janvier 2018.

JUSTIFICATION

Conformément à la Loi sur les cités et villes (art. 108.2.1), le vérificateur externe fait rapport de sa vérification au conseil. Dans son rapport traitant des états financiers, il déclare entre autres si ces derniers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux supplémentaires s'élèvent à 76 254,26 $ taxes incluses et seront assumés à 100 % par le budget de fonctionnement du Service des finances.
Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier tel que vu et approuvé par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-31

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE

Directeur - Comptabilité et informations financières
Tél : 514 872-2436
Approuvé le : 2018-07-19

DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2018-07-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 $ à 1 467 502,26 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La Ville peut validement autoriser une majoration additionnelle des honoraires de 76 254,26 $ relative à la convention mentionnée en objet du présent sommaire décisionnel. La somme des honoraires prévus à la convention initiale sera alors majorée de 5 %.

Conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes (LCV), une telle majoration constitue une modification qui demeure accessoire et la nature de la convention initiale n'est pas changée.

FICHIERS JOINTS

Addenda v 19 juin 2018.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-26

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8363
Division : Droit contractuel

ADDENDA N° 1

MODIFIANT LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

(CG17 0491 du 28 septembre 2017)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l**, personne morale ayant sa principale place d'affaires à la Tour Deloitte, 1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500, Montréal, Québec, H3B 0M7, agissant et représentée par monsieur Martin Granger, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

N^{o} d'inscription T.P.S. : 13324 5290 RT001
N^{o} d'inscription T.V.Q. : 10123 14163 TQ0001

Ci-après appelée le « **Contractant** »

Ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville pour les exercices 2017, 2018 et 2019; ladite convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville le 28 septembre 2017 en vertu de la résolution CG17 0491 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE des services supplémentaires non prévus à la Convention initiale ont dû être effectués par le Contractant, à savoir :

- Analyse du traitement comptable adopté par la Ville concernant l'achat, sans contrepartie monétaire immédiate, mais en considération du partage, entre la Ville et le gouvernement du Québec, du prix de vente futur des terrains du site de l'Hippodrome de Montréal;

- Travaux concernant la provision pour litiges, en regard des réclamations liées aux projets d'immobilisations (PTI);

- Travaux concernant la démarcation de fin d'année des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement;

- Travaux liés à l'audit informatique;

- Analyse du traitement comptable concernant les impacts de la réorganisation de la gouvernance du transport collectif (création de l'ARTM et RTM) dans la région métropolitaine et les modifications, si nécessaires, à la présentation des états financiers consolidés de la Ville de Montréal;

- Travaux liés à l'impact de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, chapitre S-2.1.1), à la revue des diverses ententes entre la Ville, le syndicat des policiers et celui des pompiers découlant de l'application de cette Loi et à l'analyse des évaluations post-restructuration des régimes de retraites;

- Travaux additionnels concernant les différentes provisions en regard du passif environnemental, incluant les terrains de l'Hippodrome de Montréal ainsi que la prise en charge par la Ville des coûts de décontamination d'un terrain disposé, via un contrat de vente;

- Divers éléments (répartition des charges selon les compétences, tableau des engagements contractuels et traduction du rapport financier, etc.)

ATTENDU QUE ces services supplémentaires représentent une dépense additionnelle de soixante-seize mille deux cent cinquante-quatre dollars et vingt-six cents (76 254,26 $), taxes incluses;

ATTENDU QUE les Parties conviennent par la présente convention de modification (Addenda n° 1), de majorer de soixante-seize mille deux cent cinquante-quatre dollars et vingt-six cents (76 254,26 $) la somme maximale d'honoraires prévus à l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale, et ce, pour payer les services professionnels supplémentaires décrits précédemment;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie à l'autre partie, étant entendu que cette dernière est réputée être un Règlement à compter du 1er janvier 2018;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la *Politique de gestion contractuelle* est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

La Convention initiale est modifiée par le remplacement du premier alinéa de l'article 8 (Honoraires) par l'alinéa suivant :

« En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de un million quatre cent soixante-sept mille cinq cent deux dollars et vingt-six cents (1 467 502,26 $), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. »

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la Convention initiale demeurent inchangées.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon

Le e jour de 2018

DELOITTE S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Par : _____
Martin Granger

La présente convention de modification (Addenda n° 1) a été approuvée par la résolution numéro _____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $ taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017. / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248,00 $ à 1 467 502,26 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1180029005.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Josée BIBEAU
Préposée au budget
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Pôle Hôte-de-Ville
Tél : 514-872-1897

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Pierre BLANCHARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-6714
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.018

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1186318001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), pour une somme de 535 417,53 $ (taxes incluses) et autoriser une dépense totale de 592 905,03 $ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16730 (7 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 592 905,03 $, taxes incluses, pour le projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif, comprenant tous les frais contingents et incidents, le cas échéant;
2. d'accorder un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif à la firme Affleck de la Riva architectes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une somme maximale de 535 417,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16730;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel**.** Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-05 08:35

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186318001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), pour une somme de 535 417,53 $ (taxes incluses) et autoriser une dépense totale de 592 905,03 $ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16730 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), œuvre de l'architecte Lucien F. Kéroack, a été construit en 1937. Ce bâtiment en forme de H est un exemple important du style Art déco. Il possède un cachet architectural qui lui confère un statut significatif et patrimonial.
De par sa localisation le bâtiment administratif occupe une place centrale, il fait face à l'entrée principale du Jardin botanique. Il représente symboliquement la porte d'entrée du site et le point de départ vers les diverses allées et sentiers du Jardin et de sa biodiversité.

Depuis un certain temps, des signes de vieillissement de la toiture ont été observés (complexe d'étanchéité affaissé, membrane plissée, boursouflée) et des infiltrations d'eau ont lieu à différents endroits à l'étage supérieur.

Au niveau de l'enveloppe, certaines pierres taillées sont abîmées et ont besoin de réparation ainsi que certains joints de maçonnerie. L'entrée principale a besoin d'une restauration complète.

Des infiltrations d'eau ont lieu au sous-sol causant des dommages sur le matériel, en plus d'avoir des conséquences sur les composantes structurales.

Finalement, la configuration des espaces et des sorties du sous-sol doivent être réaménagés afin de correspondre aux normes actuelles.

Plusieurs études et rapports d'expertises ont été réalisés afin de valider les besoins fonctionnels de ce projet tel que des études de codes et normes, des rapports d'expert sur la présence de moisissures et d'amiante ainsi que sur les infiltrations d'eau.

Le projet consiste donc à la réfection majeure du bâtiment et de ses composantes, notamment la réfection de la toiture, de l'enveloppe verticale, de l'entrée principale, de l'imperméabilisation des fondations, de la gestion de l'eau pluviale ainsi que l'aménagement paysager du terrain autour du bâtiment. Les travaux comprendront aussi des travaux à

l'intérieur notamment de désiamantage, de décontamination, de réaménagement et de mise aux normes du sous-sol.

Ce projet est une nécessité afin de permettre la pérennité du bâtiment et de maintenir en bon état cet important actif immobilier.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat visant à fournir à la Ville des services professionnels en architecture et en toutes autres disciplines requises pour réaliser les plans et devis, préparer le cahier des charges et assurer la surveillance des travaux relatifs au projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique.

L'appel d'offres public public numéro 18-16730 a été publié dans « Le Devoir » et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 42 jours, soit du 28 mars au 10 mai 2018. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, des addendas ont été émis afin de clarifier les services exigés pour ce projet, ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	2018-04-17	Réponses à des questions.
2	2018-04-23	Précisions sur les services demandés.
3	2018-04-27	Réponses à des questions et correction du bordereau
4	2018-05-03	Prolongation de la date de dépôt et précisions sur les services demandés.

La durée de validité de la soumission est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0487 - 24 avril 2017
Adopter un règlement autorisant un emprunt de 19 105 000 $ afin de financer le programme de maintien du service de l'Espace pour la vie pour les années 2017 (7 105 000 $) et 2018 (12 000 000 $).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme Affleck de la Riva architectes, pour les services professionnels en architecture, architecture du paysage et en ingénierie (mécanique et électricité, structure et génie civil).
Le présent contrat nécessite le regroupement de firmes professionnelles en vue de former une équipe multidisciplinaire capable de travailler à la fois dans le domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

La responsabilité de la coordination technique et administrative des professionnels du présent contrat appartiendra à l'adjudicataire.

Les services professionnels sommairement décrits ci-dessous devront être rendus :

- les relevés et les études préliminaires;
- l'estimation des coûts des travaux;
- les plans et devis aux différentes étapes de réalisation des projets;

- les documents de présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme et de la demande de permis;
- la gestion et suivi de chantier;
- la surveillance des travaux;
- la gestion des contaminants;
- les suivis durant la période de garantie.

L'ensemble des services de base (les plans et devis, la rédaction de l'appel d'offres pour construction, le suivi de chantier et la gestion des avenants) sera rémunéré selon la méthode du pourcentage du coût réel des travaux. Les services supplémentaires tel que le consultant en gestion des contaminants et le consultant en éclairage seront rémunérés selon la méthode à forfait.

Des contingences (10 % du montant du contrat) sont ajoutées pour tenir compte des changements dans l'envergure du mandat et pour effectuer à la suite d'événements fortuits des services consultatifs supplémentaires au cours de la réalisation du projet.

Des incidences sont requises afin d'effectuer des expertises particulières et additionnelles ne relevant pas de la responsabilité de la firme tel que des analyses supplémentaires concernant la présence d'amiante, une inspection des descentes pluviales, des puits d'exploration supplémentaires à la toiture et une analyse des sols.

La planification et le suivi de ce projet demeurent sous la responsabilité du gestionnaire immobilier.

La firme devra proposer des solutions adaptées à la fois au budget, aux meilleures pratiques en matière de développement durable, le juste choix des matériaux les plus écologiques et ce, tout en considérant la sécurité du public comme priorité.

JUSTIFICATION

Pendant l'appel d'offres, il y a eu vingt-quatre preneurs du cahier des charges, dont seize firmes d'architectes, sept firmes d'ingénieurs et une municipalité.
Sept offres de firmes d'architectes ont été déposées sur les seize firmes d'architectes qui ont été preneurs du cahier des charges, ce qui donne un pourcentage de 44 %.

Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous. Des erreurs de calcul ont été corrigées dans un (1) cas. Ces corrections n'affectent pas l'ordre des soumissionnaires.

Soumissionnaires conformes	Note	Note	Prix de base	Cont. 10%	Total
	Intérim.	finale	(avec taxes)	(avec taxes)	(avec taxes)
Affleck de la Riva	83.00%	2,73	486 743,21 $	48 674,32 $	535 417,53 $
Rubin Rotman Inc.	71,67%	2,41	505 354,80 $	50 535,48 $	555 890,28 $
Archipel Architecture Inc.	78,33%	2,15	597 536,57 $	59 753,66 $	657 290,23 $
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	72,00%	2,09	583 043,97 $	58 304,40 $	641 348,37 $
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C.	82,67%	1,98	669 349,96 $	66 935,00 $	736 284,96 $
Girard Côté Bérubé Dion Architectes Inc.	65,50%				

MDA Architectes	67,50%				
Dernière estimation interne réalisée (avril 2018)			586 372,50 $	58 637,25 $	645 009,75 $
Coût moyens des soumissions conformes reçues ($)			568 405,70 $	56 840,57 $	625 249,27 $
Écart entre la dernière estimation et le coût moyen des soumissions (%)					-3 %
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) (l'adjudicataire – estimation) Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-109 592,22 $ -17 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($) (2ème meilleure note finale – adjudicataire) Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					20 472,75 $ 4 %

Note : les montants incluent les taxes

Les honoraires avaient été évalués à 645 009,75 $ (incluant les taxes, les contingences). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 17 % inférieur à l'estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres publics pour des types de projets semblables. Toutefois, si l'on compare l'estimation interne à la moyenne des soumissionnaires, l'écart n'est que de -3 %.

L'écart, en faveur de la Ville, entre l'estimation interne et celui ayant obtenu la note la plus haute s'explique principalement par une diminution des coûts des services professionnels de base en architecture et en ingénierie. La baisse des taux peut être expliquée par une conjoncture favorable du marché auprès des professionnels.

À la suite de l'ouverture de l'enveloppe no. 2, la firme Affleck de la Riva architectes a obtenu le meilleur pointage final et le comité de sélection a recommandé que le contrat lui soit octroyé au prix de sa soumission, soit 486 743,21 $ taxes incluses.

La firme Affleck de la Riva architectes (NEQ 3346062121) ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre et liste de la politique de gestion contractuelle (PGC).
De plus, la firme Affleck de la Riva architectes détient une autorisation de l'AMF (3000171812).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 535 417,53$ (contingences et taxes incluses) ainsi que les incidences de 57 487,50 $ (taxes incluses) seront assumés comme suit :
Un montant maximal net de 515 681,7 $ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-044 (CM17-0487) - Programme commun de maintien d'actifs d'Espace pour la vie. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre**.**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le plan d'action du programme de développement durable 2016-2020 de protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont nécessaire à la préservation de ce bâtiment ayant un statut significatif et patrimonial.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération des communication n'est prévue à ce stade-ci. Par contre, un plan de communication sera mis en place au moment des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août-Oct 2018 : Vérification, relevés et dépôt du concept.
Oct-Déc 2018 : Préparation des plans et devis.
Janvier-Avril 2019 : Lancement de l'appel d'offres public et octroi du contrat des travaux.
Mai-Décembre 2019 : Réalisation des travaux de construction.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

René PRONOVOST, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain NOLET
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514-872-5057
Télécop. :

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2018-06-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-05

Édifice Marie-Victorin (Jardin botanique de Montréal)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1186318001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), pour une somme de 535 417,53 $ (taxes incluses) et autoriser une dépense totale de 592 905,03 $ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16730 (7 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-16730 preneurs.pdf 18-16730 tableau.pdf 18-16730 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent d'approvisionnement
Tél : 514 868 3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Pierre GATINEAU
Chef de section
Tél : 514 872-0349
Division : Service de l'approvisionnement

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-16730

No du GDD : 1186318001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 28 - 3 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 26 - 4 - 2018

Ouverture faite le : 10 - 5 - 2018

Date du comité de sélection : 28 - 5 - 2018

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 3 - 5 - 2018

Délai total accordé aux soumissionnaires : 42 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 24

Nbre de soumissions reçues : 7

% de réponses : 29,17

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 28,57

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
ERIC MAJEUR ARCHITECTE	Pointage intérimaire inférieur à 70%
Les Architectes Clermont St-Germain	Pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 6 - 11 - 2018

Prolongation de la validité de la soumission de : 180 jrs

Date d'échéance révisée : 5 - 5 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Affleck de la Riva	486 743,21 $	√	
BMA (Bourassa Maillé inc.)	505 354,80 $		
CGA Architectes inc.	583 043,97 $		
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	597 536,57 $		
Réal Paul architecte inc.	669 349,96 $		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé nous indique que: quatre (4) firmes sont partenaires avec un soumissionnaire, trois (3) firmes n'ont pas la disponibilité requise, deux (2) firmes estiment que les honoraires sont trop faible pour ce type de projet, trois (3) firmes ne veulent pas faire partie d'un regroupement architecte-ingénieur et un preneur est une ville du Québec

Préparé par : Robert Normandeau

Le 21 - 6 - 2018

18-16730 - Acquisition de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 25%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Affleck de la Riva	4,00	15,00	24,00	18,00	22,00	83,00	486 743,21 $	**2,73**	**1**
BMA (Bourassa Maillé inc.)	3,33	14,00	22,33	14,00	18,00	71,67	505 354,80 $	**2,41**	**2**
CGA Architectes inc.	3,67	15,33	21,67	13,67	17,67	72,00	583 043,97 $	**2,09**	**4**
ERIC MAJEUR ARCHITECTE	3,50	15,00	20,67	12,33	14,00	65,50			**Non conforme**
Les Architectes Clermont St-Germain Associés	3,00	12,00	20,00	14,67	17,83	67,50			**Non conforme**
Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.	4,00	16,67	23,33	15,67	18,67	78,33	597 536,57 $	**2,15**	**3**
Réal paul architecte inc.	4,00	16,67	24,33	16,67	21,00	82,67	669 349,96 $	**1,98**	**5**
						-		-	
						-		-	
						-		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité

Date	28-05-2018
Heure	13h30
Lieu	255 boul. Crémazie Est , bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 18-16730
Numéro de référence : 1150446
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de services professionnels pour la conception de plans et devis et la surveillance des travaux de la réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du jardin botanique – Espace pour la vie

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Affleck de la Riva architectes 1450 City Councillors Suite 230 Montréal, QC, H3A 2E6 http://www.affleckdelariva.com	Monsieur Richard de la Riva Téléphone : 514 861-0133 Télécopieur : 514 861-5776	**Commande : (1419546)** 2018-03-29 9 h 56 **Transmission :** 2018-03-29 9 h 56	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 20 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architectes Labonté Marcil 202- 2100 Rue Fleury Est Montréal, QC, H2B 1J5	Madame Florianne Leclercq Téléphone : 514 374-9656 Télécopieur :	**Commande : (1422163)** 2018-04-04 15 h 33 **Transmission :** 2018-04-04 15 h 33	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 43 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architecture 49 Inc. 1244 rue Ste-Catherine Ouest 3e étage Montréal, QC, H3G 1P1 http://a49montreal.com/	Madame Sophie Lafrenière Téléphone : 514 878-3941 Télécopieur : 514 866-3780	**Commande : (1423202)** 2018-04-06 9 h 11 **Transmission :** 2018-04-06 9 h 11	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 22 - Messagerie

			2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Architecture EVOQ inc. 1435 rue St-Alexandre Suite 1000 Montréal, QC, H3A 2G4	Monsieur Mathieu Filion Téléphone : 514 393-9490 Télécopieur :	**Commande : (1419203)** 2018-03-28 15 h 54 **Transmission :** 2018-03-28 15 h 54	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 56 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Beaupré Michaud et Associés, Architectes 3981 boulevard Saint-Laurent, porte 605 Montréal, QC, H2W 1Y5	Monsieur Menaud Lapointe Téléphone : 514 849-5617 Télécopieur : 514 849-5879	**Commande : (1419186)** 2018-03-28 15 h 46 **Transmission :** 2018-03-28 15 h 46	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 57 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bourassa Maillé architectes inc. 1160, Terrasse Turcotte Trois-Rivières, QC, G9A 5C6 http://www.bm-architectes.com	Monsieur Marc-André Maillé Téléphone : 819 862-0054 Télécopieur : 1866 421-3059	**Commande : (1421158)** 2018-04-03 14 h 12 **Transmission :** 2018-04-03 14 h 12	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 41 - Télécopie 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 15 h 18 - Télécopie 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 41 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 35 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Bouthillette Parizeau Inc. 9825 rue Verville Montréal, QC, H3L 3E1 http://www.bpa.ca	Madame Milena Toffolo Téléphone : 514 383-3747	**Commande : (1419413)** 2018-03-29 8 h 42 **Transmission :** 2018-03-29 8 h 42	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel

	Télécopieur : 514 383-8760		2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CGA Architectes inc 5605 rue De Gaspé, Suite 502 Montréal, QC, H2T 2A4	Madame Laetitia Olivieri Téléphone : 514 277-7876 Télécopieur :	**Commande : (1420149)** 2018-03-30 8 h 13 **Transmission :** 2018-03-30 8 h 13	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 27 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1419239)** 2018-03-28 16 h 39 **Transmission :** 2018-03-28 16 h 39	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 45 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 28 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
ERIC MAJER ARCHITECTE INC. 4099 AV. DE L'HÔTEL-DE-VILLE - Montréal, QC, H2W 2G9	Monsieur ERIC MAJER Téléphone : 514 293-4197 Télécopieur : 514 284-4281	**Commande : (1429444)** 2018-04-17 15 h 34 **Transmission :** 2018-04-17 15 h 34	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 15 h 34 - Téléchargement 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 54 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fugère Architecture 91, Arago Est Québec, QC, G1K3T6 http://www.fugerearchitectes.com	Monsieur Claude Fugère Téléphone : 418 529-5083 Télécopieur :	**Commande : (1421013)** 2018-04-03 11 h 58 **Transmission :** 2018-04-03 11 h 58	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 45 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 29 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GBi 255 Crémazie Est, 9e Étage Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.gbi.ca	Monsieur Charles Mousseau, ing Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1419286)** 2018-03-28 17 h 43 **Transmission :** 2018-03-28 17 h 43	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 17 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Carbonic Inc. 19 rue Blainville Ouest, suite 205 Sainte-Thérèse, QC, J7E1X1 http://www.carbonic.ca	Madame Veronique Breton Téléphone : 514 239-6365 Télécopieur :	**Commande : (1425982)** 2018-04-11 11 h 36 **Transmission :** 2018-04-11 11 h 36	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 53 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Régis Côté et associés inc. 682, rue William Montréal, QC, H3C 1N9 http://www.regiscote.com	Madame Stéphanie Cote Téléphone : 514 871-8595 Télécopieur : 514 871-2279	**Commande : (1419878)** 2018-03-29 14 h 13 **Transmission :** 2018-03-29 14 h 13	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 45 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 27 - Messagerie

			2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	**Commande : (1419683)** 2018-03-29 11 h 27 **Transmission :** 2018-03-29 11 h 27	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 21 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier 5402 boul Saint-Laurent Montréal, QC, H2T 1S1 http://www.arch-fabg.com	Monsieur André Brodeur Téléphone : 514 274-7555 Télécopieur : 514 274-3646	**Commande : (1423111)** 2018-04-06 7 h 43 **Transmission :** 2018-04-06 7 h 43	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 41 - Télécopie 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 45 - Télécopie 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 45 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 35 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1419517)** 2018-03-29 9 h 44 **Transmission :** 2018-03-29 9 h 44	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 21 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LGT 130-1000 rte de l'Église Québec, QC, G1V 3V9 http://www.lgt.ws/	Madame Nathalie Ruest Téléphone : 418 651-3001	**Commande : (1419044)** 2018-03-28 14 h 03 **Transmission :** 2018-03-28 14 h 03	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel

	Télécopieur : 418 653-6735		2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 50 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Municipalité de Lac-Etchemin 208 2e avenue Lac-Etchemin, QC, G0R 1S0 http://www.lac-etchemin.ca	Madame Carole Provençal Téléphone : 418 625-4521 Télécopieur : 418 625-3175	**Commande : (1422565)** 2018-04-05 10 h 17 **Transmission :** 2018-04-05 10 h 17	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 58 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Parizeau Pawulski Architectes (9112-4701 Québec inc.) 9880, rue Clark, bureau 205 Montréal, QC, H3L 2R3	Madame Lynda Nadeau Téléphone : 514 481-4669 Télécopieur : 514 481-9899	**Commande : (1422275)** 2018-04-04 17 h 09 **Transmission :** 2018-04-04 17 h 09	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 45 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 29 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Réal Paul Architecte Inc. 5605 avenue de Gaspé bureau 403 Montréal, QC, H2T 2A4	Madame Geneviève Chemouil Téléphone : 514 954-0003 Télécopieur : 514 954-0111	**Commande : (1426066)** 2018-04-11 13 h 18 **Transmission :** 2018-04-11 13 h 18	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 22 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1419357)** 2018-03-29 8 h 01 **Transmission :** 2018-03-29 8 h 01	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 13 h 51 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
St-Gelais Montminy architectes 2980, Boulevard Ste-Anne Québec, QC, G1E3J3 http://www.stgm.net	Madame Dominique St-Gelais Téléphone : 418 626-8224 Télécopieur : 418 626-6885	**Commande : (1420741)** 2018-04-03 9 h 23 **Transmission :** 2018-04-03 9 h 23	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 26 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TLÄ Architectes inc. 2372, boul. St-Martin est ,2e étage Laval, QC, H7E 5A4 http://www.tla-architectes.com	Monsieur Benoît Lalonde Téléphone : 514 525-2521 Télécopieur : 514 525-7872	**Commande : (1425110)** 2018-04-10 11 h 50 **Transmission :** 2018-04-10 11 h 50	2922441 - 18-16730 addenda 1 2018-04-17 9 h 40 - Courriel 2926546 - 18-16730 addenda 2 avec report 2018-04-23 13 h 44 - Courriel 2930128 - 18-16730 addenda 3 2018-04-27 14 h 17 - Messagerie 2933528 - 18-16730 addenda 4 avec report 2018-05-03 10 h 34 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1186318001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder à la firme Affleck de la Riva architectes, un contrat de services professionnels pour le projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (édifice Marie-Victorin), pour une somme de 535 417,53 $ (taxes incluses) et autoriser une dépense totale de 592 905,03 $ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres public 18-16730 (7 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1186318001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposé au budget
Tél : (514) 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-26

François COURCHESNE
Conseillère budgetaire
Tél : (514) 872-4066
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier, PS Développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.019

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184403002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les recours en déclaration d'inconstitutionnalité de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal, RLRQ, c. 5.2.1.1 et réserver à cette fin la somme de 260 000 $, à l'exclusion des taxes.

Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les recours en déclaration d'inconstitutionnalité de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal, RLRQ, c. 5.2.1.1;

1. Réserver à cette fin la somme somme de 260 000 $ à l'exclusion des taxes;

2. Imputer la dépense tel que décrite au sommaire décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-17 08:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184403002**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les recours en déclaration d'inconstitutionnalité de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal, RLRQ, c. 5.2.1.1 et réserver à cette fin la somme de 260 000 $, à l'exclusion des taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal* , RLRQ, c. 5.2.1.1 (Loi 15), loi qui a pour objet d'obliger la modification de tout régime de retraite à prestations déterminées établi par un organisme municipal afin d'en assainir la santé financière et d'en assurer la pérennité.
14 recours en invalidité de cette loi ont été intentés subséquemment par de nombreuses associations de salariés, de syndicats, de centrales syndicales, de fédérations de syndicats, d'associations de retraités, de cadres, d'associations de cadres.

Ces recours impliquent à ce jour 110 villes, municipalités et organismes municipaux, dont la Ville de Montréal.

Divers autres recours (jugement déclaratoire, griefs, recours collectif, etc.) ont été également intentés par certaines des parties impliquées, notamment la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Montréal.

Tel qu'il en est d'usage, et ce, afin d'assurer une saine gestion de l'instance, le juge en chef de la Cour supérieure, l'honorable Jacques Fournier, a joint, pour gestion et audition commune, les différents recours en inconstitutionnalité et désigné l'honorable juge Benoit Moulin pour les instruire.

La Procureure générale du Québec a comparu par l'entremise des avocats de son contentieux. Elle a produit une contestation écrite ainsi que des documents et expertises utiles à la démonstration de la validité de la loi.

La Ville de Montréal, par l'entremise des avocats du service des affaires juridiques, a également comparu au dossier de la Cour supérieure et produit une contestation écrite ainsi

que les documents et expertises jugés utiles à la démonstration de la validité de la loi.

De nombreuses autres parties ont également produit des procédures judiciaires, des documents et des pièces.

Au terme des travaux de mise en état du dossier relatif à la déclaration d'inconstitutionnalité, et ce, après avoir entendu les nombreuses parties impliquées, l'honorable juge Moulin évalue à quatre-vingt-dix (90) les journées d'audience nécessaires pour entendre et disposer et que l'audition de la preuve débutera cet automne.

Afin d'assurer une présence constante à l'audition et de prévoir une défense soutenue des meilleurs intérêts de la Ville de Montréal, il est proposé que la firme Bélanger Sauvé soit mandatée afin de représenter la Ville de Montréal et d'assister l'équipe du service des affaires juridiques de la Ville de Montréal.

Cette firme est déjà mandatée par la Ville de Montréal dans quelques autres dossiers relatifs à la Loi 15, notamment la requête en jugement déclaratoire de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Montréal.

Notre dossier : 18-002514

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0323 - 2 mars 2016 : Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différend entre elle et les quatre associations de professionnels, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal («SFMM») et la Fraternité des policiers et policières de Montréal («FPPM»), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, de même que pour assurer la défense de la Ville à l'encontre de la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de la FPPM et réserver à cette fin la somme de 418 737,80$, taxes incluses.

DA160044003 - 16 juin 2016 : Autoriser l'institution des procédures judiciaires appropriées pour que la décision rendue le 1er juin 2016 par l'arbitre saisi du différend entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Montréal («FPPM»), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, soit annulée et que l'arbitre procède à l'arbitrage prévu par cette loi, retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. pour agir à cette fin pour la Ville et réserver pour cette rétention de services la somme de 21 000 $, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes.

DA16004404 - 26 juillet 2016 : Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville dans le pourvoi en contrôle judiciaire de la Procureure générale à l'encontre de la décision de l'arbitre Claude Martin du 1er juin 2016 à l'effet de suspendre l'instruction du différend entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Montréal («FPPM») en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, pour assurer la défense de la Ville dans le pourvoi de la FPPM à l'encontre de cette même décision ainsi que dans le pourvoi en contrôle judiciaire et la demande de sursis des quatre associations de professionnels de la Ville à l'encontre de la décision de l'arbitre René Beaupré du 27 juin 2016 à l'effet de refuser de suspendre l'instruction du différend entre la Ville et ces syndicats en application de la même loi et réserver pour cette rétention de services la somme totale de 53 990$, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes.

CE16 1772 - 9 novembre 2016 : Retenir les services professionnels de la firme Bélanger

Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différends entre elle et d'une part, l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) et d'autre part, l'Association des chefs pompiers de Montréal inc. (ACPM), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et réserver à cette fin la somme de 300 000 $, taxes incluses.

CE17 0384 - 17 mars 2017 : Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans la demande de permission d'en appeler de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) du jugement rendu le 4 janvier 2017 par la juge Chantal Lamarche de la Cour supérieure (500-09-026571-174), la demande de permission d'en appeler des quatre associations de professionnels de ce même jugement rendu le 4 janvier 2017 par la juge Chantal Lamarche de la Cour supérieure (500-09-026593-178), le pourvoi en contrôle judiciaire de ces quatre syndicats de professionnels de la sentence rendue le 5 janvier 2017 par l'arbitre René Beaupré dans le différend les opposant à la Ville en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (500-17-097346-178) et l'appel de la FPPM du jugement rendu le 6 janvier 2017 par le juge Benoit Moulin de la Cour supérieure (500-09-026591-172), et de réserver à cette fin la somme de 135 000 $, à l'exclusion des frais, des déboursés et des taxes.

CE17 1111 - 23 juin 2017 : Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans l'arbitrage de différend entre elle et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal et réserver à cette fin la somme de 110 000 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les recours en déclaration d'inconstitutionnalité de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal, RLRQ, c. 5.2.1.1 et de réserver à cette fin la somme somme de 260 000 $, à l'exclusion des taxes.

JUSTIFICATION

Le Service des affaires juridiques n’a pas les ressources internes nécessaires pour assurer la représentation constante de la Ville dans ce dossier de grande envergure.
Aussi, il est requis d'assurer une continuité dans la représentation de la Ville vu les autres dossiers relatifs à la Loi 15.

La firme Bélanger Sauvé, laquelle comprend une équipe d'avocats expérimentés en droit du travail dont en contexte municipal, agit déjà dans les arbitrages des différends avec la Fraternité des policiers et policières de Montréal et les quatre associations de professionnels dont les salariés participent au Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal.

Cette firme accepte d'agir selon les modalités prévues à la Politique de paiement des honoraires juridiques de la Ville de Montréal.

Le taux horaire maximum est de 285 $ en conformité avec la grille tarifaire adoptée par le comité exécutif. Nous soulignons que les avocats retenus travaillent normalement à des tarifs plus élevés que ceux prévus à la grille tarifaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme totale des honoraires et déboursés prévisibles est de 260 000 $ excluant les taxes.
Les crédits nécessaires à ce dossier seront pris à même le budget des contingences.

Imputation mixte

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

François Charles GAUTHIER
Avocat

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-13

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 872-8877
Télécop. : 872-2828

Tél : 514 872-2919
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction

Dossier # : 1184403002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction
Objet :	Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les recours en déclaration d'inconstitutionnalité de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal, RLRQ, c. 5.2.1.1 et réserver à cette fin la somme de 260 000 $, à l'exclusion des taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

François Charles GAUTHIER
Avocat
Tél : 514-872-8877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-13

François Charles GAUTHIER
Avocat(e) 1
Tél : 514 872-8877
Division : Service des affaires juridiques , Direction

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.020

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1182357001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Conclure avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) une entente pour une période de cinq ans, afin de valoriser et disposer de façon sécuritaire des actifs informatiques de l'agglomération de Montréal, et ce à coût nul / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. de conclure avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) une entente pour une période de 5 ans, à coût nul, afin de valoriser et disposer de façon sécuritaire les actifs informatiques de l'agglomération de Montréal;
2. d'approuver le projet de convention à cet effet;
3. d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-17 10:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182357001**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Conclure avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) une entente pour une période de cinq ans, afin de valoriser et disposer de façon sécuritaire des actifs informatiques de l'agglomération de Montréal, et ce à coût nul / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, un comité de disposition des actifs informatiques piloté par le Service des technologies de l'information (Service des TI) a été créé et a analysé plusieurs avenues. L'implication de la Direction de l'environnement a permis de prendre en compte la valorisation de biens informatiques de l'agglomération de Montréal selon une gestion responsable des ressources en tenant compte de la sécurité informatique dans une optique de développement durable. La Ville s'est dotée alors d'un encadrement pour la gestion des matières résiduelles.
Suite à ces travaux, la Ville a conclu une entente (2009-2012) avec l'organisme à but non lucratif (OBNL) Ordinateur pour les écoles du Québec (l'OPEQ). Cette entente a permis à toutes les unités administratives de l'agglomération de Montréal, et ce sans obligation de leur part, de disposer de leurs actifs informatiques de façon sécuritaire, et de favoriser une réutilisation des appareils qui sont encore adaptés aux besoins identifiés. De plus, cette entente s'est réalisée à la satisfaction de toutes les parties et a permis à l'agglomération d'offrir une démarche conforme à la hiérarchisation des 3R-V de son Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal (PDGMR) et d'intégrer le développement durable dans ses pratiques de gestion.

Depuis la mi-juillet 2012, un nouveau règlement provincial, soit le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c. Q-2, r. 40.1) oblige les fabricants de matériel informatique à assumer les coûts de traitement de leurs matériels en fin de vie utile. Ainsi, les coûts assumés par l'agglomération pour la première entente (2009 -2012) sont désormais assumés par l'industrie. L'OPEQ se tournera donc vers l'organisme

représentant les industries pour couvrir les frais du matériel non réutilisable.

En 2013, la Ville a conclu une nouvelle entente avec l'OPEQ pour la disposition sécuritaire des actifs informatiques de l'agglomération de Montréal pour une période de cinq ans, se terminant le 31 décembre 2017.

Dans ce contexte, le Service des TI désire conclure une nouvelle entente afin de disposer de façon sécuritaire et de valoriser les biens informatiques de l'agglomération de Montréal.

Le présent dossier vise donc à conclure avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) une entente à coût nul pour une période de cinq ans, afin de valoriser et disposer de façon sécuritaire des actifs informatiques de l'agglomération de Montréal, à approuver un projet de convention à cet effet, et à autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0019 - 16 janvier 2013 - Approuver un projet de convention entre l'OPEQ et la Ville de Montréal, pour disposer de façon sécuritaire et pour valoriser les biens informatiques de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 ans à coût nul et autoriser le directeur de la Direction de l'environnement, à signer ladite convention au nom de la Ville de Montréal;
CG09 0227 - 18 juin 2009 - Approuver un projet d'entente avec l'(OPEQ, pour une période de 3 ans, afin de disposer de façon sécuritaire et de valoriser les actifs informatiques de l'agglomération de Montréal - Dépense de 114 180 $, taxes incluses;

CE09 1013 - 3 juin 2009 - Règlement modifiant le règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) permettant aux Services centraux de disposer des biens municipaux;

CG07 0135 - 26 avril 2007 - Adopter le plan d'action 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, l'action 2.28 prévoit d'intégrer le développement durable dans ses pratiques de gestion.

DESCRIPTION

L'OPEQ a pour mission de recueillir et de remettre à neuf des ordinateurs retirés du service d'entreprises privées et publiques afin de les distribuer gratuitement aux écoles et bibliothèques qui en font la demande. Le projet de convention avec cet organisme offre les avantages suivants : les données des disques durs sont écrasées avec des logiciels sécuritaires et approuvés par la GRC (Dban et DSX), toutes les étiquettes reliant l'ordinateur au donateur sont enlevées et finalement, les appareils qui ne sont plus utilisables sont recyclés par des entreprises et des organismes reconnus. Très peu de composantes se retrouvent à l'élimination permettant ainsi à l'agglomération de traiter ses biens informatiques de manière responsable. De plus, le projet de convention prévoit qu'un contrôle de qualité soit assuré par la Ville de Montréal.
La grande majorité des collaborateurs de l'OPEQ sont des entreprises d'économie sociale et permettent à des jeunes d'effectuer des stages de réinsertion à l'emploi. Plusieurs d'entre elles sont situées sur le territoire de l'agglomération (Insertech Angus, Ateliers les Pionniers). Le Centre d'appels de même qu'un Centre de tri sont également localisés à Montréal.

L'OPEQ s'engage à distribuer des ordinateurs sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Un relevé de la distribution sera fourni annuellement.

JUSTIFICATION

Le projet de convention avec l'organisme OPEQ permet de favoriser le réemploi et de valoriser les biens informatiques désuets de l'agglomération. Il s'agit d'un des engagements du PDGMR. Avec la mise en oeuvre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) depuis l'été 2012, les coûts associés aux matériels non valorisables sont assumés par l'industrie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de convention proposé sera donc à coût nul pour l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet de convention s'insère dans une orientation conforme à une pratique de gestion responsable des ressources. En effet, une proportion très significative des biens informatiques corporatifs sera réutilisée. Cette valorisation des biens informatiques contribue à l'atteinte de l'objectif de récupération de 80 % de l'agglomération d'ici 2019. La fourniture de ce type de matériel aux écoles, CPE, et bibliothèques permet de concrétiser des mesures de réduction à la source pour ces organismes.

Le projet de convention rejoint également le volet social en permettant d'offrir des plates-formes de travail pour la relève tout en s'associant à des organismes d'économie sociale (les partenaires de l'OPEQ). Les entreprises partenaires sont effectivement associées à la gestion prévisionnelle de la main-d'oeuvre et à l'engagement des jeunes (plateaux de formation).

Les biens informatiques de l'agglomération seront réutilisés, recyclés ou encore éliminés en répondant à toutes les normes de sécurité informatique. De plus, le projet de convention vise à réutiliser au maximum les équipements qui peuvent encore être utiles. Ceux-ci seront redistribués dans le milieu scolaire ou associatif œuvrant en apprentissage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de convention concrétise l'adoption de bonnes pratiques de développement durable dans les institutions participantes, tout en assurant pour l'agglomération la mise en place d'une politique intégrant des notions de développement durable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne uniquement pour les services centraux, arrondissements et villes liées sera réalisée en accord avec la direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE du 1er août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
Le projet de convention respecte la directive sur la disposition des biens par les unités d'affaires, excluant les véhicules (C-RM-APP-D-17-002). La convention suit l'orientation qui

a été exprimée dans l'encadrement administratif sur la disposition des biens par les services centraux.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Guy CARRIER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-6734
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-03-21

Demis NUNES
Chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
directeur(trice) centre d'expertise - espace de travail
Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2018-06-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information
Tél :
Approuvé le : 2018-07-12

Nom de l'organisme bénéficiaire	Type d'organisme	Municipalité	# ordinateurs de bureau PC	# ordinateurs de bureau Mac	Total ordinateurs de bureau	# portatifs PC	# portatifs Mac	Total portatifs	Total ordinateurs	# moniteurs	# imprimantes	Récupération des coûts
3 R QUÉBEC INC	Org. sans but lucratif	GAtineau	12	0	12	2		2	14	0	0	
ABC DES PORTAGES	Org. sans but lucratif	Rivière du Loup	0	0	0	3		3	3	0	0	
ACADÉMIE ANTOINE MANSEAU	École	Joliette	2	0	2	3		3	5	0	0	
ACADÉMIE DUNTON	École	Montréal	0	0	0	18		18	18	0	0	
ACADÉMIE DU-SACRÉ-CŒUR	École	Bromptonville	6	0	6	0		0	6	0	0	
ACADÉMIE LAFONTAINE	École	Saint-Jérôme	0	0	0	30		30	30	0	0	
ACADÉMIE SAINT-LOUIS	École	Québec	1	0	1	15		15	16	0	0	
ACADÉMIE SAINT-LOUIS - PAVILLON SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE	École	Québec	0	0	0	18		18	18	0	0	
ACADÉMIE TRIVIUM	École	Gatineau	0	0	0	25		25	25	0	0	
Accueil Marie-de-L'Incarnation	Org. sans but lucratif	Baie-Comeau	1	0	1	1		1	2	1	0	
ACEF DE QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Donnacona	1	0	1	0		0	1	1	0	
ACEF MONTREAL NORD	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	2	0	
ACTE MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
ACTION BÉNÉVOLE DU BÉNIN, INTERNATIONALE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
ACTION CENTRE-VILLE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	0		0	0	1	0	
ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES (MONTRÉAL)	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	1		1	2	1	0	
ACTION JEUNESSE ROUSSILLON (MDJ)	Org. sans but lucratif	Saint-Constant	1	0	1	0		0	1	1	0	
ACTION PRÉVENTION VERDUN	Org. sans but lucratif	Verdun	1	0	1	3		3	4	0	0	
ACTIONS QUARTIERS	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	0		0	1	1	0	
ACTION ST-FRANCOIS	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	0	0	0	1		1	1	0	0	
ADDSQM (ASSOCIATION POUR DÉFENSE DROITS SOCIAUX QUÉBEC MÉTRO)	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	0		0	0	1	0	
ADOJEUNE INC. (SISA)	Org. sans but lucratif	Gatineau	6	0	6	0		0	6	0	0	
AFMR MARIA CHAPDELAINE	Org. sans but lucratif	Dolbeau-Mistassini	0	0	0	1		1	1	0	0	
AFRIQUE AU FÉMININ	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	5		5	6	0	0	
AIDE AUX VILLAGEOIS DU VILLAGE OLYMPIQUE	Org. sans but lucratif	MONTRÉAL	3	0	3	0		0	3	0	0	
AIDE-PARENTS PLUS INC.	Org. sans but lucratif	Jonquière	2	0	2	0		0	2	2	0	
AIDE PÉDAGOGIQUE AUX ADULTES ET AUX JEUNES	Org. sans but lucratif	Saint-Hyacinthe	13	0	13	1		1	14	11	0	
ALLAITEMENT QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	3		3	3	0	0	
ALLIANCE ALIMENTAIRE PAPINEAU	Org. sans but lucratif	Ripon	0	0	0	3		3	3	0	0	

ALLO PROF	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	3		3	3	0	0	
ALPHABEILLE VANIER	Org. sans but lucratif	Québec	4	0	4	0		0	4	4	0	
ALPHA BELLECHASSE	Org. sans but lucratif	Saint Anselme	6	0	6	10		10	16	4	5	
ALPHA-TÉMIS	Org. sans but lucratif	Laverlochère	1	0	1	0		0	1	2	0	
ALPHIS (ASSOCIATION DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉS ISLET SUD)	Org. sans but lucratif	Saint-Pamphile	1	0	1	1		1	2	0	0	
APEDAH ET PLUS DE BEAUCE ET ETCHEMINS	Org. sans but lucratif	Saint-Georges	0	0	0	1		1	1	0	0	
AQEPA - ASSOCIATION DU QUÉBEC POUR ENFANTS AVEC PROBLÈMES AUDITIFS	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	1		1	2	0	0	
AQEPA MONTRÉAL RÉGIONAL	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
AQETA - SECTION OUTAOUAIS	Org. sans but lucratif	Gatineau	12	0	12	5		5	17	12	0	
ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE ESTRIE (ACEF)	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	1	0	1	0		0	1	0	0	
ASSOCIATION CULTURELLE DENHOLM	Org. sans but lucratif	Denholm	2	0	2	5		5	7	2	0	
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE ALLIANCE DES SIX	Org. sans but lucratif	Fort-Coulonge	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION DE LA FIBROMYALGIE ET DE LA FATIGUE CHRONIQUE DE MANICOUAGAN	Org. sans but lucratif	Baie-Comeau	1	0	1	0		0	1	1	0	
ASSOCIATION DE LA FIBROMYALGIE MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Trois-Rivières	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION D'ENTRAIDE EMMA EFFE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	1	
ASSOCIATION D'ENTRAIDE EN SANTÉ MENTALE L'ÉVEIL-BROME-MISSISQUOI	Org. sans but lucratif	Cowansville	6	0	6	2		2	8	6	0	
ASSOCIATION D'ENTRAIDE POUR LA SANTÉ MENTALE LA PASSERELLE	Org. sans but lucratif	New Richmond	1	0	1	0		0	1	1	0	
ASSOCIATION DE PERSONNES HANDICAPÉES L'ÉVEIL DES BASQUES INC.	Org. sans but lucratif	Trois-Pistoles	2	0	2	0		0	2	3	0	
ASSOCIATION DE PETANQUE DU BOULODROME DE LONGUEUIL	Org. sans but lucratif	Longueuil	0	0	0	3		3	3	0	0	
ASSOCIATION DES ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS DE BOUCHERVILLE ET VARENNES	Org. sans but lucratif	Boucherville	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES DU QUÉBEC INC	Org. sans but lucratif	Boucherville	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DE SAINT HYACINTHE	Org. sans but lucratif	Saint-Hyacinthe	1	0	1	0		0	1	1	0	
ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES-OUTAOUAIS	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	2		2	2	0	0	
ASSOCIATION DES JEUX DE RÔLES ET DE GRANDEURS NATURES AU QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Laval	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION DES MICROS-ECOLES-BRANCHÉES	Org. sans but lucratif	Québec	6	0	6	0		0	6	4	0	
ASSOCIATION DE SOCCER PETIT MAGHREB	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION DES PERSONNES AVEC UNE DÉFICIENCE DE L'AUDITION	Org. sans but lucratif	Québec	3	0	3	1		1	4	0	0	
ASSOCIATION DES PERSONNES DÉFICIENTES INTELLECTUELLES/ BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA	Org. sans but lucratif	Nicolet	0	0	0	1		1	1	0	0	

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES ACTION CHALEURS	Org. sans but lucratif	Bonaventure	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA MRC DE COATICOOK	Org. sans but lucratif	Coaticook	1	0	1	2		2	3	0	0	
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RIVIÈRE DU CHÊNE	Org. sans but lucratif	Saint-Eustache	1	0	1	0		0	1	0	0	
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉS DE L'OUEST WIAIH)	Org. sans but lucratif	Pointe-Claire	2	0	2	1		1	3	4	0	
ASSOCIATION DES PERSONNES VIVANT AVEC LA DOULEUR CHRONIQUE	Org. sans but lucratif	Gatienau	0	0	0	2		2	2	0	0	
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE RAGUENEAU	Org. sans but lucratif	Ragueneau	0	0	0	2		2	2	0	0	
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE L'ÎLE DE HULL	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION DES TROUBLES ANXIEUX DE LA CÔTE-NORD	Org. sans but lucratif	Baie-Comeau	0	1	1	1		1	2	1	0	
ASSOCIATION DU BASKETBALL NÉMÉSIS	Org. sans but lucratif	Terrebonne	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION DU CENTRE PIERRE CHARBONNEAU	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	2	0	
ASSOCIATION DU DIABÈTE DU QUÉBEC INC	Org. sans but lucratif	Montréal	4	2	6	3		3	9	2	0	
ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE INC	Org. sans but lucratif	Rouyn-Noranda	0	0	0	2		2	2	0	0	
ASSOCIATION GARAGONA INC	Org. sans but lucratif	Frelighsburg	8	0	8	0		0	8	4	0	
ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTS DU CÉGEP DE SAINT-JÉROME	Org. sans but lucratif	Saint-Jérome	2	0	2	0		0	2	0	0	
ASSOCIATION JAMAICA DE MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	5	0	5	4		4	9	5	0	
ASSOCIATION MANGER SANTÉ BIO	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	5		5	5	0	0	
ASSOCIATION MULTI-DÉFIS	Org. sans but lucratif	Rivière-du Loup	0	0	0	0		0	0	1	0	
ASSOCIATION PLACE AU SOLEIL	Org. sans but lucratif	Témiscaming	1	0	1	0		0	1	1	0	
ASSOCIATION POCATOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES	Org. sans but lucratif	La Pocatière	1	0	1	0		0	1	0	0	
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PARENTS ET AMIS DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE ME	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	1	0	
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RETRAITÉ(E)S DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RETRAITÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LA CAPITALE-NATION	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	2		2	2	0	0	
ASSOCIATION RÉGIONALE DES JOUEURS DE SOCCER DE L'ESTRIE	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	2	0	2	1		1	3	0	0	
ASSOCIATION RÉPIT COMMUNAUTAIRE (ARC)	Org. sans but lucratif	Gatineau	2	0	2	0		0	2	1	0	
ASSOCIATION SPORTIVE DES JEUNES HANDICAPÉS DE L'ESTRIE	Org. sans but lucratif	Coaticook	0	0	0	1		1	1	0	0	
ASSOCIATION SPORTIVE ET COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD	Org. sans but lucratif	Montréal	10	0	10	0		0	10	0	0	
ATD QUART MONDE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
ATELIER D'ÉDUCATION POPULAIRE, LA PLUME	Org. sans but lucratif	St-André-Avellin	8	0	8	0		0	8	4	0	

ATELIER DE FORMATION SOCIOPROFESSIONNELLE DE LA PETITE-NATION	Org. sans but lucratif	Saint--André-Avellin	4	0	4	1		1	5	8	0	
ATELIER DES VIEILLES FORGES INC.	Org. sans but lucratif	Trois-Rivières	4	0	4	0		0	4	3	0	
ATELIER LIBRE DE PEINTURE DE BELOEIL	Org. sans but lucratif	Beloeil	0	0	0	1		1	1	0	0	
ATELIER MON -CHOIX	Org. sans but lucratif	Saint Pascal	0	0	0	1		1	1	0	0	
ATELIERS D'ÉDUCATION POPULAIRE DU PLATEAU	Org. sans but lucratif	Montréal	5	0	5	7		7	12	0	0	
ATOUT-LIRE	Org. sans but lucratif	Québec	2	0	2	1		1	3	3	0	
AUBERGE JEUNESSE MAGOG-ORFORD	Org. sans but lucratif	Magog	1	0	1	0		0	1	1	0	
AUBERGE MADELEINE	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
AU PANIER DE CHOMEDEY	Org. sans but lucratif	Laval	0	0	0	1		1	1	0	0	
AUTISME QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Québec	4	0	4	0		0	4	3	0	
AUTONOMIK	Org. sans but lucratif	Saint-Amable	0	0	0	1		1	1	0	0	
AU TRAIT D'UNION QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Québec	3	0	3	0		0	3	2	0	
AU VIEUX COUVENT, ART-NATURE	Org. sans but lucratif	Neuville	0	0	0	2		2	2	0	0	
AUX QUATRE VENTS	Org. sans but lucratif	Lévis	0	0	0	3		3	3	0	0	
AUX TROIS MÂTS	Org. sans but lucratif	Rimouski	2	0	2	0		0	2	0	0	
AVENUE DES JEUNES	Org. sans but lucratif	Gatineau	2	0	2	3		3	5	0	0	
BALUCHON ALZHEIMER	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	0	0	
BANQUE À PITON LE FILON	Org. sans but lucratif	Lévis	1	0	1	0		0	1	1	0	
BASEBALL MINEUR MAGOG	Org. sans but lucratif	Magog	0	0	0	3		3	3	0	0	
BCGMF DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Org. sans but lucratif	Saint-Laurent	1	0	1	0		0	1	1	1	
BIBLIOTHÈQUE DE NORTH HATLEY	Bibliothèque	North Hatley	1	0	1	0		0	1	2	0	
BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-PROULX	Bibliothèque	Sainte-Elizabeth-de-Proulx	1	0	1	0		0	1	0	0	
BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-FÉLICIEN	Bibliothèque	Saint-Félicien	0	0	0	1		1	1	0	0	
BIBLIOTHÈQUE DU LAC-SAGUAY	Bibliothèque	Lac-Saguay	0	0	0	1		1	1	0	0	
Bibliothèque La Livrothèque de Honfleur	Bibliothèque	Honfleur	1	0	1	0		0	1	1	0	
BIBLIOTHÈQUE L'ARDOISE DE GRONDINES	Bibliothèque	Grondines	1	0	1	1		1	2	0	0	
BIBLIOTHÈQUE LA ROSE DES VENTS	Bibliothèque	Isle-aux-Grues	0	0	0	1		1	1	0	0	
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE HÉROUXVILLE	Bibliothèque	Hérouxville	1	0	1	0		0	1	0	0	
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-ZOTIQUE	Bibliothèque	Saint-Zotique	1	0	1	0		0	1	0	0	
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, FTQ	Bibliothèque	Matane	0	0	0	1		1	1	0	0	
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE PLEIN SOLEIL	Bibliothèque	Saint-Juste-du-Lac	1	0	1	2		2	3	0	0	
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT ANTONIN	Bibliothèque	Saint-Antonin	1	0	1	1		1	2	0	0	
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SAINT-JOSEPH-DU LAC	Bibliothèque	saint-Joseph-du-Lac	0	0	0	1		1	1	0	0	

BIBLIOTHÈQUE SAINT-CLÉMENT	Bibliothèque	Saint-Clément	0	0	0	1		1	1	0	0	
BOIS URBAIN	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
BONJOUR SOLEIL REGROUPEMENT DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DE LA VALL	Org. sans but lucratif	Beloeil	2	0	2	0		0	2	2	0	
BOUFFE LAURENTIENNE	Org. sans but lucratif	Sainte-Agathe-des-Monts	1	0	1	0		0	1	0	0	
BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITÉ ET LA RÉINSERTION	Org. sans but lucratif	Saint Léonard	0	0	0	1		1	1	0	0	
C.A.C.T.U.S. MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	5	0	5	0		0	5	0	0	
CAFÉ LE SIGNET	Org. sans but lucratif	Laval	0	0	0	2		2	2	0	0	
CAFGRAF (GROUPE D'ENTRAIDE EN SANTÉ MENTALE DE LAVAL	Org. sans but lucratif	Laval	10	0	10	0		0	10	0	0	
CALACS CHAUDIÈRE-APPALACHES	Org. sans but lucratif	Beauceville	0	0	0	1		1	1	0	0	
C.A.L.M. COMITE ALPHABETISATION LOCALE MARIEVILLE	Org. sans but lucratif	Marieville	0	1	1	0		0	1	0	0	
C.A.M.E.R - QUÉBEC (Centre Africain pour le Mérite l'Épanouissement et la Réussi	Org. sans but lucratif	Laval	30	0	30	0		0	30	0	0	
CAMP BROCHET	Org. sans but lucratif	St-David de Falardeau	0	0	0	1		1	1	0	0	
CAMP "O" CARREFOUR	Org. sans but lucratif	Saint-Pierre-de-l'Ile d'Orléans	0	0	0	3		3	3	0	0	
CAMPUS CARLETON-SUR-MER	École	Carleton-sur-Mer	2	0	2	4		4	6	0	0	
CANOPÉ LE RÉSEAU DES BOIS DE LAVAL	Org. sans but lucratif	Laval	0	0	0	1		1	1	3	0	
CARNAVAL DE QUÉBEC INC	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	6		6	6	0	1	
CARREFOUR ACCÈS LOISIRS (CAC)	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	0	0	0	15		15	15	0	0	
CARREFOUR D'ACTION INTERCULTURELLE	Org. sans but lucratif	Québec	3	0	3	0		0	3	3	0	
CARREFOUR D'ÉDUCATION POPULAIRE DE POINTE SAINT-CHARLES	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
CARREFOUR DE LA MISÉRICORDE	Org. sans but lucratif	Gatineau	2	0	2	1		1	3	0	0	
CARREFOUR DE RESSOURCES EN INTERCULTUREL	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	2	0	
CARREFOUR DES ENFANTS DE SAINT-MALO	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	6		6	6	0	0	
CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS DE QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	1		1	2	0	1	
CARREFOUR D'INTERCULTURES DE LAVAL	Org. sans but lucratif	Laval	37	0	37	0		0	37	37	0	
CARREFOUR FAMILIAL DE MANSEAU	Org. sans but lucratif	Manseau	0	0	0	1		1	1	0	0	
CARREFOUR FAMILIAL HOCHELAGA	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	15		15	15	1	0	
CARREFOUR F.M. PORTNEUF	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	1	0	
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI ABITIBI OUEST	Org. sans but lucratif	La Sarre	1	4	5	0		0	5	0	0	
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI BEAUHARNOIS SALABERRY	Org. sans but lucratif	Salaberry-de-Valleyfield	1	0	1	0		0	1	1	0	

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON	Org. sans but lucratif	Acton Vale	0	0	0	1		1	1	2	0	
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA HAUTE CÔTE-NORD	Org. sans but lucratif	Les Bergeronnes	0	0	0	2		2	2	0	0	
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA HAUTE-CÔTE-NORD	Org. sans but lucratif	Les Bergeronnes	1	0	1	1		1	2	0	0	
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA MRC LA CÔTE-DE-GASPÉ	Org. sans but lucratif	Gaspé	0	0	0	1		1	1	0	0	
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE L'OUTAOUAIS	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	12		12	12	0	0	
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DES COMTÉS DE RICHMOND ET DRUMMOND BOIS-FRANCS	Org. sans but lucratif	Asbestos	2	0	2	16		16	18	2	0	
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI IBERVILLE	Org. sans but lucratif	Saint-Jean-sur Richelieu	2	0	2	0		0	2	2	0	
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI MIRABEL	Org. sans but lucratif	Mirabel	0	0	0	1		1	1	0	0	
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI MRC RIMOUSKI	Org. sans but lucratif	Rimouski	1	1	2	0		0	2	0	0	
CEA C.-E.-POULIOT	École	Gaspé	0	0	0	16		16	16	0	0	
CEA DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS-CANTONS	École	East Angus	4	0	4	0		0	4	2	0	
CEA DE LA VALLÉE	École	Amqui	0	0	0	21		21	21	0	0	
CEA LES BERGES	École	Laval	15	0	15	0		0	15	15	0	
CEA LOUIS FRÉCHETTE	École	Montréal	7	0	7	0		0	7	7	0	
CEA LOUIS-JOLLIET	École	Québec	9	0	9	0		0	9	0	0	
CEA MGR-BEAUDOIN-LES SOURCES	École	St-Georges	0	0	0	2		2	2	0	0	
CÉGEP DE CHICOUTIMI	École	Saguenay	47	0	47	0		0	47	0	0	
CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ILES	École	Gaspé	1	0	1	4		4	5	0	0	
CÉGEP DE SEPT-ÎLES	École	Sept-Îles	0	0	0	0		0	0	0	16	
CEGEP HÉRITAGE	École	Gatineau	0	0	0	2		2	2	0	0	
CENTRE ACTION BÉNÉVOLE COWANSVILLE	Org. sans but lucratif	Cowansville	1	0	1	1		1	2	0	0	
CENTRE ACTION BÉNÉVOLE DE CHICOUTIMI	Org. sans but lucratif	Chicoutimi	3	0	3	0		0	3	0	0	
CENTRE ACTION BÉNÉVOLE DE MONTCALM	Org. sans but lucratif	Saint-Esprit	2	0	2	0		0	2	1	0	
CENTRE ACTION BÉNÉVOLE DE SAINT FÉLICIEN	Org. sans but lucratif	Saint-Félicien	0	0	0	2		2	2	0	0	
CENTRE ADMINISTRATIF, CSPI	École	Montréal	0	0	0	6		6	6	0	0	
CENTRE ALIMENTAIRE AYLMER	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	0		0	1	0	0	
CENTRE ASSOCIATIF POLYVALENT D'AIDE HÉPATITE C (CAPAHC)	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
CENTRE AU COEUR DES FEMMES	Org. sans but lucratif	Saint-Jean-de-Matha	0	0	0	2		2	2	0	0	
CENTRE AU PUITS	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
CENTRE CHAMPAGNAT	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	15		15	15	0	0	
CENTRE COMMUNAUTAIRE BON COURAGE DE PLACE BENOÎT	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
CENTRE COMMUNAUTAIRE CONGOLAIS DES AÎNÉS	Org. sans but lucratif	Montréal	5	0	5	0		0	5	1	0	
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE	Org. sans but lucratif	Ferme-Neuve	5	0	5	1		1	6	0	0	
CENTRE COMMUNAUTAIRE DOUGLAS, DOUGLASTOWN	Org. sans but lucratif	Gaspé	3	0	3	1		1	4	0	0	
CENTRE COMMUNAUTAIRE L'AMITIÉ	Org. sans but lucratif	Québec	11	0	11	0		0	11	11	0	

CENTRE COMMUNAUTAIRE PETIT ESPOIR	Org. sans but lucratif	Laval	0	0	0	13		13	13	0	0	
CENTRE COMMUNAUTAIRE RÉCRÉATIF SAINT-JEAN-BAPTISTE	Org. sans but lucratif	Drummondville	0	0	0	1		1	1	0	0	
CENTRE COMMUNAUTAIRE RENDEZ VOUS 50 ANS	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE HENRI-LEMIEUX	Org. sans but lucratif	LaSalle	2	0	2	0		0	2	2	0	
CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE INTERNET DE SAINT-ELZÉAR (OBNL)	Org. sans but lucratif	Saint-Elzéar	2	0	2	1		1	3	0	2	
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE AUX 4 VENTS INC.	Org. sans but lucratif	Waterloo	2	0	2	0		0	2	0	0	
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE NICOLET	Org. sans but lucratif	Nicolet	1	0	1	0		0	1	1	0	
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DRUMMOND	Org. sans but lucratif	Drummondville	0	0	0	4		4	4	0	0	
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE ST-LAURENT INC.	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	0		0	0	1	0	
CENTRE D'ACTION SIDA MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	2		2	2	0	0	
CENTRE D'AIDE PROFESSIONNELLE POUR L'EMPLOI	Org. sans but lucratif	St-Jérome	1	0	1	0		0	1	1	0	
CENTRE D'ALPHABÉTISATION DES BASQUES INC.	Org. sans but lucratif	Trois-Pistoles	1	0	1	0		0	1	1	0	
CENTRE D'ALPHABÉTISATION POPULAIRE MATAWINIE EST	Org. sans but lucratif	Saint-Félix-de-Valois	6	0	6	0		0	6	6	0	
CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE QUÉBEC - AMINET	Org. sans but lucratif	Québec	2	0	2	3		3	5	2	0	
CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTÉS IMMIGRANTES	Org. sans but lucratif	Montréal	6	0	6	0		0	6	6	0	
CENTRE D'ARCHIVES DU TÉMISCOUATA	Org. sans but lucratif	Témiscouata-sur-le-Lac	2	0	2	2		2	4	2	0	
CENTRE D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PLAINTES GASPÉSIE ET ILES-DE-LA-MADE	Org. sans but lucratif	Gaspé	0	0	0	1		1	1	0	0	
CENTRE D'ÉCOINITIATIVES POPULAIRES	Org. sans but lucratif	Magog	2	0	2	0		0	2	1	2	
CENTRE DE CROISSANCE D'ABITIBI-OUEST INC.	Org. sans but lucratif	La Sarre	14	0	14	1		1	15	0	0	
CENTRE DE FEMMES PARMI ELLES	Org. sans but lucratif	Bécancour	4	0	4	2		2	6	4	0	
CENTRE DE FORMATION DES NOUVELLES-TECHNOLOGIES	École	Ste-Thérèse	2	0	2	28		28	30	2	0	
CENTRE DE FORMATION PAUL-ÉMILE DUFRESNE	École	Laval	40	0	40	15		15	55	0	0	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'OUTAOUAIS	École	Gatineau	0	0	0	73		73	73	0	0	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE SAINT FÉLICIEN	École	St-Félicien	23	0	23	0		0	23	0	0	
CENTRE DE FORM. DES ADULTES	École	Étang-du-Nord	0	0	0	12		12	12	0	0	
CENTRE DE JUSTICE DE PROXIMITÉ DU GRAND MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	2	0	
CENTRE DE JUSTICE DE PROXIMITÉ DU SAGUENAY LAC SAINT JEAN	Org. sans but lucratif	Jonquière	2	0	2	0		0	2	2	0	
CENTRE DE LA FAMILLE DU GRAND ST-JÉROME	Org. sans but lucratif	Saint-Jérome	1	0	1	1		1	2	1	0	
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE CHAMPAGNEUR INC	Org. sans but lucratif	Outremont	2	0	2	0		0	2	1	0	
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE JULIE-SOLEIL	Org. sans but lucratif	Sainte-Julie	0	0	0	1		1	1	0	0	
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LES CRAYONS MAGIQUES	Org. sans but lucratif	Montréal	6	0	6	0		0	6	0	0	

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LES PETITS LUTINS DE CÔTE ST-PAUL INC.	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	8		8	8	0	0	
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE VOYAGE DE MON ENFANCE	Org. sans but lucratif	Gaspé	2	0	2	1		1	3	0	0	
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE MIEL ET MELON	Org. sans but lucratif	Ste-Julie	0	0	0	5		5	5	0	0	
CENTRE DE LA PETITE ENFANCE QUERBES	Org. sans but lucratif	Outremont, Montréal	1	0	1	0		0	1	1	0	
CENTRE DE L'ENVOL (CEA)	École	Rivière-au-Renard	0	0	0	2		2	2	0	0	
CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE DE LA MRC DE MONTMAGNY	Org. sans but lucratif	Sainte-Apolline	0	0	0	7		7	7	0	0	
CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE GATINEAU	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	1		1	2	0	0	
CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE LÉVIS	Org. sans but lucratif	Lévis	0	0	0	3		3	3	0	0	
CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	1	0	
CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE HAUTE-GASPÉSIE	Org. sans but lucratif	Cap-Chat	2	0	2	3		3	5	2	0	
CENTRE DE PLEIN AIR LASALLIEN INC	Org. sans but lucratif	Lac-Beauport	3	0	3	1		1	4	1	0	
CENTRE DE PLEIN AIR LE SAISONNIER	Org. sans but lucratif	Lac-Beauport	5	0	5	0		0	5	8	0	
CENTRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL EN INFORMATIQUE LIBRE (CREDIL)	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	0		0	1	0	0	
CENTRE DE RÉPIT PHILOU	Org. sans but lucratif	Montréal	4	0	4	4		4	8	1	0	
CENTRE DE RESSOURCEMENT POUR LA FAMILLE DE L'OUTAOUAIS	Org. sans but lucratif	Val-des-Monts	0	0	0	3		3	3	0	0	
CENTRE DE RESSOURCES ÉDUCATIVES ET PÉDAGOGIQUES	École	Montréal	0	0	0	33		33	33	0	0	
CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES DU HAUT ST-LAURENT	Org. sans but lucratif	Huntingdon	1	0	1	0		0	1	1	0	
CENTRE DE RESSOURCES SUR LA NON-VIOLENCE (CRNV)	Org. sans but lucratif	Montréal	3	0	3	3		3	6	1	0	
CENTRE DES AINÉS RIVIÈRA INC	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	1		1	1	0	0	
CENTRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES	École	Montréal	0	0	0	15		15	15	0	0	
CENTRE DE SERVICES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	1	0	
CENTRE DES FEMMES DU TÉMISCOUATA	Org. sans but lucratif	Saint-Louis du Ha! Ha!	1	0	1	0		0	1	0	0	
CENTRE DE SOIR DENISE-MASSÉ	Org. sans but lucratif	Montréal	3	0	3	1		1	4	1	0	
CENTRE DE SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE (CSSM MONTÉRÉGIE)	Org. sans but lucratif	Longueuil	8	0	8	1		1	9	2	1	
CENTRE DE STIMULATION L'ENVOL	Org. sans but lucratif	Victoriaville	2	0	2	0		0	2	0	0	
CENTRE D'INTÉGRATION À LA VIE ACTIVE POUR LES PERSONNES . . .	Org. sans but lucratif	Montréal	10	0	10	0		0	10	3	0	
CENTRE DOMREMY DES APPALACHES	Org. sans but lucratif	Thetford Mines	2	0	2	1		1	3	1	0	
CENTRE DU LAC POUCE	Org. sans but lucratif	Saguenay	1	0	1	1		1	2	2	1	
CENTRE DU VIEUX MOULIN DE LASALLE	Org. sans but lucratif	LaSalle	0	0	0	2		2	2	0	0	
CENTRE ÉDUCATIF CHANTE PLUME	École	Varennes	0	0	0	5		5	5	0	0	
CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE DE CHARLEVOIX	École	La Malbaie	0	0	0	9		9	9	0	0	

CENTRE FORM. PROFESSIONNELLE	École	Étang-du-Nord	0	0	0	3		3	3	0	0	
CENTRE JEUNESSE DES LAURENTIDES	Org. sans but lucratif	Saint-Jérôme	0	0	0	1		1	1	0	0	
CENTRE LAVALLOIS POUR L'INTÉGRATION ET LA COHÉSION SOCIALE	Org. sans but lucratif	Laval	4	0	4	1		1	5	4	0	
CENTRE LE PHARE	Org. sans but lucratif	La Baie	1	0	1	1		1	2	0	0	
CENTRE L'ESCALE DE JONQUIÈRE INC.	Org. sans but lucratif	Jonquière	0	0	0	1		1	1	0	0	
CENTRE LE S.P.O.T.	Org. sans but lucratif	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	0	0	0	1		1	1	1	0	
CENTRE LOUIS-JOLLIET	École	Québec	8	0	8	0		0	8	0	0	
CENTRE LOUIS-OLIVIER DUFAULT	Org. sans but lucratif	Ste-Justine-de-Newton	9	0	9	0		0	9	9	0	
CENTRE MARIE EVE(6E JOUR)	Org. sans but lucratif	Saint-Eustache	1	0	1	0		0	1	0	0	
CENTRE MARIE-MÉDIATRICE	École	Montréal	5	0	5	10		10	15	0	0	
CENTRE MULTISPORT NAZAIRE-GIRARD	Org. sans but lucratif	Saguenay	0	0	0	1		1	1	0	0	
CENTRE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ DE VERDUN, LES PETITS RENARDS	Org. sans but lucratif	Verdun	4	0	4	1		1	5	4	0	
CENTRE PLEIN AIR L'ÉTINCELLE	Org. sans but lucratif	Saint-Alphonse-Rodriguez	0	0	0	1		1	1	0	0	
CENTRE-QUÉBEC SANS FIL	Org. sans but lucratif	Saint-Célestin	7	0	7	1		1	8	2	0	
CENTRE RESSOURCES JEUNESSE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Org. sans but lucratif	Rouy-Noranda	2	0	2	5		5	7	1	0	
CENTRE SAINT-MICHEL	École	Sherbrooke	84	0	84	105		105	189	27	21	
CENTRE SOCIAL D'AIDE AUX IMMIGRANTS	Org. sans but lucratif	Montréal	6	0	6	0		0	6	6	0	
CENTRE WILLIAM-HINGSTON	École	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
CENTRE YVES-THÉRIAULT	École	Montréal	1	0	1	0		0	1	1	0	
CERCLE DE FERMIÈRES SAINT NÉRÉE #25	Org. sans but lucratif	Saint Nérée	0	0	0	1		1	1	0	0	
CERCLES DE FERMIÈRES SAINT -LUC-DE-BELLECHASSE	Org. sans but lucratif	Saint-Luc-de Bellechasse	0	0	0	4		4	4	0	0	
CFER DE BELLECHASSE	École	Saint-Raphaël	13	0	13	0		0	13	14	1	
CFP 24-JUIN	École	Sherbrooke	1	0	1	10		10	11	98	8	
CFP C.-E.-POULIOT	École	Gaspé	8	0	8	5		5	13	8	0	
CFP COMPÉTENCES OUTAOUAIS	École	Gatineau	15	0	15	0		0	15	15	0	
CFP DANIEL-JOHNSON	École	Montréal	0	0	0	12		12	12	0	0	
CFP DE EAST ANGUS	École	East Angus	5	0	5	0		0	5	5	0	
CFP DE L'ENVOLÉE	École	Montmagny	10	0	10	0		0	10	10	0	
CFP FIERBOURG	École	Québec	0	0	0	1		1	1	6	0	
CFP MARIE-ROLLET	École	Québec	31	0	31	4		4	35	26	0	
CFP NEUFCHATEL	École	Québec	2	0	2	1		1	3	0	0	
CFP PIERRE-DUPUY	École	Longueuil	32	0	32	0		0	32	32	0	
CFP ROBERVAL	École	Roberval	23	0	23	0		0	23	0	0	
CFP WILBROD-BHERER	École	Québec	1	0	1	7		7	8	4	5	
CHANTIERS JEUNESSE	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	1		1	2	8	0	
CILL - CENTRE D'IMPLICATION LIBRE DE LAVAL EN RÉADAPTATION SOCIAL	Org. sans but lucratif	Laval	23	0	23	9		9	32	22	0	

CIPTO	Org. sans but lucratif	Gatineau	4	0	4	3		3	7	0	0	
CITÉ LES TROIS R	Org. sans but lucratif	Saint-Jérôme	2	0	2	0		0	2	1	0	
CLAM (CARREFOUR DE LIAISON ET D'AIDE MULTI-ETHNIQUE)	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	1	0	
CLSC DES ETCHEMINS	Autre	Lac-Etchemin	1	0	1	0		0	1	1	0	
CLUB CABGYM	Org. sans but lucratif	Témiscouata-sur-le-Lac	0	0	0	1		1	1	0	0	
CLUB D'AGE D'OR LES DEUX MONTS INC.	Org. sans but lucratif	Abercorn	22	0	22	0		0	22	22	0	
CLUB D'ASTRONOMIE BOIS DE BELLE-RIVIÈRE-MIRABEL	Org. sans but lucratif	Mirabel	0	0	0	1		1	1	0	0	
CLUB DE GYMNASTIQUE JAKO	Org. sans but lucratif	Jonquière	0	0	0	2		2	2	0	0	
CLUB DE JUDO LACHENAIE	Org. sans but lucratif	Terrebonne	0	0	0	2		2	2	0	0	
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE BAIE COMEAU	Org. sans but lucratif	Baie Comeau	2	0	2	0		0	2	2	0	
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE BEDFORD INC.	Org. sans but lucratif	Bedford	0	0	0	2		2	2	0	0	
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LAFLÈCHE	Org. sans but lucratif	Longueuil	0	0	0	1		1	1	0	0	
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LOTS-RENVERSÉS	Org. sans but lucratif	LOTS-RENVERSÉS	0	0	0	3		3	3	0	0	
CLUB DE L'ÀGE D'OR HAVRE SAINT-PIERRE	Org. sans but lucratif	Havre Saint - Pierre	1	0	1	0		0	1	1	0	
CLUB DE SKI DE COMPÉTITION DU MONT GRAND FOND	Org. sans but lucratif	La Malbaie	0	0	0	2		2	2	0	0	
CLUB DE SOCCER DE TERREBONNE	Org. sans but lucratif	Terrebonne	4	0	4	1		1	5	3	0	
CLUB DE SOCCER LES DRIBBLEURS DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS	Org. sans but lucratif	East Angus	0	0	0	3		3	3	0	0	
CLUB DE VOILE MEMPHRÉMAGOG INC.	Org. sans but lucratif	Magog	2	0	2	0		0	2	2	0	
CLUB FADOQ STE-MARGUERITE	Org. sans but lucratif	Saint-Marguerite	0	0	0	1		1	1	0	0	
CLUB FADOQ UPTON	Org. sans but lucratif	Upton	0	0	0	3		3	3	0	0	
CLUB ORNITHOLOGIQUE VAUDREUIL-SOULANGES	Org. sans but lucratif	Vaudreuil-Dorion	0	0	0	1		1	1	0	0	
CLUB TOBO-SKI	Org. sans but lucratif	Saint Félicien	1	0	1	0		0	1	1	0	
COALITION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LE SIDA	Org. sans but lucratif	Montréal	4	0	4	1		1	5	2	0	
COLLABORATION SANTÉ INTERNATIONALE	Org. sans but lucratif	Québec	4	0	4	0		0	4	0	0	
COLLECTIF 08	Org. sans but lucratif	Rouyn-Noranda	0	1	1	2		2	3	0	0	
COLLÈGE BOURGET	École	Rigaud	0	0	0	14		14	14	0	0	
COLLÈGE FRANÇOIS-DE-LAVAL	École	Québec	9	1	10	65		65	75	1	2	
COLLÈGE JACQUES-PRÉVERT	École	Montréal	0	2	2	3		3	5	2	1	
COLLÈGE JÉSUS-MARIE DE SILLERY	École	Sillery	0	0	0	15		15	15	0	0	
COLLÈGE SAINT-BERNARD	École	Drummondville	33	2	35	0		0	35	0	0	
COLLÈGE SAINT-HILAIRE INC.	École	Mont-Saint-Hilaire	0	0	0	8		8	8	0	0	
COLLÈGE SAINT-JOSEPH DE HULL	École	Gatineau	3	0	3	0		0	3	0	0	

COMITÉ D'ACTION DES CITOYENNES,CITOYENS DE VERDUN	Org. sans but lucratif	Verdun	0	0	0	1		1	1	0	0	
COMITÉ D'ACTION DU PARC EXTENSION	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	1	0	
COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU	Org. sans but lucratif	Beloeil	1	0	1	0		0	1	1	0	
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT NÉRÉE-DE-BELLECHASSE	Org. sans but lucratif	Saint-Nérée	0	0	0	1		1	1	0	0	
COMITÉ DE LOGEMENT VILLE MARIE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	1	1	0		0	1	0	0	
COMITÉ DE PROMOTIONS DES RESOURCES NATURELLES DE SAINT ELZEAR INC	Org. sans but lucratif	Saint-Elzéar	0	0	0	1		1	1	1	1	
COMITÉ DES BÉNÉVOLES SANTÉ ET JOIE	Org. sans but lucratif	Guyenne	0	0	0	1		1	1	0	0	
COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT DENIS-DE-BROMPTON	Org. sans but lucratif	Saint-Denis-de-Brompton	0	0	0	4		4	4	0	0	
COMITE DES LOISIRS DU QUARTIER DES OISEAUX	Org. sans but lucratif	Chicoutimi	0	0	0	2		2	2	0	1	
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ)	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DU VIEUX-GATINEAU	Org. sans but lucratif	Gatineau	3	0	3	0		0	3	3	0	
COMITÉ DE VOLONTARIAT DE QUARTIER DE LIMOILOU-SUD	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	1	0	
COMITÉ PORTEUR DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-STANISLAS	Org. sans but lucratif	Saint-Stanislas	0	0	0	1		1	1	0	0	
COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'OEUVRE DE L'INDUSTRIE DES MINES	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	16		16	16	0	0	
COMMISSION DES LOISIRS DE ST-FÉLIX-D'OTIS	Org. sans but lucratif	Saint-Félix-d'Otis	1	0	1	2		2	3	0	0	
Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	École	Montréal	0	0	0	0		0	0	0	0	
Commission scolaire de la Capitale	École	Inconnue	0	0	0	0		0	0	0	0	
COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE DE L'ÎLE	École	Longueuil	0	0	0	24		24	24	0	0	
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	École	Sherbrooke	0	0	0	0		0	0	0	0	
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL	École	MONTRÉAL	1	0	1	1		1	2	0	0	
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	École	Saint-Hyacinthe	12	0	12	401		401	413	0	0	
COMMISSION SCOLAIRE DES CHICS CHOCS	École	Gaspé	0	0	0	43		43	43	0	0	
Commission scolaire des Draveurs	École	Victoriaville	43	0	43	11		11	54	0	0	
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTS CANTONS	École	L'Islet	29	0	29	0		0	29	0	0	
Commission scolaire des Îles	École	L'Étang-du-Nord	0	0	0	45		45	45	0	0	
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN	École	Alma	6	0	6	0		0	6	5	0	
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets	École	Dolbeau-Mistassini	57	0	57	35		35	92	2	0	
Commission scolaire Kativik	École	Mingan	2	0	2	0		0	2	0	0	
COMMISSION SCOLAIRE LAC ABITIBI	École	Lasarre	19	0	19	102		102	121	0	0	
COMMISSION SCOLAIRE PIERRE NEVEU	École	St-Jean-Chrysostome	105	0	105	45		45	150	0	0	
COMMISSION SCOLAIRE PIERRE -NEVEU(MAGASIN CENTRE ADMINISTRATIF)	École	Mont-Laurier	0	0	0	40		40	40	0	0	
COMMISSION SCOLAIRE VAL-DES-CERFS	École	Québec	0	0	0	0		0	0	0	30	
COMMUN ACCORD ORGANISME DE JUSTICE ALTERNATIVE	Org. sans but lucratif	Drummondville	2	0	2	0		0	2	1	0	
COMMUNAUTÉ SAINT URBAIN	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
COMMUNICAIDE POUR DES ADULTES AVEC PROBLEMES AUDITIFS (C.A.P.A.)	Org. sans but lucratif	Montréal	5	0	5	0		0	5	1	0	

COMPAGNONS DE MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	1		1	3	2	0	
COMPTOIR LE GRENIER	Org. sans but lucratif	Lévis	0	0	0	1		1	1	0	3	
COMPTOIR L'EXIL	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
CONFÉRENCE DE L'ILE - SAINT-VINCENT-DE-PAUL	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	0		0	1	0	0	
CONNEXION JUSTICE SOCIALE	Org. sans but lucratif	Montreal	0	0	0	1		1	1	0	0	
CONSEIL DE LA GASPÉSIE POUR L'ALPHABÉTISME	Org. sans but lucratif	Gaspé	0	0	0	3		3	3	0	0	
CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS	École	Wendake	0	0	0	16		16	16	0	0	
COOP CITADINS	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	1	0	
COOP DE ILE DE LA VISITATION	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
COOP D'HABITATION LA BELLE ÉTOILE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	2		2	2	0	0	
COOP D'HABITATION LA LOGE DE MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
COOPÉRATION D'HABITATION JARDIN D'EDEN	Org. sans but lucratif	Lachine	12	0	12	7		7	19	12	0	
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU BOIS ELLEN	Org. sans but lucratif	Laval	1	0	1	1		1	2	0	1	
COOPÉRATIVE D'HABITATION CYRILLE VAILLANCOURT	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE JOUVENCE	Org. sans but lucratif	Sainte-Geneviève	5	0	5	0		0	5	4	0	
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE LILLE	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
COOPÉRATIVE D'HABITATION DU BORD DU LAC DE LACHINE	Org. sans but lucratif	Lachine	1	0	1	0		0	1	1	0	
COOPÉRATIVE D'HABITATION ÉMILE NELLIGAN	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	2		2	3	0	1	
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE BERCAIL	Org. sans but lucratif	Chcoutimi	0	0	0	1		1	1	0	0	
COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ENVOL D'HOCHELAGA-MAISONNEUVE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	0		0	0	0	1	
COOPÉRATIVE D'HABITATION LES GOÉLANDS DE LA PETITE PATRIE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
COOPÉRATIVE D'HABITATION L'HIRONDELLE DE QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Québec	2	0	2	0		0	2	2	0	
COOPÉRATIVE D'HABITATION MONTÉRÉGIE	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	2	0	
COOPÉRATIVE D'HABITATION NOS RÊVES	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	9		9	9	0	0	
COOPÉRATIVE D'HABITATION PARTOUT	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
COOPÉRATIVE D'HABITATION PLACE DU NORD	Org. sans but lucratif	Montréal	4	0	4	0		0	4	3	0	
COOPÉRATIVE D'HABITATION SAINT-PIERRE-AUX-LIENS	Org. sans but lucratif	Lachine	1	0	1	0		0	1	1	0	
COOPÉRATIVE D'HABITATION VIE DE QUARTIER	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	1	0	
COOPÉRATIVE DU GRAND PORTAGE	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	2	0	2	0		0	2	2	0	
COOPÉRATIVE HABITATION LE PETIT TRAIN DE VIAUVILLE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	2		2	2	0	0	

COOPÉRATIVE L'AN 2000 DE MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	1		1	3	2	0	
COOPÉRATIVE LA PERLE DE VILLERAY	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	2	0	
COOPÉRATIVE MONTCALM 1ER	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	2		2	2	0	1	
COOPÉRATIVE RÊVE BLEU DE MONTREAL	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
COOPÉRATIVE ROYALE MAISONNEUVE	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	1		1	2	1	0	
COOP HABITATION,LE VILLAGE DE CÔTE DES NEIGES	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	1	0	
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE MARIA CHAPDELAINE	Org. sans but lucratif	Dolbeau-Mistassini	0	0	0	1		1	1	0	0	
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONCERT 'ACTION LEPAGEOIS	Org. sans but lucratif	Saint-Joseph-de-Lepage	0	0	0	1		1	1	0	0	
CORPORATION DES CPE DE L'OUTAOUAIS	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	1		1	1	0	0	
CORPORATION DES MÉTIERS D'ART DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN	Org. sans but lucratif	Chicoutimi	1	0	1	1		1	2	0	0	
CORPORATION DU CENTRE RÉGIONAL D'ARCHIVES DE LANAUDIÈRE INC.	Org. sans but lucratif	l'Assomption	4	0	4	0		0	4	0	0	
CORPORATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL	Org. sans but lucratif	Mirabel	0	0	0	7		7	7	0	6	
CORPORATION VILLE JOIE STE THÉRÈSE(AVANT-PREMIÈRE)	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	0		0	1	0	0	
CORSAIRE DESIGN COMMUNICATION WEB	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	0	0	
COVABAR	Org. sans but lucratif	Beloeil	4	0	4	0		0	4	4	0	
CPE ABRACADABRA	Org. sans but lucratif	Ormstown	5	0	5	3		3	8	0	0	
CPE A.M.B.C.A.L.	Org. sans but lucratif	Pierrefond	2	0	2	0		0	2	0	0	
CPE ARCHE DE NOÉ	Org. sans but lucratif	Laval	1	0	1	1		1	2	1	0	
CPE À TIRE D'AILE	Org. sans but lucratif	Drummondville	1	0	1	16		16	17	0	0	
CPE AU GALOP	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
CPE AUTOUR DU MONDE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	20		20	20	0	0	
CPE AUX PETITES JOIES	Org. sans but lucratif	Saguenay	2	0	2	0		0	2	2	0	
CPE CARDIO-PUCES	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE CHAPEAUX RONDS ET BOTTILLONS	Org. sans but lucratif	Laval	2	0	2	0		0	2	0	0	
CPE CHEZ-NOUS CHEZ-VOUS	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	2		2	2	0	0	
CPE CLAIR-SOLEIL DE MASCOUCHE	Org. sans but lucratif	Mascouche	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE COUPE DE POUCE	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	0		0	1	0	0	
CPE COURI-COURETTE	Org. sans but lucratif	St-Augustin-de-Desmaures	0	0	0	16		16	16	0	0	
CPE DE LA PETITE-NATION (BUREAU COORDONNATEUR)	Org. sans but lucratif	Papineauville	2	0	2	0		0	2	1	0	

CPE DES DEUX-MONTAGNES	Org. sans but lucratif	Deux-Montagnes	1	0	1	0		0	1	0	0	
CPE DES PREMIERS PAS (BUREAU COORDONNATEUR)	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	0		0	0	1	0	
CPE DES ROSERAIES INC.	Org. sans but lucratif	Anjou	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE FAFOUIN INC.	Org. sans but lucratif	East Angus	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE FEU VERT	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	0	0	
CPE FLEUR DE MACADAM INC	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE FLEURIMONT (BC)	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE KATERI	Org. sans but lucratif	Candiac	0	0	0	0		0	0	1	0	
CPE LA BOTTINE	Org. sans but lucratif	Maniwaki	0	0	0	4		4	4	0	0	
CPE LA CAJOLERIE	Org. sans but lucratif	Chicoutimi	2	0	2	0		0	2	2	0	
CPE LA DOUCE COUVÉE	Org. sans but lucratif	Acton Vale	5	0	5	0		0	5	0	0	
CPE LA FLÛTE ENCHANTÉE INC	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE LA FRIMOUSSE	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	3		3	3	0	0	
CPE LA GRANDE OURSE	Org. sans but lucratif	Sainte-Julie	2	0	2	1		1	3	0	0	
CPE LA JARDINIÈRE	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	0	0	0	3		3	3	1	0	
CPE LA MAISON DES AMIS	Org. sans but lucratif	Grand-Mère	0	0	0	2		2	2	0	0	
CPE LA PRAIRIE	Org. sans but lucratif	La Prairie	1	0	1	0		0	1	0	0	
CPE LE BONJOUR	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	0		0	0	1	0	
C.P.E. LE GARDIEN DES RÊVES	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE LE JARDIN ENSANTÉ	Org. sans but lucratif	Saguenay	0	0	0	0		0	0	2	0	
CPE LE KANGOUROU	Org. sans but lucratif	Pont-Rouge	1	0	1	1		1	2	1	0	
CPE L'ENSOLEILLÉ	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	1	0	1	2		2	3	1	0	
CPE LE PANDORE	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE LE PAPILLON ENCHANTÉ	Org. sans but lucratif	Drummondville	0	0	0	2		2	2	0	0	
CPE LE PETIT ÉQUIPAGE	Org. sans but lucratif	Mirabel	2	0	2	1		1	3	0	0	
CPE LES AMIS D'ABORD	Org. sans but lucratif	Bois-des-Filion	0	0	0	3		3	3	1	0	
CPE LES ATELIERS	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE L'ESCALE	Org. sans but lucratif	Sainte-Claire	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE LES COCCINELLES CHÉRIES	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	2		2	3	1	0	

CPE LES COPAINS D'ABORD DE MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
CPE LES CROQUIGNOLES	Org. sans but lucratif	Blanville	2	0	2	0		0	2	0	0	
CPE LES DÉCIBELS	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
CPE LES ENFANTS D'ABORD	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	1		1	2	1	1	
CPE LES JOYEUX CALINOURS	Org. sans but lucratif	Saint-Hubert	2	0	2	0		0	2	2	0	
CPE LES MINIMOUSSES	Org. sans but lucratif	Saguenay	0	0	0	0		0	0	1	0	
CPE LES PETITES SOURIS	Org. sans but lucratif	Saint-Constant	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE LES PETITS AMIS DE LORRAINE INC.	Org. sans but lucratif	Lorraine	3	0	3	4		4	7	2	0	
CPE LES PETITS CHATONS INC. (BUREAU COORDONNATEUR)	Org. sans but lucratif	La Sarre	1	0	1	1		1	2	0	0	
CPE LES PETITS LUTINS DE DRUMMONDVILLE INC.	Org. sans but lucratif	Drummondville	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE LES POUSSINEAUX	Org. sans but lucratif	St-Jean-sur-Richelieu	0	0	0	3		3	3	0	0	
CPE LES P'TITES FRIMOUSSES	Org. sans but lucratif	Acton Vale	3	0	3	1		1	4	0	0	
CPE LES SCHTROUMPS	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE LES TROIS POMMES DE COMPTON INC.	Org. sans but lucratif	Compton	0	0	0	3		3	3	0	0	
CPE LE TEMPS D'UN RÊVE	Org. sans but lucratif	Saint-Damase	0	0	0	6		6	6	0	0	
CPE LE TOURNESOL DU FJORD	Org. sans but lucratif	La Baie	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE L'ÉVEIL DES CHÉRUBINS	Org. sans but lucratif	Rimouski	2	0	2	0		0	2	0	0	
CPE L'OASIS DES ENFANTS	Org. sans but lucratif	Montréal-Nord	0	0	0	2		2	2	0	0	
CPE L'OISEAU BLEU	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE MADEMOISELLE PLUCHE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	2		2	2	0	0	
CPE MAGIMUSE	Org. sans but lucratif	Ragueneau	0	0	0	2		2	2	0	0	
CPE MINI-CAMPUS INC.	Org. sans but lucratif	Saint-Nicéphore	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE MINIPUCES	Org. sans but lucratif	Saint-Colomban	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE NEZ À NEZ	Org. sans but lucratif	Granby	1	0	1	4		4	5	1	0	
CPE PAMPLEMOUSSE	Org. sans but lucratif	Sillery	0	0	0	2		2	2	0	0	
CPE PASSE-PARTOUT	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	1		1	1	0	0	
CPE PATACHOU	Org. sans but lucratif	Mercier	5	0	5	2		2	7	0	0	
CPE PETIT FÉLIX	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	2		2	2	0	0	
CPE PICASSO	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	2	0	

CPE PIROUETTE DE FABREVILLE INC. (BUREAU COORDONNATEUR)	Org. sans but lucratif	Laval	0	0	0	2		2	2	0	0	
CPE PLUMEAU-SOLEIL	Org. sans but lucratif	Drummondville	2	0	2	0		0	2	0	0	
CPE POIDS-PLUME	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	1	0	
CPE ROSAMIE	Org. sans but lucratif	Laval	4	0	4	0		0	4	0	0	
CPE SES AMIS	Org. sans but lucratif	Brossard	0	0	0	4		4	4	0	0	
CPE STE-ROSE	Org. sans but lucratif	Laval	1	0	1	0		0	1	0	0	
CPE ST-LOUIS	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
CS DE LA CAPITALE - SERVICE ÉDUCATIF DES JEUNES	École	Québec	0	0	0	50		50	50	0	0	
CS DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS - STI	École	Gatineau	0	0	0	0		0	0	0	3	
C.S. DU PAYS-DES-BLEUETS-Informatique de gestion	École	Dolbeau-Mistassini	14	0	14	19		19	33	19	0	
CULTURE VIVACE	Org. sans but lucratif	Chucoutimi	1	0	1	0		0	1	1	0	
DANS LA RUE	Org. sans but lucratif	Montréal	20	0	20	5		5	25	10	0	
DÉFI-JEUNESSE DU HAUT ST-MAURICE INC.	Org. sans but lucratif	La Tuque	2	0	2	2		2	4	0	0	
DÉPÔT ALIMENTAIRE NDG	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	12		12	12	0	0	
DERNIÈRE ALLIANCE	Org. sans but lucratif	Lévis	0	0	0	3		3	3	0	0	
DESTINATION TRAVAIL DU SUD-OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL INC.	Org. sans but lucratif	LaSalle	18	0	18	0		0	18	0	0	
D'HOMMES À HOMMES INC	Org. sans but lucratif	Thetford Mines	0	0	0	1		1	1	0	0	
DIANOVA	Org. sans but lucratif	Montréal	5	0	5	0		0	5	0	0	
DONNES-TOI UNE CHANCE	Org. sans but lucratif	Gatineau	4	0	4	4		4	8	2	0	
DOPAMINE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	1	1	0		0	1	0	0	
ÉCOLE ADELARD-DESROSIERS	École	Montréal-Nord	110	0	110	0		0	110	0	0	
ÉCOLE ALEXANDER-WOLFF	École	Shannon	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE À L'ORÉE-DES-BOIS	École	Québec	52	0	52	40		40	92	0	0	
ÉCOLE ALPHONSE-DESJARDINS	École	Montréal	2	0	2	0		0	2	0	0	
ÉCOLE ALPHONSE-PESANT	École	Saint-Léonard	22	0	22	12		12	34	0	0	
ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS	École	Rivière-au-Renard	0	0	0	1		1	1	0	0	
ÉCOLE BARCLAY	École	Montréal	0	0	0	20		20	20	0	0	
ÉCOLE BEAUBIEN	École	Montmagny	33	0	33	0		0	33	3	0	
ÉCOLE BEAUSOLEIL/DU PARC	École	Beauport	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE BENOIT-DUHAMEL	École	Roberval	0	0	0	26		26	26	0	0	
ÉCOLE BOISJOLI / DES DEUX-LACS	École	Lac-Bouchette	31	0	31	0		0	31	0	0	
ÉCOLE BON-PASTEUR	École	Sainte-Monique	6	0	6	0		0	6	0	0	
ÉCOLE BOUCHER-DE-LA-BRUÈRE	École	Montréal	0	0	0	24		24	24	0	0	
ÉCOLE BOUDREAU	École	Vanier	0	0	0	11		11	11	0	0	
ÉCOLE CARDINAL-LÉGER	École	Anjou	35	0	35	0		0	35	0	0	
ÉCOLE CARDINAL-ROY	École	Québec	0	0	0	76		76	76	0	0	

ÉCOLE CARILLON	École	Sherbrooke	5	0	5	0		0	5	0	0	
ÉCOLE CHAMPLAIN	École	Sherbrooke	5	0	5	0		0	5	0	0	
ÉCOLE CHANOINE JOSEPH-THÉORÊT	École	Verdun	0	0	0	5		5	5	0	0	
ÉCOLE CHARLES-LEMOYNE	École	Montréal	0	0	0	80		80	80	0	0	
ÉCOLE CHÉNIER	École	Anjou	14	0	14	26		26	40	0	0	
ÉCOLE CURÉ-ANTOINE-LABELLE	École	Laval	0	0	0	3		3	3	0	0	
ÉCOLE CURÉ-HÉBERT	École	Hébertville	8	0	8	0		0	8	0	0	
ÉCOLE DE CIRQUE DE VERDUN	Org. sans but lucratif	Montréal	3	0	3	0		0	3	6	0	
ÉCOLE DE LA BELLE-RIVE (PAVILLON DE LA POINTE)	École	Montréal	32	0	32	2		2	34	0	0	
ÉCOLE DE LA BELLE-RIVE(PAVILLON DES TREMBLES)	École	Montréal	28	0	28	0		0	28	0	0	
ÉCOLE DE L'ACCUEIL	École	Québec	1	0	1	12		12	13	0	0	
ÉCOLE DE LA CHAUMIÈRE	École	Québec	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE DE LA FRATERNITÉ	École	Montréal-Nord	50	0	50	14		14	64	0	0	
ÉCOLE DE LA GRANDE-HERMINE	École	Québec	0	0	0	6		6	6	0	0	
ÉCOLE DE LA LANCÉE	École	Montréal	0	0	0	50		50	50	0	0	
ÉCOLE DE LA MARELLE	École	Beaumont	1	0	1	0		0	1	0	0	
ÉCOLE DE LA MONTAGNE	École	Notre-Dame-de-la-Salette	0	0	0	14		14	14	0	0	
ÉCOLE DE LA MOSAÏQUE	École	Québec	0	0	0	10		10	10	0	0	
ÉCOLE DE L'APPRENTI-SAGE	École	Québec	0	0	0	0		0	0	0	0	
ÉCOLE DE LA SAMARE	École	Sherbrooke	1	0	1	1		1	2	0	0	
ÉCOLE DE LA SOURCE-VIVE	École	Ascot Corner	0	0	0	4		4	4	0	0	
ECOLE DE L'ÉCOLLECTIF	École	Sherbrooke	4	0	4	0		0	4	0	0	
ÉCOLE DE MUSIQUE D'ABITIBI OUEST	Org. sans but lucratif	La Sarre	0	0	0	2		2	2	0	0	
ÉCOLE DENISE-PELLETIER	École	Rivière-des-Prairies	35	0	35	0		0	35	0	0	
ECOLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE NATUROPATHIE DU QUEBEC (E.E.S.N.Q.	Org. sans but lucratif	Montréal	4	0	4	0		0	4	0	0	
ÉCOLE DES DEUX-RIVES	École	Sherbrooke	6	0	6	8		8	14	0	0	
ÉCOLE DES ÉCRIVAINS	École	Québec	15	0	15	6		6	21	15	0	
ÉCOLE DES HAUTS-SOMMETS	École	Sainte-Perpétue	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE DESJARDINS	École	Sherbrooke	0	0	0	1		1	1	0	1	
École des pêches et de l'aquaculture du Québec	École	Grande-Rivière	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE DES PROSPECTEURS	École	Murdochville	0	0	0	1		1	1	0	0	
ÉCOLE DES ROSERAIES	École	Ville d'Anjou	45	0	45	20		20	65	0	0	
ECOLE DES SOUS-BOIS	École	Québec	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE DOMINIQUE-SAVIO	École	Les Bergeronnes	2	0	2	1		1	3	2	0	
ÉCOLE DOMINIQUE SAVIO ET F.-SAINDON	École	Saint-Urbain	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE DU BOISJOLI	École	Rock Forest	1	0	1	0		0	1	0	0	
ÉCOLE DU BUISSON	École	Québec	12	0	12	1		1	13	10	0	
ÉCOLE DU PHARE	École	Saint-Michel-de-Bellechasse	1	0	1	0		0	1	0	0	
ÉCOLE DU TRIOLET	École	Sherbrooke	8	0	8	13		13	21	2	6	
ÉCOLE ÉBÉNISTERIE D'ART DE MONTREAL	Org. sans but lucratif	Montréal	21	0	21	0		0	21	0	0	
ÉCOLE ÉDUCATION INTERNATIONALE DE LAVAL	École	Laval	30	0	30	0		0	30	10	0	
ÉCOLE ÉLAN	École	Montréal	0	0	0	0		0	0	0	0	
ÉCOLE ÉMICA	École	Montréal	0	0	0	277		277	277	0	0	
ECOLE ENTREPRISE CFRT	École	Sherbrooke	2	0	2	18		18	20	2	0	
ÉCOLE FÉLIX-LECLERC	École	Montréal	35	0	35	0		0	35	0	0	

ÉCOLE FERNAND-GAUTHIER	École	Montréal	24	0	24	15		15	39	1	0	
ÉCOLE FRANÇOIS-LA-BERNARDE	École	Montréal	17	0	17	0		0	17	0	0	
ÉCOLE GABRIEL-LE-COURTOIS	École	Ste-Anne-des-Monts	0	0	0	5		5	5	0	0	
ÉCOLE GABRIELLE-ROY	École	Saint-Léonard	33	0	33	32		32	65	0	0	
ÉCOLE HENRI-BOURASSA	École	Montréal-Nord	1398	0	1398	35		35	1433	21	0	
ÉCOLE HENRI-JULIEN	École	Montréal	0	0	0	30		30	30	0	0	
ÉCOLE ILOT DES APPALACHES	École	Lévis	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE INSTITUTIONNELLE L'ÉTINCELLE - TROIS SAISONS	École	Québec	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE INTERNATIONALE DE SAINT-SACREMENT	École	Québec	11	0	11	6		6	17	0	0	
ÉCOLE JACQUES-CARTIER - SAINT-DENYS-GARNEAU	École	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	0	0	0	1		1	1	0	0	
ÉCOLE JACQUES-ROUSSEAU	École	Ville d'Anjou	30	0	30	0		0	30	6	0	
ÉCOLE JEAN-NICOLET	École	Montréal-Nord	45	0	45	0		0	45	0	0	
ÉCOLE JEAN-NICOLET ANNEXE	École	Montréal-Nord	60	0	60	0		0	60	0	0	
ÉCOLE JEAN XXIII	École	Québec	7	0	7	6		6	13	1	0	
ÉCOLE JEUNES DU MONDE	École	Terrebonne	0	0	0	11		11	11	0	0	
ÉCOLE JEUNES-DU-MONDES(PAVILLON BARDY)	École	Québec	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE JOHNNY PILOT	École	Sept-Îles	0	0	0	35		35	35	0	0	
ÉCOLE JOLIVENT	École	Chambord	10	0	10	0		0	10	0	0	
ÉCOLE JOSEPH-FRANCOIS-PERRAULT	École	Québec	18	0	18	0		0	18	0	0	
ÉCOLE JOSEPH-FRANCOIS-PERRAULT	École	Montréal	0	0	0	5		5	5	0	0	
ÉCOLE JULES-ÉMOND - AMÉDÉE-BOUTIN	École	Québec	5	0	5	1		1	6	0	0	
ÉCOLE JULES-VERNE	École	Montréal	105	0	105	3		3	108	0	0	
ÉCOLE LA DAUVERSIÈRE	École	Montréal	35	0	35	0		0	35	0	0	
ÉCOLE LA DAUVERSIÈRE	École	Montréal	0	0	0	92		92	92	0	0	
ÉCOLE LAMBERT-CLOSSE	École	Montréal	35	0	35	31		31	66	0	0	
ÉCOLE LA PORTE-DU-NORD	École	Chibougamau	0	0	0	3		3	3	0	0	
ECOLE L'ARBRISSEAU	École	Saint André	11	0	11	0		0	11	0	0	
ÉCOLE L'ARBRISSEAU	École	Québec	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE LAROCQUE	École	Sherbrooke	1	0	1	0		0	1	0	0	
ÉCOLE LA RUCHE-DE LANAUDIÈRE	École	Saint-Vallier	2	0	2	0		0	2	0	0	
ÉCOLE LA VISITATION	École	Montréal	0	0	0	8		8	8	0	0	
ÉCOLE L'EAU VIVE	École	Québec	0	0	0	28		28	28	0	0	
ÉCOLE LE CARIGNAN	École	Montréal-Nord	60	0	60	0		0	60	0	0	
ÉCOLE L'ENVOL	École	Saint-Malachie	1	0	1	0		0	1	0	0	
ÉCOLE LE PETIT PRINCE	École	Gatineau	0	0	0	1		1	1	0	0	
ÉCOLE LE PHARE	École	Deschambault	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE L'ESCABELLE ET ÉCOLE NORBERT	École	Cap-Chat	0	0	0	2		2	2	0	0	
ÉCOLE LE SENTIER	École	Boisbriand	0	0	0	11		11	11	0	0	
ÉCOLE LES MÉLÈZES	École	Joliette	36	0	36	30		30	66	0	0	
ÉCOLE LES MOUSSAILLONS & DU BOISÉ	École	Pintendre	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE l'ÎLE D'ORLÉANS	École	Saint-Pierre de l'Île d'Orléans	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE LOUIS-DUPIRE	École	Montréal	4	0	4	0		0	4	0	0	
ÉCOLE LOUIS-SAINT-LAURENT	École	Compton	0	0	0	0		0	0	0	2	
ÉCOLE LUCIEN-GUILBAULT INC.	École	Montréal	0	0	0	23		23	23	0	0	

ÉCOLE LUCIEN-PAGÉ	École	Montréal	0	0	0	34		34	34	0	0	
ECOLE MAIMONIDE	Org. sans but lucratif	Montréal	72	0	72	0		0	72	41	0	
ÉCOLE MARC-AURÈLE-FORTIN	École	Montréal	46	0	46	30		30	76	0	0	
ÉCOLE MARC-LAFLAMME / LE PRÉLUDE	École	Montréal-Nord	8	0	8	0		0	8	0	0	
ÉCOLE MARIA-GORETTI	École	La Doré	0	0	0	0		0	0	6	0	
ÉCOLE MARIE-IMMACULÉE	École	Les Escoumins	0	0	0	2		2	2	0	0	
ÉCOLE MARIE-REINE	École	Sherbrooke	0	0	0	3		3	3	0	0	
ÉCOLE MITCHELL - MONTCALM	École	Sherbrooke	0	0	0	21		21	21	0	0	
ÉCOLE MONTCALM	École	Montréal	0	0	0	6		6	6	0	0	
ÉCOLE MONTESSORI DES 4 VALLÉES	École	Chelsea	1	0	1	0		0	1	0	0	
ÉCOLE MONTMARTRE	École	Montréal	18	0	18	0		0	18	3	0	
ECOLE NOTRE-DAME	École	Roberval	0	0	0	2		2	2	0	0	
ÉCOLE NOTRE-DAME	École	Montréal	29	0	29	0		0	29	2	0	
ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-FATIMA	École	Montréal	21	0	21	30		30	51	0	0	
ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LIESSE	École	Deauville	0	0	0	4		4	4	0	0	
ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ANGES	École	Mistassini	12	0	12	0		0	12	0	0	
ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS	École	Stoke	3	0	3	0		0	3	0	0	
ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-CANADA	École	Québec	23	0	23	15		15	38	0	0	
ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE	École	Sherbrooke	6	0	6	0		0	6	0	0	
ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-COEUR	École	Weedon	0	0	0	10		10	10	0	0	
ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR	École	Sacré-Coeur	0	0	0	5		5	5	0	0	
ÉCOLE PHILIPPE-LABARRE	École	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
ÉCOLE PIE XII	École	Saint-Léonard	35	0	35	0		0	35	0	0	
ÉCOLE PLEIN SOLEIL	École	Thetford Mines	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE POLY-JEUNESSE	École	Laval	0	0	0	0		0	0	15	0	
ÉCOLE POLYVALENTE BENOÎT-VACHON	École	Sainte-Marie	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE POLYVALENTE DE L'ÉRABLIÈRE	École	Gatineau	12	0	12	30		30	42	0	0	
ÉCOLE POLYVALENTE DE NORMANDIN	École	Normandin	16	0	16	0		0	16	3	0	
ÉCOLE POLYVALENTE DES ILES	École	Iles-de-la-Madeleine	0	0	0	3		3	3	0	0	
ÉCOLE POLYVALENTE DE THETFORD-MINES	École	Thetford Mines	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE POLYVALENTE LE CARREFOUR	École	Gatineau	0	0	0	8		8	8	0	0	
ÉCOLE POLYVALENTE SAINTE-THÉRÈSE	École	Sainte-Thérèse	2	0	2	0		0	2	2	0	
ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-FRANÇOIS	École	Beauceville	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE PRIMAIRE DES EXPLORATEURS	École	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	0	0	0	4		4	4	0	0	
ÉCOLE PRIMAIRE LA SOURCE (EPLS)	École	Sherbrooke	17	0	17	5		5	22	0	0	
ÉCOLE PRIMAIRE MONTESSORI MAGOG	École	Magog	0	0	0	29		29	29	0	0	
ECOLE QUATRE VENTS (PAVILLION 2)	École	Sherbrooke	1	0	1	1		1	2	0	0	
ÉCOLE RÉGIONALE DES QUATRE-SAISONS	École	Québec	0	0	0	1		1	1	0	0	
ÉCOLE RENÉ-GUÉNETTE	École	Montréal-Nord	45	0	45	0		0	45	0	0	
ÉCOLE ROSALIE-JETTÉ	École	Montréal	4	0	4	0		0	4	0	0	
ÉCOLE SACRÉ-CŒUR	École	Sherbrooke	2	0	2	0		0	2	0	0	
ÉCOLE SAINT-ANTOINE	École	Sherbrooke	0	0	0	4		4	4	0	0	
ÉCOLE SAINTE-BERNADETTE	École	Coleraine	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE SAINTE-CÉCILE	École	Montréal	0	0	0	23		23	23	0	0	
ÉCOLE SAINTE-COLETTE	École	Montréal-Nord	17	0	17	0		0	17	0	0	

ÉCOLE SAINTE-COLETTE ANNEXE	École	Montréal	22	0	22	0		0	22	0	0	
ÉCOLE SAINTE-FAMILLE (FRATERNITÉ ST-PIE X) INC.	Org. sans but lucratif	Lévis	14	0	14	0		0	14	0	0	
ÉCOLE SAINTE-FAMILLE INC.	École	Lévis	1	0	1	0		0	1	1	0	
ÉCOLE SAINTE-GERTRUDE	École	Montréal-Nord	75	0	75	12		12	87	0	0	
ÉCOLE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS	École	Pointe-aux-Trembles	35	0	35	0		0	35	0	0	
ÉCOLE SAINTE-MARIE	École	Normandin	0	0	0	0		0	0	1	0	
ÉCOLE SAINT-ÉTIENNE	École	Montréal	0	0	0	19		19	19	0	0	
ÉCOLE SAINT-EUGÈNE	École	Mont-Laurier	0	0	0	5		5	5	0	0	
ÉCOLE SAINT-FABIEN	École	Montréal	0	0	0	5		5	5	0	0	
ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS	École	Petite-Rivière-Saint-François	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE SAINT-GÉRARD	École	Montréal	0	0	0	20		20	20	0	0	
ÉCOLE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND	École	Montréal	0	0	0	20		20	20	0	0	
ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE	École	Québec	28	0	28	3		3	31	0	0	
ÉCOLE SAINT-JOSEPH	École	Tadoussac	3	0	3	0		0	3	0	0	
ÉCOLE SAINT-JOSEPH	École	Anjou	45	0	45	0		0	45	0	0	
ÉCOLE SAINT-JOSEPH-ALBAN	École	Anse-au-Griffon	0	0	0	1		1	1	0	0	
ÉCOLE SAINT-JUSTIN	École	Montréal	0	0	0	10		10	10	0	0	
ÉCOLE SAINT-LAURENT	École	Gatineau	0	0	0	4		4	4	0	0	
ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE	École	Saint-Eugène-d'Argentenay	0	0	0	0		0	0	9	0	
ÉCOLE SAINT-MALO	École	Québec	22	0	22	0		0	22	0	0	
ÉCOLE SAINT-MARC	École	Montréal	0	0	0	5		5	5	0	0	
ÉCOLE SAINT-MARCEL	École	Montréal	45	0	45	0		0	45	0	0	
ÉCOLE SAINT-MARCEL - SAINTE-FÉLICITÉ	École	Saint-Marcel	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE SAINT-NICOLAS	École	Montmagny	5	0	5	0		0	5	0	0	
ÉCOLE SAINT-NOËL-CHABANEL	École	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
ÉCOLE SAINT-RÉMI	École	Montréal-Nord	100	0	100	31		31	131	0	0	
ÉCOLE SAINTS-MARTYRS-CANADIENS	École	Montréal	10	0	10	0		0	10	0	0	
ÉCOLE SAINT-STANISLAS	École	Saint-Jérôme	3	0	3	0		0	3	3	0	
ÉCOLE SAINT-THOMAS	École	Montmagny	16	0	16	0		0	16	0	0	
ÉCOLE SAINT-VINCENT-MARIE	École	Montréal-Nord	80	0	80	0		0	80	0	0	
ECOLE SANS-FRONTIÈRE	École	Québec	2	0	2	7		7	9	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE ANJOU	École	Montréal	165	0	165	33		33	198	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY	École	Montréal	160	0	160	60		60	220	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE BEAURIVAGE	École	Saint-Agapit	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE CALIXA-LAVALLÉE	École	Montréal-Nord	213	0	213	150		150	363	38	0	
ÉCOLE SECONDAIRE CAMILLE-LAVOIE	École	Alma	51	0	51	0		0	51	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON	École	Montréal	120	0	120	13		13	133	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE DE LA MONTÉE	École	Sherbrooke	0	0	0	6		6	6	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE DE LA RENCONTRE	École	Saint-Pamphile	1	0	1	0		0	1	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE DE LA RUCHE	École	Magog	0	0	0	0		0	0	40	0	
ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE	École	Gatineau	0	0	0	0		0	0	30	2	
ÉCOLE SECONDAIRE DE NEUFCHATEL	École	Québec	0	0	0	4		4	4	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE	École	Québec	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-ANSELME	École	Saint-Anselme	40	0	40	0		0	40	31	0	

ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-CHARLES	École	Saint-Charles-de-Bellechasse	1	0	1	0		0	1	0	1	
ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES	École	Dolbeau-Mistassini	19	0	19	0		0	19	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE DONNACONA	École	Donnacona	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE DU HARFANG	École	Sainte-Anne-des-Plaines	0	0	0	2		2	2	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BLEU	École	Gatineau	0	0	0	0		0	0	0	7	
ÉCOLE SECONDAIRE FRANÇOIS-BOURRIN	École	Beauport	2	0	2	3		3	5	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE GRANDE-RIVIÈRE	École	Gatineau	0	0	0	0		0	0	5	0	
ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN	École	Gatineau	4	0	4	0		0	4	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE JEAN-GROU	École	Montréal	188	0	188	1		1	189	15	0	
ÉCOLE SECONDAIRE LA CAMARADIÈRE	École	Québec	42	0	42	78		78	120	2	1	
ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE	École	Québec	0	0	0	11		11	11	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JACQUES-CASAULT	École	Montmagny	30	0	30	0		0	30	10	0	
ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN	École	Saint-Raymond	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU	École	Papineauville	0	0	0	3		3	3	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE MARCELLIN-CHAMPAGNAT	École	Saint-Jean-sur-Richelieu	22	3	25	25		25	50	15	0	
ÉCOLE SECONDAIRE MIKISIW	École	Obedjiwan	8	14	22	0		0	22	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE PHILEMON WRIGHT	École	Gatineau	600	0	600	0		0	600	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE POINTE-AUX-TREMBLES	École	Montréal	10	0	10	6		6	16	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE ROGER-COMTOIS	École	Québec	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-JOSEPH	École	Saint-Hyacinthe	0	0	0	15		15	15	2	0	
ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-PAUL	École	Saint-Paul de Montminy	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE-CHAMPLAIN	École	Québec	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE VANIER	École	Québec	37	0	37	2		2	39	0	0	
ÉCOLE SECONDAIRE VEILLEUX	École	Saint-Joseph-de-Beauce	0	0	0	9		9	9	0	0	
ÉCOLE SIMONE-DESJARDINS	École	Montréal	100	0	100	8		8	108	0	0	
ÉCOLE STELLA MARIS	École	Fatima	0	0	0	1		1	1	0	0	
ÉCOLE STE-MONIQUE, CEA LE RETOUR	École	St-Félicien	0	0	0	0		0	0	2	0	
ÉCOLE ST-OCTAVE	École	Montréal-Est	22	0	22	15		15	37	0	0	
ÉCOLE SYLVESTRE	École	Sherbrooke	5	0	5	0		0	5	0	0	
ÉCOLE VAL MARIE	École	Trois-Rivières	21	0	21	0		0	21	0	0	
ÉCOLE VANGUARD QUÉBEC	École	Saint-Laurent	4	0	4	230		230	234	0	0	
ÉCOLE VICTOR-LAVIGNE	École	Saint-Léonard	105	0	105	0		0	105	0	0	
ÉCOLE VISION BEAUCE	École	Sainte-Marie-de-Beauce	19	0	19	0		0	19	0	0	
ÉCOLE VISION - CAMPUS VICTORIAVILLE	École	Victoriaville	3	0	3	2		2	5	6	0	
ÉCOLE VISION SAINT-AUGUSTIN	École	Saint-Augustin-de-Desmaures	0	0	0	10		10	10	0	0	
ÉCOLE VISION TERREBONNE	École	Terrebonne	1	0	1	0		0	1	1	0	
ÉCOLE WILFRID-BASTIEN	École	Montréal	125	0	125	0		0	125	0	0	
ÉCOLE WILFRID-PELLETIER	École	Ville d'Anjou	95	0	95	0		0	95	0	0	
ÉMICA ANNEXE	École	Montréal	200	0	200	0		0	200	0	1	
ENFANT D'ABORD	Org. sans but lucratif	Laval	0	0	0	1		1	1	0	0	

EN MARGE 12-17	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	2	0	
ENTRAIDE AGAPÈ	Org. sans but lucratif	Québec	5	0	5	1		1	6	5	0	
ENTRAIDE-DEUIL DE L'OUTAOUAIS	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	0		0	1	0	0	
ENTRE DEUX ROUES	Org. sans but lucratif	Gatineau	3	0	3	11		11	14	0	2	
ÉPICENTRE DU QUARTIER	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	2	0	
ÉPILEPSIE GASPÉSIE SUD	Org. sans but lucratif	Paspébiac	0	0	0	1		1	1	0	0	
ÉQUITHÉRAPIE LIBRE-PASSION	Org. sans but lucratif	Cap-Santé	0	0	0	1		1	1	0	0	
ESCADRON 784 SAINT VINCENT PAUL	Org. sans but lucratif	Laval	0	0	0	4		4	4	0	0	
ESCALE FAMILLE LE TRIOLET	Org. sans but lucratif	Montréal	3	0	3	10		10	13	0	0	
ESPACE CHAUDIÈRE-APPALACHES	Org. sans but lucratif	Lévis	0	0	0	1		1	1	1	0	
ESPACE LAURENTIDES	Org. sans but lucratif	Saint Adèle	1	0	1	1		1	2	1	0	
ESPACE LOISIRS BROMPTON	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	0	0	0	0		0	0	1	0	
ESPACE RÉGION DE QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	1	0	
ESTRIE AIDE	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	2	0	2	1		1	3	0	0	
ÉTINCELLES DE BONHEUR DU HAUT SAINT-FRANÇOIS	Org. sans but lucratif	East Angus	2	0	2	0		0	2	0	0	
FADOQ - RÉGION DE LA CÔTE-NORD	Org. sans but lucratif	Baie-Comeau	1	0	1	1		1	2	1	0	
FADOQ - RÉGION DE LA GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE	Org. sans but lucratif	Gaspé	3	0	3	1		1	4	0	0	
FAMILLE NOUVELLE - CENTRE D'ENTRAIDE CONJUGAL ET FAMILIAL	Org. sans but lucratif	Montréal	1	3	4	3		3	7	1	2	
FÉCHAM,FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION MONTÉRÉGIENNES	Org. sans but lucratif	Longueuil	0	0	0	1		1	1	0	0	
FÉDÉRATION DE PÉTANQUE DU QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	3		3	3	0	0	
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DU ROYAUME SAGUENAY-LAC- SAINT-JEAN	Org. sans but lucratif	Chicoutimi	1	0	1	0		0	1	1	0	
FÉDÉRATION DES MOUVEMENTS PERSONNE D'ABORD DU QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
FÉDÉRATION INTERCOOPÉRATIVE EN HABITATION DE L'OUTAOUAIS	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	0		0	1	1	0	
FÉDÉRATION POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU KRTB INC	Org. sans but lucratif	Rivière-du-Loup	0	0	0	1		1	1	0	0	
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE KITE	Org. sans but lucratif	Saint-Fulgence	0	0	0	2		2	2	0	0	
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	1	0	
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ULTIMATE	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	2	0	
FÉDÉRATION RÉGIONALE DES OSBL D'HABITATION DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE	Org. sans but lucratif	Châteauguay	2	0	2	1		1	3	2	0	
FONDATION ACCUEIL BONNEAU	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	3		3	3	0	0	

FONDATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	150		150	150	0	0	
FONDATION DE LA VISITE	Org. sans but lucratif	Montréal	8	0	8	0		0	8	8	0	
FONDATION DES ENFANTS SYRIENS	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	1	0	
FONDATION DES SOURDS DU QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	1		1	2	2	0	
FONDATION DU CENTRE DE RÉPIT SAINT-LOUIS	Org. sans but lucratif	Lemoyne	1	0	1	0		0	1	0	0	
FONDATION HERITAGE MONTREAL	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	0	0	
FONDATION JEUNES-PROJET	Org. sans but lucratif	Longueuil	0	0	0	1		1	1	0	0	
FONDATION LE TERRIER	Org. sans but lucratif	Maniwaki	0	0	0	2		2	2	0	0	
FONDATION MON ARGENT MON COMPTABLE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
FONDATION PÈRE RAYMOND BERNIER S.V.	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	2	0	
FONDATION PETITS BONHEURS D'ÉCOLE	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	1		1	1	0	0	
FONDATION POUR LA SAUVEGARDE DES ÉCOSYSTÈMES DU TERRITOIRE DE LA HAUTE-YAMASKA	Org. sans but lucratif	Granby	2	0	2	0		0	2	2	0	
FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL	Org. sans but lucratif	Saint-Augustin-de-Desmaures	0	0	0	2		2	2	0	0	
FONDATION SUR LAPOINTE DES PIEDS	Org. sans but lucratif	Chicoutimi	0	0	0	1		1	1	0	0	
FONDATION WALES HOME	Org. sans but lucratif	Cleveland	0	1	1	3		3	4	0	0	
FONDS VILLE-MARIE	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	1	0	
FORMATION CLEF MITIS/NEIGETTE	Org. sans but lucratif	Rimouski	0	0	0	6		6	6	0	0	
Gît'Enfants	Org. sans but lucratif	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	4	1	5	1		1	6	3	0	
GRIS CHAUDIÈRE-APPALACHES	Org. sans but lucratif	Vallée-Jonction	1	0	1	0		0	1	0	0	
GROUPE-ACTION SAINT MAURICE-SAINT ADOLPHE	Org. sans but lucratif	Drummondville	3	0	3	0		0	3	3	1	
GROUPE BÉNÉVOLE MADAME HERMEL GAUTHIER	Org. sans but lucratif	Lac Bouchette	0	0	0	1		1	1	0	0	
GROUPE POPULAIRE DÉCLIC	Org. sans but lucratif	Berthierville	15	0	15	0		0	15	15	0	
GROUPE SCOUT PURIFICATION DE REPENTIGNY (DISTRICT MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN) INC.	Org. sans but lucratif	Repentigny	0	0	0	1		1	1	0	0	
GROUPE SOLEIL DE MALARTIC	Org. sans but lucratif	Malartic	2	0	2	2		2	4	0	0	
GUEPE(LE GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS NATURALISTES	Org. sans but lucratif	Montréal	3	3	6	3		3	9	1	0	
HABITATIONS COMMUNAUTAIRES DE LACHINE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	9		9	9	0	2	
HABITATIONS DES RIVIÈRES DE L'OUTAOUAIS	Org. sans but lucratif	Gatineau	163	0	163	30		30	193	163	0	
HABITATIONS VIVRE CHEZ SOI	Org. sans but lucratif	Québec	3	0	3	1		1	4	3	0	
HALTE-GARDERIE LA PIROUETTE	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	1	0	

HÉRITAGE DU BAS SAINT-LAURENT	Org. sans but lucratif	Métis-sur-Mer	1	0	1	4		4	5	1	1	
HOCKEY JUNIOR AA BEAUCE CENTRE	Org. sans but lucratif	Saint-Joseph	0	0	0	1		1	1	0	0	
HOCKEY MINEUR DES ETCHEMINS	Org. sans but lucratif	Lac-Etchemin	1	0	1	1		1	2	0	0	
HOCKEY MINEUR LAC SAINT JEAN NORD	Org. sans but lucratif	Dolbeau-Mistassini	0	0	0	2		2	2	0	2	
IMAGÉMO	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	0	0	0	15		15	15	0	0	
IMPACTE AFFAIRES	Org. sans but lucratif	Montréal	18	0	18	0		0	18	15	0	
INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES SANS FRONTIÈRES (IISF)	Org. sans but lucratif	Rouyn-Noranda	0	0	0	2		2	2	0	0	
INFOLOGIS DE L'EST DE ÎLE DE MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	MONTRÉAL	0	0	0	1		1	1	0	0	
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE SEPT-ILES	École	Sept-Iles	0	0	0	3		3	3	0	0	
INSTITUT GRASSET	École	Montréal	16	0	16	0		0	16	0	0	
INSTITUT MILTON H. ERICKSON DU QUÉBEC INC	Org. sans but lucratif	Canton Hatley	1	1	2	0		0	2	0	0	
INTÉGRATION TSA	Org. sans but lucratif	Québec	2	0	2	1		1	3	3	0	
INTERVENTION TRAVAIL INC.	Org. sans but lucratif	Alma	0	0	0	2		2	2	0	0	
J'APPRENDS AVEC MON ENFANT	Org. sans but lucratif	Verdun	1	0	1	4		4	5	0	1	
JEUNES MÈRES EN ACTION	Org. sans but lucratif	Saint-Jean-sur-Richelieu	6	0	6	0		0	6	6	0	
JEUNESSE BEAUHARNOIS	Org. sans but lucratif	Beauharnois	2	0	2	0		0	2	2	0	
JUVÉNAT NOTRE-DAME DU SAINT-LAURENT	École	Lévis	65	0	65	0		0	65	0	0	
KIDS CODE JEUNESSE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	10		10	10	0	0	
L'A.B.C. DES MANOIRS	Org. sans but lucratif	Terrebonne	0	0	0	3		3	3	0	0	
L'ACADÉMIE DES ROCHERS	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	1		1	1	0	0	
LA CHAUDRONNÉE DE L'ESTRIE	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	2	0	2	1		1	3	0	0	
LACHENAIE ACTION JEUNESSE (MDJ)	Org. sans but lucratif	Terrebonne	0	0	0	2		2	2	0	0	
LA CLÉ DE L'ALPHA	Org. sans but lucratif	Thetford Mines	0	0	0	1		1	1	1	1	
LA CORNE ABONDANCE	Org. sans but lucratif	Chambly	0	0	0	2		2	2	0	0	
LA CORPORATION LES ADOLESCENTS ET LA VIE DE QUARTIER DE CHICOUTIM	Org. sans but lucratif	Saguenay	0	0	0	3		3	3	0	0	
LA CROISÉE	Org. sans but lucratif	Thetford Mines	0	0	0	1		1	1	0	0	
L'ADOBERGE CHAUDIÈRE-APPALACHES	Org. sans but lucratif	Lévis	0	0	0	3		3	3	0	0	
LA GRIFFE D'ALPHA	Org. sans but lucratif	Mont-Laurier	16	0	16	0		0	16	8	0	
LA JOIE DES ENFANTS (MONTRÉAL) INC.	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	2		2	2	0	0	
LA JOUJOUTÈQUE FARFOUILLE	Org. sans but lucratif	Joliette	0	0	0	2		2	2	0	0	

LA JOURNÉE TRIPPANTE	Org. sans but lucratif	Disraeli	0	0	0	3		3	3	0	0	
LA MAGIE DES MOTS	Org. sans but lucratif	Coteau-du-Lac	1	0	1	0		0	1	0	0	
LA MAISON BLEUE : MILIEU DE VIE PRÉVENTIF À L'ENFANCE	Org. sans but lucratif	Montréal	3	0	3	0		0	3	3	0	
LA MAISON DE JOB	Org. sans but lucratif	Québec	2	0	2	0		0	2	2	1	
LA MAISON DE LA CULTURE DE WATERLOO-COMITÉ WATERLYS	Org. sans but lucratif	Waterloo	1	0	1	0		0	1	0	0	
LA MAISON DE LA FAMILLE DE VAL D'OR	Org. sans but lucratif	Val-d'Or	1	0	1	2		2	3	0	0	
LA MAISON DE LA FAMILLE QUYON	Org. sans but lucratif	Quyon	4	0	4	0		0	4	2	0	
LA MAISON DE QUARTIER DE FABREVILLE	Org. sans but lucratif	Fabreville	1	0	1	3		3	4	0	0	
LA MAISON DE QUARTIER VILLERAY	Org. sans but lucratif	Montréal	3	0	3	0		0	3	0	0	
LA MAISON DES AMIS DU PLATEAU MONT-ROYAL	Org. sans but lucratif	Montréal	7	0	7	0		0	7	1	0	
LA MAISON DES ENFANTS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	1	0	
LA MAISON DES ENFANTS LE DAUPHIN	Org. sans but lucratif	Laval	0	0	0	1		1	1	0	0	
LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	1		1	2	1	0	
LA MAISON MARGUERITE DE MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
LA MARÉE DES MOTS	Org. sans but lucratif	Québec	7	0	7	14		14	21	7	0	
L'AMARRAGE	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	2		2	2	0	0	
L'AMICALE DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	1		1	1	0	0	
L'AMIE	Org. sans but lucratif	Québec	5	0	5	8		8	13	5	0	
L'AMIS-TEMPS DES BOIS FRANCS	Org. sans but lucratif	Victoriaville	0	0	0	4		4	4	0	0	
LA PASSERELLE GROUPE D'ENTRAIDE	Org. sans but lucratif	Lévis	3	0	3	0		0	3	0	0	
L'ARCHE-MONTRÉAL INC.	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	0	0	
L'ARDOISE, GROUPE POPULAIRE EN ALPHABÉTISATION	Org. sans but lucratif	Sorel-Tracy	0	1	1	3		3	4	0	0	
LA RELANCE OUTAOUAIS	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	1		1	2	3	2	
LA RELÈVE DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS	Org. sans but lucratif	Cookshire	1	0	1	0		0	1	1	0	
LA RESSOURCE ATP	Org. sans but lucratif	Laval	0	0	0	1		1	1	0	0	
LA RUCHE AIRE OUVERTE INC.	Org. sans but lucratif	Nicolet	4	0	4	1		1	5	4	0	
LA RUCHE VANIER	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	1		1	1	3	0	
LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE SAINT-HUBERT	Org. sans but lucratif	Saint-Hubert	1	0	1	0		0	1	0	0	
LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DU DIOCÈSE DE SHERBROOKE	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	1	0	1	0		0	1	1	0	

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ADOS DU FJORD	Org. sans but lucratif	Saguenay	1	0	1	0		0	1	1	0	
L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES D'OTTER LAKE INC.	Org. sans but lucratif	Otter Lake	0	0	0	2		2	2	0	0	
L'ASSOCIATION DU SOCCER DE CHARLESBOURG	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	0	0	
L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA GASPÉSIE	Org. sans but lucratif	New Richmond	0	0	0	0		0	0	0	1	
LA TABLÉE DES CHEFS	Org. sans but lucratif	Longueuil	1	0	1	7		7	8	2	0	
L'ÂTRE DE SEPT ÎLE	Org. sans but lucratif	Sept Île	0	0	0	2		2	2	0	0	
L'AUTRE AVENUE, ORGANISME DE JUSTICE ALTERNATIVE	Org. sans but lucratif	Québec	3	0	3	0		0	3	3	0	
LEARN	Org. sans but lucratif	Laval	2	0	2	7		7	9	1	0	
LE CENTRE DE JOUR LES INTRÉPIDES	Org. sans but lucratif	Rouyn-Noranda	1	0	1	1		1	2	0	0	
LE CENTRE DE RESSOURCES SUR LA NON-VIOLENCE (C.R.N.V.) INC.	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	3		3	3	0	0	
L'ÉCHELON DES PAYS D'EN HAUT INC.	Org. sans but lucratif	Sainte-Adèle	5	0	5	0		0	5	1	0	
L'ÉCHO DES FEMMES DE LA PETITE PATRIE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
LE CHOEUR ENTRAMIS INC.	Org. sans but lucratif	Mont-Laurier	0	0	0	1		1	1	0	0	
LE C.L.A.C., CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION CULTURELLE DE GUYBOURG	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
L'ÉCOLE DES PREMIÈRES LETTRES	École	Montréal	0	0	0	6		6	6	0	0	
LE CRAN D'ARRÊT	Org. sans but lucratif	Dolbeau-Mistassini	1	0	1	2		2	3	1	0	
LE GRENIER DES COLLINES	Org. sans but lucratif	Val-des-Monts	1	0	1	0		0	1	0	0	
LE NÉO	Org. sans but lucratif	Terrebonne	2	0	2	0		0	2	2	0	
L'ENTRAIDE POUR HOMMES DE MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	3	0	3	0		0	3	2	0	
L'ENVOLÉE DE SAINTE-AGATHE DES MONTS	Org. sans but lucratif	Sainte-Agathe-des-Monts	0	1	1	0		0	1	1	0	
LE PIVOT	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	2		2	2	0	0	
LES ARTS ET LA VILLE	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	0	0	
LES CENTRES BONSÉJOUR	Org. sans but lucratif	Saint-Adèle	4	0	4	0		0	4	0	0	
LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL LISIEUX, NUMERO 8098	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	1		1	1	0	0	
LES CUISINES COLLECTIVES DES BOIS-FRANCS	Org. sans but lucratif	Victoriaville	0	0	0	1		1	1	0	0	
LES DYNAMIQUES DU VILLAGE OLYMPIQUE	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	1	0	
LES GRANDS-FRÈRES ET GRANDES-SOEURS DE L'OUTAOUAIS INC.	Org. sans but lucratif	Gatineau	4	0	4	0		0	4	4	0	
LES HABITATIONS MÉTATRANSFERT	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	2		2	2	0	0	
LES IMMEUBLES HSF	Org. sans but lucratif	Québec	9	0	9	3		3	12	9	0	
LES LOISIRS DE RACINE INC.	Org. sans but lucratif	Racine	0	0	0	2		2	2	0	0	

LES MAISONS NOTRE DAME DE LA RENAISSANCE INC	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
LES ŒUVRES DE LA MAISON DAUPHINE INC.	Org. sans but lucratif	Québec	2	0	2	0		0	2	0	0	
LES OEUVRES DU PÈRE SABLON	Org. sans but lucratif	Montréal	11	0	11	3		3	14	2	0	
LES ŒUVRES DU PÈRE SABLON	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	2		2	2	0	0	
LES PRODUCTIONS MEMOMUSIQUE P3M	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
LES SERVICES DE GARDE LA FARANDOLE (BUREAU COORDONNATEUR)	Org. sans but lucratif	La Pocatière	3	0	3	0		0	3	0	0	
LES SERVICES FAMILIAUX ÉTIENNE PERNET	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	3		3	3	0	2	
LES VILLAS DES MONTS SUTTON	Org. sans but lucratif	Sutton	5	0	5	0		0	5	5	0	
LE TREMPLIN, CENTRE POUR PERSONNES IMMIGRANTES ET LEURS FAMILLES	Org. sans but lucratif	Lévis	1	0	1	0		0	1	1	0	
L'ÉVASION ST-PIE X	Org. sans but lucratif	Québec	10	0	10	0		0	10	10	0	
LÉZARTS LOCO	Org. sans but lucratif	Val David	1	0	1	0		0	1	1	0	
LIGUE NAVALE DU CANADA DIVISION QUÉBEC(GATINEAU)	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	0		0	1	0	0	
LIGUE NAVALE DU CANADA,SUCC DE SOREL	Org. sans but lucratif	Sorel-Tracy	0	0	0	1		1	1	0	0	
LIMOILOU EN VRAC	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	1		1	1	0	0	
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-LUC (DORCHESTER)	Org. sans but lucratif	Saint-Luc-de-Bellechasse	0	0	0	5		5	5	0	0	
LOGE-ACTION OUTAOUAIS	Org. sans but lucratif	Gatienau	1	0	1	0		0	1	2	1	
LOGIS PHARE	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
LOISIRS-ACTION VAL-BÉLAIR	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	4		4	4	0	0	
LOISIRS DES HAUTS-SENTIERS	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	0		0	0	9	0	
LOISIRS DUBERGER-LES SAULES	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	3		3	3	0	0	
L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Québec	2	0	2	1		1	3	4	0	
MACADAM SUD	Org. sans but lucratif	Longueuil	1	1	2	1		1	3	0	0	
MAISON DE JEUNES DE SAINT-PRIME	Org. sans but lucratif	Saint-Prime	0	0	0	5		5	5	0	0	
MAISON DE JEUNES SAC-ADO	Org. sans but lucratif	Longueuil	1	0	1	0		0	1	0	0	
MAISON DE LA FAMILLE AUX QUATRE VENTS	Org. sans but lucratif	Berthierville	0	0	0	1		1	1	0	0	
MAISON DE LA FAMILLE DE GATINEAU	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	4		4	4	0	0	
MAISON DE LA FAMILLE DE LA MRC DE L'ISLET	Org. sans but lucratif	Saint-Pamphile	6	0	6	1		1	7	6	0	
MAISON DE LA FAMILLE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU	Org. sans but lucratif	Beloeil	0	0	0	3		3	3	0	0	
MAISON DE LA FAMILLE DE MALARTIC	Org. sans but lucratif	Malactic	1	0	1	1		1	2	0	0	

MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT -LÉONARD	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	1	0	
MAISON DE LA FAMILLE DE SHERBROOKE INC	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	3	0	3	0		0	3	2	0	
MAISON DE LA FAMILLE DES PAYS-D'EN-HAUT	Org. sans but lucratif	Sainte-Adèle	3	0	3	0		0	3	3	0	
MAISON DE LA FAMILLE DU KAMOURASKA	Org. sans but lucratif	Saint-Pascal	4	0	4	3		3	7	0	0	
MAISON DE LA FAMILLE LEMOYNE	Org. sans but lucratif	Longueuil	0	0	0	1		1	1	0	0	
MAISON DE LA FAMILLE MEMPHRÉMAGOG	Org. sans but lucratif	Magog	3	0	3	6		6	9	3	0	
MAISON DE LA FAMILLE PETITE-NATION	Org. sans but lucratif	Saint-André-Avellin	3	0	3	3		3	6	0	0	
MAISON DE LA FAMILLE RIVE-SUD	Org. sans but lucratif	Lévis	1	0	1	2		2	3	0	0	
MAISON DE LA FAMILLE SENNETERRE	Org. sans but lucratif	Senenterre	6	0	6	2		2	8	0	0	
MAISON DE QUARTIER NOTRE-DAME	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	0		0	1	1	1	
MAISON DE QUARTIER VIMONT	Org. sans but lucratif	Laval	0	0	0	4		4	4	0	0	
MAISON DES FAMILLES DE BAIE-COMEAU	Org. sans but lucratif	Baie-Comeau	0	0	0	2		2	2	0	0	
MAISON DES FAMILLES DE CHICOUTIMI	Org. sans but lucratif	Chicoutimi	2	0	2	2		2	4	1	0	
MAISON DES GRANDS-PARENTS DE SHERBROOKE	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	2	0	2	1		1	3	2	0	
MAISON DES JEUNES D'ACTON VALE	Org. sans but lucratif	Acton Vale	0	0	0	1		1	1	0	0	
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	2	0	
MAISON DES JEUNES DE DESBIENS	Org. sans but lucratif	Desbiens	0	0	0	1		1	1	0	0	
MAISON DES JEUNES DE LAC-BOUCHETTE	Org. sans but lucratif	Lac-Bouchette	0	0	0	1		1	1	0	0	
MAISON DES JEUNES DE LA VALLÉE DE LA ROUGE INC.	Org. sans but lucratif	Nominingue	3	0	3	0		0	3	0	0	
MAISON DES JEUNES DE LAVALTRIE	Org. sans but lucratif	Lavaltrie	0	0	0	1		1	1	0	0	
MAISON DES JEUNES DE NEUVILLE	Org. sans but lucratif	Neuville	1	0	1	1		1	2	1	0	
MAISON DES JEUNES DE POINTE-DU-LAC	Org. sans but lucratif	Trois-Rivières	1	0	1	0		0	1	0	0	
MAISON DES JEUNES DE SAINT-ANNE-DES-MONTS	Org. sans but lucratif	Saint-Anne-Des-Monts	1	0	1	3		3	4	0	0	
MAISON DES JEUNES DE SAINTE ANNE DE SOREL(LE PHARE DES JEUNES)	Org. sans but lucratif	Sainte-Anne-de-Sorel	0	0	0	1		1	1	0	0	
MAISON DES JEUNES DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL	Org. sans but lucratif	Sainte-Brigitte-de-Laval	0	0	0	2		2	2	0	0	
MAISON DES JEUNES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER	Org. sans but lucratif	SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER	0	0	0	0		0	0	1	0	
MAISON DES JEUNES DE SAINT-ELZÉAR	Org. sans but lucratif	Saint-Elzéar	1	0	1	0		0	1	0	0	
MAISON DES JEUNES DE SAINT-EUSTACHE, ENTRE-ADO INC.	Org. sans but lucratif	Saint-Eustache	0	0	0	3		3	3	0	0	

MAISON DES JEUNES DES QUATRE FENÊTRES	Org. sans but lucratif	Mont-Saint-Hilaire	2	0	2	0		0	2	0	0	
MAISON DES JEUNES DE TRACY L'AIR DU TEMPS INC	Org. sans but lucratif	Sorel-Tracy	3	0	3	0		0	3	0	0	
MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY	Org. sans but lucratif	L'Anse-Saint-Jean	0	0	0	1		1	1	0	0	
MAISON DES JEUNES LA SOURCES DES JEUNES	Org. sans but lucratif	Cantley	1	0	1	0		0	1	0	0	
MAISON DES JEUNES LE JOUVENCEAU	Org. sans but lucratif	Dolbeau-Mistassini	0	0	0	1		1	1	0	0	
MAISON DES JEUNES LE JOUVENCEAU	Org. sans but lucratif	Dolbeau-Mistassini	0	0	0	2		2	2	0	0	
MAISON DES JEUNES SENS UNIQUE, SECTEUR BRANDON	Org. sans but lucratif	St-Gabriel	0	0	0	1		1	1	0	0	
MAISON DES MÉTIERS D'ARTS DE QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Québec	14	0	14	2		2	16	3	0	
MAISON HÉLÈNE LACROIX	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	1		1	1	0	0	
MAISON LYSE-BEAUCHAMP	Org. sans but lucratif	Mont-Laurier	3	0	3	0		0	3	2	0	
MAISON MARIE-ROLLET	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	2		2	3	0	0	
MAISON MÉMOIRE DU CŒUR	Org. sans but lucratif	Saint-Charles-Borromée	1	0	1	0		0	1	2	0	
MAISON NOUVEL HORIZON	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
MAISON PARENFANTS DES BASSES LAURENTIDES	Org. sans but lucratif	Rosemère	0	0	0	2		2	2	0	0	
MAISON PLEIN COEUR	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
MAISON POUR FEMMES IMMIGRANTES	Org. sans but lucratif	Québec	4	0	4	0		0	4	3	0	
MAISON RÉALITÉ	Org. sans but lucratif	Gatineau	2	0	2	0		0	2	0	0	
MAISON SAINT-COLUMBA	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	0		0	2	0	0	
MAISONS DES JEUNES DE TERREBONNE	Org. sans but lucratif	Terrebonne	1	0	1	0		0	1	0	0	
MANIF D'ART	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	1		1	1	0	0	
MANI-JEUNES INC. (MDJ)	Org. sans but lucratif	Maniwaki	3	0	3	1		1	4	3	0	
MARCHÉ SAINT-PIERRE	Org. sans but lucratif	Lachine	2	0	2	0		0	2	2	0	
MDJ AZIMUT NORD	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	2	0	2	1		1	3	1	0	
MÈRES AVEC POUVOIR	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	2		2	4	1	0	
MINI COLLECTIF	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	11		11	11	0	0	
MISSION DE L'OUEST DE L'ILE	Org. sans but lucratif	Pointe Claire	1	0	1	1		1	2	1	0	
MOISSON BEAUCE	Org. sans but lucratif	Saint-Georges	0	0	0	0		0	0	0	0	
MOMENTHOM (CENTRE D'ENTRAIDE POUR HOMMES)	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	2	0	2	0		0	2	1	0	
Mon Shack... Mes choix... Mon avenir !	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	6	0	6	0		0	6	6	0	

MOSQUÉE ASSUNA ANNABAWIYAH	Org. sans but lucratif	Montréal	6	0	6	0		0	6	1	0	
MOUVEMENT ACTION DÉCOUVERTE	Org. sans but lucratif	Châteauguay	0	0	0	0		0	0	2	0	
MOUVEMENT AUTONOME ET SOLIDAIRE DES SANS-EMPLOI	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
MOUVEMENT FRATERNITÉ MULTIETHNIQUE (CAC)	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	1		1	3	0	0	
MOUVEMENT PERSONNE D'ABORD DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN	Org. sans but lucratif	Québec	2	0	2	0		0	2	0	1	
MUSÉE DE PATRIMOINE BRASSICOLE RÉGIONAL DES BRASSEURS DU TEMPS	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	0		0	1	1	0	
NORTH HATLEY LIBRARY ASSOCIATION	Bibliothèque	North Hatley	2	0	2	0		0	2	0	0	
NOUVEL ESSOR	Org. sans but lucratif	sainte Justine	0	0	0	1		1	1	0	0	
OASIS DE LOTBINIÈRE	Org. sans but lucratif	Saint-Flavien	1	0	1	0		0	1	1	0	
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DRUMMONDVILLE	Org. sans but lucratif	Drummondville	0	0	0	2		2	2	14	0	
OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE SAINT-HYACINTHE	Org. sans but lucratif	Saint-Hyacinthe	5	0	5	0		0	5	5	0	
OPEQ	Org. sans but lucratif	Verdun	0	0	0	8		8	8	1	0	
OPEQ - ATELIER MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Pointe-Claire	0	0	0	1		1	1	0	0	
ORGANISATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	1		1	2	1	0	
ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA	Org. sans but lucratif	Granby	3	0	3	1		1	4	5	0	
ORGANISME DE CONCERTATION POUR L'EAU DES BASSINS VERSANTS POUR LA RIVIÈRE DE NIC	Org. sans but lucratif	Saint-Albert	2	0	2	0		0	2	2	0	
ORGANISME DE RÉCUPÉRATION ANTI-PAUVRETÉ DE L'ÉRABLE	Org. sans but lucratif	Plessisville	0	0	0	3		3	3	0	0	
ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CAPITALE	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	0		0	1	0	0	
ORGANISME PARTICIPATION FAMILLES	Org. sans but lucratif	St-Onésime-d'Ixworth	2	0	2	1		1	3	2	0	
PARRAINAGE CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU	Org. sans but lucratif	Beloeil	0	0	0	1		1	1	0	0	
PATRIMOINE BÉCANCOUR	Org. sans but lucratif	Bécancour	2	0	2	8		8	10	2	0	
PATRO DE LÉVIS	Org. sans but lucratif	Lévis	4	0	4	3		3	7	3	0	
PATRO LAVAL	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	7		7	7	0	0	
PAUSE PARENTS ENFANTS DE VERDUN INC	Org. sans but lucratif	Verdun	0	0	0	1		1	1	0	0	
PAVILLON D'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE HOCHELAGA-MAISONNEUVE	Org. sans but lucratif	Montréal	4	0	4	6		6	10	1	0	
PAVILLON DE FORMATION EN EMPLOYABILITÉ	École	Alma	2	0	2	4		4	6	2	0	
PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK	Org. sans but lucratif	Coaticook	0	0	0	2		2	2	0	0	
PAVILLON DU COEUR BEAUCE-ETCHEMIN	Org. sans but lucratif	Saint-Georges	0	0	0	0		0	0	1	0	
PAVILLON LAROCQUE	Org. sans but lucratif	Gatineau	1	0	1	2		2	3	1	1	
PAVILLON SAINT-ARNAUD INC.	Org. sans but lucratif	Trois-Rivières	1	0	1	2		2	3	0	0	

PLACE DES ARGOUSIERS	Org. sans but lucratif	Malartic	1	0	1	2		2	3	0	0	
PLONGEON QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
PORTAIL VIH/SIDA DU QUÉBEC INC.	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	1	
POUR UN DEMAIN MEILLEUR	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
PRÉMA-QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Longueuil	1	0	1	0		0	1	1	0	
PROGRAMME ACTION RÉFUGIÉS MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	3		3	3	0	0	
PROJET D'INTERVENTION AUPRÈS DES MINEURS PROSTITUÉS P.I.A.M.P.	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
PROJET-INTERVENTION- PROSTITUTION QUEBEC INC	Org. sans but lucratif	Québec	1	0	1	1		1	2	0	0	
PROJETS BOURLAMAQUE	Org. sans but lucratif	Québec	2	0	2	7		7	9	2	0	
PROJETS PART	Org. sans but lucratif	Montréal	4	0	4	0		0	4	0	0	
QUÉBEC SECOURS	Org. sans but lucratif	Terrebonne	0	0	0	1		1	1	0	0	
RADIO BORÉALE	Org. sans but lucratif	Amos	1	0	1	1		1	2	0	0	
RADIO & TELEVISION COMMUNAUTAIRE HAVRE ST-PIERRE	Org. sans but lucratif	Havre-Saint-Pierre	2	0	2	0		0	2	0	0	
RAP JEUNESSE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	1	1	0		0	1	0	0	
RAPPEL-COOP DE SOLIDARITÉ EN PROTECTION DE L'EAU	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	2	0	2	1		1	3	7	0	
REGROUPEMENT ACTI-FAMILLES	Org. sans but lucratif	Pohénégamook	1	0	1	0		0	1	1	0	
REGROUPEMENT DE PROFESSIONNELLES POUR LA RÉUSSITE DES JEUNES	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	1	1	
REGROUPEMENT DES GROUPES DE FEMMES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE	Org. sans but lucratif	Québec	2	0	2	0		0	2	0	0	
REGROUPEMENT DES GROUPES DE FEMMES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (PORTNE	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	1		1	1	0	0	
REGROUPEMENT DES PROCHES AIDANTS DE BELLECHASSE	Org. sans but lucratif	Saint-Lazare	1	0	1	0		0	1	1	0	
REGROUPEMENT INTERCULTUREL DE DRUMMONDVILLE	Org. sans but lucratif	Drummondville	14	0	14	0		0	14	14	0	
REGROUPEMENT RÉGIONAL DES GESTIONNAIRES DE ZEC DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN	Org. sans but lucratif	Jonquière	0	0	0	0		0	0	1	0	
RELAIS DES JEUNES GATINOIS	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	2		2	2	0	0	
RELAIS FAMILIAL D'AUTEUIL	Org. sans but lucratif	Laval	0	0	0	1		1	1	0	0	
RENCONTRE INTERNATIONALES DU DOCUMENTAIRE DE MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	1	2	3	0		0	3	0	0	
REPÈRE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	2		2	2	0	0	
RÉSEAU ALTERNATIF ET COMMUNAUTAIRE DES ORGANISMES (RACOR) EN SANTÉ MENTALE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
RÉSEAU D'APPUI FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DE L'ESTRIE	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	3	0	3	0		0	3	0	0	
RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DU SAGUENAY LAC-ST-JEAN	Org. sans but lucratif	Alma	1	0	1	0		0	1	2	0	

RÉSEAU DES FEMMES EN ENVIRONNEMENT	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	1	
RÉSEAU TECHNOSCIENCE	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	9		9	11	5	0	
RÉSIDENCE DU PHARE	Org. sans but lucratif	Gaspé	0	0	0	1		1	1	0	1	
RÉSIDENCE LE PORTAIL	Org. sans but lucratif	Saint-Augustin-Desmaures	1	0	1	0		0	1	1	0	
RÉSIDENCE LES CASCADES	Org. sans but lucratif	Montréal-Nord	10	0	10	0		0	10	8	0	
RE-SOURCE FAMILLES	Org. sans but lucratif	St-Honoré-de-Témiscouata	2	0	2	3		3	5	2	0	
RESSOURCE ALTERNATIVE DES JEUNES DE BELLECHASSE	Org. sans but lucratif	Saint-Gervais	0	0	0	5		5	5	0	0	
RESSOURCE FAIRE(FAMILLES APPUI ET INTERVENTION POUR UN RÉSEAU D'ENTRAIDE)	Org. sans but lucratif	Trois-Rivière	5	0	5	0		0	5	5	0	
RESSOURCES FAMILLES COWANSVILLE REGION	Org. sans but lucratif	Cowansville	0	0	0	1		1	1	0	0	
RESSOURCES NAISSANCES	Org. sans but lucratif	Lévis	0	0	0	0		0	0	1	0	
RÉSUSSITE ÉDUCATIVE MONTCALM	Org. sans but lucratif	Saint Julienne	0	0	0	1		1	1	0	0	
ROYAL CANADIAN LEGION	Org. sans but lucratif	Campbell Bay	1	0	1	0		0	1	1	1	
RUELLE DE L'AVENIR	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	8		8	8	0	0	
SANTROPOL ROULANT	Org. sans but lucratif	Montréal	5	0	5	1		1	6	0	0	
SCOUTS DISTRICT DE L'ÉRABLE	Org. sans but lucratif	Victoriaville	0	0	0	2		2	2	0	0	
SÉMINAIRE DE CHICOUTIMI, LYCÉE SAGUENAY	École	Saguenay	0	5	5	6		6	11	0	0	
SÉMINAIRE SAINT-JOSEPH	École	Trois-Rivières	35	0	35	0		0	35	0	0	
SENTIER DU NOUVEAU JOUR	Org. sans but lucratif	Lanthier	5	0	5	0		0	5	5	2	
SENTIERS PÉDESTES DES 3 MONTS DE COLERAINE	Org. sans but lucratif	Saint-Joseph -de-Coleraine	1	0	1	1		1	2	1	0	
SERRES URBAINES NOTRE-DAME	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	2		2	2	0	0	
SERVICE ACCÈS EMPLOI-PROJET LIVR'AVENIR	Org. sans but lucratif	Témiscouata-sur-le-Lac	15	0	15	4		4	19	5	0	
SERVICE BUDGÉTAIRE ET COMMUNAUTAIRE DE JONQUIÈRE	Org. sans but lucratif	Jonquière	24	0	24	1		1	25	24	0	
SERVICE BUDGÉTAIRE LAC-SAINT-JEAN-EST	Org. sans but lucratif	Alma	5	0	5	0		0	5	2	0	
SERVICE BUDGÉTAIRE SAINT- FÉLICIEN	Org. sans but lucratif	Saint-Félicien	1	0	1	0		0	1	1	0	
SERVICE D'AIDE AUX NÉO-CANADIENS	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	4	0	4	0		0	4	4	0	
SERVICE DES TECHNOLOGIES ET DE L'INFORMATION (CSDL)	École	Laval	181	0	181	1592		1592	1773	68	0	
SERVICE D'INTÉGRATION SOCIALE NOUVEL ESSOR DU SAGUENAY INC.	Org. sans but lucratif	Chicoutimi	0	0	0	2		2	2	0	0	
SERVICE EXTERNE DE MAIN-D'OEUVRE S.E.M.O. GASPÉSIE-LES ILES	Org. sans but lucratif	Maria	0	0	0	2		2	2	0	0	
SERVICES DE BÉNÉVOLES POUR LE 3E ÂGE DE POINTE-SAINT-CHARLES	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	

SGMF ANNE COURCELLE	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	0		0	0	0	1	
SGMF KARINE LANIEL	Org. sans but lucratif	Salaberry-de-Valleyfield	1	0	1	0		0	1	0	0	
SGMF MARIE MARTEL	Org. sans but lucratif	Chicoutimi	1	0	1	0		0	1	0	0	
SGMF MÉLANIE COULOMBE	Org. sans but lucratif	St-Ambroise	1	0	1	0		0	1	1	0	
SGMF SIHAM ZENNETI	Org. sans but lucratif	Saint-Hubert	2	0	2	0		0	2	0	0	
SGMF SUZANNE KELLY	Org. sans but lucratif	Lévis	1	0	1	0		0	1	0	0	
SIDALYS	Org. sans but lucratif	Montréal	2	0	2	1		1	3	0	0	
SOCIÉTÉ ALZHEIMER CÔTE-NORD	Org. sans but lucratif	Sept-Îles	1	0	1	6		6	7	1	0	
SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Québec	12	0	12	2		2	14	0	0	
SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DES CANTONS DE L'EST INC.	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	1	0	1	0		0	1	0	3	
SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DU SAGUENAY	Org. sans but lucratif	Chicoutimi	1	0	1	0		0	1	0	0	
SOCIÉTÉ D'HABITATION CARDINAL VACHON	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	2		2	2	0	0	
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DU GRANIT	Org. sans but lucratif	Saint-Sébastien	2	0	2	3		3	5	0	0	
SOCIÉTÉ POUR LES ARTS EN MILIEUX DE SANTÉ	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	1	0	
SOLIDARITÉ ETHNIQUE RÉGIONALE DE LA YAMASKA	Org. sans but lucratif	Granby	22	0	22	0		0	22	22	0	
SOLIDARITÉ FAMILLES DUBERGER-LES SAULES	Org. sans but lucratif	Québec	2	0	2	0		0	2	2	0	
SOUPE POPULAIRE DE HULL INC.	Org. sans but lucratif	Gatineau	0	0	0	3		3	3	0	0	
SOURIRE SANS FIN	Org. sans but lucratif	Saint-Rémi	1	0	1	0		0	1	1	0	
SOUTIEN AUX HOMMES AGRESSÉS SEXUELLEMENT DURANT L'ENFANCE SHASE	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	1	0	1	1		1	2	1	2	
SPCA ABITIBI OUEST	Org. sans but lucratif	La Sarre	1	0	1	0		0	1	1	0	
S.P.C.A. SAGUENAY (SOCIETE POUR LA PREVENTION DE LA CRUAUTE ENVERS LES ANIMAUX)	Org. sans but lucratif	Jonquière	1	0	1	0		0	1	0	0	
SPORT'AIDE	Org. sans but lucratif	Québec	2	0	2	0		0	2	3	0	
SPORTS MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	0		0	0	1	0	
SPOT JEUNESSE DE SHERBROOKE (MDJ)	Org. sans but lucratif	Sherbrooke	2	0	2	0		0	2	0	0	
SQS(SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE SPÉLÉOLOGIE)	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	3		3	3	0	0	
STRATÉGIE CARRIÈRE	Org. sans but lucratif	Trois-Rivière	1	0	1	0		0	1	1	0	
SURPLUS ALIMENTAIRES SOLUTIONS QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Longueuil	1	0	1	0		0	1	1	0	
TABLE DE CONCERTATION LOCALE POUR PERSONNES ÂGÉES DU TÉMISCAMINGUE	Org. sans but lucratif	Ville-Marie	0	0	0	3		3	3	0	0	
TABLE DES REGROUPEMENTS PROVINCIAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES (SE	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	

TEL-ÉCOUTE	Org. sans but lucratif	Montréal	4	0	4	2		2	6	3	0	
TÉLÉVISION RÉGIONALE DE LA PÉNINSULE INC.	Org. sans but lucratif	Chute-aux-Outardes	1	0	1	1		1	2	0	0	
TERRA TERRE SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES	Org. sans but lucratif	L'Ilslet	0	0	0	1		1	1	0	1	
THÉÂTRE À BOUT PORTANT	Org. sans but lucratif	La Baie	0	0	0	0		0	0	1	0	
THÉÂTRE BLANC	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	1		1	1	0	0	
TOURISME ANSE-À-BEAUFILS	Org. sans but lucratif	Percé	5	2	7	0		0	7	0	0	
TRAJET INC	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	0		0	0	6	0	
TRANSITiON CENTRE SUD	Org. sans but lucratif	Montréal	1	0	1	0		0	1	0	0	
TRIATLON INTERNATIONAL DE MONTREAL	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	1		1	1	0	0	
TRIOLAIT	Org. sans but lucratif	Chicoutimi	0	0	0	1		1	1	0	0	
UNITÉ DE LOISIR DE SPORT ET DE LA CAPITALE-NATIONALE	Org. sans but lucratif	Québec	0	0	0	0		0	0	4	0	
UN MONDALIRE	Org. sans but lucratif	Montréal	4	0	4	18		18	22	4	0	
UN PROLONGEMENT À LA FAMILLE DE MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Montréal	0	0	0	17		17	17	0	0	
UN RAYON DE SOLEIL MONTRÉAL-NORD	Org. sans but lucratif	Montréal-Nord	0	0	0	2		2	2	0	0	
VIE AUTONOME - MONTRÉAL	Org. sans but lucratif	Côte St-Luc	2	0	2	1		1	3	1	0	
VILLAGE EN CHANSON DE PETITE VALLÉE	Org. sans but lucratif	Petit Vallée	1	0	1	1		1	2	0	0	
VISION ACTION PARTAGE	Org. sans but lucratif	Saint-Hyacinthe	0	0	0	4		4	4	0	0	
VIVACIA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	Org. sans but lucratif	St-Basile le Grand	1	0	1	1		1	2	1	1	
Y'A QUELQU'UN L'AUT`BORD DU MUR	Org. sans but lucratif	Montréal	4	0	4	0		0	4	4	0	
YOUTH THEATRE	Org. sans but lucratif	Montréal	6	0	6	1		1	7	3	0	
YWCA QUÉBEC	Org. sans but lucratif	Québec	3	0	3	0		0	3	3	0	
ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP) SAGUENAY-CHARLEVOIX	Org. sans but lucratif	La Baie	0	0	0	1		1	1	0	0	
					0			0	0			
Pour ajouter des rangées : Ôter la protection de la feuille dans l'onglet Révision (sans mot de passe), sélectionner une rangée, cliquer sur Copier et puis sur Insérer, ensuite protéger la feuille (sans mot de passe).												
1092			8450	56	8506	6971	0	6971	15477	1767	176	0

Rapport détaillé des dons pour Ville de Montréal (Maison mère) incluant les succursales.

Date de début : 2017-07-01
Date de fin : 2018-06-30

		Bons						Recyclés					
Numéro de lot	**Date de fin de traitement**	**Ordinateur**	**Portable**	**Écran**	**Imprimante**	**Disque**	**Total**	**Ordinateur**	**Portable**	**Écran**	**Imprimante**	**Disque**	**Total**
Arrondissement Ahuntsic-Cartierville													
555, Chabanel Ouest bureau 600, Montréal, QC H2N2H8		14	16	2	2	1	**34**	1	3	15	1	6	**20**
LOT-201707-014	2017-07-17	12	8	1	0	0	**21**	1	2	7	1	0	**11**
LOT-201712-150	2018-02-05	2	8	1	2	1	**13**	0	1	8	0	6	**9**
Arrondissement Sud-Ouest													
815, Bel Air, Montréal, QC H4C2K4		40	12	0	0	0	**52**	1	0	1	6	0	**8**
LOT-201802-148	2018-03-27	40	12	0	0	0	**52**	1	0	1	6	0	**8**
Arrondissement Ville-Marie													
800, de Maisonneuve Est 16e étage, Montréal, QC H2L4L8		90	0	2	1	0	**93**	4	1	28	12	0	**45**
LOT-201805-008	2018-05-24	90	0	2	1	0	**93**	4	1	28	12	0	**45**
Arrondissement Villeray Parc-Extension													
405, rue Ogilvy, Montréal, QC H3N1M3		11	11	9	1	0	**32**	38	18	36	20	0	**112**
LOT-201802-144	2018-04-04	11	11	9	1	0	**32**	38	18	36	20	0	**112**
Bibliothèque Notre-Dame-de-Grâce													
6767, chemin Côte-des-Neiges, Montréal, QC H3S2T6		13	1	3	0	0	**17**	18	0	20	4	0	**42**
LOT-201712-061	2018-01-23	13	1	3	0	0	**17**	18	0	20	4	0	**42**
Bibliothèque Rosemont-La Petite-Patrie													
6707, avenue de Lorimier, Montréal, QC H2G2P8		1	0	2	0	0	**3**	19	0	15	5	0	**39**
LOT-201711-073	2018-01-17	1	0	2	0	0	**3**	19	0	15	5	0	**39**
Commission des services électriques de Montréal													
75, Port-Royal est, bureau 610, Montréal, QC H3L3T1		0	1	6	0	0	**7**	1	0	8	3	2	**12**
LOT-201711-039	2017-11-29	0	1	6	0	0	**7**	1	0	8	3	2	**12**
Hôtel de Ville de Montréal													
275, Notre-Dame Est, Montréal, QC H2Y1C6		68	4	0	0	0	**72**	6	0	22	13	0	**41**
LOT-201710-116	2017-12-12	68	4	0	0	0	**72**	6	0	22	13	0	**41**
SPVM													
7700, Boul. Langelier, Montréal, QC H1S2Z6		27	10	1	0	0	**38**	9	2	24	8	0	**43**
LOT-201706-103	2017-07-03	6	2	0	0	0	**8**	3	0	6	7	0	**16**
LOT-201709-044	2017-10-02	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	1	0	**1**
LOT-201803-004	2018-05-17	21	8	1	0	0	**30**	6	2	18	0	0	**26**
1441, rue Saint-Urbain, 7e étage, Montréal, QC H2X2M6		36	33	24	0	0	**93**	13	2	131	45	0	**191**
LOT-201706-108	2017-07-06	13	0	24	0	0	**37**	7	1	92	31	0	**131**
LOT-201712-053	2018-01-24	8	21	0	0	0	**29**	4	1	28	14	0	**47**
LOT-201802-147	2018-03-15	15	12	0	0	0	**27**	2	0	11	0	0	**13**
944, Saint-Paul, Montréal, QC H3C1M8		0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	2	0	**2**
LOT-201709-037	2017-10-02	0	0	0	0	0	**0**	0	0	0	2	0	**2**
4545, Hochelaga 2e étage, Montréal, QC H1V1C2		0	5	9	0	0	**14**	39	6	26	12	0	**83**
LOT-201709-043	2017-10-10	0	5	0	0	0	**5**	11	5	6	10	0	**32**
LOT-201710-118	2017-11-28	0	0	9	0	0	**9**	1	1	20	2	0	**24**
LOT-201802-146	2018-03-21	0	0	0	0	0	**0**	27	0	0	0	0	**27**
7275, Sherbrooke Est ,4e étage, Montréal, QC H1N1E9		4	6	0	0	0	**10**	1	0	8	1	0	**10**
LOT-201710-119	2017-11-03	4	6	0	0	0	**10**	1	0	8	1	0	**10**
5000, rue D'Iberville, Montréal, QC H2H2S6		0	0	1	0	0	**1**	2	2	7	26	0	**37**
LOT-201712-060	2018-01-19	0	0	0	0	0	**0**	1	1	0	13	0	**15**

LOT-201803-005	2018-03-08	0	0	1	0	0	**1**	1	1	7	13	0	**22**
7275, Sherbrooke Est 6e étage, Montréal, QC H1N1E9		8	6	0	0	0	**14**	1	0	9	2	0	**12**
LOT-201802-150	2018-03-28	8	6	0	0	0	**14**	1	0	9	2	0	**12**
Ville de Montréal													
55, ave. Dupras, LaSalle, QC H8R4A8		39	10	24	0	0	**73**	72	9	72	17	0	**170**
LOT-201705-027	2017-07-12	39	10	24	0	0	**73**	72	9	72	17	0	**170**
1870, rue Davidson, Montréal, QC H1W2Y6		0	0	0	0	0	**0**	12	0	6	3	0	**21**
LOT-201708-151	2017-09-25	0	0	0	0	0	**0**	12	0	6	3	0	**21**
155, Notre-Dame Est, Montréal, QC H2Y1C2		7	0	2	0	0	**9**	2	0	7	20	2	**29**
LOT-201709-032	2017-09-25	7	0	2	0	0	**9**	2	0	7	20	2	**29**
801, rue Brennan, 2e étage, Montréal, QC H3C0G4		77	31	18	0	0	**126**	28	3	37	6	0	**74**
LOT-201709-033	2017-11-03	77	31	18	0	0	**126**	28	3	37	6	0	**74**
3565, rue Jarry Est, Bur. 400, Montréal, QC H1Z0A2		9	0	0	0	0	**9**	7	0	13	24	0	**44**
LOT-201709-036	2017-10-17	9	0	0	0	0	**9**	7	0	13	24	0	**44**
5800, St-Denis, 4e étage, Montréal, QC H2S3L5		0	0	0	0	0	**0**	94	0	0	0	0	**94**
LOT-201709-082	2017-10-05	0	0	0	0	0	**0**	94	0	0	0	0	**94**
630, René-Lévesque O., Montréal, QC H3B3C1		61	13	0	0	0	**74**	1	0	31	1	0	**33**
LOT-201710-115	2017-11-07	1	0	0	0	0	**1**	0	0	19	0	0	**19**
LOT-201712-035	2018-01-30	60	13	0	0	0	**73**	1	0	12	1	0	**14**
303, Notre-Dame Est, Montréal, QC H2Y3Y8		63	7	0	0	0	**70**	5	0	0	3	0	**8**
LOT-201710-117	2017-11-09	31	0	0	0	0	**31**	4	0	0	0	0	**4**
LOT-201805-138	2018-06-22	32	7	0	0	0	**39**	1	0	0	3	0	**4**
4801, av Pierre de Coubertin, Montréal, QC H1V3V4		8	4	1	0	0	**13**	14	1	8	2	0	**25**
LOT-201710-121	2017-12-15	8	4	1	0	0	**13**	14	1	8	2	0	**25**
200, rue Bellechasse O., Montréal, QC H1S1W4		4	19	0	0	0	**23**	34	17	18	18	0	**87**
LOT-201711-069	2018-01-12	4	19	0	0	0	**23**	34	17	18	18	0	**87**
740, Notre-Dame Ouest 2e étage, Montréal, QC H3C3X6		44	0	0	0	0	**44**	2	0	20	10	0	**32**
LOT-201711-070	2018-01-17	44	0	0	0	0	**44**	2	0	20	10	0	**32**
800, Boul. de Maisonneuve Est, 19e étage, Montréal, QC H2L4L8		0	0	0	0	0	**0**	0	0	10	10	0	**20**
LOT-201712-019	2017-12-14	0	0	0	0	0	**0**	0	0	10	10	0	**20**
801, rue Brennan, 5e étage, Montréal, QC H3C0G4		77	25	2	0	0	**104**	9	4	150	6	0	**169**
LOT-201712-028	2018-02-28	77	25	2	0	0	**104**	9	4	150	6	0	**169**
700, de la Gauchetière O., Montréal, QC H3B4L5		18	0	0	0	0	**18**	5	0	8	3	0	**16**
LOT-201712-034	2018-01-22	18	0	0	0	0	**18**	5	0	8	3	0	**16**
827, Boul. Crémazie E, Montréal, QC H2M2T8		67	24	0	0	0	**91**	11	20	18	9	0	**58**
LOT-201712-037	2018-02-06	67	24	0	0	0	**91**	11	20	18	9	0	**58**
855, Crémazie Est, Montréal, QC H2M2T8		0	0	0	0	0	**0**	1	0	0	18	0	**19**
LOT-201712-039	2017-12-12	0	0	0	0	0	**0**	1	0	0	18	0	**19**
1000, av. Émile-Journault , Montréal, QC H2M2E7		4	0	0	0	0	**4**	12	0	1	10	0	**23**
LOT-201712-052	2018-01-29	4	0	0	0	0	**4**	12	0	1	10	0	**23**
12001, Maurice-Duplessis, Montréal, QC H1C1V3		58	7	1	0	0	**66**	12	3	44	14	0	**73**
LOT-201802-142	2018-03-27	58	7	1	0	0	**66**	12	3	44	14	0	**73**
6000, Notre-Dame Ouest, Montréal, QC H4C3K5		6	1	0	0	0	**7**	6	2	7	6	0	**21**
LOT-201802-149	2018-03-14	6	1	0	0	0	**7**	6	2	7	6	0	**21**

Total général		**854**	**246**	**107**	**4**	**1**	**1211**	**480**	**93**	**800**	**340**	**10**	**1713**

Bureau de normalisation du Québec
Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).

Le 13 novembre 2017

Monsieur Sébastien Ferrarini
Coord. environ., santé, sécurité et sureté
OPEQ (ORDINATEURS POUR ÉCOLES DU QUÉBEC)
1, carrefour Alexander-Graham-Bell Tour B, 2e étage
Montréal (Québec) H3E 3B3

Objet : Maintien de la certification de votre système – ISO 14001:2015
Dossier n° 44274-1

Monsieur,

À la suite des conclusions formulées lors du dernier audit, nous vous confirmons le maintien de la conformité de votre système. Nous profitons de l'occasion pour vous transmettre un nouveau certificat intégrant les modifications suivantes : modification de l'adresse principale et transition à la version ISO 14001:2015.

Le prochain audit est prévu en juillet 2018. Votre auditeur communiquera avec vous au moment opportun pour planifier la date précise de cet audit. Entretemps, nous vous rappelons que le BNQ doit être avisé, dans un délai maximal d'un mois, de toute modification susceptible d'affecter la conformité de votre système; ces modifications incluent, sans s'y limiter, un déménagement ou un arrêt des activités, une passation ou une cession de ses activités à un tiers, un changement de nature des biens ou des services, un changement ou une réaffectation du responsable du système, un changement ou le retrait d'un permis d'exploitation, si cela s'applique.

Nous vous rappelons que le certificat demeure la propriété du BNQ et qu'il est destiné à être affiché à la vue des clients dans chacun des lieux indiqués sur celui-ci. Conséquemment, nous vous demandons de détruire le certificat original n° 44274-1-03 que vous avez en votre possession.

Pour toute question concernant votre dossier, n'hésitez surtout pas à contacter le responsable du programme, soit Charles Landry au 418 652-2238 ou sans frais au 1 800 386-5114, poste 2922, ou à l'adresse courriel suivante : charles.landry@bnq.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

/fg

Isabelle Landry
Directrice des opérations

p. j. Certificat n° 44274-1-04

QUÉBEC (adresse de correspondance)
333, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4C7
Tél. : 418 652-2296 ou 1 800 386-5114
Téléc. : 418 652-2221
www.bnq.qc.ca
FT-CS-ESS_Lettre_maintien_BNQ_FR v1

MONTRÉAL
1201, boulevard Crémazie Est, bureau 1.210
Montréal (Québec) H2M 0A6
Tél. : 514 383-1550 ou 1 800 386-5114
Téléc. : 514 383-3240
www.bnq.qc.ca
Le présent document est conforme, en tout ou en partie, à l'orthographe modernisée.

Bureau de normalisation du Québec

Le BNQ est membre du Système national de normes (SNN).

CERTIFICAT

Certificat n° : **44274-1-04**

Date de certification initiale : **14 septembre 2012**
Date de décision de certification : **13 novembre 2017**
Date d'expiration : **3 septembre 2018**

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) certifie que le système de gestion environnementale mis en oeuvre par :

OPEQ (ORDINATEURS POUR ÉCOLES DU QUÉBEC)

couvrant les activités suivantes :

Reconditionnement de matériel informatique et de bureau

réalisées aux adresses :

Siège social : 1, carrefour Alexander-Graham-Bell Tour B, 2e étage, Montréal (Québec) H3E 3B3
7820, rue Jarry Est, Montréal (Québec) H1J 2A1
133, boul. Hymus, Pointe-Claire (Québec) H9R 3X1
6665, rue Zéphirin-Paquet, bureau 104, Parc industriel Armand-Viau, Québec (Québec) G2C 0M2

a été évalué et jugé conforme aux exigences du référentiel suivant :

ISO 14001:2015

Le présent certificat est délivré conformément aux procédures du BNQ. Sa validité est vérifiable à l'adresse www.bnq.qc.ca/fr/clients-certifies.html.

Isabelle Landry, directrice des opérations
Bureau de normalisation du Québec

Charles Landry, responsable du programme
Bureau de normalisation du Québec

Le programme du BNQ pour la certification de ce système de gestion est accrédité par le Conseil canadien des normes.
Ce certificat demeure la propriété du BNQ et, conformément aux procédures établies, peut être retiré à l'entreprise.

Bureau de la qualification des recycleurs

92 Caplan Ave, Ste. 102
Barrie ON L4N 9J2

26 avril 2016

ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES (OPEQ)
1 Carrefour Alexandre G. Bell
Tour 2
Verdun (Québec)
H3E 3B3

OBJET: APPROBATION EN VERTU DU « PROGRAMME DE RÉEMPLOI ET DE REMISE EN ÉTAT DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES » (PRRPE) 2012

Cet avis confirme qu'OPEQ a complété avec succès l'évaluation en vertu du « Programme de réemploi et de remise en état des produits électroniques » (PRRPE) 2012.

Ainsi, les opérations suivantes, conjointement aux recycleurs en aval, ont été approuvées pour une utilisation au sein des programmes de l'Association du recyclage des produits électroniques (ARPE) :

> *Le matériel électronique est vérifié pour la fonctionnalité: les unités fonctionnelles sont réutilisées ou remises en état; et les disques durs sont effacés à l'aide de logiciels reconnus tel que KillDisk. Les disques durs et autres périphériques multimédias sont percés afin de les rendre inutilisables; et l'ensemble du matériel électronique non fonctionnel est dirigé en aval pour le traitement et la récupération des matériaux.*

Cette approbation s'adresse spécifiquement à la portée des opérations mentionnées ci-dessus, et est valide pour une période maximale de trois ans à compter de la date d'émission de cette lettre, après quoi une nouvelle vérification est requise. Si vous souhaitez modifier la portée de cette approbation avant sa date d'expiration, une évaluation subséquente est requise préalablement à la mise en place de toute modification de traitement des matériaux reliés aux programmes de l'ARPE.

Cordialement,

Katherine Ness, M.Env., VEA
Auditrice, Bureau de la qualification des recycleurs
Association pour le recyclage des produits électroniques

P.J.(2): Rapport final de l'audit et diagramme d'écoulement

C.C.: Dominique Levesque

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1182357001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Conclure avec l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) une entente pour une période de cinq ans, afin de valoriser et disposer de façon sécuritaire des actifs informatiques de l'agglomération de Montréal, et ce à coût nul / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

OPEQ - Convention - 2018-2022.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-05

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Contrats

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
5 JUIN 2018
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Sylvain Perras, directeur du Service des technologies de l'information, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CE _____;

N° d'inscription TPS : 121364749 RT0001
N° d'inscription TVQ : 1006001374TQ0001

Ci-après désignée : « la Ville »

ET : **ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES DU QUÉBEC (OPEQ)**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 1, rue Alexander G. Bell, Tour E2, Verdun, province de Québec, H3E 3B3, agissant et représentée par monsieur Jean Lasnier, président, dûment autorisé à cette fin par une résolution du conseil d'administration en date du 9 septembre 2011 ;

No d'inscription TPS : 866475338RT0001
No d'inscription TVQ : 1022001325TQ0001
No organisme de charité: 866475338RR0001

Ci-après désignée : l'« OPEQ »

ATTENDU QUE la Ville doit disposer de certains de ses ordinateurs et de certains périphériques informatiques dont elle n'a plus besoin ou qui sont désuets de manière à les valoriser ;

ATTENDU QUE la Ville désire disposer desdits ordinateurs et périphériques de façon à les réutiliser, récupérer ou recycler afin de pratiquer une gestion responsable des ressources ;

ATTENDU QUE la Ville a émis une directive en matière de destruction sécuritaire des données lors d'une disposition de biens et qu'elle en a transmis une copie à l'OPEQ ;

ATTENDU QUE la Ville désire convenir d'une entente cadre afin de permettre à ses

diverses instances et intervenants de bénéficier des services offerts par l'OPEQ ;

ATTENDU QUE l'OPEQ est un organisme à but non lucratif dont la mission permet de récupérer, auprès de donateurs, des ordinateurs déclarés en surplus ou désuets et de les remettre à neuf afin de les distribuer aux écoles, bibliothèques publiques, centres de la petite enfance et divers organismes à but non lucratif dans le domaine de l'apprentissage ;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un *Règlement de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie à l'OPEQ ;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
OBJET DE L'ENTENTE

En considération des engagements souscrits par l'OPEQ aux termes de la présente entente, la Ville s'engage à lui remettre notamment des ordinateurs, écrans, imprimantes, ordinateurs portatifs, câbles, claviers, souris, serveurs ou tout autre périphérique désuet ou inutilisé en sa possession dont elle n'a plus de besoin (ci-après désignés les « Biens Informatiques »).

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 La présente entente est d'une durée de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2018.

3.2 La présente convention pourra être résiliée de part et d'autre par la transmission à l'autre partie d'un avis écrit à cet effet d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours.

Initiales	
Ville	OPEQ

ARTICLE 4
ENGAGEMENTS DE LA VILLE

4.1 La Ville remettra à l'OPEQ, sur une base régulière ou non, des Biens Informatiques dont elle n'a plus besoin ou qui sont désuets.

4.2 La Ville permet aussi à l'OPEQ, sur demande, de venir chercher lesdits Biens Informatiques en surplus ou jugés désuets dont elle n'a plus besoin. Pour ce faire, la Ville fournira périodiquement à l'OPEQ la liste des lieux de cueillette ainsi que le nom et les coordonnées des responsables attitrés à chacun de ces lieux. La liste des lieux de cueillette est jointe aux présentes à l'Annexe « A ».

4.3 La Ville reconnaît que l'OPEQ conservera le produit de toute disposition des Biens Informatiques.

4.4 La Ville s'engage à accumuler au moins vingt (20) articles correspondant aux Biens Informatiques (des moniteurs, écrans, imprimantes, serveurs ou ordinateurs portatifs, etc.) pour un lieu de cueillette donné avant de communiquer avec l'OPEQ afin que ce dernier les récupère, dans un délai de 20 jours ouvrables, aux termes des présentes, le tout afin de minimiser les frais de transport. Nonobstant ce qui précède, la Ville pourra communiquer avec l'OPEQ afin que ce dernier récupère lesdits items à un lieu de cueillette donné, peu importe le nombre d'items à être remis à l'OPEQ, si le responsable dudit lieu de cueillette ne prévoit pas, dans les trois (3) mois qui suivent, accumuler au moins vingt (20) articles.

ARTICLE 5
NON EXCLUSIVITÉ

5.1 Rien dans la présente entente ne peut être interprété par l'OPEQ comme lui confiant l'exclusivité de gestion de la disposition des Biens Informatiques de la Ville.

5.2 La Ville ne s'engage pas à remettre tous ses Biens Informatiques à l'OPEQ et pourra, en tout temps, soit assurer elle-même la disposition de ceux-ci, soit en confier à un autre mandataire la disposition.

ARTICLE 6
ENGAGEMENTS DE L'OPEQ

6.1 L'OPEQ s'engage à ce que les Biens Informatiques remis par la Ville soient

Initiales	
Ville	OPEQ

remis à neuf et distribués à des écoles, bibliothèques publiques, centres de la petite enfance ou divers organismes à but non lucratif dans le domaine de l'apprentissage. S'ils ne peuvent être utilisés à cette fin, l'OPEQ s'engage à ce que les Biens Informatiques soient récupérés ou recyclés afin d'éviter que ces équipements se retrouvent dans un lieu d'enfouissement technique. Advenant le cas où l'OPEQ devait disposer de diverses composantes, leur destruction devra être faite conformément à la directive en matière de destruction sécuritaire des données en vigueur et en respect des lois environnementales en vigueur.

6.2 Bien qu'il appartienne à la Ville de s'assurer que toutes les informations personnelles et confidentielles ont été effacées des Biens Informatiques remis à l'OPEQ, l'OPEQ offre un niveau d'assurance additionnel en écrasant ou détruisant les données une deuxième fois sur les disques durs ou autres composantes des Biens Informatiques (ordinateurs, ordinateurs portatifs et serveurs, etc.), selon les normes découlant de la directive en matière de destruction sécuritaire des données en vigueur, afin que ces données soient rendues inutilisables par quelques moyens que ce soit. Les disques durs de capacité insuffisante ou démontrant des problèmes lors de l'écrasement des données seront physiquement détruits.

6.3 L'OPEQ remettra à la Ville, à chaque trimestre, un rapport faisant état du nombre de Biens Informatiques reçus de la Ville pour ce trimestre par lieux de cueillette tel que mentionné à l'article 4.2 en plus d'indiquer les quantités de ces derniers ayant été soit réutilisés, recyclés ou enfouis.

6.4 L'OPEQ s'engage à enlever des Biens Informatiques reçus toute trace d'autocollant ou d'identité pouvant relier ces derniers à la Ville.

6.5 L'OPEQ fournira à la Ville, une fois par année, un rapport faisant état de la quantité de Biens Informatiques (toutes provenances confondues) que l'OPEQ aura remis aux écoles et organismes situés sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

6.6 L'OPEQ permettra à la Ville ou un de ses mandataires d'avoir accès aux différents registres et répertoires faisant état des opérations de l'OPEQ relativement aux Biens Informatiques. L'OPEQ permettra également à la Ville ou un de ses mandataires d'effectuer toute vérification relative à la présente convention que cette dernière jugera nécessaire.

ARTICLE 7
CONFIDENTIALITÉ

Initiales	
Ville	OPEQ

7.1 Tous les Biens Informatiques remis à l'OPEQ en vertu de la présente entente devront être conservés de façon sécuritaire pour qu'ils ne puissent pas être accessibles à des personnes non autorisées.

7.2 Tout renseignement contenu dans les Biens Informatiques remis à l'OPEQ en vertu des présentes et qui pourrait être porté à la connaissance de l'OPEQ devra être gardé confidentiel.

7.3 L'OPEQ reconnait que les Biens Informatiques qui lui sont remis par la Ville peuvent contenir des renseignements personnels ou confidentiels et s'engage à n'utiliser aucun renseignement contenu dans les équipements ou composants reçus.

7.4 Lorsque l'entente prendra fin, l'OPEQ ne pourra conserver, sous quelque forme que ce soit, aucun des Biens Informatiques et devra en disposer selon les instructions fournies par la Ville.

7.5 À la demande de la Ville, l'OPEQ s'engage à lui communiquer l'identité de toute personne ou tout sous-traitant, qu'elle aura autorisée ou mandatée à manipuler ou autrement exécuter quelque travail que ce soit sur les Biens Informatiques.

7.6 Seuls les employés autorisés de l'OPEQ, quelque soit leur statut, affectés aux opérations, pourront accéder aux Biens Informatiques et, par conséquent, s'engagent à respecter les mesures de confidentialité visées par la présente convention.

7.7 La Ville pourra s'assurer en tout temps du respect des mesures de confidentialité prévues au présent article. Par conséquent, un représentant de la Ville est autorisé, pendant la durée du contrat, à être témoin des opérations effectuées sur les Biens Informatiques visés par la présente convention et à accéder aux locaux où celles-ci ont lieu.

ARTICLE 8
AVIS

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention et de son annexe doit être transmis par écrit et expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR LA VILLE :

Monsieur Sylvain Perras
Directeur du Service des technologies de l'information

Initiales	
Ville	OPEQ

801, rue Brennan, 9e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

POUR L'OPEQ :

Monsieur Jean Lasnier
Président OPEQ
1 800, rue McGill College, 18e étage
Montréal (Québec) H3A 3J6

ARTICLE 9
AUTRES DISPOSITIONS

9.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

9.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

9.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

9.4 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

9.5 Lois applicables et juridiction

Initiales	
Ville	OPEQ

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

9.6 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL :

VILLE DE MONTRÉAL

Le _____e jour du mois de _____ 2018

Par : _____
M. Sylvain Perras, directeur du Service des technologies de l'information

ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES DU QUÉBEC (OPEQ)

Le _____e jour du mois de _____ 2018

Par : _____
M. Jean Lasnier, président

Initiales	
Ville	OPEQ

Annexe A

Liste des lieux de collecte[1]

	Nom	Adresse	Client STI
	Ahuntsic-Cartierville		**Oui**
	Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	555, rue Chabanel Ouest	Oui
	Dir. de l'évaluation foncière Dir. de l'approvisonnement	255, boul. Crémazie Est	Oui
	Direction de l'environnement et du développement durable et Centre de sécurité civile	827, boul. Crémazie Est, bur. 302	Oui
	Anjou		**Non**
	Arrondissement d'Anjou	7701, rue Louis H. Lafontaine	Non
	Côtes-des-Neige-Notre-Dame-de-Grâce		**Oui**
	Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	5160, boul. Décarie	Oui
	Service de sécurité des incendies	6150 Royalmount	Oui
	Île-Bizard-Sainte-Geneviève		**Non**
	Arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	13, rue Chauret, 2e étage	Non
	Lachine		**Oui**
	Arrondissement de Lachine	1800, boul St-Joseph, Lachine	Oui
	LaSalle		**Oui**
	Arrondissement de LaSalle	55, avenue Dupras	Oui
	Dir. Production de l'Eau potable Usine de production d'eau potable Charles-J. DesBaillets	8585, boul. de la Vérendrye	Oui
	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve		**Oui**
	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	6854 Sherbroooke Est	Oui
	Direction des Muséums Nature de Montréal	Biodôme, 4777 rue Pierre de Coubertin	Oui

	Nom	Adresse	Client STI
	Service de l'Espace pour la vie	Jardin botanique, 4101, rue Sherbrooke	Oui
	Direction du matériel roulant	2269, rue Viau	Oui
	Bureau Accès Montréal	6854, rue Sherbrooke Est	Oui
	Montréal-Nord		**Non**
	Arrondissement de Montréal-Nord	4243, rue de Charleroi, sous-sol	Non
	Outremont		**Non**
	Arrondissement d'Outremont	543, ch. De la Côte-Ste-Catherine (porte d'accès stationnement rue Davaar)	Non
	Pierrefonds-Roxboro		**Oui**
	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro	13665, boul. Pierrefonds	Oui
	Plateau-Mont-Royal		**Oui**
	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal	201, ave Laurier Est, bur. 500	Oui
	QG. SIM	4040, ave du Parc (adresse à confirmer)	Oui
	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles		**Oui**
	Direction de l'épuration des Eaux Usées	12 001, rue Maurice Duplessis, 1er étage	Oui
	Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 090 Notre-Dame Est	Oui
	Rosemont-La-Petite-Patrie		**Oui**
	Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie	5650, rue D'Iberville	Oui
	Centre de services STI, Bureau du taxi	2580, boul. St-Joseph Est	Oui
	Saint-Laurent		**Non**
	Arrondissement de Saint-Laurent	777, boul. Marcel-Laurin	Non
	Saint-Léonard		**Non**
	Arrondissement de Saint-Léonard	8400, boul. Lacordaire	Non
	Sud-Ouest		**Oui**
	Arrondissement du Sud-Ouest	815, rue Bél-Air	Oui
	Service de l'eau	1555 Carrie-Derick	Oui

Initiales	
Ville	OPEQ

	Nom	Adresse	Client STI
	Verdun		**Oui**
	Arrondissement de Verdun	4555, rue Verdun	Oui
	Dir. Production de l'Eau potable Usine de production d'eau potable Atwater	3161, rue Joseph	Oui
	Ville-Marie		**Oui**
	Direction des immeubles	801, rue Brennan	Oui
	Direction de l'informatique	801, rue Brennan, 2e, 3e,5e, 9e, 10e	
	Service de la diversité sociale et des sports Service de la culture	801, rue Brennan, 4e étage	
	Direction des transports	801, rue Brennan, 6e étage, bur. 6114.05	
	Direction de la réalisation des travaux	801, rue Brennan, 7e étage	
	Direction de l'environnement et du développement durable	801, rue Brennan, 8e étage, bur. 8100	
	Contentieux / Affaires pénales et criminelles	775, rue Gosford	Oui
	Arrondissement de Ville-Marie	800, rue Maisonneuve Est, (entrée par le quai de chargement rue St-Hubert)	Oui
	Service du capital humain	1550, rue Metcalfe, 11e étage	Oui
	Vérificateur général	1550, rue Metcalfe, bur. 1201	
	OCPM	1550, rue Metcalfe, 14e étage, bur. 1414	
	Conseil consultatif	1550, rue Metcalfe, 14e étage, bur. 1424	
	Finances	155, rue Notre-Dame Est 630, René-Levesque Ouest	Oui
	Ombudsman	275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée	Oui
	Hôtel-de-Ville	275, rue Notre-Dame Est	
	Direction générale	275, rue Notre-Dame Est, 3e étage côté Est, 4e étage	

Initiales	
Ville	OPEQ

	Nom	Adresse	Client STI
	Communications et Relations avec les citoyens	700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage	Oui
	Unité de la propreté et de l'entretien	303, rue Notre-Dame Est, 1er étage, suite 1.100	Oui
	Mise en valeur du territoire et du patrimoine	303, rue Notre-Dame Est, (étage à déterminer).	
	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension		**Oui**
	Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	405, rue Ogilvy	Oui
	Direction développement culturel, qualité du milieu de vie et diversité ethnoculturelle	3565, rue Jarry est	Oui
	CESM	2235, rue Michel-Jurdant, 2e étage	Oui
	Villes liées		**Non**
	Baie d'Urfé	20 410, ch. Lakeshore	Non
	Beaconsfield	303, boul. Beaconsfield	Non
	Côte-Saint-Luc	5801, boul. Cavendish	Non
	Dollard-des-Ormeaux	12 001, boul. de Salaberry	Non
	Dorval (Île de Dorval)	60, avenue Martin	Non
	Hampstead	5569, chemin Queen Mary	Non
	Kirkland	17 200, boul. Hymus	Non
	Montréal-Est	11 370, rue Notre-Dame Est	Non
	Montréal-Ouest	50, avenue Westmindster Sud	Non
	Mont-Royal	90, avenue Roosevelt	Non
	Pointe-Claire	451, boul. St-Jean, Pointe-Claire	Non
	Sainte-Anne-de-Bellevue	109, rue St-Anne	Non
	Senneville	35, chemin Senneville	Non

Initiales	
Ville	OPEQ

	Nom	Adresse	Client STI
	Westmount	4333, rue Sherbrooke Ouest	Non
	SPVM		**Oui**
	SPVM Service des enquêtes spécialisées	7275, rue Sherbrooke Est	Oui
	SPVM Service à la communauté – région Nord	855, boul. Crémazie	Oui
	SPVM Service à la communauté – région Sud	980, rue Guy	Oui
	SPVM Service à la communauté – région Ouest	2805, boul. Thimens	Oui
	SPVM Service à la communauté – région Est	7700, boul. Langelier	Oui
	SPVM	2620, boul. St-Joseph Est	Oui

[1] Cette liste de lieux et d'adresses n'est pas exhaustive, d'autres lieux et adresses peuvent s'y ajouter.

Initiales	
Ville	OPEQ

CE : 20.021

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.022

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1180515004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le retrait temporaire du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement du 15 mai 2018 jusqu'au 14 novembre 2018, de 13 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 275 », mieux connu sous l'appellation du Belvédère du parc du Mont-Royal, dans le cadre d'un projet pilote pour créer une attraction touristique en y installant notamment, une terrasse ayant le concept d'un café suspendu et des supports à vélo. N/Réf. : 25-001-033-00 - Autoparc 275 (6275)

Il est recommandé :
1- d'approuver le retrait temporaire du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement du 15 mai 2018 jusqu'au 14 novembre 2018, de 13 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 275 », mieux connu sous l'appellation du Belvédère du parc du Mont-Royal, dans le cadre d'un projet pilote pour créer une attraction touristique en y installant notamment, une terrasse ayant le concept d'un café suspendu et des supports à vélo.

2- d'approuver le manque à gagner de revenus au montant de 2 577 $ suite au retrait temporaire de 13 places de stationnement de l'« Autoparc 275 » au bail.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-10 10:49

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180515004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le retrait temporaire du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement du 15 mai 2018 jusqu'au 14 novembre 2018, de 13 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 275 », mieux connu sous l'appellation du Belvédère du parc du Mont-Royal, dans le cadre d'un projet pilote pour créer une attraction touristique en y installant notamment, une terrasse ayant le concept d'un café suspendu et des supports à vélo. N/Réf. : 25-001-033-00 - Autoparc 275 (6275)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'un projet pilote de retrait de la circulation de transit sur l'axe de la voie Camillien-Houde et Remembrance (C/R) initié par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), La Pépinière | Espace collectif (OBNL) a fourni des services de conception, de gestion d'aménagement temporaire et d'animation.
Une terrasse ayant le concept d'un café suspendu et des supports à vélo ont été installés pour la période du 15 mai jusqu'au 14 novembre 2018 sur une partie du Belvédère du parc du Mont-Royal.

Voici la logistique :

- Montage : 15 mai jusqu'au 1er juin 2018;
- Événement : 2 juin jusqu'au 31 octobre 2018;
- Démontage : 1er novembre jusqu'au 14 novembre 2018 inclusivement.

Trois catégories d'animation mettent en valeur les aménagements, les attraits du parc et font ressortir le caractère interactif.

- Animation quotidienne : balancelles, hamacs, café;
- Animation récurrente : ludique, éducative;
- Animation événementielle : cyclovia, inauguration, etc.

Conséquemment, en juin dernier, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été sollicité par le SGPVMR pour retirer 13 places de stationnement gérées dans l'entente-cadre par la Société en commandite Stationnement de Montréal situées dans l'autoparc 275 mieux connu sous l'appellation du Belvédère du parc du Mont-Royal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0300 - 31 mai 2018 - Accorder un contrat de gré à gré à La Pépinière | Espace collectif (OBNL), pour la réalisation d'un programme d'aménagement temporaire et d'animation dans le cadre du projet pilote de retrait de la circulation de transit sur l'axe Camillien-Houde et Remembrance, pour une somme maximale de 280 500 $, taxes incluses.

- CO96 01638 - 9 juillet 1996 - Bail consenti à la Société en commandite de Stationnement de Montréal.
- CO95 00785 - 12 avril 1995, modifié CO96 01643 - 9 juillet 1996 - Entente cadre avec la Société en commandite de Stationnement de Montréal pour la gestion des stationnements.

DESCRIPTION

La Société en commandite Stationnement de Montréal recevra un avis à l'effet de retirer temporairement du bail, rétroactivement pour la période du 15 mai 2018 jusqu'au 15 novembre 2018, 13 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 275 », mieux connu sous l'appellation du Belvédère du parc du Mont-Royal, et ce, à la suite de l'approbation du comité exécutif.
La superficie retirée est d'environ 227 m^2 selon le plan annexé en pièce jointe et est constituée d'une partie du lot 1 354 904 du cadastre du Québec.

JUSTIFICATION

Dans ce contexte, le SGPI recommande au comité exécutif le retrait temporaire de 13 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 275 » afin de permettre la réalisation du programme d'aménagement temporaire et d'animation dans le cadre du projet pilote de retrait de la circulation de transit sur l'axe Camillien-Houde et Remembrance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DONNÉES SUR L'« AUTOPARC 275 » :

- Capacité de stationnement : 51
- Retrait : 13
- Tarif journalier maximal 2018 : 10 $

- Les revenus de Stationnement Montréal pour l'année 2017 s'élevaient au montant de 26 668 $, calculés au prorata pour 6 mois et un retrait de 13 places sur un total de 51, ils représenteraient une perte de 3 399 $.

- Le calcul du loyer et des taxes municipales a été effectué au prorata.
- Le loyer provisoire pour l'année 2018 est basé sur l'année 2017 au montant déficitaire de (16 840 $), calculé au prorata pour 6 mois et un retrait de 13 places sur un total de 51, au montant de (2 146 $).
- Les taxes municipales pour l'année 2018 sont de 37 055 $, pour l'Autoparc 275, calculées au prorata pour 6 mois et un retrait de 13 places sur un total de 51, au montant de 4 723 $.

IMPACT SUR LES REVENUS/DÉFICITS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2018 :

	« AUTOPARC 275 »		
		6 mois	13 places sur 51 = 25%
Capacité actuelle : 51 places *Estimation basée sur les revenus/déficits de 2017* *pour une période de 6 mois* *comprenant un retrait de 13 places.* *FO : 260822-07*	Loyer déficitaire en 2017 (16 840 $)	(8 420 $)	2 146 $
	Taxes foncières 2018 37 055 $	(18 528 $)	(4 723 $)
REVENUS/PERTES MUNICIPAUX ESTIMÉS À : ($)		**PERTE DE :**	**(2 577 $)**

En conséquence, le compte de taxes et les revenus/déficits pour l'année 2018 seront ajustés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvia-Anne DUPLANTIE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

Sylvia-Anne DUPLANTIE, 3 juillet 2018
Marc LABELLE, 20 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole TESSIER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-3016
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-20

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur du SGPI par intérim
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-10

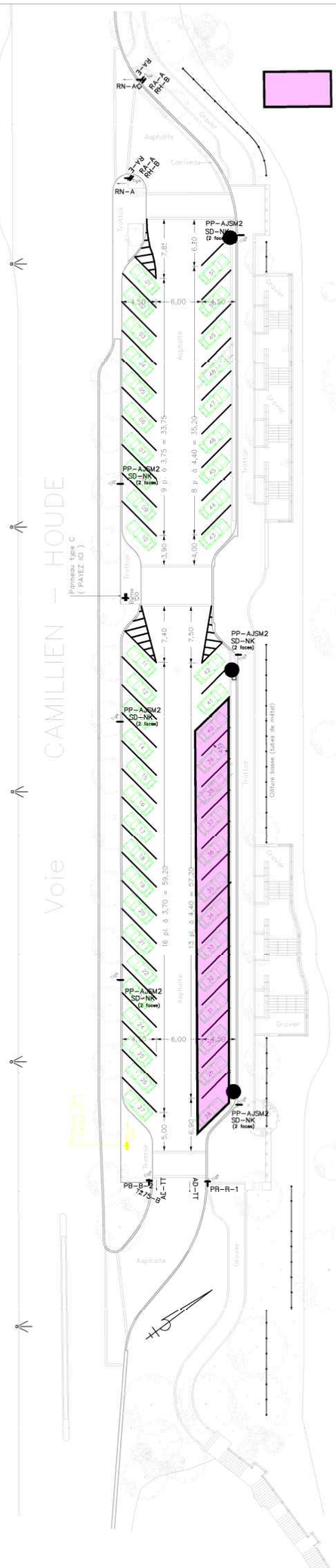

Places de stationnement à retirer du bail.
Total de 13 places.
Durée du retrait: du 15 Mai 2018 au 14 Novembre 2018

Extrait d'un plan fourni par le Service des Parcs, des Jardins et des Espaces Vert

stationnement de Montréal

TERRAIN 275

Voie CAMILLIEN – HOUDE côté sud au belvédère du mont Royal

Capacité totale réduite suite au retrait :	38 places
Superficie retirée du bail :	227 m²
Modifié aux fins de la VDM par :	LJC
Date dessin original fourni par SM :	Juin 2007
Utilisation aux fins de la VDM :	Juillet 2018

LES OBJETS RÉFLÉCHIS PAR LE RÉTROVISEUR
SONT PLUS PRÈS QU'ILS NE LE PARAISSENT

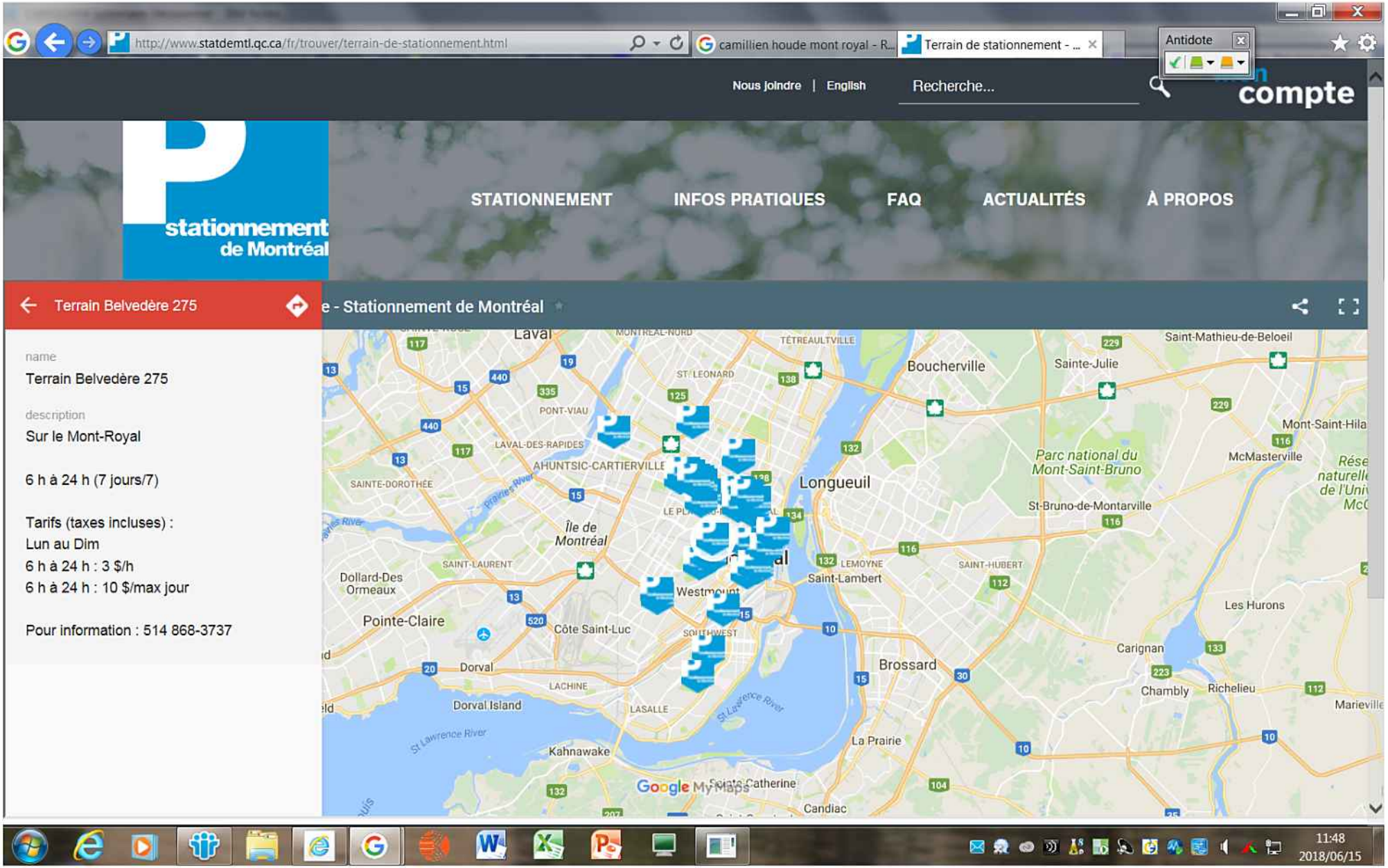
http://www.statdemtl.qc.ca/fr/trouver/terrain-de-stationnement.html
camillien houde mont royal - R...
Terrain de stationnement - ...
Antidote
Nous joindre | English
Recherche...
compte
stationnement de Montréal
STATIONNEMENT
INFOS PRATIQUES
FAQ
ACTUALITÉS
À PROPOS
Terrain Belvedère 275
e - Stationnement de Montréal
name
Terrain Belvedère 275
description
Sur le Mont-Royal
6 h à 24 h (7 jours/7)
Tarifs (taxes incluses) :
Lun au Dim
6 h à 24 h : 3 $/h
6 h à 24 h : 10 $/max jour
Pour information : 514 868-3737
Laval
Boucherville
Sainte-Julie
Saint-Mathieu-de-Beloeil
Longueuil
Île de Montréal
Parc national du Mont-Saint-Bruno
McMasterville
St-Bruno-de-Montarville
Saint-Lambert
Westmount
Pointe-Claire
Dollard-Des Ormeaux
Côte Saint-Luc
Dorval
Dorval Island
Kahnawake
Brossard
La Prairie
Carignan
Chambly
Richelieu
Les Hurons
Google My Maps
11:48
2018/06/15

Montréal

FICHE IMMOBILIÈRE

Identification

imm_id: 235

N° DOSSIER : **07-068-002-00**

N° CODE : **31H12-005-0467-01**

Localisation :
Délimité par le chemin REMEMBRANCE, le chemin DE LA CÔTE-DES-NEIGES, l'avenue DES PINS, l'avenue DU PARC

Arrondissement :
(19) Ville-Marie

Adresse :
1194 à 1260 chemin Remembrance

Nom de l'immeuble :
Parc du Mont-Royal - Autoparc No. 115, 116, 117, 118 (1/2)

Description générale

Catégorie : PT = Parcs et terrains de jeux

Vocation : Parc aménagé

Développable : Utilisé à des fins corporatives

Plan d'action : Aucun

Évaluation municipale

Terrain :	500,145,300.00$
Bâtiment :	17,033,300.00$
Totale :	517,178,600.00$

Dimensions terrain *(unités impériales)*

Frontage :	irr
Profondeur :	irr
Superficie :	19860876.81

Éléments significatifs

- [X] égout
- [X] aqueduc
- [ ] gaz
- [ ] électricité aérienne
- [X] électricité sous-terraine
- [X] rue asphaltée
- [X] trottoir

Normes réglementaires *(à être utilisées en complément du règlement d'urbanisme)*

N° UEV	Règlement municipal	Catégorie d'usage	Hauteurs		Étages		Taux d'impl.	Superficie	Densité maximale
			min.	max.	min.	max.			
01003664-A	01-282	Equipements collectifs	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1798107	N/A
03073056-J	01-276	Equipements collectifs	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1144850	N/A
05012766	01-282	Autre (zonage multiple)	N/A	9m	1m	2m	N/A	836	N/A

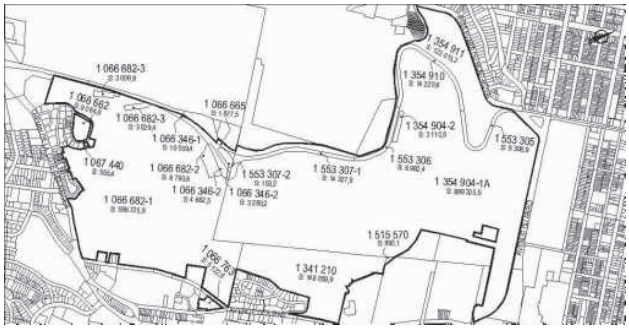

Informations complémentaires

Date de mise à jour :
2017-10-23 16:16:53

Date d'impression :
13-06-2018

Direction des stratégies et transactions immobilières

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement. La Ville, ses employées, les membres de son comité exécutif et de son conseil municipal ne sauraient être tenus responsables d'erreur ou d'omission relative aux informations contenues dans le présent document.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE STATIONNEMENT DE MONTRÉAL
Autoparcs
Rentabilité 2016

B - TERRAINS LOUÉS

A No. de terrain	B Localisation	C Superficie M2	D Revenu annuel Net TPS,TVQ	E Loyer	F	G Taxes foncière 2018	H Taxes SDC	I Taxes scolaires	J Entretien	K Coût d'exploitation	L Surplus (Déficit) (av. comp.)	M Compensation appl. terrains 2 459 604,37	N Surplus (Déficit) (ap. comp.)
275	Camillien-Houde C/N, sur le Mont-Royal Ville-Marie	2 980	26 668 $	(16 840 $)		37 055 $		1 481 $	13 037,00 $	35 378,00 $	(41 895 $)	10 892 $	(52 787 $)
	6 mois 2018-05-15 2018-11-14		13 334 $	(8 420 $)		18 528 $							
	13 places sur 51		3 399 $	(2 146 $)		4 723 $							

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180515004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le retrait temporaire du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, rétroactivement du 15 mai 2018 jusqu'au 14 novembre 2018, de 13 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 275 », mieux connu sous l'appellation du Belvédère du parc du Mont-Royal, dans le cadre d'un projet pilote pour créer une attraction touristique en y installant notamment, une terrasse ayant le concept d'un café suspendu et des supports à vélo. N/Réf. : 25-001-033-00 - Autoparc 275 (6275)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1180515004 Retrait autoparc 275.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.023

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1185372002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Resto-Bar Capucine, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis pour des fins de restauration, ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol du même immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pi², moyennant un loyer total de 491 674,23 $, avant les taxes. Bâtiment 2621-102

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Resto-Bar Capucine inc., pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée pour des fins de restauration ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol de l'immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pi², sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, moyennant un loyer total de 491 674,23 $**,** excluant les taxes**,** le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-17 15:53

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1185372002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Resto-Bar Capucine, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis pour des fins de restauration, ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol du même immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pi², moyennant un loyer total de 491 674,23 $, avant les taxes. Bâtiment 2621-102

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 octobre 2016, la Ville de Montréal a acquis le "Complexe sportif Marie-Victorin" sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. En vertu de cette vente entre le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin (centre d'activités physiques et communautaires de l'est) et la Ville de Montréal, tous les droits, intérêts et obligations contenus dans les baux initiaux ont été cédés à la Ville de Montréal.
Le Complexe sportif Marie-Victorin est un immeuble à vocation sportive et il abrite plusieurs locataires, tels que, Impact de Montréal, Resto-Bar Capucine inc., etc.

Depuis le 1er mai 2010, le Resto-Bar Capucine occupe un espace d'une superficie de 2 120 pi² pour des fins de restauration ainsi que des espaces d'entreposage d'une superficie de 450 pi². Le Resto-Bar Capucine offre un service complet de restauration et de bar aux occupants du Complexe.
Le Service de la diversité sociale et des sports a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de procéder à la rédaction d'un contrat de location dans le but d'augmenter la superficie locative. Le Locataire prévoit entreprendre des travaux pour construire une terrasse tel que démontré dans l'annexe A jointe au bail.

Le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes le projet de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1076 – 26 septembre 2016 : Acquisition par Ville du Centre d'activités physiques et communautaires de l'Est (CAPCE) les droits détenus dans une emphytéose, pour la somme de 15 400 000 $, ainsi que les droits de la nue-propriété appartenant au Cégep Marie-Victorin (CMV) pour la somme de 3 100 000 $, relativement à un immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles / Obtenir un droit d'usufruit en faveur de la Ville pour une

durée de 30 années relativement à un immeuble adjacent appartenant au Cégep Marie-Victorin, situé au 7000, rue Marie-Victorin.

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Resto-Bar Capucine des locaux, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pi², situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, pour une durée de 10 ans, pour des fins de restauration, moyennant un loyer total de 491 674,23 $, avant les taxes.
Le Bail est consenti pour un terme de dix (10) ans, commençant à la date la plus rapprochée, soit :
a) 3 mois après la date de l'émission du permis de construction par l'arrondissement pour les travaux d'aménagement initiaux;
b) Si les travaux sont terminés dans les 3 mois suivants la date de l'émission du permis de construction, l'acceptation provisoire de travaux de construction sera réputée être la date du début du Bail.
Le Locateur confirmera par écrit au Locataire la nouvelle date qui constituera la première et la dernière journée du Bail.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec l'occupation du Resto-Bar Capucine puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités de l'ensemble des occupants et que le local n'est pas requis pour des fins municipales.
Les aires de restauration permettent de bonifier l'offre de service, au bénéfice de la population et/ou des visiteurs. Le Resto-Bar Capucine offre un service complet de restauration et de bar.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Détail de la recette
La recette est calculée sur un terme de 10 ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2028.

	Recette totale (2019 à 2028) 10 ans
Recette Restaurant (Sup. 3225 pi²)	476 723,48 $
Recette Entreposage (Sup. 341,35 pi²)	14 950,75 $
Loyer avant taxes	491 674,23 $
Tps (5 %)	24 583,71 $
Tvq (9,975 %)	49 044,50 $
Recette totale taxes incluses	563 302,44 $

Pour le détail complet des recettes annuelles, voir le document « Détail annuel de la recette » en pièce jointe.
Le loyer brut pour le rez-de-chaussée est de 13,50 $/pi² brut. Le loyer pour l'espace d'entreposage est de 4 $/pi² brut.
La fourchette de la valeur locative est de 13,50 $/pi² à 14,50 $/pi² brut.

Le loyer sera majoré annuellement de 2 % à la date anniversaire du Bail.
À l'exception de la consommation en gaz et des taxes foncières, le loyer inclut tous les frais d'exploitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus d'approbation de ce dossier par les instances municipales, la Ville se privera de ces recettes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n’est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dino DAFNIOTIS, Service de la diversité sociale et des sports
Paulo CERQUEIRA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Dino DAFNIOTIS, 9 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laila BENNAGHMOUCH
Conseillère en immobilier

Tél : 514-872-6948

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-09

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières, en remplacement de M. Benoit Dagenais, directeur du SGPI par intérim du 12 juillet au 5 août 2018 inclusivement
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-17

Détail de la recette - Le Restaurant Capucine Inc.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Recette Restaurant (Sup. 3225 pi²)	43 537,50 $	44 408,25 $	45 296,42 $	46 202,34 $	47 126,39 $	48 068,92 $	49 030,30 $	50 010,90 $	51 011,12 $	52 031,34 $	476 723,48 $
Recette entreposage (Sup. 341,35 pi²)	1 365,40 $	1 392,71 $	1 420,56 $	1 448,97 $	1 477,95 $	1 507,51 $	1 537,66 $	1 568,42 $	1 599,78 $	1 631,78 $	14 950,75 $
Loyer avant taxes	**44 902,90 $**	**45 800,96 $**	**46 716,98 $**	**47 651,32 $**	**48 604,34 $**	**49 576,43 $**	**50 567,96 $**	**51 579,32 $**	**52 610,90 $**	**53 663,12 $**	**491 674,23 $**
Tps (5 %)	2 245,15 $	2 290,05 $	2 335,85 $	2 382,57 $	2 430,22 $	2 478,82 $	2 528,40 $	2 578,97 $	2 630,55 $	2 683,16 $	24 583,71 $
Tvq (9,975 %)	4 479,06 $	4 568,65 $	4 660,02 $	4 753,22 $	4 848,28 $	4 945,25 $	5 044,15 $	5 145,04 $	5 247,94 $	5 352,90 $	49 044,50 $
Recette totale taxes incluses	51 627,11 $	52 659,65 $	53 712,84 $	54 787,10 $	55 882,84 $	57 000,50 $	58 140,51 $	59 303,32 $	60 489,39 $	61 699,17 $	565 302,44 $

		Superficie en pi²	Taux
Rez-de-Chaussée	Restaurant	3 225,00	13,50 $
Sous-sol	Entreposage	341,35	4,00 $

Le loyer sera majoré annuellement de 2 % à la date anniversaire du Bail.
A l'exception de la consommation en gaz et des Taxes foncières, le loyer inclut tous les Frais d'exploitation.

BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la Charte de la Ville de Montréal et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-deux (22) octobre deux mille trois (2003); et

b) la résolution numéro CM18_____, adoptée par le conseil municipale à sa séance du_____ 2018;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **RESTO-BAR CAPUCINE INC.** personne morale dûment constituée sous l'autorité de la Loi sur les compagnies partie 1A (RLRQ, C.C-38), le 13 janvier 2010, ayant son siège social au 6838, rue Bombardier, Montréal (Québec) H1P 3K5, dûment immatriculée le 20 janvier 2010 sous le numéro 1166340340 en conformité avec la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ. C.S-31.1), représentée par Mario Di Molfetta, son président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 1er juin 2018.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

ATTENDU QU'un bail est intervenu le 22 février 2010 (le « Bail initial ») entre Resto-bar Capucine Inc. et le Centre d'activités physiques et communautaires de l'est, pour un espace situé au rez-de-chaussée, de l'édifice situé au 7000, Boulevard Maurice-Duplessis, à Montréal, province de Québec, pour une période de dix (10) ans commençant le 1er mai 2010 et se terminant le 30 avril 2020.

ATTENDU QU' en vertu d'une vente intervenue le 3 octobre 2016 entre le Collège d'enseignement général et professionnel Marie-Victorin centre d'activités physiques et communautaires de l'est et la Ville de Montréal tous les droits, intérêts et obligations contenus dans le Bail initial ont été cédés à la Ville de Montréal.

CECI ÉTANT ÉTABLI, LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

Le Bail initial est terminé et sans effet entre les parties;

Les parties consentent à intervenir à ce Bail selon les clauses et conditions ci-après ;

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux Loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, incluant le stationnement en façade, qui sont disponibles pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.

1.2 **Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.

1.4 **Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrits à l'article 2.

1.5 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.6 **Frais d'administration et de gestion** : dépenses du Locateur pour gérer l'Édifice et administrer le Bail qui ne peuvent représenter plus de quinze pour cent (15 %) des Frais d'exploitation.

1.7 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour la consommation électrique, les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures des espaces communs dans l'Immeuble. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières, la consommation de gaz, la surveillance des stationnements et l'entretien ménager des Lieux loués.

1.8 **Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement décrits à l'article 2.3.

1.9 **Lieux loués** : les locaux loués au Locataire décrits à l'article 2.

1.10 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.11 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

1.12 **Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.

1.13 **Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences du

Paraphes	
Locateur	Locataire
	MDM

Locataire et réalisés par le Locateur ou le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locateur ou le Locataire pendant la durée du Bail.

ARTICLE 2 - LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation** : Des locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol du bâtiment sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, à Montréal, province de Québec, lesquels sont montrés sur le plan joint au Bail comme Annexe A. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 3 936 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Superficie locative des Lieux loués** : La Superficie locative totale des Lieux loués est fixée à trois mille cinq cent soixante-six virgule trente-cinq pieds carrés (3 566,35 pi^2). La superficie de l'espace restaurant est de trois mille deux cent vingt-cinq pieds carrés (3 225,00 pi^2) et celle des espaces d'entreposage est de trois cent quarante et un virgule trente-cinq pieds carrés (341,35 pi^2).

2.3 **Stationnement** : Les Lieux loués comprennent également quinze (15) places de stationnement extérieures situées à l'avant de l'Édifice, lesquels sont montrés sur le plan joint au Bail comme Annexe A., le tout sans frais additionnels pour le Locataire. Il n`y aura non plus de coût chargé aux véhicules pour se stationner dans le stationnement de l'immeuble. Le Locateur permet au Locataire d'identifier les cases de stationnement à ses frais. Le Locataire a aussi le droit d'administrer les quinze (15) places de stationnements, y compris avoir le droit de faire remorquer tout véhicule non-autorisé et avoir un service de valet offert à sa clientèle, le cas échéant. Le Locataire ou ses clients, pourront utiliser toute autre espace de stationnement extérieure, sauf les espaces légalement réservées pour d'autres locataires.

2.4 **Terrasse :** Pour la période estivale du 1er avril au 30 septembre si les Lois le permettent, le Locataire pourra construire une terrasse localisée dans le stationnement extérieur dans la zone montrée sur le plan joint comme annexe A. Le Locataire aura l'entière responsabilité de monter et démonter la terrasse à ses frais.

2.5 **Permis d'alcool** : Le Locateur accepte que le Locataire détienne un permis d'alcool pourvu que la vente et la consommation soit fait à l'intérieur de la zone prévue à l'annexe A, y compris pour la Terrasse avec le permis approprié.

ARTICLE 3 - DURÉE

3.1 **Durée** : Le Bail est consenti pour un terme de dix (10) ans, commençant à l'une ou l'autre des dates suivantes :

a) 3 mois après la date de l'émission du permis de construction par l'arrondissement pour les travaux d'aménagement initiaux.

b) Si les travaux sont terminés dans les 3 mois suivant la date de l'émission du permis de construction, l'acception provisoire de travaux de construction sera réputé être la date du début du Bail.

Le Locateur confirmera par écrit au Locataire la nouvelle date qui constituera la première et la dernière journée du Bail.

3.2 **Renouvellement** : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un terme additionnel de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locateur au moment de ce renouvellement. Pour exercer cette option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance

Paraphes	
Locateur	Locataire
	MDM

du Bail, à défaut de quoi cette option deviendra nulle et non avenue.

3.3 **Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir de l'option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer cette option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance. Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail ou de l'option de renouvellement, le cas échéant, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de cent vingt (120) jours.

ARTICLE 4 - LOYER

4.1 **Loyer** :

Pour la **première** année du Bail, le Locataire s'engage à payer au Locateur, à titre de loyer, un montant annuel de quarante-quatre mille neuf cent deux virgule quatre-vingt-dix dollars (44 902,90 $), par des versements mensuels de trois mille sept cent quarante et un virgule quatre-vingt-onze dollars (3 741,91 $) chacun, auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Le loyer sera majoré annuellement de deux (2) pourcent à la date anniversaire du Bail

Pour le premier mois du Bail, si cette date ne coïncide pas avec le premier (1er) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail.

A l'exception de la consommation en gaz et des Taxes foncières, le loyer inclut tous les Frais d'exploitation, lesquels ne feront l'objet d'aucun ajustement pendant la durée du Bail.

Tout versement de loyer mensuel est payable d'avance le premier (1er) jour de chaque mois, sans demande préalable et sans aucune réduction, compensation, ni déduction, sauf dans les cas prévus au Bail. .

Tout versement de loyer mensuel non payé à échéance portera intérêt quotidien, à compter du dixième (10e) jour de la date d'échéance, jusqu'à la date du paiement, au taux annuel fixé par les autorités compétentes du Locateur pour les sommes dues à la Ville de Montréal.

4.2 **Loyer unitaire** : Les coûts unitaires pour la première année sont les suivants :

Restaurant :
► Loyer brut 13,50 $/pi^2

Entreposage :
► Loyer brut 4,00 $/pi^2

Le loyer sera majoré annuellement de 2% à la date anniversaire du Bail.

ARTICLE 5 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

5.1 **Travaux sous la responsabilité du Locataire** : Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés.

Paraphes	
Locateur	Locataire MDM

Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, le Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locateur, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables.

Le Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

5.2 Travaux d'aménagement initiaux :

5.2 Modalités : Le Locataire devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards, les Travaux d'aménagement et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :

5.2.1. Les plans préliminaires approuvés par le Locateur dans les trente (30) jours suivant l'approbation du Bail par les instances décisionnelles du Locateur serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.

5.2.2. Si le Locataire effectue des travaux non conformes au plan préliminaire approuvé par le Locateur en 5.2.1, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.

5.2.3. Dans tous les cas, le Locataire sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locataire tiendra indemne le Locateur de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.

5.2.4. L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire s'engage à communiquer au Locateur, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.

5.2.5. Le Locataire devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.

5.2.6. Le Locateur pourra, à ses frais, suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locateur, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locataire de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement.

5.2.7. Le Locataire s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locateur pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

5.3 Fin des travaux : Les Travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 3.1.

5.4 Acceptation provisoire : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Locateur en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera

Paraphes	
Locateur	Locataire MDM

les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locataire, devra être approuvé par le Locateur. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.5 **Acceptation définitive** : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.6 **Retard** : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.3, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Locateur, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard, la première journée du Bail sera celle établie selon les modalités de l'article 3.1.

5.7 **Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels sauf pour tout représentant ou professionnel mandaté par le Locateur, ainsi que tout coût supplémentaire est payable par le Locataire.

5.8 **Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers après avis écrit de dix (10) jours au Locataire et le Locataire ne récupère pas lesdits biens .

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Le Locateur s'engage à :

6.1 **Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés, administrateurs, officiers, agents, ou autres du Locataire, en tout temps pendant la durée du Bail (24 h/24), lui permettant d'exploiter son commerce. Afin de permettre au Locataire et à ses administrateurs, officiers, agents et employés ou autres d'accéder aux Lieux, le Locateur remettra au Locataire huit (8) clés de l'Immeuble lui permettant accès requis. Dans le cas où l'accès aux Lieux loués exige l'armement et/ou le désarmement d'un système d'alarme de protection de l'Immeuble, le Locateur s'engage à transmettre au Locataire toute information et procédure requises pour que les personnes désignées par le Locataire puissent avoir accès aux Lieux loués.

6.2 **Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment : effectuer, à ses frais, l'entretien paysager, la tonte du gazon, l'entretien et le déneigement du stationnement, le déneigement et le déglaçage des entrées principales et secondaires conduisant aux Lieux loués, le lavage des fenêtres (à l'extérieur seulement) une fois par année.

6.3 **Réparations** : voir aux réparations de nature capitalisable telles que décrites à l'article 1.3.

Paraphes	
Locateur	Locataire MDM

6.4 **Température** : chauffer, ventiler, et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une température convenable aux besoins du Locataire. Les heures normales d'occupation du Locataire sont tous les jours 24 heures par jour.

6.5 **Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire.

6.6 **Drapeau et signalisation** : le Locateur permet au Locataire d'installer une signalisation à l'extérieure et l'intérieure de l'Édifice conforme aux normes du Locateur, lesquels normes sont raisonnables et selon les dispositions de la loi.

6.7 **Assurance** : ne souscrire aucune assurance de quelque nature que ce soit compte tenu qu'il s'auto-assure.

6.8 **Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.

6.9 **Désignation de responsables et remise des clés** : fournir au Locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Locateur qui recevront les plaintes du Locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Locataire.

6.10 **Transformations** : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des travaux dans l'Édifice. Le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation du Locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.

6.11 **Gestion des déchets :** le Locateur devra évacuer les déchets du Locataire hors du site.

6.12 **Sécurité** : Lors des situations qui le nécessiteraient, dans le cadre d'activités régulières ou particulières tenues dans l'Immeuble, le Locateur s'engage à assurer la sécurité des Lieux loués, en ayant recours, par exemple, à du personnel de surveillance, qui superviserait les activités qui se déroulent dans l'ensemble de l'Immeuble ou aux abords de celui-ci. Cela prévoit, entre autres, qu'aucune consommation de drogue et/ou d'alcool ne soit tolérée ni dans les Lieux loués ni sur les terrains extérieurs, à l'exception faite de la consommation d'alcool permise et vendue dans la salle à manger du Locataire, considérant un permis d'alcool en vigueur.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Locataire s'engage à :

7.1 **Usage** : n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins d'activités reliés à la restauration avec des boissons alcoolisées, et service de traiteur pouvant accommoder toute clientèle externe, actuelle ou à venir, du Locataire sous le nom de Capucine ou sous un autre nom tel que celui-ci aura été choisi par le Locataire. Le Locataire se réserve le droit d'accroître les produits et services offerts dans ou à partir des Lieux dans la mesure où ces produits et services ne soient pas autres que ceux reliés à la restauration. À titre d'exemple il pourrait s'agir de la vente de crème glacée, mais non de vêtements de sport.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Le Locateur confirme toutefois qu'il octroie au Locataire l'autorisation d'établir des partenariats d'affaires, ponctuels et/ou continus, desquels pourraient résulter une offre de produits/services/activités complémentaires à l'exploitation d'une entreprise de restauration de type du Locataire. Par exemples : tenue de réunion d'affaires avec service de traiteur; événement promotionnel pour un fournisseur; exposition d'art; fête d'enfants; tout autre événement semblable en salle à manger; etc. Tout type de partenariat d'affaires semblable ne requerra pas l'autorisation du Locateur tant que les événements se dérouleront dans les Lieux loués par le Locataire. Dans le cas d'événements de plus grande envergure et lorsque de tels services seront requis pour répondre aux besoins de la clientèle du Locataire et/ou du Locateur, s'il y avait lieu qu'une occupation temporaire des corridors et autres espaces à déterminer selon les besoins ait lieu, le Locataire devra obtenir l'autorisation du Locateur pour la tenue de tels événements. Une demande d'autorisation devra être présentée au Locateur par le Locataire au moins soixante-douze (72) heures à l'avance, ou selon tout délai qui conviendrait aux deux parties, laquelle ne peut être refusée par le Locateur sans motif sérieux. Une telle demande laissée sans réponse par le Locateur après soixante-douze (72) heures suivant sa réception sera considérée comme acceptée.

7.2 **État** : prendre les Lieux loués dans l'état où ils se trouvent présentement.

7.3 **Internet** : voir à ses frais, à l'installation et la fourniture du service de télécommunication internet et téléphonique.

7.4 **Responsabilité** : tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux loués pendant ses périodes d'occupation.

7.5 **Assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente location, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par sinistre pour les dommages pouvant survenir pendant la durée de la présente location, et libérant le Locateur, ses employés et ses élus de tous dommages, réclamations, blessures, pertes, dépenses et responsabilité de toute nature découlant ou attribuable directement ou indirectement de l'usage des Lieux loués. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable au Locateur. Le Locataire doit fournir la preuve d'une telle assurance. De plus, pour toute réduction, modification ou résiliation de la police, l'assureur devra donner au Locateur, par courrier recommandé ou poste certifiée, au 303, rue Notre-Dame Est, 3e étage, à Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, un préavis de trente (30) jours; telle police devra contenir un avenant à cet effet et copie devra être fournie également au Locateur.

7.6 **Drapeau et signalisation** : le Locataire pourra installer, à ses frais, sa signalisation conforme aux normes du Locateur. lesquels normes sont raisonnables et selon les dispositions de la loi et ce, à l'extérieure et à l'intérieure de l'Édifice. Dans le respect du point susmentionné, le Locataire doit obtenir l'autorisation du Locateur pour entreprendre les démarches visant l'installation des enseignes suivantes et s'engage à lui fournir toute autorisation ou documentation requise de sa part dans un délai de trente (30) jours de la demande d'autorisation du Locataire:

- enseignes extérieures prévues en conformité avec l'affichage déjà existant du Complexe Marie-Victorin.
- une enseigne, lumineuse ou non, sur la façade du commerce, installée sur le mur de brique.

Paraphes	
Locateur	Locataire
	MDM

Ces demandes n'excluent pas les affichages à l'intérieur des Lieux que le Locataire proposera au Locateur l'emplacement d'affichage dans l'Immeuble. Le Locateur ne pourra refuser les affichages sans motif sérieux, consentant de la sorte à de l'affichage promotionnel ponctuel.

7.7 **Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements. De plus, fournir au préalable, s'il désire s'identifier à l'extérieur de l'Immeuble, une maquette de telle identification afin d'obtenir l'approbation écrite du Locateur.

7.8 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.

7.9 **Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable et le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation du Locataire avant d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.

7.10 **Visites** : permettre, pendant les six mois de la dernière année du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et dix-sept heures (17h00).

7.11 **Réparations locatives** : voir lui-même, et à ses frais, aux réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes communs de mécaniques, électriques et de plomberie. De plus, le Locataire devra maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués, leurs améliorations et Transformations en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations.

7.12 **Entretien ménager** : voir lui-même, et à ses frais, à l'entretien ménager et au nettoyage des Lieux loués. Le Locataire est responsable de la vidange des intercepteurs à graisse et de solides au moins deux (2) fois l'an.

La partie hachurée en vert, voir « annexe A », est considérée comme aire de repas commune, utilisable par tous les usagers du complexe sportif Marie-Victorin et sans obligation d'achat au restaurant. Par conséquent, le Locataire doit s'assurer à sa propreté tout au long du bail même si il ne paye pas de loyer. Il a la responsabilité d'effectuer le nettoyage et le ramassage ponctuel des dégâts dans cette aire publique, plancher compris, durant les heures d'ouvertures. Cela inclus entre autre, le ramassage des ordures, leur transport vers la chambre froide et le ramassage du recyclage et son transport vers les bacs de collecte.

7.13 **Taxes foncières** : assumer le paiement de toutes Taxes foncières afférentes aux Lieux loués ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal.

7.14 **Sous-location et cession** : ne point céder ses droits dans le présent bail, ni prêter, ni sous-louer les Lieux Loués, en tout ou en partie, sans le consentement exprès ou écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans un motif sérieux.

Paraphes	
Locateur	Locataire MDM

7.15 **Modification et transformation** : n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur. Si le Locataire effectue des modifications ou des transformations aux Lieux Loués sans l'autorisation écrite du Locateur celui-ci pourrait être dans l'obligation de démolir les modifications ou les transformations.

7.16 **Remise** : à l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers après avis écrit de dix (10) jours au Locataire et le Locataire ne récupère pas lesdits biens.

7.17 **Luminaires** : fournir et remplacer tout ballast, ampoule ou tube fluorescent défectueux ou grillés dans les Lieux Loués.

7.18 **Rideaux et stores** : effectuer, à ses frais, l'entretien et le remplacement, si requis, des stores et rideaux existants.

7.19 **Tabac** : ne pas permettre l'usage du tabac dans les Lieux loués ainsi que dans leurs accès. Il s'engage à voir à ce que cette interdiction soit respectée par toute personne se trouvant dans ces lieux.

7.20 **Publication** : prendre à sa charge, le cas échéant, le coût de la publication du Bail, sous la forme d'un avis de bail seulement.

7.21 **Gestion des déchets** : le Locataire devra déposer chaque jour et lorsque requis ses déchets à l'endroit désigné par le Locateur.7.23

7.22 **Boissons gazeuses et énergisantes** : de ne pas vendre des boissons gazeuses et énergisantes dans les Lieux loués, tel que coca-cola, pepsi, sprite, red bull, etc.

ARTICLE 8 - DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locateur, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

8.1 **Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

Paraphes	
Locateur	Locataire

8.2 **Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

8.3 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 9 - DÉFAUT DU LOCATEUR

9.1 **Modalités** : Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doivent être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquitte pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locateur d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, le Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.

Toute réparation effectuée par le Locataire pour le compte du Locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 8.

Paraphes	
Locateur	Locataire
	MDM

ARTICLE 10 - DÉFAUT DU LOCATAIRE

10.1 **Modalités** : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doivent être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou

b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

Si, pendant la durée du Bail, le Locataire omet de payer un versement de loyer à son échéance et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut dans les quinze (15) jours suivants la réception d'un avis écrit du Locateur à cet effet, alors le Locateur pourra, sous réserve de ses autres droits et recours et sans autre avis au Locataire, résilier de plein droit le Bail.

ARTICLE 11 - EXCLUSIVITÉ

11.1 Le Locateur confirme que l'usage des Lieux prévu au paragraphe 7.1 ne contrevient d'aucune manière aux clauses d'exclusivité qui ont été consenties aux autres locataires de l'Immeuble. Le Locateur accorde au Locataire une exclusivité quant à l'exploitation d'un local dans l'Immeuble de type resto-bar tel que décrit à l'article 7.1 et ne louera pas de locaux dans l'Immeuble à des locataires exploitant un commerce similaire ou qui nuirait à celui du Locataire, et ce pendant toute la Durée et tout renouvellement de celle-ci.

11.2 La clause d'exclusivité engage également le Locateur vis-à-vis de son Locataire à ne pas laisser faire usage de produits et de services semblables ou complémentaires d'un autre fournisseur dans le cadre d'ententes entre le Locateur et sa clientèle. Le Locateur a l'obligation de s'assurer que soient retenus exclusivement les services du Locataire pour tous besoins de restauration, de traiteur ou autres services similaires pour toute activité se déroulant selon une entente du Locateur et de sa clientèle, indépendamment de la localisation d'une telle entente et/ou activité (notamment les locaux utilisés par le Locateur dans les édifices avoisinants du Cégep Marie-Victorin ainsi que les terrains extérieurs utilisés par le Locateur).

11.3 Cette clause d'exclusivité prévoit par ailleurs la présence de machines distributrices de boissons et de nourriture dans l'Immeuble, totalement, et exclusivement exploitées par le Locataire. Lesdites machines sont réputées être mises à la disposition de l'ensemble de la clientèle et des occupants de l'Immeuble et en aucun cas aucune somme ne pourra être réclamée par le Locateur au Locataire pour l'exploitation de ces machines. La vente de boissons sucrées est prohibée. Dans le respect de cette clause d'exclusivité, aucune autre machine distributrice de tout aliment ou boisson, incluant des bonbons, ne pourra être installée et exploitée par le Locateur ou un de ses fournisseurs ou par un autre locataire dans l'Édifice ou par toute autre tierce partie dans l'Immeuble. La présence ou non de telles machines distributrices est laissée à la discrétion du Locataire et ne pourrait en aucun cas être exigée par le Locateur. L'emplacement des distributrices doit être approuvé au préalable par le Locateur.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 12 - DIVERS

12.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

12.2 **Renonciation** : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

12.3 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

12.4 **Lois applicables** : Le Bail est régie par les lois du Québec.

12.5 **Modification** : À moins que les présentes n'en prévoient autrement, aucune modification ou addition au Bail ne liera les parties à moins qu'elle ne soit faite par écrit et signée par chacune d'elles.

ARTICLE 13 - POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

13.1 **Remise** : Le Locateur a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Locataire.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

ARTICLE 14 - ANNEXES

14.1 **Énumération** : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

► Annexe A : Plans des Lieux loués, du stationnement et de la terrasse

ARTICLE 15 - ÉLECTION DE DOMICILE

15.1 **Adresses** : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur ou courrier électronique :

► Pour le Locateur :

Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
Division de la location
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal, Québec H2Y 3Y8

Paraphes	
Locateur	Locataire
	MM

Télécopieur : (514) 280-3597

► Pour le Locataire :

RESTO-BAR CAPUCINE INC.
Mario Di Molfetta
6838, rue Bombardier
Montréal (Québec) H1P 3K5

15.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

15.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main, soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur ou par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par télécopieur ou courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 16 - ANNULATION

16.1 Bail antérieur : Le Locataire et le Locateur annulent par les présentes, à toutes fins que de droit, à compter de la date où le présent Bail prend effet, date qui sera confirmée et approuvée par les parties par écrit. Les parties se donneront mutuellement une quittance totale et finale de toutes les obligations découlant du Bail initial, le tout sans indemnité ni compensation de quelque nature que ce soit de part et d'autre.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2018

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Yves Saindon

Le _____ 2018

RESTO-BAR CAPUCINE INC.

_____
par : Mario Di Molfetta

Paraphes	
Locateur	Locataire MDM

Annexe A

Plan des Lieux loués

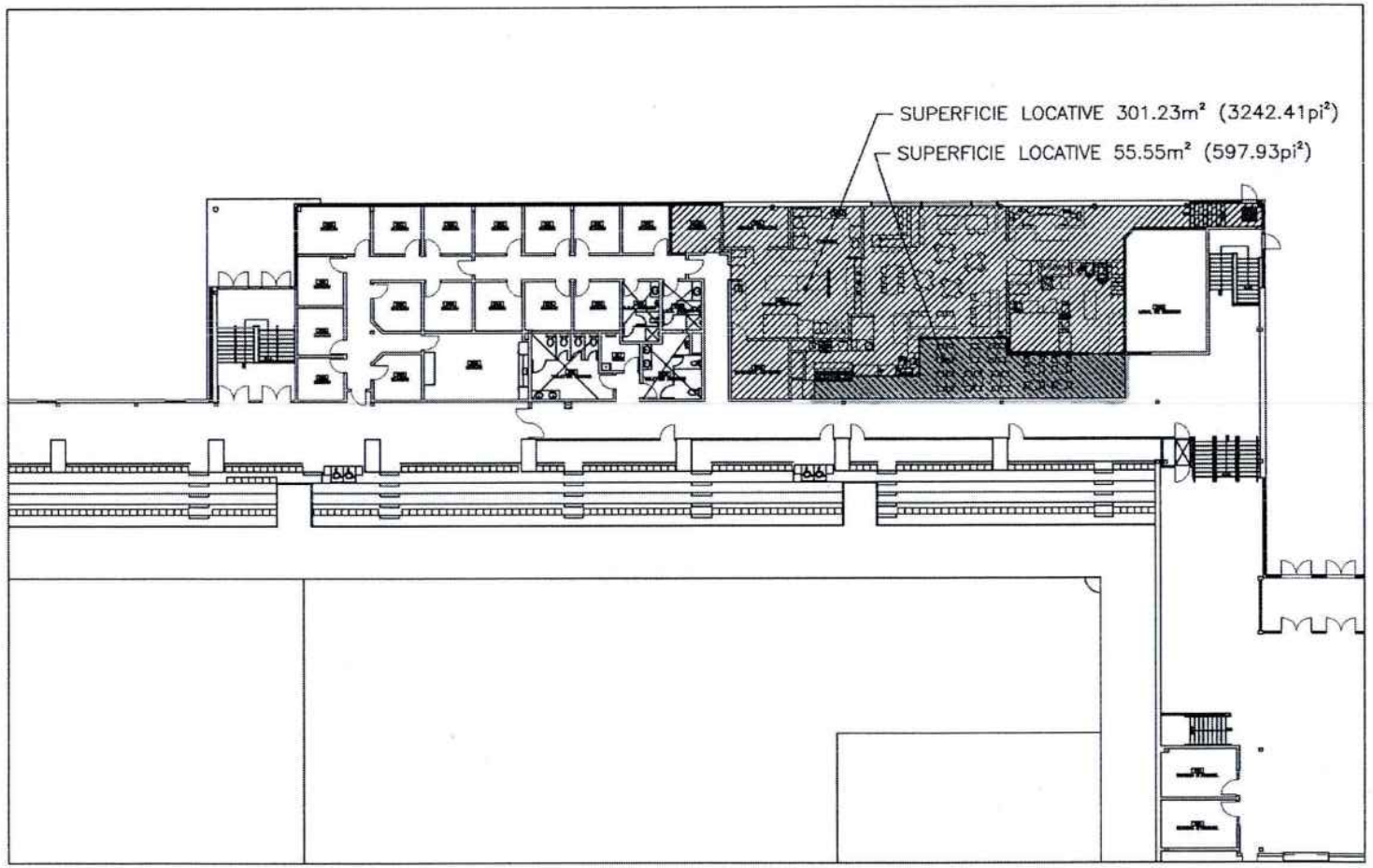

COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN

7000 BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

ANNEXE "A"

REZ-DE-CHAUSSÉE

22-01-2018

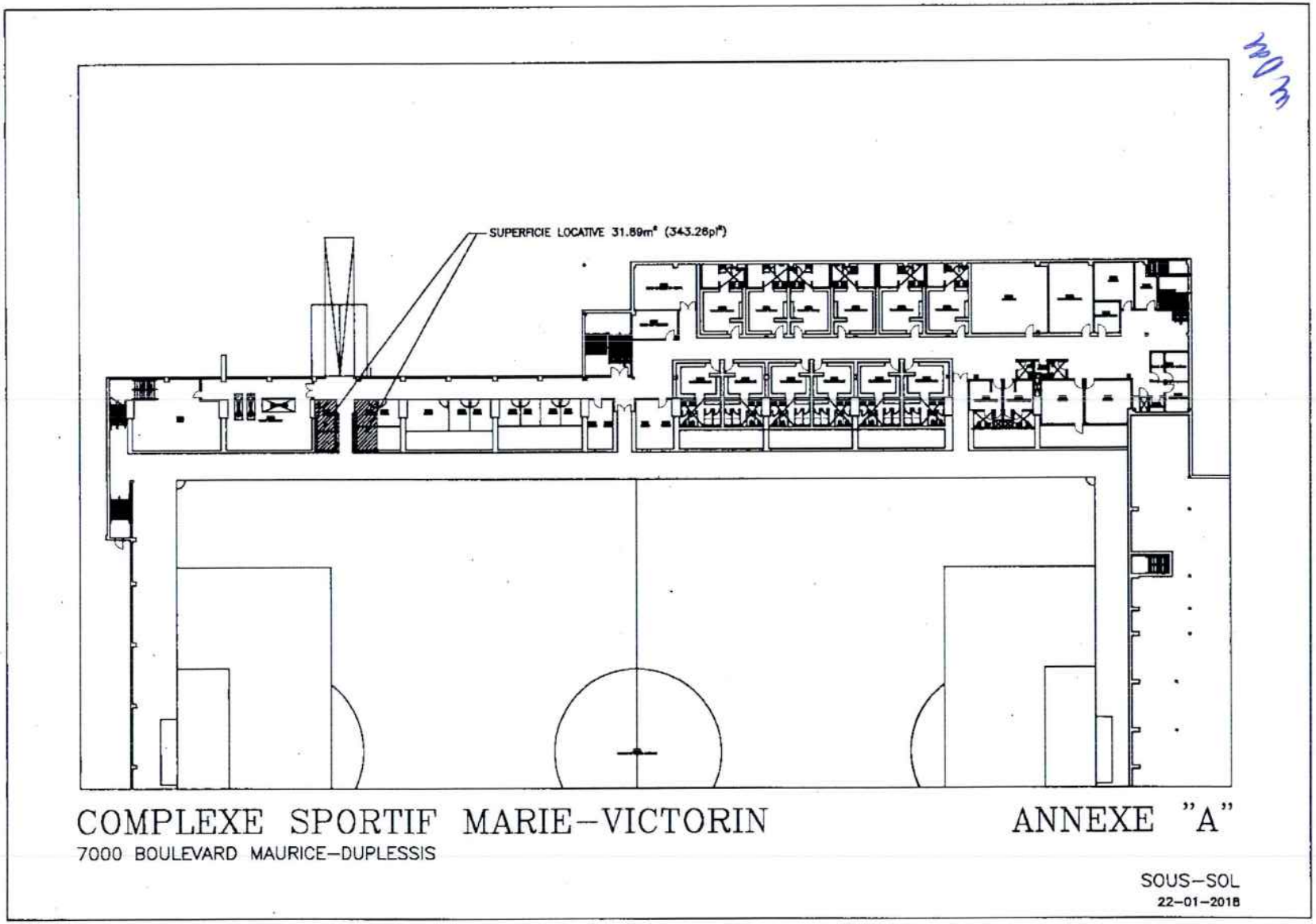

COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN

7000 BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

ANNEXE "A"

SOUS-SOL

22-01-2018

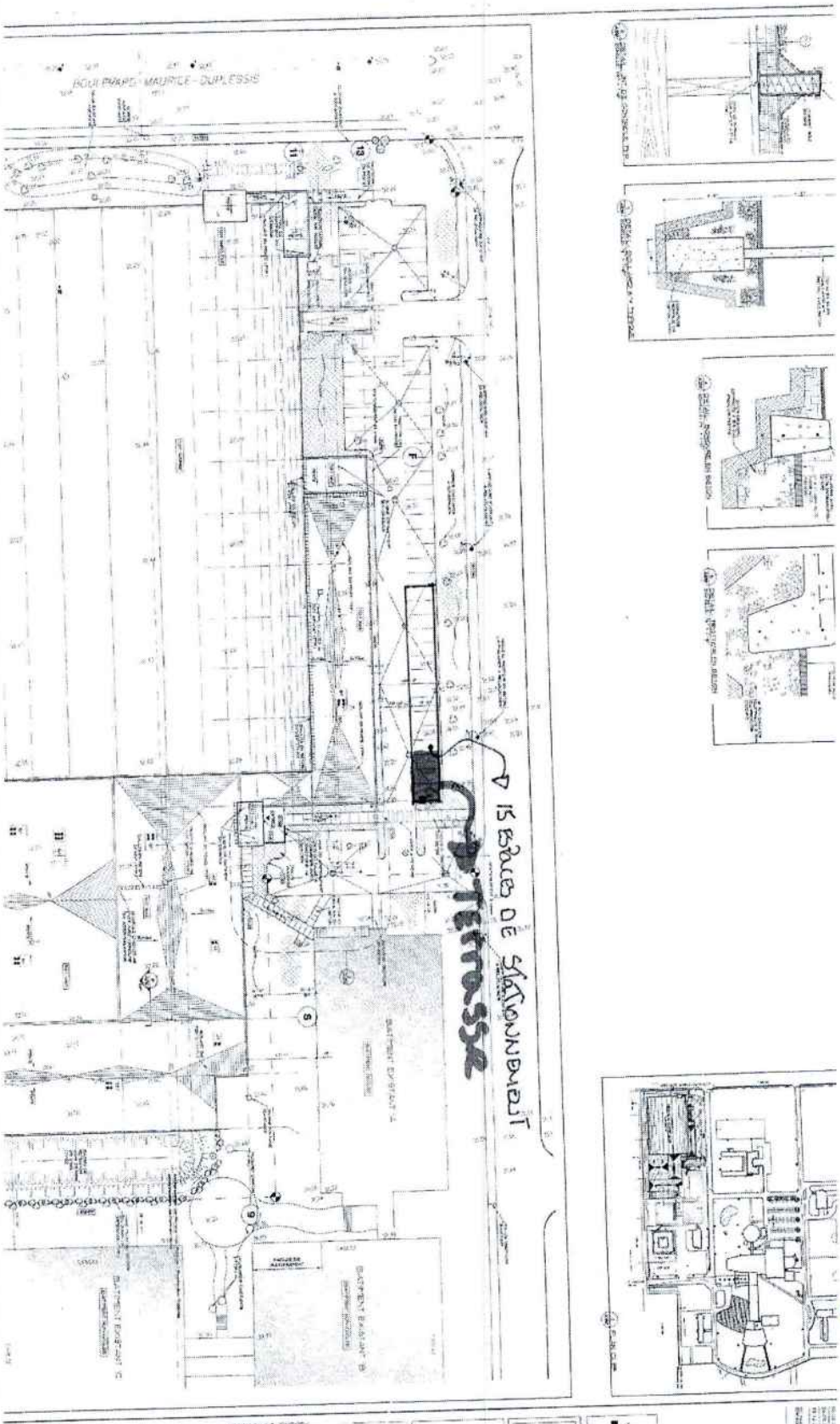
BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS
15 PLACES DE STATIONNEMENT
TERRASSE

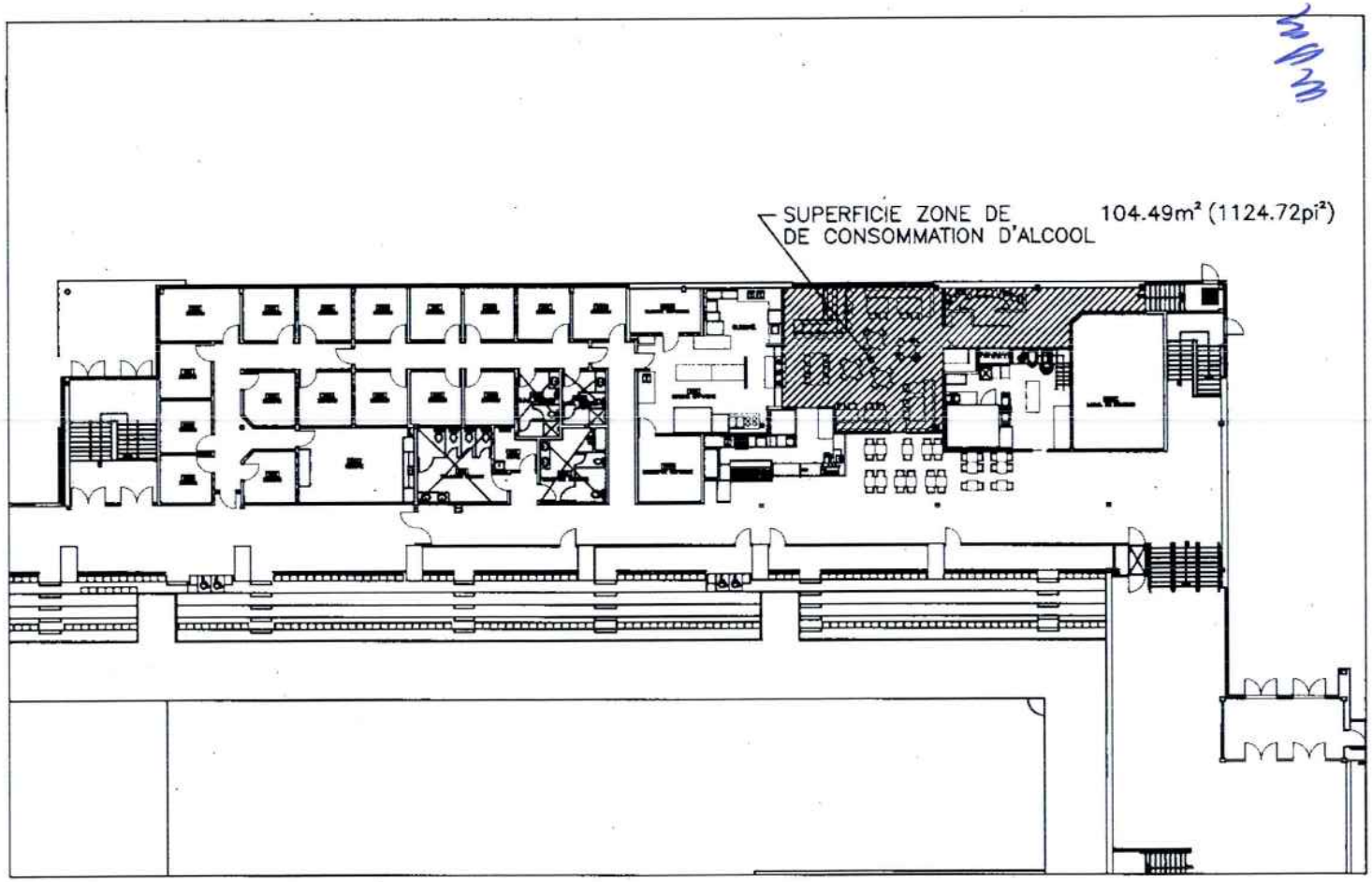

COMPLEXE SPORTIF MARIE-VICTORIN

7000 BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

ANNEXE "A"

REZ-DE-CHAUSSÉE

22-01-2018

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1185372002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Resto-Bar Capucine, pour une période de 10 ans, à compter du 1er janvier 2019, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 7000, boulevard Maurice-Duplessis pour des fins de restauration, ainsi que des espaces d'entreposage au sous-sol du même immeuble, d'une superficie locative approximative de 3 566,35 pi², moyennant un loyer total de 491 674,23 $, avant les taxes. Bâtiment 2621-102

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1185372002 7000 Maurice Duplessis RestoBar Capucine.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-12

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-1093
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.024

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1187953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. | Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé:
1. d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc.

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-18 15:13

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187953001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. | Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Dans la foulée de l'adoption de la Stratégie du développement économique 2018-2022 « Accélérer Montréal », la Direction de l'entrepreneuriat du Service du développement économique (SDÉ) a reçu, le 22 mai dernier, une demande de soutien financier d'un montant de 250 000 $ de l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal (EEQ), pour deux dossiers distincts :

- la création et le déploiement de 3 nouveaux projets de formation en entrepreneuriat. La demande financière associée au déploiement de ces formations est de 200 000 $;
- l'organisation et la coordination du Défi OSEntreprendre 2019, pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. La demande financière associée au projet est de 50 000 $.

L'EEQ et son prédécesseur, le SAJE, ont déployé le Défi OSEntreprendre Montréal pendant 13 ans avec succès. L'organisme souhaite, pour l'édition régional 2019, en assumer encore la responsabilité, pour le volet Création d'entreprise et Réussite Inc.

Les demandes financières de l'organisme au SDÉ, un descriptif des projets de formations et du Défi OSEntreprendre ainsi que les budgets pro-forma sont en pièces jointes.

L'EEQ est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif. L'EEQ est une institution d'enseignement post secondaire qui se dédie à former la relève entrepreneuriale. Installée au centre-ville de Montréal, l'École agit comme une institution de formation pour l'ensemble du tissu entrepreneurial montréalais, incluant le réseau PME MTL.

Un première contribution de 632 000 $ a déjà été octroyé à l'EEQ en 2015 afin qu'elle puisse mettre sur pied l'École en question.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0776 (17 Décembre 2015) : octroi d'une contribution financière maximale de 632 000 $ à l'École entrepreneuriale de Montréal pour les années 2016 et 2017 pour la création de l'école
CE15 2201 (2 décembre 2015) : octroi d'un soutien financier maximal de 48 000 $ à PME MTL Grand Sud-Ouest pour l'organisation du concours Défi OSEntreprendre

CE15 2198 (2 décembre 2015) : octroi d'un soutien financier non récurrent de 75 000 $, à la Jeune chambre de commerce de Montréal pour son implication dans un volet relève et entrepreneuriat en lien avec le Défi OSEntreprendre

DESCRIPTION

PROJET FORMATION EN ENTREPRENEURIAT
Le premier projet de l'EEQ concerne la création et le déploiement de trois (3) nouveaux projets de formation en entrepreneuriat. Ces formations visent à développer les compétences des entrepreneurs de Montréal et favoriser la croissance de leurs organisations.
Les trois projets de formation aux entrepreneurs seraient (voir en pièce jointe) :

- Vers une croissance structurée de mon entreprise.
- Parcours Immigraffaires.
- Croissance numérique internationale.

Chacun de ces projets prévoit une approche mixte de formation de groupes (ateliers thématiques), d'accompagnement individuel avec des experts, d'ateliers de co-développement et de mentorat de groupe. Les principaux objectifs de ces formations sont de :

- favoriser l’acquisition de nouvelles compétences, d’habiletés et d'attitudes entrepreneuriales afin d'aider les entrepreneurs à gérer leur croissance et d'augmenter le taux de succès de leur entreprise;
- mieux intégrer économiquement un plus grand nombre d'individus issus de communautés culturelles grâce à un soutien et un développement de leurs compétences entrepreneuriales;
- appuyer les entrepreneurs à identifier des opportunités de marchés à l'international pour leur implantation, l'augmentation potentiel de leur chiffre d'affaires et comprendre la façon d'intégrer les outils numériques comme accélérateur de croissance.

L'EEQ à Montréal desservirait par ses trois projets 323 entrepreneurs à partir de l'autonome 2018 jusqu'à la fin de l'hiver 2019, incluant la participation assurée de 20 entrepreneurs designers. Le projet Immigraffaires permettrait de sensibiliser 1 000 entrepreneurs immigrants.

Le soutien financier de 200 000 $, qui serait attribué à l'EEQ pour la création et le déploiement de trois nouvelles formations entrepreneuriales, représente 36 % du budget total prévisionnel (555 495 $) et 48 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux (413 720 $).

CONTRIBUTEURS (en millier de dollars)

Contribution partenaire	août 2018 à août 2019	%
Ville de Montréal	200 000 $	36 %
MESI | EQ	213 720 $	38 %
Partenaires entrepreneurs	79 855 $	14 %
Autres | Partenaires privés	61 920 $	12 %
Total	**555 495 $**	**100 %**

PROJET DÉFI OSENTREPRENDRE 2019

Le second projet concerne l'organisation et la coordination du concours Défi OSEntreprendre 2019 pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. L'EEQ serait responsable de faire la promotion du Défi OSEntreprendre, de mobiliser les acteurs, d'organiser le concours et le gala régional.

Le Défi OSEntreprendre, jusqu'à tout récemment connu sous le nom de Concours québécois en entrepreneuriat, est une activité qui permet de repérer et de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales à l'échelle du Québec. À cette fin, une démarche de reconnaissance est organisée aux échelons local, régional et national, depuis maintenant 21 ans, mettant en lumière les participants qui ont l'audace d'oser entreprendre. Le Défi fait découvrir des personnalités inspirantes et des projets entrepreneuriaux, de manière à éveiller le désir d'entreprendre chez plus de 50 000 participants. Le Défi OSEntreprendre mobilise un large réseau de partenaires afin de faire rayonner les initiatives, soit plus de 350 responsables dans 17 régions du Québec, des centaines de bénévoles et des dizaines de partenaires publics et privés.

L'EEQ vise le dépôt de 300 dossiers de participation à Montréal.

Le soutien financier de 50 000 $, qui serait attribué à l'EEQ pour l'organisation et la coordination du défi OSEntreprendre, représente 37 % du budget total prévisionnel (135 895 $) et 62,5 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux (80 000 $). La participation financière et en services de plusieurs commanditaires complète le financement de l'événement.

CONTRIBUTEURS (en milliers de dollars)

Contribution partenaire	septembre 2018 à juin 2019	%
Ville de Montréal	50 000 $	37 %
Partenaires privés	30 000 $	22 %
Autres partenaires publics	40 000 $	29 %
Autres	15 895 $	12 %
Total	**135 895 $**	**100 %**

Une entente de contribution entre la ville et l'EEQ précise les modalités de versement de la contribution.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la Stratégie de développement économique 2018-2022 « Accélérer Montréal » du SDÉ, il est souligné l'importance d'appuyer un réseau performant, en renforçant notamment l'écosystème montréalais en développement économique. À cet effet, l'une des priorités de la planification stratégique est de solidifier la première ligne de services offerts aux entreprises. Il est également mentionné l'importance de stimuler à la fois la création d'entreprises ainsi que la croissance et le développement des petites et

moyennes entreprises.
Le plan d'action «*Maximiser Montréal, 2018-2022* » vient confirmer cette volonté de renforcer l'écosystème montréalais en développement économique, tout comme le plan « *Entreprendre Montréal, 2018-2022* » valorise le renforcement des compétences entrepreneurial.

Montréal peut déjà compter sur un réseau riche en PME, mais la ville doit aussi encourager leur croissance, puisque près de la moitié d'entre elles sont composées de moins de quatre employés. La pérennité des entreprises existantes constitue donc réellement un enjeu au développement économique de la métropole.

L'EEQ a su démontrer depuis les trois dernières années qu'elle répond concrètement aux besoins des entrepreneurs. Accessible et orientée sur le développement des aptitudes pratiques, l'EEQ répond aux besoins spécifiques des entrepreneurs de tous horizons en leur faisant vivre, dans un milieu entrepreneurial, une expérience accessible, flexible et associative. Les frais d'inscription minimes et la possibilité d'être admissible au système de prêts scolaires facilitent l'entrée des futurs entrepreneurs. Le savoir-faire de l'EEQ repose sur les 32 ans d'expérience de formation et d'accompagnement en entrepreneuriat de son partenaire fondateur, le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs. Leader dans son milieu, le SAJE a accompagné plus de 25 000 entrepreneurs depuis l'an 2000 en leur offrant des services-conseils, du coaching et de la formation. Elle vient donc appuyer le plan d'action « *Entreprendre Montréal* » en renforçant les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs par le biais de formations adaptées. Elle permet également d'offrir un service direct aux entreprises tel que mentionné dans le plan d'action «*Maximiser Montréal* ».

Ces formations permettent également de venir stimuler les différents secteurs entrepreneuriaux prioritaires et plus spécifiquement l'accompagnement des entrepreneurs immigrants avec le parcours *Immigraffaire* ainsi que le développement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs designers. Le projet de formation *Immigraffaire* est notamment une solution concrète pour sensibiliser les entrepreneurs immigrants à l'entrepreneuriat et les inciter à se lancer en affaire. Par le fait même, la formation facilite l'accès aux différents réseaux d'affaires montréalais et elle leur offre du mentorat de groupe spécialisé.

Le soutien de l'entrepreneuriat est au coeur du développement économique. En effet, les entreprise créent des emplois et génèrent des investissements ainsi que de la valeur ajoutée. Or, l'augmentation de la création des entreprises et le passage de l'intention à l'action, nommément inscrit à travers la Stratégie de Développement Économique 2018-2022 constitue un enjeu persistant. Le concours Défi OSEtreprendre constitue une plate-forme de choix pour inciter et stimuler les jeunes à créer leur entreprise.

Le défi OSEntreprendre :
- inspire le désir d'entreprendre;
- encourage les jeunes et les entrepreneurs à entreprendre;
- valorise l'entrepreneuriat;
- mobilise un large réseau de partenaires

Dans un premier temps, le défi OSEntreprendre sensibilise les jeunes âgés entre 18 et 35 à l'entrepreneuriat et permet ainsi l'émulation des jeunes entrepreneurs en les incitant à passer à l'action.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 250 000 $ qui sera répartit comme suit :
Service du développement économique

Les crédits requis sont prévus :
- au budget de fonctionnement du SDÉ, Direction de l'Entrepreneuriat, pour un montant de 50 000 $ (Entente 150 M$).
- au budget de fonctionnement du SDÉ, service aux entreprises, pour un montant de 190 000 $ (Entente 150 M$).

Service de la culture :

Les crédits de 10 000 $, spécifique au développement des compétences entrepreneuriales des entrepreneurs designers, seront financés par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-008 Entente 2017-2020 / Années antérieures;

Cette somme est subventionnée à 100 % dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui ne laisse aucun emprunt net à la charge de la Ville et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : 17-02.06.01.00-0049

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

	2018	**2019**
Service du développement économique : Direction de l'entrepreneuriat	25 000 $	25 000 $
Service du développement économique : Service aux entreprises	85 000 $	105 000 $
Entente MCCQ-Ville	10 000 $ (paiement initial)	
Total	**120 000 $**	**130 000 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution financière permettra de :
- Accroître l'indice entrepreneurial
- Accroître le taux de survie des entreprises
- Consolider l'offre de service du réseau PME MTL

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.
Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement des nouvelles formations à l'automne 2018.
Début du projet « Défi OSEntreprendre » à l'automne 2018.
Gala régional au printemps 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique MOQUIN, Service de la culture
Stéphanie ROSE, Service de la culture
Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture

Lecture :

Véronique MOQUIN, 18 juillet 2018
Suzanne LAVERDIÈRE, 17 juillet 2018
Stéphanie ROSE, 17 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine C LAREAU
Commissaire au développement économique

Tél : 514 868 7673
Télécop. : 514 872 6414

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-22

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. : 514 872 6414

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2018-06-28

PROJET

Le projet « Vers une croissance structurée de mon entreprise » vise à aider l'entrepreneur à gérer sa croissance et à augmenter le taux de succès de la petite entreprise de moins de 10 employés par le biais du développement des compétences entrepreneuriales.

ENJEUX

Selon l'Indice entrepreneurial québécois (2015) une majorité d'entreprises (57,9%) ne survivent pas plus de 5 ans. Un taux de fermetures (mesuré par la proportion de personnes ayant fermé au moins une fois une entreprise dont elles étaient propriétaires) qui est en augmentation par rapport aux années antérieures. Statistiques qui démontrent que les entreprises évoluent dans un environnement économique de plus en plus turbulent.

La phase de développement ou d'expansion d'une entreprise constitue un point culminant de son cycle de vie. Malheureusement, la proportion des entrepreneurs émergents qui souhaitent croître d'au moins 5 employés dans les cinq prochaines années se situe à 16,27% en 2016 au Québec alors qu'il était de 28,02% en 2015. On constate donc une baisse de l'ambition à croître de manière absolue pour les entrepreneurs émergents du Québec.

M. Gregg A. Liechtenstein, chercheur américain, considère que pour qu'un système de développement entrepreneurial d'une région ait du succès, il faut entre autres ***« focaliser sur le développement des entrepreneurs. »***

1- *Le succès en entrepreneuriat est fonction de la maîtrise des compétences entrepreneuriales ;*
2- *Les entrepreneurs ne possèdent pas toutes les compétences entrepreneuriales au même niveau ;*
3- *Les compétences entrepreneuriales peuvent être développées.*

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Pour accéder à une cohorte « Vers une croissance structurée de mon entreprise », l'entrepreneur peut être à la tête d'un OBL ou d'un OBNL.

Le projet propose d'abord deux ateliers basés sur la méthode de la « Roue de la croissance ». Ces ateliers permettront à l'entrepreneur de planifier et structurer sa vision de croissance. Des périodes de soutien expert (2 heures) sont arrimés aux ateliers afin de permettre à l'entrepreneur de travailler de façon individuelle sur son projet de croissance.

S'ensuit un diagnostic portant sur le développement des compétences entrepreneuriales basé sur sa planification de croissance. Selon sa position à l'intérieur du cadran de la roue de la croissance et des résultats du diagnostic des compétences, l'entrepreneur sera en mesure de dresser son parcours personnel et de choisir les conférences/thématiques et ateliers dont il a besoin pour assurer la mise en œuvre de son plan de croissance.

L'École propose trois types de cohorte croissance pouvant amener un travailleur autonome ou un entrepreneur à faire croître son entreprise

1. Mieux s'outiller pour mieux vendre
   (Revoir son modèle d'affaires selon les 3A (1), Incarner son image de marque (1), Les principes de la vente (6), les outils numériques (1), le service après-vente (1)

2. Se numériser pour mieux vendre
   (Les enjeux et les opportunités dans le développement d'une boutique en ligne incluant l'aspect juridique (2), le marketing numérique (2), automatiser les activités récurrentes (2), utilisation des données dans la prise de décisions (2), logistique et gestion des inventaires (1) et planification financière (1)).

3. Innover et diversifier son offre
   (« Design thinking » (3), les modèles d'affaires émergents (2), analyse et opportunité d'intégration verticale (1), automatiser les activités récurrentes (2), utilisation des données dans la prise de décisions (2).

Chaque cohorte croissance est composée d'une série de 10 ateliers thématiques de base et peut être bonifiés selon les besoins (voir catalogue d'ateliers disponibles selon les fonctions de l'entreprise ; ressources humaines, marketing et vente, comptabilité et finance, affaires juridiques, opérations et logistiques, innovation, R&D.

Enfin, s'ajoute aux ateliers, dix (10) heures de soutien expert ainsi que cinq (5) ateliers de co-développement. Un tableau de bord sera élaboré en début de spécialité afin de monitorer la performance de croissance de l'entreprise et ajuster au besoin de l'entrepreneur.

Le projet « Vers une croissance structurée de mon entreprise » a été conçu pour desservir des cohortes composées de 10 à 15 entrepreneurs. Un nombre limité de participant permet un apprentissage optimal et des échanges beaucoup plus constructifs.

RÉSULTATS ATTENDUS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Indicateurs	**Cibles**	**Source de données**
Nombre d'entrepreneurs formés	135	Base de données

BUDGET NÉCESSAIRE (en milliers de dollars) :

Contributions partenaires	**Année 2018**	**%**
Ville de Montréal	**143 720**	**40**
MESI/EQ	143 720	40
Partenaires/entrepreneurs	71 855	20
TOTAL	359 295	100%

Dépenses admissibles		
Parcours :		
Organisation et coordination des ateliers (12)	7 200	
Organisation et coordination du co-développement (5)	3 000	
Soutien expert (10)	18 750	
Frais de gestion (10%)	3 910	
Frais de promotion	2 895	**35 755**
*9 cohortes		**321 795**
Développement des outils d'apprentissage (20 ateliers) (3*5 heures*20*125)	37 500	**37 500**
Total		**359 295**
SOURCE : École des entrepreneurs de Montréal		

Échéancier					
Date de début (2018-2019)	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	**Janvier (2019)**
Nombre de cohorte	**2**	**3**	**2**	**1**	**1**

RESPONSABLE(S) ET PERSONNE(S) RESSOURCE(S)
Unité et personne responsables : Michel Fortin, Président- directeur général *Collaboratrice : Tracey Ann Powers, V.-P. aux opérations et à l'innovation*
Date : 22 mai 2018

PROJET

Le parcours « Immigraffaires » a pour mission d'intégrer économiquement un plus grand nombre d'individus issus de communautés culturelles grâce notamment à un soutien et un développement de leurs compétences entrepreneuriales. C'est par une démarche de sensibilisation, de formation et de soutien que des personnes issues de communautés culturelles seront propulsées au rang « d'entrepreneurs » à Montréal.

ENJEUX

Les entrepreneurs immigrants se confronteraient à des difficultés particulières :

- Leur crédibilité à titre d'entrepreneur peut être plus facilement affectée par des préjugés liés à la race, à l'âge, au sexe, à la langue, mais le développement de leurs compétences entrepreneuriales diminue l'impact de ces préjugés ;
- Les différences culturelles peuvent diminuer leur propension à devenir entrepreneur : moins grande maîtrise de la langue française ou anglaise, manque de références entrepreneuriales, difficultés à se faire connaître ou reconnaître, affectant ainsi la confiance en soi ;
- Ils éprouvent des problèmes d'accès à l'information et utilisent moins les ressources et services offerts, souvent parce qu'ils ne les connaissent pas ou peu ;
- Ils ont plus de difficulté à pénétrer les réseaux d'affaires établis bien qu'ils aient accès aux réseaux d'affaires de leur communauté d'origine ;
- L'accès au financement peut leur sembler difficile, mais les raisons de cette difficulté ressemblent à celles rencontrées par les entrepreneurs en général : secteurs d'activité instables ou saturés, peu ou pas d'historique de crédit, manque de garanties, etc. ;
- Ils éprouveraient des difficultés au plan de commercialisation liées à une moins bonne connaissance des marchés locaux et de leur croissance. Ils ont tendance à rechercher une niche commerciale en lien ou au sein de leur communauté d'origine.

DESCRIPTION DU PROJET

OBJECTIFS VOLET SENSIBILISATION : Faire prendre conscience de l'impact des différences culturelles dans le développement d'un projet entrepreneurial et faire connaitre aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs immigrants les particularités reliées au contexte d'affaires montréalais.

MOYEN / OUTILS : Mettre à jour et diffuser le Guide « Immigraffaires » développé par le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs http://www.sajeenaffaires.org/immigraffaires.php et mettre à jour et offrir de façon bi-hebdomadairement les ateliers : 1- Être entrepreneur au Québec et 2- Culture d'affaires au Québec.
Ajuster le profil de compétences entrepreneuriales pour immigrant-entrepreneurs et produire un outil de diagnostic. Développer dix (10) fiches conseils pour un futur immigrant entrepreneur. Développer cinq (5) podcasts mettant en vedette des entrepreneurs immigrants.

OBJECTIFS VOLET FORMATION / CO-DÉVELOPPEMENT : Renforcir les compétences entrepreneuriales des immigrants entrepreneurs et **a**ugmenter leur chance de succès.

MOYEN / OUTILS : Développer et organiser des activités de « co-développement » qui seraient arrimées à des conférences/thématiques, le tout complémentaire, aux parcours de création et d'achat d'entreprises offerts par l'École des entrepreneurs

OBJECTIF VOLET RÉFÉRENCEMENT : Référer les immigrants-entrepreneurs vers les ressources spécialisées correspondant à leurs besoins et à leur communauté d'appartenance. **R**éférer les immigrants entrepreneurs vers les réseaux susceptibles d'accroître leur intégration économique.

RÉSULTATS ATTENDUS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Indicateurs	Cibles	Source de données
Nombre d'immigrants-entrepreneurs sensibilisés	1000	Base de données de l'École
Nombre d'immigrants-entrepreneurs en co-développement	180	Base de données de l'École

BUDGET NÉCESSAIRE (en milliers de dollars) :

Contributions partenaires	Année 2018	%
Ville de Montréal	31 280	40 %
Autres sources (partenaires privés)	46 920	60 %
TOTAL	78 200	100%

RESPONSABLE(S) ET PERSONNE(S) RESSOURCE(S)

Unité et personne responsables : Michel Fortin, Président-directeur général

Collaboratrice : Tracey Ann Powers, V.-P. aux opérations et à l'innovation

Date : 22 mai 2018

Dépenses admissibles		
Conception de capsules vidéo (4)	20 000 $	
Organisation et coordination des ateliers culture d'affaires au Québec (24)	14 400 $	
Organisation et coordination des activités de co-développement (48)	28 800 $	
Tes opportunités montréalaises	1 875 $	
Ton statut, ton modèle	1 875 $	
Places d'affaires et espaces de co-working	1 875 $	
Littératie financières et financement	1 875 $	
Montréal techno et solutions numériques	1 875 $	
Opportunités de réseautage	1 875 $	
Son « label » diversité et le code Québec	1 875 $	
Gestion des talents	1 875 $	
Total	78 200 $	
SOURCE : École des entrepreneurs de Montréal		

PROJET

Demande de financement de 50 000 $ de l'École des entrepreneurs du Québec pour l'organisation, la coordination et la promotion des volets Création d'entreprise et Réussite inc du **Défi OSEntreprendre de Montréal**.

ENJEUX

Le Défi OSEntreprendre

Le Défi OSEntreprendre, est un grand mouvement québécois qui se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national. Avec son volet Entrepreneuriat étudiant qui reconnaît les jeunes du primaire à l'université, son volet Création d'entreprise qui appuie les nouveaux entrepreneurs et son volet Réussite inc. qui fait rayonner des succès inspirants, il rejoint quelques 50 000 participants annuellement.

Il est mis en œuvre dans les 17 régions du Québec par des responsables régionaux ayant à cœur de mobiliser les acteurs de la région, de faire rayonner les initiatives et d'inspirer le désir d'entreprendre, avec le support de 350 agents locaux, d'une trentaine d'alliés stratégiques et de l'équipe nationale.

La responsabilité régionale du Défi OSEntreprendre Montréal

Considérant que L'école des entrepreneurs du Québec a déployé le **Défi OSEntreprendre Montréal** pendant 13 ans avec succès, l'organisme souhaite en assumer la responsabilité régionale, pour le volet Création d'entreprise et le volet Réussite inc. le tout en collaboration avec Académos pour le Volet Entrepreneuriat étudiant.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Ressources et organisation

- Affecter les ressources humaines nécessaires et les superviser ;
- Mettre en place un comité organisateur régional pour appuyer le déploiement du Défi OSEntreprendre Montréal;
- Établir les besoins, assurer le financement et une saine gestion financière du Défi OSEntreprendre Montréal;

Mobilisation des acteurs

- Déployer le **Défi OSEntreprendre Montréal** comme un véhicule de choix pour faire rayonner les nouvelles initiatives entrepreneuriales;
- Mobiliser les réseaux socio-économiques du territoire ;
- Assurer la gestion des candidatures ;
- Organiser et coordonner les jurys régionaux de sélection.

Rayonnement des participants

- Établir une stratégie de promotion favorisant le repérage des initiatives et leur inscription au Défi OSEntreprendre Montréal, incluant par exemple l'organisation d'une activité de lancement d'édition, l'implication d'un président d'honneur, la rencontre de groupes de concertation, etc. ;
- Organiser une activité de remise de prix régionale et y inviter les décideurs et leaders de Montréal. S'assurer que les lauréats soient mis en valeur lors de cette activité, notamment par la remise des outils de rayonnement officiels et une prise de parole de ces lauréats;
- Établir une stratégie de communication favorisant le rayonnement des participants, finalistes et lauréats régionaux.
- Accompagnement de la délégation du Défi OSEntreprendre Montréal à la finale du Québec.

Échéancier

Prendre note que les activités reliées à l'organisation et à la coordination du Défi OSEntreprendre se dérouleront à compter du mois de septembre 2018 jusqu'au mois de mai 2019.

Recrutement du coordonnateur	Septembre 2018
Lancement du Défi OSEntreprendre	Février 2019
Date limite pour dépôt des candidatures	Mi-mars 2019
Gala régional (Montréal)	Mai 2019
Gala national (Québec)	Juin 2019

RÉSULTATS ATTENDUS

Indicateurs	**Cibles**	**Source de données**
Nombre de dossiers déposés en création d'entreprise	300	Base de données

BUDGET NÉCESSAIRE (en milliers de dollars) :

Contributions partenaires	**Année 2018**	**%**
Ville de Montréal	50 000	37 %
Autres partenaires	30 000	22 %
Partenaires privés	40 000	29 %
Autres	15 895	12 %
TOTAL	135 895	100%

RESPONSABLE(S) ET PERSONNE(S) RESSOURCE(S)
Unité et personne responsables : Michel Fortin, Président-directeur général *Collaborateurs : Tracey Ann Powers, directrice des opérations*
Date : 23 mai 2018

Budget 2018

Concours québécois en entrepreneuriat - Montréal

	Édition 18-19
REVENUS	
Subventions	
Ville de Montréal	50 000 $
Allocation régionale	15 000 $
Emploi-Québec (subvention salariale)	15 000 $
	80 000 $
Commandites	
Commanditaires régionaux - privés et associatifs	32 000 $
Bourses régionales venant du National	8 000 $
Desjardins - CFE Est et Ouest	- $
Fusion Jeunesse	- $
Druide Informatique	- $
Ometz (ProMontreal entrepreneurs)	- $
Fondation du maire: Le Montréal inc. de demain	- $
	40 000 $
Commandites en services	
Druide Informatique (Antidote et synonymes)	- $
Fusion Jeunesse	- $
CCMM	- $
Jean-Paul Beaudry Ltée. (collation jeunes)	- $
	- $
Inscriptions PayPal (289 paiements sur 301 inscriptions)	15 895 $
TOTAL DES REVENUS	***135 895 $***
DÉPENSES	
Bourses en argent	*30 000 $*
Bourses en services	*10 000 $*
Frais d'opération	
Lancement régional	2 500 $
Fournitures de bureau	350 $
Postes et messageries	145 $
Frais de comité et réunion (jurys)	2 000 $
Déplacement et représentation	1 500 $
Publicité et promotion	12 500 $
Production vidéos/photos officielles (jury+gala)	2 000 $
14 Cadres pour les lauréats régionaux	400 $
Programmes de la soirée (gala)	- $
Location de salle (matériel, tables, traiteur et alcool)	14 500 $
Vestiaire (voir selon température)	- $
Ressources humaines (Salaires et avantages sociaux)	60 000 $

TOTAL des frais d'opération:	**95 895 $**

GRAND TOTAL DES DÉPENSES	*135 895 $*
Surplus/perte	- $

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC,** personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7 agissant et représentée par M. Michel Fortin, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 16 mai 2018 dont un extrait est annexé aux présentes pour en attester;

N° d'inscription T.P.S. : 866937477
N° d'inscription T.V.Q. : 1022487147

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme est une organisation à but non lucratif qui a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à

pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : La directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la programmation régulière et à la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendus que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les dix (10) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2018

5.2.1.1 une somme maximale de cent vingt mille dollars (120 000 $) dans les trente jours suivants la signature de la présente Convention et conditionnelle à la remise d'un échéancier du déploiement du volet Formation du projet.

5.2.2 Pour l'année 2019

5.2.2.1 une somme maximale de cent mille dollars (100 000 $), dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte de mi-parcours de la réalisation des deux volets du projet, Formation et Défi OSEntreprendre, le 31 janvier 2019.

5.2.2.2 une somme maximale de trente mille dollars (30 000 $), dans les trente (30) jours suivant la remise à la Responsable de la Reddition de compte finale de la réalisation des deux volets du projet, Formation et Défi OSEntreprendre, le 30 juillet 2019.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 septembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en

totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage sud Montréal (QC) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le …… e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ..... e jour de 2018

ECOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC

Par : _____
Michel Fortin, directeur général

Cette convention a été approuvée par le ……..de la Ville de Montréal, le ……. e jour du mois de …….. (2018) (Résolution ……..).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU PROJET

L'École des Entrepreneurs du Québec mènera 2 projets distincts afin de sensibiliser les différentes populations cibles à l'entrepreneuriat. Les projets visent également à accompagner la croissance entrepreneuriale :

PROJETS	Coût total estimé	Subvention Ville
Développement et déploiement de formations spécifiques pour les entrepreneurs	555 495 $	200 000 $
Organisation et coordination du concours Défi OSEntreprendre. Volets Création Entreprise et Réussite Inc.	135 895 $	50 000 $
Total	691 390 $	250 000 $

Clientèle : Individus, entrepreneurs et propriétaires d'entreprises de 10 employés et moins (non limitatif) et de tous les secteurs d'activités, jeunes et population immigrante.

Résultats globaux escomptés :

PROJETS	Cibles	
Développement et déploiement de formations spécifiques pour les entrepreneurs	Sensibiliser	1 000 entrepreneurs
	Former	323 entrepreneurs (incluant 20 entrepreneurs issus du secteur du design)
Organisation et coordination du concours Défi OSEntreprendre. Volets Création Entreprise et Réussite Inc.	Inscription	300 inscrits

1- Formation 1 : vers une croissance structurée de mon entreprise

Le projet « Vers une croissance structurée de mon entreprise » vise à aider l'entrepreneur à gérer sa croissance et à augmenter le taux de succès de la petite entreprise de moins de 10 employés par le biais du développement des compétences entrepreneuriales.

- 2 ateliers + 2 heures de soutien expert;
- Profil de compétence + diagnostic (3 types de cohortes croissance pouvant amener un entrepreneur à faire croître son entreprise incluant dix (10) ateliers thématiques de base);

    1. Mieux s'outiller pour mieux vendre (10 heures)
    2. Se numériser pour mieux vendre (10 heures)
    3. Innover et diversifier son offre (10 heures

- Dix (10) heures de soutien expert;
- Cinq (5) ateliers de co-développement;
- Tableau de bord monitorant la performance de croissance de l'entreprise et ajuster au besoin de l'entrepreneur;

135 entrepreneurs formés incluant 20 designers entrepreneurs

2- Formation 2 : Parcours Immigraffaires

Le parcours « Immigraffaires » a pour but d'intégrer économiquement un plus grand nombre d'individus issus de communautés culturelles grâce notamment à un soutien et un développement de leurs compétences entrepreneuriales. C'est par une démarche de sensibilisation, de formation et de soutien que des personnes issues de communautés culturelles seront propulsées au rang « d'entrepreneurs » à Montréal.

- Mise à jour et diffusion du Guide « Immigraffaires » développé par le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs http://www.sajeenaffaires.org/immigraffaires.php ;
- Mise à jour et transmission bi-hebdomadaire de deux ateliers;

    1- Être entrepreneur au Québec
    2- Culture d'affaires au Québec

- Profil de compétence et diagnostic;
- Dix nouvelles (10) fiches-conseils pour un futur immigrant entrepreneur;
- Cinq (5) nouveaux podcasts mettant en vedette des entrepreneurs immigrants;
- Activités de « co-développement » arrimées à des conférences/thématiques.

1000 immigrants sensibilisés à l'entrepreneuriat | 180 entrepreneurs immigrants formés

3- Formation 3 : Croissance numérique internationale

Ce projet propose aux entrepreneurs d'identifier des opportunités du marché international pour l'implantation et l'augmentation potentielle du chiffre d'affaires, le tout en développant les compétences numériques, l'intégration d'outils technologiques et la structuration de stratégies afin d'assurer l'accélération/croissance des entreprises avec une vision internationale.

- Cinq (5) ateliers (croissance, démarche numérique et développement de marchés à l'international);

- Accompagnement individuel (10 heures);
- Deux (2) ateliers de co-développement (accompagnement de groupe)
- Activités de réseautage
- Ateliers complémentaires (au besoin)
- Organisation de rendez-vous B2B à l'étranger
- Accompagnement mentorat international

8 entrepreneurs montréalais accompagnés à l'international

4- Défi OSEntreprendre

Le Défi OSEntreprendre, est un grand mouvement québécois qui se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national afin de mettre en lumière de nouveaux entrepreneurs.

Responsabilités de l'École des Entrepreneurs du Québec à Montréal :

Ressources et organisation

- Affecter les ressources humaines nécessaires et les superviser;
- Mettre en place un comité organisateur régional pour appuyer le déploiement du Défi OSEntreprendre Montréal;
- Établir les besoins, assurer le financement et une saine gestion financière du Défi OSEntreprendre Montréal.

Mobilisation des acteurs

- Contribuer au recrutement de responsables et les accompagner afin d'optimiser la promotion et l'organisation d'activités locales;
- Déployer le **Défi OSEntreprendre Montréal** comme un véhicule de choix pour faire rayonner les nouvelles initiatives entrepreneuriales;
- Mobiliser les réseaux socio-économiques du territoire;
- Assurer la gestion des candidatures;
- Organiser et coordonner les jurys régionaux de sélection.

Rayonnement des participants

- Établir une stratégie de promotion favorisant le repérage des initiatives et leur inscription au Défi OSEntreprendre Montréal, incluant par exemple l'organisation d'une activité de lancement d'édition, l'implication d'un président d'honneur, la rencontre de groupes de concertation, etc.;
- Organiser une activité de remise de prix régionale et y inviter les décideurs et leaders de Montréal. S'assurer que les lauréats soient mis en valeur lors de cette activité, notamment par la remise des outils de rayonnement officiels et une prise de parole de ces lauréats;
- Établir une stratégie de communication favorisant le rayonnement des participants, finalistes et lauréats régionaux;
- Accompagnement de la délégation du Défi OSEntreprendre Montréal à la finale du Québec.

Échéancier défi OSEntreprendre				
Septembre 2018	**Février 2019**	Mi-mars 2019	Mai 2019	Juin 2019
Recrutement du coordonnateur	Lancement du Défi OSEntreprendre	Date limite pour dépôt des candidatures	Gala régional (Montréal	Gala national (Québec)

Indicateurs	**Cibles**
Nombre de dossiers déposés en création d'entreprise	300
Nombre de participants au Gala régional	150
Nombre de lauréats	12
Valeur minimale totale des bourses offertes	25 000 $

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DES PROJETS

Développement de contenu

- Proposer une gamme de nouveaux ateliers et outils d'apprentissage (50) articulés sur la gestion de la croissance, le numérique, le développement des affaires, l'internationalisation des entreprises et la culture d'affaires au Québec;

- Organiser et coordonner des séances de co-développement (55) pour les entrepreneurs;

- Développer et diffuser (4) nouvelles capsules vidéo pour sensibiliser les immigrants-entrepreneurs.

Promotion

- Réaliser une stratégie de mise en marché, notamment en effectuant des démarches spécifiques de promotion des nouvelles formations auprès des cibles prioritaires (étudiants, femmes, personnes issues de l'immigration, autochtones);

- Assurer 323 inscriptions aux trois (3) nouvelles formations;

- Réaliser une stratégie de mise en marché, notamment en effectuant des démarches spécifiques de promotion du concours Défi OSEntrependre auprès de la communauté entrepreneuriale montréalaise;

- Augmenter la participation des entrepreneurs au concours Défi OSEntrependre à (300) dossiers soumis pour le chapitre montréalais et s'assurer du rayonnement des lauréats montréalais lors de l'événement régional.

Sensibilisation

- Faire prendre conscience de l'impact des différences culturelles dans le développement d'un projet entrepreneurial et faire connaitre aux entrepreneurs et futurs entrepreneurs immigrants (1000) les particularités reliées au contexte d'affaires montréalais;

- Renforcir les compétences entrepreneuriales des immigrants entrepreneurs (140) et augmenter leur chance de succès;

- Référer les immigrants-entrepreneurs (1000) vers les ressources spécialisées correspondant à leurs besoins et à leur communauté d'appartenance. Référer les immigrants entrepreneurs vers les réseaux susceptibles d'accroître leur intégration économique.

REDDITION DE COMPTE

Il est attendu qu'un rapport de reddition de compte présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés.

Documents et délais de transmission

Un échéancier avec un plan de déploiement des 3 différentes formations du mois d'août 2018 au moins de juin 2019 à remettre à la Responsable dans les 30 jours suivants la signature de la convention;

Une description préliminaire du contenu des nouvelles formations à la satisfaction de la Responsable – au plus tard le 20 septembre 2018;

Un rapport de reddition de compte (mi-mandat) présentant les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés pour les trois nouvelles formations et le Défi OSEntreprendre au plus tard le 30 janvier 2019.

Un rapport de reddition de compte de fin mandat présentant les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés pour les trois formations et le concours Défi OSEntreprendre– au plus tard le 30 août 2019.

Les documents attendus :

- Un échéancier détaillé avec le nombre de cohortes et la programmation pour les 3 formations;
- Une description détaillée de l'ensemble des formations, contenus des nouveaux ateliers, titres des conférences, capsules vidéo;
- La stratégie de mise en marché réalisée ainsi que les démarches de promotion effectuées auprès des clientèles cibles (Formations (3) + Concours Défi OSEntreprendre);
- La liste des activités déployées en lien avec les deux projets distincts;
- Le nombre d'entrepreneurs qui se sont inscrits aux formations, ventilé par catégories, secteurs, provenance;
- Le nombre d'entrepreneurs qui se sont inscrits au concours Défi OSEntreprendre, ventilé par catégories, secteurs, provenance;
- Bilans financiers pour les deux projets distincts;
- États financiers vérifiés comprenant les états des résultats des projets.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S’assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d’au moins une caméra lorsqu’il y a une captation de l’événement par une chaîne de télévision ou lors d’une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l’avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d’événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l’Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d’un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite Inc. | Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187953001 SDE.xlsVirement crédit - GDD 1187953001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

Co-auteure
Fanny Lalonde-Gosselin
Préposée au budget
514-872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-26

Isabelle FORTIER
Conseille analyse - contrôle de gestion
Tél : 514 872-5551

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.025

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1187506001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ au Council for Canadian Urbanism / Conseil canadien d'urbanisme, dans le cadre du budget de fonctionnement, afin de contribuer aux frais engagés pour l'organisation du sommet annuel de l'organisme, qui aura lieu du 18 au 20 octobre 2018 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ au Council for Canadian Urbanism / Conseil canadien d'urbanisme, dans le cadre du budget de fonctionnement, afin de contribuer aux frais engagés pour l'organisation du sommet annuel de l'organisme, qui aura lieu du 18 au 20 octobre 2018 à Montréal;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-25 12:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187506001**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ au Council for Canadian Urbanism / Conseil canadien d'urbanisme, dans le cadre du budget de fonctionnement, afin de contribuer aux frais engagés pour l'organisation du sommet annuel de l'organisme, qui aura lieu du 18 au 20 octobre 2018 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil canadien d'urbanisme (désigné en anglais Council for Canadian Urbanism ou CanU) est un organisme sans but lucratif fondé il y a plus de dix ans qui fait la promotion de l'amélioration de la pratique, de la recherche et de l'enseignement en aménagement urbain, dans le but de créer des villes et collectivités canadiennes plus conviviales, saines et durables. Il regroupe environ 275 praticiens et praticiennes engagés à améliorer les pratiques d'aménagement, notamment en développant une approche urbanistique globale, holistique et multidisciplinaire.
Chaque année depuis dix ans, le Conseil canadien d'urbanisme organise un sommet afin de mettre en valeur l'expertise locale dans la ville canadienne où se déroule l'événement. La Ville de Montréal agit cette année comme ville hôte du sommet après, respectivement, Winnipeg, Edmonton, Ottawa, Toronto, Halifax, Calgary, etc. Près de 150 urbanistes, designers urbains, architectes et architectes du paysage en provenance de partout au Canada se réuniront à Montréal du 18 au 20 octobre prochain. Sous le thème « Retisser la ville : défis et enseignements », ils prendront connaissance des meilleures pratiques montréalaises en matière de redéveloppement urbain à travers des présentations, des panels et des visites de projets sur le terrain (atelier mobile).

Dans une lettre datée du 16 mai 2018, le Conseil canadien d'urbanisme a sollicité une participation financière de la Ville de Montréal à l'événement par l'entremise d'une contribution de 10 000 $. Il s'agit d'un premier soutien financier de la Ville au sommet annuel du Conseil canadien d'urbanisme, et le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) désire répondre favorablement à cette demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Les principaux sujets abordés lors du sommet concernent la mobilité durable, la stratégie d'inclusion de logements abordables, l'innovation sociale et les usages transitoires, la gestion du patrimoine bâti, le réaménagement de parcs et espaces verts ainsi que la planification urbaine de grands ensembles. De nombreuses présentations mettront en valeur les réalisations de la Ville de Montréal, notamment celles du SMVT.
Un atelier mobile lors de la dernière journée permettra de prendre connaissance de réalisations et de projets en cours, entre autres le Quartier international, la rue McGill, le site de la Pointe-du-Moulin, le projet Bonaventure ainsi que plusieurs composantes du redéveloppement du quartier Griffintown : projets de développement résidentiel, École de technologie supérieure, Bassins du Nouveau Havre, mise en valeur des berges du canal de Lachine, etc.

Le soutien financier d'un montant de 10 000 $ provenant du SMVT représente 12 % du budget total de l'événement, qui se chiffre à 85 000 $. D'autres contributions sont sollicitées et les frais d'inscription représenteront la principale source de financement de l'événement. Les frais inhérents à la logistique de l'événement sont les suivants : location de salles, réservation de repas, promotion, graphisme, etc.

Selon la convention de contribution financière à entériner entre l'organisme et la Ville, l'organisme ne doit utiliser la contribution financière exclusivement qu'aux fins de l'organisation de son sommet annuel. Aussi, il doit respecter le protocole de visibilité faisant partie intégrante de la convention.

Le programme préliminaire et le budget de l'événement sont joints au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le thème de ce sommet, « Retisser la ville : défis et enseignements » est en lien direct avec la mission du SMVT. Aussi, l'événement permettra de mettre en valeur ses réalisations, puisque près du tiers des conférenciers et des conférencières œuvrent au sein de ce service. Outre la présence de plusieurs représentants municipaux, l'événement permettra à divers participants de partager leur expertise : Société de transport de Montréal (STM), Communauto, Société immobilière du Canada, Ivanhoé Cambridge, Université de Montréal, CDPQ Infra ainsi que quelques firmes de consultants.

Cette activité constitue donc une belle occasion de présenter à un auditoire pancanadien le savoir-faire montréalais en matière de développement urbain et de le faire rayonner.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce soutien financier non récurrent de 10 000 $ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SMVT.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 1er août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amélie BERGERON
conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-872-9251
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-08

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Tél : 514 872-9688
Télécop. : 514 872-1458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978

Approuvé le : 2018-07-13

Approuvé le : 2018-07-13

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6.;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **COUNCIL FOR CANADIAN URBANISM / CONSEIL CANADIEN D'URBANISME,** personne morale, régie par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, dont l'adresse principale est le 1255, Bay street, Suite 500, Toronto, Ontario, M5R 2A9, agissant et représentée par Alain Miguelez, trésorier, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 841474869RC0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme fait la promotion de l'amélioration de la pratique, de la recherche et de l'enseignement en aménagement urbain dans le but de créer des villes et collectivités canadiennes plus conviviales, saines et durables;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour l'organisation de son 10e sommet annuel (CanU10), qui aura lieu du 18 au 20 octobre 2018 à Montréal, soit pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à

pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : la description du Projet;

2.2 « Annexe 2 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : Luc Gagnon, directeur, Service de la mise en valeur du territoire, ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : Service de la mise en valeur du territoire de la Ville.

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale

de dix mille dollars (10 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

Cette somme sera versée à l'Organisme, conditionnellement à la production et au dépôt au Responsable des états de revenus et dépenses de l'activité.

Ce versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1255, Bay street, Suite 500, Toronto, Ontario, M5R 2A9, et tout avis doit être adressé à l'attention du trésorier, Alain Miguelez. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 303, rue Notre-Dame Est, 6e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le 3e jour de Juillet 2018

COUNCIL FOR CANADIAN URBANISM / CONSEIL CANADIEN D'URBANISME

Par : _____
Alain Miguelez, trésorier

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 20__ (Résolution CE .....).

ANNEXE 1

PROJET

Lettre de sollicitation
Programmation préliminaire
Montage financier

Council for Canadian urbanism/ Conseilcanadiend'urbanisme
c/o The Planning Partnership,1255 Bay Street, Suite 500,
Toronto, ON M5R 2A9
www.canu.ca info@canu.ca

BOARD OF DIRECTORS

Brent Toderian, MCIP
Vancouver, BC
President

Kalen Anderson, RPP, MCIP
Edmonton, AB
Vice-president

Robert Freedman, MRAIC, AICP, LSUC
Toronto, ON
Chairman

Alain Miguelez, MCIP, RPP
Ottawa, ON
Treasurer

AlexandruTaranu, FCIP, MRAIC, OAA
Toronto, ON
Secretary

Joyce Drohan, AIBC, AAA, SAA, MRAIC
Vancouver, BC

Dan Leeming, FCIP, RPP
Toronto, ON

Pierre St-Cyr, MCIP, OUQ
Montreal, QC

Jacob Ritchie, MCIP, LPP
Halifax, NS

Barbara Myers, MCIP, MPPI
Toronto, ON & Winnipeg MB

Eric Turcotte, MCIP, RPP, OAA, OAQ
Toronto, ON

Brent Bellamy, MRAIC
Winnipeg, MB

John M. Fleming, RPP, MCIP
London, ON

HONOURARY BOARD MEMBERS

Larry Beasley, CM, FCIP

Ken Greenberg, FRAIC, Assoc AIA

Joe Berridge, FCIP, RPP

Paul Bedford, FCIP, RPP

Aurele Cardinal, OAQ, OUQ, FIRAC

David Witty, PhD MRAIC FCIP

Jack Diamond, OAA, FRAIC, FCIP

Mike Harcourt, LL.D

Lloyd Axworthy, PC, OC, OM

Robert Alsopp, ARIBA, MRTPI, MCIP, RPP
FCSLA

Montréal, le 16 mai 2018

Monsieur Luc Gagnon
Directeur
Service de la mise en valeur du territoire (SMVT)
Ville de Montréal
303 Notre-Dame Est, Bureau 6A-25
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Sommet annuel du Conseil canadien d'urbanisme à Montréal du 18 au 20 octobre 2018 - Contribution financière de la Ville de Montréal

Monsieur Gagnon,

Le Conseil canadien d'urbanisme tiendra du 18 au 20 octobre prochain son 10e sommet annuel (CanU10) à Montréal sous le thème « Retisser la ville : défis et enseignements ». Plus de 150 urbanistes en provenance de partout au Canada sont alors conviés à Montréal afin de prendre connaissance des meilleures pratiques locales de redéveloppement urbain. Évidemment, l'expertise du SMVT sera grandement mise en valeur par la participation de nombreux professionnels de votre Service.

Au fil des ans, la ville d'accueil de l'événement CanU contribue toujours financièrement à la tenue de l'événement et le Conseil canadien d'urbanisme en assume l'organisation. Cette contribution s'élève à 10 000 $ depuis plusieurs années.

La présente vise donc à solliciter formellement la Ville de Montréal afin de fournir une contribution financière à la hauteur de 10 000 $ en regard de la tenue du 10e sommet annuel du Conseil canadien d'urbanisme.

.../2

Council for Canadian urbanism/ Conseilcanadiend'urbanisme
c/o The Planning Partnership, 1255 Bay Street, Suite 500,
Toronto, ON M5R 2A9
www.canu.ca info@canu.ca

Auriez-vous l'amabilité de faire cheminer cette demande à qui de droit dans l'appareil municipal.

Dans le cas d'une réponse favorable de la Ville de Montréal, le chèque devrait être libellé à :

Council for Canadian Urbanism/Conseil canadien d'urbanisme

Et posté à l'attention de :

Monsieur Alain Miguelez, trésorier, CanU
Gestionnaire de programme en planification communautaire
Ville d'Ottawa
Hôtel de Ville d'Ottawa
110 ouest, av. Laurier, 4è étage
Ottawa (Ontario)
K1P 1J1

Le programme de l'événement est en préparation mais une copie du projet pourrait être transmise à qui de droit en tout temps. Je reste à votre entière disposition afin de fournir toute information requise, le cas échéant.

Vous remerciant de l'attention que vous accorderez à la présente.

Pierre St-Cyr, urbaniste
Pour le comité organisateur CanU10
Cellulaire 514.992.0280 et pstcyr.urb@gmail.com

p.j. Version française de la charte du Conseil canadien d'urbanisme

cc. Monsieur Alain Miguelez, Ville d'Ottawa (trésorier CanU)
Monsieur Éric Turcotte, Urban Strategies, Toronto (comité organisateur)
Madame Amélie Bergeron, SMVT, Ville de Montréal (soutien au comité organisateur)

CanU

Montréal

CanU 10 Montreal, October 18-20th, 2018

FIXING THE CITY : CHALLENGES AND LEARNINGS (psc, 2018.05.16)

	Thursday, October 18	Friday, October 19	Saturday, October 20
08:30 (30 min) 09:00 (60 min)	**WELCOME & THEME INTRODUCTION** Brent Toderian and Luc Gagnon **MONTREAL'S EVOLUTION SINCE 1992** First Master Plan is 25-year old Sylvain Ducas and Andre Lavallée	**REDESIGNING LARGE TRANSPORTATION INFRASTRUCTURE** CDPQ Infra R Train and new bridge on St.Lawrence / Bonaventure Project CDPQ Infra VC ?, PRAA ?/Pierre Sainte-Marie	08:00 **CanU ANNUAL GENERAL MEETING** 09:00 **BREAKFAST for non-board members and COMMITTEES REACH OUT** **CanU BOARD MEETING for board members**
10:00	AM Break	AM Break	AM Break
10:20 (100 min)	**INVIGORATE PARKS AND OPEN SPACES** Cabot, Dorchester and Canada Square/Complexe environnemental Saint-Michel/Place Émilie-Gamelin and Village-au-Pied-du-Courant/Accès jardin : UQÀM ?/Diane Martin/Jerôme Glad/ ?	**TRANSPORTATION : PUBLIC, ACTIVE AND SHARED** Mobility is on top of the new administration agenda Philippe Schnobb STM/Martin Seth Wexler Copenhagenize/Marco Viviani Communauto	(30 min) **EVOLUTION OF THE PLANNING PRACTICE OVER HALF A CENTURY** Claude Provencher and Joe Berridge (70 min) **CanU : 10 YEARS LATER** **RECOGNITION OF CanU's BUILDERS/FOUNDERS** **WHERE HAVE WE BEEN AS URBANISTS OVER THE LAST 10 YEARS ?** **WHERE ARE WE GOING ?** **OPEN DISCUSSION**
12:00 (90 min)	Lunch (*keynote speaker*) **WHAT I DO EXPECT FROM MY URBAN PLANNERS ?** Mayor Valérie Plante tbc (Eric Alan Caldwell as backup)	Lunch (keynote speaker) **QUEBEC POLICY ON ARCHITECTURE** Nathalie Dion	(30 minutes) Lunch (boxes) **YOUNG URBANISTS : NEW PRACTICES** Jean-François Viens/Robin Mazumber/?
13:30 (70 min)	**PLANNING PROCESS FOR LARGE-SCALE (RE)DEVELOPMENT PROJECTS** Griffintown/Bassins du Havre/Campus MIL Gare de triage Outremont Luc Gagnon/Canada Lands, Josée Bérubé/Lucie Careau, Pierre St-Cyr	**MANAGING THE AGING BUILDING STOCK** New uses, transient uses and social innovation Sonia Vibert/Georges Coulombe/Mathilde Rudloff (Entremise)	13:00 **GUIDED TOUR (LOOP)** **Quartier International/rue McGill/Jetée Pointe-du-Moulin...**
14:40	PM Break	PM Break	
15:00 (60 min)	**HOUSING INCLUSION POLICY** Montreal's tool for creating social and affordable housing Marianne Cloutier/Edith Cyr	**CANADIAN REAL ESTATE INSTITUTIONAL INVESTORS : CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY IN CITY (RE)BUILDING** Martine Philibert Ivanhoe Cambridge / Danielle Lavoie Cadillac Fairview	**GUIDED TOUR (LOOP)** **...Bonaventure Project/Griffintown : Prevel, ÉTS, Bassins du Havre, etc.** **16:00 End of tour and summit**
16:00 (60 min) 17:00	**HOUSING : EVOLVING PRODUCTS** How the Griffintown builders rewrote the playbook Laurence Vincent/Annie Lemieux/Natalie Voland	**(50 min) PECHA KUCHA (FROM COAST TO COAST)** David Gordon to set rules **(10 min) CANU COMMITTEES REACH OUT**	

CanU

Montréal

CanU 10 Montreal, October 18-20th, 2018

FIXING THE CITY : CHALLENGES AND LEARNINGS (psc, 2018.05.16)

TBD	RECEPTION (Parvis CDPQ ?/Fonderie Darling ?/Crew Collectif & Café ?)	FREE EVENING (identify relevant event in museum with open public discussion)	

Co-Chairs

Luc Gagnon, Director of Planning and Housing, Ville de Montréal
Pierre St-Cyr, Urban Planner

Moderators/Facilitators

Ashish Ghate, IBI Group
Habon Ali, Urban Strategies
Raphaël Fischler, Université de Montréal
Peter Soland, Civiliti

DRAFT

CanU

Council for Canadian urbanism/ Conseil canadien d'urbanisme
c/o The Planning Partnership,1255 Bay Street, Suite 500,
Toronto, ON M5R 2A9
www.canu.ca info@canu.ca

BOARD OF DIRECTORS

Brent Toderian, MCIP
Vancouver, BC
President

Kalen Anderson, RPP, MCIP
Edmonton, AB
Vice-president

Robert Freedman, MRAIC, AICP, LSUC
Toronto, ON
Chairman

Alain Miguelez, MCIP, RPP
Ottawa, ON
Treasurer

AlexandruTaranu, FCIP, MRAIC, OAA
Toronto, ON
Secretary

Joyce Drohan, MBC, AAA, SAA, MRAIC
Vancouver, BC

Dan Leeming, FCIP, RPP
Toronto, ON

Pierre St-Cyr, MCIP, OUQ
Montreal, QC

Jacob Ritchie, MCIP, LPP
Halifax, NS

Barbara Myers, MCIP, MPPI
Toronto, ON & Winnipeg MB

Eric Turcotte, MCIP, RPP, OAA, OAQ
Toronto, ON

Brent Bellamy, MRAIC
Winnipeg, MB

John M. Fleming, RPP, MCIP
London, ON

HONOURARY BOARD MEMBERS

Larry Beasley, CM, FCIP

Ken Greenberg, FRAIC, Assoc AIA

Joe Berridge, FCIP, RPP

Paul Bedford, FCIP, RPP

Aurele Cardinal, OAQ, OUQ, FIRAC

David Witty, PhD MRAIC FCIP

Jack Diamond, OAA, FRAIC, FCIP

Mike Harcourt, LLD

~~Lloyd Axworthy, PC, OC, OM~~

Robert Alsopp, ARIBA, MRTPI, MCIP, RPP
FCSLA

Montréal, le 6 juin 2018,

Budget de l'événement CanU10 du 18 au 20 octobre 2018 à Montréal

REVENUS

Inscription des participants	120 x $500		$60,000
Commandites			$25,000
		Total	**$85,000**

DÉPENSES

Matériel graphique et impression		$5,000
Traduction		$5,000
Salles et équipement audio-visuel		$20,000
Repas, pauses café et réceptions		$25,000
	Total	**($55,000)**

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

A être affecté au budget d'opération de l'OBNL CanU

Total $30,000

Pierre St-Cyr, urbaniste
Pour le comité organisateur de l'événement CanU10
514.992.0280 / pstcyr.urb@gmail.com

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187506001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Projets urbains
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 $ au Council for Canadian Urbanism / Conseil canadien d'urbanisme, dans le cadre du budget de fonctionnement, afin de contribuer aux frais engagés pour l'organisation du sommet annuel de l'organisme, qui aura lieu du 18 au 20 octobre 2018 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187506001 Concil Canadian Urbanism 3.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel BOUGIE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-25

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.026

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1181643002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 $ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 $ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2019);

Organisme	Projet	Montant
AlterGo	**Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM)**	**50 000 $**
Corporation l'Espoir	**Aide pour les jeunes ayant des besoins particuliers**	**10 000 $**
Espace Multisoleil	**Objectif intégration loisir**	**10 000 $**
Étoile de Pacho	**Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic**	**10 000 $**

2. d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-06-26 11:34

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181643002**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 $ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité.
Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux années, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$ par année. La première en 2015 pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis l'autre, en 2016, courant la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), conviennent de prolonger l'entente administrative (2013-2017) de 6 mois soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$ en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté que le gouvernement du Québec prévoyait déposer à l'automne 2017. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, cette entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour un montant supplémentaire de 4,5 M$ portant la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 à 9 M$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès

des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de 7 mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes et/ou les personnes morales à but non lucratif y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0372 du 21 juin 2018
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018

CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017

CE17 1169 du mercredi 5 juillet 2017
Accorder un soutien financier totalisant la somme de 58 000 $ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) : AlterGo Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) - 50 000 $ et Espace Multisoleil - Objectif intégration loisir - 8 000 $

CG16 0194 du 24 mars 2016
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de

prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017

CE16 1315 du 10 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 65 000 $, pour l'année 2016, soit 50 000 $ à AlterGo pour la réalisation d'un projet complémentaire au « Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM) » et de 15 000 $ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectif Intégration Loisirs » conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2016-2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

CG15 0400 du 18 juin 2015

Accorder un soutien financier de 50 000 $ à AlterGo, pour l'année 2015, pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM), conformément à l'Entente administrative entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale - Ville MTESS 2013 - 2016

CE15 1911 du mercredi 21 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 $, pour l'année 2015, soit 10 000 $ à Compagnons de Montréal pour la réalisation du projet « Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle » et de 40 000 $ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectif intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ en 2013 - 2014 et 9 M$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Le SDSS a invité quatre organismes à but non lucratif (OBNL) à vocation régionale à présenter une proposition de projet pour le volet "accessibilité universelle", dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et en lien avec les objectifs de l'entente. Trois des projets sont les mêmes que ceux de l'année passée et l'un vise à répondre à un besoin émergeant auprès de la population ayant une déficience intellectuelle. Les quatre projets retenus sont les suivants :

AlterGo
Projet : Programme d'Accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM)
Montant : 50 000 $

Le projet vise à faciliter la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle à des activités de loisir; à augmenter la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle à des activités de loisir ainsi que le nombre d'heures d'activités de loisir des personnes ayant une limitation fonctionnelle.

Corporation l'Espoir
Projet: Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou

un trouble du spectre de l'autisme et multi-handicapées
Montant: 10 000 $
Le projet aidera les jeunes en situation de handicap par le recrutement d'accompagnateur. Il permettra d'accueillir plus de jeunes nécessitant le ratio d'un accompagnateur pour un jeune. L'objectif principal de ce projet est de répondre aux besoins émergents tel que manifesté par l'organisme.

Espaces Multisoleil
Projet : Objectif intégration loisir
Montant : 10 000 $
L'organisme réalisera vingt (20) journées d'activités à caractère créatif, éducatif, social, récréatif et sportif à Montréal avec un groupe de 10 jeunes adultes multihandicapés ayant une déficience physique accompagnée d'une lenteur ou d'une déficience intellectuelle légère à moyenne, âgés de 22 à 30 ans.

Étoile de Pacho
Projet : Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic
Montant: 10 000 $
L'organisme rencontrera 25 familles Montréalaises vivant avec un enfant handicapé et/ou gravement malade à leur domicile. Ces familles participeront à un minimum d'une activité de soutien/jumelage pendant l'année en cours. L'organisme effectuera un suivi des rencontres avec des organismes du réseau de la santé pour 100 % des familles participantes au projet.

JUSTIFICATION

Les organismes soutenus via cette enveloppe ont été identifiés par le SDSS en regard de la pertinence de leurs interventions, des enjeux qu'ils traitent et de leur mission régionale. Les projets reçus ont été étudiés en conformité avec les enjeux émergents touchant les personnes ayant une limitation fonctionnelle et les objectifs de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité. Ils respectent les orientations municipales en matière d'inclusion dans l'offre d'activités de loisir par la Ville.
Le montant total réservé au volet ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE de l'Entente est de 80 000 $.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation des projets ont été :

- la pertinence du projet;
- l'impact attendu sur les communautés;
- la cohérence du montage financier et du plan de travail;
- la portée innovante du projet;
- la portée régionale du projet et la capacité à mobiliser des partenariats;
- la capacité à s'appuyer sur des données probantes ou efficacité reconnue et documentée.

Après analyse des résultats antérieurs et des projets proposés, le SDSS recommande leur appui considérant qu'ils visent la consolidation et la poursuite des actions développées par ces organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M$ a été réservé dans le

budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.
Entre 2015 et 2018, les soutiens financiers versés par toute unité d'affaires de la Ville aux OBNL faisant l'objet de ce sommaire sont énumérés en note additionnelle. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Soutien accordé			Projet	Soutien recommandé 2018	Soutien MTESS p/r au projet global (%)
	2015	2016	2017			
AlterGo	50 000 $	50 000 $	50 000 $	**Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM)**	**50 000 $**	**4,3%**
Corporation l'Espoir	0 $	0 $	0 $	**Aide pour les jeunes ayant des besoins particuliers**	**10 000 $**	**71,8%**
Espace Multisoleil	40 000 $	15 000 $	8 000 $	**Objectif intégration loisir**	**10 000 $**	**24,6%**
Étoile de Pacho	0 $	0 $	11 000 $	**Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic**	**10 000 $**	**27,0%**

Les dates de début de deux projets sont antérieures à celle de l'approbation de ce dossier décisionnel par les instances afin de préserver les partenariats dont l'apport vient bonifier chaque projet. Cependant, les montages financiers, à même les budgets autonomes des organismes auxquels s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités. Les pourcentages de soutien indiqués dans le tableau ne comprennent pas la totalité des contributions en locaux, fonctionnement et supervision.

Les organismes Corporation l'Espoir et Étoile de Pacho n'ont reçu aucun autre financement de la Ville que ceux mentionnés dans le présent sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets permettent de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale notamment par le soutien à l'accompagnement en loisir et l'aide aux familles. De plus, les projets d'organismes que le SDSS recommande de soutenir ont démontré leur pertinence, la qualité de leurs interventions et leur efficacité à rejoindre les clientèles ciblées. Grâce à leur expertise, les organismes promoteurs favorisent l'intégration sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Ces initiatives ont comme objectif principal de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en Annexe 2 de chaque projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2018 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BEAUSOLEIL
Conseiller en développement communautaire

Tél : 872-9776
Télécop. : 872-9848

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-13

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité sociale et des sports.

Tél : 514-872-3979
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice - Service de la diversité sociale et des sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-06-22

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	ESPACE MULTISOLEIL

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1367	4 000,00 $			4 000,00 $
	CE15 1911	32 000,00 $	8 000,00 $		40 000,00 $
	CE16 1315		15 000,00 $		15 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**36 000,00 $**	**23 000,00 $**		**59 000,00 $**
Villeray-St-Michel - Parc-Extension	c a1 2140408	33 274,46 $			33 274,46 $
	C A16140177		6 035,53 $		6 035,53 $
	ca 1 5140191	60 355,34 $			60 355,34 $
	CA 15140435		66 548,92 $		66 548,92 $
	CA 17140215			595,09 $	595,09 $
	ca1 7140175			60 355,34 $	60 355,34 $
	CA1214 0408	33 274,46 $			33 274,46 $
	CA15 14 0435			33 274,46 $	33 274,46 $
	ca1514 0435			33 274,46 $	33 274,46 $
	ca16 140177		54 319,81 $		54 319,81 $
	CA16 140212		3 031,15 $		3 031,15 $
Total Villeray-St-Michel - Parc-Extension		**126 904,26 $**	**129 935,41 $**	**127 499,35 $**	**384 339,02 $**
Total général		**162 904,26 $**	**152 935,41 $**	**127 499,35 $**	**443 339,02 $**

Contributions financières versées depuis 2015

NOM_FOURNISSEUR	ALTERGO

Somme de REP_MONTANT		EXERCICE_FINANCIER			
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	Total général
Diversité sociale et des sports	CE13 1596	1 600,00 $			1 600,00 $
	CE15 0662	43 500,00 $	6 500,00 $		50 000,00 $
	CE15 1243	8 000,00 $	2 000,00 $		10 000,00 $
	CE15 1518	35 000,00 $			35 000,00 $
	CE16 1140		32 000,00 $	8 000,00 $	40 000,00 $
	CE16 1234		8 000,00 $	2 000,00 $	10 000,00 $
	CE16 1315		50 000,00 $		50 000,00 $
	CE17 0910			15 000,00 $	15 000,00 $
	CE17 1097			36 450,00 $	36 450,00 $
	CG15 0233	100 000,00 $			100 000,00 $
	CG15 0400	50 000,00 $			50 000,00 $
	CG17 0461			50 000,00 $	50 000,00 $
	CM14 0928	12 000,00 $			12 000,00 $
	CM15 0408		100 000,00 $	100 000,00 $	200 000,00 $
	CM15 0798	360 000,00 $	360 000,00 $	360 000,00 $	1 080 000,00 $
	CM16 0946		45 500,00 $	45 500,00 $	91 000,00 $
	CM16 0947		90 000,00 $		90 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**610 100,00 $**	**694 000,00 $**	**616 950,00 $**	**1 921 050,00 $**
Sud-Ouest	CA15220150A	100,00 $			100,00 $
Total Sud-Ouest		**100,00 $**			**100,00 $**
Total général		**610 200,00 $**	**694 000,00 $**	**616 950,00 $**	**1 921 150,00 $**

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ALTERGO**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 525, rue Dominion, bureau 340, Montréal (Québec), H3J 2B4, agissant et représentée par madame Monique Lefebvre, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 118 795 046 RT 0001
N° d'inscription T.V.Q. : 1006144183 TQ 0001
N° d'inscription d'organisme de charité : 118 795 046 RR 0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la diversité sociale et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

Se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **CINQUANTE MILLE dollars (50 000 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **QUARANTE MILLE dollars (40 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **DIX MILLE dollars (10 000 $),** au plus tard le **30 avril 2019,** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de 2 millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 525, rue Dominion, bureau 340, Montréal (Québec), H3J 2B4, agissant et représentée par madame Monique Lefebvre, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4ème étage, à Montréal, province de Québec, H3C 1G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2018

ALTERGO

Par :_____
Madame Monique Lefebvre, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2018 (Résolution CE …….).

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :
- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature

Logos 2016 Ville + MTESS

Logo Ville Logo MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse

conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre l'Organisme, le MTESS et la Ville au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

Demande de soutien financier 2018-2019

Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2019)

Le formulaire doit être rempli en FRANÇAIS
Attention ! Les zones en JAUNE doivent OBLIGATOIREMENT ÊTRE COMPLÉTÉES
Si le formulaire est incomplet, il vous sera retourné
Veuillez porter une ATTENTION PARTICULIÈRE aux textes de couleur BLEUE

Provenance(s) budgétaire(s) de l'Entente	**Accompagnement en loisir**
	Cliquer pour menu déroulant
Nom de l'organisme (lettres patentes)	**AlterGo**
Titre du projet	**Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal - PALÎM**

Est-ce que le projet tient compte de l'analyse différenciée par les sexes (ADS)	**Oui**

Réservé au responsable SLDS ou au responsable de la DDS			
Montant demandé		Montant accordé	
Numéro de projet			

Si vous jugez qu'une information pertinente n'a pu être ajoutée, faute de place appropriée, reportez-vous à la section 7 de ce formulaire dans « Informations supplémentaires » pour la consigner ou joignez un document complémentaire, à cette demande.

Lorsque vous remplissez le formulaire, veuillez considérer que certains lecteurs ne connaissent ni votre organisme ni votre projet

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

☑	Lettres patentes de votre organisme (charte)
☑	Déclaration pour l'année en cours au Registraire des entreprises du Québec
☑	Rapport d'activité ou rapport annuel de votre organisme
☑	Rapport financier de la dernière année et vos prévisions budgétaires pour l'année en cours
☑	Résolution de votre conseil d'administration désignant une personne habilitée à signer une convention avec la Ville.
☑	Copie de votre police d'assurance responsabilité civile accordant une protection minimale de deux millions de dollars pour les blessures corporelles et les dommages matériels, et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
☐	Tout autre document pertinent au projet (lettre d'intention, dépliant, revue de presse, etc.)

SECTION 1 — ORGANISME

1.1 — Identification de l'organisme

Nom légal de votre organisme (lettres patentes)	**AlterGo**		
Adresse	**525 rue Dominion - bureau 340**		
Ville	**Montréal**	Code postal	**H3J 2B4**
Numéro d'inscription TPS	**118 795 046 RT 0001**	Numéro d'inscription TVQ	**1006144183 TQ 0001**
Numéro de charité	**118 795 046 RR 0001**		
Arrondissement — Ville liée	**Le Sud-Ouest**		
District électoral municipal	**St-Henri – Petite-Bourgogne – Pointe-St-Charles (SUD)**		
Circonscription électorale provinciale	**Saint-Henri–Sainte-Anne**		
Circonscription électorale fédérale	**Jeanne-Le Ber**		
Responsable de l'organisme	**Madame**	**Monique Lefebvre**	
Fonction	**Directrice générale**		
Téléphone	**514-933-2739**	Télécopieur	**514-933-9384**
Courriel	info@altergo.ca	Site web	www.altergo.ca
Votre organisme est-il à but non lucratif	**Oui**		
S'il s'agit d'une reconduction de projet Y-a-t-il des modifications dans une des données ci-dessus	**Non**		
Si oui, laquelle/lesquelles			

1.2 — Mission de l'organisme

La mission d'AlterGo est de soutenir l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionelle par l'abolition des obstacles au loisir, au sport et à la culture.
Sa vision est de contribuer, en tant qu'organisme rassembleur et agent de changement, à faire de l'île de Montréal un modèle de services accessibles universellement.

SECTION 2 — PROJET

2.1 — Présentation du projet

Titre du projet	**Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal - PALÎM**		
Personne responsable du projet	**Madame**	Monique Lefebvre	
Fonction	**Directrice générale**		
Téléphone	514-933-2739 poste 222	Télécopieur	514-933-9384
Courriel	monique@altergo.ca		
Nouvelle initiative	**Non**	**Reconduction du projet**	**Non**
Motif de la demande, dans le cas d'une reconduction			

2.2 — Problématique dans laquelle s'inscrit le projet

La Ville de Montréal, consciente des besoins et des enjeux, a accordé un budget pour une première année d'expérimentation en 2004, dédié à l'accompagnement des enfants et des adultes ayant une limitation fonctionnelle. Le programme montréalais s'est inspiré largement du «Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - PAFLPH» , programme québécois actuellement sous la responsabilité du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (anciennement le MELS). En arrimant l'initiative montréalaise au programme provincial, la mise en place du programme a été grandement facilitée.

Selon l'étude menée auprès de Québécois âgés de 15 ans et plus par l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement – EQLAV, 2010-2011, le tiers des personnes déclarent avoir une incapacité de longue durée. En 2016-2017, le programme a permis à plus de 1 214 personnes ayant une limitation fonctionnelle de participer à des activités de sport, loisir et culture offertes par des organisations de l'Île de Montréal. Au total, ce sont plus de 568 accompagnateurs qui ont pu être embauché grâce au soutien financier qui a été octroyé à 114 organisations différentes. Des organismes réguliers et des organismes spécialisés pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle participent au programme. Les demandes de soutien financier concernent majoritairement la période des camps de jour estivaux.

2.3 — Résumé synthèse du projet

Le programme montréalais s'inscrit dans le même cadre de gestion que le PAFLPH, profitant ainsi d'une expertise reconnue dans le dossier. En effet, le processus pour l'acheminement des demandes, les outils pour la sélection et les critères pour la répartition budgétaire ont été développés tant par le ministère responsable, que par les unités régionales de loisir et de sport (URLS) qui gèrent le programme en collaboration avec les associations régionales de loisir des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Pour la région de Montréal, l'organisme AlterGo était mandaté par l'URLS de l'Île de Montréal (nommé Sport et loisir de l'île de Montréal - SLIM) et la Ville de Montréal pour la coordination générale du PALÎM. Depuis 2017,le mandat de gestion du programme d'assistance financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées, anciennement coordonné par le SLIM, a été confié à AlterGo.

2.4 — Population (s) ciblée (s) DIRECTEMENT par le projet

Population (s)	Caractéristiques	Caractéristiques	N. B. Femmes	N. B. Hommes
Cliquer pour menu déroulant	Personnes ayant des limitations fonctionnelles	Personnes ayant des limitations fonctionnelles	602	1 195
Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant		
Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant		
		TOTAL	**602**	**1 195**

2.5 — Lieu de déroulement du projet (champ obligatoire)

Un seul arrondissement ou ville liée	**Échelle métropolitaine**
Précisez le quartier ou le secteur	
Plusieurs arrondissements ou villes liées	**Cliquer pour menu déroulant**
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant

2.6 Démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI)

Le projet se déroule-t-il dans le cadre d'une démarche RUI	**NON**
aa	

2.7 — Domaines d'intervention ciblés

(Vous devez choisir les trois premières priorités et les inscrire par ordre d'importance)

1	**Accompagnement en loisir**	Accompagnement en loisir
2	**Accessibilité universelle**	Accessibilité universelle
3	**Soutien à la vie communautaire**	Soutien à la vie communautaire

2.8 — Objectif général (long terme du projet)

Favoriser la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle à des activités de loisir, de culture et de sports en contribuant financièrement à l'offre d'un service d'accompagnement spécialisé.

2.9 — Objectifs spécifiques (à court terme du projet)

A	Favoriser l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle en leur offrant une mesure compensatoire d'accès à l'offre de service en loisir;
B	Faciliter la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle, enfants, adultes et ainés, à l'offre de service en loisir;
C	Consolider une offre de service en loisir accessible et équitable, répondant aux besoins des citoyens montréalais ayant une limitation fonctionnelle.

2.10 — Activités prévues et/ou services offerts pour l'atteinte des résultats

(incluant la durée et fréquence)

A	Promotion et diffusion du programme;
B	Réception des demandes de financement, étude des dossiers, répartition des sommes entre les organisations;
C	Réception des rapports d'évaluation, évaluation de l'utilisation des sommes, production des rapports.

2.11 — Résultats attendus

		Outils qualitatifs	Outils quantitatifs
A	Faciliter la participation des personnes ayant une limitation fonctionelle à des activités de loisir	**Évaluation**	**Nombre de participants**
B	Augmenter la participation des personnes ayant une limitation fonctionelle à des activités de loisir	**Évaluation**	**Nombre de participants**
C	Augmenter le nombre d'heures d'activités de loisir des personnes ayant une limitation fonctionnelle	**Évaluation**	**Nombre d'heures d'accompagnement**

SECTION 3- Budget prévisionnel

Poste budgétaire							Lutte pauvreté/ exclusion	Acronymes des autres partenaires financiers			Budget total
								MEES	Ville	Arrondissements	
A — Personnel lié au projet											
1	Titre	**Cliquer pour menu déroulant**					**50 000,00 $**	339 000,00 $	360 000,00 $	420 000,00 $	**1 169 000,00 $**
	$/h.	hrs/ sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
	14	30	1,15	6	450	**1 137 105,00 $**					
2	Titre	**Cliquer pour menu déroulant**									**0,00 $**
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
						0,00 $					
3	Titre	**Cliquer pour menu déroulant**									**0,00 $**
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
						0,00 $					
4	Titre	**Cliquer pour menu déroulant**									**0,00 $**
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
						0,00 $					
Sous-Total Section A							**50 000,00 $**	**339 000,00 $**	**360 000,00 $**	**420 000,00 $**	**1 169 000,00 $**
B- Frais d'activités générés par le projet ***(environ 20 %)***											
Équipement: achat ou location											**0,00 $**
Fournitures de bureau, matériel d'animation											**0,00 $**
Photocopies, publicité											**0,00 $**
Déplacements											**0,00 $**
Locaux, conciergerie ou surveillance											**0,00 $**
Assurances (frais supplémentaires)											**0,00 $**
Sous-Total Section B							**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**
C- Frais d'administration générés par le projet ***(environ 10 %)***											
Frais administratifs du projet											**0,00 $**
Sous-Total Section C											
TOTAL DES CONTRIBUTIONS							**50 000,00 $**	**339 000,00 $**	**360 000,00 $**	**420 000,00 $**	**1 169 000,00 $**

NOMBRE (ou pourcentage) de postes soutenus grâce à l'enveloppe financière de
« Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité »

SECTION 4 — CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AUTRE QUE FINANCIÈRE

	Noms et coordonnées des partenaires	Type (s) de soutien
1	Les porteurs de dossier en accompagnement en loisir des 19 arrondissements et des 14 Villes liées.	Promotion, sensibilisation
		Participation au comité aviseur,concertation
		Cliquer pour menu déroulant
2	114 organismes en moyenne qui participent au programme en acceuillant 568 accompagnateurs et les 1 214 participants.	Ressources humaines
		Ressources matérielles
		Prêt de local
3		Cliquer pour menu déroulant
		Cliquer pour menu déroulant
		Cliquer pour menu déroulant
4		Cliquer pour menu déroulant
		Cliquer pour menu déroulant
		Cliquer pour menu déroulant
5		Cliquer pour menu déroulant
		Cliquer pour menu déroulant
		Cliquer pour menu déroulant

SECTION 5 — ÉCHÉANCIER

Date de début du projet	2018	Avril	01
Date de remise du rapport d'étape	Année	Mois	Jour
Date de fin de projet	2019	Mars	31
Date de remise du rapport final (maximum 30 jours après la date de fin de projet)	**2019**	**Avril**	**30**

SECTION 6 — PRÉCISIONS

Acronymes	Nom au complet
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
PALÎM	Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal
SLIM	Sport et loisir de l'Île de Montréal

SECTION 7 — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE DE L'ORGANISME

Nom	Monique Lefebvre	**Fonction**	**Directrice générale**			
J'atteste que les données de ce formulaire sont exactes	**Oui**		**Date**	2018	Février	07
Signature	Monique Lefebvre					

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CORPORATION L'ESPOIR**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 55 rue Dupras, bureau 511, LaSalle, Québec H8R 4A8, agissant et représentée par Caroline Langevin, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : N/A
N° d'inscription T.V.Q. : N/A
N° d'inscription d'organisme de charité : 134525518RR001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la diversité sociale et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

Se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **DIX MILLE dollars (10 000 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **HUIT MILLE dollars (8 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **DEUX MILLE dollars (2 000 $),** au plus tard **le 30 septembre 2018,** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de 2 millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 55 rue Dupras, bureau 511, LaSalle, Québec H8R 4A8, agissant et représentée par Caroline Langevin, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4ème étage, à Montréal, province de Québec, H3C 1G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2018

COPRPORATION L'ESPOIR

Par :_____
Madame Caroline Langevin, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2018 (Résolution CE …….).

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :
- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature

Logos 2016 Ville + MTESS

Logo Ville Logo MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse

conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre l'Organisme, le MTESS et la Ville au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

Demande de soutien financier 2018-2019

Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2019)

Le formulaire doit être rempli en FRANÇAIS
Attention ! Les zones en JAUNE doivent OBLIGATOIREMENT ÊTRE COMPLÉTÉES
Si le formulaire est incomplet, il vous sera retourné
Veuillez porter une ATTENTION PARTICULIÈRE aux textes de couleur BLEUE

Provenance(s) budgétaire(s) de l'Entente	**Cliquer pour menu déroulant**
Nom de l'organisme (lettres patentes)	**Corporation L'Espoir**
Titre du projet	**Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et multi-handicapées**

Est-ce que le projet tient compte de l'analyse différenciée par les sexes (ADS)	**Non**

Réservé au responsable SLDS ou au responsable de la DDS			
Montant demandé		Montant accordé	
Numéro de projet			

Si vous jugez qu'une information pertinente n'a pu être ajoutée, faute de place appropriée, reportez-vous à la section 7 de ce formulaire dans « Informations supplémentaires » pour la consigner ou joignez un document complémentaire, à cette demande.

Lorsque vous remplissez le formulaire, veuillez considérer que certains lecteurs ne connaissent ni votre organisme ni votre projet

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

☐	Lettres patentes de votre organisme (charte)
☐	Déclaration pour l'année en cours au Registraire des entreprises du Québec
☐	Rapport d'activité ou rapport annuel de votre organisme
☐	Rapport financier de la dernière année et vos prévisions budgétaires pour l'année en cours
☐	Résolution de votre conseil d'administration désignant une personne habilitée à signer une convention avec la Ville.
☐	Copie de votre police d'assurance responsabilité civile accordant une protection minimale de deux millions de dollars pour les blessures corporelles et les dommages matériels, et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
☐	Tout autre document pertinent au projet (lettre d'intention, dépliant, revue de presse, etc.)

SECTION 1 — ORGANISME

1.1 — Identification de l'organisme

Nom légal de votre organisme (lettres patentes)	**Corporation L'Espoir**		
Adresse	**55 rue Dupras**		
Ville	**Montréal**	Code postal	**H8R4A8**
Numéro d'inscription TPS		Numéro d'inscription TVQ	
Numéro de charité	**134525518RR001**		
Arrondissement — Ville liée	**Échelle métropolitaine**		
District électoral municipal	**Échelle métropolitaine**		
Circonscription électorale provinciale	**Échelle métropolitaine**		
Circonscription électorale fédérale	**Échelle métropolitaine**		
Responsable de l'organisme	**Madame**	**Caroline Langevin**	
Fonction	**Directeur général**		
Téléphone	**514-367-3757**	Télécopieur	**514-367-0444**
Courriel	caroline@corporationespoir.org	Site web	www.corporationespoir.org
Votre organisme est-il à but non lucratif	**Cliquer pour menu déroulant**		
S'il s'agit d'une reconduction de projet Y-a-t-il des modifications dans une des données ci-dessus	**Non**		
Si oui, laquelle/lesquelles			

1.2 — Mission de l'organisme

Soutenir et offrir du répit aux familles vivant avec une personne présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme dans les limites financières, humaines et matérielles de l'organisme. Défendre les droits et les intérêts des personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et leurs familles. Promouvoir et sensibiliser la population aux problématiques de ces personnes et leurs familles. Viser l'épanouissement et favoriser l'autonomie de la personne présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme dans les limites financières, humaines et matérielles de l'organisme.

SECTION 2 — PROJET

2.1 — Présentation du projet

Titre du projet	**Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et multi-handicapées**		
Personne responsable du projet		Patrick Bélanger	
Fonction	**Directeur général**		
Téléphone	514-367-3757	Télécopieur	514-367-0444
Courriel	info@corporationespoir.org		
Nouvelle initiative	**Non**	**Reconduction du projet**	**Non**
Motif de la demande, dans le cas d'une reconduction			

2.2 — Problématique dans laquelle s'inscrit le projet

Plusieurs familles se retrouvent en situation de précarité durant la période estivale, souvent des familles monoparentales , isolée socialement et vivant en situation de pauvreté en lien avec l'arrêt des services scolaires ou de centre de jour. Ces personnes vivant l'exclusion sociale ne peuvent pas fréquenter les camps de jour réguliers de leur municipalité car un service spécialisé ne leur est pas offert. Sans la Corporation L'Espoir , ces familles se retrouvent sans service, doivent donc quitter leur occupation de jour (emploi) afin d'assurer la garde de leur enfant. Nous prévenons donc grandement l'exclusion sociale

2.3 — Résumé synthèse du projet

Offrir un service spécialisé aux personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme et demandant un encadrement particulier en un pour un dû à la lourdeur de l'handicap dans le cadre d'un camp de jour en période estivale. Nous voulons réitérer le projet en engageant des accompagnateurs pour ces personnes plus lourdement handicapées. Plusieurs familles ont bénéficié d'un service spécialisé et adapté à leur enfant l'été passé. Nous voulons continuer à leur offrir ce service si précieux pour eux et pour toute la famille.En offrant ce service, la Corporation L'Espoir soutient ces familles qui souvent ne trouvent pas les ressources humaines et financières pour voir à l'organisation familiale durant l'été. Du même coup, nous aiderons au maintien des acquis de la personne présentant une déficience intellectuelle et ou un trouble du spectre de l'autisme et nous aiderons la famille à continuer de s'occuper de leur enfant.

2.4 — Population (s) ciblée (s) DIRECTEMENT par le projet

Population (s)	Caractéristiques	Caractéristiques	N. B. Femmes	N. B. Hommes
Enfants (6 - 11 ans)	Personnes ayant des limitations fonctionnelles	Personnes vivant avec un trouble envahissant du développement (TED)	1	
Jeunes adultes (18 - 35)	Personnes ayant des limitations fonctionnelles	Personnes vivant avec un trouble envahissant du développement (TED)	3	2
Adultes (36 - 64 ans)	Personnes ayant des limitations fonctionnelles	Personnes vivant avec un trouble envahissant du développement (TED)		2
		TOTAL	**4**	**4**

2.5 — Lieu de déroulement du projet (champ obligatoire)

Un seul arrondissement ou ville liée	**LaSalle**
Précisez le quartier ou le secteur	
Plusieurs arrondissements ou villes liées	**Verdun**
	Le Sud-Ouest
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant

2.6 Démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI)

Le projet se déroule-t-il dans le cadre d'une démarche RUI	**Cliquer pour menu déroulant**
aa	

2.7 — Domaines d'intervention ciblés

(Vous devez choisir les trois premières priorités et les inscrire par ordre d'importance)

1	**Accessibilité universelle**	
2	**Soutien à la famille et à la petite enfance**	
3	**Accompagnement en loisir**	

2.8 — Objectif général (long terme du projet)

Éviter l'éclatement et l'isolement de la famille en offrant un service de camp de jour en période estivale pour leur personne plus lourdement handicapée. Prévenir l'appauvrissement des familles en leur permettant de demeurer sur le marché du travail. Permettre à des enfants et jeunes adultes de sortir de l'isolement et de bénéficier de loisirs.

2.9 — Objectifs spécifiques (à court terme du projet)

A	Permettre à 8 personnes de Montréal plus lourdement handicapées de participer comme les autres à un camp de jour spécialisé. Offrir à ces 8 familles d un service spécialisé estival pour leur personne présentant une déficience lourde.
B	Offrir des services d'accompagnement spécialisés pour une clientèle de personnes présentant une déficience intellectuelle ayant besoin de plus d'encadrement.
C	Nous souhaitons diminuer les coûts énormes que ces familles doivent débourser pour leur personne lourdement handicapée afin d'obtenir des services comme les autres.

2.10 — Activités prévues et/ou services offerts pour l'atteinte des résultats

(incluant la durée et fréquence)

A	Nous engagerons 4 accompagnateurs pour 6 semaines afin de répondre au plus de demandes possibles venant des parents ayant une personne plus lourdement handicapées nécessitant un encadrement restreint
B	À l'intérieur de notre camp de jour spécialisé de 6 semaines, nous offrirons 8 blocs de 3 semaines à 8 familles différentes vivant avec une personne lourdement handicapée.
C	Ces accompagnateurs auront à prévoir des activités pour des personnes demandant plus d'encadrement afin d'offrir un programme de stimulation adapté aux besoins de chacune de ces personnes.

2.11 — Résultats attendus

		Outils qualitatifs	Outils quantitatifs
A	En participant au programme de stimulation, la Corporation l'Espoir tentera de continuer à développer les acquis que les personnes handicapées ont obtenus durant l'année scolaire et ce selon l'observation des parents	**Rapport (quotidien/hebdomadaire/mensuel/trimestriel)**	**Liste des présences**
B	En donnant le camp de jour, la Corporation L'Espoir contribue directement au rehaussement de la qualité de vie des parents en leur permettant un répit ou encore le maintien en emploi.	**Témoignage (verbal/écrit)**	**Nombre de familles rejointes**
C	Avec ce programme, nous visons à offrir aux parents d'avoir accès au même tarif que le reste de la clientèle, même si les besoins sont plus grands.	**Assiduité**	**Liste des présences**

SECTION 3- Budget prévisionnel

Poste budgétaire							Lutte pauvreté/ exclusion	Acronymes des autres partenaires financiers			Budget total
								Contributions des participants			
A — Personnel lié au projet											
1	Titre	**Cliquer pour menu déroulant**					**10 000,00 $**	3 920,00 $			**13 920,00 $**
	$/h.	hrs/ sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
	12,5	40	80	6	4	**13 920,00 $**					
2	Titre	**Cliquer pour menu déroulant**									**0,00 $**
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
						0,00 $					
3	Titre	**Cliquer pour menu déroulant**									**0,00 $**
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
						0,00 $					
4	Titre	**Cliquer pour menu déroulant**									**0,00 $**
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
						0,00 $					
Sous-Total Section A							**10 000,00 $**	**3 920,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**13 920,00 $**
B- Frais d'activités générés par le projet (environ 20 %)											
Équipement: achat ou location											**0,00 $**
Fournitures de bureau, matériel d'animation											**0,00 $**
Photocopies, publicité											**0,00 $**
Déplacements											**0,00 $**
Locaux, conciergerie ou surveillance											**0,00 $**
Assurances (frais supplémentaires)											**0,00 $**
Sous-Total Section B							**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**
C- Frais d'administration générés par le projet (environ 10 %)											
Frais administratifs du projet											**0,00 $**
Sous-Total Section C											
TOTAL DES CONTRIBUTIONS							**10 000,00 $**	**3 920,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**13 920,00 $**

NOMBRE (ou pourcentage) de postes soutenus grâce à l'enveloppe financière de « Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité »	**4**

SECTION 4 — CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AUTRE QUE FINANCIÈRE

	Noms et coordonnées des partenaires	Type (s) de soutien
1	Altergo	Expertise-conseil
		Ressources humaines
		Cliquer pour menu déroulant
2	Arrondissement LaSalle	Prêt de local
		Prêt de terrain
		Prêt d'équipement
3	Cégeps et Universités	Ressources humaines
		Cliquer pour menu déroulant
		Cliquer pour menu déroulant
4		Cliquer pour menu déroulant
		Cliquer pour menu déroulant
		Cliquer pour menu déroulant
5		Cliquer pour menu déroulant
		Cliquer pour menu déroulant

SECTION 5 — ÉCHÉANCIER

Date de début du projet	2018	Juillet	02
Date de remise du rapport d'étape	Année	Mois	Jour
Date de fin de projet	2018	Août	17
Date de remise du rapport final (maximum 30 jours après la date de fin de projet)	**2018**	**Septembre**	**FAUX**

SECTION 6 — PRÉCISIONS

Acronymes	Nom au complet
Altergo	Association régionale des loisirs pour personnes handicapées de l'île de Montréal

SECTION 7 — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Dans la région de Montréal, c'est de plus en plus difficile pour un organisme de répondre aux familles qui ont une personne handicapée avec de grands besoins. Le coût de ces services est très dispendieux. La Corporation L'Espoir est l'un des rares organismes qui continue à soutenir ces familles qui en ont tant besoin. Nous devons composer avec une clientèle ayant plusieurs handicaps associés (physiques, démontrant des problèmes de santé mentale, autisme..) Avec le soutien financier des arrondissements, nous réussirons à combler quelques un des besoins très grands des familles ayant une personne multi-handicapée.

Les familles en besoins sont référées en priorité par le CLSC et un suivi est fait par le travailleur social ou le professionnel afin d'assurer le service à la famille. Un camp de jour est un service de garde essentiel pour les familles.

Les personnes adultes présentant une déficience intellectuelle vivent sous le seuil de la pauvreté car ils ne reçoivent que la sécurité du revenu.

SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE DE L'ORGANISME

Nom	Caroline Langevin	**Fonction**	**Directrice générale**			
J'atteste que les données de ce formulaire sont exactes	**Oui**	**Date**	2018	Juin	15	
Signature						

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Espace Multisoleil**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 7378, rue Lajeunesse, bureau 205, Montréal (Québec) H3J 2B4, agissant et représentée par madame Caroline Streff, directrice générale par intérim, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : 891 1827 131 RT 0001
N° d'inscription T.V.Q. : 50348256
N° d'inscription d'organisme de charité : 891 1827 131 RR 0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la diversité sociale et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

Se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **DIX MILLE dollars (10 000 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **HUIT MILLE dollars (8 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **DEUX MILLE dollars (2 000 $),** au plus tard le 30 avril 2019, après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de 2 millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 7378, rue Lajeunesse, bureau 205, Montréal (Québec) H3J 2B4, agissant et représentée par madame Caroline Streff, directrice générale par intérim. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4ème étage, à Montréal, province de Québec, H3C 1G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2018

ESPACE MULTISOLEIL

Par :_____
Madame Caroline Streff, directrice générale par intérim

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2018 (Résolution CE …….).

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :
- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature

Logos 2016 Ville + MTESS

Logo Ville Logo MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse

conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre l'Organisme, le MTESS et la Ville au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

Montréal

Travail, Emploi et Solidarité sociale Québec

Demande de soutien financier 2018-2019

Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2019)

Le formulaire doit être rempli en FRANÇAIS
Attention ! Les zones en JAUNE doivent OBLIGATOIREMENT ÊTRE COMPLÉTÉES
Si le formulaire est incomplet, il vous sera retourné
Veuillez porter une ATTENTION PARTICULIÈRE aux textes de couleur BLEUE

Provenance(s) budgétaire(s) de l'Entente	**Accessibilité universelle** **Cliquer pour menu déroulant**
Nom de l'organisme (lettres patentes)	**Espace Multisoleil**
Titre du projet	**Objectif intégration loisir**

Est-ce que le projet tient compte de l'analyse différenciée par les sexes (ADS)	**Oui**

Réservé au responsable SLDS ou au responsable de la DDS	
Montant demandé	Montant accordé
Numéro de projet	

Si vous jugez qu'une information pertinente n'a pu être ajoutée, faute de place appropriée, reportez-vous à la section 7 de ce formulaire dans « Informations supplémentaires » pour la consigner ou joignez un document complémentaire, à cette demande.

Lorsque vous remplissez le formulaire, veuillez considérer que certains lecteurs ne connaissent ni votre organisme ni votre projet

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

☑	Lettres patentes de votre organisme (charte)
☑	Déclaration pour l'année en cours au Registraire des entreprises du Québec
☑	Rapport d'activité ou rapport annuel de votre organisme
☑	Rapport financier de la dernière année et vos prévisions budgétaires pour l'année en cours
☑	Résolution de votre conseil d'administration désignant une personne habilitée à signer une convention avec la Ville.
☑	Copie de votre police d'assurance responsabilité civile accordant une protection minimale de deux millions de dollars pour les blessures corporelles et les dommages matériels, et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
☐	Tout autre document pertinent au projet (lettre d'intention, dépliant, revue de presse, etc.)

SECTION 1 — ORGANISME

1.1 — Identification de l'organisme

Nom légal de votre organisme (lettres patentes)	**Espace Multisoleil**		
Adresse	**7378 rue Lajeunesse, bureau 205**		
Ville	**Montréal**	Code postal	**H2R 2H8**
Numéro d'inscription TPS	**891827131 RT0001**	Numéro d'inscription TVQ	**50348256**
Numéro de charité	**891827131 RR0001**		
Arrondissement — Ville liée	**Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**		
District électoral municipal	**Villeray (VSP)**		
Circonscription électorale provinciale	**Laurier-Dorion**		
Circonscription électorale fédérale	**Papineau**		
Responsable de l'organisme	**Madame**	**Caroline Streff**	
Fonction	**Directrice générale**		
Téléphone	**514 759-6522**	Télécopieur	**514 303-2202**
Courriel info@espacemultisoleil.org		Site web	www.espacemultisoleil.org
Votre organisme est-il à but non lucratif	**Oui**		
S'il s'agit d'une reconduction de projet Y-a-t-il des modifications dans une des données ci-dessus	Oui		
Si oui, laquelle/lesquelles	Nom de la personne responsable de l'organisme (directrice générale)		

1.2 — Mission de l'organisme

Faire vivre à des personnes ayant une déficience physique (associée ou non à une déficience intellectuelle)* des activités collectives de loisir, adaptées, variées et ludiques par une équipe dynamique et professionnelle et se déroulant dans une ambiance stimulante, chaleureuse et sécuritaire.
Des critères précis d'admission s'appliquent.

*

SECTION 2 — PROJET

2.1 — Présentation du projet

Titre du projet	**Objectif intégration loisir**		
Personne responsable du projet		Caroline Streff	
Fonction	**Directrice générale**		
Téléphone	514 544-6522	Télécopieur	514 303-2202
Courriel	cstreff@espacemultisoleil.org		
Nouvelle initiative	**Non**	**Reconduction du projet**	**Oui**
Motif de la demande, dans le cas d'une reconduction	L'accès aux services pour les jeunes de plus de 21 ans est toujours un défi, les places sont rares et les listes d'attentes longues. Nous voulons donc poursuivre notre offre de services en loisir, qui est essentielle pour les jeunes et leur famille.		

2.2 — Problématique dans laquelle s'inscrit le projet

À l'âge de 21 ans, le jeune adulte multidéficient fini sa scolarité et vit la perte de son réseau social, de ses intervenants, et de l'ensemble de ses repères, tout en constatant une diminution de ses acquis par le manque de stimulations.
La famille qui s'occupe de lui a besoin de répit pour se ressourcer, pour travailler ou s'occuper des autres membres de la famille.
Objectif Intégration Loisirs assurera la continuité du programme récréatif et éducatif que développe Espace Multisoleil depuis 2009, inspiré des recommandations du groupe de travail TÉVA (Transition de l'école vers la vie active) coordonné par l'OPHQ mais qui diverge de la plus traditionnelle orientation socio-professionnelle. Des activités seront offertes 1 jour par semaine, ce qui participera à combler un besoin largement documenté pour cette clientèle pour laquelle il n'existe actuellement à Montréal ce type de programme adapté à ses capacités et besoins.

2.3 — Résumé synthèse du projet

Réaliser vingt (20) journées d'activités à caractère créatif, éducatif, social, récréatif et sportif à Montréal avec un groupe de 10 jeunes adultes multihandicapés (ayant une déficience physique accompagnée d'une lenteur ou d'une déficience intellectuelle légère à moyenne) âgés de 22 à 30 ans. Nous leur donnerions le choix et l'opportunité de s'intégrer à des activités de loisir offertes avec le groupe Loisirs (6-21 ans) (piscine, activités artistiques, etc...) ou de participer à des projets éducatifs réalisés sur plusieurs semaines (journalisme, théâtre, enregistrement d'un CD de musique, etc.)
L'équipe composée de 10 employés (animateurs et préposés aux bénéficiaires; ratio 1 pour 1 ou 1 pour 2 selon les besoins) animeront et encadreront les jeunes dans les activités et projets, en plus d'assurer les soins de base nécessaires (hygiène, alimentation, aide aux déplacements, etc.) Quatre sorties dans la communauté seront effectuées (musées, cinémas, bibliothèques, etc.) Un coordination aux activités et une coordination aux soins seront en charge de l'organisation et de l'encadrement des activités ainsi que du suivi continu auprès des familles, des collaborateurs et de la direction.

2.4 — Population (s) ciblée (s) DIRECTEMENT par le projet

Population (s)	Caractéristiques	Caractéristiques	N. B. Femmes	N. B. Hommes
Jeunes adultes (18 - 35)	Personnes ayant des limitations fonctionnelles	Personnes à faible revenu	5	5
Familles	Parents	Parents	10	10
Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant		
		TOTAL	**15**	**15**

2.5 — Lieu de déroulement du projet (champ obligatoire)

Un seul arrondissement ou ville liée	**Cliquer pour menu déroulant**
Précisez le quartier ou le secteur	
Plusieurs arrondissements ou villes liées	**Échelle métropolitaine**
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant

2.6 Démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI)

Le projet se déroule-t-il dans le cadre d'une démarche RUI	**Cliquer pour menu déroulant**
aa	

2.7 — Domaines d'intervention ciblés

(Vous devez choisir les trois premières priorités et les inscrire par ordre d'importance)

1	**Accessibilité universelle**	
2	**Soutien à la famille et à la petite enfance**	
3	**Autres : (préciser à droite)**	Projets jeunesse

2.8 — Objectif général (long terme du projet)

Lutter contre l'exclusion sociale des jeunes multidéficients de 22 à 30 ans en maintenant leurs acquis à la sortie du milieu scolaire, en développant leur réseau social, leur estime de soi et leurs différentes habiletés, tout en procurant un répit physique et psychologique aux familles des jeunes.

2.9 — Objectifs spécifiques (à court terme du projet)

A	Fournir à 10 jeunes multidéficients de 22 à 30 des activités de loisir stimulantes et adaptées à leurs besoins à des coûts accessibles durant l'année (sessions d'automne et d'hiver)
B	Permettre à ces 10 jeunes adultes de maintenir et de développer un réseau social, un sentiment d'appartenance au groupe, une estime de soi, un enrichissement de leurs connaissances et de leurs acquis, par la mise en place de projets et d'activités adaptés à leurs conditions, ainsi que des sorties dans la communauté.
C	Permettre un répit physique et psychologique à 10 familles en offrant des activités répondant aux besoins de leurs jeunes et sécuritaires.

2.10 — Activités prévues et/ou services offerts pour l'atteinte des résultats

(incluant la durée et fréquence)

A	Réalisation de 20 journées d'activités en fin de semaine. 10 journées durant la session d'automne 2018 et 10 journées durant la session d'hiver 2019.
B	Les participants auront le choix de se diriger vers des activités de type "loisir diversifié" (activités ludiques de groupe à teneur éducative, culturelle, sportive, artistique, changeant chaque semaine) ou vers des activités de type "projets" (projets théâtre, journalisme, musique, etc. s'effectuant sur 2 à 3 semaines). Toutes les activités permettront des échanges informels constructifs et éducatifs entre les participants et les animateurs.
C	Activités avec un ration d'encadrement d'un intervenant pour chaque jeune et suivis après des familles au moyen d'un cahier de communication rempli par les animateurs après chaque journée d'activités.

2.11 — Résultats attendus

		Outils qualitatifs	Outils quantitatifs
		Témoignage (verbal/écrit)	**Nombre de participants**
A	Inscription et participation de 10 jeunes adultes tout au long du projet		
		Cahier de bord	**Nombre de réalisations**
B	Acquisition de nouvelles habiletés (capacité des participants à réaliser certaines activités) et de nouveaux apprentissages; développement d'un vrai réseau social pour les participants (entre eux, avec l'équipe d'animateurs et les personnes rencontrées)	sondage	activités et sorties
		Sondage	**Nombre de familles rejointes**
C	Permettre un répit aux familles pendant la fin de semaine, pendant 20 journées		

SECTION 3- Budget prévisionnel

Poste budgétaire							Lutte pauvreté/ exclusion	Acronymes des autres partenaires financiers			Budget total
								EM	PALIM		
A — Personnel lié au projet											
1	Titre	**Coordonnateur(trice)**					**1 885,00 $**	5 540,00 $			**7 425,00 $**
		Coordination aux activités									
	$/h.	hrs/ sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
	20	11	27,5	30	1	**7 425,00 $**					
2	Titre	**Coordonnateur(trice)**					**1 350,00 $**	4 050,00 $			**5 400,00 $**
		coordination aux soins									
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
	20	8	20	30	1	**5 400,00 $**					
3	Titre	**Animateur(trice)**					**5 012,00 $**	11 534,40 $	3 500,00 $		**20 046,40 $**
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
	13,5	7,5	12,65	22	8	**20 046,40 $**					
4	Titre	**Autres (précisez ci-dessous)**					**1 253,00 $**	3 758,60 $			**5 011,60 $**
		Préposé(e)s aux bénéficiaires									
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
	13,5	7,5	12,65	22	2	**5 011,60 $**					
Sous-Total Section A							**9 500,00 $**	**24 883,00 $**	**3 500,00 $**	**0,00 $**	**37 883,00 $**
B- Frais d'activités générés par le projet (environ 20 %)											
Équipement: achat ou location											**0,00 $**
Fournitures de bureau, matériel d'animation							**500,00 $**	1 000,00 $			**1 500,00 $**
Photocopies, publicité								300,00 $			**300,00 $**
Déplacements								400,00 $			**400,00 $**
Locaux, conciergerie ou surveillance											**0,00 $**
Assurances (frais supplémentaires)											**0,00 $**
Sous-Total Section B							**500,00 $**	**1 700,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**2 200,00 $**
C- Frais d'administration générés par le projet (environ 10 %)											
Frais administratifs du projet								**500,00 $**			**500,00 $**
Sous-Total Section C											
TOTAL DES CONTRIBUTIONS							**10 000,00 $**	**27 083,00 $**	**3 500,00 $**	**0,00 $**	**40 583,00 $**

NOMBRE (ou pourcentage) de postes soutenus grâce à l'enveloppe financière de
« Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité » **25%**

SECTION 4 — CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AUTRE QUE FINANCIÈRE

	Noms et coordonnées des partenaires	Type (s) de soutien
1	École Victor Doré 1350 boulevard Crémazie Est, Montréal (QC) H2E 1A1	Prêt de local Prêt de terrain Prêt d'équipement
2	École Joseph Charbonneau 8200 rue Rousselot, Montréal (QC) H2E 1Z6	Référence/recrutement des participants Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant
3	CRDITED de Montréal (Cnetre de réadaptation en déficience intelectuelle et troubles envahissant du développement) 75 rue Port-Royal Est bureau 110, Montréal (QC) H3L 3T1	Référence/recrutement des participants Expertise-conseil Cliquer pour menu déroulant
4		Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant
5		Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant

SECTION 5 — ÉCHÉANCIER

Date de début du projet	2018	Octobre	15
Date de remise du rapport d'étape	2019	Janvier	30
Date de fin de projet	2019	Avril	27
Date de remise du rapport final (maximum 30 jours après la date de fin de projet)	**2019**	**Mai**	**FAUX**

SECTION 6 — PRÉCISIONS

Acronymes	Nom au complet
EM	Espace Multisoleil
PALÎM	Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal

SECTION 7 — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Nous avons effectué un sondage auprès des familles actuellement desservies par nos services aux 22-30 ans, la majorité d'entre-elles ont accès à des services la semaine (mais il s'agit pas de services de loisir). Afin de continuer à offrir un service de loisir à leurs jeunes et de bénéficier d'un répit supplémentaire, nous modifions notre offre de service en proposant des activités le samedi au lieu du vendredi.

Toujours d'après les résultats du sondage et des discussions avec les familles, nous restons un milieu des plus stimulants pour les jeunes adultes. En effet, grâce à nos activités, ils comblent un besoin d'apprentissages, de maintien de leurs acquis et de développement social et personnel.

Les familles nous octroient une grande confiance et savent que leur jeune est en sécurité avec nous, D'autant plus que nous avons du personnel spécialisé et expert dans les soins d'assitance (préposés aux bénéficiaires et coordonnateur aux soins).

SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE DE L'ORGANISME

Nom	Streff Caroline	**Fonction**	**Directrice générale**			
J'atteste que les données de ce formulaire sont exactes	**Oui**	**Date**	2018	Avril	04	
Signature	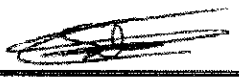					

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'ÉTOILE DE PACHO – RÉSEAU D'ENTRAIDE POUR PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 48431, boulevard Sainte-Catherine est, Montréal, (Québec) H1V 1Z7 agissant et représentée par madame Isabelle Nadeau, présidente, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : N/A
N° d'inscription T.V.Q. : N/A
N° d'inscription d'organisme de charité : 82293 9237 RR0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la diversité sociale et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

Se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **DIX MILLE dollars (10 000 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **HUIT MILLE dollars (8 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **DEUX MILLE dollars (2 000 $),** au plus tard **le 28 février 2019,** après l'approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de 2 millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 48431, boulevard Sainte-Catherine est, Montréal, (Québec) H1V 1Z7, agissant et représentée par madame Isabelle Nadeau, présidente. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4ème étage, à Montréal, province de Québec, H3C 1G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de 2018

L'ÉTOILE DE PACHO

Par :_____
Madame Isabelle Nadeau, présidente

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2018 (Résolution CE …….).

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :
- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature

Logos 2016 Ville + MTESS

Logo Ville Logo MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse

conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre l'Organisme, le MTESS et la Ville au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

Montréal

Travail, Emploi et Solidarité sociale Québec

Demande de soutien financier 2018-2019

Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2019)

Le formulaire doit être rempli en FRANÇAIS
Formulaire complet. Merci.
Si le formulaire est incomplet, il vous sera retourné
Veuillez porter une ATTENTION PARTICULIÈRE aux textes de couleur BLEUE

Provenance(s) budgétaire(s) de l'Entente	**Famille et petite enfance**
	Cliquer pour menu déroulant
Nom de l'organisme (lettres patentes)	**L'Etoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parents d'enfants handicapés**
Titre du projet	**Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic**

Est-ce que le projet tient compte de l'analyse différenciée par les sexes (ADS)	**Non**

Réservé au responsable SLDS ou au responsable de la DDS			
Montant demandé		Montant accordé	
Numéro de projet			

Si vous jugez qu'une information pertinente n'a pu être ajoutée, faute de place appropriée, reportez-vous à la section 7 de ce formulaire dans « Informations supplémentaires » pour la consigner ou joignez un document complémentaire, à cette demande.

Lorsque vous remplissez le formulaire, veuillez considérer que certains lecteurs ne connaissent ni votre organisme ni votre projet

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

☑	Lettres patentes de votre organisme (charte)
☑	Déclaration pour l'année en cours au Registraire des entreprises du Québec
☑	Rapport d'activité ou rapport annuel de votre organisme
☑	Rapport financier de la dernière année et vos prévisions budgétaires pour l'année en cours
☑	Résolution de votre conseil d'administration désignant une personne habilitée à signer une convention avec la Ville.
☑	Copie de votre police d'assurance responsabilité civile accordant une protection minimale de deux millions de dollars pour les blessures corporelles et les dommages matériels, et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
☑	Tout autre document pertinent au projet (lettre d'intention, dépliant, revue de presse, etc.)

SECTION 1 — ORGANISME

1.1 — Identification de l'organisme

Nom légal de votre organisme (lettres patentes)	**L'Etoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parents d'enfants handicapés**		
Adresse	**4831 Ste-Catherine Est**		
Ville	**Montréal**	Code postal	**H1V 1Z7**
Numéro d'inscription TPS	**n/a**	Numéro d'inscription TVQ	**n/a**
Numéro de charité	**82293 9237 RR0001**		
Arrondissement — Ville liée	**Échelle métropolitaine**		
District électoral municipal	**Échelle métropolitaine**		
Circonscription électorale provinciale	**Échelle métropolitaine**		
Circonscription électorale fédérale	**Échelle métropolitaine**		
Responsable de l'organisme	**Madame**	**Nathalie Richard**	
Fonction	**Directrice générale**		
Téléphone	**514-464-7939**	Télécopieur	**n/a**
Courriel	nrichard@etoiledepacho.ca	Site web	www.etoiledepacho.ca
Votre organisme est-il à but non lucratif	**Oui**		
S'il s'agit d'une reconduction de projet Y-a-t-il des modifications dans une des données ci-dessus	**Oui**		
Si oui, laquelle/lesquelles	L'adresse a changée. Notre local est maintenant situé au centre de réadaptation Marie-Enfant (CHU Ste-Justine), à partir du 1er avril 2018.		

1.2 — Mission de l'organisme

Nous accompagnons les parents d'enfants handicapés et/ou gravement malades en leur offrant un soutien personnalisé adapté qui répond aux exigences particulières de leur réalité.

L'Etoile de Pacho est le seul organisme au Québec à répondre aux besoins des familles vivant avec un enfant handicapé et/ou gravement malade sous cette forme de service en individuel et à domicile. Nos services qui sont offerts aux familles Montréalaises sont complémentaires à ceux offerts par des organismes tels que Solidarité de Parents de Personnes Handicapés, la Société des Enfants Handicapés du Québec, J'me fais une place en garderie et les divers centres de répits. Nous travaillons d'ailleurs en collaboration avec chacun de ces organismes afin d'offrir aux familles un soutien complet selon leur situation.

SECTION 2 — PROJET

2.1 — Présentation du projet

Titre du projet	**Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic**		
Personne responsable du projet	**Madame**	Nathalie Richard	
Fonction	**Directeur général**		
Téléphone	514-464-7939	Télécopieur	n/a
Courriel	nrichard@etoiledepacho.ca		
Nouvelle initiative	**Cliquer pour menu déroulant**	**Reconduction du projet**	**Oui**
Motif de la demande, dans le cas d'une reconduction	Rejoindre les familles des communautés culturelles ainsi que les familles des milieux plus défavorisés par l'entremise de différents organismes communautaires et par notre nouveau partenariat avec Marie-Enfant.		

2.2 — Problématique dans laquelle s'inscrit le projet

En tant que parent d'enfant handicapé, il est surprenant de constater la grande vitesse à laquelle les enfants qui viennent de recevoir un diagnostic d'handicap ou de maladie grave sont éligibles à des services provenant de différents professionnels de la santé. Toutefois, après quelques mois passé dans ce nouvel univers, en deuil et complètement épuisé face à tous ces diagnostics et ces nouveaux soins médicaux à apporter à leur enfant à besoins spéciaux, le parent constate que personne ne le soutien dans son nouveau rôle de parent.

La réalité du système de santé actuel est que lorsqu'une famille reçoit un nouveau diagnostic d'handicap pour son enfant, elle est laissée à elle-même afin de trouver les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires à l'adaptation à cette nouvelle vie complexe.

Ceci dans une période de grande précarité financière et émotionnelle qui place les familles dans une situation d'exclusion sociale. En agissant comme facilitateur auprès de ces familles, nous garantissons un meilleur arrimage entre les différentes ressources du système de santé et

Lors de la réception d'une référence venant de nos différents partenaires du milieu de la santé et des services sociaux (hôpitaux, CIUSS/CLSC, CRDI-TED, centre de réadaptation, maison de répit, écoles spécialisées, organismes communautaires, etc.), nous communiquons avec le parent et planifions une rencontre au domicile de la famille. Il est important que cette première rencontre ait lieu au domicile de la famille, pour 2 raisons bien disctinctes: alléger les familles d'un déplacement supplémentaire (les premières années de vie avec un enfant handicapé et/ou gravement malade, il est fréquent d'avoir jusqu'à 5 rendez-vous par semaine à l'hôpital ou pour des thérapies) et afin de voir les lieux physiques pour suggérer des améliorations/adaptations à l'environnement. Cette première rencontre au domicile des familles vise à offrir une écoute, un soutien moral (au besoin la personne est orientée vers un soutien psychologique) et informer la famille de la multitude des services et subventions offerts selon le diagnostic de leur enfant. Nous les informons ensuite de nos différents programmes de soutien afin de briser leur isolement qui découle de l'exclusion sociale qu'ils vivent.

La majorité des parents d'enfant handicapé font rapidement face à une grande précarité financière. Il est très fréquent qu'un des parents doivent quitter son emploi afin de s'occuper de l'enfant handicapé à temps plein à la maison. En résulte une perte de revenu importante. A ceci s'ajoute aussi les nombreuses dépenses supplémentaires qui s'ajoutent lorsqu'on prend soin d'un enfant handicapé.
Voici quelques chiffres afin de mieux situer le problème de pauvreté vécu chez ces familles:
Sur 143 familles rencontrées en 4 ans, 100 familles sont directement touchées par la pauvreté qui découle de la situation d'handicap de leur enfant. Sur 106 familles toujours en couple, 54 mamans ne travaillent pas. De plus, 9 familles étant toujours en couple sont aussi sur l'aide de dernier recours parce que la condtion de leur enfant est trop lourde. Il est fréquent aussi de rencontrer des mamans monoparentales, qui s'occupent à temps plein de leur enfant handicapé. Ce sont 28 mamans membres de notre organisme qui recoivent l'aide de dernier recours. .
Et finalement, 9 mamans monoparentales travaillent à temps partiel et doivent subvenir aux besoins de la famille avec un maigre revenu annuel.

2.3 — Résumé synthèse du projet

Depuis sa fondation en juillet 2013, L'Étoile de Pacho a aidé 143 familles Montréalaises en offrant le soutien nécessaire aux parents afin qu'ils progressent de façon constructive dans le processus d'adaptation et qu'ils puissent vivre des expériences positives malgré les difficultés apportées par leur nouvelle réalité.

Nous informons les familles des différents services et subvention offerts par le système de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires, des services municipaux, des camps de jour et de loisirs, et d'une multitudes d'autres intervenants.

Afin de continuer à effectuer les visites à domiciles des familles dans le but de les informer et d'apporter du soutien, cette demande de financement permettra à l'organisme d'embaucher 2 intervenantes qui offriront une continuité et une stabilité dans l'offre de services. Les intervenantes pourront non seulement se partager les visites à domicile, mais aussi s'occuper de la continuité des programmes déjà mises en

Afin de briser l'exclusion sociale que les familles vivent, l'organisme offre aux parents de participer à des groupes de soutien, à des activités familliales et à faire appel au programme de jumelage entre pairs.

Groupe de soutien: invitation aux parents d'enfant handicapé à participer au groupe de soutien mensuel gratuitement de l'organisme.
Jumelage entre pairs aidant: offre de jumelage entre familles qui vivent une situation similaire, qui habitent le même quartier, monoparentale ou encore de la même nationalité.
Activités familiales accesibles: invitation à des activités familiales accessibles et à peu de frais (souvent gratuites) afin que les familles se rencontrent.

Offrir du soutien aux familles dans la recherche et l'obtention des différentes subventions du CLSC, afin de diminuer leur précarité financière.

2.4 — Population (s) ciblée (s) DIRECTEMENT par le projet

Population (s)	Caractéristiques	Caractéristiques	N. B. Femmes	N. B. Hommes
Familles	Personnes ayant des limitations fonctionnelles	Parents	25	25
Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant		
Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant	Cliquer pour menu déroulant		
		TOTAL	25	25

2.5 — Lieu de déroulement du projet (champ obligatoire)

Un seul arrondissement ou ville liée	Échelle métropolitaine
Précisez le quartier ou le secteur	
Plusieurs arrondissements ou villes liées	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant

2.6 Démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI)

Le projet se déroule-t-il dans le cadre d'une démarche RUI	NON

2.7 — Domaines d'intervention ciblés

(Vous devez choisir les trois premières priorités et les inscrire par ordre d'importance)

1	Soutien à la famille et à la petite enfance	Développement des compétences parentales auprès d'un enfant handicapé et/ou gravement malade
2	Accessibilité universelle	Rendre les services pour les personnes handicapés accessibles aux familles vivant avec celles-ci
3	Autres : (préciser à droite)	Exclusion sociale: mise en place de groupe de soutien et d'activité familiale pour les familles vivant avec enfant handicapé

2.8 — Objectif général (long terme du projet)

Assurer le soutien nécessaire aux parents afin qu'ils progressent de façon constructive dans le processus d'adaptation et qu'ils puissent vivre des expériences positives malgré les difficultés apportées par leur nouvelle réalité.

Rendre les services accessibles aux parents, briser l'isolement et leur permettent de créer des liens avec les pairs.

Agir comme facilitateur pour garantir un meilleur arrimage entre les différentes ressources du système de santé et communautaires afin que toutes les familles bénéficient des services auxquels elles ont droit, et ce de façon équitable.

Réduire la précarité financière des familles qui découle de la situation de handicap de leur enfant, en leur donnant accès rapidement aux ressources financières disponibles

2.9 — Objectifs spécifiques (à court terme du projet)

A	Aider 25 familles (+/- 50 parents) Montréalaises supplémentaires vivant avec un enfant handicapé et/ou gravement malade à s'informer des différentes ressources, dont les services municipaux, camps de jour et loisirs, services de répit, services et subventions du réseau de la santé et des services sociaux, jumelages entre parents vivant une situation similaire, groupes de soutien/soirées d'information animées par un spécialiste, activités familiales accessibles.
B	Permettre à 25 familles Montréalaises issues des communautés culturelles et/ou des milieux plus défavorisé supplémentaires vivant avec un enfant handicapé et/ou gravement malade de diminuer l'effet de l'exclusion sociale ressenti en les invitant à participer aux différents programmes de soutien.
C	Rencontrer les organismes du réseau de la santé et des services sociaux pour faire valoir les besoins des 25 familles Montréalaises vivant avec un enfant handicapé et/ou gravement malade. Ces rencontres visent l'obtention des différentes subventions et services, afin de diminuer la précarité financière des familles.

2.10 — Activités prévues et/ou services offerts pour l'atteinte des résultats

(incluant la durée et fréquence)

A	Visite à domicile des familles: Répondre à une référence d'un partenaire d'affaires, répondre à l'appel du parent par courriel ou téléphone, entrer information dans la base de donnée, préparation de la visite, déplacement allez-retour chez la famille, intervention chez la famille, suivi de la visite avec la famille et recherche au besoin. Moyenne totale de 7 heures par famille.
B	Groupe de soutien: Préparer (animateur de la soirée, invité, spécialiste), déterminer les détails de l'activité (réservation de la salle communautaire, payer la salle, etc.), annonce de l'activité par les médias sociaux/courriel/téléphone, prise de présence, préparation de l'activité (recherche), confirmer l'activité (média sociaux, courriel, téléphone), jour de l'événement (achats rafraîchissements, déplacement, durée de l'activité), retour sur l'activité média sociaux, confirmer les présences dans la base données. Moyenne totale de 10 heures par groupe de soutien
C	Rencontre des organismes du réseau de la santé: Intervention auprès du travailleur social/chef de programme du CIUSS/CLSC, suivis avec la famille et le CIUSS/CLSC, entrer dans la base de données . Moyenne de 3 heures par intervention.

2.11 — Résultats attendus

		Outils qualitatifs	Outils quantitatifs
A	Rencontrer 25 familles Montréalaises supplémentaires vivant avec un enfant handicapé et/ou gravement malade à leur domicile.	**Suivi des participants**	**Statistiques**
B	Participation de 25 familles Montréalaises issues des communautés culturelles et/ou des milieux plus défavorisé supplémentaires vivant avec un enfant handicapé et/ou gravement malade à un minimum de une activité de soutien/jumelage pendant l'année en cours.	**Réalisation de cafés-rencontres**	**Nombre de nouveaux participants**
C	Suivi des rencontres des organismes du réseau de la santé pour 100% des familles Montréalaises en faisant la demande.	**Suivi des participants**	**Statistiques**

SECTION 3- Budget prévisionnel

Poste budgétaire							Lutte pauvreté/ exclusion	Acronymes des autres partenaires financiers			Budget total
								L'Etoile de Pacho	Fondation LM Saputo		
A — Personnel lié au projet											
1	Titre	Intervenant(e)					9,400.00 $				9,400.00 $
	$/h.	hrs/ sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
	16.671	6	16.0234	27	3	9,400.00 $					
2	Titre										0.00 $
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
						0.00 $					
3	Titre										0.00 $
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
4	Titre	Intervenant(e)									0.00 $
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
						0.00 $					
Sous-Total Section A							9,400.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	9,400.00 $
B- Frais d'activités générés par le projet *(environ 20 %)*											
Équipement: achat ou location									5,000.00 $		5,000.00 $
Fournitures de bureau, matériel d'animation								500.00 $			500.00 $
Photocopies, publicité								250.00 $			250.00 $
Déplacements							500.00 $	500.00 $			1,000.00 $
Locaux, conciergerie ou surveillance									20,000.00 $		20,000.00 $
Assurances (frais supplémentaires)								750.00 $			750.00 $
Sous-Total Section B							500.00 $	2,000.00 $	25,000.00 $	0.00 $	27,500.00 $
C- Frais d'administration générés par le projet *(environ 10 %)*											
Frais administratifs du projet							100.00 $				100.00 $
Sous-Total Section C											
TOTAL DES CONTRIBUTIONS							10,000.00 $	2,000.00 $	25,000.00 $	0.00 $	37,000.00 $
NOMBRE (ou pourcentage) de postes soutenus grâce à l'enveloppe financière de « Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité »											4

SECTION 4 — CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AUTRE QUE FINANCIÈRE

	Noms et coordonnées des partenaires	Type (s) de soutien
1	Hopital de Montréal pour Enfants Plusieurs départements, médecins, infirmières, etc.	Promotion, sensibilisation Référence/recrutement des participants Cliquer pour menu déroulant
2	Hopital CHU Ste-Justine Plusieurs départements, médecins, infirmières, etc.	Promotion, sensibilisation Référence/recrutement des participants Participation au comité aviseur,concertation
3	Le Phare Johanne Desrochers, Directrice Générale 2725 av. Mont-Royal Est Montréal, Qc H1Y 0A1	Promotion, sensibilisation Référence/recrutement des participants Participation au comité aviseur,concertation
4	Centre réadaptation Marie-Enfant du CHU St-Justine Maryse St-Onge 5200 Bélanger Montréal, Qc H1T 1C9	Promotion, sensibilisation Référence/recrutement des participants collaboration sur divers projets (technopole, etc.)
5	AlterGO Monique Lefebvre 525 Dominion Montréal, Qc H3J 2B4	Expertise-conseil Participation au comité aviseur,concertation Promotion, sensibilisation

SECTION 5 — ÉCHÉANCIER

Date de début du projet	2018	Juin	01
Date de remise du rapport d'étape	2018	Septembre	30
Date de fin de projet	2018	Décembre	31
Date de remise du rapport final (maximum 30 jours après la date de fin de projet)	2019	Janvier	FALSE

SECTION 6 — PRÉCISIONS

Acronymes	Nom au complet

SECTION 7 — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

SUITE À LA SECTION 2.10

Activités familiales accessibles:
Déterminer les détails de l'activité, annonce de l'activité par les médias sociaux/courriel/téléphone, prise de présence (entrer dans la base de données), préparer l'activité (recherche), confirmer l'activité (média sociaux, courriel, téléphone), jour de l'événement (achats au besoin, déplacement, durée de l'activité), retour sur l'activité média sociaux, confirmer les présences dans la base données.
Moyenne de 16 heures 30 minutes par activité.

SUITE A LA SECTION 4

Veuillez noter que nous avons plus de 30 partenaires de la santé et des services sociaux (CLSC, CRDI-TED, Centre de réadaptation pédiatrique, écoles spécialisées, organismes communautaires, etc.)

SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE DE L'ORGANISME

Nom	Nathalie Richard	Fonction	Directeur général			
J'atteste que les données de ce formulaire sont exactes	Oui	Date	2018	Mars	19	
Signature						

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181643002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 $ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2018, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1181643002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514-872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-18

Cédric AGO
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 5148721444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.027

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1182839004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2018, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2018 à Québec. Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :
1. d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 $ à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2018, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2018 à Québec;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense entièrement assumée par la ville centrale, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-22 23:08

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182839004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2018, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2018 à Québec. Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Organisme à but non lucratif constitué en 1994, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) oeuvre de concert avec les experts du génie civil au développement des connaissances et du savoir-faire dans le domaine des infrastructures municipales. Le CERIU s'est donné comme mission d'être le réseau d'expertise et de référence œuvrant à la pérennité des infrastructures municipales et de devenir un agent mobilisateur afin de guider l'ensemble des municipalités vers une saine gestion des infrastructures. Il offre ainsi aux municipalités une expertise neutre et fiable grâce à la collaboration de partenaires corporatifs, municipaux, universitaires et gouvernementaux. Le CERIU organise aussi des événements et des sessions de formation technique à l'attention de tous les intervenants dans le domaine des infrastructures au Québec.
Cette année, sous le thème de *« Les défis du génie urbain : multidisciplinarité, acceptabilité sociale et innovation »*, le CERIU organise la 24e édition de son congrès INFRA 2018, au Centre des congrès de Québec du 19 au 21 novembre 2018. Dans un monde de plus en plus urbain et confronté à des changements environnementaux et à des problèmes économiques majeurs, les pratiques associées aux infrastructures urbaines et à la gestion des actifs des municipalités font face à de nouveaux défis.

Ces défis touchent notamment les transports et la mobilité, la gestion de l'eau, la production d'énergie, l'efficacité énergétique et la valorisation des espaces. Le congrès INFRA 2018 du CERIU souhaite fournir une plateforme pour réfléchir, échanger, partager et apporter des solutions pratiques à ces problèmes. Le concept relativement récent de génie urbain a été retenu à cet effet puisque non seulement il se définit comme l'art de concevoir, réaliser et gérer les infrastructures urbaines mais également parce que sa finalité est de rendre des services et qu'il s'intéresse ainsi aux usagers de la ville.

Le congrès 2018 mettra l'accent sur les trois conditions nécessaires à la réussite du génie urbain : multidisciplinarité, acceptabilité sociale et innovation. Pour adapter leurs interventions à la complexité grandissante des problèmes rencontrés, les ingénieurs doivent en effet s'allier à d'autres experts, tenir compte de la réalité locale et des habitants concernés par leurs travaux et proposer de nouveaux modèles urbains intégrant les apports de tous les acteurs impliqués.

Réunissant plus de 1 500 spécialistes en infrastructures, cet événement majeur se veut ainsi le lieu par excellence d'échanges et de réseautage des spécialistes, des acteurs, des intervenants et des décideurs d'ici et d'ailleurs œuvrant dans le domaine des infrastructures. Plusieurs grandes municipalités et entreprises du Québec ont d'ailleurs déjà confirmé au CERIU leur soutien financier à titre de partenaires au congrès INFRA 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1835 - 8 novembre 2017 - Accorder un soutien financier de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2017, qui se tiendra du 4 au 6 décembre 2017 à Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.
CE16 1311 - 10 août 2016 - Accorder un soutien financier de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2016, qui se tiendra du 21 au 23 novembre 2016 à Montréal. Approuver un projet de convention à cet effet.

CE15 1618 - 2 septembre 2015 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2015, qui se tiendra du 30 novembre au 2 décembre 2015 à Québec. Approuver un projet de convention à cet effet

CE14 1669- 5 novembre 2014 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2014, qui se tiendra du 1er au 3 décembre 2014 à Montréal.

CE13 1574 - 2 octobre 2013 - Accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2013, qui se tiendra du 2 au 4 décembre 2013, dont la thématique est ''La somme de nos compétences au service des citoyens''.

DESCRIPTION

Par sa contribution financière au montant de 10 000 $ pour le congrès INFRA 2018 du CERIU, la Ville de Montréal démontre sa volonté à soutenir un événement majeur en infrastructures municipales qui favorise le développement du savoir-faire et de l'expertise, mobilise l'expertise multidisciplinaire de décideurs, ingénieurs, urbanistes, gestionnaires et chercheurs et consolide des liens privilégiés entre des réseaux porteurs d'innovations.
En tant que partenaire "Or" à INFRA 2018, la Ville de Montréal bénéficiera de certains avantages durant les trois jours du Congrès, dont un espace kiosque, le logo de la Ville associé à une série d'items de visibilité et aux sessions de conférences de notre choix, ainsi que la mention « En collaboration avec ».

Un projet de convention a été préparé afin de préciser les obligations des parties à l'égard de cette participation financière de la Ville à cet événement important. Le projet de convention est en pièce jointe au dossier.

JUSTIFICATION

La présence d'une délégation de la Ville ainsi que sa participation financière à INFRA 2018, qui se tiendra à Québec, contribueront au rayonnement de Montréal comme un acteur de

premier plan en matière de valorisation des infrastructures dans l'espace public au Québec. Par ailleurs, la ville de Montréal concourt à maintenir et à accroître l'expertise de ses employés qui participeront à cet événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est entièrement assumée par la ville centre et les crédits de 10 000 $ sont disponibles dans le budget de fonctionnement du Service de l'eau, ainsi que dans celui du Service des infrastructures, voirie et transport (SIVT). Les fonds seront imputés à parts égales entre les deux unités d'affaires, tel qu'inscrit dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le thème des discussions et des présentations de ce congrès sous le thème des défis du génie urbain: multidisciplinarité, acceptabilité sociale et innovation, relève des défis constants que fait face la Ville de Montréal dans la recherche de solutions et de meilleures pratiques pour une saine gestion des infrastructures municipales et de l'espace public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le congrès se tiendra du 19 au 21 novembre 2018 au Centre des congrès de Québec.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Sylvain ROY, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvain ROY, 21 juin 2018
Chantale POTVIN, 20 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit TURENNE
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-1013
Télécop. : 514 872-8827

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-20

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques d'affaires

Tél : 514 872-4431
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-20

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6*;*

CI-APRÈS APPELÉE LA **« VILLE »**

ET : **CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU)**, personne morale légalement constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa principale place d'affaires au 1255, boulevard Robert-Bourassa, bureau 800, Montréal, H3B 3W3, agissant et représentée par Mme Catherine Lavoie, Présidente-directrice générale, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son comité exécutif adoptée à une assemblée tenue le 28 août 2015;

CI-APRÈS APPELÉE L' **« ORGANISME »**

ATTENDU QUE l'Organisme demande à la Ville de l'appuyer financièrement pour l'organisation du congrès annuel INFRA 2018 au Centre des congrès de Québec (ci-après le « Congrès »);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer financièrement l'Organisme pour l'organisation du Congrès à titre de partenaire « Or » en échange de certains avantages et d'une visibilité;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT COMME SUIT :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans le présent protocole, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

1.1 **« Directrice »** : la directrice du Service de l'eau de la Ville ou son représentant dûment autorisé;

1.2 **« Projet »** : l'organisation du Congrès décrit dans l'Annexe 1;

1.3 **« Annexe 1 »** : le document intitulé « Plan de visibilité des partenaires et exposants ».

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

L'Annexe 1 fait partie intégrante du présent protocole sans qu'il soit nécessaire de l'annexer physiquement. Le texte du présent protocole prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

3.1 La Ville convient de verser à l'Organisme une participation financière maximale de dix mille dollars (10 000 $) devant être affectée exclusivement à la réalisation du Projet.

3.2 Cette participation financière inclut, le cas échéant, toutes les taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.) et sera remise à l'Organisme dans les trente (30) jours de la signature du présent protocole par les parties.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En contrepartie de la participation financière de la Ville, l'Organisme doit :

4.1 réaliser le Projet conformément à l'Annexe 1;

4.2 obtenir ou fournir un montant minimum de deux cent soixante-dix mille dollars (270 000 $), en sus de la participation financière de la Ville, pour le budget nécessaire à la réalisation du Projet;

4.3 affecter exclusivement la totalité de la participation financière de la Ville à la réalisation du Projet;

4.4 terminer le Projet au plus tard le 21 novembre 2018 ou à toute autre date fixée par la Directrice;

4.5 obtenir l'approbation écrite de la Directrice avant de procéder à toute modification majeure au contenu du Projet, au calendrier de travail ou au budget prévu;

4.6 mettre en évidence la participation de la Ville dans la réalisation du Projet en respectant l'Annexe 1;

4.7 payer directement aux organismes qui les imposent, tout impôt, taxe, permis et droit;

4.8 tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet du présent protocole; prendre fait et cause pour la Ville dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemniser de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.9 tenir une comptabilité distincte faisant état de l'utilisation des sommes versées par la Ville aux fins du présent protocole d'entente et conserver cette comptabilité pendant une période d'au moins trois (3) ans après la fin des activités, sous réserve d'autres dispositions légales afférentes;

4.10 autoriser la Directrice à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie, sans frais;

4.11 remettre à la Ville un bilan du Projet et un compte rendu financier, avec pièces justificatives à l'appui, dans les trois (3) mois suivant la réalisation du Projet.

ARTICLE 5
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

5.1 L'Organisme déclare et garantit qu'il a le pouvoir de conclure le présent protocole et d'en exécuter toutes et chacune des obligations.

5.2 L'Organisme reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu du présent protocole constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé le présent protocole et le défaut par l'Organisme de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier ce protocole sur simple avis écrit, sans que l'Organisme ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation. Dans un tel cas, toute somme versée par la Ville à l'Organisme à titre de participation financière, devra lui être remise dans les cinq (5) jours d'une demande à cet effet.

ARTICLE 6
CONDITIONS GÉNÉRALES

6.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

6.2 CESSION

Le présent protocole lie les parties aux présentes de même que leurs ayants droit respectifs, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

6.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de ce protocole n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

6.4 VALIDITÉ

Une disposition du présent protocole jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

6.5 LOIS APPLICABLES

Le présent protocole est régi par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT PROTOCOLE D'ENTENTE EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le e jour de 2018

CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU)

Par : _____
Catherine Lavoie, Présidente-directrice générale

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le ..... e jour de ..... 2018 (résolution CE18).

24e CONGRÈS | INFRA 2018

LES DÉFIS DU GÉNIE URBAIN :
MULTIDISCIPLINARITÉ,
ACCEPTABILITÉ SOCIALE
ET INNOVATION

PLAN DE VISIBILITÉ DES PARTENAIRES ET EXPOSANTS

CERIU

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

19-20-21 NOVEMBRE 2018

LE CONGRÈS INFRA, C'EST...

- Un événement dédié à la saine gestion des actifs municipaux et à un aménagement urbain durable.
- Une plateforme d'expertise multidisciplinaire de plus de 1500 ingénieurs, urbanistes, technologues et gestionnaires.
- Des liens privilégiés entre des réseaux porteurs d'innovation.
- Un incubateur de nouvelles connaissances, pratiques, techniques et matériaux.
- Du réseautage intensif pendant 3 jours.

3 JOURS / **60** KIOSQUES / **17** SESSIONS

100 CONFÉRENCIERS / **1500** PARTICIPANTS

PROFIL DES PARTICIPANTS

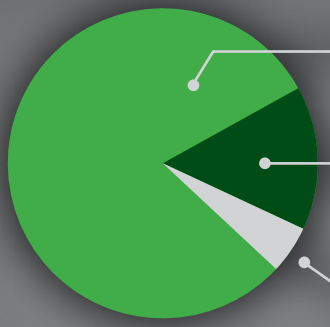

80% SPÉCIALISTES EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
Gestionnaires • Ingénieurs • Urbanistes • Technologues

15% ACTEURS CLÉS DU MILIEU GOUVERNEMENTAL
Élus • Décideurs • Fonctionnaires

5% PROFESSIONNELS DU MILIEU UNIVERSITAIRE
Professeurs • Chercheurs • Étudiants

THÉMATIQUE

Dans un monde de plus en plus urbain et confronté à des changements environnementaux et à des problèmes économiques majeurs, les pratiques associées aux infrastructures urbaines et à la gestion des actifs des municipalités font face à de nouveaux défis.

Ces défis touchent notamment les transports et la mobilité, la gestion de l'eau, la production d'énergie, l'efficacité énergétique et la valorisation des espaces. Le congrès INFRA 2018 du CERIU souhaite fournir une plateforme pour réfléchir, échanger, partager et apporter des solutions pratiques à ces problèmes. Le concept relativement récent de génie urbain a été retenu à cet effet puisque non seulement il se définit comme l'art de concevoir, réaliser et gérer les infrastructures urbaines mais également parce que sa finalité est de rendre des services et qu'il s'intéresse ainsi aux usagers de la ville.

Le congrès 2018 met l'accent sur les trois conditions nécessaires à la réussite du génie urbain : multi-disciplinarité, acceptabilité sociale et innovation. Pour adapter leurs interventions à la complexité grandissante des problèmes rencontrés, les ingénieurs doivent en effet s'allier à d'autres experts, tenir compte de la réalité locale et des habitants concernés par leurs travaux et proposer de nouveaux modèles urbains intégrant les apports de tous les acteurs impliqués.

La 24e édition du congrès INFRA souhaite présenter des réalisations mettant le génie urbain à l'honneur en proposant des solutions créatives, éthiques et soucieuses des générations futures à la qualité de l'environnement, à la mobilité, à la gestion des réseaux, à la gestion des eaux, à la gestion de l'énergie et à l'aménagement des espaces publics.

THÈMES

AMÉNAGEMENTS URBAINS
- Partage de l'espace public et mobilité urbaine
- Intégration des modes de transports urbains
- Initiatives de conception intégrée et participation citoyenne

INFRASTRUCTURES
- Stratégies d'entretien
- Bonnes pratiques en réhabilitation
- Bonnes pratiques en auscultation
- Nouveaux matériaux
- Solutions pour réduire l'impact des travaux d'infrastructures

INFRASTRUCTURES VERTES
- Pratiques urbaines vertes

STRATÉGIE DE GESTION D'ACTIFS
- Exemples de bonnes pratiques municipales en gestion d'actifs

GESTION DES EAUX
- Stratégies pour améliorer le bilan d'eau potable
- Bonnes pratiques en recherche de fuites d'eau potable
- Gestion des débordements et mesures compensatoires
- Bonnes pratiques en gestion des eaux pluviales
- Solutions d'entretien d'infrastructures « vertes » en toutes saisons

RESPONSABLES DE L'ORGANISATION

Les propositions de conférence sont évaluées avec rigueur par Michèle St-Jacques, ing., coprésidente du comité organisateur et professeure à l'École de technologie supérieure et par le coprésident, Daniel Lessard, ing., directeur du Service de l'ingénierie de la Ville de Québec et par les membres des comités :

Maéva	Ambros, ing. jr	CERIU
Louise	Babineau	Ville de Québec
Jean	Bélanger, ing.	Polytechnique
Nathalie	Bleau	Ouranos
Serge	Boileau, ing.	CSEM
Martin	Bouchard-Valentine, ing.	MDDELCC
Jean	Carrier, ing.	Ville de Montréal
Marie-Michèle	Cauchy	BC2
Steve	Côté	CERIU
Marie-Élaine	Desbiens, ing.	MCM Intégration
Sophie	Duchesne, ing.	INRS - ETE
Claude	Duplain	Énergir
Christian	Fallu	Ambassadeur du CERIU
Richard	Frenette, ing.	Brodeur Frenette
Manon	Gauthier, ing.	Ville de Québec
Mélanie	Glorieux	Groupe Rousseau-Lefebvre
Normand	Hachey, ing.	Ville de Montréal
Nathalie	Jolicoeur, ing.	Ville de Québec
Florian	Lafage, ing.	Bitume Québec
Nathalie	Lasnier, ing.	Tubecon
Catherine	Lavoie, ing.	CERIU
Janick	Lemay, ing.	Tetra Tech QI

RESPONSABLES DE L'ORGANISATION

Samuel	Lépine-Thériault, ing. jr.	Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ)
Marie	Lessard	École d'urbanisme et d'architecture de paysage, Université de Montréal
Henri	Madjar	Ambassadeur du CERIU
Salamatou	Modieli Amadou, ing.	CERIU
Nathalie	Moreau	Info-Excavation
Geneviève	Pelletier, ing.	Université Laval
Nathalie	Periche, ing.	Aqua Data
Anna	Polito, ing.	Ville Dollard-des-Ormeaux
Gilles	Rivard, ing.	Lasalle |NHC
Piero	Salvo, ing.	Consultants Sans-tranchée GAME
Richard	Shearmur	Université McGill
Morgane	Sicilia	École de technologie supérieure
Lila	Touahria, ing.	Ville de Montréal
Caroline	Verreault, ing.	MAMOT

ORGANISATION

ORGANISÉ PAR LE CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES

Organisation à but non lucratif, constituée en 1994, le CERIU oeuvre de concert avec les experts du génie civil au développement des connaissances et du savoir-faire dans le domaine des infrastructures municipales.

Il offre aux municipalités une expertise neutre et fiable grâce à la collaboration de partenaires corporatifs, municipaux, associatifs, universitaires et gouvernementaux.

On trouve sur le site Internet **www.ceriu.qc.ca** une foule de guides pratiques, de devis et de conseils judicieux pour aider à prendre les bonnes décisions selon les règles de l'art.

Le CERIU organise également des événements et des formations techniques spécialisées.

PLAN DE VISIBILITÉ 2018 | PARTENAIRES | ÉVÉNEMENTS | ACTIVITÉS ET OBJETS

PARTENAIRES [1/2]	PLATINE	OR	ARGENT
Nombre de partenaires	1	6	8
Tarifs	15 000 $	10 000 $	5 000 $
Descriptions	Participation active au Congrès lors du déjeuner d'ouverture. Votre logo associé à la signature du congrès et aux principaux items de visibilité ainsi qu'aux sessions de conférences. Mention « Présenté par ».	Participation active au congrès. Votre logo associé à une série d'items de visibilité et aux sessions de conférences de votre choix. Mention « En collaboration avec ».	Votre logo associé à une série d'items de visibilité. Mention « En collaboration avec ».
Bannière Web disposée aux autres endroits stratégiques sur le site Web du CERIU (fournie par le partenaire) (2)	Page d'accueil du site Web	Page d'accueil du site Web	
Prise de parole et remerciements à un moment stratégique	Prise de parole au déjeuner d'ouverture	Prise de parole	
Kiosque d'exposition	2 espaces kiosques	1 espace kiosque	
Laissez-passer d'une journée au Congrès	9	6	3
Placement privilège à la table d'honneur d'un déjeuner	1 invitation	1 invitation	
Publicité vidéo, sans son, de maximum 5 minutes (fournie par le partenaire)	Publicité vidéo diffusée sur les écrans lors de l'exposition	Publicité vidéo diffusée sur les écrans lors de l'exposition	Publicité vidéo diffusée sur les écrans lors de l'exposition
Document promotionnel (fourni par le partenaire)	Doc promo inséré dans le porte-document	Doc promo inséré dans le porte-document	Doc promo inséré dans le porte-document

PLAN DE VISIBILITÉ 2018 | PARTENAIRES | ÉVÉNEMENTS | ACTIVITÉS ET OBJETS

PARTENAIRES [2/2]	PLATINE	OR	ARGENT
Publicité vidéo (Formats WMV, AVI, MP4 ou PPT avec votre logo d'entreprise) de 30 secondes (fournie par le partenaire)	Présentée par le modérateur dans un minimum de 4 sessions	Présentée par le modérateur dans un minimum de 2 sessions	
Logo disposé aux endroits stratégiques sur la Web application, version mobile de l'ensemble du programme du Congrès optimisé pour les tablettes et téléphones mobiles	Page d'accueil, section partenaires, associé à 4 sessions	Section partenaires, associé à 2 sessions	Section partenaires
Logo disposée aux autres endroits stratégiques sur le site Web du CERIU (1)	Page d'accueil section Congrès INFRA, section partenaires et associé à 4 sessions	Section partenaires, associé à 2 sessions	Section partenaires
Porte-documents remis aux participants	Logo pd	Logo pd	Logo pd
Écrans ou panneaux disposés aux endroits stratégiques	Logo écrans	Logo écrans	Logo écrans

[1] Un envoi courriel rejoint 6 000 intervenants dédiés au milieu des infrastructures municipales
[2] Le site Web du CERIU rejoint plus de 4 500 visiteurs par mois

Le formulaire d'entente de partenariat est disponible à la page 13.

PLAN DE VISIBILITÉ 2018 | PARTENAIRES | ÉVÉNEMENTS | ACTIVITÉS ET OBJETS

ÉVÉNEMENTS [1/2]	COCKTAIL DE BIENVENUE LUNDI	DÉJEUNER DES PRIX D'EXCELLENCE DU CERIU MARDI	COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE MARDI	BOURSES D'ÉTUDES (3) | PRIX RELÈVE MERCREDI	DÉJEUNER MERCREDI
Nombre de partenaires	1	1	1	1	1
Tarifs	3 500 $	5 000 $	3 500 $	5 000 $	3 500 $
Descriptions	Votre logo associé à une série d'items de l'activité identifiée.	Participation active à la remise de prix. Votre nom d'organisation associé aux éléments de visibilités du déjeuner des prix d'excellence et de reconnaissance du CERIU. Ces prix sont décernés aux acteurs s'étant démarqués dans le domaine des infrastructures municipales.	Votre logo associé à une série d'items de l'activité identifiée.	Participation active à la remise des bourses. Votre nom d'organisation associé aux éléments de visibilité des bourses d'études. Ces bourses sont décernées à des étudiants s'étant démarqués dans le domaine des infrastructures municipales.	
Prise de parole et remerciements à un moment stratégique		Prise de parole		Prise de parole	Prise de parole
Dévoilement des lauréats		Prix		Bourses	
Billet d'inscription pour un déjeuner-causerie avec placement privilège à la table d'honneur		1 billet		1 billet	1 billet
Document promotionnel (fourni par le partenaire)	Doc promo inséré dans le porte-document	Doc promo inséré dans le porte-document	Doc promo inséré dans le porte-document	Doc promo inséré dans le porte-document	Doc promo inséré dans le porte-document

PLAN DE VISIBILITÉ 2018 | PARTENAIRES | ÉVÉNEMENTS | ACTIVITÉS ET OBJETS

ÉVÉNEMENTS [2/2]	COCKTAIL DE BIENVENUE LUNDI	DÉJEUNER DES PRIX D'EXCELLENCE DU CERIU MARDI	COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE MARDI	BOURSES D'ÉTUDES (3) | PRIX RELÈVE MERCREDI	DÉJEUNER MERCREDI
Logo disposé aux autres endroits stratégiques sur le site Web du CERIU	Section associée à l'activité, section partenaires	Section associée à l'activité, section partenaires	Section associée à l'activité, section partenaires	Section associée à l'activité, section partenaires	Section associée à l'activité, section partenaires
Logo disposé aux endroits stratégiques sur la Web application, version mobile de l'ensemble du programme du Congrès optimisé pour les tablettes et téléphones mobiles	Section associée à l'activité, section partenaires	Section associée à l'activité, section partenaires	Section associée à l'activité, section partenaires	Section associée à l'activité, section partenaires	Section associée à l'activité, section partenaires
Menus (et/ou) billets de repas	Logo billets	Logo billets et menus	Logo billets		Logo billets et menus
Porte-documents remis aux participants		Logo pd		Logo pd	
Écrans ou panneaux disposés aux endroits stratégiques	Logo écrans	Logo écrans	Logo écrans	Logo écrans	Logo écrans

[1] Un envoi courriel rejoint 6 000 intervenants dédiés au milieu des infrastructures municipales
[2] Le site Web du CERIU rejoint plus de 4 500 visiteurs par mois

Le formulaire d'entente de partenariat est disponible à la page 13.

PLAN DE VISIBILITÉ 2018 | PARTENAIRES | ÉVÉNEMENTS | ACTIVITÉS ET OBJETS

ACTIVITÉS ET OBJETS [1/2]	3 PETITS DÉJEUNERS, 6 PAUSES, 3 JOURS	EXPOSITION	ACCUEIL	COCARDES ET CORDONS
Nombre de partenaires	1	1	1	1
Tarifs	7 500 $	7 500 $	3 500 $	5 000 $
Descriptions	Participation active comme exposant incluant un espace aménagé proche des points de ravitaillement. Votre nom d'organisation associé aux items de visibilité.	Participation active comme exposants avec espace de choix. Votre logo associé aux items de visibilité de l'exposition dont la remise du prix du concours des exposants.	Votre logo associé aux items de visibilité sur le lieu de l'inscription.	Votre logo associé aux items de visibilité identifiés.
Kiosque d'exposition	1 espace kiosque 10 x 10 pi	1 espace kiosque 10 x 10 pi		
Publicité vidéo, sans son, de 5 minutes maximum (fournie par le partenaire)	Publicité vidéo diffusée sur les écrans lors de l'exposition	Publicité vidéo diffusée sur les écrans lors de l'exposition	Publicité vidéo diffusée sur les écrans lors de l'exposition	Publicité vidéo diffusée sur les écrans lors de l'exposition
Document promotionnel (fourni par le partenaire)	Doc promo inséré dans le porte-document	Doc promo inséré dans le porte-document	Doc promo inséré dans le porte-document	Doc promo inséré dans le porte-document
Logo disposé aux autres endroits stratégiques sur le site Web du CERIU	Section partenaires	Section partenaires	Section partenaires	Section partenaires
Logo disposé aux endroits stratégiques sur la Web application, version mobile de l'ensemble du programme du Congrès optimisé pour les tablettes et téléphones mobiles (1)	Section partenaires	Section associée à l'activité, section partenaires	Section partenaires	Section partenaires

PLAN DE VISIBILITÉ 2018 | PARTENAIRES | ÉVÉNEMENTS | ACTIVITÉS ET OBJETS

ACTIVITÉS ET OBJETS [2/2]	3 PETITS DÉJEUNERS, 6 PAUSES, 3 JOURS	EXPOSITION	ACCUEIL	COCARDES ET CORDONS
Menus (et/ou) billets de repas	Logo menus			
Le porte-documents remis aux participants	Logo pd	Logo pd		
L'objet dédié remis à tous les participants			Logo item	Logo item
Les écrans ou panneaux disposés aux endroits stratégiques	Logo panneau	Logo panneau	Logo panneau	Logo panneau

[1] Un envoi courriel rejoint 6 000 intervenants dédiés au milieu des infrastructures municipales
[2] Le site Web du CERIU rejoint plus de 4 500 visiteurs par mois

Le formulaire d'entente de partenariat est disponible à la page 13.

CERIU

24e CONGRÈS | INFRA 2018

RÉSERVATION D'UN PARTENARIAT ET COMMANDITE

| PREMIER CHOIX D'ENTENTE

| SECOND CHOIX D'ENTENTE

☐	☐	**Partenaire PLATINE**	**15 000 $**
☐	☐	**Partenaires OR**	**10 000 $**
☐	☐	**Partenaires ARGENT**	**5 000 $**
☐	☐	Cocktail de bienvenue	3 500 $
☐	☐	Déjeuner des Prix d'excellence du CERIU	5 000 $
☐	☐	Cocktail de réseautage	3 500 $
☐	☐	Bourses d'études Prix Relève (3)	5 000 $
☐	☐	Déjeuner du mercredi	3 500 $
☐	☐	3 petits déjeuners et 6 pauses	7 500 $
☐	☐	Exposition	7 500 $
☐	☐	Accueil	3 500 $
☐	☐	Cocardes et cordons	5 000 $

MODE DE PAIEMENT

◯ **CHÈQUE** à l'ordre du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines [CERIU]

◯ **FACTURE**
[paiement sur réception de la facture, net 30 jours]

◯ **CARTE DE CRÉDIT** ◯ VISA ◯ mastercard

DÉTENTEUR

NUMÉRO

EXPIRATION

SERVICE DE FACTURATION

ADRESSE (numéro et nom de rue)

VILLE

PROVINCE

PAYS

TÉLÉPHONE

 # POSTE

TÉLÉCOPIEUR

PERSONNE-RESSOURCE

NOM

PRÉNOM

TITRE

ORGANISATION

TÉLÉPHONE

CELLULAIRE

COURRIEL

☐ En foi de quoi, le signataire, dûment autorisé à agir, accepte de payer les frais associés à l'entente de partenariat dont l'item et le montant sont dûment identifiés plus haut.

Votre formulaire est rempli ?
Veuillez faire parvenir ce document à **kareen.hall@ceriu.qc.ca**

POUR UNE EXPÉRIENCE BONIFIÉE...

SOYEZ EXPOSANT !

- **3 heures par jour**, exclusivement réservées à la visite du salon de l'exposition.
- **2 cocktails de réseautage** : le lundi 19 novembre et le mardi 20 novembre 2018.
- **Visite libre à l'intention de vos clients**, offrant un accès gratuit à l'exposition en tout temps.
- **Concours des exposants**, à tous les jours un prix sera décerné à un participant.
- **Présentation d'une conférence de 20 minutes** dans le cadre d'une session de conférences. [sur dépôt et acceptation de proposition de la conférence]
- **Diffusion d'une publicité de 30 secondes maximum**, sans son, en format .mp4, sur un ou deux écrans dans la salle d'exposition en rotation avec d'autres messages. [fournie par l'exposant].

SERVICES ET AVANTAGES

- 2 inscriptions de 3 jours incluant les repas et l'accès aux conférences [Advenant, l'ajout d'un troisième exposant sans droit d'accès aux salles de conférences, il y aura des frais additionnels de 240 $]
- Accès illimité à Internet sans fil standard
- Un espace aménagé de 10 x 10 pi [avec tentures de fond et latérales]
- Alimentation électrique : 120 v, 15A et une prise double
- Table drapée, deux chaises et une corbeille

NON MEMBRES
3 700 $ + taxes = 4 254,08 $

MEMBRES
3 000 $ + taxes = 3 449,25 $

PLAN DE L'EXPOSITION

CONSULTEZ LE PLAN SUR LE SITE WEB DU CERIU
POUR VALIDER LES ESPACES LIBRES

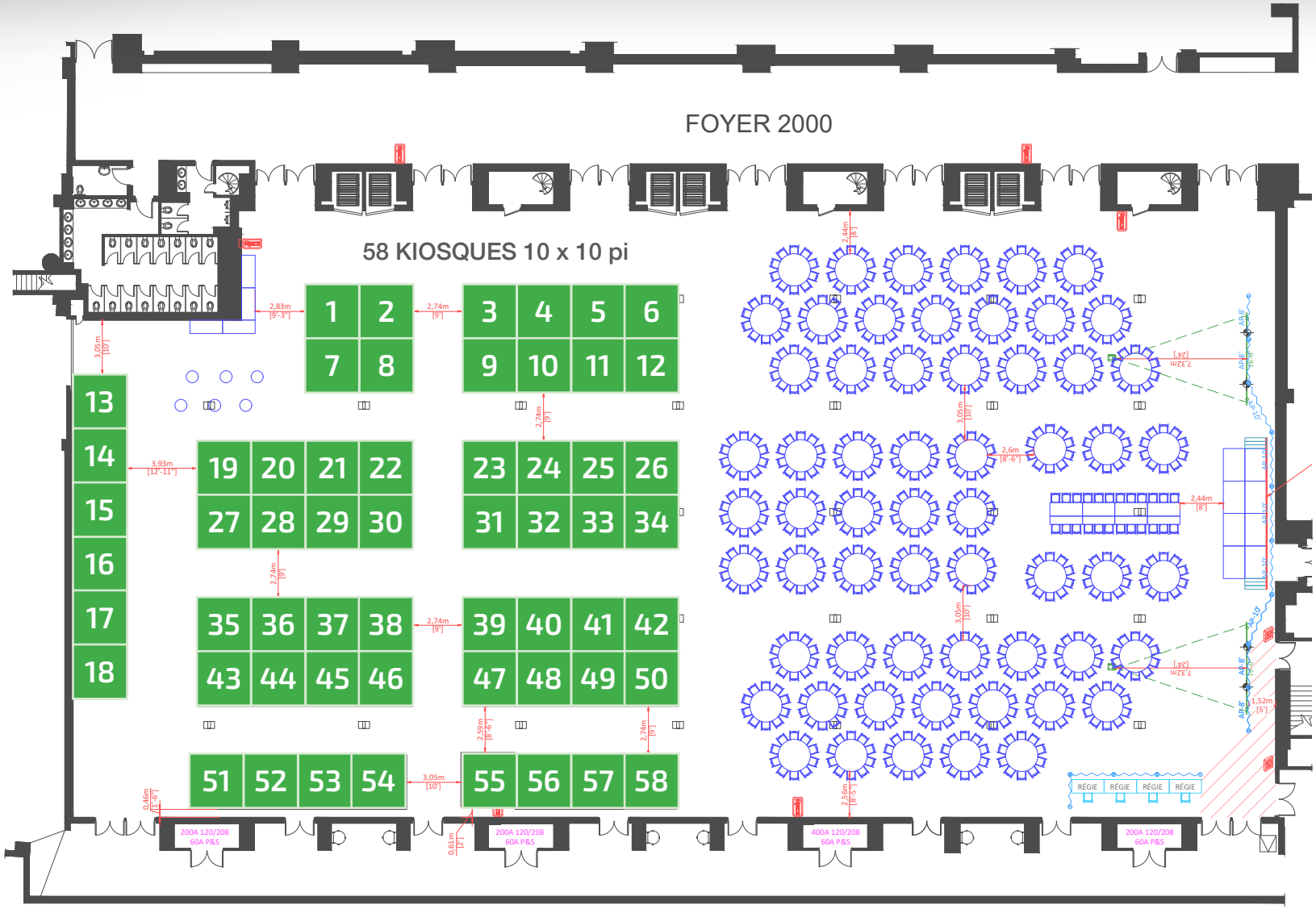

CERIU

24e CONGRÈS | INFRA 2018

RÉSERVATION DE KIOSQUE

CHOIX DE VOTRE EMPLACEMENT

PREMIER CHOIX
Numéro de kiosque*

#1

DEUXIÈME CHOIX
Numéro de kiosque*

#2

*voir page 15

ÉQUIPEMENT

UNE TABLE
◯ OUI ◯ NON

NOMBRE DE CHAISES
◯ 0 ◯ 1 ◯ 2

PERSONNE-RESSOURCE

NOM
aas

PRÉNOM

TITRE

ORGANISATION

TÉLÉPHONE

CELLULAIRE

COURRIEL

SERVICE DE FACTURATION

ADRESSE (numéro et nom de rue)

VILLE

PROVINCE

PAYS

TÉLÉPHONE

POSTE

TÉLÉCOPIEUR

TARIFS

MEMBRES
3 000 $ + taxes = 3 449,25 $

NON MEMBRES
3 700 $ + taxes = 4 254,08 $

MODE DE PAIEMENT

◯ **CHÈQUE** à l'ordre du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines [CERIU]

◯ **FACTURE**
[paiement sur réception de la facture, net 30 jours]

◯ **CARTE DE CRÉDIT** ◉ VISA ◯ mastercard

DÉTENTEUR

NUMÉRO

EXPIRATION

☐ En foi de quoi, le signataire, dûment autorisé à agir, accepte de payer les frais associés à l'entente de partenariat dont l'item et le montant sont dûment identifiés plus haut.

Votre formulaire est rempli ?
Veuillez faire parvenir ce document à **kareen.hall@ceriu.qc.ca**

CONTRAT DE RÉSERVATION D'UN ESPACE D'EXPOSITION

1 **DEMANDE DE LOCATION D'ESPACE**

Le CERIU se réserve le droit, à sa seule discrétion, sans indemnité payable à l'exposant ou responsabilité à encourir envers l'exposant, de changer ou de modifier les plans et la disposition de l'événement en général, les emplacements des exposants et locataires et l'espace loué par l'exposant. Aux mêmes conditions, le CERIU se réserve aussi le droit de reporter l'événement, de changer la date, les lieux et la durée de ce dernier. Le CERIU se réserve le droit d'annuler en totalité ou en partie l'événement en raison de force majeure ou du fait du propriétaire de l'immeuble où doit se tenir l'événement, auxquels cas le CERIU sera entièrement libéré de ses obligations à l'égard de l'exposant sous réserve de ce qui suit. L'exposant n'aura alors droit qu'à la restitution des sommes versées au CERIU aux termes du contrat de location à titre de loyer pour l'espace loué.

2 **LOCATION ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

L'exposant louant un espace de 10 x 10 pi doit faire parvenir son paiement dans les 30 jours suivant la réservation de son espace.

3 **UTILISATION DE L'ESPACE**

Chaque exposant doit limiter l'objet exposé et ses activités à l'espace loué. De plus, l'utilisation de l'espace est strictement réservée à l'exposant, et celui-ci ne peut céder, en partie ou en totalité, toute activité ou exposition ayant lieu dans l'espace loué à un tiers, ni permettre autrement la participation d'un tiers dans celui-ci sans obtenir l'autorisation écrite et expresse du CERIU.

4 **NATURE DE L'OBJET EXPOSÉ**

Le CERIU se réserve le droit de refuser à l'exposant la vente ou la promotion de tout produit ou service non conforme ou préjudiciable à la bonne marche et à la réputation du CERIU, de l'événement ou de tout autre exposant.

5 **RISQUES**

Tous les biens utilisés ou exposés sont aux risques de l'exposant, et le CERIU n'assume aucune responsabilité quant à la sécurité des objets exposés en cas de vol, de feu, d'accident ou d'autres événements, quels qu'ils soient, ni en cas de blessures corporelles ou de dommages à des biens ou à des personnes causés par les activités de l'exposant. L'exposant reconnaît et convient que le CERIU n'assume aucune responsabilité quant aux déclarations ou garanties données par l'exposant au public relativement à ses produits ou services ou quant aux opérations ou contrats intervenus entre l'exposant et le public ou quant aux pertes et dommages découlant de ceux-ci.

6 **ASSURANCE**

L'exposant s'engage à tenir le CERIU indemne de tous dommages, frais ou de toute responsabilité envers une personne, quelle qu'elle soit, ou relativement à celle-ci, découlant de l'occupation de l'espace loué par l'exposant ou de toute autre chose relative à cette occupation ou aux activités de l'exposant, ses préposés, représentants ou employés dans le cadre de cette occupation, que ces activités aient lieu dans l'espace loué, le bâtiment ou ailleurs. L'exposant doit souscrire, avant le début de l'exposition, une assurance de responsabilité civile des entreprises comprenant une limite de garantie d'au moins un million de dollars par sinistre et incluant une clause de recours entre coassurés, et fournir un préavis de 30 jours au CERIU en cas de résiliation de la police ou de changement important apporté à celle-ci. Le CERIU sera désigné comme assuré additionnel pour toutes les activités découlant de la participation de l'exposant à l'exposition.

7 **ENLÈVEMENT DES MARCHANDISES**

L'exposant doit retirer tous les objets exposés, équipements et accessoires des lieux de l'exposition seulement à la date et l'heure précisées dans le Guide de l'exposant. Le CERIU a le droit de retirer tous les objets exposés, équipements et accessoires de l'exposant et de les entreposer, si l'exposant ne les retire pas à cette date limite. L'exposant assume ces frais d'enlèvement ou d'entreposage et est responsable de tous frais additionnels engagés par le CERIU ou dommages subis par celui-ci du fait que les marchandises étaient restées sur les lieux de l'exposition ou aux alentours après la date limite.

8 **POLITIQUE D'ANNULATION**

Aucune somme payée ou payable par l'exposant en vertu du présent contrat ne lui sera remboursée si l'exposant n'utilise pas l'espace réservé. Le CERIU a pleins pouvoirs en ce qui concerne l'interprétation et l'application de tous les règlements contenus dans les présentes et est autorisé à y apporter des modifications pour assurer le bon déroulement de l'exposition. Si l'exposant fait défaut d'effectuer ces paiements à la date stipulée à cet effet dans les présentes, tous les droits de l'exposant en vertu des présentes prendront fin et tout paiement déjà versé par l'exposant avant une telle date pourra être retenu par le CERIU à titre de dommages et intérêts. Le CERIU se réserve le droit de refuser, lors de l'événement, un exposant qui n'a pas acquitté la totalité du paiement de l'emplacement. Le présent contrat peut être résilié par le CERIU en tout temps advenant le défaut de l'exposant de respecter toute modalité ou condition des présentes et le CERIU aura le droit de céder l'espace loué à un tiers.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1182839004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , -
Objet :	Accorder un soutien financier de 10 000 $, à l'organisme Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) dans le cadre du Congrès INFRA 2018, qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2018 à Québec. Approuver un projet de convention à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

SIVT - 1182839004.xlsEAU 1182839004_Info_Comptable.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Co-auteure :
Julie Godbout
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS Développement

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-22

Bruno LAGACÉ
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5391

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier, PS Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.028

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1180706004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000 $ à Centre de Santé des Autochtones de Montréal (CSAM) pour le projet « Navigateur en soins de santé et services sociaux pour le CSAM - Projet-pilote », dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 30 000 $ à Centre de Santé des Autochtones de Montréal (CSAM) pour le projet « Navigateur en soins de santé et services sociaux pour le CSAM - Projet-pilote », dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);
2. d'approuver le projet de convention à cet effet;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-19 16:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180706004**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000 $ à Centre de Santé des Autochtones de Montréal (CSAM) pour le projet « Navigateur en soins de santé et services sociaux pour le CSAM - Projet-pilote », dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. En 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième Entente administrative (2013-2015) en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère octroie alors à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M$ sur deux ans, soit 9 M$ par année, pour la période de 2013-2014 et 2014-2015. Cette Entente a été prolongée à deux reprises pour un montant de 9 M$ par année. La première fois en 2015, pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, puis en 2016, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.
En février 2017, en attendant le dépôt du 3e plan de lutte contre la pauvreté qui devait être produit à l'automne de la même année, la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) conviennent de prolonger l'Entente administrative 2013-2017 de six mois, soit du 1er avril au 30 septembre 2017, pour un montant de 4,5 M$. Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 ne sera finalement adopté qu'en décembre 2017. Conséquemment, l'Entente a été renouvelée automatiquement jusqu'au 31 mars 2018, pour

un montant supplémentaire de 4,5 M$, ce qui porte à 9 M$ la somme totale reçue par la Ville pour la période 2017-2018 s'élève à 9 M$.

De nouvelles Alliances pour la solidarité pluriannuelles seront conclues prochainement avec l'ensemble des régions du Québec, dont la Ville de Montréal, dans le cadre du nouveau Plan d'action gouvernemental. Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin, la Ville et le MTESS se sont entendus pour renouveler l'Entente administrative 2013-2018 pour une période de sept mois, soit du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018, pour une somme de 5,25 M$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

· S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
· Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
· Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0372 du 21 juin 2018
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M$ pour la période du 1er avril 2018 au 31 octobre 2018
CG17 0195 du 18 mai 2017
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de six mois ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M$ pour la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017
CG16 0194 du 24 mars 2016
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une

enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017
CG15 0418 du 18 juin 2015
Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

DESCRIPTION

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) contribue activement, depuis l'automne 2008, à la mobilisation des ressources offrant des services à la population autochtone de Montréal, développant ainsi un solide partenariat avec les représentants des Affaires autochtones et du développement du Nord Canada, ainsi qu'avec le Secrétariat aux affaires autochtones (Québec). Les efforts de concertation, de collaboration et de développement de tous les acteurs ont permis de créer le Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal « RÉSEAU ». Ce dernier regroupe plus de 850 membres : des partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux, des Premières Nations et Inuits, des organisations autochtones et non autochtones, des groupes communautaires, des représentants du secteur privé et des citoyens autochtones.
Le RÉSEAU est composé de six comités de travail portant sur les enjeux jugés prioritaires pour Montréal, soit :

- la santé;
- les services sociaux;
- l'éducation, la formation et l'employabilité;
- l'art, la culture et le patrimoine;
- les communications; et,
- la jeunesse.

Le comité santé propose de créer le Centre de santé des Autochtones de Montréal (déjà enregistré mais qui n'a pas encore débuté ses opérations) dont la mission consistera à améliorer la qualité de vie et les déterminants sociaux de la santé pour les Autochtones vivant à Montréal en offrant des services culturellement adaptés et dispensés selon une vision holistique. L'emphase sera mise sur la qualité et la continuité des soins. Les domaines d'intervention privilégiés seront les suivants:

– santé et services sociaux, santé mentale, maladies infectieuses, maladies chroniques, toxicomanie;
– guérison traditionnelle;
– services pour les enfants, les jeunes et les familles;
– services d'itinérance et de logement;
– formation de sécurisation culturelle des professionnels de la santé.

Afin d'amorcer l'implantation de ce centre, les promoteurs désirent enclencher dès l'automne 2018 un projet pilote nommé « Navigateurs en soins de santé et services sociaux pour le CSAM ». Ce projet aura pour but d'éliminer les obstacles systémiques afin d'aider les patients autochtones de Montréal à accéder aux services de santé. Les Navigateurs seront des personnes d'origine autochtone qui auront pour objectifs :

1. de faciliter l'accès aux services sociaux et de santé généraux à Montréal en aidant les clients à établir un contact avec les services dont ils ont besoin;
2. d'améliorer la continuité des soins en offrant un soutien en gestion de cas aux clients autochtones ayant des besoins complexes en matière de soins de santé;
3. d'améliorer la sécurité culturelle des services offerts à Montréal aux clients autochtones

en établissant des passerelles entre les approches biopsychosociales et holistiques autochtones de la santé.

Les Navigateurs seront des agents de liaison qui fourniront un soutien à plusieurs niveaux :

1. Ils serviront d'interprètes culturels afin d'abolir les barrières entre les fournisseurs de soins de santé et les patients;
2. Ils offriront une formation sur les compétences culturelles au personnel non autochtone, de façon formelle et informelle dans le cadre de leurs interactions quotidiennes;
3. Ils contribueront à améliorer l'accès et la continuité des soins en agissant comme passerelles vers les communautés autochtones qui hésitent à utiliser les services de santé traditionnels.

JUSTIFICATION

De nombreux écrits avancent que l'approche occidentale des soins de santé ne correspond pas à l'approche holistique mise de l'avant dans la culture autochtone, ce qui génère chez les personnes autochtones une perte de confiance dans le système de santé et de services sociaux. Ceci restreint leur utilisation des services essentiels à la santé, y compris le dépistage des maladies infectieuses, le suivi à long terme des maladies chroniques, ainsi que l'accès aux traitements médicaux essentiels ou pharmaceutiques. Ce projet contribuera à éliminer les perceptions de barrières systémiques d'accès aux soins pour les communautés autochtones et contribuera à l'amélioration de leur état de santé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires à la lutte contre la pauvreté, un montant de 9 M $ a été réservé dans le budget 2018 du SDSS dans le but de soutenir des projets de lutte contre la pauvreté. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
Il s'agit d'un premier soutien financier de la Ville à cet organisme.

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2018	Soutien MTESS / projet global
		2015	2016	2017		
Centre de santé des autochtones de Montréal (CSAM)	**Navigateur en soins de santé et services sociaux pour le CSAM – Projet-pilote**	-	-	-	**30 000 $**	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les navigateurs autochtones (parfois appelés «travailleurs de soutien» ou « agents de liaison avec les patients ») sont déjà utilisés dans de nombreux contextes, notamment dans les traitements de toxicomanie et de santé mentale, en oncologie et en intervention de lutte contre le VIH.
La mise en place du projet pilote « Navigateurs en soins de santé et services sociaux pour le CSAM » offre un moyen privilégié de contribuer au développement de réseaux solides pour

la communauté autochtone, de la même manière que le modèle de soins aux malades chroniques aide diverses personnes, notamment les diabétiques, l'hépatite C, etc. Le projet devrait susciter le développement de liens entre les services de soins primaires, secondaires et tertiaires fournis dans un contexte de sécurité culturelle afin d'améliorer la continuité et l'accès aux soins.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en pièce jointe (Annexe 2).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2018 Pour approbation par le comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aurelie ARNAUD, Direction générale

Lecture :

Aurelie ARNAUD, 9 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-07-09
Carole CHOUINARD conseillère en développement communautaire		Nadia BASTIEN c/d diversite sociale	
Tél : **Télécop. :**	872-4114 872-9848	**Tél :** **Télécop. :**	514-872-3979

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversite sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2018-07-18

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

NUMÉRO DE DOSSIER : 1180706004

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CENTRE DE SANTÉ DES AUTOCHTONES DE MONTRÉAL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaire au 500, boulevard Décarie, suite 150, Montréal, Québec, H4L 3K9, agissant et représentée par madame Pascale C. Annoual, administratrice autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

N° d'inscription T.P.S. : Nil
N° d'inscription T.V.Q. : Nil

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville/MTESS 2013-2018) pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

ATTENDU QU'EN vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service de la diversité sociale et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

Se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale

de **TRENTE MILLE dollars (30 000 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements :

- un premier versement au montant de **VINGT-QUATRE MILLE dollars (24 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,

- un deuxième versement au montant de **SIX MILLE dollars (6 000 $)** au plus tard le 30 avril 2019 après approbation par le Responsable du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis dans les trente (30) jours de la Date de terminaison.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2019.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 500, boulevard Décarie, suite 150, Montréal, Québec, H4L 3K9 et tout avis doit être adressé à l'attention de madame Pascale Annoual. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801 rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 1G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2018

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ……..e jour de …….. 2018

CENTRE DE SANTÉ DES AUTOCHTONES DE MONTRÉAL

Par : _____
Madame Pascale C. Annoual, administratrice

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2018 (Résolution CE …….).

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. LE CONTEXTE

Ce protocole de communication publique vise à préciser les principes et les modalités de communication qui guideront les partenaires dans la mise en œuvre de la présente Convention.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Tous les Projets réalisés dans le cadre de la présente Convention doivent faire l'objet d'une communication auprès du public et des clientèles concernées, à moins d'une entente à l'effet contraire entre la Ville et le MTESS.

2.2 Afin d'assurer le partage de la visibilité entre le MTESS et la Ville ainsi que la cohérence de la visibilité gouvernementale et l'impact auprès du public, les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut conviennent du présent protocole de communication publique.

2.3 Tous les moyens de communication utilisés doivent faire connaître au minimum :
- Le titre du programme.
- La contribution financière des partenaires.
- La nature du Projet.
- Les partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut (Ville et MTESS).

Dans le cas où des partenaires d'importance se joindraient au MTESS et à la Ville pour un Projet donné, leur visibilité serait assurée selon leur implication, sur accord des deux parties de l'Entente.

3. SIGNATURE COMMUNE

Tous les outils de communication relatifs à la présente Convention (communiqués, lettres d'annonces, bannières, panneaux, etc.) doivent porter la même signature

Logo Ville Logo MTESS

Logos 2016 Ville + MTESS

4. LES MODALITÉS DE COMMUNICATION

4.1 Annonce publique

L'annonce des Projets réalisés par l'Organisme de la présente Convention est effectuée de façon conjointe par la Ville et le MTESS.

Les annonces ont lieu à l'occasion de cérémonies officielles ou de conférences de presse organisées conjointement et/ou par voie de communiqués de presse

conjoints, selon les modalités fixées au préalable entre l'Organisme, le MTESS et la Ville au moins dix (10) jours avant la tenue de l'événement.

4.2 Programmes conjoints

Tous les programmes conjoints doivent être annoncés et promus comme tels auprès des organismes et individus visés conformément à la clause de visibilité prévue au point 6. Tous les documents d'information produits dans ce contexte doivent porter la signature commune.

5. STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Certaines réalisations de l'Entente mentionnée ci-haut peuvent être extrêmement riches et porteuses de retombées nationales et internationales. À cet égard, les partenaires concernés conviennent d'accorder une attention particulière et des budgets spécifiques aux projets les plus prometteurs et de développer des stratégies de communication adaptées leur assurant une plus large visibilité.

6. CLAUSE DE VISIBILITÉ LIANT LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

6.1 Les lettres d'entente, les contrats ou les protocoles relatifs à des subventions accordées à l'Organisme dans le cadre de cette Entente doivent comporter une clause de visibilité, agréée par les partenaires. La Ville est responsable d'insérer cette clause de visibilité à l'intérieur des lettres d'ententes, des contrats ou des protocoles qu'elle signe avec l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente.

6.2 Le libellé de la clause de visibilité reprendra les éléments suivants :

Lorsqu'ils produisent des documents, quel qu'en soit le support, l'Organisme subventionné dans le cadre de cette Entente, ou rémunéré à la suite d'un contrat réalisé pour le compte des partenaires, doit mentionner sur le document que celui-ci, ou le Projet auquel il se réfère, a été réalisé grâce au partenariat entre le MTESS et la Ville et faire mention des partenaires.

De plus, lorsqu'il s'agit de documents promotionnels (affiche, dépliant, brochure, publicité, stand, site Web, etc.), de documents d'information ou de rapports de recherche, la référence au partenariat entre le MTESS et la Ville doit également être accompagnée de la signature commune.

Par ailleurs, si le projet d'un Organisme donne lieu à un événement public, l'Organisme doit convier la Ville et le MTESS à y participer, et ce, au moins dix (10) jours à l'avance.

La visibilité accordée aux partenaires de l'Entente mentionnée ci-haut n'exclut pas qu'une visibilité soit consentie à tout autre partenaire au Projet subventionné, sur accord du gouvernement du Québec et de la Ville.

Demande de soutien financier 2018-2019

Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2019)

Le formulaire doit être rempli en FRANÇAIS
Attention ! Les zones en JAUNE doivent OBLIGATOIREMENT ÊTRE COMPLÉTÉES
Si le formulaire est incomplet, il vous sera retourné
Veuillez porter une ATTENTION PARTICULIÈRE aux textes de couleur BLEUE

Provenance(s) budgétaire(s) de l'Entente	**Cliquer pour menu déroulant**
Nom de l'organisme (lettres patentes)	**CENTRE DE SANTÉ DES AUTOCHTONES DE MONTRÉAL - CSAM**
Titre du projet	**Navigateur en soins de santé et services sociaux pour le CSAM - Projet pilote**

Est-ce que le projet tient compte de l'analyse différenciée par les sexes (ADS)	**Non**

Réservé au responsable SLDS ou au responsable de la DDS			
Montant demandé		Montant accordé	
Numéro de projet			

Si vous jugez qu'une information pertinente n'a pu être ajoutée, faute de place appropriée, reportez-vous à la section 7 de ce formulaire dans « Informations supplémentaires » pour la consigner ou joignez un document complémentaire, à cette demande.

Lorsque vous remplissez le formulaire, veuillez considérer que certains lecteurs ne connaissent ni votre organisme ni votre projet

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

	Lettres patentes de votre organisme (charte)
	Déclaration pour l'année en cours au Registraire des entreprises du Québec
	Rapport d'activité ou rapport annuel de votre organisme
	Rapport financier de la dernière année et vos prévisions budgétaires pour l'année en cours
	Résolution de votre conseil d'administration désignant une personne habilitée à signer une convention avec la Ville.
	Copie de votre police d'assurance responsabilité civile accordant une protection minimale de deux millions de dollars pour les blessures corporelles et les dommages matériels, et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
	Tout autre document pertinent au projet (lettre d'intention, dépliant, revue de presse, etc.)

SECTION 1 — ORGANISME

1.1 — Identification de l'organisme

Nom légal de votre organisme (lettres patentes)	**CENTRE DE SANTÉ DES AUTOCHTONES DE MONTRÉAL - CSAM**		
Adresse	**550 boulevard Décarie - Suite 150**		
Ville	**Montréal**	Code postal	**H4L 3K9**
Numéro d'inscription TPS		Numéro d'inscription TVQ	
Numéro de charité			
Arrondissement — Ville liée	**Saint-Laurent**		
District électoral municipal	**Cliquer pour menu déroulant**		
Circonscription électorale provinciale	**Cliquer pour menu déroulant**		
Circonscription électorale fédérale	**Cliquer pour menu déroulant**		
Responsable de l'organisme		**Pascale Annoual**	
Fonction	**Administratrice**		
Téléphone	**514 747 2787**	Télécopieur	
Courriel pca@sympatico.ca		Site web	
Votre organisme est-il à but non lucratif	**Oui**		
S'il s'agit d'une reconduction de projet Y-a-t-il des modifications dans une des données ci-dessus		**Cliquer pour menu déroulant**	
Si oui, laquelle/lesquelles			

1.2 — Mission de l'organisme

La mission du Centre de santé des autochtones de Montréal est d'améliorer les résultats de santé, la qualité de vie et les déterminants sociaux de la santé pour les autochtones vivant à Montréal par la création d'un centre de santé culturellement sécure et holistique. L'emphase se met sur la qualité et la continuité des soins. Les domaines d'intervention seront les suivants:
– santé et services sociaux, santé mentale, maladies infectieuses, maladies chroniques, toxicomanie
– guérison traditionnelle
– services pour les enfants, les jeunes et les familles
– services d'itinérance et de logement
– formation de sécurisation culturelle des professionnels de la santé

SECTION 2 — PROJET

2.1 — Présentation du projet

Titre du projet	**Navigateur en soins de santé et services sociaux pour le CSAM - Projet pilote**		
Personne responsable du projet		Pascale Annoual	
Fonction	**Administrateur**		
Téléphone	(514) 913-7039	Télécopieur	
Courriel	pca@sympatico.ca		
Nouvelle initiative	**Oui**	**Reconduction du projet**	**Non**
Motif de la demande, dans le cas d'une reconduction			

2.2 — Problématique dans laquelle s'inscrit le projet

"(...) Un système de soins de santé peut être un déterminant de la mauvaise santé, en particulier lorsqu'il est culturellement dangereux. À l'heure actuelle, les soins de santé au Canada pour les Autochtones ne sont pas culturellement sécuritaires en raison des façons dont (...) les politiques et les pratiques de santé continuent d'éroder les identités culturelles autochtones." Matthews, R. «The cultural erosion of indigenous people in health care.» CMAJ, 2017

Il est bien établi que de nombreux facteurs sous-jacents nuisent à la santé des Autochtones au Canada, notamment les effets intergénérationnels de la colonisation sur l'érosion de l'identité culturelle, le capital social communautaire et la capacité de développement économique. Mais un autre obstacle important à la santé réside dans le système de santé contemporain, car de nombreux Autochtones ne se sentent pas à l'aise dans les services sociaux et de santé traditionnels à cause des stéréotypes et du racisme et parce que l'approche occidentale des soins de santé peut être aliénante et intimidante.

La conséquence en est que les Autochtones finissent souvent par perdre confiance dans un système qui prétend prendre soin d'eux. Ceci, à son tour, peut se traduire par une utilisation réduite des services essentiels à la santé, y compris le dépistage des maladies infectieuses, le suivi à long terme des maladies chroniques, ainsi que l'accès aux traitements médicaux essentiels ou aux interventions pharmaceutiques. En fin de compte, cela peut mener à des résultats de santé diminués pour les Autochtones, comme en témoigne le fardeau disproportionné actuel de la maladie et la diminution de l'espérance de vie.

Cette situation n'est pas unique au Canada, et les recherches ont démontré que les peuples autochtones du monde entier ont souvent des expériences négatives dans les milieux de soins, en raison d'une multitude d'obstacles financiers, géographiques et linguistiques, mais aussi de pratiques traditionnelles. Pourtant, l'accès aux services de santé sans aucune discrimination est essentiel à la jouissance du droit au meilleur état de santé possible; de plus, il est de la responsabilité des États d'assurer la pleine réalisation de ce droit fondamental, tel que stipulé à l'article 24 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Les écarts d'équité en matière de santé observés chez les Autochtones de Montréal justifient sans aucun doute le besoin de services de soins primaires culturellement sécuritaires sous la forme d'un centre de santé holistique, à l'instar de nombreuses villes du Canada (Vancouver, Winnipeg, Ottawa et Toronto pour n'en nommer que quelques-uns) afin de mieux répondre aux besoins de leur population autochtone urbaine. Notre organisation travaille donc présentement à l'élaboration d'un tel centre de santé holistique, ainsi qu'à une formation sur la sécurité culturelle autochtone qui pourrait aider à améliorer la compétence des professionnels de la santé dans les services généraux à long terme. Mais jusqu'à ce que ces projets puissent être pleinement développés et consolidés, il reste urgent de s'attaquer aux obstacles structurels aux services à Montréal en mettant en œuvre un programme de navigateurs autochtones pour aider les clients à accéder aux services. Les Autochtones se sentent souvent plus à l'aise d'utiliser les services de soins de santé ordinaires lorsqu'ils ont accès à du personnel ou à des défenseurs autochtones qui peuvent les aider à naviguer dans le système.

2.3 — Résumé synthèse du projet

Nous proposons de piloter un programme Navigateurs autochtones afin d'aider à relever les défis systémiques liés aux services de santé pour les patients autochtones à Montréal. Les principaux objectifs du programme Navigateurs seront:

1. Embaucher deux navigateurs autochtones (agents de liaison).
2. Faciliter l'accès aux services sociaux et de santé généraux à Montréal en aidant les clients à se connecter aux services dont ils ont besoin;
3. Améliorer la continuité des soins en offrant un soutien en gestion de cas aux clients autochtones ayant des besoins complexes en matière de soins de santé;
4. Améliorer la sécurité culturelle des services du volet principal offerts à Montréal aux clients autochtones en établissant des passerelles entre les approches biopsychosociales et holistiques autochtones de la santé.

L'une des approches qui semblent prometteuses à court terme pour réduire les barrières à l'accès vécues par les populations autochtones au sein des systèmes de santé conventionnels en milieu urbain est celle des « navigateurs autochtones ». Les navigateurs autochtones sont des personnes d'origine autochtone qui, sans être des professionnels de la santé, ont la responsabilité d'aider les patients à naviguer dans la complexité du système et d'assurer la coordination des soins des patients, un peu comme se fait déjà grâce au modèle des pairs aidants en santé mentale ou en toxicomanie ; ces ressources peuvent sembler difficiles à négocier auprès des organisations à première vue, mais elles constituent un investissement inestimable pour améliorer l'adhésion aux conseils prodigués ainsi que la qualité des soins offerts aux populations vulnérables.

Un rapport d'évaluation d'un programme de navigateurs autochtones, qui pourra guider la mise en oeuvre du présent projet, peut être consulté à: https://www.northernhealth.ca/Portals/0/Your_Health/Programs/Aboriginal_Health/documents/APL_Evaluation_Report_Final.pdf (en anglais).

Les navigateurs autochtones (parfois appelés «travailleurs de soutien» ou «liaisons avec les patients») ont maintenant été utilisés dans de nombreux contextes, notamment dans les traitements de toxicomanie et de santé mentale, en oncologie et en VIH. en fournissant un soutien de plusieurs façons

- Ils améliorent la sécurité culturelle des services: il a été démontré qu'ils abolissent les barrières entre les fournisseurs de soins de santé et les patients en servant d'interprètes culturels; ils offrent également une formation sur les compétences culturelles au personnel non autochtone, de façon formelle et informelle, dans le cadre de leurs interactions quotidiennes.
- Ils améliorent l'accès et la continuité des soins: ils servent aussi de passerelle vers les communautés autochtones qui hésitent à utiliser les services de santé traditionnels.

L'ajout d'un programme Navigateur autochtone devrait contribuer au développement de réseaux solides pour la communauté autochtone, de la

2.4 — Population (s) ciblée (s) DIRECTEMENT par le projet

Population (s)	Caractéristiques	Caractéristiques	N. B. Femmes	N. B. Hommes
Population en général	Minorités ethniques	Minorités ethniques	1 000	1 000
Population en général	Minorités ethniques	Personnes ayant un problème de santé mentale	50	50
Adultes (36 - 64 ans)	Minorités ethniques	Personnes sans-abris	80	80
		TOTAL	1 130	1 130

2.5 — Lieu de déroulement du projet (champ obligatoire)

Un seul arrondissement ou ville liée	**Échelle métropolitaine**
Précisez le quartier ou le secteur	
Plusieurs arrondissements ou villes liées	**Cliquer pour menu déroulant**
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant
	Cliquer pour menu déroulant

2.6 Démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI)

Le projet se déroule-t-il dans le cadre d'une démarche RUI	Cliquer pour menu déroulant
aa	

2.7 — Domaines d'intervention ciblés

(Vous devez choisir les trois premières priorités et les inscrire par ordre d'importance)

1	**Autochtones**	
2	**Accessibilité universelle**	
3	**Intervention sur les problématiques socio-urbaines**	

2.8 — Objectif général (long terme du projet)

Les principaux objectifs du programme Navigateurs seront:
1. Faciliter l'accès aux services sociaux et de santé généraux à Montréal en aidant les clients à se connecter aux services dont ils ont besoin;
2. Améliorer la continuité des soins en offrant un soutien en gestion de cas aux clients autochtones ayant des besoins complexes en matière de soins de santé;
3. Améliorer la sécurité culturelle des services du volet principal offerts à Montréal aux clients autochtones en établissant des passerelles entre les approches biopsychosociales et holistiques autochtones de la santé.

2.9 — Objectifs spécifiques (à court terme du projet)

A	Compte tenu du fait qu'il s'agit ici d'un projet pilote pour Montréal, le premier objectif est d'opérationnaliser les objectifs généraux à long terme, en établissant la liaison et le réseautage entre les organismes oeuvrant dans le domaine de la santé autochtone. Cet objectif requerra de participer à des réunions de concertation, ainsi que des rencontres individuelles.
B	Accompagner les personnes requérant des services de santé ou services sociaux. L'emphase à court terme sera mise sur la qualité et la compréhension profonde des besoins, qui aideront à optimiser les services par la suite. Également, l'emphase sera mise sur la diversité des besoins, des modes d'intervention, etc., pour permettre des comparaisons.
C	

2.10 — Activités prévues et/ou services offerts pour l'atteinte des résultats

(incluant la durée et fréquence)

A	Activités avec les organismes: participation à des réunions de concertation, ainsi que des rencontres individuelles. Formalisation des partenariats et des collaborations.
B	Activités avec les utilisateurs de services: accompagnement des personnes requérant des services de santé ou services sociaux, pour une variété de types d'utilisateurs et de types de services. Référence des utilisateurs. Organisation et animation d'événements éducatifs. L'emphase à court terme sera mise sur la qualité et la compréhension profonde des besoins, qui aideront à optimiser les services par la suite.
C	

2.11 — Résultats attendus

		Outils qualitatifs	Outils quantitatifs
A	Utilisation accrue des soins de santé primaires et des services de prévention par les Autochtones vivant en milieu urbain;	**Suivi des participants**	**Nombre d'heures d'accompagnement**
B	Continuité accrue des soins pour les patients utilisant les services des navigateurs autochtones	**Témoignage (verbal/écrit)**	**Nombre d'interventions, de soutiens**
C	Amélioration de la sécurité culturelle des services lors de l'utilisation du service de navigateur autochtone	**Témoignage (verbal/écrit)**	**Nombre de plats cuisinés**

SECTION 3- Budget prévisionnel

Poste budgétaire							Lutte pauvreté/ exclusion	Acronymes des autres partenaires financiers			Budget total
A — Personnel lié au projet											
1	Titre	Agent(e) de liaison					15 000,00 $				15 000,00 $
	$/h.	hrs/ sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
	25	20	0	30	1	15 000,00 $					
2	Titre	Agent(e) de liaison					15 000,00 $				15 000,00 $
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
	25	20	0	30	1	15 000,00 $					
3	Titre	Cliquer pour menu déroulant									0,00 $
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
						0,00 $					
4	Titre	Cliquer pour menu déroulant									0,00 $
	$/h.	h./sem	$ avant. sociaux/ sem.	# sem	# Poste	Total					
						0,00 $					
Sous-Total Section A							30 000,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	30 000,00 $
B- Frais d'activités générés par le projet *(environ 20 %)*											
Équipement: achat ou location											0,00 $
Fournitures de bureau, matériel d'animation											0,00 $
Photocopies, publicité											0,00 $
Déplacements											0,00 $
Locaux, conciergerie ou surveillance											0,00 $
Assurances (frais supplémentaires)											0,00 $
Sous-Total Section B							0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
C- Frais d'administration générés par le projet *(environ 10 %)*											
Frais administratifs du projet											0,00 $
Sous-Total Section C											
TOTAL DES CONTRIBUTIONS							30 000,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	30 000,00 $

NOMBRE (ou pourcentage) de postes soutenus grâce à l'enveloppe financière de
« Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité »

SECTION 4 — CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AUTRE QUE FINANCIÈRE

	Noms et coordonnées des partenaires	Type (s) de soutien
1	CDRHPNQ - Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec	Prêt de local Référence/recrutement des participants Fournitures Hébergement du ou des agents dans leurs locaux. Les agents sont en général sur le terrain, et les bureaux du CDRHPNQ sont utilisés comme base entre les rencontres.
2	Art, Racines et Thérapies (ARTS)	Expertise-conseil Participation au comité aviseur,concertation Soutien administratif Recrutement. Définition des paramètres de travail et du mode d'évaluation. Supervision et conseil aux agents sur leur mission.
3	Tiokake Indigenous Health Center's Conseil Administratif	Participation au comité aviseur,concertation Soutien administratif Référence/recrutement des participants
4		Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant
5		Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant Cliquer pour menu déroulant

SECTION 5 — ÉCHÉANCIER

Date de début du projet	2018	Septembre	01
Date de remise du rapport d'étape	2018	Décembre	31
Date de fin de projet	2019	Mars	31
Date de remise du rapport final (maximum 30 jours après la date de fin de projet)	**2019**	**Avril**	**30**

SECTION 6 — PRÉCISIONS

Acronymes	Nom au complet

SECTION 7 — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE DE L'ORGANISME

Nom	Pascale C. Annoual	**Fonction**	**Responsable**			
J'atteste que les données de ce formulaire sont exactes	**Oui**	**Date**	2018	Juin	21	
Signature	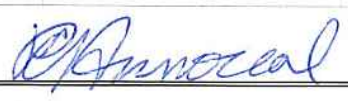					

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1180706004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000 $ à Centre de Santé des Autochtones de Montréal (CSAM) pour le projet « Navigateur en soins de santé et services sociaux pour le CSAM - Projet-pilote », dans le cadre de la reconduction de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1180706004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget

Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Francine LEBOEUF
Professionnelle (domaine d'erpertise)- Chef d'équipe
Tél : 514 872-0985
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 20.029

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1187798002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 8 600 $ pour 2018 à La Maison des Parents de Bordeaux-Cartierville pour le projet «Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville» à même le budget du BINAM, dans le cadre de l'établissement de nombreux demandeurs d'asile dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 8 600 $ pour 2018 à La Maison des Parents de Bordeaux-Cartierville pour le projet «Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville» à même le budget du BINAM, dans le cadre de l'établissement de nombreux demandeurs d'asile dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-20 15:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187798002**
Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 8 600 $ pour 2018 à La Maison des Parents de Bordeaux-Cartierville pour le projet «Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville» à même le budget du BINAM, dans le cadre de l'établissement de nombreux demandeurs d'asile dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'été 2017, le Québec a accueilli un grand nombre de demandeurs d'asile qui se sont établis, et continuent de s'établir, à Montréal. Certains arrondissements sont particulièrement touchés. Ce phénomène a eu un impact significatif sur les établissements et organismes locaux qui assurent les services de base aux demandeurs d'asile dans la grande région de Montréal.

Plusieurs acteurs communautaires et institutionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville se sont concertés et mobilisés dans le but d'accueillir et de soutenir les centaines de personnes et de familles qui se sont installées sur leur territoire.

Par le biais du BINAM, la Ville de Montréal veille à la concertation, coordination et cohésion des actions en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes sur son territoire. Bien que la responsabilité première incombe aux gouvernements fédéral et provincial, en accord avec les principes de ville sanctuaire, les instances municipales veillent à poser les actions nécessaires afin que le processus d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile soit le plus efficace possible.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 09 0131 - juin 2018 : Approuver les conventions à intervenir avec divers organismes dans le cadre de la Politique de l'enfant et octroyer des contributions financières totalisant 160 784 $.
CE18 0821 - mai 2018 : Autoriser une dépense additionnelle de 60 000 $, taxes incluses,

pour l'année 2018, à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de poursuivre l'aide du Service de référence aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour l'accueil des demandeurs d'asile.
CA18 09 0073 - avril 2018 : Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 $.
CA17 10 493 - décembre 2017 : Accorder une contribution financière totalisant la somme de 125 141 $ aux organismes suivants pour l'établissement des migrants demandeurs d'asile à Montréal-Nord : 83 090 $ à Impulsion-Travail pour le programme Préparation à l'emploi pour demandeurs d'asile et 42 051 $ à Coup de pouce jeunesse de Montréal-Nord pour le programme « J'arrive ! » et approuver les projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et les organismes.
CM17 1243 - septembre 2017 : Accorder un soutien financier maximal de 40 000 $ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour permettre au Service de référence de soutenir l'effort des organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) dans la recherche de logements et l'accompagnement des demandeurs d'asile / Approuver une convention à cet effet.
CE17 1246 - août 2017 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 000 $ à deux organismes, dont 50 400 $ pour 2017 et 21 600 $ pour 2018, soit 42 000 $ à Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville pour le projet « Un intervenant communautaire scolaire collectif dans l'école » et 30 000 $ à Mission communautaire de Montréal pour le projet « Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal », dans le cadre des dossiers relatifs à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens, des demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal à Montréal.
CM17 0106 - février 2017 : Résolution faisant de Montréal une Ville Sanctuaire;
CM16 1261 - novembre 2016 : Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 675 000 $ en 2017, 685 000 $ en 2018 et 695 000 $ en 2019 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 250 000 $ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence;
CE16 1318 - 10 août 2016 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 43 500 $ aux trois organismes, pour le montant et le projet liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal;
CM16 0727 - 21 juin 2016 : Accorder un soutien financier de 375 329 $ à sept organismes pour l'année 2016, pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal
CM16 0233 - 22 février 2016 : Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de référence du Grand Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour gérer, en 2016, la Ligne Info-Aide Réfugiés, pour une somme maximale de 120 000 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention
CM16 0096 - 25 janvier 2016 : Accorder un soutien financier de 120 000 $ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour permettre au Service de référence de l'OMHM d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens
CM15 1049 - 21 septembre 2015 : Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne

DESCRIPTION

Organisme : La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville
Projet : « Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville »

Montant : 8 600 $
Territoires visés : Ahuntsic-Cartierville | District Bordeaux-Cartierville

Le projet Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville vise à recueillir des dons du public et à les redistribuer, sur référence, aux familles arrivées depuis moins d'un an au Canada, qui ont de grands besoins matériels et qui habitent dans Bordeaux-Cartierville.
L'appel aux dons du public se fera par une conférence de presse. Les dons demandés seront très précis : couches, lait maternisé, tables et chaises de cuisine, commodes pour les vêtements, chaises hautes pour bébés, bases de lit (sans matelas) pour adultes, enfants et bébés, et dons en argent. La redistribution des couches et du lait se fera, gracieusement, par La Corbeille Bordeaux-Cartierville, alors que la redistribution des meubles se fera via du jumelage donateurs-familles. Les dons en argent serviront à acheter notamment, des matelas neufs, des titres de transport, du lait spécial, etc.

Le soutien financier demandé servira à assurer la coordination de l'Opération, en payant une ressource de la Maison des Parents qui aura en gros les responsabilités suivantes : recevoir les appels du public et fournir l'information nécessaire pour bien diriger les dons; coordonner l'horaire des intervenants et bénévoles qui assureront la distribution des couches et du lait maternisé; et, enfin, effectuer le jumelage et la coordination nécessaire entre les donateurs de meubles et les familles qui lui auront été référées par les intervenants terrains locaux.

JUSTIFICATION

La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville travaille à l'amélioration des conditions de vie des parents et de leurs enfants en vue de favoriser leur épanouissement et leur bien-être par une approche globale incluant prévention, information et soutien. L'organisme se veut un milieu de vie et d'apprentissage ouvert et convivial où parents et enfants se retrouvent. Il offre des activités favorisant les échanges, le développement de compétences et l'émergence de relations interculturelles.

L'opération qui fait l'objet de la présente demande de financement est issue de la concertation et de la forte mobilisation du milieu. L'organisme est appuyé par ses pairs et reconnu par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Après avoir analysé le rapport annuel de l'organisme, ses états financiers et le projet, le BINAM recommande d'accorder le soutien financier demandé.

Afin de répondre à l'urgence de la situation en procédant notamment à l'appel aux dons avant le début des congés estivaux, la date de début du projet est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances. La contribution de l'organisme a permis le début des activités le 19 juin dernier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits de 8 600 $, nécessaires à ce dossier, seront financés à même l'enveloppe budgétaire du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM) pour l'année 2018.

Ce dossier sera sans incidence sur le cadre financier de la Ville pour l'année 2018 et cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Le tableau suivant illustre le soutien financier recommandé pour l'organisme pour la réalisation de ce projet ponctuel en 2018 dont les versements seront effectués

conformément aux dates inscrites au projet de convention entre la Ville et l'organisme :

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2018	Soutien / budget global (%)
La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	« Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville »	8 600 $	**85,65 %**

Veuillez noter que l''organisme bénéficie de plusieurs petites contributions financières de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville depuis plusieurs années pour d'autres initiatives, notamment dans le cadre de l'entente Ville-MTESS et également cette année dans le cadre de la Politique de l'enfant pour de l'aide aux devoirs à la bibliothèque de Cartierville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Il va dans le sens de la réalisation de l'Action 9 du Plan de développement durable Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion. En accordant son soutien financier à la Maison des parents de Bordeaux-Cartierville, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet proposé par le présent sommaire s'ajoute aux initiatives précédentes de la Ville en matière d'accueil et d'intégration des personnes migrantes. Cela démontre que la Ville de Montréal est proactive dans la gestion de ce type de situation et exerce un "leadership" en la matière au profit de cette population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2018 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nadia BASTIEN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Nadia BASTIEN, 20 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aude MARY
Agente de recherche

Tél : 514-872-2980
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD
Directrice du BINAM

Tél : 514-872-4877
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Christine LADOUCEUR-GIRARD
Directrice du BINAM
Tél : 514-872-4877
Approuvé le : 2018-07-20

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD 1187798002

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 2-5680, rue de Salaberry, Montréal, Québec H4J 1J7, agissant et représentée par Julie Grondin, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu de la résolution du 4 juillet 2018 de son conseil d'administration;

N° d'inscription TPS : 889920351RT
N° d'inscription TVQ : 1141298860
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1141298860

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme œuvre à l'amélioration des conditions de vie des parents et de leurs enfants en vue de favoriser leur épanouissement et leur bien-être par une approche globale incluant prévention, information et soutien; qu'il se veut être un milieu de vie et d'apprentissage ouvert et convivial où parents et enfants se retrouvent; qu'il offre des activités favorisant les échanges, le développement de compétences et l'émergence de relations interculturelles ;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son projet intitulé : *« Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville »;*

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE Montréal s'est déclarée ville sanctuaire et assure la protection et l'accessibilité aux services municipaux aux personnes sans statut légal vivant sur son territoire;

ATTENDU QUE Montréal offre l'accès à ses programmes et à ses services, à toute personne nonobstant son statut;

ATTENDU QUE ce projet répond aux orientations de la Ville en matière d'accueil et d'intégration des personnes migrantes, requérantes du statut de réfugié (demandeur d'asile), réfugiées reconnues et des personnes sans statut légal d'immigration;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet intitulé ***« Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville »***;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout

autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la Directrice générale adjointe - Qualité de vie, ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM).

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.
Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de **huit mille six cent dollars (8 600 $)**, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme de **huit mille six cent dollars (8 600 $)** sera remise à l'Organisme en un seul versement dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention.

Ce versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, le versement prévu ci-dessus inclut toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard **le 12 septembre 2018.**

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2-5680, rue de Salaberry, Montréal, Québec H4J 1J7, et tout avis doit être adressé à l'attention de Mme Julie Grondin, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saidon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE

Par : _____
Julie Grondin, Directrice générale

Cette convention a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le e jour de …….. 20__ (Résolution CE ……..).

ANNEXE 1

PROJET

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous »**.

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Bureau d'intégration des nouveaux arrivants Montréal

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Nom de l'organisme : La Maison des Parents de Bordeaux-Cartierville

Titre du projet : *Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville*

Réservé à l'administration	
Date de début du projet :	Montant demandé :
Date de fin du projet :	Montant accordé :
Date de dépôt de la demande :	

Documents à joindre à la demande si vous êtes un organisme communautaire
X Lettres patentes de votre organisme (charte)
X La déclaration annuelle de mise à jour du Bureau du Registraire des entreprises du Québec attestant que votre organisme est immatriculé et qu'il n'est pas en défaut
X Le rapport d'activité ou le rapport annuel de votre organisme
X Le rapport financier de la dernière année et vos prévisions budgétaires pour l'année en cours
X Le budget détaillé du projet global (identifier, s'il y a lieu, les dépenses assumées par les autres partenaires financiers)
X Une résolution de votre conseil d'administration désignant une personne habilitée à signer une convention de services avec la Ville
☐ Tout autre document pertinent au projet (lettre d'appui, dépliant, revue de presse, etc.)

Section 1 – Identification de l'organisme

Nom légal de votre organisme : La Maison des Parents de Bordeaux-Cartierville	
Adresse : 2-5680, De Salaberry	
Ville : Montréal, QC	Code Postal : H4J 1J7
Arrondissement : Ahuntsic-Cartierville	
Responsable de l'organisme : Julie Grondin	Fonction : Directrice générale
Téléphone : 514-745-1144	Courriel : direction@lamdpb-c.org

Mission de l'organisme (Activités régulières offertes par l'organisme)
Travailler à l'amélioration des conditions de vie des parents et de leurs enfants en vue de favoriser leur épanouissement et leur bien-être par une approche globale incluant prévention, information et soutien. L'organisme se veut un milieu de vie et d'apprentissage ouvert et convivial où parents et enfants se retrouvent. Il offre des activités favorisant les échanges, le développement de compétences et l'émergence de relations interculturelles.

Section 2 – Présentation du projet

Titre du projet : *Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville*	
Personne responsable du projet : Carolyne Belso	
Fonction : Agente de développement	
Téléphone : (514) 745-1144, poste 204	Télécopieur :
Courriel : projets@lamdpb-c.org	
X Nouvelle initiative	☐ Reconduction de projet
Motifs de la reconduction	
Un courriel et un numéro de téléphone spécifiques seront attribués au projet.	

Contexte du projet (Décrivez la situation problématique constatée dans votre milieu)

Depuis quelques semaines, voire quelques mois, les intervenants terrains de Bordeaux-Cartierville (infirmières en périnatalité, travailleurs sociaux, intervenants communautaires, enseignants, etc.) reçoivent et côtoient un nombre de plus en plus élevé de familles, en demande d'asile, de diverses origines, ayant souvent de très jeunes enfants, qui sont dans une situation économique, matériel et psychosociale particulièrement précaire.

Ces familles n'ont absolument aucun bien matériel, ni aucune ressource financière, ni réseau évidement pour les soutenir. Les intervenants disent n'avoir jamais vu une telle situation. Des familles, par exemple, qui n'ont aucun meuble et qui dorment par terre, des bébés qui sont nourris à l'eau de riz, car les mères ne peuvent pas allaiter et n'ont pas les sous pour acheter du lait maternisé, des gens qui ne peuvent pas se déplacer à la banque alimentaire du territoire car ils ne peuvent pas s'acheter de titres de transports, etc.

Ce qui fait la particularité de cette situation, c'est le nombre de cas et leur sévérité

Résumé du projet

En réponse à ce contexte particulièrement difficile, de nombreux partenaires du quartier réunis au sein du Comité pour l'accueil des nouveaux arrivants dans Bordeaux-Cartierville, chapeauté par la Table de quartier, le CLIC, ont décidé de mettre sur pied une opération d'urgence, temporaire, d'une durée de trois mois, pour soulager quelque peu les difficultés de ces nombreuses familles.

Ainsi, le projet *Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville* vise à recueillir des dons du public et à les redistribuer, sur référence, aux familles arrivées depuis moins d'un an au Canada, qui ont de grands besoins matériels et qui habitent dans Bordeaux-Cartierville.

L'appel aux dons du public se fera via une conférence de presse. Les dons demandés seront très précis : couches, lait maternisé, tables et chaises de cuisine, commodes pour les vêtements, chaises hautes pour bébés, bases de lit (sans matelas) pour adultes, enfants et bébés, et dons en argent. La redistribution des couches et du lait se fera, gracieusement, par La Corbeille Bordeaux-Cartierville, alors que la redistribution des meubles se fera via du jumelage donateurs-familles. Les dons en argent serviront à acheter notamment, des matelas neufs, des titres de transport, du lait spécial, etc.

Le soutien financier demandé servira à assurer la coordination de l'*Opération*, en payant une ressource de la Maison des Parents qui aura en gros les responsabilités suivantes : recevoir les appels du public et fournir l'information nécessaire pour bien diriger les dons; coordonner l'horaire des intervenants et bénévoles qui assureront la distribution des couches et du lait maternisé; et, enfin, effectuer le jumelage et la coordination nécessaire entre les donateurs de meubles et les familles qui lui auront été référées par les intervenants terrains locaux.

Clientèle(s) visée(s) – type (catégorie et sexe), nombre et mode de recrutement

Familles qui respectent les critères suivants :

- Familles arrivées depuis moins d'un an au Canada (peu importe le statut migratoire, mais surtout des demandeurs d'asile)
- Familles ayant de très grands besoins matériels
- Familles habitant le territoire de Bordeaux-Cartierville

Nombre : autant de familles qui seront référées (des centaines)

Mode de recrutement : sur référence des intervenants terrains qui rencontrent ces familles

Objectif(s) du projet (Objectifs réalistes et à court terme tenant compte de la durée du projet)
1. Bénéficier d'une couverture média importante lors de la conférence de presse durant laquelle sera lancée l'*Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville* **2.** Recevoir un maximum de dons du public **3.** Pouvoir aider toutes les familles qui seront référées durant 3 mois, en leur remettant les biens matériels qui auront été recueillis

Section 3 - Lieu de déroulement du projet

Arrondissement(s)	
Un seul arrondissement	Ahuntsic-Cartierville
Précisez le quartier ou le secteur :	Bordeaux-Cartierville
Plusieurs arrondissements :	
À l'échelle métropolitaine ☐	

Section 4- Activité(s) prévue(s) et/ou services offerts

Activité ou service	Durée	Fréquence
1. Conférence de presse	2 heures	1 fois
2. Recevoir les appels/courriels du public et donner l'information nécessaire	3 mois	35 h / semaine Lundi au vendredi de 11 h à 19 h
3. Recevoir les références de familles pour les meubles	3 mois	35 h / semaine Lundi au vendredi de 11 h à 19 h
4. Effectuer le jumelage entre donateurs de meubles et familles, assurer la coordination pour le transfert des meubles, notamment la livraison	3 mois	35 h / semaine Lundi au vendredi de 11 h à 19 h
5. Recevoir les dons de couches et de lait	3 mois	28 h / semaine + Mardi au vendredi de 8h à 16h + quelques soirs
6. Redistribuer les couches et le lait	3 mois	9 fois Selon un horaire précis
7. Coordonner l'horaire des intervenants et bénévoles pour la redistribution des couches et du lait	3 mois	Selon les besoins
8. Recevoir les dons en argent et faires les achats requis	3 mois	Selon les besoins

Section 5- Résultats attendus

Résultats concrets, indiquant que les objectifs du projet seront atteints	Indices de mesure utilisés pour évaluer l'atteinte de ces résultats	
	Qualitatifs	**Quantitatifs**
1. L'*Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville* est mentionnée dans tous les médias montréalais suite à la conférence de presse	Les informations transmises au public sont précises et exactes	Nb de médias qui parlent de l'*Opération*
2. Les dons reçus sont en quantité suffisante pour couvrir les besoins des familles et correspondent au type de dons attendus	Le type de dons attendus est respecté (couches, lait, meubles spécifiques, argent)	Nb et type de dons reçus vs besoins des familles référées
3. Toutes les familles référées durant la période de 3 mois reçoivent les biens matériels dont elles ont besoin, en fonction du type de biens déterminé par l'Opération (couches, lait, meubles spécifiques, etc.)	Les familles sont satisfaites et soulagées	Aucune famille référée laissée sans aide

Section 6- Soutien financier du projet

Postes budgétaires	Ville de Montréal	Autres partenaires financiers		Coût du projet
		Maison des Parents		
A – Personnel lié au projet				
Titre : Coordonnatrice 17,50 $ Taux hor. **x** 35 Heures/semaine **+** 104,13 $ Avantages. sociaux/sem. **x** 12 Semaines **=**	8 600 $	$	$	8 600 $
Titre : $ Taux hor. **x** Heures/semaine **+** $ Avantages. sociaux/sem. **x** Semaines **=**	$	$	$	$
Titre : $ Taux hor. **x** Heures/semaine **+** $ Avantages. sociaux/sem. **x** Semaines **=**	$	$	$	$
SOUS-TOTAL SECTION A	**8 600 $**	**$**	**$**	8 600 $
B – Frais supplémentaires d'activités générés par le projet				
Équipement : achat ou location **(cellulaire durant 3 mois)**	$	225 $	$	225 $
Fournitures de bureau, matériel d'animation	$	100 $	$	100 $
Photocopies, publicité, promotion	$	500 $	$	500 $
Déplacement	$	$	$	$
Locaux, conciergerie ou surveillance	$	$	$	$
Assurance (frais supplémentaires)	$	$	$	$
SOUS-TOTAL SECTION B	**$**	**825 $**	**$**	825 $
C – Frais supplémentaires d'administration générés par le projet				
Frais administratifs du projet (comptabilité, secrétariat, poste, messagerie, collecte de données, compilation, analyse)	$	500 $	$	500 $
SOUS-TOTAL SECTION C	**$**	**500 $**	**$**	500 $
Total des contributions	**8 600 $**	**1 325 $**	**$**	**9 925 $**

Section 7 – Contribution des partenaires associés au projet

Partenaires	Type de soutien (autre que financier)
CLIC de Bordeaux-Cartierville	Co coordination initiale de l'*Opération* Co organisation de la conférence de presse
CIUSSS de Nord-de-l'Île de Montréal	Co coordination initiale de l'*Opération* Co organisation et présentation lors de la conférence de presse
La Corbeille Bordeaux-Cartierville	Prêt de locaux et de personnel pour la réception et la redistribution des couches et du lait Réception des dons en argent et émission des reçus d'impôt Prêt de locaux et présentation lors de la conférence de presse
Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville (CABBC)	Mobilisation de bénévoles pour la redistribution de couches et de lait Présentation lors de la conférence de presse
Centre d'appui aux communautés immigrantes (CACI)	Prêt d'un camion et d'un chauffeur pour la livraison de meubles au besoin Présentation lors de la conférence de presse
Fondation de la visite	Présentation et mobilisation de familles pour la conférence de presse
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	Recherche de financement et liens avec le BINAM Réflexion pour l'entreposage de meubles
Membres du Comité pour l'accueil de nouveaux arrivants dans Bordeaux-Cartierville **(Voir la liste à la section 9)**	Participation à la réflexion et aux discussions ayant mené à l'*Opération* Participation bénévole à la redistribution des couches et du lait Références de familles dans le besoin Présence lors de la conférence de presse
Membres du CLIC	Diffusion des informations sur l'*Opération* Références de familles dans le besoin
Médias	Présence à la conférence de presse Diffusion de l'information suite à la conférence

Section 8 - Échéancier

Durée du projet (nombre de semaines) : 12 semaines
Date de début du projet : 2018-06-19
Date de remise du rapport d'étape : N/A
Date de fin de projet : 2018-09-12
Date de remise du rapport final : 2018-10-12 (délai maximal de 30 jours après la date de fin du projet)

Section 9 – Informations supplémentaires

Liste des membres du Comité pour l'accueil des nouveaux arrivants dans Bordeaux-Cartierville

- CLIC de B-C (coordination du Comité)
- Arrondissement d'A-C
- Bureau de la députée fédérale d'A-C
- Bureau de la députée provinciale de l'Acadie
- Bureau du député provincial de St-Laurent
- CACI
- Carrefour jeunesse-emploi ABC
- Cartier Émilie
- Centre communautaire Laurentien
- Centre d'action bénévole B-C
- Centre local d'emploi d'Ahuntsic
- CIUSSS du Nord-de-l'Île de Montréal
- Concertation Femme
- CSDM
- École arménienne Sourp Hagop/Centre communautaire arménien
- École secondaire Évangeline
- Entraide Bois-de-Boulogne
- Fondation de la visite
- La Corbeille B-C
- Maison de la Famille PB Noailles
- Maison des Parents de B-C
- Mission Jésuites
- Poste de quartier 10, SPVM
- Première église évangélique arménienne
- Services communautaires pour réfugiés et immigrants
- Sœurs Oblates Franciscaines de St-Joseph
- Table de concertation jeunesse B-C

Signature de la personne autorisée par l'organisme

Nom : Julie Grondin	Fonction : Directrice
Date : 11 juin 2018	Signature

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187798002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 8 600 $ pour 2018 à La Maison des Parents de Bordeaux-Cartierville pour le projet «Opération d'accueil Bordeaux-Cartierville» à même le budget du BINAM, dans le cadre de l'établissement de nombreux demandeurs d'asile dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1187798002 Maison des Parents.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle BESSETTE
Agente de gestion des ressources financières
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514 872-2541

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-19

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 30.001

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1186811006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de Verdun recommande de présenter la proposition suivante :
Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux dont des promotions commerciales de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington.

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Wellington tiendra des événements spéciaux, dont des promotions commerciales lors de la saison estivale 2018;

ATTENDU QUE lors de ces événements et promotions commerciales les responsables de l'organisation de ces activités demandent à prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE les responsables de ces événements et promotions commerciales doivent obtenir l'appui de leur arrondissement respectif pour prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE le 21 septembre 2017 était adoptée la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.* Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* qui permettent à la Ville de Montréal de prévoir des périodes légales d'admission différentes. À l'occasion d'un événement spécial, la Ville peut pour tout établissement commercial et pour la période qu'elle détermine par résolution, prévoir des périodes légales d'admission différentes;

Il est recommandé :

D'approuver la demande de la Société de développement commercial Wellington afin de prolonger les heures d'ouverture des commerces le 25 août 2018 jusqu'à 19 h lors des braderies annuelles.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-06-28 14:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 26 juin 2018	Résolution: CA18 210171

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington. (1186811006)

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de Verdun recommande de présenter la proposition suivante :

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux dont des promotions commerciales de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington.

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Wellington tiendra des événements spéciaux, dont des promotions commerciales lors de la saison estivale 2018;

ATTENDU QUE lors de ces événements et promotions commerciales les responsables de l'organisation de ces activités demandent à prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE les responsables de ces événements et promotions commerciales doivent obtenir l'appui de leur arrondissement respectif pour prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE le 21 septembre 2017 était adoptée la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux qui permettent à la Ville de Montréal de prévoir des périodes légales d'admission différentes. À l'occasion d'un événement spécial, la Ville peut pour tout établissement commercial et pour la période qu'elle détermine par résolution, prévoir des périodes légales d'admission différentes;

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver la demande de la Société de développement commercial Wellington afin de prolonger les heures d'ouverture des commerces le 25 août 2108 jusqu'à 19 h lors des braderies annuelles.

40.13 1186811006

Jean-François PARENTEAU
_____
Maire d'arrondissement

Diane GARAND
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 28 juin 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.001

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1186811006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) de l'arrondissement de Verdun recommande de présenter la proposition suivante :
Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux dont des promotions commerciales de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington.

ATTENDU QUE la Société de développement commercial Wellington tiendra des événements spéciaux, dont des promotions commerciales lors de la saison estivale 2018;

ATTENDU QUE lors de ces événements et promotions commerciales les responsables de l'organisation de ces activités demandent à prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE les responsables de ces événements et promotions commerciales doivent obtenir l'appui de leur arrondissement respectif pour prolonger les heures d'ouverture des commerces;

ATTENDU QUE le 21 septembre 2017 était adoptée la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.* Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* qui permettent à la Ville de Montréal de prévoir des périodes légales d'admission différentes. À l'occasion d'un événement spécial, la Ville peut pour tout établissement commercial et pour la période qu'elle détermine par résolution, prévoir des périodes légales d'admission différentes;

Il est recommandé :

D'approuver la demande de la Société de développement commercial Wellington afin de prolonger les heures d'ouverture des commerces le 25 août 2108 jusqu'à 19 h lors des braderies annuelles.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2018-06-13 14:22

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1186811006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017 était adoptée la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec.* Cette loi introduit de nouvelles dispositions en regard de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* qui permettent à la Ville de Montréal de prévoir des périodes légales d'admission différentes. À l'occasion d'un événement spécial, la Ville peut pour tout établissement commercial et pour la période qu'elle détermine par résolution, prévoir des périodes légales d'admission différentes.
Auparavant, en prévision des promotions commerciales (ventes-trottoir) sous la responsabilité des associations de commerçants et des sociétés de développement commercial, les représentants de ces organismes pouvaient soumettre leurs demandes auprès du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) afin d'obtenir les autorisations requises pour prolonger les heures d'admission dans les établissements commerciaux. Ce type de demande faisait l'objet de réponses favorables de la part des autorités du MESI. La plus récente demande soumise au MESI a été transférée à la Ville de Montréal et fait l'objet du présent dossier décisionnel. Les représentants du Service du développement économique de Montréal ont été informés à titre de parties prenantes afin de les informer du contenu du sommaire décisionnel.

Dorénavant, les requêtes doivent être soumises auprès de la Ville de Montréal pour décision des autorités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Approuver la prolongation des heures d'admission jusqu'à 19 h le 25 août 2018 dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2018 de la Société de développement commercial Wellington.

JUSTIFICATION

Les nouveaux pouvoirs dont dispose la Ville de Montréal permettent de répondre aux demandes ponctuelles des gens d'affaires, notamment dans le cadre d'événements spéciaux. Cet appui permet d'établir des conditions propices aux affaires de façon à assurer la vitalité économique et le rayonnement des rues commerciales traditionnelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation de la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux n'engendre aucun coût supplémentaire pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en valeur commerciale dans les quartiers favorise l'achat local à proximité des milieux de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable pour le présent dossier permettra aux exploitants des établissements d'entreprise de profiter de l'augmentation de l'achalandage sur rue lors d'événements spéciaux, dont les promotions commerciales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée par la SDC en accord avec l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue des événements spéciaux dont les promotions commerciales.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Noémie LUCAS, Service du développement économique

Lecture :

Noémie LUCAS, 13 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane VALLÉE
Directrice

Tél : 765-7152
Télécop. : 765-7263

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Stéphane BERNAQUEZ
Directeur

Tél : 514 765-7084
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 30.002

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184281029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demande au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ.,c. Q-2) en vue d'un projet de construction située au 3740, rue Dollard-Desjardins

Il est recommandé au comité exécutif :
D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue d'un projet de construction situé au 3740, rue Dollard-Desjardins.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-05 09:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 juillet 2018	Résolution: CA18 30 07 0230

DEMANDE - COMITÉ EXÉCUTIF - AUTORISER LE GREFFIER - ÉMETTRE UNE ATTESTATION DE NON-OBJECTION - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (RLRQ., c. Q-2) EN VUE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION SITUÉE AU 3740, RUE DOLLARD-DESJARDINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE demander au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue d'un projet de construction situé au 3740, rue Dollard-Desjardins.

ADOPTÉ

30.02 1184281029

Charles-Hervé AKA
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 juillet 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.002

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184281029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demande au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ.,c. Q-2) en vue d'un projet de construction située au 3740, rue Dollard-Desjardins

Il est recommandé au comité exécutif :
D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ.,c. Q-2) en vue d'un projet de construction situé au 3740, rue Dollard-Desjardins.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2018-06-20 11:04

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1184281029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demande au comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ.,c. Q-2) en vue d'un projet de construction située au 3740, rue Dollard-Desjardins

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le comité exécutif, d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement R.L.R.Q.,c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.5 du formulaire de demande d'autorisation) pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial desservant un terrain de plus de 5000 m^2 de surface équivalente, situé dans une zone industrielle du district de la Pointe-aux-Prairies, pour le compte de la compagnie Prelco.
Le présent projet consiste en:

- l'agrandissement d'un bâtiment industriel et le drainage d'un nouveau stationnement par un réseau d'égout pluvial privé, pour le compte de la compagnie Preloc ;
- le raccordement de ce réseau pluvial privé au réseau d'égout municipal sera effectué par deux branchements de 200 mm et de 300 mm à l'égout pluvial de 900 mm (Lot : 1 865 925).

Tel que demandé, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement R.L.R.Q.,c. Q-2, le libellé de cette formalité est résumé à l'article 2.5 du formulaire de demande d'autorisation auprès du MDDELCC:
"La demande d'autorisation contient l'original du certificat de la municipalité ou de l'arrondissement, signé soit par le greffier ou le secrétaire trésorier de la municipalité, ou le titulaire habilité de l'arrondissement, ou s'il s'agit d'un territoire non organisé, d'une municipalité régionale de comté (MRC), attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Afin de permettre à la compagnie Prelco, d'obtenir l'autorisation du MDDELCC, le greffier de la Ville doit émettre un certificat de non-objection par lequel la Ville de Montréal atteste qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC pour le projet en question pour le lot : 2 626 066.

JUSTIFICATION

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'émission de l'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire de la municipalité concernée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus par la compagnie Preloc, respectent les directives du nouveau Guide québécois de la gestion des eaux pluviales en ce qui a trait à la gestion des eaux pluviales. La rétention des eaux pluviales dans le réseau privé d'égout pluvial aide à minimiser les rejets dans le réseau municipal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Daniel DESHAIES, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Hervé LOGÉ, Service de l'eau
Marie LAFONTAINE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Hervé LOGÉ, 19 juin 2018
Daniel DESHAIES, 19 juin 2018
Richard JOSEPH, 14 juin 2018
Marie LAFONTAINE, 14 juin 2018
Julie BOISVERT, 14 juin 2018
Mathieu-Pierre LABERGE, 14 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric PAINCHAUD
Chef de division ingénierie - Direction du développement du territoire et des études techniques

Tél : 514 868-4322
Télécop. : 514 868-4287

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-13

Martin COUTU
Directeur du développement du territoire et des études techniques

Tél : 514 868-4363
Télécop. : 514 868-4312

PRELCO MD

EXPERTISE EN PRODUITS VERRIERS
EXPERTISE IN GLASS SOLUTIONS

Rivière-du-Loup, le 10 mai 2018

Madame Julie Boisvert
Division du greffe
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
12090, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec), H1B 2Z1

Objet: Dépôt de documents pour attestation de non-objection
Projet de construction situé au 3740, rue Dollard Desjardins

Madame,

Notre projet d'agrandissement du bâtiment situé au 3740, rue Dollard Desjardins étant assujetti à l'article 32 de la LQE, nous devons joindre à notre demande une attestation de non-objection de la part de l'arrondissement. Vous trouverez ci-joint les documents requis afin de vous permettre d'analyser la dite demande.

Les documents joints à cette lettre sont :

- Chèque de 250$ libellé à l'ordre de la Ville de Montréal
- Plans scellés des travaux de gestion des eaux (G-100 @ G-103)
- Évaluation environnementale – Phase 1
- Rapport d'étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire des sols

Si vous désirez plus d'informations par rapport au projet, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné ou avec M. Martin Bouchard, agent du cadre bâti à l'arrondissement. Le numéro de la demande de permis de construction pour ce projet est le 3001407647.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

Jean-François Ouellet, ing., MBA
Coordonnateur de la maintenance – Chargé de projet d'ingénierie

p.j.

PRELCO RDL INC.
SIÈGE SOCIAL /
CORPORATE HEADQUARTERS
94, BOULEVARD CARTIER
RIVIÈRE-DU-LOUP
(QUÉBEC)
CANADA G5R 2M9
☎ (418) 862-2274
🖷 (418) 862-8181

PRELCO NB INC.
610, RUE PRINCIPALE
SAINT-JACQUES
(NOUVEAU-BRUNSWICK)
CANADA E7B 1Y4

PRELCO MTL INC.
3740, RUE DOLLARD-DESJARDINS
MONTRÉAL
(QUÉBEC)
CANADA H1B 5X2

BECLAWAT MANUFACTURING INC.
90, HANNA COURT SOUTH
BELLEVILLE
(ONTARIO)
CANADA K8P 5H2

VERALEX INC.
20, RUE BOULET
PRINCEVILLE
(QUÉBEC)
CANADA G6L 4M1

VITRERIE KRT INC.
138, CHEMIN DES RAYMOND
RIVIÈRE-DU-LOUP
(QUÉBEC)
CANADA G5R 5X8

CE : 30.003

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.004

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1181081012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division ateliers mécaniques centre
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document «Fiche technique d'inscription »

Il est recommandé :
D'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document «Fiche technique d'inscription »

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-12 18:04

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181081012**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Division ateliers mécaniques centre
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document «Fiche technique d'inscription »

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet une demande d'autorisation pour adhérer à un regroupement d'achat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et l'union des municipalités du Québec (UMQ), pour la conclusion d'une entente pour la fourniture sur demande de divers pneus. Ces pneus sont requis dans le cadre de l'entretien des véhicules du parc motorisé de la Ville.

Tel que prescrit par la Loi sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (règlement 5.2), tout organisme public appartenant à un regroupement doit signifier son engagement par résolution avant le lancement de l'appel d'offres.

Les contrats actuels pour la fourniture de divers pneus conclus par le CSPQ viendront à échéance le 31 mars 2019 (durée de 36 mois) et des procédures de renouvellement sont présentement en cours. Le CSPQ explique que la période d'engagement a été devancée pour leur permettre de publier l'appel d'offres en septembre (au plus tard en octobre) afin de permettre aux manufacturiers d'être disponibles pour compléter leur soumission avant la période de vente intensive de l'automne.

L'adhésion de la Ville va se faire encore par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), cette dernière ayant le mandat du CSPQ pour recueillir l'adhésion de l'ensemble des municipalités intéressées.

Les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom, et les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Afin d’être en mesure d’adhérer au regroupement, il a été convenu de transmettre la résolution du Comité exécutif à l'UMQ le 13 août 2018, suivront celles des autres instances (CM, CG).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0456 - 20 août 2015 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »
CG14 0451 - 30 octobre 2014 - Conclure des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois avec Bridgestone Canada inc., Goodyear Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés suite à l'adhésion à l'appel d'offres public du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) (Montrant estimé de l'entente 2,4 millions $)

CG14 0293 - 19 juin 2014 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription ».

CG12 0394 - 25 octobre 2012 - Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés pour une durée de 23 mois se terminant le 31 juillet 2014 (Montant estimé de l'entente 2,5 millions $).

CG12 0221 - 21 juin 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés en prévision du lancement de l'appel d'offre par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) / Approuver à cette fin le document « Engagement à la clientèle ».

DESCRIPTION

Selon le responsable de l’appel d’offres au CSPQ, le marché de pneus est très évolutif et comme chaque année de nouveaux modèles arrivent, cela ne permet pas de conclure des contrats de très longue durée avec les fabricants. Malgré tout, les prochaines ententes-cadres seront plus longues, une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, elles débuteront le 1er avril 2019 et se termineront le 31 mars 2021 ou le 31 mars 2022 avec l'option de renouvellement.

Les gammes de pneus disponibles seront :

A Pneus radiaux d’autos de tourisme, camionnettes et fourgonnettes
B Pneus conçus principalement pour être utilisés sur des véhicules de patrouille
C Pneus radiaux pour camions lourds et camions de service
G Pneus hors route généralement utilisés pour le génie civil (niveleuses, chargeurs sur roues ou autres)
J Pneus du domaine agricole
K Pneus pour service industriel léger et utilitaires
N Pneus rechapés
R Pneus remoulés

Pour le groupe des pneus rechapés (N), le volet prix des carcasses n'est pas inclus dans l'appel d'offres du CSPQ.

Certaines conditions préciseront que le client pourra transiger avec le distributeur autorisé de son choix. Il sera encore possible d'acheter un pneu avec les mêmes critères, même si son prix est jusqu'à 10% plus élevé.

JUSTIFICATION

Le regroupement inclura les ministères, des organismes publics provinciaux et de nombreuses municipalités (Ville de Québec, Longueuil, etc.). À partir de l'appel d'offres précédent (2016), il est possible d'estimer que le regroupement pourrait dépasser les 31 millions $ sur la durée maximale de 36 mois.

La possibilité de lancer notre propre appel d'offres a été envisagé, mais nous considérons que nous n'aurions pas de meilleurs prix.

Le volume d'achat de la Ville devrait représenter moins que 15 % des achats du regroupement.

L'entente avec l'UMQ va permettre aux clients de bénéficier des avantages particuliers d'un contrat à commandes avec des fournisseurs multiples (pas possible dans par la LCV). Cela permettra à un client d'acquérir des pneus de différents manufacturiers (il y a plus de 10 000 prix dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CSPQ) et d'utiliser les services du distributeur autorisé de son choix.

La fédération des municipalités du Québec (FMQ) à une entente de gré à gré avec Goodyear et les prix sont supérieur de 4% à l'entente en vigueur. Le participant doit s'engager à faire ses achats exclusivement auprès des fournisseurs identifiés, selon la disponibilité des pneus et selon les termes du contrat.

L'appel d'offres du CSPQ ne permet pas à un fournisseur d'offrir un meilleur prix à un autre client du secteur public de moindre importance, sans offrir ce même prix au CSPQ (mêmes termes et conditions).

Adhérer à ce regroupement permettra aux services corporatifs et aux arrondissements de continuer de bénéficier des prix avantageux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation totale d'environ 5,1 million $ incluant les taxes, pour la période maximum de l'engagement (36 mois). Cette estimation a été réalisée au moyen des quantités prévisionnelles et des derniers prix payés par la Ville.

Les prix sont obtenus directement d'un manufacturier (compte national) associé à la gamme de pneus disponibles. Les ententes du CSPQ avec les manufacturiers seront basées sur les prix unitaires des pneus, calculés en fonction du taux d'escompte fixe accordé (sauf la classe B).

Le suivi de la validité des prix payés, selon les termes et conditions du contrat, pourra être vérifié par l'extraction périodique des données d'achats pour une comparaison par échantillonnage dans le moteur de recherche de pneu sur le site Web du CSPQ.

Le CSPQ perçoit un frais de gestion de 1% directement des fournisseurs lequel est inclus dans les prix soumis, à son tour, le CSPQ s'engage à transférer 0,4% à l'UMQ pour son implication.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus ou un retard prolongé de l'autorisation pourrait entraîner des coûts supplémentaires d'approvisionnement pour la Ville. Les services corporatifs et les arrondissements pourraient ne plus bénéficier des prix avantageux de la part des manufacturiers à partir du 1er avril 2016.

La non adhésion à l'entente alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. Lancer un appel d'offres nécessiterait un long processus de standardisation et au risque d'avoir des prix plus élevés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: Fin:

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Eliane CLAVETTE, 11 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-07-05
Serge BRANCONNIER Chef de division ateliers mécaniques		Claude SAVAGE Directeur	
Tél : **Télécop. :**	514 872-1084	**Tél :** **Télécop. :**	514-872-1076 514-872-1095

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Fiche d'engagement

CONTRAT À COMMANDES – REGROUPEMENT D'ACHATS CSPQ - UMQ
PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS
Période : 1er AVRIL 2019 au 31 MARS 2022 (3 ans)

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)
Responsable du dossier : Gilbert Ouellet
Courriel : gouellet@umq.qc.ca

NOTE : Vous devez compléter tous les champs ombragés

NOM DE L'ORGANISATION MUNICIPALE :	Ville de Montréal
Région administrative du Québec :	06

RESPONSABLE DU DOSSIER :

Prénom et nom: Serge Branconnier
Fonction : Chef de division
N° de téléphone : 514-872-1084 **N° de télécopieur :** 514-872-1095
N° de cellulaire : 514-923-0497
Courriel : sbranconnier@ville.montreal.qc.ca
Numéro de client de la Direction générale des acquisitions (si connu) :

Si nouveau client, veuillez vous inscrire à l'adresse suivante :
http://www.portail.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca/

COORDONNÉES DE LA PERSONNE QUI REMPLIT LA FICHE:

Prénom et nom	Patrick Veillette
Téléphone	514-872-2458
Courriel	patrickveillette@ville.montreal.qc.ca

COORDONNÉES DE TOUTE AUTRE PERSONNE CONCERNÉE PAR CE REGROUPEMENT :

Prénom et nom	
Téléphone	
Courriel	

COORDONNÉES DE TOUTE AUTRE PERSONNE CONCERNÉE PAR CE REGROUPEMENT :

Prénom et nom	
Téléphone	
Courriel	

Toutes les pages de cette fiche technique doivent être retournées, avant le 19 juin 2018, à l'attention de Madame Malika Garnier, mgarnier@umq.qc.ca ou par télécopieur 514 282-8893

Fiche d'engagement (suite)

1 – ENGAGEMENT

Le CSPQ souhaite procéder au lancement d'un appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de pneus neufs, rechapés et remoulés. Afin de faire une évaluation adéquate et rigoureuse des besoins, le CSPQ doit obtenir l'engagement des ministères et organisations publiques. Pour toute la durée du contrat, la

Ville de Montréal

Nom de l'organisation

devra requérir les biens auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ pour tout bien visé aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévus à ces documents.

Par conséquent, Ville de Montréal :

Nom de l'organisation

- s'engage, pour toute la durée du contrat à commandes, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2022, à requérir les biens auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le CSPQ pour tout bien visé aux documents d'appel d'offres, et ce, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres;
- s'engage, pour toute la durée du contrat à commandes, à respecter les termes et conditions prévus au contrat à venir;
- s'engage à ce que les biens acquis auprès du ou des fournisseur(s) dans le cadre du contrat à commandes ne servent qu'à l'usage de la

  Ville de Montréal

  Nom de l'organisation
- s'engage, à la demande du CSPQ, à procéder à des vérifications permettant de confirmer que les données reçues des fournisseurs dans les rapports de consommation sont exactes et ce, pour l'ensemble de son organisation, incluant les entités identifiées à la section 4;
- atteste qu'il n'est pas engagé ou qu'il ne s'est pas engagé à requérir auprès de tout autre fournisseur ou de toute autre personne des biens visés par les documents d'appel d'offres du CSPQ, et ce, pour toute la durée du contrat à commandes.

Notre adhésion à ce regroupement d'achats de pneus sera confirmée par une résolution du conseil qui sera adoptée lors de la prochaine assemblée prévue le ????????? 2018.

2 – ADHÉSION DIFFÉRÉE [1] (si applicable)

Notre organisation compte s'engager à une date ultérieure au **1er avril 2019**, date du début du contrat à commandes.

La date prévue d'utilisation est le : _____

Inscrire la date de début d'adhésion

SERGE BRANCONNIER		18 MAI, 2018
Nom du signataire autorisé (Lettres moulées)	Signature	Date

[1] *Permet à une organisation actuellement lié à des obligations de s'approvisionner à une date ultérieure à celle prévue pour le début du prochain contrat.*

Fiche d'engagement (suite)

3 – ÉVALUATION DES BESOINS

Les participants doivent fournir une estimation en dollars ($) de leur consommation, par groupe de pneus et pour chacune des années du contrat. Cette estimation doit être la plus réaliste possible et refléter le montant des achats prévus. Ces informations sont inscrites à la section **Consommation estimée**. Cette estimation sert de guide pour évaluer la valeur des engagements.

CONSOMMATION ESTIMÉE

(Indiquer les quantités ci-dessous en $)

Ville de Montréal

Nom de l'organisation

GROUPE DE PNEUS *Cochez vos choix*	Achats estimés en $		
	1er avril 2019 au 31 mars 2020	*1er avril 2020 au 31 mars 2021*	*1er avril 2021 au 31 mars 2022*
A ☑ Pneus radiaux d'autos de tourisme, camionnettes et fourgonnettes	600000 $	612000 $	624240 $
B ☑ Pneus conçus principalement pour être utilisés sur des véhicules de patrouille	200000 $	204000 $	208080 $
C ☑ Pneus radiaux pour camions lourds et camions de service	375000 $	382500 $	390150 $
G ☐ Pneus hors route généralement utilisés pour le génie civil (niveleuses, chargeurs sur roues ou autres)	$	$	$
J ☑ Pneus du domaine agricole	10000 $	10200 $	10404 $
K ☐ Pneus pour service industriel léger et utilitaires	$	$	$
N ☑ Pneus rechapés	275000 $	280500 $	286110 $
R ☐ Pneus remoulés	$	$	$
P ☐ Pneus de moto (pour les Services de police)	$	$	$

Note : ***Si, pour l'une des groupes et/ou l'une des périodes visées, vous prévoyez aucun achat, veuillez inscrire « 0 » dans le champ.***

4 – DÉCLARATION DE LA PERSONNE DÛMENT AUTORISÉE

Je, soussigné, personne dûment autorisée à agir au nom de Ville de Montréal

Nom de l'organisation

atteste que l'évaluation des besoins prévue au présent engagement a été faite de façon adéquate et rigoureuse tel que requis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1).

SERGE BRANCONNIER		18 MAI 2018
Nom du signataire (Lettres moulées)	Signature	Date

Toutes les pages de cette fiche technique doivent être retournées, avant le 19 juin 2018, à l'attention de Madame Malika Garnier, mgarnier@umq.qc.ca ou par télécopieur 514 282-8893

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.005

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1188020002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter une nouvelle résolution pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et abroger la résolution CM18 0677

Il est recommandé:

1. d'abroger la résolution CM18 0677 et
2. attendu que :

· la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
· la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

· la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
· la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

· la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
· la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
· la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
· la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-13 09:22

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1188020002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter une nouvelle résolution pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et abroger la résolution CM18 0677

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnera sur plusieurs années.
Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 $ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:
1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 18 0677- 28 mai 2018- Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)- 118115004
CE17 1974 - 20 décembre 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés et prévus en 2017 dans le cadre du programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158006

CM17 0792 - 13 juin 2017 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1171158004

CE17 0377 - 15 mars 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158002

CM16 0777 - 21 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1161158003

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

CM18 0816 - 16 juin 2015 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158005

DESCRIPTION

Les programmations TECQ de compétence d'agglomération et locale élaborées pour 2018 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M $ par an) seront utilisés pour des projets reliés aux infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% (19,7 M $ par an) pour des projets en voirie de compétence locale. Les enveloppes

annuelles sont cumulatives si bien que des sommes n'ayant pas été utilisées au cours d'une année peuvent être reportées aux années suivantes jusqu'à la fin du programme, en 2018. On peut également devancer les décaissement municipaux sous réserve de ne pas réclamer plus que le maximum prévu pour chacune des années jusqu'à la fin du programme.
La liste soumise en annexe constitue la programmation locale pour l'année 2018. Les projets relatifs aux infrastructures de l'eau (24,3 M $) sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 pour les réseaux locaux d'aqueduc et d'égout (priorité 3). La plus grande partie de ces travaux ont été transférés d'un autre programme de subventions (Programme d'infrastructures Québec - Municipalités, volet 1.5) suite à la décision du MAMOT de déclarer ces travaux exécutés entre 2014 et 2016 inadmissibles aux règles du PIQM 1.5 à cause d'une ambiguïté quant aux dates auxquelles les contrats reliés aux travaux subventionnés pouvaient être octroyés ou démarrés . Aussi, le MAMOT a suggéré d'inscrire ces projets à la TECQ 2014-2018 afin d'éviter à la Ville des pertes financières. Les lettres confirmant l'inadmissibilité des projets sont reproduites en pièce jointe du présent dossier.

Par ailleurs, les projets relatifs à la voirie pour 2018 totalisent pour leur part 19,7 M$. Ces projets concernent l'ensemble du territoire de la Ville.

Cette programmation sera la dernière du programme TECQ 2014-2018. Une annonce est attendue prochainement quant aux enveloppes et règles d'un prochain programme TECQ

JUSTIFICATION

Ce dossier a été soumis aux instances et une résolution a été adoptée à la séance du 28 mai 2018. Toutefois, le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) a, dans l'intervalle du processus décisionnel de la Ville, publié de nouvelles exigences concernant le texte de résolution qu'il souhaite obtenir à l'égard de l'approbation des programmations TECQ par les instances des municipalités bénéficiant du programme de subvention. Par conséquent, la résolution CM18 0677 doit être abrogée et une nouvelle résolution, conforme aux exigences du MAMOT, doit être adoptée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux dans les réseaux locaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement représentant la contrepartie de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux prévus contribuera à réduire les fuites d'eau, à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie, améliorent le réseau routier et constituent des éléments d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réfection des réseaux locaux d'aqueduc et d'égout de même que des infrastructures de voirie dans les arrondissements de Montréal en profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 491 M$ sur cinq ans (2014-2018).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux et reddition de comptes au MAMOT avant la fin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Jocelyne L'ANGLAIS, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France WITTY
Chargée d'expertise- Subventions gouvernementales

Tél : 514-280-4264
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-06

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques d'affaires

Tél : 514 872-4431
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-12

TECQ 2014-2018 - SOMMAIRE CORPO

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	Ahuntsic - Cartierville	3 750 763	830 141	722 961	4 106 803	2 299	9 412 966	5 209
	Anjou	195 183	503 181	1 208 471	530 215	7 186	2 444 237	2 645
	Arrondissements multiples	1 676 457	261 975	3 788 435	3 259 756	423 979	9 410 602	0
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	1 538 012	58 357	1 459 946	840 177	-7 095	3 889 396	2 202
	Lachine	665 477	951 571	1 375 885	1 796 098	1 968	4 790 998	4 126
	LaSalle	1 467 983	290 050	2 129 636	149 216	0	4 036 885	2 663
	L'Île-Bizard - Ste-Geneviève	108 381	5 763	242 615	3 908	0	360 666	2 946
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	3 659 456	393 165	782 075	3 700 893	157 345	8 692 935	5 108
	Montréal-Nord	917 606	276 534	576 338	690 233	56 775	2 517 486	2 905
	Outremont	202 812	969 752	-113 710	478 710	31 054	1 568 618	495
	Pierrefonds - Roxboro	2 472 528	4 079 007	305 909	2 009 909	127 627	8 994 980	6 890
	Plateau Mont-Royal	1 869 163	2 889 659	1 517 104	3 304 490	-241 491	9 338 925	7 614
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	2 046 896	403 122	535 801	428 962	-277 337	3 137 445	1 291
	Rosemont - Petite-Patrie	1 906 227	130 777	-74 738	679 162	898	2 642 327	1 434
	Saint-Laurent	3 672 388	1 800 474	2 406 860	1 798 216	-10 862	9 667 076	10 414
	Saint-Léonard	655 778	0	0	677 709	-46	1 333 442	1 291
	Sud-Ouest	1 788 730	1 227 173	1 832 895	3 435 846	87 982	8 372 626	4 441
	Verdun	795 777	2 590 996	1 471 476	1 728 685	-104 053	6 482 881	5 813
	Ville-Marie	3 794 965	3 814 970	3 517 998	6 473 090	-66 667	17 534 356	12 632
	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	2 416 276	28 724	1 351 716	3 210 773	573 779	7 581 267	3 904
	Île-Bizard-Sainte-Geneviève				257 146	0	257 146	
Total Priorité 3 - Aqueduc		**35 600 859**	**21 505 391**	**25 037 672**	**39 559 996**	**763 342**	**122 467 260**	**84 023**
Priorité 3 - Égout	Ahuntsic - Cartierville	86 333	750 393	2 993 907	5 006 675	631 000	9 468 308	8 667
	Anjou	0	371 164	59 446	160 600	1 023 591	1 614 800	1 237
	Arrondissements multiples	345 136	74 768	3 635 267	2 297 495	963 957	7 316 624	0
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	770 990	445 009	2 156 841	2 829 634	984 248	7 186 721	8 755
	Lachine	224 198	1 228 072	1 810 939	2 297 427	201 961	5 762 598	4 504
	LaSalle	811 504	291 119	1 519 549	392 606	567 025	3 581 802	2 721
	L'Île-Bizard - Ste-Geneviève				24 655	-2 210	22 445	81
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	1 004 427	145 353	1 751 811	3 576 391	7 164 233	13 642 215	8 169
	Montréal-Nord	32 414	95 877	98 341	807 978	326 290	1 360 900	2 860
	Outremont	592 527	1 245 720	503 360	2 276 377	857 588	5 475 572	3 690
	Pierrefonds - Roxboro	673 777	880 038	510 755	1 511 572	-54 455	3 521 687	5 300
	Plateau Mont-Royal	2 507 857	971 319	2 232 666	6 219 223	1 720 272	13 651 336	12 763
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	1 956 363	341 300	145 172	263 629	374 604	3 081 068	1 855
	Rosemont - Petite-Patrie	2 667 836	556 732	-108 348	2 245 279	759 742	6 121 241	6 099
	Saint-Laurent	5 507 695	5 841 920	2 633 297	1 225 033	648 253	15 856 198	16 453
	Saint-Léonard				169 910	4 367	174 278	579
	Sud-Ouest	1 575 769	889 768	2 490 352	5 856 670	2 383 862	13 196 422	11 541
	Verdun	1 266 966	1 907 321	1 229 142	1 591 746	-39 405	5 955 769	5 772
	Ville-Marie	7 228 963	3 301 506	4 628 615	8 835 466	769 678	24 764 227	20 088
	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	744 675	36 471	1 764 331	7 898 269	4 241 020	14 684 766	10 238
	Île-Bizard-Sainte-Geneviève				4 215	0	4 215	
Total Priorité 3 - Égout		**27 997 428**	**19 373 848**	**30 055 443**	**55 490 851**	**23 525 621**	**156 443 192**	**131 372**
Total général		**63 598 287**	**40 879 239**	**55 093 115**	**95 050 848**	**24 288 964**	**278 910 452**	**215 395**

	AUSCULTATION:	1 846 987	3 661 332	3 686 946			9 195 266	
	TOTAL:	**65 445 274**	**44 540 571**	**58 780 061**	**95 050 848**	**24 288 964**	**288 105 718**	

TECQ 2014-2018 - DÉTAIL CORPO

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Ahuntsic - Cartierville**	139310	**De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - reconst AQ - S2015-001**	NON	0	298 756	0	0	0	298 756	218
		139312	**De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof AQ**	NON	28 565	0	10 895	0	0	39 460	0
		142951	**Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - serv prof AQ**	NON	0	0	9 596	629	0	10 225	0
		143658	**Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - reconst AQ Soum 267301**	NON	0	0	273 446	2 078	0	275 524	315
		143661	**Papineau, de Prieur à 1 point au sud de Prieur - reconst AQ_Soum_252901**	NON	89 099	0	0	0	0	89 099	70
		143663	**Papineau, de Prieur à 1 point au sud de Prieur - serv prof AQ_Soum 252901**	NON	1 174	918	14	0	0	2 106	0
		143666	**Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - reconst AQ_Soum 252901**	NON	55 579	0	0	0	0	55 579	35
		143667	**Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - serv prof AQ_Soum 252901**	NON	829	739	-81	0	0	1 487	0
		145770	**Lajeunesse, de Chabanel à Sauvé - réhab AQ AO-10072**	NON	13 018	0	0	0	0	13 018	0
		145809	**De Salaberry, de Pasteur à De L'Acadie - serv prof AQ**	NON	271	0	0	8 315	351	8 936	0
		146000	**De Salaberry, de Pasteur à L'Acadie - reconst AQ**	NON				336 608	-11 475	325 132	170
		146009	**Chambord, à Henri-Bourassa à Gouin - reconst AQ**	NON				133 262	-432	132 830	85
		146010	**Chambord, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof AQ**	NON	359	0	0	4 779	306	5 444	0
		146267	**Merritt, de Sauvé à Prieur - reconst AQ - Soum 292501**	NON				833 025	-7 013	826 012	725
		146268	**Merritt, Sauvé à Prieur - serv prof AQ**	NON	460	0	654	26 806	709	28 629	0
		146283	**Bruchési, Henri-Bourassa à Gouin - reconst AQ**	NON				247 638	8 639	256 277	135
		146284	**Bruchési, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof AQ**	NON	0	0	0	7 131	390	7 521	0
		146290	**Tolhurst, de boulevard Gouin à limite nord Tolhurst - serv prof AQ**	NON	0	6 475	8 649	15 881	1 831	32 837	0
		151625	**Émile-Journault,de Saint-Hubert à #1000-200 Émile-Journault-réhab AQ_S10072**	NON	326 546	0	0	0	0	326 546	342
		151628	**Place D'Argenteuil, de Robert-Giffard à Robert-Giffard-réhab AQ Soum 10072**	NON	358 616	0	0	0	0	358 616	240
		151632	**Henri-Bourassa ouest, de l'Acadie à Marcelin-Wilson - réhab AQ**	NON				203 498	0	203 498	306
		151635	**Jacques-Bizard, de Pierre-Curie à Poncet - réhab AQ**	NON				280 432	0	280 432	
		151638	**Charles-Gill, de James-Morrice à Tardivel - réhab AQ_Soum 10072**	NON	229 413	0	0	0	0	229 413	164
		152223	**Fleury, de Tolhurst à Meilleur - Ent.serv AQ**	NON	28 654	0	0	0	0	28 654	0
		152226	**De Poutrincourt, de De Salaberry à Louis-Dantin - Ent.serv AQ_S. S2014-005**	NON	79 590	0	0	0	0	79 590	0
		152233	**Sauvé, de Iberville à Sackville - Ent.serv.AQ__Soum. S2014-006**	NON	47 940	0	0	0	0	47 940	0
		152236	**Parthenais, de Fleury à Prieur - Ent.serv.AQ_Soum. S2014-006**	NON	77 091	0	0	0	0	77 091	0
		152240	**Gouin, de Saint-Hubert à Péloquin - ent.serv. AQ - Soum S2014-005**	NON	14 809	0	0	0	0	14 809	0
		152242	**Dudemaine, de Lavigne à Dépatie - Ent serv AQ_Soum.S2014-005**	NON	14 461	0	0	0	0	14 461	0
		152246	**Meilleur, de De Port-Royal à Sauvé - réhab AQ_Soum 10072**	NON	292 855	0	0	0	0	292 855	258
		152247	**Émile-Nelligan, de #6070 Émile-Nelligan à Boul.Laurentien-réhab AQ_S.10072**	NON	324 876	0	0	0	0	324 876	278
		152249	**Mazurette, de De l' Acadie à Charles-De La Tour - réhab AQ_Soum 10072**	NON	361 478	0	0	0	0	361 478	288
		152251	**Philippe-Hébert, de De Louisbourg à Taylor - réhab AQ_Soum 10072**	NON	307 386	0	0	0	0	307 386	177
		152253	**Saint-Germain,de Gouin à 12385 Saint-Germain-réhab AQ Soum 10072**	NON	327 211	0	0	0	0	327 211	128
		152254	**Prieur, de Papineau à Hamelin - réhab AQ_Soum.10072**	NON	70 512	0	0	0	0	70 512	206
		152255	**Prieur, de Des Prairies à Rancourt - réhab AQ_Soum.10072**	NON	254 713	0	0	0	0	254 713	216
		152988	**Curotte, de Prieur à Gouin - réhab AQ Soum 10072**	NON	445 256	0	0	0	0	445 256	266
		154916	**Gouin, de Verville à Meunier - reconst AQ_- Soum 10 182**	NON				215 818	0	215 818	287
		154917	**Gouin, de Verville à Meunier - serv prof AQ**	NON	0	13 876	5 958	31 807	-284	51 357	0
		157352	**Meunier, de Crémazie Ouest à Legendre Ouest - serv prof AQ**	NON				3 886	2 344	6 230	
		157357	**Larose, de Prieur à Henri-Bourassa - reconst AQ - SoumS 2015-008-7**	NON	0	295 631	0	0	0	295 631	300
		157358	**Larose, de Prieur à Henri-Bourassa - serv.prof AQ - Soum 2015-008-7**	NON	0	20 998	0	0	0	20 998	0
		157610	**Verville, De Beauharnois à Legendre - reconst AQ - Entrées services**	NON	0	100 314	-32 255	0	0	68 058	0
		157611	**Sauvé, de Sackville à Limite Est - reconst AQ - Entrées services**	NON	0	88 143	0	0	0	88 143	0
		157612	**Place René-Guénette, de Boul. Gouin à Limite Nord - rempl.AQ ent.services**	NON	0	4 292	0	0	0	4 292	0
		158127	**Laurentien, de Gouin à de l'Abord-à-Plouffe - serv prof AQ**	NON				6 147	0	6 147	
		162540	**Fleury, de Clark à D'Auteuil - Ent Serv AQ_- SoumS-AC-2016-002**	NON	0	0	60 474	0	0	60 474	0
		162541	**De Louisbourg, de Alfred Laliberté à De Poutrincourt- Ent Serv SAC2016-002**	NON	0	0	77 496	0	0	77 496	0
		162543	**De Louisbourg, de Philippe-Hébert à Frigon - Ent Serv AQ-Soum S-AC-2016-002**	NON	0	0	19 859	0	0	19 859	0
		162544	**Millen, de Louvin à Frémont - Ent Serv AQ_- Soum S-AC-2016-003**	NON	0	0	22 771	0	0	22 771	0
		162545	**Legendre, de Verville à Tolhurst - Ent Serv AQ_- Soum S-AC-2016-003**	NON	0	0	4 531	0	0	4 531	0
		162547	**Sauvé, de Saint-Charles à Hamel - Ent Serv AQ_- Soum S-AC-2016-003**	NON	0	0	65 035	0	0	65 035	0
		162548	**De Queylus, Jacques-Lemaistre à André-Grasset-Ent Serv AQ-Soum S-AC2016-003**	NON	0	0	38 913	0	0	38 913	0
		162550	**Pl.de Montgolfier, Legendre à Pl.De Mongolfier-Ent Serv AQ-Soum SAC2016-003**	NON	0	0	7 629	0	0	7 629	0
		163280	**Clark, de Crémazie à Legendre - serv prof AQ**	NON				9 958	6 006	15 964	
		164933	**De Poutrincourt, de Dudemaine à De Louisbourg-Ent Serv AQ**	NON	0	0	149 375	15 050	0	164 425	0
		165302	**Vanier, de Laurentien à Limite est - serv prof AQ**	NON				2 498	0	2 498	0
		166474	**Henri-Bourassa, de Hogue à Voie ferrée - serv prof AQ**	NON				2 067	0	2 067	
		167079	**Sauriol Ouest, de Saint-Urbain à Clark - Entrée Service AQ-Soum 2017-002**	NON				15 992	0	15 992	0
		167081	**Sauriol Ouest,de Meunier à Saint-Urbain - Entrée Service AQ Soum 2017-002**	NON				45 078	0	45 078	
		167083	**Sauriol, de Saint-Hubert à Peloquin - Entrée de service AQ Soum 2017-002**	NON				1 186	0	1 186	

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Ahuntsic - Cartierville**	167085	**Mongeau, de Clark à Saint-Laurent - Entrée Service AQ-Soum 2017-002**	NON				5 279	0	5 279	
		167087	**Durham,de Limite Sud à Henri-Bourassa Est-Entrée Service AQ Soum 2017-002**	NON				3 262	0	3 262	
		167089	**Louisbourg,de Louisbourg à Louisbourg-Entrée de Service AQ Soum 2017-003**	NON				94 827	0	94 827	0
		167091	**Louisbourg,Luc-Rochefort,à J-Massé,Entrée service AQ Soum 2017-003-**	NON				34 286	0	34 286	0
		167093	**Louisbourg,de Suzor-Coté,à Philippe-Hébert-Entrée Service AQ-Soum.2017-003**	NON				34 609	0	34 609	0
		167095	**Louisbourg,Poutrincourt,J-Casavant-Entrée Service AQ-Soum 2017-003**	NON				19 422	0	19 422	0
		167097	**De Beauharnois O,de Reims à Saint-Laurent-Entrée Service AQ Soum 2017-004**	NON				32 907	0	32 907	
		167100	**Beauharnois O,Jeanne-Mance à Avenue du Parc-Entrée Service AQ Soum 2017-004**	NON				8 072	0	8 072	
		167102	**Basile-Routhier,Émile-Journault à Legendre E-Entrée Serv AQ Soum 2017-004**	NON				169 441	0	169 441	0
		167104	**Basile-Routhier,Crémazie E,à Saint-Arsène,-Entrée Service AQ Soum 2017-004**	NON				56 674	0	56 674	0
		167108	**Cartier, de Prieur Est à Fleury Est, rue - Entrée Service AQ Soum 2017-002**	NON				89 970	0	89 970	0
		167740	**Meunier de Port-Royal ouest à Sauvé ouest - réhab AQ**	NON				349 370	928	350 298	
		167743	**J.-J.-Gagnier, de Sauriol Est à Fleury est - réhab AQ**	NON				518 939	0	518 940	
		167745	**Henri-Bourassa Est de Papineau à Hamelin - réhab AQ**	NON				240 172	0	240 172	
	Total Ahuntsic - Cartierville				**3 750 763**	**830 141**	**722 961**	**4 106 803**	**2 299**	**9 412 966**	**5 209**
	Anjou	145410	**Fontevrault, de d'Allonnes à Lilas - réhab AQ SO-10072**	NON	116 710	0	0	0	0	116 710	0
		145412	**Yves-Prévost, de Portage à Azilda - réhab AQ/SO 10072**	NON	7 957	0	0	0	0	7 957	0
		151870	**Autoroute 40, de Neuville à Boulevard Métropolitain - Réhab AQ**	NON	70 516	0	0	0	0	70 516	63
		157625	**Larrey, de Louis-H.-La Fontaine à Mirabeau - réhab AQ - Soum 329403**	NON	0	0	374 834	3 034	0	377 868	445
		157626	**Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - reconst AQ-Soum 2015-06**	NON	0	269 450	0	0	0	269 450	220
		157627	**Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - serv prof AQ - Soum 2015-06**	NON	0	4 019	1 179	0	0	5 198	0
		158527	**Curé-Clermont, de Louis-H.La Fontaine à de l'Église - reconst- entrée serv**	NON	0	229 713	0	25 955	0	255 667	0
		160622	**Baldwin, de Châteauneuf à Limite Est - réhab AQ - Soum 329403**	NON	0	0	759 659	1 968	0	761 627	1 227
		161995	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst AQ**	NON				55	0	55	
		161997	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	52	1 714	625	2 391	0
		162000	**Place Saint-Donat, de St-Donat à Limite Est - Reconst AQ**	NON				55	0	55	
		162001	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	52	1 714	625	2 391	0
		162002	**Saint-Donat, de Chénier à Limite Sud - Reconst AQ**	NON	0	0	1 307	0	0	1 307	585
		162003	**Saint-Donat, de Chénier à Limite Sud - Reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	1 229	10 287	3 748	15 264	0
		165020	**du Mail, Louis-H.-Lafontaine à Chénier - Ent Serv AQ**	NON	0	0	69 225	-39 230	0	29 995	0
		165021	**Du Mail, Louis-H.-Lafontaine à Chénier - Ent Serv AQ**	NON	0	0	935	156	0	1 091	0
		166709	**Roi-René, de Châteauneuf à Roi-René**	NON				183 938	-45	183 893	105
		169058	**Ray-Lawson, de Ray-Lawson à Sciences - rehab AQ**	NON				340 569	2 234	342 802	
	Total Anjou				**195 183**	**503 181**	**1 208 471**	**530 215**	**7 186**	**2 444 237**	**2 645**
	Arrondissements multiples	146051	**Dépenses contingentes, réhab AQ 2013, UX-13-193 Corpo AO-10072**	NON	481 982	0	0	650 637	0	1 132 619	0
		146053	**Réhabilitation aqueduc 2013 - (agglo) - serv prof AQ**	NON	1 282	0	-4	159	0	1 437	0
		146116	**Dépenses contingentes, réhab AQ 2013 UX-13-192 Agglo AO-10072**	NON	147 127	0	-32	1 241	0	148 336	0
		147124	**Dépenses incidentes, réhab AQ 2013 - UX-13-192 - Agglo AO-10072**	NON	11 432	0	-3	136	0	11 565	0
		147308	**Dépenses incidentes, réhab AQ 2013 - UX-13-193 - Corpo_ AO-10072**	NON	171 340	315	2 286	0	0	173 941	0
		151855	**Dépenses contingentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Agglo-AO-10136**	NON	51 156	0	-10	390	0	51 536	0
		151856	**Dépenses incidentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Agglo-AO-10136**	NON	441	0	65	0	0	506	0
		151857	**Dépenses contigentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Corpo-AO-10136**	NON	369 956	0	0	0	0	369 956	0
		151858	**Dépenses incidentes réhab AQ 2014 UX-14-296 Corpo-AO-10136**	NON	15 382	335	494	0	0	16 211	0
		153752	**Serv. prof. Gestion des impacts DI - rehab AQ**	NON	0	0	18 917	0	0	18 917	0
		153754	**Serv. prof. Gestion des impacts DI - rehab AQ**	NON	0	0	268 780	117 313	-7 102	378 990	0
		154927	**Réhabilitation aqueduc 2014 - (agglo) - serv prof AQ**	NON				2 167	0	2 167	0
		154929	**Réhabilitation aqueduc 2014 -(corpo) - serv prof AQ**	NON	411 624	23 602	377 439	19 505	0	832 169	0
		155457	**Réhabilitation aqueduc 2015 - (agglo) - Serv. prof AQ**	NON	772	0	0	6	0	778	0
		155458	**Réhabilitation aqueduc 2015 - (corpo) - serv prof AQ**	NON	12 524	0	0	0	0	12 524	0
		156743	**Dépenses contingentes réhab AQ 2015 UX15350 Corpo - Soum 10164**	NON	0	0	961 459	-38 458	-4 208	918 792	0
		156744	**Dépenses contingentes réhab AQ 2015 UX15350 Agglo - Soum 10164**	NON	0	233 795	102 586	-7 817	0	328 565	0
		156745	**Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15350 Corpo - Soum 10164**	NON	0	0	17 446	0	0	17 446	0
		156746	**Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15350 Agglo - Soum 10164**	NON	1 439	36	15 950	-16 604	0	821	0
		156747	**Dépenses contingences réhab AQ 2015 - UX15351 CORPO - Soum 10164**	NON	0	0	1 312 836	0	-182	1 312 654	0
		156748	**Dépenses incidences réhab AQ 2015 - UX15351 CORPO - Soum 10164**	NON	0	0	39 090	0	0	39 090	0
		157634	**Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15351 Corpo - serv prof AQ**	NON	0	0	133 035	0	0	133 035	0
		157636	**Dépenses incidentes réhab AQ UX15350 Corpo - serv prof_AQ**	NON	0	0	67 143	874	0	68 017	0
		157637	**Dépenses incidentes réhab AQ 2015 UX15350 - serv prof AQ**	NON	0	3 892	1 169	106	0	5 166	0
		157850	**Serv. prof. préparation Plans et Devis AQ - CORPO**	NON	0	0	88 533	126 864	95 606	311 003	0
		158045	**Serv prof AQ surveillance travaux - DI- Beaudoin Hurens - SM**	NON	0	0	214 786	269 134	66 927	550 848	0
		158058	**Serv. prof. Communications DI - AQ**	NON	0	0	6 359	4 366	663	11 388	0
		161501	**Entrées de services en plomb - Agglo - Multi-arrondissements - DGSRE**	NON				38 949	1 681	40 630	0
		161541	**DI - Géotechnique - Corpo - Aqueduc**	NON				21 969	0	21 969	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Arrondissements multiples**	161542	**DI - Géotechnique - Agglo - Aqueduc**	NON				2 352	0	2 352	0
		162439	**Serv. prof. Communications DI - réhab AQ - CORPO**	NON	0	0	19 603	0	0	19 603	0
		162692	**Contrôle qualitatif - réhab AQ**	NON	0	0	83 957	45 550	41 665	171 173	0
		162696	**Contrôle qualitatif - Aqueduc**	NON				8 545	0	8 545	0
		163944	**Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst AQ**	NON	0	0	9 236	1 950	0	11 186	0
		163945	**Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst AQ**	NON				7 751	0	7 751	0
		164752	**Serv. prof.plans et devis DI-AGGLO Réhab AQ**	NON				7 152	0	7 152	0
		164753	**Serv. Prof. plans et devis DI-CORPO Réhab AQ**	NON	0	0	31 149	99 007	48 045	178 201	0
		164754	**Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Réhab AQ**	NON				3 049	0	3 049	0
		164755	**Serv. prof. surv travaux DI AGGLO-Reconst AQ**	NON				3 049	0	3 049	0
		164760	**Serv. prof. surv travaux DI CORPO- Réhab AQ**	NON	0	0	16 167	421 094	66 481	503 742	0
		164971	**Caractérisation DI - corpo - reconst AQ**	NON				51 520	0	51 520	0
		164972	**Caractérisation DI - agglo - reconst AQ**	NON				16 963	0	16 963	0
		166419	**Surv travaux réhab AQ - Soum 16-15591 - contrat sur 3 ans (2017-2019)**	NON				1 143 015	19 050	1 162 066	0
		166641	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333701**	NON				25 828	14 908	40 736	0
		166773	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333702**	NON				43 358	19 681	63 039	0
		166774	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333703**	NON				75 394	11 977	87 371	0
		166776	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333704**	NON				53 232	16 357	69 589	0
		166777	**Incidences - réhab AQ 2017 - Soum 333705**	NON				25 458	32 430	57 888	0
		166785	**Utilités publiques - réhab AQ 2017 - Soum 333703**	NON				7 952	0	7 952	
		166786	**Utilités publiques - réhab AQ 2017 - Soum 333704**	NON				26 598	0	26 598	
	Total Arrondissements multiples				**1 676 457**	**261 975**	**3 788 435**	**3 259 756**	**423 979**	**9 410 602**	**0**
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	139376	**Côte-St-Antoine (ch.), de Décarie à Northcliffe-conts AQ - Soum 220702**	NON	125 363	25 202	89	0	0	150 654	63
		139377	**Côte-St-Antoine (ch.), de Décarie à Northcliff- serv prof AQ-Soum 220702**	NON	0	4 367	348	0	0	4 715	0
		139387	**Northcliffe, de Sherbrooke à Maisonneuve O. - serv prof AQ**	NON	2 450	0	184	0	0	2 634	0
		139390	**Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - reconst AQ Soum 234403**	NON	76	0	15 052	3 966	0	19 095	0
		139391	**Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - serv prof AQ**	NON	2 503	0	463	0	0	2 966	0
		141921	**Ste-Anne-de-Bellevue, de Westmore à Saint-Jacques O - Const AQ - AO 10140**	NON	31 094	28 789	-28 789	0	0	31 094	0
		141922	**Ste-Anne-de-Bellevue, de Westmore à Saint-Jacques o - serv prof AQ-AO 10140**	NON	9 466	0	0	0	0	9 466	0
		144230	**Saint-Jacques, de Addington à Old Orchard - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	215 934	-54 646	0	161 288	100
		146208	**Van Horne, de boul. Décarie à Victoria - serv prof AQ**	NON	5 270	0	335	0	3 455	9 060	0
		149323	**Côte-Sainte-Catherine, de Victoria à CDN - serv prof AQ**	NON	0	0	22 223	20 139	0	42 362	0
		151199	**Coutrai, de Légaré à Lavoie - réhab AQ - Soum 10072**	NON	317 852	0	0	0	0	317 852	279
		151201	**Atherton, de Powell à Limite d'arr.(8285 Atherton) - réhab AQ - Soum 10072**	NON	386 159	0	0	0	0	386 159	274
		151202	**Powel, de Mountain Sights à Limite arr.(4210Powel) - réhab AQ Soum 10072**	NON	428 840	0	0	0	0	428 840	250
		151203	**Mountain Sights, de Atherton à Powel - réhab AQ - Soum 10072**	NON	206 480	0	0	0	0	206 480	118
		152318	**Queen-Mary, de Mountain Sights à Décarie - serv prof AQ**	NON	22 459	0	1 979	0	0	24 438	0
		152845	**Cavendish(O&E)de Fielding à Chester - serv.prof AQ**	NON	0	0	17 331	0	0	17 331	0
		157578	**Cavendish, de Chester à Côte-Saint-Luc - serv prof Aq**	NON	0	0	6 185	0	0	6 185	0
		160288	**Mountain Sights, de Plamondon à Fin de rue (près de Vézina)-réhab AQ 329402**	NON	0	0	406 270	-27 702	0	378 568	255
		160340	**Vézina, de Lemieux à Lavoie - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	474 375	-30 046	0	444 329	482
		160784	**Jean-Brillant,de Légaré à Côte-des-neiges DN(±25m à l'ouest)-réhab AQ329402**	NON	0	0	327 967	-33 017	0	294 950	263
		164028	**Appleton, de Decelles à Hudson - reconst AQ_- Soum 325101**	NON				199 214	-19 488	179 725	118
		164029	**Appleton, de Decelles à Hudson - serv prof AQ**	NON				7 148	-97	7 051	0
		165402	**De la Savane (Nord), Décarie à Jean-Talon - reconst AQ_Soum 209205**	NON				723 215	9 089	732 305	
		166359	**Plamondon, de Clanranald à McLynn - serv prof AQ**	NON				1 551	-54	1 497	
		166667	**De la Savane (Nord), de Décarie à Jean-Talon - serv prof AQ**	NON				16 181	0	16 181	0
		166956	**De La Savane, de Mountain Sights à Victoria - serv prof AQ**	NON				11 521	0	11 521	0
		166958	**Mountain Sights, de la Savane à Ferrier - reconst AQ_Soum 029205**	NON				443	0	443	
		166959	**Mountain Sights, de la Savane à Ferrier - serv prof AQ**	NON				2 209	0	2 209	
	Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce				**1 538 012**	**58 357**	**1 459 946**	**840 177**	**-7 095**	**3 889 396**	**2 202**
	Lachine	126227	**23e Avenue, de Saint-Antoine à Remembrance, serv. prof.AQ-Soum LAC-PUB-1205**	NON	3 253	607	-28	0	0	3 832	0
		126364	**23e Avenue, de Saint-Antoine à Remembrance, reconst AQ - Soum LAC-PUB-1412**	NON	57 833	0	0	0	0	57 833	0
		134308	**9e Avenue, de St-Antoine à Sherbrooke - Serv prof. Aqueduc, SOUM SPG-10-02P**	NON	408	0	0	0	0	408	0
		139127	**Chemin LaSalle, de chemin LaSalle à Lyette - const AQ - Soum 13-13015**	NON	3 931	1 808	-1 808	0	0	3 931	0
		139130	**Axe St-Jacques, de voies serv aut.20 dir O à voies serv dir E - const AQ**	NON	86 463	0	0	0	0	86 463	0
		139133	**48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - reconst AQ - Soum LAC-PUB-1412**	NON	39 392	0	0	0	0	39 392	0
		139139	**48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - serv prof AQ- Soum Lac-Pub-1206**	NON	735	562	415	0	0	1 712	0
		143951	**Remembrance, de 18e Avenue à 15e Avenue - réhab AQ - Soum 10072**	NON	120 693	0	0	0	0	120 693	0
		143952	**Victoria, de 18e avenue à 16e avenue - Réhab AQ - Soum 10072**	NON	20 851	0	0	0	0	20 851	0
		143960	**6e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst AQ - serv.prof**	NON	0	0	12 383	0	0	12 383	0
		144497	**Sir-George-Simpson,de 46e ave. à 38e ave.(regard3266)-reconst AQ**	NON	0	694 210	-22 500	0	0	671 710	698
		144501	**48e Avenue, de Acadia (regard4037) à Victoria (regard4042) - reconst AQ**	NON	0	254 384	-15 000	0	0	239 384	338

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Lachine**	145278	**Saint-Antoine, de 16e Avenue à 13e Avenue - serv prof AQ**	NON	0	0	12 860	3 193	0	16 053	0
		145604	**17e Avenue, de Saint-Joseph à William-MacDonald - reconst AQ - serv.prof**	NON	0	0	28 767	1 200	-2 312	27 654	0
		145801	**De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst AQ - serv.prof**	NON	0	0	18 100	604	0	18 704	0
		145803	**De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst AQ**	NON				248 068	-10 106	237 961	170
		149259	**7e Avenue, de Pierre-Gauthier à Provost(vanne3715) - réhab AQ - S 329402**	NON	0	0	143 777	-27 702	0	116 075	101
		151208	**Thessereault, de 26 ave. à 30e ave.- réhab AQ - Soum 10072**	NON	189 296	0	0	0	0	189 296	250
		152844	**41e Avenue, de Sherbrooke à D'Urfé - réhab AQ - Soum 10072**	NON	142 623	0	0	0	0	142 623	195
		158462	**Provost, de 9e Avenue à 3e Avenue - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	415 812	-14 072	0	401 740	377
		158721	**Victoria, de 36e Avenue à Broadway - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	331 330	-30 923	0	300 407	302
		158725	**6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst AQ**	NON				159 908	11 444	171 352	240
		158727	**Broadway, de 36e Avenue à 35e Avenue - const AQ_- Soum LAC-PUB-1631**	NON				67 051	-1 200	65 851	25
		158735	**6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	15 381	8	-8	15 381	0
		158737	**Broadway, de 36e Avenue à 35e Avenue - const AQ - Serv prof**	NON	0	0	8 930	25 666	-15 492	19 105	0
		160171	**Norman, de Richer à de l'Aiguillage - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	388 120	-22 605	0	365 515	368
		160301	**10e Avenue, de William-MacDonald à Saint-Antoine - reconst AQ , Serv. Pro**	NON				784	-784	0	
		160304	**51e Avenue, de Sherbrooke à Sir-George-Simpson - Reconst AQ, Serv. Prof**	NON				1 392	-1 392	0	
		160306	**25e Avenue, de Saint-Antoine à 24e Avenue - serv prof AQ**	NON				3 840	-3 840	0	
		160812	**42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst AQ**	NON				400 070	0	400 070	390
		160813	**42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst AQ - serv.prof**	NON	0	0	24 385	5 582	0	29 966	0
		162336	**6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst AQ**	NON				184 509	13 204	197 714	230
		162337	**6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	14 961	428	0	15 388	0
		165336	**54e Avenue, de René-Huguet à Dixie - réhab AQ**	NON				253 511	7 793	261 304	332
		165340	**Hormidas-Deslauriers, de 46e Avenue à Croissabt Brandon - réhab AQ**	NON				296 484	-152 968	143 516	
		165346	**Dixie, de 39e Avenue à 38e Avenue - réhab AQ**	NON				92 521	0	92 521	110
		167650	**Brandon, de Fairway à 46e avenue - réhab AQ**	NON				143 516	160 695	304 210	
		168944	**11e Avenue, de Provost à Saint-Georges - serv prof AQ**	NON				2 433	-2 433	0	
		171005	**8e Avenue, de Saint-Louis à Notre-Dame - serv prof AQ**	NON				632	-632	0	
	Total Lachine				**665 477**	**951 571**	**1 375 885**	**1 796 098**	**1 968**	**4 790 998**	**4 126**
	LaSalle	143996	**7e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst AQ - AO311745**	NON	107 775	0	0	0	0	107 775	0
		143997	**7e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof AQ**	NON	22 922	1 160	353	0	0	24 435	0
		144067	**5e avenue, de Centrale à Lasalle - reconst AQ - Soum 294420**	NON	24 517	0	0	0	0	24 517	0
		144069	**5e avenue, de Centrale à Lasalle - serv prof AQ - Soum 299820**	NON	238	0	0	0	0	238	0
		144072	**5e Avenue, de Broadway à Centrale - reconst AQ - Soum 294420**	NON	4 048	0	0	0	0	4 048	0
		146036	**3e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst AQ - Soum_311744**	NON	602 427	0	0	0	0	602 427	485
		146037	**3e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof AQ**	NON	7 717	0	550	0	0	8 267	0
		146552	**Curé-Legault, de John-F.-Kennedy à Béique - réhab AQ - Soum 10072**	NON	250 435	0	0	0	0	250 435	284
		151442	**Matane, de 80e avenue à 76e avenue - réhab AQ - Soum 10072**	NON	438 932	0	0	0	0	438 932	400
		155854	**LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - reconst AQ - Soum 365351**	NON	0	288 197	69 488	735	0	358 420	245
		155855	**LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - serv prof AQ - Soum 365351**	NON	8 972	105	3 124	0	0	12 201	0
		157241	**LaSalle, de 8e Avenue à 6e Avenue - reconst AQ_- Soum 481942**	NON				241 239	0	241 239	
		157242	**LaSalle, de 8e Avenue à 6e Avenue - serv prof AQ_- Soum 421942**	NON				6 426	0	6 426	0
		157245	**LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - reconst AQ - Soum 365351**	NON	0	589	387 568	735	0	388 891	310
		157246	**LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - serv prof AQ - Soum 365351**	NON	0	0	3 096	0	0	3 096	0
		160179	**Hull, de Dollard à Bout de la rue - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	203 918	-27 279	0	176 639	160
		160180	**Lefebvre, de Shevchenko à David-Boyer - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	333 941	-25 129	0	308 813	201
		160182	**Lafleur, de Clément à Elmslie - Reconst AQ**	NON	0	0	727 096	-1 933	0	725 163	375
		160186	**Broadway, de 8e Avenue à 6e Avenue - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	400 502	-45 579	0	354 923	203
	Total LaSalle				**1 467 983**	**290 050**	**2 129 636**	**149 216**	**0**	**4 036 885**	**2 663**
	L'Île-Bizard - Ste-Geneviève	131615	**Sect des Ave -Ph 2- 1 à 5 ave, Ch Bord-du-lac, de 0 à 0 - Const AQ S 252311**	NON	92 771	4 847	4 074	24 758	0	126 450	0
		131617	**Sect des Ave - Ph 2- 1 à 5e Ave & Ch Bord-du-Lac - sp AQ - DGSRE S.252311**	NON	15 609	916	103	0	0	16 628	2 720
		160284	**Cherrier, de du Pont à Charron - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	238 438	-20 850	0	217 588	226
	Total L'Île-Bizard - Ste-Geneviève				**108 381**	**5 763**	**242 615**	**3 908**	**0**	**360 666**	**2 946**
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	139207	**Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - reconst AQ_AO-215202**	NON	373 473	46 306	-6 823	40 202	0	453 158	0
		139210	**Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - serv prof AQ_AO-215202**	NON	11 903	7 534	2 169	259	0	21 864	0
		142851	**De La Salle, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - serv prof AQ_AO-265401**	NON	1 004	0	0	0	0	1 004	0
		143147	**de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - reconst AQ**	NON	4 677	34 884	-34 884	0	0	4 677	0
		143148	**de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - serv prof AQ/AO-267801**	NON	4 000	0	91	206	0	4 297	0
		143246	**Sainte-Claire, de Liébert à Saint-Emile - serv prof AQ/AO-267801**	NON	3 030	0	23	52	0	3 104	0
		143249	**Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - reconst AQ**	NON	0	18 098	-11 301	0	0	6 796	42
		143250	**Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - serv prof AQ/AO-267801**	NON	2 701	0	23	52	0	2 775	0
		145358	**Bossuet, de De Jumonville à Turenne - réhab AQ AO-10072**	NON	24 147	0	0	0	0	24 147	0
		145359	**De Cadillac, de De Jumonville à Turenne - réhab AQ AO-10072**	NON	10 236	0	0	0	0	10 236	0
		145360	**De Jumonville, de Bossuet à De Cadillac - réhab AQ AO-10072**	NON	56 352	0	0	0	0	56 352	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Mercier - Hochelaga-Maisonneuve**	145362	**145364seille, de Lacodaire à Carignan - réhab AQ AO-10072**	NON	53 522	0	0	0	0	53 522	0
		145371	**Sherbooke, de Nicolet à Bourbonnière - serv prof AQ__AO-215202**	NON	2 725	1 694	457	58	0	4 934	0
		147939	**Viau, de Notre-dame à Lafontaine - entrée serv AQ**	NON	62 736	5 439	-6 879	3 716	0	65 012	0
		147940	**Viau, de Notre-Dame à La Fontaine - serv prof AQ**	NON	306	1 173	232	14	0	1 725	0
		148968	**Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Reconst AQ**	NON				47 301	-1 333	45 969	84
		148969	**Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Serv Prof AQ**	NON	0	0	0	3 727	791	4 518	0
		149002	**Lescarbot, de De Repentigny à Mignault - Réhab AQ /SO 10136**	NON	360 037	0	0	0	0	360 037	340
		149005	**Mignault, de Lescarbot à Léon-Derome - Réhab AQ / SO 10136**	NON	566 647	0	0	0	0	566 647	390
		149006	**Honoré-Beaugrand, de Chénier à Place Chénier - Réhab AQ /SO 10136**	NON	246 749	0	0	0	0	246 749	173
		149007	**Place Chénier, de Chénier à Honoré-Beaugrand - Réhab AQ /SO 10136**	NON	333 692	0	0	0	0	333 692	250
		149008	**Chénier, de Place Chénier à Honoré-Beaugrand - Réhab AQ /SO 10136**	NON	85 553	0	0	0	0	85 553	75
		149426	**Lafontaine, de Saint-Clément à Viau - reconst AQ**	NON	191 033	51 039	-27 903	2 517	0	216 685	90
		149427	**La Fontaine, de Saint-Clément à Viau - serv prof AQ**	NON	440	2 278	216	37	0	2 971	0
		149919	**Adam, de Viau à de Ville-Marie - Reconst AQ**	NON	190 583	38 603	-9 269	10 771	0	230 688	70
		149920	**Adam, de Viau à de Ville-Marie - Serv Prof AQ**	NON	454	2 347	222	38	0	3 061	0
		150823	**Ontario, de Jeanne-d'Arc à De LaSalle - rehab AQ /SO 10136**	NON	442 822	0	0	0	0	442 822	280
		151849	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - serv prof AQ**	NON	6 196	0	0	0	0	6 196	0
		152217	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst AQ_- Soum 314801**	NON	0	0	284 262	8 221	0	292 484	267
		152237	**Mousseau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst AQ - Serv prof - Soum 314901**	NON	591	0	3 178	3 662	0	7 432	0
		152248	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst AQ - SERV PRO AQ**	NON	0	0	14 699	900	0	15 599	0
		152250	**Bellerive, de Mousseau à Joffre - reconst AQ - serv prof**	NON	394	0	2 160	2 513	0	5 067	0
		152259	**Pierre-Bernard, Bellerive à Notre-Dame - Reconst AQ- Serv prof**	NON	4 333	0	3 838	4 046	-320	11 896	0
		152773	**Chambly de Ontario à Rouen - entrée de plomb (PRR)- 2014-006**	NON	366 360	0	0	0	0	366 360	1
		153602	**Darling, de Sherbrooke à Darling - réhab AQ**	NON	75 721	0	0	0	0	75 721	100
		154724	**Mercier, de Pierre de Coubertin à Sainte-Claire - entrée de plomb- AQ**	NON	49 793	0	0	0	0	49 793	1
		154725	**Joffre, de Hochelaga à Pierre de Coubertin - entrée de plomb - AQ**	NON	89 733	0	0	0	0	89 733	1
		154726	**Rue Pierre-Tétreault, de Forbin-Janson à de Grosbois - entrée de plomb - AQ**	NON	37 512	0	0	0	0	37 512	1
		155921	**Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - reconst AQ**	NON	0	0	2 336	115 374	0	117 710	163
		155922	**Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - reconst AQ - Soum 285701**	NON	0	0	187 827	415	0	188 241	71
		156055	**Souligny, de Desmarteau à Paul-Pau - reconst AQ_Soum 316301**	NON				78 664	10 631	89 295	
		156608	**Souligny, de Desmarteau à Paul-Pau - serv prof AQ reconst AQ**	NON	0	4 664	0	1 697	1 658	8 018	0
		156613	**Sherbrooke, de limite ouest arrondissement à Saint-Germain - Reconst AQ-SP**	NON				8 079	913	8 992	490
		156620	**Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst AQ - serv prof AQ**	NON				765	2 166	2 931	0
		156909	**Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - reconst AQ - serv prof - Soum 285701**	NON	0	0	17 583	-1 107	0	16 476	0
		158047	**H.-Beaugrand,Pierre-DeCoubertin à Ste-Claire-Entrée Serv AQ - Soum 2015-008**	NON	0	46 719	0	0	0	46 719	0
		158048	**Toulouse, de Bossuet à Du Quesne - Entrées Services AQ - Soum 2015-008**	NON	0	12 703	0	0	0	12 703	0
		158049	**Pierre-Bernard, de Sherbrooke à De grobois - Entrées Serv. AQ-Soum 2015-008**	NON	0	76 956	0	0	0	76 956	0
		158050	**Dubuisson, de Saint-Donat à Baldwin - Entrées Services AQ - Soum 2015-008**	NON	0	42 730	0	0	0	42 730	0
		160044	**de Rouen, de Moreau à Saint-Germain - Rehab AQ**	NON	0	0	289 258	762	0	290 020	198
		160051	**Davidson, de Hochelaga à Sherbrooke - Rehab AQ**	NON				519 688	-2 163	517 525	
		160615	**de Rouen, de Moreau à Saint-Germain - Rehab AQ - serv prof AQ**	NON	0	0	14 242	869	0	15 111	0
		161123	**Mercier, de Bellerive à Notre-Dame - reconst AQ**	NON				10 390	1 286	11 676	164
		161129	**Sicard, de Sainte-Catherine à Adam - Reconst AQ**	NON				9 839	0	9 839	
		162220	**Notre-Dame, de Honoré-Beaugrand à Saint-Donat - Ent Serv AQ_- Soum 281401**	NON	0	0	28 979	8 238	0	37 218	0
		162446	**Lacordaire, de Chauveau à Sherbrooke - reconst AQ - serv prof**	NON				4 318	0	4 318	
		162449	**Dubuisson, de Meese à De Contrecoeur - ent serv AQ - Soum 2016-013**	NON	0	0	18 495	-8 050	0	10 445	0
		162454	**de Toulouse, de Dickson à Bossuet - ent serv AQ - Soum 2016-013**	NON	0	0	8 845	1 600	0	10 445	0
		163864	**Desjardins, de de Rouen à Hochelaga - réhab AQ**	NON				338 060	-2 726	335 334	292
		163865	**De Boucherville, de Notre-Dame à Port de Montréal - réhab AQ**	NON				188 977	-6 325	182 653	
		163866	**Létourneux, de Hochelaga à Pierre-De-Coubertin - réhab AQ**	NON				530 187	8 283	538 470	292
		163874	**Haig, de Hochelaga à Sherbrooke - reconst AQ_Soum 2017-016**	NON				945 105	115 433	1 060 538	
		163875	**Haig, de Pierre-De Coubertin à Sherbrooke - reconst AQ**	NON				77 154	25 132	102 285	910
		165707	**Rameau, de Liébert à Dyonnet - réhab AQ**	NON				340 684	-6 166	334 518	236
		165711	**Des Ormeaux, de Bellerive à Notre-Dame - réhab AQ**	NON				143 730	0	143 730	128
		165712	**Honoré-Beaugrand, de Sherbrooke à Place Honoré-Beaugrand - réhab AQ**	NON				257 163	10 084	267 246	
Total Mercier - Hochelaga-Maisonneuve					**3 659 456**	**393 165**	**782 075**	**3 700 893**	**157 345**	**8 692 935**	**5 108**
Montréal-Nord		144300	**Belleville, de Monselet à Gouin - reconst AQ**	NON	14 958	118 768	-69 126	-34 290	0	30 310	0
		144301	**Belleville, de Monselet à Gouin - serv prof AQ**	NON	8 992	0	0	0	0	8 992	0
		149923	**Villeneuve, de Boulevard Rolland à Boulevard Langelier - Réhab AQ/SO10136**	NON	318 175	0	0	0	0	318 175	400
		149924	**Boulevard Langelier, de Pierre à Villeneuve - Réhab AQ/ SO10136**	NON	244 524	0	0	0	0	244 524	333
		149932	**Salk, de Henri-Bourassa à de la Gare - Réhab AQ /SO 10136**	NON	178 612	0	0	0	0	178 612	496
		149933	**Ethier, de Henri-Bourassa à Léger - réhab AQ/ SO10136**	NON	76 454	0	0	0	0	76 454	100
		149934	**Henri-Bourassa, de Drapeau à Ethier - réhab AQ /SO10136**	NON	66 044	0	0	0	0	66 044	71

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Montréal-Nord**	153045	**De Rome , de Sabrevois à Fleury - serv prof AQ_Soum. 960**	NON	1 549	6 515	24 020	-7 572	0	24 512	0
		153047	**Belleville de Industriel à Fleury - serv prof AQ_Soum. 960**	NON	8 298	12 785	45 093	-12 227	0	53 949	0
		156040	**London, de Gouin à Henri-Bourassa - reconst AQ_- Soum 961/6**	NON	0	11 185	391 047	5 182	18 766	426 180	291
		156041	**Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst AQ**	NON	0	4 741	13 526	0	0	18 268	389
		156171	**Gouin, de Lacordaire à Veuillot - Entrées services AQ_- Soum 255301**	NON	0	0	44 811	0	457	45 268	0
		156173	**Gouin, de Lacordaire à Veuillot-Entrées Services AQ-serv prof Soum 255301**	NON	0	0	1 287	44	0	1 331	0
		157152	**London, de Gouin à Henri-Bourassa - reconst AQ - serv prof - Soum 961/6**	NON	0	8 919	73 342	-26 829	0	55 431	0
		157153	**Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst AQ - serv prof**	NON	0	0	10 135	1 708	0	11 843	0
		157508	**Martial, de Des Laurentides à Pie-IX - Ent Serv AQ AO-934**	NON	0	17 715	-2 100	4 120	1 984	21 718	0
		157510	**de Cobourg, de de Mont-Joli à Sabrevois - Ent Serv AQ AO-934**	NON	0	39 801	-2 100	5 493	-916	42 279	0
		157511	**Saint-Vital, de Prieur à Monselet - Ent Serv AQ AO-934**	NON	0	3 082	-2 100	1 373	153	2 509	0
		157584	**Henri-Bourassa, de Belleville à de Cobourg - reconst AQ - Serv**	NON				38 564	0	38 564	
		160001	**Léger, de Salk à Lanthier - réhab AQ**	NON				252 390	23 233	275 623	257
		160040	**L'Archevêque, de d'Amos à de Charleroi - Ent Serv AQ**	NON	0	53 024	-25 761	0	0	27 263	0
		162257	**de Rome, de Martial à Monselet - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	13 039	0	0	13 039	0
		162259	**de Rome, de Monselet à Prieur - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	19 552	0	0	19 552	0
		162261	**Bruxelles, de Monselet à Prieur - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	504	0	0	504	0
		162263	**Des Récollets, de Fleury à Prieur - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	3 727	0	0	3 727	0
		162265	**Brunet, de Gouin à de Séville - ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	20 845	0	0	20 845	0
		162267	**Brunet, de Léger à Perras- ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	3 276	0	0	3 276	0
		162269	**Pelletier, d'Amos à de Charleroi- Ent Serv AQ_- Soum 979/9**	NON	0	0	8 673	0	0	8 673	0
		162271	**Pelletier, de Charleroi à de Castille - Ent Serv AQ_- Soum 979/9**	NON	0	0	4 143	0	0	4 143	0
		162273	**Arthur-Chevrier, de Rolland à Désy - Ent Serv AQ_- Soum 977/7**	NON	0	0	504	0	0	504	0
		162456	**Hénault, de d'Amiens à Forest - réhab AQ**	NON				172 704	-298	172 407	236
		164169	**Forest, d'Armand-Lavergne à Sainte-Gertrude - Ent Serv AQ - Soum 977/7**	NON				3 226	0	3 226	0
		164170	**Gouin, de Laurentides à Audoin - Ent Serv AQ - Soum 977 / 7**	NON				7 169	0	7 169	0
		164171	**Gouin, de Salk à Lacordaire - ent serv AQ - Soum 977 / 7**	NON				7 994	0	7 994	0
		165844	**Henri-Bourassa, de Saint-Michel à Audoin - rehab AQ**	NON				145 618	6 292	151 909	194
		166707	**Langelier, de de Dijon à Marie-Victorin - réhab AQ**	NON				125 565	7 106	132 671	138
	Total Montréal-Nord				**917 606**	**276 534**	**576 338**	**690 233**	**56 775**	**2 517 486**	**2 905**
	Outremont	139401	**De l'Épée, de Laurier à St-Joseph - reconst AQ_- Soum 284401**	NON				271 327	1 765	273 092	130
		139402	**De L'Épée, de Laurier à St-Joseph, serv prof AQ_Soum 284401**	NON	0	0	0	10 487	4 233	14 720	0
		139406	**Laurier, de Durocher à Hutchison - serv prof AQ**	NON	0	0	2 637	809	0	3 446	0
		139949	**Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De l'Épée - reconst AQ_Soum 284401**	NON				97 723	22 551	120 274	
		139951	**Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De L'Épée-serv prof AQ Soum 284401**	NON	0	0	0	5 391	2 505	7 896	0
		144508	**Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - reconst AQ soum 284501**	NON				113 540	0	113 540	
		144510	**Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - serv prof AQ**	NON	0	0	0	5 921	0	5 921	0
		144513	**Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - reconst AQ - AO284601**	NON	164 313	0	0	0	0	164 313	57
		144514	**Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - serv prof AQ - AO284601**	NON	0	8 964	6	0	0	8 971	0
		145259	**Pratt, de Ducharme à Bates - reconst AQ - Soum TP01/01-15**	NON	0	291 277	-79 683	-11 334	0	200 260	140
		145260	**Pratt, de Ducharme à Bates - serv prof AQ**	NON	12 352	9 978	28 616	303	0	51 248	0
		145965	**McCulloch, de Mont-Royal à Maplewood - reconst AQ - Soum TP01/01-15**	NON	0	626 719	-78 950	-16 916	0	530 853	168
		149652	**McCulloch, de Mont-Royal à Maplewood - serv prof AQ**	NON	26 147	32 813	13 470	1 459	0	73 889	0
		161833	**Van Horne, de Pratt à Hartland - serv prof AQ**	NON	0	0	139	0	0	139	0
		161835	**Van Horne, de Antonine-Maillet à Rockland - serv prof AQ**	NON	0	0	56	0	0	56	0
	Total Outremont				**202 812**	**969 752**	**-113 710**	**478 710**	**31 054**	**1 568 618**	**495**
	Pierrefonds - Roxboro	125208	**2e Avenue nord,de Gouin à la 4e Rue - serv prof AQ**	NON				2 328	0	2 328	
		139158	**11e, de 15e Avenue à la 13e Avenue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	79 226	8 831	109	0	0	88 166	0
		139164	**Langevin, de Gouin à Richer - reconst AQ ST-14-04**	NON	47 662	0	0	0	0	47 662	1
		139165	**Allard, de Gouin à Richer - reconst AQ**	NON	46 913	0	0	0	0	46 913	0
		139171	**11e Rue, de 15e Avenue à 15e Avenue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	71 359	8 384	103	0	0	79 846	0
		139173	**14e Avenue, de la 13e Rue à la 11e Rue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	26 469	2 597	32	0	0	29 099	0
		139199	**Woodland, de Chestnut à Pavillon - reconst AQ ST-14-06**	NON	258 943	0	0	0	0	258 943	0
		139208	**11e Rue, de la 13e Avenue à la 11e Avenue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	70 505	8 384	103	0	0	78 992	0
		139238	**13e Avenue, de la 14e Rue à la 9e Rue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	116 681	13 714	169	0	0	130 564	0
		140158	**Bergeron, de Lalande à Lalande - reconst AQ**	NON	134 557	14 017	0	0	0	148 573	251
		145986	**Bergeron, de Lalande à Lalande - serv prof AQ**	NON	2 563	4 200	238	0	0	7 001	0
		145989	**11e Rue, de 15e Avenue à 15e Avenue - serv prof AQ**	NON	4 155	0	249	0	0	4 404	0
		145991	**14e Avenue, de la 13e Rue à la 11e Rue - serv prof AQ**	NON	2 541	0	152	0	0	2 693	0
		146256	**15e Avenue, de la 13e Rue à la 10e Rue - reconst AQ_ST-14-08**	NON	303 232	8 384	103	0	0	311 720	211
		146258	**15e Avenue, de la 13e Rue à la 10e Rue - serv prof AQ**	NON	4 659	0	279	0	0	4 939	0
		146263	**3e Avenue nord, de Gouin à la 4e Rue - serv prof AQ**	NON				2 183	0	2 183	0
		152186	**Allard, de Gouin à Richer - serv.prof AQ**	NON	9 928	0	0	0	0	9 928	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Pierrefonds - Roxboro**	152187	**Langevin, de Gouin à Richer - serv.prof AQ**	NON	9 676	0	0	0	0	9 676	0
		152190	**11e Rue, de 15e Avenue à la 13e Avenue - serv.prof AQ**	NON	10 831	0	353	0	0	11 183	0
		152401	**Woodland, de Chestnut à Pavillon - serv prof AQ**	NON	12 182	0	0	0	0	12 182	0
		152402	**13e Avenue, de 14e Rue à 9e Rue - serv prof AQ**	NON	12 769	0	520	0	0	13 289	0
		152473	**Chestnut, de limite est à Richer - Reconst AQ ST-14-06**	NON	595 277	0	0	0	0	595 277	429
		152474	**Chestnut, de limite est à Richer - serv prof AQ**	NON	11 229	0	0	0	0	11 229	0
		152475	**Brunet, de Gouin à Chestnut - reconst AQ_ST-14-06**	NON	146 267	0	0	0	0	146 267	105
		152476	**Brunet, de Gouin à Chestnut - serv prof AQ**	NON	5 921	0	0	0	0	5 921	0
		152766	**11e Rue, de 13e Avenue à 11e Avenue - serv prof AQ**	NON	3 933	0	236	0	0	4 169	0
		153992	**Lorraine, de Balmoral à Dalhousie - reconst AQ ST-14-20**	NON	197 989	0	0	0	0	197 989	180
		153993	**Varennes, de De Versailles à Dalhousie - reconst AQ_AO-ST1421**	NON	269 686	0	0	0	0	269 686	238
		153994	**Lorraine, de Balmoral à Dalhousie - serv prof AQ**	NON	11 273	508	345	0	0	12 127	0
		153995	**Varennes, de De Versailles à Dalhousie - serv prof AQ_ST1421**	NON	6 102	700	-40	0	0	6 762	0
		155959	**Perreault, de Dupuis à Pascal - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				239 962	-11 792	228 170	319
		155960	**Perreault, de Dupuis à Pascal - serv prof AQ**	NON				18 834	-3 863	14 971	0
		155963	**Pascal, de Acres à Perreault - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				138 403	-6 852	131 551	184
		155964	**Pascal, de Acres à Perreault - serv prof AQ**	NON				10 986	-2 228	8 758	0
		155981	**3e Rue, de 2e Avenue Nord à 1re Avenue Nord - serv prof AQ**	NON				655	0	655	0
		155986	**4e Avenue, de Gouin à 4e Rue - serv prof AQ**	NON				1 819	0	1 819	0
		155992	**Maher, de limite ouest à Saint-Charles - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	555 173	15 360	3 234	0	573 767	472
		155993	**Maher, de limite ouest à Boulevard Saint-Charles - serv prof AQ**	NON	0	3 365	0	0	0	3 365	0
		155995	**Valley, de Monteray à Vincent - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	272 773	7 547	1 589	0	281 909	232
		155996	**Valley, de Monteray à Vincent - serv prof AQ**	NON	0	3 365	0	0	0	3 365	0
		155999	**Monteray, de Maher à Omega - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	158 704	4 391	925	0	164 020	135
		156001	**Vincent, de Omega à Maher - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	174 166	4 819	1 015	0	179 999	148
		156003	**Arnold, de Apple Blossom à Maher - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	137 699	3 810	802	0	142 311	117
		156005	**Apple Blossom, de Maher à Arnold - reconst AQ - ST-15-04**	NON	0	610 311	16 885	3 555	0	630 751	519
		156006	**Apple Blossom, de Maher à Arnold - serv prof AQ**	NON	0	3 365	0	0	0	3 365	0
		156007	**13e Rue, de 16e Avenue à 13e Avenue - reconst AQ - Soum ST-15-05**	NON	0	305 943	12 308	-86	0	318 166	385
		156009	**16e Avenue, de 13e Rue à 10e Rue - reconst AQ - Soum ST-15-05**	NON	0	179 529	7 223	-50	0	186 701	226
		156011	**10e Rue, de 17e Avenue à 13e Avenue - reconst AQ_- Soum ST-15-05**	NON	0	446 167	17 950	-125	0	463 992	562
		156013	**Du Bosquet, de Acres à Oakwood - reconst AQ - ST-15-09**	NON	0	678 745	14 562	8 941	0	702 248	598
		156014	**Du Bosquet, de Acres à Oakwood - serv prof AQ**	NON	0	6 556	0	0	0	6 556	0
		156015	**Thorndale, de Acres à Oakwood - reconst AQ - ST-15-09**	NON	0	218 912	4 696	2 884	0	226 492	193
		156016	**Thorndale, de Acres à Oakwood - serv prof AQ**	NON	0	3 278	0	0	0	3 278	0
		156019	**Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				157 939	-4 091	153 848	215
		156020	**Hamel, de Perreault à Sainte-Croix -_serv prof AQ**	NON				13 088	-2 604	10 485	0
		156021	**Boileau, de Dupuis à Pascal - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				220 110	-363	219 747	307
		156022	**Boileau, de Dupuis à Pascal - serv prof AQ**	NON				18 235	-3 718	14 517	0
		156039	**3e Rue, de 2e Avenue nord à 1re Avenue nord - serv prof EG SAN**	NON				655	0	655	0
		156044	**4e Avenue, de Gouin à la 4e Rue - serv prof ÉG SAN**	NON				1 819	0	1 819	0
		156835	**5e Avenue, de 8e Rue à 7e Rue - réhab AQ - ST-15-07**	NON	0	58 299	0	0	0	58 299	89
		156836	**8e Rue, de Prince-Edward à 5e Avenue - réhab AQ - ST-15-07**	NON	0	34 008	0	0	0	34 008	56
		157176	**Edgewood, de limite ouest à de Versailles - réhab AQ - ST-15-07**	NON	0	19 433	0	0	0	19 433	34
		157258	**18e Avenue, de 18e Avenue(près #32)à 17e Avenue - reconst AQ_Soum ST-15-05**	NON	0	77 336	3 111	-22	0	80 425	97
		157996	**Sherwood, de De Versailles à Berry - serv prof AQ**	NON	0	6 299	13 762	3 875	0	23 936	0
		158459	**Hortie, de Laurin à Gouin - serv prof AQ - Soum ST-16-05**	NON	0	4 920	15 763	592	0	21 274	0
		158461	**Laurin, de Hortie à Gouin - serv prof AQ**	NON	0	4 920	18 924	707	0	24 550	0
		159228	**Olympia, de Cul-de-sac à Gouin - serv prof AQ**	NON	0	4 920	18 573	694	0	24 186	0
		159229	**Olympia, de Olympia (près #4929) à d' Orléans - serv prof AQ**	NON	0	0	3 005	110	0	3 115	0
		159230	**11e Avenue, de 14e Rue à 8e Rue - serv prof AQ**	NON	0	9 449	16 535	281	0	26 265	0
		159231	**10e Avenue, de 14e Rue à 11e Rue - serv prof AQ**	NON	0	3 150	5 820	99	0	9 069	0
		159232	**Dalhousie, de Sherwood à Lombardy - serv prof AQ**	NON	0	5 497	11 470	3 369	0	20 336	0
		159233	**Alma, de De Lorraine à Lombardy - serv prof AQ**	NON	0	3 436	6 487	1 915	0	11 838	0
		159234	**Balmoral, de Varennes à Lombardy - serv prof AQ**	NON	0	4 810	10 648	3 121	0	18 579	0
		159242	**Dupuis, de Acres à Sainte-Croix - serv prof AQ**	NON				17 248	-3 512	13 736	0
		159243	**Côté, de Cul-de-sac à Sainte-Croix - serv prof AQ**	NON				4 788	-844	3 944	0
		159244	**Gouin, de Coursol à des Cageux - serv prof AQ**	NON	0	3 690	0	0	0	3 690	0
		159245	**Gouin, de des Cageux à De Gaulle - serv prof AQ**	NON	0	5 166	0	0	0	5 166	0
		159246	**Gouin, de Geneviève à Gouin (près #17140) - serv prof AQ**	NON	0	5 904	0	0	0	5 904	0
		159248	**Dupuis, de Acres à Sainte-Croix - reconst AQ_Soum ST-17-04**	NON				218 171	-10 563	207 608	290
		159250	**Côté, du Cul-de-sac à Sainte-Croix - reconst AQ__Soum ST-17-04**	NON				56 432	-2 672	53 760	75
		161841	**Gouin, du Chemin de la Rive-Boisée à Marceau - serv prof AQ**	NON	0	0	6 138	1 220	0	7 358	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Pierrefonds - Roxboro**	161842	**Émile, de Roméo à Marceau - serv prof AQ**	NON	0	0	1 311	261	0	1 572	0
		161843	**Raymond, de David à Simone - serv prof AQ**	NON	0	0	2 094	417	0	2 511	0
		161844	**Raymond, de boul. Gouin à Léo - serv prof AQ**	NON	0	0	3 775	751	0	4 526	0
		161845	**Roméo, de des Maçons à Léo - serv prof AQ**	NON	0	0	3 775	751	0	4 526	0
		161846	**David, de 13740 David à Marceau - serv prof AQ**	NON	0	0	3 933	782	0	4 715	0
		161847	**Simone, de David à Raymond - serv prof AQ**	NON	0	0	1 780	353	0	2 133	0
		161848	**André, de Marceau à Raymond - serv prof AQ**	NON	0	0	2 205	438	0	2 643	0
		161849	**Albert, de David à Raymond - serv prof AQ**	NON	0	0	2 622	522	0	3 144	0
		161850	**Marceau, de Émile à du Parc - serv prof AQ**	NON	0	0	11 566	2 297	0	13 863	0
		161851	**Marceau, de du Parc à Huntington - serv prof AQ**	NON	0	0	8 816	1 645	0	10 461	0
		161982	**Marceau, de Gouin à Émile - serv prof AQ**	NON	0	0	1 311	368	0	1 679	0
		164076	**William, de London à Desjardins - serv prof AQ**	NON	0	0	5 426	0	0	5 426	0
		164078	**Aquila, de Louis-XV à Elizabeth - serv prof AQ**	NON	0	0	3 712	0	0	3 712	0
		164087	**Elizabeth, de Cadillac à de Versailles -serv prof AQ**	NON	0	0	5 140	0	0	5 140	0
		164089	**12e Avenue, de la 11e Rue à la 9e Rue - serv prof AQ**	NON				586	0	586	0
		164091	**Maurice, de Cedar à King - serv prof AQ**	NON				1 783	0	1 783	
		164436	**James, de Cedar à King - serv prof AQ**	NON				1 621	0	1 621	
		164437	**Gouin, de Robitaille à Alexander - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				65 741	20 559	86 301	
		165011	**Lyons, de King à Juneau - reconst AQ_- Soum ST-17-05**	NON				226 789	0	226 789	222
		165012	**Lyons, de King à Juneau - serv prof AQ**	NON	0	0	5 706	14 420	-4 589	15 537	0
		165212	**5e Avenue de Gouin au #35, 5e Avenue - serv prof ÉG SA**	NON				879	0	879	0
		165214	**5e Avenue du #35, 5e Avenue au #16 , 5e Avenue - serv prof ÉG SA**	NON				1 416	0	1 416	0
		165226	**Rolland, de Maurice à Labelle - serv prof AQ**	NON				1 215	0	1 215	
		165229	**Pine, de Maurice à Rideau - serv prof AQ**	NON				1 053	0	1 053	
		165231	**Royal, de Maurice à Rideau - serv prof AQ**	NON				1 215	0	1 215	
		165233	**Rideau, de Rolland à Simard - serv prof AQ**	NON				1 215	0	1 215	
		165246	**Grey, de Racine à Delray - serv prof AQ**	NON				1 864	0	1 864	
		165250	**Delray, de Fox à Belleville - serv prof AQ**	NON				1 459	0	1 459	
		165690	**Racine, de Fox à Belleville - serv prof AQ**	NON				1 864	0	1 864	
		165691	**Belleville, du Pierrefonds au Gouin - serv prof AQ**	NON				2 917	0	2 917	
		166229	**3e Avenue, de Centre-Commercial à la 2e Rue - serv prof AQ**	NON				2 002	0	2 002	0
		166292	**3e Avenue, de Centre-Commercial à la 2e Rue - serv prof ÉG san**	NON				2 002	0	2 002	0
		166295	**12e Avenue, de la 11e Rue à la 9e Rue - serv prof ÉG**	NON				586	0	586	0
		166356	**5e Avenue, de Gouin à #35 5e Avenue - serv prof AQ**	NON				879	0	879	0
		166357	**5e Avenue, de #35, 5e Avenue à #16 , 5e Avenue - serv prof AQ**	NON				1 416	0	1 416	0
		166745	**Bélair, de #10438 Bélair à Bellevue - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				18 429	12 083	30 512	
		166746	**Bellevue, de Belvédère à Bélair - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				222 140	69 667	291 807	
		166748	**Belvédère, de Bellevue à #10444 Belvédère - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				49 036	15 329	64 365	
		166752	**Belmont, de Belvédère à Belvédère - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				90 094	28 164	118 258	
		166754	**Godard, de #4625 Godard à Bonny - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				66 848	20 897	87 746	
		166755	**Bonny, de Alexander à #4966 Bonny - réhab AQ_Soum ST-17-07**	NON				59 558	18 618	78 177	
Total Pierrefonds - Roxboro					**2 472 528**	**4 079 007**	**305 909**	**2 009 909**	**127 627**	**8 994 980**	**6 890**
Plateau Mont-Royal		129902	**Saint-Urbain, de Rachel à Marie-Anne - const AQ**	NON	18 365	72 821	-43 533	-14 720	0	32 931	27
		129903	**Saint-Urbain, de Rachel à Marie-Anne - serv prof AQ**	NON	8 106	3 809	34 374	1 084	0	47 373	0
		132872	**Saint-Joseph, de Saint-Denis à Saint-Hubert - reconst AQ**	NON	0	922 181	-104 375	0	0	817 807	691
		132873	**Saint-Joseph, de Saint-Denis à Saint-Hubert - serv prof AQ**	NON	1 419	667	8 583	190	0	10 858	0
		138111	**Papineau, de Sherbrooke à Gauthier - reconst AQ - AO 262002**	NON	0	601 633	27 180	2 693	0	631 507	520
		138921	**Papineau, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof AQ**	NON	7 694	3 446	5 578	450	0	17 168	0
		141036	**Saint-Viateur, de Gaspé à Henri-Julien - construction AQ - AQ 265202**	NON	0	138 756	52 069	49 193	0	240 018	150
		141037	**Saint-Viateur, de Gaspé à Henri-Julien - serv prof AQ - AO 265202**	NON	0	0	29 431	340	0	29 772	0
		143263	**Masson, de Papineau à Chabot - serv prof AQ**	NON	0	0	57 724	3 003	-386	60 341	0
		143278	**Berri, de Saint-Joseph à Bibeau - reconst AQ_Soum 266601**	NON				329 329	-85 286	244 043	210
		143279	**Berri, de Saint-Joseph à Bibaud - serv prof AQ**	NON	0	0	0	8 107	8	8 115	0
		143866	**Parthenais, de Rachel à Marie-Anne - serv prof AQ**	NON	0	0	33	1 076	994	2 103	0
		143871	**Rachel, de De Bullion à Saint-André - Rehab AQ AO-10072**	NON	633 731	0	0	0	0	633 731	0
		143877	**De Mentana, de Roy à Duluth - serv prof AQ**	NON	0	0	109	0	0	109	0
		143889	**Resther, de Laurier à Bibaud - Rehab AQ/SO10072**	NON	4 309	0	0	0	0	4 309	17
		144493	**Resther, de Bibeau à Boucher - Reconst AQ**	NON	24 620	11 344	81 773	366	0	118 103	18
		144494	**Resther, de Bibeau à Boucher - Serv prof AQ**	NON	29 138	10 809	13 392	3 076	0	56 415	0
		145609	**Coloniale, de Roy à Napoléon - reconst AQ__Soum 266601**	NON				345 418	-23 957	321 460	180
		145610	**Coloniale, de Roy à Napoléon - serv prof AQ**	NON	0	0	3 432	6 984	8	10 424	0
		146557	**Des Érables, de Sherbrooke à Rachel - serv prof AQ**	NON	0	0	5 697	1 076	994	7 767	0
		146564	**Laurier, de Hutchison à Du Parc - serv prof AQ**	NON	0	0	457	0	0	457	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Plateau Mont-Royal**	147075	**Saint-André, de Cherrier à Mont-Royal - Reconst AQ**	NON	0	0	426	11 392	5 638	17 456	1 215
		147079	**Rachel, de Du Parc Lafontaine à Papineau - Rehab AQ /SO 10136**	NON	1 114 900	0	0	0	0	1 114 900	731
		147291	**Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis - Reconst AQ - Soum DDTTP54-15-02**	NON	0	96 909	6 791	23 429	-23 429	103 701	164
		147293	**Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis - serv prof AQ_- soum DDTTP 54-15-12**	NON	0	29 493	971	4 345	0	34 809	0
		150717	**Fullum, de Rachel à Marie-Anne - Réhab AQ / AO10136**	NON	0	0	332 624	0	0	332 624	259
		151287	**Jeanne-Mance, de Mont-Royal à Villeneuve - Serv Prof AQ**	NON	26 883	0	1 790	0	0	28 673	0
		151496	**Clark, de Saint-Joseph à Laurier - Reconst AQ**	NON	0	453 117	-95 961	95 961	-95 961	357 156	121
		151497	**Clark, de Saint-Joseph à Laurier - serv prof AQ**	NON	0	53 270	-22 594	27 525	-22 594	35 607	0
		155285	**De Lanaudière, de Rachel à Marie-Anne - serv prof AQ**	NON				789	0	789	0
		155291	**Papineau, de Gauthier à Marie-Anne - serv prof AQ**	NON				1 244	0	1 244	0
		155333	**Laval, de Sherbrooke à Carré Saint-Louis - réhab AQ Soum 10164**	NON	0	491 402	2 397	12 003	0	505 802	239
		155388	**Berri, de Roy à Duluth - serv prof AQ**	NON				15 388	668	16 056	0
		155709	**Prince-Arthur, de University à Hutchison - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	549 454	-56 184	0	493 270	340
		160626	**Clark, de Saint-Viateur à Bernard - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	569 281	-65 598	0	503 684	272
		160630	**Rachel, de Parthenais à Chapleau - rehab ÉG unit_Soum 321701**	NON				175 298	185	175 483	300
		161813	**Rachel, de des Érables à Parthenais - Reconst AQ**	NON				9 487	994	10 480	210
		162840	**Chapleau, de Sherbrooke à Rachel - réhab ÉG unit_Soum 321701**	NON				121 587	161	121 748	225
		162842	**Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - reconst AQ__Soum DDTTP54-17-06**	NON				1 004 292	-145 373	858 918	
		162843	**Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof AQ**	NON				86 883	-17 999	68 884	0
		162847	**Rachel, de Christophe-Colomb à De la Roche - reconst AQ**	NON				789	0	789	50
		164013	**Napoléon, de Saint-Christophe à de Mentana - reconst AQ**	NON				11 771	0	11 771	120
		165175	**Bercy, de Sherbrooke Est à Rachel Est - réhab ÉG unit_Soum 321701**	NON				1 124	201	1 325	185
		165176	**Rachel, de Parthenais à Montgomery - reconst AQ**	NON				58 690	0	58 690	0
		166033	**Rachel, de Parthenais à Hogan - reconst AQ_Soum 321701**	NON				462 257	140 261	602 518	
		166034	**Rachel, de Parthenais à Hogan - reconst AQ**	NON				18 458	5 654	24 111	1 310
		166731	**Saint-Dominique, de Sherbrooke à Prince-Arthur - Reconst AQ**	NON				8 247	-3 062	5 185	
		167021	**Guilbault, de Saint-Laurent à Saint-Dominique - réhab AQ**	NON				173 754	-6	173 748	60
		167023	**Assomption, de Beaubien à Saint-Zotique - réhab AQ**	NON				363 893	20 800	384 693	
	Total Plateau Mont-Royal				**1 869 163**	**2 889 659**	**1 517 104**	**3 304 490**	**-241 491**	**9 338 925**	**7 614**
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	129859	**64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - reconst AQ_RP-ING13-03**	NON	89 257	62 291	35 371	79 703	-79 703	186 919	0
		130341	**64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - serv prof AQ - AO13-13055**	NON	13 809	1 966	414	4 636	0	20 825	0
		142839	**58e Avenue, de Maurice-Duplessis à Perras - reconst AQ RP-ING13-03**	NON	723 559	132 351	56 406	197 646	-197 646	912 317	0
		142843	**58e Avenue, de Maurice-Duplessis à Perras - serv prof AQ - AO13-13055**	NON	15 136	2 362	498	9 868	9	27 873	0
		145299	**14e Avenue, de Victoria à Parent - réhab AQ/ SO10136**	NON	307 847	0	0	0	0	307 847	265
		145401	**82e Avenue, de Bellerive à Notre-Dame - réhab AQ /SO10136**	NON	317 755	0	0	0	0	317 755	283
		145402	**82e Avenue, Notre-Dame à Victoria - réhab AQ /SO10136**	NON	154 849	0	0	0	0	154 849	262
		145407	**12e Avenue, de De La Gauchetière à René-Lévesque - réhab AQ/ SO10136**	NON	130 898	0	0	0	0	130 898	170
		149963	**Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst. AQ - RP-ING14-02**	NON	168 785	0	36 333	1 827	0	206 945	185
		149964	**Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Serv Prof AQ - RP ING14-02**	NON	3 329	3 765	57 698	6 952	0	71 744	0
		149970	**Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Reconst AQ RPING14-02**	NON	0	103 358	0	0	0	103 358	126
		149971	**Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Serv Prof AQ - RPING14-02**	NON	25 103	2 801	8 234	3 122	3	39 263	0
		153155	**5e Avenue, de Victoria à De La Gauchetière - Ent Serv AQ - RP-ING-14-07**	NON	96 569	926	-926	0	0	96 569	0
		158248	**De la Gauchetière, de Pierre-Lacroix à Poitou - Entrées services AQ**	NON	0	5 853	0	5 554	0	11 406	0
		158249	**Sainte-Catherine, Limite ouest à 2e Avenue - Entrées services AQ**	NON	0	62 708	0	0	0	62 708	0
		158250	**Victoria, Limite ouest à 2e Avenue - Entrées services AQ**	NON	0	6 157	0	0	0	6 157	0
		158251	**Gratton, de 18e Avenue à Forsyth - Entrées services AQ**	NON	0	12 732	0	0	0	12 732	0
		158252	**16e Avenue, de Gratton à Forsyth - Entrées services AQ**	NON	0	5 853	0	0	0	5 853	0
		163011	**André-Ampère,Élie-Beaugrand à Armand-Bombardier-Ent.Serv AQ-Sou RP-ING16-0**	NON	0	0	2 392	838	0	3 230	0
		163013	**De Montigny, de la 43e avenue à la 47e avenue - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	12 304	4 308	0	16 611	0
		163014	**René-Lévesque, Des Saules à Boul.Tricentenaire - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	22 215	7 778	0	29 993	0
		163015	**Sainte-Catherine, de 2e avenue à 4e avenue - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	34 177	11 965	0	46 143	0
		163016	**Des Saules, de René-Lévesque à Ste-Catherine - Ent.Serv.-Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	87 835	30 751	0	118 587	0
		163017	**Forsyth, de 7e avenue à Saint-Jean-Baptiste - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	43 747	15 316	0	59 063	0
		163018	**66e Avenue, de Bellerive à Notre-Dame - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	12 304	4 308	0	16 611	0
		163019	**Bellerive, de 66e Avenue à 67e Avenue - ent.serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	7 177	2 513	0	9 690	0
		163020	**Prince-Arthur, de la limite à la 32e avenue - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	2 734	957	0	3 691	0
		163021	**Victoria, de 28e avenue à 32e avenue - Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	19 481	6 820	0	26 301	0
		163022	**16e avenue, de Victoria à De Gauchetiete- Ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	70 747	24 769	0	95 515	0
		163024	**16e Avenue, de Ontario à Gratton- ent.Serv -Soum RP-ING16-01**	NON	0	0	26 658	9 333	0	35 991	0
	Total Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles				**2 046 896**	**403 122**	**535 801**	**428 962**	**-277 337**	**3 137 445**	**1 291**
	Rosemont - Petite-Patrie	139101	**Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, reconst AQ - Soum 225904**	NON	583 958	59 982	-28 934	18 205	0	633 210	0
		139103	**Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, serv prof AQ**	NON	21 449	9 533	10 213	499	0	41 694	0
		139105	**Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, - reconst AQ_AO-215202**	NON	366 285	52 810	-58 714	1 153	0	361 533	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Rosemont - Petite-Patrie**	139107	**Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, ServprofAQ__AO-215202**	NON	12 043	8 453	1 811	280	0	22 587	0
		144455	**Fullum, de Masson à Dandurand - Reconst AQ /AO RPPV13-05067-OP**	NON	486 308	0	0	0	0	486 308	238
		144456	**Fullum, de Masson à Dandurand - Serv Prof AQ**	NON	9 486	0	887	0	0	10 372	0
		147224	**13e Avenue, de Laurier à Masson - réhab AQ - Soum 10072**	NON	198 403	0	0	0	0	198 403	175
		147225	**15e Avenue, de Rosemont à Bellechasse - réhab AQ - Soum 10072**	NON	228 296	0	0	0	0	228 296	182
		165865	**Rachel, de Parthenais à Montgomery - reconst AQ**	NON				3 153	0	3 153	0
		165881	**16e Avenue, de Beaubien à Bélanger - reconst AQ__Soum : 10118**	NON				651 916	-396	651 520	839
		165882	**16e Avenue, de Beaubien à Bélanger - serv prof_AQ**	NON				3 957	1 294	5 251	0
	Total Rosemont - Petite-Patrie				**1 906 227**	**130 777**	**-74 738**	**679 162**	**898**	**2 642 327**	**1 434**
	Saint-Laurent	139331	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - reconst AQ - Soum 13-006**	NON	46 060	0	0	0	0	46 060	0
		139333	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - serv prof AQ - Soum 12-015**	NON	0	0	2 876	0	0	2 876	0
		139339	**Decelles, de Gratton à Leduc - reconst AQ - Soum 13-006**	NON	21 481	0	0	0	0	21 481	0
		146297	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	464 988	0	0	0	0	464 988	590
		146298	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - serv prof AQ - Soum 13-019_S14033**	NON	3 770	0	0	0	0	3 770	0
		146307	**Barré, de Deguire à Chamberland - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	96 891	3 749	0	1 193	0	101 833	70
		146308	**Barré, de Deguire à Chamberland - serv prof AQ-Soum 13-019 S14033**	NON	1 928	0	0	0	0	1 928	0
		146312	**Rochon, de Champigny à Raimbault - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	154 167	5 850	0	516	0	160 534	152
		146313	**Rochon, de Champigny à Raimbault - serv prof AQ - Soum 13-019 S14033**	NON	1 928	0	0	0	0	1 928	0
		146319	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	270 444	0	0	0	0	270 444	525
		146320	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - serv prof AQ - Soum 13-019**	NON	4 097	0	0	24 275	0	28 372	0
		146327	**De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval - reconst AQ_Soum 14-026**	NON	364 268	28 182	0	1 362	0	393 812	409
		146328	**De La Sorbonne,du Chemin Laval au Chemin Laval-serv prof AQ S13-019 S14033**	NON	2 256	0	0	0	0	2 256	0
		151675	**Boulevard Alexis-Nihon, de Nantel à De L'Église - réhab AQ Soum 10072**	NON	329 456	0	0	0	0	329 456	267
		151678	**Alexis-Nihon, de 381-83 Alexis-Nihon à Jonhson-réhab AQ S.10072**	NON	290 412	0	0	0	0	290 412	374
		151679	**Couvrette, de Muir à Poirier - réhab AQ_Soum 10072**	NON	280 842	0	0	0	0	280 842	383
		151680	**Bertrand, de Decelles à de la Côte-Vertu - réhab AQ_Soum 10072**	NON	128 663	0	0	0	0	128 663	175
		151692	**Keller, de Jean-Bouillet à Achim - réhab AQ_Soum 10072**	NON	300 560	0	0	0	0	300 560	372
		152269	**Cambridge, de Patricia à de Londres - reconst AQ**	NON	0	86 670	0	0	0	86 670	137
		152270	**Cambridge, de Patricia à de Londres - serv prof AQ**	NON	0	3 688	2 697	1 252	0	7 638	0
		152275	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - reconst AQ**	NON	0	193 969	-2 986	0	0	190 983	385
		152276	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - serv prof AQ**	NON	0	7 412	7 137	454	0	15 004	0
		152281	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - reconst AQ**	NON	0	146 021	15 419	0	0	161 440	220
		152282	**Champigny,de Côte-Vertu à Rochon - serv prof AQ**	NON	0	5 369	4 779	435	0	10 583	0
		152288	**Nantel, de Boulevard Alexis-Nihon à du Caven Circle - réhab AQ_Soum 10072**	NON	61 070	0	0	0	0	61 070	94
		152289	**Beaudet, de Beaudet à Alexis-Nihon - réhab AQ_Soum 10072**	NON	64 586	0	0	0	0	64 586	150
		152290	**Stevens, de Boulevard Alexis-Nihon à de Caven Circle - réhab AQ_Soum 10072**	NON	55 870	0	0	0	0	55 870	94
		152459	**De l' Église, de Alexis-Nihon à Gratton - réhab AQ_Soum 10072**	NON	140 999	0	0	0	0	140 999	234
		152460	**Savard, de Achim à Robitaille - réhab AQ_Soum 10072**	NON	171 513	0	0	0	0	171 513	210
		153369	**Barré, de Rochon à Tassé - reconst AQ__Soum 14-026**	NON	413 063	15 981	0	0	0	429 044	296
		153370	**Barré, de Rochon à Tassé - serv prof AQ_S14033**	NON	3 076	0	0	0	0	3 076	0
		155022	**Crépreau, de #406 Crépeau à Laframboise - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	411 957	-84 023	0	327 934	454
		155106	**Iberville, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab AQ**	NON				167 089	-1 417	165 672	
		155905	**Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - reconst AQ**	NON	0	134 069	3 159	0	0	137 228	212
		155906	**Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof AQ**	NON	0	4 850	4 261	386	0	9 498	0
		155912	**Raimbault, du Boul.Côte-Vertu à Rochon - reconst AQ**	NON	0	130 606	476	0	0	131 083	198
		155913	**Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof AQ**	NON	0	4 282	3 735	187	0	8 203	0
		155934	**Fraser, de Dorais à Nantel - reconst AQ**	NON	0	129 211	3 028	0	0	132 238	233
		155935	**Fraser, de Dorais à Nantel - serv prof AQ**	NON	0	4 559	4 391	279	0	9 229	0
		155940	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - reconst AQ**	NON	0	0	168 291	0	0	168 291	190
		155941	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - serv prof AQ**	NON	0	5 091	3 877	1 402	0	10 370	0
		155947	**Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - reconst AQ**	NON	0	247 424	-7 239	0	0	240 185	300
		155948	**Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - serv prof AQ**	NON	0	5 313	4 234	1 418	0	10 965	0
		155953	**Chemin Laval, Poirier au #2230 Chemin Laval - reconst AQ**	NON	0	524 277	-5	0	0	524 272	714
		155954	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - serv prof AQ**	NON	0	16 454	12 450	4 200	0	33 103	0
		156631	**Marcel, de Létang à Biret - réhab AQ Soum 10164**	NON	0	97 449	811	0	-286	97 974	146
		158573	**Côte-de-Liesse, de Graveline à Montée de Liesse - réhab AQ-329401**	NON	0	0	249 850	-11 252	0	238 598	266
		160261	**Ouimet, de Rochon à Tassé - serv prof AQ**	NON	0	0	23 511	5 104	46	28 662	0
		160263	**Saint-Germain, de de l'Église à Côte-Vertu - serv prof AQ**	NON	0	0	37 618	8 167	74	45 859	0
		160265	**Edouard-Laurin(côté sud),de Buchanan à Cardinal - serv prof AQ**	NON	0	0	14 107	3 062	28	17 197	0
		160274	**Frenette, de Bourgoin à # 2292 Sigouin - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	269 742	-22 874	0	246 868	325
		160275	**Marcel, de Biret à Matis - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	167 598	-26 085	0	141 514	186
		160276	**O'Brien, de Cléroux à Henri-Bourassa limite arrond - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	337 770	-69 259	0	268 512	395
		160278	**Sigouin, de # 2445 Sigouin à # 2292 Sigouin - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	185 320	-16 379	0	168 941	220

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Saint-Laurent**	160279	**Matis, de Saint-Charles à # 3000 Matis - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	144 804	-22 898	0	121 906	190
		160280	**Abbott, de Badeaux à Nantel - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	138 244	-14 604	0	123 640	161
		160317	**Gohier, de De l' Église à Côte-Vertu - serv prof AQ_- SOUM 16-015**	NON	0	0	28 213	6 125	56	34 394	0
		160534	**Toupin, de 3085 toupin à Baker - réhab AQ - Soum 329401**	NON	0	0	166 734	-13 101	0	153 632	149
		165456	**Norman, de Cléroux à Henri-Bourassa - réhab AQ**	NON				146 332	0	146 332	
		165458	**Marcel-Laurin, du Ch. Laval à Henri-Bourassa - réhab AQ**	NON				101 549	-1 310	100 239	
		165462	**Chameran, de Meloche à Deguire - réhab AQ**	NON				81 973	0	81 973	
		165463	**Varry, de Quenneville à Brochu - réhab AQ**	NON				174 577	0	174 577	
		165478	**Trudeau, de Hébert à Laperrière - réhab AQ**	NON				197 350	0	197 350	257
		165479	**Trudeau, de Laperrière à Houde - réhab AQ**	NON				157 852	0	157 852	233
		165486	**Fraser, de Stevens à Dorais - réhab AQ**	NON				147 171	0	147 171	248
		165487	**Stevens, de Satim à Abbott - réhab AQ**	NON				146 269	0	146 269	200
		165489	**Côte-de-Liesse, de Montée-de-Liesse à McArthur - réhab AQ**	NON				692 812	-8 053	684 760	
		165998	**Hors rue, de Marcel à Hors rue - serv prof ÉG san**	NON				5 896	0	5 896	0
	Total Saint-Laurent				**3 672 388**	**1 800 474**	**2 406 860**	**1 798 216**	**-10 862**	**9 667 076**	**10 414**
	Saint-Léonard	143124	**Nobel, de Le Normand à Couture - réhab AQ - AO 10054 AO-10072**	NON	16 266	0	0	0	0	16 266	0
		145284	**Pouget, de Bressani à Provencher - réhab AQ AO-10072**	NON	8 938	0	0	0	0	8 938	0
		145285	**Baudelaire, de Buies à De Viterbe - réhab AQ AO-10072**	NON	22 346	0	0	0	0	22 346	0
		145286	**De Fontenelle, de Jean-Talon à Brunetière - réhab AQ AO-10072**	NON	10 706	0	0	0	0	10 706	0
		145293	**Langelier, de Bélanger à Jean-Talon - réhab AQ AO-10072**	NON	38 108	0	0	0	0	38 108	0
		149980	**P.-E Lamarche, de De Noyelle à Langelier - réhab AQ /SO10136**	NON	181 245	0	0	0	0	181 245	275
		149984	**Lavoisier, de Belcourt à Albanel - réhab AQ /SO10136**	NON	226 443	0	0	0	0	226 443	265
		149985	**Belcourt, de Belherbe à Lavoisier - réhab AQ /SO10136**	NON	151 727	0	0	0	0	151 727	210
		165800	**Champ-d'Eau, de Louis-Sicard à P.-E.-Lamarche - réhab AQ**	NON				252 300	0	252 300	347
		165801	**Couture, de Pascal-Gagnon à Champ-d'Eau - réhab AQ**	NON				258 374	-14	258 360	
		165802	**La Durantaye, de Capri à Fleurimont - réhab AQ**	NON				167 035	-32	167 004	194
	Total Saint-Léonard				**655 778**	**0**	**0**	**677 709**	**-46**	**1 333 442**	**1 291**
	Sud-Ouest	130449	**Delinelle, de St-Ambroise a Notre-Dame, reconst**	NON	1 572	17 091	-17 091	0	0	1 572	0
		136363	**Sainte-Marguerite de Saint-Jacques a Saint-Antoine- reconstAq**	NON	31 695	10 564	-10 564	0	0	31 695	0
		136832	**Delinelle de St-Ambroise a Notre-Dame - ServProf Aq - DRM 000259**	NON	5 663	0	0	77	0	5 739	0
		136911	**Smith, de Murray à Ann, serv prof AQ - soum 222601**	NON	98	0	-1	30	0	127	0
		136912	**Sainte Marguerite de St Jacques a St-Antoine- servProf AQ**	NON	18 366	0	408	224	0	18 998	0
		136914	**Agnès, de Richelieu à Saint-Jacques - serv prof AQ**	NON	0	0	0	17 715	7 366	25 081	0
		137305	**Montfort et St-Paul,Notre-Dame à l'Inspecteur - reconst AQ - AO 211430**	NON	0	168 795	-4 150	15 319	0	179 964	144
		137306	**Montfort et Saint-Paul de Notre-Dame à de l'Inspecteur - serv prof AQ**	NON	0	10 990	3 240	-4 040	0	10 190	0
		138477	**Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa - serv prof AQ**	NON				11 920	-4 721	7 199	0
		138484	**Richmond de Basin a William, Reconst AQ**	NON	15 961	1 763	-117	0	0	17 606	0
		138485	**Richmond de Basin a William, ServProf AQ**	NON	3 083	882	179	110	0	4 254	0
		138676	**Saint-Patrick, de Atwater à Island - serv prof AQ**	NON	0	0	35 610	18 873	626	55 110	0
		143565	**Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier - ReconstAQ**	NON	94 744	9 016	-9 016	0	0	94 744	65
		143566	**Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier-ServProf AQ**	NON	5 054	0	146	57	0	5 256	0
		144322	**Allard, de Briand à D'Aragon - reconst AQ - Soum 211308**	NON	94 642	0	10 212	3 391	0	108 245	0
		144323	**Allard, de Briand à D'Aragon - Serv Prof AQ**	NON	10 450	0	-147	147	0	10 450	0
		144326	**Saint-Jacques, de Saint-Antoine à Saint-Philippe - Reconst AQ**	NON	134 333	72 515	-72 515	0	0	134 333	0
		144327	**Saint-Jacques, de Saint-Antoine à Saint-Philippe - Serv Prof AQ**	NON	39 816	0	1 107	452	0	41 375	0
		144461	**Notre-Dame, de Saint-Augustin à Atwater - serv prof AQ**	NON	0	0	34 799	21 264	-25 673	30 390	0
		144467	**Therien, de Notre-Dame à Limite Nord - Rehab AQ/AO-10072**	NON	94 270	0	0	0	0	94 270	0
		144470	**Clifford, de De la Verendrye à Laurendeau - Rehab AQ AO-10072**	NON	8 504	0	0	0	0	8 504	0
		145875	**Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Reconst AQ**	NON	570 220	73 791	-20 981	0	0	623 030	200
		145876	**Basin, de Des Seigneurs à Richmond - Serv Prof AQ**	NON	0	0	15	24	0	38	0
		146832	**Saint-Philippe, de Charlebois à Langevin - serv prof AQ - Soum 315901**	NON	0	0	18 493	3 655	0	22 148	0
		146848	**Woodland, de Hadley à Laurendeau - réhab AQ / SO 10136**	NON	452 003	0	0	0	0	452 003	226
		146854	**Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - serv prof AQ**	NON	0	0	5 944	4 920	0	10 864	0
		149623	**Sainte-Madelaine, de Wellington à Le Ber - Reconst AQ Soum : 293701**	NON				670 212	21 728	691 940	405
		149624	**Sainte-Madeleine, de Wellington à Le Ber - Serv Prof AQ**	NON	750	0	0	26 911	-246	27 415	0
		149840	**Peel, de Smith à Notre-Dame - reconst AQ - Soum 290101**	NON				731 199	0	731 199	530
		149841	**Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof AQ**	NON				3 175	0	3 175	0
		150659	**Galt, de Drake à De la Vérendrye - Réhab AQ /SO 10136**	NON	47 511	0	0	0	0	47 511	45
		150660	**De la Vérendrye, de Galt à Le Caron - réhab AQ /SO 10136**	NON	97 222	0	0	0	0	97 222	99
		150661	**Le Caron, de Drake à De la Vérendrye - Réhab AQ /SO 10136**	NON	50 714	0	0	0	0	50 714	72
		154455	**Basin,de Des Seigneurs à Richmond-Serv prof AQ**	NON	12 060	3 527	717	460	0	16 765	0
		155695	**Allard, de D'Aragon à Irwin - reconst AQ_- Soum 211503**	NON	0	435 243	630 588	7 778	0	1 073 609	865
		155697	**Allard, de D'Aragon à Irwin - serv prof AQ - Soum 211503**	NON	0	6 436	13 636	-849	0	19 223	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Sud-Ouest**	155757	**Saint-Rémi, de Turcot à Cazelais - reconst AQ_Soum 319601**	NON				68 966	-115	68 851	22
		155758	**Saint-Rémi, de Turcot à Cazelais - serv prof AQ**	NON				2 827	0	2 827	0
		155765	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Saint-Jacques - serv prof AQ**	NON	0	1 291	23 054	0	0	24 345	0
		155771	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Sainte-Émilie - serv prof AQ**	NON	0	769	8 950	-235	0	9 484	0
		155776	**De Liverpool, de Charon à Wellington - serv prof AQ**	NON				768	0	768	
		155816	**Saint-Patrick, de De Condé à Bridge - serv prof AQ**	NON				4 798	344	5 141	
		155821	**Saint-Patrick, de Bridge à Saint-Columban - serv prof AQ**	NON				5 096	344	5 440	
		156614	**Bridge, de Wellington à Mill - réhab AQ Soum 10164**	NON	0	413 729	1 818	0	-1 818	413 729	361
		156988	**Acorn, de Lacasse à Beaudoin - const AQ - Soum 211501**	NON	0	0	99 557	0	0	99 557	42
		156989	**Acorn, de Lacasse à Beaudoin - serv prof AQ - Soum 211501**	NON	0	0	9 966	-3 172	-2 024	4 769	0
		156991	**Sainte-émilie, de Bourget à Bérard - serv prof AQ**	NON	0	769	10 937	0	0	11 707	0
		156995	**Lenoir, de Saint-Jacques à Extrémité Nord - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	313 014	-27 702	0	285 312	146
		156997	**Saint-Rémi, de Ste-Émilie à ch. de la Côte-St-Paul - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	745 088	-61 901	0	683 187	369
		157581	**Saint-Patrick, de Island à Shearer - serv prof AQ**	NON				21 686	740	22 426	
		163632	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - Reconst AQ**	NON				175 952	0	175 952	185
		163633	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - Reconst AQ**	NON				15 308	-5 783	9 526	185
		165352	**Jolicoeur, de Drake à Laurendeau - réhab AQ**	NON				626 686	2 835	629 521	480
		165377	**Monk, de Allard à De La Vérendrye - réhab AQ**	NON				965 885	104 937	1 070 822	
		166131	**Saint-Jacques, de Place Saint-Henri à Laporte - serv prof AQ**	NON				12 307	0	12 307	
		166230	**Ottawa, de William à du Séminaire - serv prof AQ**	NON				6 043	-611	5 432	0
		166233	**Shannon, de Ottawa à Wellington - serv prof AQ**	NON				2 740	-277	2 463	0
		166237	**Murray, de William à Smith - serv prof AQ**	NON				19 392	-3 695	15 697	0
		166247	**Murray, de William à Smith - serv prof AQ**	NON				23 000	-4 048	18 952	0
		166249	**Rioux, de du Basin à Ottawa - serv prof AQ**	NON				10 363	-1 962	8 402	0
		166252	**De L'Inspecteur, de Notre-Dame à William - serv prof AQ**	NON				9 669	-977	8 692	
		166253	**Saint-Paul ouest, de L'Inspecteur à Nazareth - serv prof AQ**	NON				4 834	-489	4 346	
		166403	**Peel, de Smith à Notre-Dame - serv. prof. AQ**	NON				19 512	1 502	21 014	0
	Total Sud-Ouest				**1 788 730**	**1 227 173**	**1 832 895**	**3 435 846**	**87 982**	**8 372 626**	**4 441**
	Verdun	144529	**Rielle, de LaSalle à Verdun - reconst AQ - Soum S13-002**	NON	74 857	926	-926	0	0	74 857	0
		144848	**Beatty, de Bannantyne à Beurling - reconst AQ - Soum S13-002**	NON	28 289	0	0	0	0	28 289	110
		144851	**LaSalle, de Bannantyne à Brault - reconst AQ - Soum S13-001**	NON	6 133	0	15 662	0	0	21 795	0
		144852	**LaSalle, de Bannantyne à Brault - serv prof AQ - Soum S13-003**	NON	7 993	0	0	0	0	7 993	0
		144873	**Woodland, de Verdun à Bannantyne - reconst AQ__- S15-001**	NON	0	558 211	-43 677	0	0	514 533	325
		145244	**Gordon, de LaSalle à Champlain - reconst AQ AO-288101**	NON	0	549 915	713 913	99 012	0	1 362 840	1 005
		145245	**Gordon, de LaSalle à Champlain - serv prof AQ**	NON	4 612	0	49 514	400	-11	54 515	0
		146044	**Woodland, de Verdun à Bannantyne - serv prof AQ_- Soum S16-004**	NON	0	13 895	3 207	0	0	17 102	0
		151213	**Beurling, de Stephens à 6100 Beurling - réhab AQ - Soum 10072**	NON	298 835	0	0	0	0	298 835	266
		151215	**Dupuis, de Claude à Bannantyne - réhab AQ - Soum 10072**	NON	126 397	0	0	0	0	126 397	174
		151216	**Woodland, de LaSalle à Verdun - reconst AQ_- S15-001**	NON	0	604 728	-68 010	0	0	536 718	375
		151217	**Woodland, de LaSalle à Verdun - serv prof AQ - Soum S16-004**	NON	0	15 053	3 457	0	0	18 510	0
		151218	**LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - reconst AQ - S14-002**	NON	224 094	0	0	0	0	224 094	365
		151219	**LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - serv prof AQ - S14-008**	NON	9 256	0	0	1 491	0	10 747	0
		155398	**Joseph, de Caisse à Strathmore - rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	234 583	-72 899	0	161 684	192
		155420	**4e Avenue de Lasalle à Wellington - reconst AQ - serv. prof.**	NON	0	6 103	1 665	10 321	-687	17 402	0
		155424	**Lesage, de Hickson à De l'Église - serv. prof. AQ**	NON				3 930	-285	3 645	
		155495	**Godin, de Bannantyne à LaSalle - reconst AQ S15-002**	NON	0	430 213	-75 131	2 495	0	357 577	360
		155496	**Godin, de Bannantyne à LaSalle - serv prof AQ - Soum S15-006**	NON	9 237	1 849	0	0	0	11 086	0
		155503	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - reconst AQ_S15-002**	NON	0	405 242	-82 096	1 670	0	324 816	426
		155505	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - serv prof AQ_- Soum S16-004**	NON	6 073	2 053	1 703	0	0	9 829	0
		155978	**Régina, de Gertrude à Verdun - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	154 787	-27 702	0	127 085	138
		155979	**Caisse, de Evelyn à Verdun - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	238 581	-55 404	0	183 177	172
		156969	**Stephens, de LaSalle à Beurling - serv prof AQ**	NON	0	0	4 587	24 973	0	29 560	0
		156982	**Egan, de Wellington à Verdun - serv prof AQ**	NON	0	2 809	-625	18 314	-10 499	9 999	0
		159971	**Troy, de Lafleur à LaSalle - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	305 343	-59 333	0	246 010	187
		160645	**Egan, de Bannantyne à Verdun - reconst AQ, Serv. Prof**	NON				2 184	0	2 184	
		160830	**Bannantyne, de Stephens à LaSalle - reconst AQ, Serv.Prof.**	NON				25 658	0	25 658	0
		160836	**Bannantyne, de Stephens à LaSalle - reconst EG UN serv. Prof.**	NON				18 489	0	18 489	0
		160838	**4e Avenue, de Wellington à Verdun - reconst AQ, serv. prof,**	NON				12 835	-2 001	10 834	0
		160842	**Argyle, de Bannantyne à LaSalle - serv prof AQ**	NON	0	0	14 940	26 901	-2 001	39 840	0
		160852	**LaSalle, de Brault à Beatty - Reconst AQ , Serv. Prof**	NON				696	0	696	0
		160854	**4e Avenue, de Wellington à Verdun - reconst EG UN , Serv. Prof.**	NON				4 624	0	4 624	0
		162600	**Wellington, de Argyle à Egan - reconst AQ**	NON				101 423	0	101 423	100
		162601	**Wellington, de Argyle à Egan - serv prof AQ**	NON				6 995	-1 742	5 252	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Verdun**	162615	**LaSalle, de 6e Avenue à 1re Avenue - reconst AQ, serv prof**	NON				794	13 636	14 430	
		163329	**LaSalle, de Gordon à 2e Avenue - reconst AQ, serv prof**	NON				1 548	26 592	28 140	
		163331	**Brault, de Verdun à Bannantyne - serv. prof. AQ**	NON				20 604	0	20 604	0
		163567	**Godin, de Riverview à Monteith - Entrée Serv. AQ_- Soum S-16-016**	NON				77 277	1 601	78 878	0
		164818	**3e Avenue, de Wellington à Lasalle - serv prof AQ**	NON				20 133	0	20 133	0
		164843	**Crawford, de Champlain à Penniston - reconst AQ**	NON				226 494	-17 715	208 779	340
		164853	**Hors rue, de Gaspé à Elgar - réhab AQ**	NON				141 733	1 366	143 099	152
		164854	**David, de 7161 David cul-de-sac à Crawford - réhab AQ**	NON				127 050	0	127 050	117
		165913	**Rielle, de Bannantyne à Champlain - réhab AQ**	NON				101 299	2 340	103 639	84
		167234	**Egan, de Bannantyne à Verdun - reconst AQ**	NON				161 730	1 147	162 877	345
		167235	**Egan, de Bannantyne à Verdun - serv prof AQ**	NON				15 831	0	15 831	0
		167236	**Truman, de Crawford à Parkdale - reconst AQ**	NON				248 070	-106 798	141 272	250
		167237	**Truman, de Crawford à Parkdale - serv prof AQ**	NON				7 934	2 028	9 962	
		167238	**Parkdale, de Champlain à Truman - reconst AQ**	NON				142 769	-15 212	127 557	225
		167241	**Verdun, de Godin à Manning - serv prof AQ**	NON				19 094	889	19 984	0
		167375	**Crawford, de Champlain à Penniston - serv prof AQ**	NON				5 401	-3 001	2 401	
		167380	**Brault, de Verdun à LaSalle - reconst AQ**	NON				102 530	0	102 530	105
		167381	**Brault, de Verdun à LaSalle - serv prof AQ**	NON				6 257	0	6 257	0
		168647	**Hors rue, de Limite Ouest à O'Reilly - réhab AQ**	NON				155 066	6 299	161 365	
	Total Verdun				**795 777**	**2 590 996**	**1 471 476**	**1 728 685**	**-104 053**	**6 482 881**	**5 813**
	Ville-Marie	129931	**Clark, Rene Levesque a Ste-Catherine, Rehab AQ SO10072**	NON	15 779	0	-44	1 737	0	17 472	0
		130225	**Saint-Timothée,de René-Lévesque à Sainte-Catherine - reconst AQ - AO-252312**	NON	43 296	219 452	286	0	0	263 033	25
		132958	**Cathédrale de Saint-Jacques à Saint-Antoine reconst AQ - SO 103801**	NON	17 266	10 687	-10 723	0	0	17 229	0
		132959	**Cathédrale de St-Jacques à St-Antoine serv prof AQ - AO 103801**	NON	1 576	0	-1	31	0	1 606	0
		132963	**Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, reconst AQ,**	NON	33 797	0	0	0	0	33 797	0
		132971	**Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 103501**	NON				115 092	934	116 026	500
		133536	**Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent,reconst AQ-soum 1222**	NON	13 760	47 862	-25 068	0	0	36 554	0
		137704	**Saint-Timothée, de René-Lévesque à Ste-Catherine - serv prof AQ - AO-252312**	NON	13 916	4 213	23 152	1 551	0	42 832	0
		138172	**Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, serv prof AQ, VMP-12-014**	NON	6 797	0	0	0	0	6 797	0
		138939	**Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - Reconst AQ - Soum. 215001**	NON	433 375	155 808	-131 982	3 231	0	460 431	310
		138940	**Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - serv prof AQ**	NON	0	10 454	3 072	385	0	13 911	0
		139014	**De La Cathédrale, de De La Gauchetière à René-Lévesque, réhab AQ - AO103801**	NON				38 125	0	38 125	0
		139016	**Metcalfe, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, réhab AQ - AO 103801**	NON				0	0	0	0
		139085	**Redpath Crescent de Cedar a Des Pins, reconst AQ - Soum 236001 DRM 002360**	NON	4 338	883	13 538	0	0	18 759	0
		139703	**Papineau de Sherbrooke a Ontario, Reconst AQ / AO262002**	NON	281 173	0	9 304	253	0	290 730	0
		139704	**Papineau de Sherbrooke a Ontario, servProf AQ**	NON	11 226	5 185	8 273	682	0	25 367	0
		139730	**Berri, de Ontario à Sherbrooke - réhab AQ SO10072**	NON	499	0	-32	1 262	0	1 729	0
		139780	**Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, serv prof AQ - AO 103801**	NON	1 602	0	-1	31	0	1 632	0
		139979	**Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - reconst AQ - Soum. 215001**	NON				20 732	0	20 732	310
		139980	**Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - serv prof AQ**	NON	0	16 010	4 691	593	0	21 294	0
		140125	**Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof AQ**	NON				7 632	4 327	11 960	0
		141240	**Ontario, de Clark a Sanguinet - réhab AQ Soum 10164**	NON	0	982 922	1 434	1 979	0	986 334	972
		141988	**St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Reconst AQ /SO VMP-14-008**	NON	177 968	16 985	26 417	1 687	0	223 057	220
		141990	**St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Servprof AQ /SO VMP-14-008**	NON	11 814	383	600	135	0	12 932	0
		143514	**Hogan, de Ontario à de Rouen - Reconst AQ**	NON	0	671 572	-28 379	0	0	643 194	280
		143518	**Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - reconst AQ**	NON				132 575	0	132 575	660
		143519	**Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - serv prof AQ**	NON				28 388	0	28 388	0
		143738	**Berri, de Viger à René-Lévesque - Reconst AQ AO-211101**	NON	1 514	22 312	-22 363	0	0	1 462	0
		143739	**Berri, de Viger à René-Lévesque - Serv Prof AQ_AO-211101**	NON	3 783	0	-2	0	0	3 781	0
		143774	**Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Reconst AQ**	NON	649 514	31 755	-622	928	0	681 575	0
		143775	**Ontario, de D'iberville à De L'Espérance - Serv Prof AQ**	NON	35 024	7 814	5 229	508	0	48 574	0
		143810	**Fullum, de Rouen à Sherbrooke - Reconst AQ**	NON	72 100	0	0	0	0	72 100	45
		143811	**Fullum, de Rouen à Sherbrooke - Serv Prof AQ**	NON	7 043	0	0	0	0	7 043	0
		143814	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est - Reconst AQ-Soum 289301**	NON				946 110	23 770	969 879	607
		143815	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à limite est - serv Prof AQ**	NON	0	0	15	19 361	0	19 376	0
		143828	**Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - Reconst AQ**	NON	191 340	0	-37	0	0	191 303	185
		143829	**Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - serv prof AQ**	NON	5 937	0	88	0	0	6 025	0
		143835	**Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Reconst AQ VMP-13-015**	NON	212 128	1 051	-1 093	0	0	212 087	166
		143838	**Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Serv Prof AQ**	NON	2 880	520	1 718	39	0	5 156	0
		143852	**Frontenac, de Ontario à Sherbrooke - Reconst AQ_Soum : 309701**	NON				3 213 478	-107 704	3 105 774	754
		143853	**Frontenac, de Ontario à Sherbrooke - serv prof AQ**	NON	1 578	0	0	73 051	20 540	95 169	0
		144050	**McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 222401**	NON	19 004	0	-55	0	0	18 949	0
		144051	**McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - serv prof AQ - Soum 222401**	NON	2 396	208	109	56	0	2 768	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Ville-Marie**	145520	**Saint-Vincent, de Saint-Paul à Notre-Dame - Rehab AQ Soum 10164**	NON	0	0	231 251	40 606	0	271 857	151
		145521	**Saint-Antoine, de Saint-Urbain à Saint-Laurent - Rehab AQ Soum 10164**	NON	0	214 905	-42	7 882	0	222 746	142
		145522	**Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - Reconst AQ - Soum 256903**	NON	0	435 698	455 410	10 012	-74 838	826 282	975
		145523	**Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - serv prof AQ - Soum 256903**	NON	0	11 477	19 748	3 340	0	34 565	0
		145648	**Panet, de Ontario a Sherbrooke - Reconst AQ - Soum 316101-8**	NON				560 686	-12 081	548 605	350
		145649	**Panet, de Ontario a Sherbrooke - Serv Prof AQ**	NON	1 510	0	0	3 592	0	5 102	0
		145653	**Bercy, de Sainte-Catherine à Ontario - Rehab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	647 085	-31 558	0	615 527	599
		145655	**De Rouen, de Dorion a de Bordeaux - Reconst AQ - AO-VMP-14-002**	NON	111 393	0	0	0	0	111 393	83
		145656	**De Rouen, de Dorion a de Bordeaux - Serv Prof AQ - AO-VMP-14-002**	NON	4 524	1 242	104	20	0	5 889	0
		146385	**Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine-Reconst AQ - AO-VMP-14-002**	NON	555 406	1 493	18	0	0	556 918	271
		146386	**Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine-ServProf AQ- AO-VMP-14-002**	NON	8 875	12 711	-7 568	61	0	14 079	0
		146860	**Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst AQ Soum 304801**	NON				191 892	0	191 892	560
		149320	**Hogan, de Ontario à de Rouen - Serv Prof AQ**	NON	12 471	2 628	1 984	181	0	17 265	0
		149715	**Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Serv Prof AQ Soum 304801**	NON	14 714	0	8 337	144	0	23 194	0
		150837	**De Bleury, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - Réhab AQ /SO10136**	NON	200 688	0	-39	1 529	0	202 179	180
		150840	**Peel, de Sherbrooke à Des Pins - Serv Prof AQ**	NON				550	32 984	33 534	
		150842	**Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Reconst AQ - Soum VMP-15-005**	NON	0	181 676	1 787	0	0	183 463	125
		150843	**Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Serv Prof AQ**	NON	4 486	0	9 709	0	0	14 195	0
		151504	**Saint-Alexandre, de De La Gauchetière à René-Lévesque - Réhab AQ/SO10136**	NON	311 400	0	-60	2 373	0	313 713	245
		152339	**Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Reconst AQ**	NON				0		0	300
		152340	**Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Serv Prof AQ**	NON				19 305	15 923	35 228	
		153065	**Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - Reconst AQ - S329901**	NON				104 383	0	104 383	250
		153066	**Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - serv prof AQ - S329901**	NON				1 710	0	1 710	0
		153310	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - reconst AQ**	NON	0	243 212	50 421	19 585	0	313 218	225
		153311	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof AQ_AO-262201**	NON				12 638	0	12 638	0
		153317	**Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - reconst AQ**	NON				74 182	0	74 182	75
		153318	**Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - serv prof AQ**	NON				8 396	0	8 396	0
		153647	**City Councillors, de Sainte-Catherine à De Maisonneuve - réhab AQ S10164**	NON	0	207 994	1 003	20 322	0	229 320	196
		153678	**Berri, de de la Friponne à Notre-Dame - réhab AQ**	NON	293 883	0	-57	2 240	0	296 066	120
		153956	**Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - reconst AQ_Soum 322601**	NON	0	53 835	-24 569	0	0	29 265	60
		153957	**Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - serv prof AQ**	NON	3 196	0	-1	24	0	3 219	0
		155742	**Notre-Dame, de Saint-Laurent à Place Jacques-Cartier - réhab AQ-S 329402**	NON	0	0	414 116	-32 575	0	381 541	267
		155745	**Messier, de Hochelaga à Sherbrooke - serv prof AQ**	NON				1 184	0	1 184	0
		155750	**du Havre, de De Rouen à Hochelaga - reconst AQ**	NON				225 565	27 568	253 133	261
		155751	**du Havre, de De Rouen à Hochelaga - serv prof AQ**	NON	0	0	14 543	14 681	5 472	34 695	0
		155793	**Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof AQ**	NON				8 774	0	8 774	0
		157265	**Larivière, de Dufresne a Iberbille - reconst AQ - VMP-15-010**	NON	0	237 222	5 855	-5 000	0	238 076	160
		157266	**Larivière, de Iberville à Dufresne - serv prof AQ - VMP-15-010**	NON	0	4 800	1 974	0	0	6 774	0
		158084	**Saint-François-Xavier, de Saint-Paul à Notre-Dame - serv prof AQ**	NON				19 246	0	19 246	0
		158087	**Drummond, de Canadiens-de-Montréal à René-Lévesque - serv prof AQ**	NON	0	0	23 302	0	-4 288	19 014	0
		158090	**Montcalm, de Robin à Ontario - reconst AQ**	NON				286 940	0	286 940	235
		158091	**Montcalm, de Robin à Ontario - serv prof AQ**	NON				6 470	6 377	12 848	
		158095	**Papineau, de Ste-Catherine à La Fontaine - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	569 584	-57 523	0	512 061	343
		158096	**Saint-Dominique, de Sainte-Catherine à Ontario - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	417 723	-50 975	0	366 749	267
		158098	**Saint-Timothée, de Ontario à Sherbrooke - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	227 186	-41 553	0	185 633	207
		158100	**Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof AQ - VMP 15-019-1**	NON				6 114	-5 599	515	0
		160867	**Côte du Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - réhab AQ - Soum 329402**	NON	0	0	287 316	-76 107	0	211 209	183
		161069	**Bishop, de De Maisonneuve à Sherbrooke - réconst AQ_Soum 330201-7**	NON	0	0	284 357	25 384	0	309 740	160
		165439	**Bercy, de Sainte-Catherine à Ontario - réhab ÉG unit**	NON				371 649	35	371 684	609
		165965	**Peel (coté ouest), de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof AQ**	NON				28 140	0	28 140	0
		165969	**Peel, de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof AQ**	NON				14 140	248	14 388	0
		166472	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est -serv prof AQ-Soum 289301**	NON				26 018	-335	25 683	0
		167158	**Peel (coté ouest),de St-Antoine à De La Gauchetière - serv prof AQ**	NON				5 785	0	5 785	0
		167160	**Peel, de Saint-Antoine à De La Gauchetière - serv prof AQ**	NON				4 017	0	4 017	0
		168232	**Gascon, de Ontario Est à Rouen - serv prof AQ**	NON				14 495	0	14 495	0
		168233	**Gascon, de Ontario est à Rouen - serv prof ÉG unit**	NON				14 495	0	14 495	0
Total Ville-Marie					**3 794 965**	**3 814 970**	**3 517 998**	**6 473 090**	**-66 667**	**17 534 356**	**12 632**
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension		139266	**Pie-IX, de Crémazie à Jarry - reconst AQ**	NON	389 136	11 937	11 715	2 801	0	415 588	248
		139268	**Pie-IX, de Crémazie à Jarry - serv prof AQ**	NON	0	10 527	2 034	835	0	13 396	0
		143037	**Bloomfield, de Beaumont à Jean-Talon - reconst AQ**	NON	0	6 260	0	0	0	6 260	0
		143038	**Bloomfield, de Beaumont à Jean-Talon - serv prof AQ**	NON	12 918	0	0	0	0	12 918	0
		143760	**Saint-Michel, de Shaughnessy à Jarry - reconst AQ_- Soum 283901**	NON	0	0	280 762	1 090 030	103 101	1 473 893	733
		143764	**9e Avenue, de Bélanger à Jean-Talon - réhab AQ AO-10072**	NON	130 394	0	0	0	0	130 394	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**	145761	**23e Avenue, D'Hérelle à Jean-Rivard - réhab AQ AO-10072**	NON	12 599	0	0	0	0	12 599	0
		145763	**9e Avenue, de Crémazie à Jarry - réhab AQ AO-10072**	NON	50 394	0	0	0	0	50 394	0
		145766	**Everett, de Molson à la 2e Avenue - réhab AQ AO-10072**	NON	22 982	0	0	0	0	22 982	0
		145956	**Villeray, de Saint-André à Boyer - const AQ**	NON	0	0	55 551	9 803	-1 337	64 017	85
		145957	**Villeray, de Saint-André à Boyer - serv prof AQ**	NON	0	0	1 796	62	0	1 858	0
		145959	**Saint-André, de Gounod à Jarry - reconst AQ - Soum 286501**	NON	0	0	592 736	9 119	1 329	603 184	250
		145960	**Saint-André, de Gounod à Jarry - serv prof AQ - Soum 286501**	NON	0	0	25 969	2 742	0	28 711	0
		146240	**Saint-Denis, de Jean-Talon à Jarry - serv prof AQ**	NON	0	0	15 652	0	0	15 652	0
		148566	**Saint-Michel, de Shaughnessy à Jarry - serv prof AQ**	NON	0	0	349 158	22 832	1 480	373 470	0
		150261	**Papineau, de Jacques-Cassault à Charland - serv prof AQ**	NON	0	0	12 865	0	0	12 865	0
		151571	**Léonard-De-Vinci, de Villeray à Boul.Crémazie - Reconst.AQ_Soum : 10118**	NON				271	-271	0	
		151572	**Léonard-De-Vinci, de Villeray à Crémazie - serv prof AQ**	NON				2 134	698	2 832	0
		151590	**20e Avenue, de Bélair à Jean-Talon - réhab AQ_Soum 10072**	NON	174 601	0	0	0	0	174 601	255
		151591	**24e Avenue, de Jean-Talon à Everett - réhab AQ_Soum 10072**	NON	179 182	0	0	0	0	179 182	230
		151592	**Clark, de De Liège à Saint-Urbain - réhab AQ_Soum 10072**	NON	286 057	0	0	0	0	286 057	270
		151601	**Everett, de Pie-IX à 24e Avenue - réhab AQ_Soum 10072**	NON	110 162	0	0	0	0	110 162	115
		151604	**De Lanaudière, de Jean-Talon à De Castelneau - réhab AQ_Soum 10072**	NON	176 932	0	0	0	0	176 932	165
		151606	**D'Anvers, de Stuart à Outremont - réhab AQ_Soum 10072**	NON	228 152	0	0	0	0	228 152	125
		152456	**Molson, de L-O.David à Villeray - réhab AQ_Soum 10072**	NON	207 165	0	0	0	0	207 165	212
		152457	**Rousselot, de Jarry à Boulevard Crémazie - réhab AQ_Soum 10072**	NON	283 065	0	0	0	0	283 065	350
		152458	**8e Avenue, de Jean-Talon à Everett - réhab AQ_Soum 10072**	NON	152 537	0	0	0	0	152 537	195
		152478	**13e Avenue, de Legendre à de Louvain - reconst AQ_Soum 316501**	NON				388 323	0	388 323	277
		152479	**13e Avenue, de Legendre à de Louvain - serv prof AQ**	NON				30 336	7 493	37 829	
		155055	**Saint-Dominique, de Villeray à Villeray - serv. prof. AQ**	NON	0	0	3 477	5 122	0	8 599	0
		156232	**Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - reconst AQ - Soum 10118**	NON				310	-310	0	
		156233	**Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - serv prof AQ**	NON				1 970	644	2 614	0
		157168	**Saint-Michel, de Bélanger à Shaughnessy - serv prof AQ**	NON				9 225	43	9 269	
		160024	**De Castelnau, de Alexandra à Saint-Laurent - reconst AQ_Soum 316401**	NON				174 820	478 039	652 858	
		160027	**De Castelnau, de Alexandra à Saint-Laurent - serv prof AQ**	NON				21 581	3 130	24 711	0
		160413	**Fénelon, de François-Perrault à 17e Avenue - réhab AQ**	NON				129 149	0	129 149	128
		160619	**Outremont, de Beaumont à Jean-Talon - réhab AQ**	NON				373 650	-20 980	352 670	266
		161630	**Drolet, de Jarry à Guizot - réhab AQ**	NON				351 183	-3	351 180	
		161631	**St-Gérard, de Jarry à Mistral - réhab AQ**	NON				188 453	315	188 768	
		162489	**Léonard-de-Vinci, de Bélair à Jean-Talon - reconst AQ_Soum : 10118**	NON				229	-229	0	
		162490	**Léonard-de-Vinci, de Bélair à Jean-Talon - Serv. prof. AQ**	NON				1 806	591	2 396	0
		164027	**Villeray, de la 17e Avenue au Pie-IX - réhab AQ**	NON				382 574	49	382 623	
		167427	**Jarry, de Boyer à Rousselot - serv prof AQ**	NON				11 413	0	11 413	0
	Total Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension				**2 416 276**	**28 724**	**1 351 716**	**3 210 773**	**573 779**	**7 581 267**	**3 904**
	Île-Bizard-Sainte-Geneviève	164976	**Saint-Pierre, de Bertrand à Boul. Gouin - réhab AQ**	NON				1 575	0	1 575	
		164978	**Bertrand, de Saint-Pierre à Bertrand - réhab AQ**	NON				84 222	0	84 222	
		164980	**Saint-Hyacinthe, de Saint-Pierre à Saint-Hyacinthe - réhab AQ**	NON				64 398	0	64 398	
		164981	**Raymond, de Dollard à Saint-Joseph - réhab AQ**	NON				106 951	0	106 951	
	Total Île-Bizard-Sainte-Geneviève							**257 146**	**0**	**257 146**	
Total Priorité 3 - Aqueduc					**35 600 859**	**21 505 391**	**25 037 672**	**39 559 996**	**763 342**	**122 467 260**	**84 023**
Priorité 3 - Égout	**Ahuntsic - Cartierville**	139300	**Laurentien, de Émile-Nelligan à Gouin - serv prof ÉG**	NON	0	0	654	0	0	654	0
		139307	**De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - reconst ÉG unit - S2015-001**	NON	0	675 632	0	0	0	675 632	250
		139311	**De Martigny, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof ÉG unit**	NON	4 948	0	51 786	0	0	56 734	0
		142950	**Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - serv prof ÉG**	NON	0	0	38 221	3 311	0	41 532	0
		143650	**Henri-Bourassa, de Meunier à Saint-Laurent - réhab ÉG unit**	NON	0	0	10 075	0	0	10 075	0
		143657	**Sackville, de Prieur au boul. Henri-Bourassa - reconst ÉG unit Soum 267301**	NON	0	0	987 352	42 075	0	1 029 427	315
		143665	**Papineau, de Prieur à 1 point au sud de Prieur - serv prof ÉG_Soum_252901**	NON	1 623	1 243	45	0	0	2 911	0
		143668	**Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - reconst ÉG unit_Soum 252901**	NON	72 546	0	0	0	0	72 546	35
		143669	**Clark, de Sauvé à 1 point au sud de Sauvé - serv prof ÉG_Soum 252901**	NON	1 036	801	21	0	0	1 859	0
		145808	**De Salaberry, de Pasteur a De L'Acadie - serv prof ÉG**	NON	857	0	0	11 157	351	12 366	0
		146004	**De Salaberry, de Pasteur à L'Acadie - reconst ÉG unit**	NON				515 366	-21 999	493 366	165
		146012	**Chambord, de Henri-Bourassa à Gouin - reconst ÉG**	NON				130 689	0	130 689	85
		146013	**Chambord, de Henri-Bourassa à Gouin - serv prof ÉG**	NON	838	0	0	4 833	306	5 977	0
		146269	**Merritt, de Sauvé à Prieur - reconst ÉG unit**	NON				1 360 233	13 670	1 373 902	720
		146270	**Merritt, de Sauvé à Prieur - serv prof ÉG**	NON	1 184	0	0	48 701	1 325	51 210	0
		146285	**Bruchési, de Henri-Bourassa a Gouin - reconst ÉG unit**	NON				230 416	5 985	236 401	135
		146286	**Bruchési, Henri-Bourassa à Gouin - serv prof ÉG**	NON	0	0	0	7 305	390	7 695	0
		146294	**Tolhurst, de boulevard Gouin à limite nord Tolhurst - serv prof EG Unit**	NON	0	16 651	24 460	50 163	7 114	98 388	0
		150224	**Hamel, de Sauriol à Fleury - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ahuntsic - Cartierville**	150226	**Place Hélène-Boullé, de Bohlé à Bohlé - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150229	**Henri-Bourassa, de Meunier à Saint-Laurent - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		151639	**Clark, de Legendre à Chabanel - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					144 812	144 812	260
		151653	**Gouin, de De Poncheville à J.-J.-Gagnier - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					61 974	61 974	219
		151658	**De Lille, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					158 072	158 072	253
		151660	**Saint-Denis, de Boulevard Crémazie à Émile-Journault-réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					153 441	153 441	271
		154908	**Gouin, de Verville à Meunier - reconst ÉG Unit_- Soum 10 182**	NON	0	0	18 898	572 961	2 487	594 346	286
		154909	**Gouin, de Verville à Meunier - serv prof ÉG**	NON	0	56 066	23 628	112 729	-740	191 683	0
		157355	**Meunier, de Crémazie Ouest à Beauharnois Ouest - serv prof ÉG unit**	NON				6 558	3 955	10 513	
		157360	**Larose, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab EG UN - Soum 329405**	NON	0	0	148 838	-47 321	0	101 517	290
		158393	**Berri, de Crémazie à Émile-Journault - réhab ÉG UN - S 329405**	NON	0	0	207 550	-37 047	0	170 503	275
		158394	**Curotte, de Sauvé à Sauriol - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	175 007	-10 359	0	164 648	260
		158395	**D'Auteuil, de Boulevard Henri-Bourassa à Boulevard Gouin - réhab ÉG UN**	NON	0	0	179 392	-22 239	0	157 153	275
		158396	**De Saint-Réal, de Viel à Boulevard Gouin - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	61 236	-22 097	0	39 140	70
		158397	**de Louisbourg, de Frigon à Boul. de l'Acadie - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	53 090	-17 948	0	35 142	60
		158398	**Saint-Urbain, de De Beauharnois à Legendre - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	125 954	-14 693	0	111 261	175
		158399	**Saint-Urbain, de Legendre à Chabanel - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	159 371	-16 757	0	142 614	235
		158400	**Sauvé, de Vianney à Larose - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	51 086	-20 509	0	30 577	70
		158401	**Legendre, de Jeanne-Mance à Meunier - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	93 456	-15 687	0	77 768	130
		158402	**Saint-Hubert, de Crémazie à Marcel-Cadieux - réhab ÉG UN - 329405**	NON	0	0	62 622	-17 625	0	44 996	70
		158403	**Saint-Hubert, de de Louvain à Sauvé - réhab EG UN - Soum 329405**	NON	0	0	169 869	-13 137	0	156 732	395
		158404	**Parthenais, de Fleury à 1 point nord Parthenais - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	92 384	-18 457	0	73 927	75
		158563	**Lajeunesse, de Crémazie à Émile-Journault - réhab EG UN - Soum 329405**	Oui					126 547	126 547	0
		158566	**Lachapelle, de De Salaberry à Périnault - réhab EG UN - soum 329405**	NON	0	0	58 825	-21 055	0	37 770	80
		158569	**Verville, de Boulevard Gouin à McDuff - reconst ÉG Unit - Soum 10 182**	NON	0	0	834	530 731	0	531 566	154
		158570	**Verville, de Boulevard Gouin à McDuff - serv prof ÉG Unit**	NON	0	0	9 843	75 553	9 387	94 783	0
		161162	**Fleury, de Saint-Laurent à D'Auteuil - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	189 410	-9 826	0	179 584	270
		163278	**Clark, de Crémazie à Legendre - serv prof ÉG unit**	NON				3 886	2 344	6 230	
		165287	**Lajeunesse, de Chabanel à De Louvain - réhab ÉG unit**	NON				150 304	-10 726	139 577	236
		165290	**Lajeunesse, de De Louvain à Frémont - réhab ÉG unit**	NON				98 200	-9 101	89 099	158
		165291	**Du Bois-de-Boulogne, de Viel à Gouin - réhab ÉG unit**	NON				165 549	0	165 549	252
		165294	**St-Fr.-d'Assise, de Gouin à Parc-Nature de l'Île-Visitation - réhab ÉG unit**	NON				62 743	0	62 743	
		165295	**Acadie,de Louisbourg à De Salaberry - réhab ÉG unit**	NON				166 476	-1 083	165 393	306
		165304	**Vanier, de Laurentien à Limite est - serv prof ÉG unit**	NON				5 829	0	5 829	0
		165316	**André-Jobin, de Fleury à Prieur - réhab ÉG unit**	NON				118 322	-5 174	113 148	249
		165317	**Rancourt, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit**	NON				53 591	-8 980	44 611	136
		165318	**Rancourt, de Fleury à Prieur - réhab ÉG unit**	NON				156 078	0	156 078	190
		165320	**De Lille, de Fleury à Prieur - réhab ÉG unit**	NON				151 026	0	151 026	265
		165321	**Hamel, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit**	NON				2 449	0	2 449	261
		165322	**Chambord, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab ÉG unit**	NON				182 124	-676	181 448	278
		165323	**Saint-Hubert, de Sauvé à Sauriol - réhab ÉG unit**	NON				122 459	0	122 459	196
		165324	**Saint-Hubert, de Sauriol à Fleury - réhab ÉG unit**	NON				165 472	-2 708	162 764	262
		166476	**Henri-Bourassa, de Hogue à Voie ferrée - serv prof ÉG**	NON				2 526	0	2 526	
		167071	**Chambord, de Prieur à Henri-Burassa - serv prof ÉG unit**	NON				824	15	839	0
		167072	**Acadie, de Louisbourg à Salaberry - serv prof ÉG unit**	NON				797	15	812	0
Total Ahuntsic - Cartierville					**86 333**	**750 393**	**2 993 907**	**5 006 675**	**631 000**	**9 468 308**	**8 667**
Anjou		149954	**Galeries-d'Anjou,de Fontevrault à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					11 488	11 488	30
		149955	**Yves-Prévost,de Portage à Roi-René-réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					67 465	67 465	0
		149956	**Jean-Talon,de Boul.des Galeries-d'Anjou à des Halles-Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					51 055	51 055	0
		155471	**Du Haut-Anjou, de Métropolitain à Jarry - réhab ÉG pluv - S322002**	NON	0	82 815	0	1 965	-327	84 452	350
		156097	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - reconst ÉG unit**	NON				79	0	79	
		157603	**Place Saint-Donat, de Saint-Donat à Limite Est - Reconst EG UN - serv prof**	NON	0	0	74	1 714	625	2 413	0
		157624	**Du Mail, de Place de l'Église à Chénier - réhab EG unit - Soum 329407**	NON	0	0	58 119	-13 181	46 406	91 344	162
		157628	**Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - Reconst EG unit - Soum 2015-06**	NON	0	284 330	0	11 049	0	295 379	220
		157629	**Curé-Clermont, de l'Église à Joseph-Renaud - serv prof ÉG unit-Soum 2015-06**	NON	0	4 019	1 179	0	0	5 198	0
		161998	**Place Saint-Donat, de St-Donat à Limite Est - reconst ÉG unit**	NON				79	0	79	
		161999	**Place Saint-Donat, de St-Donat à Limite Est - Reconst ÉG unit - serv prof**	NON	0	0	74	1 714	625	2 413	0
		165788	**Peterborough, de Place Vaujours à de la Loire - réhab ÉG unit**	NON				101 275	-420	100 855	264
		165789	**Wilfrid-Pelletier, de Merriam à des Angevins - réhab ÉG unit**	NON				55 906	-785	55 121	211
		150859	**Giraud, de Montesquieu à Giraud**	Oui					279 661	279 661	
		150864	**Giraud, de Montesquieu à Giraud**	Oui					288 136	288 136	
		155862	**Giraud, de Montesquieu à Giraud**	Oui					279 661	279 661	
Total Anjou					**0**	**371 164**	**59 446**	**160 600**	**1 023 591**	**1 614 800**	**1 237**

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Arrondissements multiples**	146048	**Réhabilitation égout 2013 - (corpo) - serv prof ÉG**	NON	2 065	0	0	0	0	2 065	0
		146065	**Dépenses incidentes, réhab ÉG 2013, secteur Est - Corpo - UX-13-001**	NON	3 130	0	0	0	0	3 130	0
		151756	**Serv. prof. ressource externe du laboratoire rue Louvain**	NON	0	0	82 480	0	0	82 480	0
		152134	**Dépenses contingentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest - Agglo - Soum 10139**	NON	31 881	0	-6	0	0	31 875	0
		152135	**Dépenses incidentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest - Agglo - Soum 10139**	NON	19 711	0	-4	150	0	19 857	0
		152136	**Dépenses incidentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest Corpo - Soum 10139**	NON	0	0	36 757	-2	0	36 755	0
		152137	**Dépenses contingentes, réhab ÉG 2014, secteur Ouest Corpo - Soum 10139**	NON	0	0	47 336	0	0	47 336	0
		152142	**Dépenses contingentes, réhab ÉG 2014, secteur Est - corpo - SOUM 10139**	NON	0	0	133 943	0	0	133 943	0
		152143	**Dépenses incidentes, réhab ÉG 2014, secteur Est - corpo - SOUM 10139**	NON	0	0	101 070	-280	0	100 790	0
		152394	**Travaux divers, réhab ÉG 2014, secteur Ouest Agglo - Soum 10139**	NON	32 369	0	-6	0	0	32 362	0
		152395	**Travaux divers, réhab ÉG 2014, secteur Ouest - Corpo - Soum 10139**	NON	0	0	35 084	0	0	35 084	0
		152396	**Travaux divers, réhab ÉG 2014, secteur EST - CORPO SOUM 10139**	NON	0	0	433 093	0	0	433 093	0
		152525	**Serv. prof. préparation Plans & Devis BPR**	NON	0	0	68 157	0	0	68 157	0
		152938	**Serv. prof. Communications DI - CORPO - ÉG**	NON	0	0	48 779	9 617	-15	58 381	0
		153755	**Serv. prof. Gestion des impacts DI - Rehab EG**	NON	0	0	551 076	98 386	74 008	723 470	0
		153913	**Serv. prof. préparation Plans & Devis - ÉG - CORPO**	NON	0	0	206 110	23 000	0	229 109	0
		154926	**Réhabilitation égout 2014 - (agglo) - serv prof ÉG**	NON				23 755	0	23 755	0
		154928	**Réhabilitation égout 2014 - (corpo) - serv prof ÉG**	NON	242 705	39 426	281 780	213 792	0	777 702	0
		155468	**Réhabilitation égout 2015 - (corpo) - serv prof EG**	NON	12 504	0	0	0	0	12 504	0
		155470	**Réhabilitation égout 2015 -(agglo)- serv prof EG**	NON	771	0	0	6	0	776	0
		157042	**Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15252 Corpo - Soum 322002**	NON	0	0	60 062	21 198	-707	80 553	0
		157043	**Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15252 Corpo - Soum 322002**	NON	0	0	286 401	-20 408	0	265 994	0
		157044	**Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15252 Corpo - Soum 322002**	NON	0	0	50 886	975	1 854	53 716	0
		157046	**Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15252 Agglo - Soum 322002**	NON	0	1 601	1 321	2 531	0	5 453	0
		157047	**Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15252 Agglo - Soum 322002**	NON	0	9 867	-2 850	5 303	0	12 320	0
		157048	**Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15252 Agglo - Soum 322002**	NON	0	536	473	0	0	1 009	0
		157089	**Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15253 Corpo - Soum 322001**	NON	0	0	71 000	0	26 127	97 127	0
		157090	**Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15253 Corpo - Soum 322001**	NON	0	0	340 231	0	-1 318	338 913	0
		157091	**Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15253 Corpo - Soum 322001**	NON	0	0	51 772	1 762	0	53 534	0
		157093	**Travaux divers réhab ÉG 2015 UX15253 Agglo - Soum 322001**	NON	0	8 850	558	7 477	0	16 885	0
		157094	**Dépenses contingentes réhab ÉG 2015 UX15253 Agglo - Soum 322001**	NON	0	11 175	11 796	18 996	0	41 968	0
		157095	**Dépenses incidentes réhab ÉG 2015 UX15253 Agglo - Soum 322001**	NON	0	3 314	3 463	236	0	7 013	0
		157128	**Dépenses-planifications avant projets-Corpo-comm et économies const**	NON	0	0	45 168	69 818	0	114 986	0
		158046	**Serv prof ÉG surveillance travaux - DI - Beaudoin Hurens - SM**	NON	0	0	325 700	383 279	66 927	775 906	0
		159697	**Serv. prof. Préparation Plans et devis - Exp.-ÉG-Agglo**	NON				12 440	0	12 440	0
		159698	**Serv. prof. Préparation Plans et devis EXP. - Ég-Corpo**	NON	0	0	265 762	226 525	110 454	602 742	0
		161539	**DI - Géotechnique - Corpo - Égout**	NON				33 360	0	33 360	0
		161540	**DI - Géotechnique - Agglo - Égout**	NON				3 120	0	3 120	0
		162450	**Serv. prof. Communications DI - réhab ÉG - CORPO**	NON	0	0	34 580	4 150	0	38 730	0
		162453	**Serv. prof. Communications DI - réhab ÉG - AGGLO**	NON				3 668	0	3 668	0
		162693	**Contrôle qualitatif - Égout**	NON	0	0	13 455	44 492	42 712	100 659	0
		162698	**Contrôle qualitatif - Égout**	NON				3 309	11 203	14 512	0
		163942	**Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst ÉG**	NON	0	0	9 027	3 533	0	12 560	0
		163943	**Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst ÉG**	NON				6 045	0	6 045	0
		164756	**Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO- Réhab ÉG**	NON				3 049	0	3 049	0
		164757	**Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Reconst ÉG**	NON				3 049	0	3 049	0
		164761	**Serv. prof. surv travaux DI-CORPO- Réhab ÉG**	NON	0	0	16 167	145 600	66 927	228 694	0
		164973	**Caractérisation DI - corpo - reconst ÉG**	NON				114 256	0	114 256	0
		164974	**Caractérisation DI - agglo - reconst ÉG**	NON				28 150	0	28 150	0
		165265	**Serv. prof. plans et devis - DI - corpo - réhab. ÉG**	NON	0	0	24 645	94 082	41 675	160 402	0
		165266	**Serv. prof. plans et devis - DI - agglo - réhab. ÉG**	NON				8 006	0	8 006	0
		166420	**Surv travaux réhab ÉG - Soum 16-15591 - contrat sur 3 ans (2017-2019)**	NON				672 531	248 409	920 940	0
		166642	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333706**	NON				2 520	53 593	56 113	0
		166779	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333707**	NON				6 089	23 746	29 836	0
		166780	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333708**	NON				4 525	27 405	31 930	0
		166781	**Incidences - réhab ÉG 2017 - soum 333709**	NON				641	48 884	49 525	0
		166782	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333710**	NON				4 693	27 197	31 890	0
		166783	**Incidences - réhab ÉG 2017 - Soum 333712**	NON				0		0	0
		166790	**Utilités publiques - réhab ÉG 2017 - Soum 333709**	NON				4 911	42 198	47 110	0
		166791	**Utilités publiques - réhab ÉG 2017 - Soum 333710**	NON				2 322	30 228	32 549	0
		166792	**Utilités publiques - réhab ÉG 2017 - Soum 333712**	NON				2 836	22 451	25 287	0
Total Arrondissements multiples					**345 136**	**74 768**	**3 635 267**	**2 297 495**	**963 957**	**7 316 624**	**0**
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce		139388	**Northcliffe, de Sherbrooke à Maisonneuve O. - reconst ÉG comb Soum 234403**	NON	362	46 240	-22 225	8 015	0	32 393	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce**	139389	**Northcliffe, de Sherbrooke à Maisonneuve O. - serv prof ÉG**	NON	9 068	0	605	0	0	9 673	0
		139392	**Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - reconst ÉG comb Soum 234403**	NON	439	145 419	45 441	50 291	0	241 589	0
		139393	**Sherbrooke, de Northcliffe à Grey - serv prof ÉG**	NON	10 496	0	1 631	0	0	12 126	0
		144204	**Maisonneuve de Northcliffe à Claremont (limite arr.)- reconst ÉG**	NON	384	0	0	0	0	384	0
		144209	**Côte-Sainte-Catherine, de Victoria à CDN - serv prof ÉG**	NON	0	0	28 080	25 707	0	53 786	0
		144210	**Grey, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139**	Oui					138 767	138 767	245
		144211	**De Vendôme, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum10139**	Oui					56 175	56 175	99
		144212	**Marlowe, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139**	Oui					40 993	40 993	75
		144215	**Maisonneuve, de Northcliffe à Marlowe - réhab ÉG - Soum 10066**	NON	0	0	28 825	0	0	28 825	21
		144216	**Sherbrooke, de Décarie à limite arrondissement - réhab ÉG- Soum 10139**	Oui					205 405	205 405	176
		145268	**Côte-Saint-Luc, de Décarie à Bonavista - serv prof ÉG - Soum 289001**	NON	0	0	53 245	0	0	53 245	0
		145271	**Côte-Saint-Antoine,de Décarie à Northcliff-serv prof ÉG-Soum220702**	NON	0	11 645	928	0	0	12 573	0
		145272	**Côte-Saint-Antoine,de Décarie à Northcliff-reconstÉG-Soum220702**	NON	339 929	96 948	-82 302	0	0	354 574	56
		145600	**Plamondon, de Clanranald à McLynn - serv prof ÉG**	NON	0	0	0	6 725	-173	6 553	0
		145886	**Van Horne, de Boulevard Décarie à Victoria - serv prof ÉG UN**	NON	16 688	0	1 061	0	8 062	25 811	0
		150503	**Willowdale, de Canterbury à Louis-Colin - réhab ÉG - Soum 10066**	NON	41 070	0	1 199	0	0	42 269	60
		150723	**Vendôme, de Sherbrooke à Côte-St-Antoine - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					173 688	173 688	227
		150729	**Hingston, de Fielding à Côte-St-Luc - réhab ÉG-Soum 10139**	Oui					171 277	171 277	280
		150730	**Côte-des-Neiges(coté O),de Ridgewood à Decelles-réhab ÉG-Soum10139**	NON	106 149	0	-21	0	0	106 129	235
		150737	**Cochrane Place, de Décarie à Fin de rue - réhab ÉG unit-Soum 10139**	Oui					99 394	99 394	146
		150738	**Melrose, de Somerled à Chemin de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139**	Oui					68 056	68 056	117
		150739	**Cumberland, de Chester à ch. de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139**	Oui					62 997	62 997	94
		150752	**Appelton(5288211 et 414), de Decelles à Hudson - reconst ÉG_- Soum 325101**	NON				401 615	-111 560	290 055	118
		150753	**Appelton(5288211 et 414), de Decelles à Hudson - serv prof ÉG**	NON				17 697	-201	17 496	0
		150755	**Appleton(5288415), de Decelles à Hudson - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					25 819	25 819	50
		150789	**Hingston, de Somerled à Fielding - réhab ÉG unit - Soum 10139**	NON	205 607	0	0	0	0	205 607	347
		150790	**Sorel, de Décarie à Bougainville - réhab ÉG unit- Soum 10139**	NON	40 798	0	0	0	0	40 798	69
		150792	**Louis-Colin, de Fendall à McKenna - réhab ÉG unit - S 322001**	NON	0	29 200	-6	186	0	29 381	76
		151207	**Connaught,de Saint-Jacques à Harley - réhab ÉG unit-Soum 10139**	Oui					76 539	76 539	120
		153579	**Coronet, de Fin de rue à du Frère-André - réhab ÉG unit - Soum 322001**	NON	0	32 523	1 066	1 256	0	34 846	76
		153580	**Frère-André, de Fin de rue à Côte-des-Neiges - réhab ÉG**	NON	0	55 658	1 500	0	0	57 159	128
		153586	**Ridgewood, de 3440 Ridgewood à ch. de la Côte-des-Neiges - réhab ÉG unit**	NON	0	16 186	51 964	2 408	0	70 557	170
		155984	**Côte-Saint-Luc, Station de pompage - reconst ÉG**	NON	0	0	698 211	-265 705	-57 815	374 691	1
		155987	**Côte-Saint-Luc, Station de pompage - serv prof SP ÉG**	NON	0	11 190	44 760	0	0	55 950	0
		158136	**Côte-Sainte-Catherine,de Westbury à Westbury - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	7 135	1 156	0	8 291	0
		160285	**Draper, de Sherbrooke à Notre-Dame-de-Grâce - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	179 278	28 660	11 235	219 173	280
		160286	**Godfrey, de Benny à West Hill - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	19 060	58	1 517	20 635	45
		160287	**Chemin Circle, de Place Circle à Chemin Mira - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	166 063	2 205	0	168 268	290
		160290	**King-Edward, de Fielding à Chester - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	183 175	5 013	0	188 187	315
		160291	**King-Edward, Chester à Côte-Saint-Luc - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	125 086	3 360	0	128 446	230
		160292	**Marlowe, de Notre-Dame-de-Grâce à Brillon - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	173 581	2 152	472	176 206	310
		160293	**De Hampton, de Sherbrooke à Notre-Dame-de-Grâce - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	122 319	1 108	11 490	134 918	185
		160294	**De Hampton, de de Monkland à de Terrebonne - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	60 566	0	1 050	61 616	110
		160295	**Royal, de Notre-Dame-de-Grâce à de Monkland - réhab EG UN - Soum 329406**	NON	0	0	75 113	2 047	1 627	78 788	105
		160296	**Plamondon, de Coolbrook à Décarie - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	52 768	1 837	262	54 868	95
		160297	**Glencoe, de Churchill à De Dunkirk - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	91 169	3 753	1 496	96 418	305
		160298	**Dolbeau, de Ellendale à Linton - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	47 565	4 882	0	52 446	170
		161811	**Place Kenmore, de fin de rue à Décarie - réhab ÉG unit**	NON				64 213	-4 199	60 013	123
		162118	**Fendall, de Decelles à McKenna - réhab ÉG unit**	NON				168 703	0	168 703	265
		162125	**Bayard, de Kirkfield à Douglas - réhab ÉG unit**	NON				25 025	-873	24 151	61
		162929	**Harvard, de Côte-Saint-Antoine à Monkland - réhab ÉG unit**	NON				359 270	0	359 270	581
		162931	**Decelles, de Queen-Mary à Jean-Brillant - réhab ÉG unit**	NON				130 770	0	130 770	217
		162932	**Decelles, de Jean-Brillant à Édouard-Montpetit - réhab ÉG unit**	NON				129 162	-2 310	126 853	
		162967	**Deacon, de Clinton à Van Horne - réhab ÉG unit**	NON				88 461	-6 427	82 034	198
		162969	**Sherbrooke, de Hingston à Hampton - réhab ÉG unit**	NON				61 045	0	61 045	97
		165325	**Marlowe, de Notre-Dame-de-Grâce à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				355 508	0	355 508	607
		165326	**Connaught, de Harley à St-Jacques - réhab ÉG unit**	NON				5 980	0	5 980	55
		165327	**Northcliffe, de Brillon au Ch. de la Côte-Saint-Antoine - réhab ÉG unit**	NON				323 424	-262	323 162	515
		165404	**De Hampton, de Notre-Dame-de-Grâce à de Monkland - réhab ÉG unit**	NON				242 252	-577	241 674	383
		166639	**Côte-Saint-Luc, de Décarie à Bonavista - reconst ÉG unit - Soum 289002**	NON				557 598	7 159	564 757	227
		166640	**Côte-Saint-Luc, de Décarie à Bonavista - serv prof ÉG - Soum 289002**	NON				13 797	5 165	18 962	
Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce					**770 990**	**445 009**	**2 156 841**	**2 829 634**	**984 248**	**7 186 721**	**8 755**
Lachine		126365	**23e Avenue,de Saint-Antoine à Remembrance, reconst ÉG UN - SoumLAC-PUB-141**	NON	58 033	0	0	0	0	58 033	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Lachine**	133349	**9e Avenue, de St-Antoine à Sherbrooke - serv. Prof. Egout, SOUM SPG-10-02P**	NON	612	0	0	0	0	612	0
		139132	**48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - reconst ÉG comb - Soum LAC-PUB-1412**	NON	113 559	0	0	0	0	113 559	0
		139136	**48e Avenue, de Saint-Joseph à Acadia - serv prof ÉG-Soum Lac-Pub-1206**	NON	1 103	956	-43	0	0	2 016	0
		139144	**Station de pompage Camille - serv prof - Soum 13-12986**	NON	23 335	26 676	11 644	29 393	0	91 048	0
		140717	**23e Avenue, de Saint-Antoine à Remembrance, serv.prof.EG-SoumLAC-PUB-1205**	NON	4 879	911	22	0	0	5 811	0
		143963	**6e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconstÉG_unit - serv.prof**	NON	0	0	16 524	16 000	0	32 524	0
		143967	**Remembrance, de 32e Avenue à 28e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					87 935	87 935	83
		144499	**Sir-George-Simpson,de 45e ave.(regard2929)à 38e ave.(3265)-serv prof ÉG**	NON	10 733	13 162	-597	0	0	23 298	0
		144500	**Sir-George-Simpson,de 45e ave.(regard2929)à 38e ave.(regard3265)-reconst ÉG**	NON	0	644 901	-22 500	0	0	622 401	660
		144503	**48e Avenue, de Acadia (regard4037) à Victoria (regard4042) - serv prof ÉG**	NON	11 944	13 936	-632	0	0	25 248	0
		144504	**48e avenue, de Acadia (regard4037) à Victoria (regard4042)-reconst ÉG unit**	NON	0	527 531	-15 000	0	0	512 531	338
		145280	**Saint-Antoine, de 16e Avenue à 13e Avenue - serv prof ÉG_unit**	NON	0	0	14 437	1 381	0	15 817	0
		145602	**17e Avenue,de Saint-Joseph à William-MacDonald - reconst ÉG unit serv.prof**	NON				29 966	-7 079	22 887	0
		145800	**De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst ÉG**	NON				250 688	-12 727	237 961	205
		145804	**De Mount-Vernon, de Union à Milton - reconst ÉG unit - serv.prof**	NON	0	0	9 731	8 973	-2 217	16 487	0
		149917	**Station de pompage Camille - LAC-PUB-1524**	NON	0	0	1 715 230	216 905	0	1 932 135	1
		151209	**Victoria, de 3 ave. à 1re ave. - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					85 101	85 101	162
		158722	**6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst EG san**	NON				479 724	34 331	514 055	230
		158726	**6e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - reconst ÉG san - serv prof**	NON	0	0	1 489	13 900	0	15 388	0
		160147	**18e Avenue, de Saint-Joseph à Piché - rehab EG UN - Soum 329406**	NON	0	0	72 111	2 572	892	75 576	346
		160302	**10e Avenue, de William-MacDonald à Saint-Antoine - serv prof ÉG unit**	NON				784	-784	0	
		160303	**25e Avenue, de Saint-Antoine à 24e Avenue - serv prof ÉG unit**	NON				3 840	-3 840	0	
		160305	**51e Avenue, de Sherbrooke à Sir-George-Simpson - Reconst EG UN, Serv. P**	NON				1 392	-1 392	0	
		160814	**42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst ÉG unit**	NON				316 193	0	316 193	390
		160815	**42e Avenue, de Provost à Sherbrooke - reconst ÉG unit - serv.prof**	NON	0	0	5 892	24 074	0	29 966	0
		162338	**6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst EG UN**	NON				405 920	29 049	434 970	240
		162339	**6e Avenue, de Saint-Antoine à Provost - reconst ÉG unit - serv.prof**	NON	0	0	2 632	12 757	-450	14 938	0
		165289	**14e Avenue, de Provost à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				77 384	0	77 384	331
		165293	**56e Avenue, de René-Huguet à Victoria - réhab ÉG unit**	NON				112 166	0	112 166	487
		165296	**42e Avenue, de Sherbrooke à d'Urfé - réhab**	NON				42 141	0	42 141	187
		165297	**54e Avenue, de René-Huguet à Dixie - réhab ÉG unit**	NON				76 542	0	76 542	326
		165349	**47e Avenue, de 165 47e Avenue à 245 47e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				39 656	0	39 656	161
		167564	**46e Avenue, de Provost à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				92 046	0	92 046	357
		167566	**32e Avenue, de Victoria à Saint-Antoine - réhab ÉG unit**	NON				39 966	-3 794	36 172	
		168946	**11e Avenue, de Provost à Saint-Georges - serv prof ÉG unit**	NON				2 433	-2 433	0	
		171007	**8e Avenue, de Saint-Louis à Notre-Dame - serv prof ÉG unit**	NON				632	-632	0	
Total Lachine					**224 198**	**1 228 072**	**1 810 939**	**2 297 427**	**201 961**	**5 762 598**	**4 504**
LaSalle		143998	**7e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst ÉG - AO311745**	NON	87 536	0	0	0	914	88 450	0
		143999	**7e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof ÉG**	NON	22 922	1 160	353	0	0	24 435	0
		144068	**5e Avenue, de Centrale à Lasalle - reconst ÉG - Soum 294420**	NON	53 277	0	0	0	0	53 277	0
		144070	**5e avenue, de Centrale à Lasalle - serv prof ÉG - Soum 299820**	NON	238	0	0	0	0	238	0
		146038	**3e Avenue, de Lasalle à Centrale - serv prof ÉG**	NON	7 713	0	550	0	0	8 262	0
		146039	**3e Avenue, de Lasalle à Centrale - reconst ÉG - Soum 311744**	NON	624 161	0	0	0	0	624 161	465
		146041	**Bonnier, de Gagné à 14e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139**	Oui					124 967	124 967	83
		146548	**Thierry, de Cordner à Doyle - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					83 406	83 406	76
		146549	**Galarneau, de Kless à Raymond - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					87 957	87 957	80
		146550	**Simonne, de Gagné à 15e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					78 227	78 227	130
		149299	**LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - reconst ÉG unit - Soum 365351**	NON	0	289 164	90 811	853	0	380 828	245
		149300	**LaSalle, de 6e Avenue à 3e Avenue - serv prof ÉG unit - Soum 365351**	NON	13 457	157	3 124	0	0	16 739	0
		150186	**5e Avenue, de Champlain à Broadway - Serv Prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150187	**Kless, de 30e Avenue à George - Serv Prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		151210	**LaSalle, de 78e Avenue à 75e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					90 717	90 717	139
		151211	**Dupras, de Saint-Patrick à Jeannette - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					68 750	68 750	172
		157243	**LaSalle, de 8e Avnue à 6e Avenue - reconst ÉG_- Soum 421942**	NON				258 100	0	258 100	
		157244	**LaSalle, de 8e Avenue à 6e Avenue - serv prof ÉG_- Soum 421942**	NON				6 112	0	6 112	0
		157247	**LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - reconst ÉG unit - Soum 365351**	NON	0	638	471 121	853	0	472 611	310
		157248	**LaSalle, de 3e Avenue à Alepin - serv prof ÉG - Soum 365351**	NON	0	0	3 096	0	0	3 096	0
		160181	**Broadway, de 5e Avenue à 2e Avenue - réhab EG UN - Soum 329406**	NON	0	0	105 485	22 677	19 318	147 480	211
		160183	**Lafleur, de Clément à Elmslie - Reconst EG UN**	NON	0	0	809 844	5 070	0	814 914	410
		160184	**Francoeur, de Behrens à de Newport - Réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	21 938	3 462	0	25 400	76
		160185	**Airlie, de Lafleur à 90e Avenue - Réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	13 228	65 952	12 769	91 949	224
		165537	**63e Avenue, de Lasalle à Centrale - réhab EG UN**	NON				29 526	0	29 526	100
Total LaSalle					**811 504**	**291 119**	**1 519 549**	**392 606**	**567 025**	**3 581 802**	**2 721**

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**L'Île-Bizard - Ste-Geneviève**	164979	**Bertrand, de St-Pierre à Bertrand - réhab ÉG san**	NON				24 655	-2 210	22 445	81
	Total L'Île-Bizard - Ste-Geneviève							**24 655**	**-2 210**	**22 445**	**81**
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	139205	**Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - reconst ÉG unit AO-215202**	NON	589 868	13 697	-18 100	-2 647	0	582 818	0
		139209	**Sherbrooke, de Saint-Germain à Charlemagne - serv prof ÉG__AO-215202**	NON	15 317	5 663	6 809	332	0	28 122	0
		142849	**De La Salle, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - serv prof ÉG__AO-265401**	NON	2 276	0	0	0	0	2 276	0
		143149	**de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - reconst ÉG unit**	NON	8 648	41 937	-37 425	0	0	13 160	0
		143150	**de De Contrecoeur, de Dubuisson à Notre-Dame - serv prof ÉG/AO-267801**	NON	5 142	0	91	206	0	5 439	0
		143247	**Sainte-Claire, de Liébert à Saint-Emile - reconst ÉG unit**	NON	4 938	0	3 257	0	0	8 196	6
		143248	**Sainte-Claire, de Liébert à Saint-Emile - serv prof ÉG/AO-267801**	NON	3 491	0	23	52	0	3 565	0
		143252	**Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - reconst ÉG unit**	NON	10 139	24 278	-17 965	0	0	16 453	2
		143253	**Sainte-Claire, de Lapointe à Saint-Donat - serv prof ÉG/AO-267801**	NON	11 973	0	253	577	0	12 803	0
		146078	**Cadillac, de Pierre-de-Coubertin à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					108 024	108 024	0
		146167	**Henri-De-Salières, de Dugas à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					53 030	53 030	0
		146168	**Hochelaga, de Pie-IX à Desjardins - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					35 165	35 165	0
		146169	**Pierre-de-Coubertin, de Cadillac à Du Quesne - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					49 979	49 979	0
		146170	**Vimont, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					153 193	153 193	0
		146186	**Hochelaga, de Curatteau à Liébert - serv prof AQ**	NON	0	0	24 073	0	0	24 073	0
		146188	**Hochelaga, de Curatteau à Liébert - serv prof ÉG**	NON	0	0	44 707	0	0	44 707	0
		146193	**Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - reconst ÉG unit - Soum 285701**	NON	0	566	215 713	0	-675	215 604	53
		146194	**Notre-Dame, de Bossuet à Cadillac - serv prof ÉG unit - Soum285701**	NON	2 186	0	35 803	-1 384	0	36 605	0
		148970	**Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Reconst EG**	NON				295 766	-2 422	293 344	67
		148971	**Dubuisson, de Baldwin à Pierre-Tétreault - Serv Prof EG**	NON	0	0	0	10 329	4 913	15 242	0
		148997	**Lafontaine, de Saint-Clément à Viau - reconst EG_UN**	NON	251 195	32 962	-34 791	16 851	0	266 216	65
		148998	**La Fontaine, de Saint-Clément à Viau - Serv Prof EG**	NON	548	2 835	266	-177	0	3 472	0
		149010	**Adam, de Morgan à Letourneux - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					62 643	62 643	0
		149013	**De Chambly, de Hochelaga à De Rouen - Réhab EG UN**	Oui					182 227	182 227	0
		149019	**Joliette, de Hochelaga à Sherbrooke - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					164 430	164 430	0
		149020	**Lacordaire, de Turenne à Pierre-Bédard - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					216 923	216 923	0
		149021	**Mousseau, de Tellier à Dubuisson - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					156 841	156 841	0
		149022	**Ontario, de Mercier à Lebrun - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					47 625	47 625	0
		149023	**Sainte-Catherine, de Viau à De Ville-Marie - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					76 692	76 692	0
		149918	**Sherbrooke, de Radisson à Trianon - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					34 590	34 590	0
		150341	**Mousseau, de Notre-Dame à Tellier - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150343	**Pierre-de-Coubertin, de de Bruxelles à Honoré-Beaugrand - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150829	**Adam,de de Ville-Marie à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139**	Oui					47 105	47 105	0
		150853	**Adam, de Vimont à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139**	Oui					36 626	36 626	0
		150854	**Letourneux , de Ontario à deRouen - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					123 503	123 503	0
		150858	**Adam de Viau à de Ville-Marie-serv prof ÉG UN**	NON	84	435	41	7	0	567	0
		151766	**Adam, de Théodore à Viau - Réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					167 964	167 964	214
		151768	**DeCadillac, Ontario à Dubuisson - Réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					126 320	126 320	179
		151775	**Morgan, de Ontario à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit - AO-10139**	Oui					50 474	50 474	33
		151778	**Ontario, de Pie-IX à Letourneux - Réhab ÉG unit_ - AO-10139**	Oui					165 652	165 652	219
		151850	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - Serv prof ÉG sanitaire**	NON	15 932	0	0	0	0	15 932	0
		152036	**Joffre, de Hochelaga à Pierre-De Coubertin - Rehab EG UN SOUM 10139**	Oui					132 555	132 555	172
		152037	**Louis-Veuillot,de Pierre-De Coubertin à Sherbrooke - Rehab EG UN_SOUM 10139**	Oui					375 583	375 583	237
		152212	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst EG UN**	NON	0	0	1 134 140	-20 508	0	1 113 631	265
		152244	**Préfontaine, de Ontario à de Rouen - reconst EG UN - serv pro ÉG**	NON	0	0	49 717	3 095	0	52 812	0
		152252	**Bellerive, de Mousseau à Joffre - reconst ÉG unit - serv prof**	NON	7 663	0	2 376	2 683	0	12 721	0
		152256	**Pierre-Bernard, Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG unit - serv prof**	NON	10 111	0	11 393	12 094	-746	32 850	0
		152257	**Mousseau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG unit - Serv Prof**	NON	19 611	0	10 307	11 710	0	41 628	0
		152260	**Souligny, de Desmarteau à Paul-Pau - reconst EG**	NON				364 094	-36 786	327 308	70
		152261	**Souligny, de Desmarteau à Paul-Pau - serv prof ÉG unit**	NON	0	11 993	0	7 428	7 263	26 684	0
		152580	**Hochelaga, de Dickson à Monsabré - Rehab EG PL - Soum 322002**	NON	0	6 903	0	199	0	7 102	38
		153886	**Adam, de Viau à Ville-Marie - reconst ÉG UN**	NON	43 106	4 084	-2 794	3 541	0	47 938	20
		156091	**Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - reconst ÉG unit**	NON	0	0	6 007	586 107	-48 339	543 775	160
		156619	**Sherbrooke, de limite ouest arrond. à St-Germain - reconst ÉG unit**	NON				18 851	2 131	20 982	520
		156622	**Desmarteau, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG UN - serv prof ÉG**	NON				10 174	9 947	20 122	0
		157122	**Pierre-De Coubertin, de Bourbonnière à Viau - Rehab EG UN**	NON	0	0	317 910	0	0	317 910	794
		160038	**Sherbrooke, de Des Ormeaux à Joffre - réhab ÉG unit**	NON				82 802	-3 198	79 605	144
		160042	**Mousseau, de De Teck à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				104 020	0	104 020	181
		160046	**Aird, de Notre-Dame à Louis-Payette - réhab ÉG unit**	NON				30 178	0	30 178	52
		161120	**Mercier, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst ÉG unit**	NON				10 390	1 286	11 676	165
		161128	**Sicard, de Sainte-Catherine à Adam - Reconst ÉG unit**	NON				9 839	0	9 839	

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Mercier - Hochelaga-Maisonneuve**	162217	**Cuvillier, de Adam à La Fontaine - réhab ÉG unit**	NON				152 331	29 596	181 928	191
		162218	**La Fontaine, de Davidson à Aylwin - réhab ÉG unit**	NON				94 171	-30 027	64 145	136
		162219	**Joliette, de Adam à La Fontaine - réhab ÉG unit**	NON				95 750	7 514	103 264	168
		162440	**Viau, de Pierre-de-Coubertin à Sherbrooke - réhab ÉG unit**	NON				2 186	0	2 186	687
		162448	**Lacordaire, de Chauveau à Sherbrooke - reconst ÉG unit - serv prof**	NON				10 075	0	10 075	
		162838	**Valois, de La Fontaine à Ontario - réhab ÉG unit**	NON				69 455	2 088	71 543	119
		163344	**Pie-IX, de Hochelaga à Pierre-de-Coubertin - réhab ÉG unit**	NON				35 022	-3 298	31 724	228
		163857	**Ville-Marie, de De Rouen à Hochelaga - réhab ÉG unit**	NON				174 629	578	175 207	292
		163858	**De Rouen, de Viau à de Ville-Marie - réhab ÉG unit**	NON				52 432	105	52 537	83
		163860	**Hochelaga, de Viau à de Ville-Marie - réhab ÉG unit**	NON				37 617	128	37 744	
		163861	**Desjardins, de De Rouen à Hochelaga - réhab ÉG unit**	NON				95 340	0	95 340	173
		163862	**De Forbin-Janson, de Des Ormeaux à Joffre - réhab ÉG unit**	NON				22 582	103 709	126 291	128
		163863	**Place Chénier, de Honoré-Beaugrand à Chénier - réhab ÉG unit**	NON				74 737	0	74 737	156
		163867	**Lyall, de La Fontaine à Ontario - réhab ÉG unit**	NON				130 625	0	130 625	228
		165695	**Haig, de Hochelaga à Pierre-De Coubertin - réhab ÉG unit**	NON				157 776	0	157 776	284
		165696	**Hector, de Notre-Dame à Souligny - réhab ÉG unit**	NON				43 286	0	43 286	206
		165697	**Souligny, de de Contrecoeur à Gonthier - réhab ÉG unit**	NON				57 586	-210	57 376	101
		165698	**Dubuisson, de de Contrecoeur à Hector - réhab ÉG unit**	NON				14 854	0	14 854	66
		165699	**Meese, de Notre-Dame à Dubuisson - réhab ÉG unit**	NON				75 035	-52 542	22 494	102
		165700	**Joliette, de Ontario à de Rouen - réhab ÉG unit**	NON				169 256	3 989	173 244	285
		165701	**Vimont, de Notre-Dame à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit**	NON				36 749	122 329	159 078	169
		165702	**Sainte-Catherine, de de Ville-Marie à Vimont - réhab ÉG unit**	NON				23 139	0	23 139	56
		165703	**Valois, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG unit**	NON				106 423	23 741	130 164	180
		165704	**Hochelaga, de Florian à Moreau - réhab ÉG unit**	NON				72 442	57 748	130 190	236
		165708	**Aylwin, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG unit**	NON				126 872	4 219	131 092	99
		165709	**Adam, de Nicolet à Valois - réhab ÉG unit**	NON				46 885	420	47 305	78
		165710	**Adam, de Valois à Bourbonnière - réhab ÉG unit**	NON				42 525	630	43 155	62
		142929	**Valois, de Ontario àde Rouen**	Oui					525 184	525 184	
		142931	**Valois, de Ontario àde Rouen**	Oui					1 039 314	1 039 314	
		142933	**Bourbonnière, de Ontario àde Rouen**	Oui					817 362	817 362	
		143744	**des Érables, de Bélanger à Jean-Talon**	Oui					488 505	488 505	
		145365	**de Rouen, de Nicolet à Valois**	Oui					174 756	174 756	
		145368	**de Rouen, de Nicolet à Valois**	Oui					425 870	425 870	
		145947	**des Érables, de Bélanger à Jean-Talon**	Oui					485 625	485 625	
		148756	**Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame**	Oui					155 320	155 320	
		148759	**Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame**	Oui					281 061	281 061	
Total Mercier - Hochelaga-Maisonneuve					**1 004 427**	**145 353**	**1 751 811**	**3 576 391**	**7 164 233**	**13 642 215**	**8 169**
Montréal-Nord		144298	**Belleville, de Monselet à Gouin - reconst ÉG**	NON	11 921	72 916	0	-21 457	0	63 379	0
		144299	**Belleville, de Monselet à Gouin - serv prof ÉG**	NON	4 011	0	0	0	0	4 011	0
		149936	**De Paris, de Martial à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					57 593	57 593	146
		149937	**De Castille, de Georges-Pichet à L'Archevêque - réhab EG UN _SOUM 10139**	Oui					93 277	93 277	149
		149938	**Racette, de Industriel à D'Amiens - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					20 366	20 366	87
		149939	**Henri-Bourassa,de De Cobourg à Des Laurentides-réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					42 031	42 031	35
		149940	**Saint-Julien, de De Castille à De Charleroi - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					20 633	20 633	70
		149941	**Lacordaire,de Léger à Joseph-Dufresne-réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					27 136	27 136	87
		149942	**De Bruxelles, de Prieur à Monselet - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					20 105	20 105	90
		149943	**Belleville, de Industriel à Fleury - serv prof EG_soum. 960**	NON	8 445	12 785	52 151	-13 242	0	60 140	0
		149944	**De Rome, de Sabrevois à Fleury - Serv prof EG_Soum. 960**	NON	1 659	6 781	23 458	-4 611	0	27 287	0
		149946	**Villeneuve,de Boul.Langelier à Boulevard Rolland - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					45 148	45 148	113
		151454	**Avenue de Belleville, de bouleverd Gouin et Monselet, serv prof ÉG**	NON	6 378	0	0	0	0	6 378	0
		157745	**Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst EG UN**	NON	0	3 396	9 833	0	0	13 228	283
		158380	**Oscar, de Henri-Bourassa à Prieur - reconst ÉG unit - serv prof**	NON	0	0	12 899	2 174	0	15 073	0
		163928	**Alfred, de De Charleroi à d'Amos - réhab ÉG unit**	NON				24 475	0	24 475	81
		163929	**Garon, de boul. Henri-Bourassa à boul. Gouin - réhab ÉG unit**	NON				43 621	0	43 621	
		163930	**Des Laurentides, de Henri-Bourassa à Gouin - réhab ÉG unit**	NON				58 545	0	58 545	210
		163932	**Brunet, de De Charleroi à d'Amos - réhab ÉG unit**	NON				67 789	0	67 789	224
		164172	**Gouin, de Lausanne à Belleville - reconst ÉG - Soum 977**	NON				1 354	0	1 354	5
		165841	**Pigeon, de d'Amos à Bayonne - réhab ÉG unit**	NON				68 719	0	68 719	227
		165842	**de l'Hôtel-de-Ville, de d'Amos à Boulevard Henri-Bourassa - réhab ÉG unit**	NON				22 292	0	22 292	
		165843	**d'Amos, de Jules-Paul-Tardivel à Arthur-Buies - réhab ÉG san**	NON				19 376	0	19 376	71
		166706	**Sainte-Colette, de Henri-Bourassa à Jean-Paul Cardinal**	NON				469 011	0	469 011	764
		167829	**Bruxelles, de Monselet à Martial - réhab ÉG unit**	NON				69 931	0	69 931	218
Total Montréal-Nord					**32 414**	**95 877**	**98 341**	**807 978**	**326 290**	**1 360 900**	**2 860**

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Outremont**	139365	**Du Manoir, de Pratt à Dunlop - réhab ÉG unit**	NON				14 988	0	14 988	70
		139403	**De l'Épée, de Laurier à St-Joseph - reconst ÉG unit_Soum 284401**	NON				104 655	2 088	106 743	70
		139404	**De l'Épée, de Laurier à St-Joseph - serv prof ÉG_Soum 284401**	NON	0	0	0	5 240	2 116	7 356	0
		139408	**Laurier, de Durocher à Hutchison - serv prof ÉG**	NON	0	0	3 990	809	0	4 800	0
		144511	**Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - reconst ÉG Soum 284501**	NON				384 857	0	384 857	
		144512	**Mont-Royal, de Maplewood à Mont-Royal - serv prof ÉG**	NON	0	0	0	17 549	-499	17 051	0
		144515	**Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - reconst ÉG-AO284601**	NON	510 379	0	0	0	0	510 379	0
		144516	**Côte du Vésinet, de Côte du Vésinet à McCulloch - serv prof ÉG - AO284601**	NON	1 632	47 876	-502	3 480	0	52 486	0
		145054	**Saint-Joseph, de Côte-Sainte-Catherine à De l'Épée-reconst ÉG_Soum 284401**	NON				180 722	-34 423	146 299	
		145055	**Saint-Joseph,de Côte-Sainte-Catherine à De L'Épée-serv prof ÉG Soum284401**	NON	0	0	0	5 565	1 785	7 349	0
		145247	**Saint-Joseph, de De l'épée à Hutchison - réhab ÉG unit - Soum 329407**	NON	0	0	26 818	6 159	157 949	190 926	0
		145261	**Pratt, de Ducharme à Bates - reconst ÉG - Soum TP01/01-15**	NON	0	1 119 305	147 521	-8 666	0	1 258 160	140
		145262	**Pratt, de Ducharme à Bates - serv prof ÉG**	NON	28 235	23 867	-20 712	1 071	0	32 461	0
		149651	**Van Horne, de Pratt à Dollard - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	1 273	0	0	1 273	0
		149654	**Querbes, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					161 484	161 484	263
		149655	**De L'Épée, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					156 075	156 075	263
		149656	**Vincent-d'Indy, de Perham à Côte-Ste-Catherine - réhab ÉG unit-Soum 10066**	NON	52 282	0	2 209	0	0	54 490	105
		149822	**Mont-Royal, Vincent D'Indy à Claude-Champagne - reconst ÉG unit soum 284501**	NON				544 276	0	544 276	
		149823	**Mont-Royal, de limite arr. à Claude-Champagne - serv prof ÉG unit**	NON				39 187	-714	38 473	0
		150703	**Hartland, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					142 463	142 463	244
		150704	**Prat, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					150 256	150 256	258
		157819	**McCulloch, de Roskilde à Roskilde - reconst EG UN - Soum TP01/01-15**	NON	0	54 672	-24 196	0	0	30 476	8
		160382	**Wiseman, de Saint-Cyril à Ducharme - réhab ÉG Unit - Soum 221707**	NON	0	0	53 722	5 028	0	58 750	95
		160387	**Manseau, de Wiseman à Outremont - reconst ÉG Unit - Soum 221707**	NON	0	0	201 757	85	0	201 842	85
		160388	**Wiseman, de Ducharme à Manseau - reconst ÉG Unit - Soum 221707**	NON	0	0	111 481	61	0	111 542	50
		165409	**McDougall, de Côte-Sainte-Catherine à Elmwood - réhab ÉG unit**	NON				13 967	0	13 967	0
		165410	**Springgrove, de Pagnuelo à Prince-Philip - réhab ÉG UN**	NON				36 322	0	36 322	51
		165412	**Robert, du Ch. de la Côte-Ste-Catherine à limite nord arr. - réhab ÉG unit**	NON				34 809	0	34 809	134
		165413	**Bloomfield, de Laurier à St-Viateur - réhab ÉG unit**	NON				66 200	0	66 200	161
		165414	**Duverger, de Wiseman à Outremont - réhab ÉG unit**	NON				21 525	0	21 525	91
		165415	**Glencoe, de Willowdale à Côte-Ste-Catherine - réhab ÉG unit**	NON				95 431	0	95 431	173
		165416	**Durocher, de Beaubien à Atlantic - réhab ÉG unit**	NON				28 089	0	28 089	233
		165417	**Rockland, de Lajoie à Bernard - réhab ÉG unit**	NON				95 906	0	95 906	170
		165418	**Pagnuelo, de Maplewood à Mont-Royal - réhab ÉG unit**	NON				113 949	0	113 949	207
		165419	**Elmwood, de McDougall à Querbes - réhab ÉG unit**	NON				45 805	0	45 805	85
		165420	**Saint-Viateur, de Champagneur à Durocher - réhab ÉG unit**	NON				120 463	0	120 463	222
		165422	**De L'Épée, de St-Viateur à Elmwood - réhab ÉG unit**	NON				80 493	0	80 493	143
		165423	**Durocher, de Saint-Viateur à Bernard - réhab ÉG unit**	NON				156 018	0	156 018	273
		165424	**Atlantic, de Durocher à Hutchison - réhab ÉG unit**	NON				11 941	0	11 941	96
		165427	**Querbes, de Manseau à Van Horne - reconst ÉG unit - Soum 221709**	NON				50 392	119 008	169 400	
Total Outremont					**592 527**	**1 245 720**	**503 360**	**2 276 377**	**857 588**	**5 475 572**	**3 690**
Pierrefonds - Roxboro		126073	**2e Avenue nord, de Gouin à la 4e Rue - serv prof ÉG SAN**	NON				2 328	0	2 328	0
		133886	**Station de pompage ÉG Belvédère, de 10402 Gouin à - reconst SP ÉG_ST-13-7**	NON	493 738	0	34 575	0	0	528 313	0
		133887	**Station de pompage ÉG Belvédère, de 10402 Gouin à 0 - serv prof ÉG**	NON	15 754	0	3 512	0	0	19 267	0
		140156	**Bergeron, de Lalande à Lalande - reconst ÉG san**	NON	97 519	28 679	91	0	0	126 289	0
		145988	**Bergeron, de Lalande à Lalande - serv prof ÉG**	NON	2 563	4 200	238	0	0	7 001	0
		146265	**3e Avenue nord, de Gouin à la 4e Rue - serv prof ÉG**	NON				2 183	0	2 183	
		154577	**13e Avenue, de la 11e Rue à la 9e Rue - reconst ÉG SAN**	NON	64 204	0	0	0	0	64 204	202
		156025	**13e Rue, de 16e Avenue à 13e Avenue - reconst EG SAN_- Soum ST-15-05**	NON	0	243 055	9 778	-68	0	252 765	353
		156026	**13e Rue, de 16e Avenue à 13e Avenue - serv prof EG SAN**	NON	0	3 425	0	0	0	3 425	0
		156030	**16e Avenue, de 13e Rue à 10e Rue - reconst EG SAN_- Soum ST-15-05**	NON	0	152 972	6 154	-43	0	159 083	222
		156031	**16e Avenue, de 13e Rue à 10e Rue - serv prof EG SAN**	NON	0	3 425	0	0	0	3 425	0
		156034	**10e rue, de 17e avenue à 13e avenue - reconst EG SAN_- Soum ST-15-05**	NON	0	375 205	15 095	-105	0	390 195	545
		156036	**10e Rue, de 17e Avenue à 13e Avenue - serv prof EG SAN**	NON	0	3 425	0	0	0	3 425	0
		157250	**Saraguay Ouest, de Paquette à Cul-de-sac - réhab EG SA - Soum 329405**	NON	0	0	136 230	-31 967	0	104 263	430
		157261	**18e Avenue, 18e Avenue(près #32)à 17e Avenue - reconst ÉG SAN_Soum ST-15-05**	NON	0	65 650	2 641	-18	0	68 273	95
		158457	**Gouin, de 8e Avenue à 6e Avenue - serv prof ÉG unit - Soum ST-16-06**	NON	0	0	23 047	7 515	0	30 561	0
		159241	**13e Rue, de 11e Avenue à 10e Avenue - réhab ÉG SA - Soum 329405**	NON	0	0	25 722	31 103	0	56 825	255
		160323	**8e Avenue, de 7e Rue à Gouin - réhab ÉG san**	NON				168 760	1 302	170 061	630
		160763	**5e Avenue, de 7e Rue à 6e Rue - réhab ÉG PL - Soum 329405**	NON	0	0	66 028	-23 883	0	42 145	180
		160764	**5e Avenue, de 7e Rue à #22 5e Avenue - réhab ÉG SA - Soum 329405**	NON	0	0	97 732	-19 221	0	78 511	345
		160765	**Du Bocage, de #5635 du Bocage à de la Rive-Boisée-réhab ÉG SA - Soum 329405**	NON	0	0	81 569	-43 254	0	38 315	235
		160884	**10e Avenue, de 14e Rue à 11e Rue - serv prof ÉG SA**	NON	0	0	8 343	142	0	8 484	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Pierrefonds - Roxboro**	161005	**11e Avenue, de 14e Rue à 8e Rue - réhab ÉG san**	NON				180 538	0	180 538	642
		165215	**Camirand, du #12773 Camirand à Bourassa - réhab ÉG san**	NON				62 190	-16 471	45 719	
		165218	**Bourassa, de Berry à Fortin - réhab ÉG san**	NON				94 582	0	94 582	
		165223	**Gascon, de Léger à #12469 Gascon - réhab ÉG san**	NON				53 165	-753	52 413	190
		167135	**Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				197 665	-5 170	192 495	200
		167136	**Hamel, de Perreault à Sainte-Croix - serv prof ÉG san**	NON				10 881	-705	10 176	0
		167137	**Perreault, de Dupuis à Pascal - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				293 539	-7 645	285 894	297
		167138	**Perreault, de Dupuis à Pascal - serv prof ÉG san**	NON				19 952	-4 840	15 112	0
		167139	**Boileau, de Dupuis à Pascal - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				295 525	-7 649	287 876	299
		167140	**Boileau, de Dupuis à Pascal - serv prof ÉG san**	NON				20 086	-4 873	15 213	0
		167141	**Côté, de Cul-de-sac à Sainte-Croix - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				102 784	-2 697	100 088	104
		167142	**Côté, de Cul-de-sac à Sainte-Croix - serv prof ÉG san**	NON				6 986	-1 695	5 292	0
		167875	**Pascal, de Boileau à Perreault - reconst ÉG san_Soum ST-17-04**	NON				75 102	-2 018	73 084	76
		167877	**Pascal, de Boileau à Perreault - serv prof ÉG san**	NON				5 105	-1 241	3 864	0
	Total Pierrefonds - Roxboro				**673 777**	**880 038**	**510 755**	**1 511 572**	**-54 455**	**3 521 687**	**5 300**
	Plateau Mont-Royal	136472	**Saint-Joseph de Saint-Denis à Saint-Hubert - reconst EG unit**	NON	1 523 828	213 463	-11 172	-1 647	0	1 724 472	0
		138110	**Papineau de Sherbrooke a Gauthier - Reconst EG comb / AO 262002**	NON	529 094	493 549	112 328	54 114	0	1 189 084	443
		138280	**Saint-Joseph, de Saint-Denis à Saint-Hubert - serv prof ÉG**	NON	10 132	4 762	34 409	1 355	0	50 658	0
		138922	**Papineau, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof ÉG**	NON	12 816	5 282	8 749	682	0	27 529	0
		143272	**Masson, de Papineau à Chabot - serv prof ÉG**	NON	0	0	67 391	3 512	0	70 903	0
		143868	**Parthenais, de Rachel à Marie-Anne - serv prof ÉG**	NON	0	0	85	1 076	994	2 155	0
		143879	**De Mentana, de Roy à Duluth - serv prof ÉG**	NON	0	0	344	0	0	344	0
		144617	**Berri, de Saint-Joseph à Bibeau - reconst EG__Soum 26601**	NON				949 010	-90 364	858 646	185
		144619	**Berri, de Saint-Joseph à Bibeau - serv prof EG**	NON	0	0	0	23 033	1 666	24 699	0
		146551	**Coloniale, de Roy à Napoléon - reconst EG_Soum 266601**	NON				887 852	-116 877	770 975	185
		146554	**Coloniale, de Roy à Napoléon - serv prof ÉG**	NON	15 897	0	0	14 546	16	30 459	0
		146559	**Des Érables, de Sherbrooke à Rachel - serv prof ÉG**	NON	0	0	18 041	1 076	994	20 111	0
		147077	**Saint-André, de Cherrier à Mont-Royal - Reconst ÉG unit**	NON	0	0	1 152	13 373	5 638	20 163	665
		147080	**Rachel, de Du Parc Lafontaine à Papineau - Rehab EG UN SOUM 10139**	Oui					373 339	373 339	528
		150138	**Garnier, de Rachel à Marie-Anne - Serv Prof EG_- Soum 315801**	NON	0	0	10 866	1 766	0	12 632	0
		150708	**Chambord, de Rachel à Marie-Anne - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					168 110	168 110	225
		150712	**Gilford, de Mentana à Garnier - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					278 949	278 949	292
		150713	**Saint-Dominique, de Laurier à Fairmount - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					110 535	110 535	172
		150714	**Jeanne-Mance, de Du Mont-Royal à Villeneuve - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					0	0	0
		150715	**Maguire, de Boulevard Saint-Laurent à De Gaspé - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					159 670	159 670	187
		150718	**Fullum, de Rachel à Marie-Anne - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					193 869	193 869	236
		150719	**Resther, de Boucher à Saint-Grégoire - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					60 832	60 832	102
		150724	**Drolet, de Du Carmel à Laurier - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					342 975	342 975	409
		150762	**Saint-Grégoire, de Papineau à Saint-Denis - Rehab ÉG unit**	NON	42 319	0	0	0	0	42 319	105
		151098	**De Lanaudière, de Saint-Joseph à Du Mont-Royal - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					264 009	264 009	406
		151100	**Boyer, de Marie-Anne à Du Mont-Royal - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					130 177	130 177	207
		151101	**Montgomery, de Sherbrooke à Rachel - Réhab EG UN**	Oui					74 485	74 485	121
		151285	**Rachel, de Gascon à Hogan - Réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					98 552	98 552	98
		153195	**Laurier, de Saint-Laurent à Henri-Julien - réhab ÉG**	NON	373 772	0	0	2 676	0	376 448	340
		153200	**Laval, de Sherbrooke à Square Saint-Louis - réhab ÉG - Soum 322002**	NON	0	15 147	67 749	6 102	0	88 997	180
		153202	**Marie-Anne, de Marquette à Papineau - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	73 871	9 700	2 899	86 469	131
		153621	**Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis -reconst ÉG unit -Soum DDTTP54-15-02**	NON	0	226 122	15 847	54 669	-54 669	241 969	125
		153622	**Laurier, de Henri-Julien à Saint-Denis - serv prof ÉG**	NON	0	0	20 141	0	0	20 141	0
		155288	**De Lanaudière, de Rachel à Marie-Anne - serv prof ÉG unit**	NON				1 184	0	1 184	0
		155293	**Papineau, de Gauthier à Marie-Anne - reconst ÉG unit**	NON				131 026	47 358	178 384	460
		155294	**Papineau, de Gauthier à Marie-Anne - serv prof ÉG unit**	NON				1 865	0	1 865	0
		155301	**Laval, de Square Saint-Louis à Roy - réhab ÉG unit - Soum 322002**	NON	0	12 996	-370	13 316	0	25 942	0
		155391	**Berri, de Roy à Duluth - serv prof ÉG unit**	NON				28 578	1 240	29 818	0
		155720	**de Gaspé, de Laurier à Fairmount - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	109 744	11 318	1 281	122 342	195
		155722	**Basset, de Sainte-Famille à des Pins - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	58 655	1 772	6 102	66 529	95
		155723	**Bernard, de Hutchison à Saint-Laurent - réhab ÉG unit**	NON				274 471	-11 165	263 306	
		155725	**Berri, de Duluth à Marie-Anne - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	253 531	6 509	1 890	261 930	420
		160003	**Saint-Dominique, de Roy à Duluth - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	117 818	3 720	0	121 538	257
		160311	**de Mentana, de Gilford à Saint-Grégoire - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	367 672	57 473	8 670	433 814	750
		160623	**Prince-Arthur, du boul. Saint-Laurent à Laval - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	217 878	64	6 760	224 702	268
		160627	**Clark, de Laurier à Fairmount - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	522 162	58 766	0	580 928	161
		160628	**Prince-Arthur, de University à Hutchison - réhab ÉG UN_- Soum 329406**	NON	0	0	9 593	0	0	9 593	0
		160629	**De Mentana, de Rachel à Marie-Anne - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	156 183	9 956	5 267	171 406	220

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Plateau Mont-Royal**	161385	**Rachel, de des Érables à Parthenais - Reconst ÉG unit**	NON				7 958	994	8 951	105
		162844	**Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - reconst ÉG unit_Soum DDTTP54-17-06**	NON				1 079 735	-244 122	835 613	
		162845	**Dorion, de Sherbrooke à Gauthier - serv prof ÉG unit**	NON				45 491	-652	44 840	0
		162849	**Rachel, de Christophe-Colomb à De la Roche - reconst ÉG unit**	NON				1 184	0	1 184	50
		163941	**Napoléon, de Saint-Christophe à de Mentana - const ÉG unit**	NON				26 200	0	26 200	120
		165876	**Gauthier, de Papineau à des Érables - réhab ÉG unit**	NON				35 437	2 418	37 855	
		166035	**De Brébeuf, de Laurier à Saint-Grégoire - réhab ÉG unit**	NON				165 107	-4 340	160 767	390
		166036	**Laurier, de Papineau à Bordeaux - rehab ÉG unit**	NON				163 393	-30 503	132 889	240
		166723	**Marie-Anne, de des Érables à Fullum - Rehab ÉG unit**	NON				3 794	-1 861	1 933	
		166724	**Frontenac, de Rachel à Marie-Anne - Rehab ÉG unit_Soum 321701**	NON				1 864	1 134	2 998	300
		166725	**Saint-Joseph, de l'Hôtel-de-Ville à Henri-Julien - Rehab ÉG unit**	NON				50 876	-43 899	6 977	85
		166727	**Milton, de Hutchison à Du Parc - Rehab ÉG unit**	NON				32 585	-18 755	13 830	40
		166729	**Saint-Dominique, de Sherbrooke à Prince-Arthur - Reconst ÉG unit**	NON				12 369	-4 592	7 777	
		166733	**Resther, de Saint-Joseph à Laurier - Rehab ÉG unit**	NON				68 920	-4 285	64 635	115
		166735	**Boucher, de Drolet à Berri - Rehab ÉG unit**	NON				116 754	194	116 948	215
		166737	**Fabre, de Mont-Royal à Gilford - réhab ÉG unit**	NON				210 960	-8 666	202 294	320
		166739	**de Lorimier, de Laurier à Masson - Rehab ÉG unit**	NON				195 497	-15 535	179 963	270
		166742	**Papineau, de Masson à Dandurand- Rehab ÉG unit**	NON				58 542	-2 378	56 164	
		167016	**Chabot, de du Mont-Royal à Limite Nord - réhab ÉG unit**	NON				531 371	49 535	580 906	895
		167017	**de Bordeaux, de Gilford à Laurier - Rehab ÉG unit**	NON				151 517	1 915	153 432	250
		167018	**Hôtel-de-Ville, de Villeneuve à Laurier - Rehab ÉG unit**	NON				209 851	-8 604	201 247	340
		167019	**Rivard, de Marie-Anne à Mont-Royal - Rehab ÉG unit**	NON				172 794	-16 677	156 117	265
		167020	**Guilbault, de Saint-Laurent à Saint-Dominique - réhab ÉG unit**	NON				25 111	-420	24 691	45
		167396	**Gascon, de Rachel à Angus - réhab ÉG unit_Soum 321701**	NON				960	161	1 121	130
		167399	**Cartier, de Laurier à Limite Nord - réhab ÉG unit**	NON				205 655	-747	204 909	320
		167400	**Marie-Anne, de Saint-Dominique à Coloniale - réhab ÉG unit**	NON				13 806	-3 242	10 564	
		168124	**Rachel Est, de Parc-La Fontaine à Christophe-Colomb - réhab ÉG unit**	NON				8 577	0	8 577	100
	Total Plateau Mont-Royal				**2 507 857**	**971 319**	**2 232 666**	**6 219 223**	**1 720 272**	**13 651 336**	**12 763**
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	129858	**64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - reconst ÉG unit - RP-ING13-03**	NON	178 515	81 620	0	0	0	260 135	0
		129860	**64e Avenue, de la 5e Rue à Perras - serv prof ÉG - AO13-13055**	NON	27 621	3 932	827	9 264	-5 131	36 512	0
		142841	**58e Avenue, de la 5e Rue à Perras - reconst ÉG unit_RP-ING13-03**	NON	1 447 118	7 237	0	0	0	1 454 356	0
		142844	**58e Avenue, de la 5e Rue à Perras - serv prof ÉG unit - AO13-13055**	NON	30 280	4 725	817	20 014	-7 097	48 738	0
		145394	**53e Avenue, de Victoria à De Montigny - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					30 934	30 934	97
		149966	**Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Reconst EG UN - RP-ING14-02**	NON	194 562	0	67 120	2 449	0	264 131	190
		149967	**Sainte-Anne, de Bellerive à Notre-Dame - Serv Prof EG UN - RP-ING14-02**	NON	6 673	6 090	28 336	3 430	0	44 529	0
		149972	**Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Reconst EG UN RP ING14-02**	NON	0	208 123	0	0	-1	208 123	135
		149973	**Saint-Joseph, de 8e Avenue à Sainte-Anne - Serv Prof EG UN - RP ING14-02**	NON	53 386	5 615	11 364	7 286	6	77 657	0
		150365	**1re Avenue, de Sainte-Catherine à Victoria - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150367	**De Montigny, de 5e Avenue à 6e Avenue - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150872	**2e Avenue, de Notre-Dame à Prince-Albert - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					79 517	79 517	187
		150873	**5e Avenue,de Sainte-Catherine à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					154 170	154 170	478
		150874	**13e Avenue,de René-Lévesque à Reeves - réhab ég UN SOUM 10139**	Oui					18 179	18 179	67
		150876	**59e Avenue, de De Montigny à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					43 766	43 766	73
		150877	**63e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ég UN SOUM 10139**	Oui					16 399	16 399	54
		150878	**65e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					15 010	15 010	45
		150883	**57e Avenue, de Perras à 3e Rue - réhab ÉG unit**	NON				44 651	0	44 651	
		153159	**5e Avenue, de Victoria à De La Gauchetière-Ent Serv EG SA-RP-ING-14-07**	NON	16 008	0	0	0	0	16 008	0
		158247	**De la Gauchetière, de Pierre-Lacroix à Poitou - Reconst ÉG san**	NON	0	0	6 077	0	0	6 077	2
		158253	**Sainte-Catherine, Limite ouest à 2e Avenue - Reconst ÉG san**	NON	0	18 434	10 499	10 567	0	39 500	2
		158254	**Sainte-Catherine, Limite ouest à 2e Avenue - Reconst ÉG unit**	NON	0	0	7 218	3 890	0	11 109	5
		158255	**Victoria, Limite ouest à 2e Avenue - Reconst ÉG san**	NON	0	0	2 920	3 157	0	6 077	1
		158256	**Gratton, de 18e Avenue à Forsyth - Reconst ÉG san**	NON	0	0	9 442	2 712	0	12 154	4
		158257	**16e Avenue, de Gratton à Forsyth - reconst ÉG san**	NON	0	5 524	552	0	0	6 077	2
		164610	**87e Avenue, de Maurice-Duplessis à Perras - réhab ÉG unit**	NON				111 422	28 746	140 168	406
		164612	**5e Rue, de 64e Avenue à 64e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				7 929	0	7 929	
		164615	**38e Avenue, de Victor-Cusson à Gouin - réhab ÉG pluv**	NON				7 310	0	7 310	
		164626	**Fernand-Forest, de Gaston-Ramon à Nicolas-Doucet - réhab ÉG unit**	NON				29 548	105	29 653	107
	Total Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles				**1 956 363**	**341 300**	**145 172**	**263 629**	**374 604**	**3 081 068**	**1 855**
	Rosemont - Petite-Patrie	139102	**Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, reconst ÉG unit**	NON	1 839 905	371 183	-181 873	135 483	0	2 164 699	0
		139104	**Pie-IX, de Beaubien à Bélanger, serv prof ÉG - soum 225902 SO241704**	NON	60 373	29 188	43 295	1 207	0	134 063	0
		139106	**Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, RemplEG__AO-215202**	NON	501 800	143 790	27 021	139 074	0	811 684	0
		139108	**Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne, ServprofEG__AO-215202**	NON	18 574	12 571	3 210	415	0	34 770	0
		143632	**Saint-Zothique, de 30e Avenue à 31e Avenue - Rehab EG UN**	NON	44 961	0	0	0	0	44 961	99

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Rosemont - Petite-Patrie**	147215	**Bellechasse, de Saint-Laurent à Casgrain - réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					111 089	111 089	133
		147216	**Bellechasse, de Casgrain à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					153 243	153 243	147
		147221	**Beaubien, de 39e Avenue à 41e Avenue - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					61 630	61 630	151
		150142	**Rachel, de André-Laurendeau à Marcel-Pépin - Serv Prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150145	**Christophe-Colomb, de Rosemont à Beaubien - Serv Prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150652	**De Lorimier, de Rosemont à Bellechasse - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					99 759	99 759	158
		150653	**Bélanger, de Alma à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					61 009	61 009	75
		150656	**Marconi, de Alexandra à Jean-Talon - Réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					135 539	135 539	208
		151834	**16e Avenue, de Bellechasse à Beaubien - Réhab EG UN_Soum 10066**	NON	100 746	0	0	0	0	100 746	223
		153407	**16e Avenue, de Rosemont à Bellechasse - Réhab EG UN__Soum 10066**	NON	99 277	0	0	0	0	99 277	187
		161994	**Beaubien, de Châteaubriand à Christophe-Colomb - réhab ÉG unit**	NON				47 193	7 757	54 951	260
		165647	**16e Avenue, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit**	NON				33 745	-19 993	13 752	58
		165657	**Boyer, de de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				42 452	2 079	44 531	74
		165660	**De Lorimier, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit**	NON				173 077	1 255	174 332	268
		165661	**De Lorimier, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				44 745	120 455	165 200	315
		165665	**des Carrières, de Cartier à Chabot - réhab ÉG unit**	NON				12 913	28 220	41 133	71
		165666	**Chabot, de Dandurand à des Carrières - réhab ÉG unit**	NON				38 184	80 066	118 250	246
		165667	**Bourbonnière, de Masson à Dandurand - réhab ÉG unit**	NON				30 983	9	30 993	227
		165668	**Cartier, de Beaubien à Saint-Zotique - réhab ÉG unit**	NON				205 918	208	206 126	275
		165790	**9e Avenue, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit**	NON				207 778	7 001	214 779	365
		165791	**Charlemagne, de Dandurand à Rosemont - réhab ÉG unit**	NON				124 385	0	124 385	280
		165792	**Drolet, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				48 591	0	48 591	274
		165793	**Masson, de 17e Avenue à Bourbonnière - réhab ÉG unit**	NON				20 539	1 190	21 729	153
		165794	**Saint-Laurent, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				221 983	6 360	228 343	377
		165795	**des Carrières, de De Normanville à Garnier - réhab ÉG unit**	NON				165 627	6	165 634	293
		165796	**Cartier, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				148 050	0	148 050	344
		165855	**Henri-Julien, de Bellechasse à Beaubien - réhab ÉG unit**	NON				111 307	-40 837	70 470	307
		166021	**Mont-Royal, de Pie-IX à Pie-IX - réhab ÉG unit - 600 X 900 mm**	NON				2 612	0	2 612	
		166022	**Dandurand, de 15e Avenue à 17e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				81 557	0	81 557	143
		166023	**Dandurand, de Pie-IX à Jeanne-d'Arc - réhab ÉG unit**	NON				34 261	845	35 106	61
		166038	**Mont-Royal, de Pie-IX à Pie-IX - réhab ÉG unit - 1500 mm**	NON				5 002	0	5 002	
		167405	**Molson, de Saint-Zotique à Bélanger - réhab ÉG unit**	NON				168 198	-57 150	111 049	327
Total Rosemont - Petite-Patrie					**2 667 836**	**556 732**	**-108 348**	**2 245 279**	**759 742**	**6 121 241**	**6 099**
	Saint-Laurent	139329	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - reconst ÉG san - Soum 13-006**	NON	92 121	0	0	0	0	92 121	0
		139330	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - reconst ÉG pluv - Soum 13-006**	NON	81 154	0	0	0	0	81 154	0
		139332	**Saint-Aubin, de Du Collège à Decelles - serv prof ÉG - Soum 12-015**	NON	0	0	8 629	0	0	8 629	0
		139337	**Decelles, de Gratton à Leduc - reconst ÉG san - Soum 13-006**	NON	41 093	0	0	0	0	41 093	0
		139338	**Decelles, de Gratton à Leduc - reconst ÉG pluv - Soum 13-006**	NON	30 820	0	0	0	0	30 820	0
		141312	**Marcel-Laurin, de Saint-Louis à Accès Décarie - reconst ÉG SAN -Soum 234701**	NON	0	0	313 796	52 666	-1 137	365 325	330
		141315	**Marcel-Laurin, de Saint-Louis à Accès Décarie - serv prof ÉG - Soum 324701**	NON	20 427	0	47 412	28 526	0	96 365	0
		146299	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - reconst ÉG san_Soum 14-026**	NON	733 733	0	0	0	0	733 733	589
		146300	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - serv prof ÉG san - Soum 13-019_S14033**	NON	3 770	0	0	5 385	0	9 154	0
		146302	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire - reconst ÉG pluv_Soum 14-026**	NON	506 061	0	0	0	0	506 061	517
		146309	**Barré, de Deguire à Chamberland - reconst ÉG san_Soum 14-026**	NON	77 103	2 983	0	0	0	80 086	65
		146310	**Barré, de Deguire à Chamberland-serv prof ÉG san-Soum 13-019_S14033**	NON	1 928	0	0	0	0	1 928	0
		146314	**Rochon, de Champigny à Raimbault - reconst ÉG san_Soum 14-026**	NON	198 345	7 526	0	0	0	205 872	234
		146315	**Rochon, de Champigny à Raimbault - serv prof ÉG san - Soum 13-019_S14033**	NON	1 928	0	0	0	0	1 928	0
		146317	**Rochon, de Champigny à Raimbault - reconst ÉG pluv_Soum 14-026**	NON	265 866	10 088	0	0	0	275 954	125
		146321	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - reconst ÉG san_Soum 14-026**	NON	834 611	0	0	0	0	834 611	491
		146322	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - serv prof ÉG san-S13-019_S14033**	NON	4 097	0	0	44 491	0	48 588	0
		146325	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - reconst ÉG pluv_Soum 14-026**	NON	509 757	0	0	0	0	509 757	494
		146329	**de De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval - reconst ÉG san_S14-026**	NON	322 423	24 944	0	0	0	347 367	404
		146330	**De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval-s prof ÉGsan S13019 S14033**	NON	2 256	0	0	0	0	2 256	404
		146332	**De La Sorbonne, du Chemin Laval au Chemin Laval-reconst ÉG pluv_S14-026**	NON	650 540	50 329	0	1 578	0	702 447	455
		149359	**De La Sorbonne, du Ch. Laval au Ch. Laval-s prof ÉG pluv-S13-019S14033**	NON	29 472	0	0	0	0	29 472	455
		149360	**Rochon, de Champigny à Raimbault - serv prof ÉG pluv - Soum 13-019 S14033**	NON	11 377	0	0	0	0	11 377	0
		149361	**Saint-Germain, de Rochon à Deguire-serv prof ÉG pluv-S13-019_S14033**	NON	6 389	0	0	8 301	0	14 690	0
		149362	**Crevier, de Hartenstein à De L'Église - serv prof ÉG pluv-S13-019_S14033**	NON	6 389	0	0	22 544	0	28 933	0
		150238	**Abbott, de Badeaux à Nantel - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		151682	**Cambridge, de Patricia à de Londres - réhab EG UN - Soum 10139**	NON					0	0	
		151683	**Cardinal, de du Collège à Beaudet - réhab EG UN - Soum 10139**	NON					0	0	
		151684	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - réhab EG-Soum 10139**	NON					0	0	
		151685	**Du Collège, de Lindsay à Buchanan- réhab ÉG UN- Soum 10139**	Oui					102 109	102 109	85

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Saint-Laurent**	151687	**Côte-Vertu,de Saint-François-Xavier à Basile-Moreau-réhab ÉG UN**	Oui					164 143	164 143	139
		151688	**Côte-Vertu, de Basile-Moreau à Dutrisac-réhab EG-Soum 10139**	Oui					112 037	112 037	97
		151689	**Côte-Vertu, de Champigny à Raimbault - réhab EG-Soum 10139ab EG-Soum 10139**	Oui					66 302	66 302	133
		151690	**Henri-Bourassa, de Pitfield à Valiquette - réhab EG -Soum 10139**	Oui					74 383	74 383	116
		151691	**Gohier, de Beaudet à de l' Église - réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					78 609	78 609	170
		152157	**Du Collège, De Buchanan à Gohier - réhab ÉG unit - Soum 10139**	Oui					127 752	127 752	180
		152271	**Cambridge, de Patricia à de Londres - reconst EG SA**	NON	0	188 331	17 985	0	0	206 316	124
		152272	**Cambridge, de Patricia à de Londres - serv prof ÉG san**	NON	0	5 143	3 960	1 402	0	10 505	0
		152273	**Cambridge, de Patricia à de Londres - reconst EG PL**	NON	0	130 066	0	0	0	130 066	129
		152274	**Cambridge, de Patricia à de Londres - serv prof - ég pluv**	NON	0	3 802	2 882	1 231	0	7 915	0
		152277	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - reconst ÉG SAN**	NON	0	640 725	61 418	0	0	702 143	365
		152278	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - serv prof ÉG SA**	NON	0	14 620	13 406	838	0	28 864	0
		152279	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - reconst EG PLU**	NON	0	326 072	12 791	0	0	338 863	369
		152280	**Cardinal, de Saint-Louis à Beaudet - serv prof ÉG PLU**	NON	0	15 752	15 320	978	0	32 050	0
		152283	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - reconst EG SA**	NON	0	408 041	31 695	0	0	439 736	207
		152284	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof EG SAN**	NON	0	9 888	8 129	725	0	18 741	0
		152285	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - reconst EG PL**	NON	0	143 095	0	0	0	143 095	93
		152286	**Champigny, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG PLUV**	NON	0	7 019	6 347	580	0	13 945	0
		153371	**Barré, de Rochon à Tassé - reconst EG unit_Soum 14-026**	NON	351 246	13 590	0	0	0	364 836	291
		153372	**Barré, de Rochon à Tassé - serv prof EG_SAN_S14033**	NON	3 076	0	0	0	0	3 076	0
		153377	**Barré, de Rochon à Tassé - reconst EG plu_Soum 14-026**	NON	462 209	17 883	0	0	0	480 092	269
		153378	**Barré, de Rochon à Tassé - serv prof EG plu S14033**	NON	3 076	0	0	0	0	3 076	0
		153379	**Barré, de Deguire à Chamberland - reconst ÉG plu_Soum 14-026**	NON	115 552	4 471	0	0	0	120 023	70
		153380	**Barré, de Deguire à Chamberland - serv prof ÉG plu_S14033**	NON	3 076	0	0	0	0	3 076	0
		155024	**Crépeau, de Lawlor à #50 Crépeau - réhab ÉG UN_- Soum 329405**	NON	0	0	48 661	-23 861	0	24 799	90
		155034	**Dutrisac, de Cléroux à Henri-Bourassa- réhab ÉG UN**	NON	75 229	0	0	0	0	75 229	152
		155035	**Beaulieu, de Limite Sud Beaulieu à Rochon - réhab ÉG UN**	NON	61 472	0	0	0	0	61 472	139
		155907	**Montpellier, du Boul.Côte-Vertu à Rochon - reconst ÉG SAN**	NON	0	344 060	26 237	0	0	370 297	212
		155908	**Montpellier, du Boul.Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG SAN**	NON	0	9 685	8 093	1 081	0	18 860	0
		155909	**Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - reconst ÉG PLU**	NON	0	62 964	0	0	0	62 964	230
		155910	**Montpellier, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG PLU**	NON	0	6 193	5 776	863	0	12 832	0
		155914	**Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon - reconst ÉG SAN**	NON	0	315 286	27 211	0	0	342 497	212
		155915	**Raimbault, de Côte-Vertu à Rochon - serv prof ÉG SAN**	NON	0	9 045	7 555	1 003	0	17 603	0
		155936	**Fraser, de Dorais à Nantel - reconst EG SAN**	NON	0	348 251	31 773	0	0	380 024	227
		155937	**Fraser, de Dorais à Nantel - serv prof EG SAN**	NON	0	9 482	8 872	559	0	18 913	0
		155938	**Fraser, de Dorais à Nantel - reconst EG PLU**	NON	0	315 919	4 949	0	0	320 868	223
		155939	**Fraser, de Dorais à Nantel - serv prof EG PLU**	NON	0	6 637	6 129	664	0	13 430	0
		155942	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - reconst EG SAN**	NON	0	0	312 850	0	0	312 850	186
		155943	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - serv prof EG SAN**	NON	0	8 898	6 765	2 326	0	17 989	0
		155944	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - reconst EG PLU**	NON	0	0	196 573	0	0	196 573	185
		155945	**Stanislas, de #2155 Stanislas à Chemin Laval - serv prof EG PLU**	NON	0	6 300	4 742	1 737	0	12 778	0
		155949	**Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - reconst ÉG SAN**	NON	0	438 908	45 033	0	0	483 941	297
		155950	**Stanislas, de Painter Circle à 2070 Stanislas - serv prof ÉG SAN**	NON	0	9 308	7 428	2 326	0	19 062	0
		155955	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - reconst EG SAN**	NON	0	1 079 607	116 979	0	0	1 196 587	705
		155956	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - serv prof EG SAN**	NON	0	29 715	23 004	7 358	0	60 077	0
		155957	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - reconst EG PLU**	NON	0	730 508	-2 085	0	0	728 423	731
		155958	**Chemin Laval, de Poirier à #2230 Chemin Laval - serv prof EG PLU**	NON	0	26 231	19 549	6 768	0	52 548	0
		156023	**Raimbault, de Boulevard de la Côte-Vertu à Rochon - reconst EG PLU**	NON	0	55 490	0	0	0	55 490	210
		156024	**Raimbault, de Boulevard de la Côte-Vertu à Rochon - serv prof EG PLU**	NON	0	5 067	4 726	945	0	10 737	0
		158574	**Champigny, de Tassé à Deguire - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	112 348	-16 184	0	96 164	300
		160238	**Cardinal, de Coughtry à Poirier - réhab ÉG unit**	NON				98 494	-36 906	61 588	300
		160241	**Saint-Germain, de l'Église à Boul.de la Côte-Vertu - serv prof ÉG pluv**	NON	0	0	64 867	4 130	93	69 090	0
		160243	**Edouard-Laurin(côté sud),de Buchanan à Gohier-serv prof ÉG pluv-Soum 16-015**	NON	0	0	28 213	6 125	56	34 394	0
		160249	**Ouimet, de Rochon à Tassé - serv prof ÉG SA**	NON	0	0	42 320	9 187	84	51 591	0
		160251	**Saint-Germain, de l'Église à Boul.de la Côte-Vertu - serv prof ÉG san**	NON	0	0	70 533	15 312	139	85 985	0
		160254	**Edouard-Laurin(côté sud),de Buchanan à Gohier - serv prof ÉG SA**	NON	0	0	37 618	8 167	74	45 859	0
		160257	**Du Collège, de Gohier à Ouimet - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	95 349	-18 984	0	76 365	185
		160272	**Leduc, de Decelles à Edouard-Laurin - réhab ÉG UN_- Soum 329405**	NON	0	0	59 585	-19 651	0	39 934	125
		160273	**Trudeau, de Laperrière à Hébert - réhab ÉG UN- Soum 329405**	NON	0	0	90 834	-24 083	0	66 751	245
		160277	**Lindsay, de de l' Église à Edouard-Laurin - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	107 550	-26 139	0	81 412	335
		160281	**Champigny, de Rochon à Tassé - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	126 931	-15 140	0	111 791	300
		160316	**Gohier, de De l' Église à Côte-Vertu - serv prof ÉG SA**	NON	0	0	65 831	14 291	130	80 252	0
		160321	**Gohier, de De l' Église à Côte-Vertu - serv prof ÉG PL**	NON	0	0	47 022	10 208	93	57 323	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Saint-Laurent**	160423	**Ouimet, de Rochon à Tassé - serv prof ÉG pluv.**	NON	0	0	28 213	6 125	56	34 394	0
		160521	**Cardinal, de Rochon à Tassé - réhab ÉG UN - Soum 329405**	NON	0	0	104 245	-19 809	0	84 436	275
		161091	**Mtée de Liesse, de Côte-de-Liesse à Mtée de Liesse-réhab ÉG UN - Soum329405**	NON	0	0	97 247	-19 952	0	77 295	80
		163283	**Decelles, de Sainte-Croix à Roy - réhab ÉG unit**	NON				38 957	-2 763	36 195	109
		165457	**Marcel-Laurin, du #2170 Marcel-Laurin au Ch. Laval - réhab ÉG pluv**	NON				73 433	-2 641	70 792	206
		165464	**Dépatie, de Deguire à Poirier - réhab ÉG unit**	NON				86 303	-5 701	80 602	273
		165465	**Ste-Croix, du boul. de la Côte-Vertu à Rochon - réhab ÉG unit**	NON				329 672	-15 832	313 840	1 029
		165469	**Tassé, de Champigny à Barré - réhab ÉG unit**	NON				51 990	-2 654	49 336	149
		165470	**St-Louis, de Fraser à Abbott - réhab ÉG san**	NON				56 385	0	56 385	205
		165471	**Mantha, de Fraser à Abbott - réhab ÉG san**	NON				54 962	-596	54 366	173
		165472	**Brunet, de Valade à Beaudet - réhab ÉG san**	NON				75 708	0	75 708	286
		165481	**Grou, de Hébert à Lapalme - réhab ÉG unit**	NON				28 165	-4 487	23 678	83
		165482	**Dorais, de Stevens à de l'Église - réhab ÉG pluv**	NON				27 469	-4 117	23 352	86
		165483	**Fraser, de Stevens à Dorais - réhab ÉG san**	NON				96 020	0	96 020	237
		165490	**Du Caven Circle, de Nantel à Stevens - réhab ÉG san**	NON				50 369	-40 678	9 691	0
		165491	**Du Caven Circle, de Nantel à Stevens - réhab ÉG pluv**	NON				3 603	40 636	44 239	192
		165492	**Abbott, de St-Louis à Valade - réhab ÉG san**	NON				52 944	-930	52 013	82
		165994	**Marcel, de Létang à Toupin - serv prof ÉG**	NON				7 643	0	7 643	
		166000	**Marcel, de Toupin à Duchesne - serv prof ÉG san**	NON				8 298	0	8 298	
	Total Saint-Laurent				**5 507 695**	**5 841 920**	**2 633 297**	**1 225 033**	**648 253**	**15 856 198**	**16 453**
	Saint-Léonard	164630	**Beauvoir, de Bourdages à Nice - réhab ÉG unit**	NON				40 676	0	40 676	134
		164633	**Francheville, de Marjolaine à Le Corbusier - réhab ÉG unit**	NON				57 025	0	57 025	200
		164668	**Rochette, de Perthuis à Albert-Lozeau - réhab ÉG unit**	NON				72 209	4 367	76 576	245
	Total Saint-Léonard							**169 910**	**4 367**	**174 278**	**579**
	Sud-Ouest	129776	**Delinelle, de St-Ambroise a Notre-Dame, reconst EG**	NON	32 393	100 763	-100 757	0	-6	32 393	0
		132865	**Smith, de Murray à Ann, serv prof ÉG SA**	NON	10 218	0	-8	325	0	10 534	0
		136833	**Delinelle de Saint-Ambroise à Notre-Dame - serv.prof EG - DRM 000259**	NON	34 601	0	845	339	0	35 785	0
		136910	**Smith, de Murray à Ann, reconst ÉG san - soum 222601**	NON	2 566	24 092	-4 258	4 153	0	26 553	0
		136915	**Agnes de Richelieu à Saint-Jacques - serv.Prof Egout**	NON	0	0	0	20 216	8 067	28 283	0
		137304	**Montfort et Saint-Paul,Notre-Dame à l'Inspecteur - reconstEG UN - AO 211430**	NON	0	191 957	3 461	9 617	0	205 035	96
		137307	**Montfort et Saint-Paul de Notre-Dame à de l'Inspecteur - serv prof ÉG**	NON	0	11 305	3 595	-5 977	0	8 923	0
		138478	**Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa - serv prof ÉG san**	NON				29 392	-10 195	19 197	0
		138482	**Richmond de Basin a William, Reconst EG SA**	NON	51 301	5 277	4 485	-438	0	60 626	0
		138483	**Richmond de Basin a William, Reconst EG PL**	NON	38 141	16 398	-14 823	0	0	39 715	0
		138486	**Richmond de Basin a William, ServProf EG SA**	NON	4 500	1 176	239	132	0	6 047	0
		138677	**Saint-Patrick, de Thomas Keefer à Island - serv prof EG**	NON	0	0	49 205	29 901	996	80 102	0
		139932	**Agnès, de Richelieu à Saint-Antoine, reconst ÉG_ soum 316003-3**	NON				492 546	-7 324	485 222	
		140217	**Smith, de Murray à Ann, reconst ÉG pluv. - soum 222601**	NON	2 023	21 360	7 354	3 374	0	34 111	0
		143567	**Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier - ReconstEG**	NON	29 451	14 189	-14 189	0	0	29 451	0
		143568	**Sainte-Emilie, de Delinelle à Square-Sir-George-Etienne-Cartier-ServProfEG**	NON	11 342	0	408	115	0	11 865	0
		144324	**Allard, de Briand à D'Aragon - Reconst ÉG - Soum 211308**	NON	44 708	0	54 207	2 492	0	101 406	0
		144325	**Allard, de Briand à D'Aragon - Serv Prof EG**	NON	12 593	498	-343	-154	0	12 593	0
		144463	**Notre-Dame, de Saint-Augustin à Bérard - serv prof ÉG**	NON	0	0	15 078	48 189	-45 710	17 557	0
		145874	**Richmond, de Basin à William - ServProf EG PL**	NON	4 005	1 029	209	153	0	5 396	0
		145877	**Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Const EG SA**	NON	652 855	7 410	26 822	0	0	687 088	185
		145880	**Basin, de Des Seigneurs à Richemond - Const EG PL**	NON	619 751	1 240	4 878	0	0	625 869	200
		146365	**Du Séminaire, de Canal Lachine à Ottawa - serv prof ÉG pluv**	NON				25 380	-11 564	13 816	0
		146816	**Bourgeoys, de Le Ber à Extrimité Est/Wellington - réhab EG unit - S.10139**	Oui					157 941	157 941	249
		146818	**Charon, de Le Ber à Dick-Irvin - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					146 118	146 118	241
		146834	**Saint-Philippe, de Charlebois à St-Jacques - reconst ÉG unit_Soum 315901**	NON	0	0	462 077	16 749	-39 705	439 121	94
		146835	**Saint-Philippe, de Charlebois à St-Jacques - serv prof ÉG -Soum 315901**	NON	0	0	17 419	4 652	0	22 071	0
		146844	**Laurendeau, de Woodland à Emard - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					105 229	105 229	171
		146846	**Springland, de D'Aragon à Briand - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					97 851	97 851	157
		146847	**Egan, de Laurendeau à De la Vérendrye - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					239 501	239 501	384
		146849	**Woodland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					152 792	152 792	245
		146850	**Hadley, de Woodland à Emard - réhab EG unit- Soum 10139**	Oui					123 572	123 572	185
		146852	**Springland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139**	Oui					153 838	153 838	238
		146856	**Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - serv prof EG unit**	NON	0	0	13 231	4 920	0	18 151	0
		146858	**Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - réhab EG - Soum 10139**	Oui					73 165	73 165	88
		149620	**Sainte-Madelaine, de Wellington à Le Ber - Reconst ÉG unit Soum : 293701**	NON				1 113 703	-77 680	1 036 024	405
		149621	**Sainte-Madeleine, de Wellington à Le Ber - serv prof ÉG**	NON	1 099	0	0	42 388	-370	43 117	0
		149842	**Peel, de Smith à Notre-Dame - Reconst ÉG unit - Soum 290101**	NON				1 435 657	9 336	1 444 993	487
		149843	**Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof ÉG unit**	NON				4 384	0	4 384	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Sud-Ouest**	150662	**Thérien, de Notre-Dame à Limite Nord - réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					80 971	80 971	119
		150664	**Fortune, de Wellington à Hall - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					58 720	58 720	96
		150665	**Jacques-Hertel, de Drake à De la Vérendrye - Réhab EG UN- Soum 10139**	Oui					26 894	26 894	58
		150666	**De Sébastopol, de Wellington à Le Ber - réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					212 078	212 078	368
		151482	**Briand, de De Villiers à Saint-Patrick - réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					108 902	108 902	167
		151483	**Delinelle, de Acorn à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					97 843	97 843	156
		151484	**De la Congrégation, de Wellington à Le Ber - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					260 099	260 099	225
		151485	**Lacasse, de Thérien à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					53 011	53 011	95
		151486	**Rose-de-Lima, Lionel-Groulx à Saint-Antoine - Réhab EG UN - Soum 10139**	Oui					162 945	162 945	262
		154452	**Basin,de Des Seigneurs à Richmond-Serv prof EG SA**	NON	12 111	3 380	687	438	0	16 616	0
		154454	**Basin, de Des Seigneurs à Richmond - serv prof ÉG pluv**	NON	12 111	3 380	687	438	0	16 616	0
		155279	**Agnès, de Saint-Antoine à Saint-Jacques - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	97 122	10 307	0	107 429	245
		155681	**Bourgeoys, de Wellington à Le Ber - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	262 051	9 268	0	271 319	410
		155682	**Saint-Columban, de Extrémité Nord à Saint-Patrick - réhab ÉG UN- Soum329406**	NON				0	2 100	2 100	70
		155684	**Sainte-Émilie, de Butternut à De Courcelle - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	47 664	0	2 625	50 289	85
		155687	**Augustin-Cantin, de Charlevoix à Laprairie - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	230 219	15 852	0	246 071	405
		155688	**Jacques-Hertel, de Eadie à Laurendeau - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	95 253	3 517	2 257	101 028	170
		155691	**Monk, de Jolicoeur à Jacques-Hertel - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	153 763	84 180	1 910	239 853	330
		155698	**Allard, de D'Aragon à Irwin - reconst ÉG unit - Soum 211503**	NON	0	477 073	724 836	-6 979	0	1 194 930	755
		155699	**Allard, de D'Aragon à Irwin - serv prof ÉG unit - Soum 211503**	NON	0	6 626	16 127	-2 149	0	20 604	0
		155701	**Notre-Dame, de Place Saint-Henri à Ch.de la Station-réhab ÉG UN-Soum 329406**	NON				45 251	7 243	52 494	140
		155703	**Saint-Antoine, de Lenoir à Sainte-Marguerite - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	16 163	68 202	7 432	91 797	150
		155759	**Saint-Rémi, de Turcot à Cazelais - reconst ÉG unit_Soum 319601**	NON				575 677	0	575 677	195
		155760	**Saint-Rémi, de Turcot à Cazelais - serv prof ÉG unit**	NON				72 792	711	73 503	0
		155768	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Lionel-Groulx - serv prof ÉG unit**	NON	0	2 615	18 549	0	0	21 164	0
		155772	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Sainte-Émilie - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	8 820	0	0	8 820	0
		155773	**Rose-de-Lima, de Notre-Dame à Sainte-Émilie - reconst ÉG unit**	NON	0	0	4 970	0	0	4 970	141
		155778	**De Liverpool, de Charon à Wellington - serv prof ÉG unit**	NON				768	0	768	
		155782	**Charon, de D'Hibernia à De Liverpool - serv prof ÉG unit**	NON				1 537	0	1 537	
		155818	**Saint-Patrick, de De Condé à Bridge - serv prof ÉG unit**	NON				13 450	344	13 794	
		155823	**Saint-Patrick, de Bridge à Saint-Columban - serv prof ÉG unit**	NON				14 220	344	14 564	
		156993	**Sainte-émilie, de Bourget à Bérard - serv prof ÉG**	NON	0	0	15 778	0	0	15 778	0
		160868	**Saint-Ambroise, de Saint-Augustin à Bérard - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	126 202	-5 067	1 575	122 709	225
		160869	**Saint-Ambroise, de St-Ferdinand à Saint-Augustin - réhab ÉG UN-Soum 329406**	NON	0	0	142 325	-5 682	67 307	203 950	270
		160870	**De courcelle, de Acorn à Sainte-Émilie - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON				44 519	178 055	222 573	320
		163634	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG san**	NON				152 267	0	152 267	170
		163635	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG san**	NON				16 261	-6 081	10 180	170
		163636	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG pluv**	NON				234 429	0	234 429	192
		163637	**Olier, de du Séminaire à du Square-Gallery - reconst ÉG pluv**	NON				20 073	-7 275	12 798	192
		165353	**Delisle, de Rose-de-Lima à Atwater - réhab ÉG unit**	NON				132 230	0	132 230	288
		165354	**Lenoir, de Saint-Jacques à Saint-Antoine - Réhab ÉG unit**	NON				15 669	40 640	56 309	98
		165356	**Irène, de Saint-Jacques à Saint-Antoine - réhab ÉG unit**	NON				52 324	-23 849	28 475	
		165357	**Dubois, de Hadley à Laurendeau - Réhab ÉG unit**	NON				199 014	0	199 014	345
		165358	**Hadley, de Émard à Jacques-Hertel - Réhab ÉG unit**	NON				197 410	0	197 410	446
		165366	**Ash, de Wellington à Favard - réhab ÉG unit**	NON				118 070	0	118 070	203
		165368	**Monk, de Allard à Raudot - réhab ÉG unit**	NON				58 135	-15 521	42 614	
		165371	**Augustin-Cantin, de Laprairie à Shearer - réhab ÉG unit**	NON				159 844	23 883	183 726	390
		165372	**Beaulieu, de Raudot à De La Vérendrye - réhab ÉG unit**	NON				47 110	-14 334	32 776	
		165378	**De Montmagny, de boul. des Trinitaires à Allard - réhab ÉG unit**	NON				43 881	0	43 881	74
		165379	**Saint-Rémi, de Vaillant à Limite Nord - réhab ÉG unit_Soum 319601**	NON				56 339	-60	56 279	91
		166232	**Ottawa, de William à du Séminaire - serv prof ÉG unit**	NON				6 043	-611	5 432	0
		166234	**Shannon, de Ottawa à Wellington - serv prof ÉG unit**	NON				2 740	-277	2 463	0
		166235	**Shannon, de Ottawa à Wellington - serv prof ÉG san**	NON				2 740	-277	2 463	0
		166239	**Murray, de William à Smith - serv prof ÉG unit**	NON				18 586	-3 541	15 045	0
		166246	**Murray, de William à Smith - serv prof ÉG san**	NON				24 782	-4 722	20 060	0
		166250	**Rioux, de du Basin à Ottawa - serv prof ÉG unit**	NON				9 672	-1 831	7 841	0
		166251	**Rioux, de du Basin à Ottawa - serv prof ÉG san**	NON				5 087	-963	4 124	0
		166401	**Peel, de Smith à Notre-Dame - serv. prof. ÉG unit**	NON				29 580	2 252	31 832	0
		168570	**Saint-Ferdinand, de Saint-Jacques à Langevin - réhab ÉG unit**	NON				31 638	-12 786	18 853	
Total Sud-Ouest					**1 575 769**	**889 768**	**2 490 352**	**5 856 670**	**2 383 862**	**13 196 422**	**11 541**
Verdun		144531	**Rielle, de LaSalle à Verdun - reconst ÉG san- Soum S13-002**	NON	49 767	0	0	0	0	49 767	0
		144533	**Rielle, de LaSalle à Verdun - const ÉG pluv - Soum S13-002**	NON	20 221	926	-926	0	0	20 221	0
		144850	**Beatty, de Bannantyne à Beurling - reconst ÉG - Soum S13-002**	NON	27 476	0	0	0	0	27 476	110

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Verdun**	144853	**LaSalle, de Bannantyne à Brault - const ÉG PL - Soum S13-001**	NON	777 129	0	14 551	0	0	791 680	770
		144854	**LaSalle, de Bannantyne à Brault - serv prof ÉG pluv - Soum S13-003**	NON	16 406	0	0	0	0	16 406	0
		144855	**LaSalle, de Brault à Godin - reconst ÉG - Soum S13-001**	NON	30 344	0	0	0	0	30 344	75
		144864	**Gordon, de LaSalle à Bannantyne - const ÉG PL AO-288101**	NON	0	638 975	433 135	0	-2 181	1 069 929	995
		144865	**Gordon, de LaSalle à Bannantyne - serv prof ÉG PL**	NON	6 363	0	43 438	387	-11	50 177	0
		144871	**LaSalle, de Gordon à Galt - const ÉG PL AO-288101**	NON	0	3 731	300 845	11 274	-5 154	310 697	108
		144872	**LaSalle, de Gordon à Galt - serv prof ÉG PL**	NON	693	0	22 865	111	-3	23 665	0
		146222	**Gordon, de Verdun à Champlain - reconst ÉG UN AO-2888101**	NON	0	409 865	500 574	56 870	-5 873	961 436	626
		146223	**Gordon, de Verdun à Champlain - serv prof ÉG UN**	NON	5 971	10 346	31 294	336	-10	47 938	0
		146224	**LaSalle, de Lloyd-George à Crawford - réhab ÉG - Soum 10139**	Oui					45 972	45 972	85
		151220	**LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - const ÉG pluv - S14-002**	NON	216 592	0	0	0	0	216 592	293
		151221	**LaSalle, de Bannantyne à 7000 LaSalle - serv prof ÉG pluv - S14-008**	NON	9 256	0	0	6 279	15	15 550	0
		152841	**LaSalle, de Lloyd-George à Clemenceau - réhab ÉG unit - Soum 10139**	NON	48 632	0	0	752	0	49 383	88
		152842	**LaSalle, de 7000 LaSalle à Leclair- réhab ÉG unit - Soum 10139**	NON	21 963	0	0	0	0	21 963	46
		152843	**LaSalle, de Foch à Limite arrond- réhab ÉG unit - Soum 10139**	NON	18 124	0	0	54 116	0	72 240	136
		155418	**4e Avenue de Lasalle à Wellington - reconst ÉG unit - serv. prof.**	NON	0	5 976	-279	6 450	-2 001	10 146	0
		155421	**Lesage, de Hickson à De l'Église - reconst ÉG unit_Soum 327501**	NON				433 147	-17 715	415 432	223
		155422	**Lesage, de Hickson à De l'Église - serv prof ÉG unit**	NON				4 238	-259	3 979	0
		155426	**Egan, de Wellington à Verdun - serv prof ÉG unit**	NON	0	2 809	-625	7 363	0	9 547	0
		155497	**Godin, de Bannantyne à LaSalle - const ÉG PLU_S-15-002**	NON	0	327 601	-120 470	341	0	207 472	322
		155499	**Godin, de Bannantyne à LaSalle - serv prof ÉG PLU_- Soum S15-006**	NON	10 699	1 849	0	0	0	12 548	0
		155507	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - reconst ÉG UN S15-002**	NON	0	305 725	-69 089	-1 200	0	235 436	374
		155508	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - serv prof ÉG UN_- Soum S16-004**	NON	3 075	0	7 737	0	0	10 812	0
		155509	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - const ÉG PLU S15-002**	NON	0	189 243	-31 677	4 674	0	162 239	415
		155510	**Riverview, de Bannantyne à LaSalle - serv prof ÉG PLU_- Soum S16-004**	NON	4 256	4 299	1 703	0	0	10 258	0
		156974	**Willibrord, de Bannantyne à Champlain - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	69 328	5 249	0	74 578	248
		156977	**Régina, de Verdun à Joseph - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	7 453	0	0	7 453	0
		156978	**Henri-Duhamel, de Joseph à Verdun - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON				22 928	4 369	27 297	83
		160641	**4e Avenue, de LaSalle à Wellington - Const EG PL, serv prof,**	NON	0	5 976	13 201	17 714	-1 001	35 891	0
		160832	**LaSalle, de Brault à Richard - Const EG PL, Serv. Prof**	NON				3 412	4 769	8 181	0
		160834	**LaSalle, de Woodland à Beatty - Const EG PL Serv. Prof,**	NON				386	3 447	3 834	0
		160840	**LaSalle, de Brault à Richard - Reconst EG UN, Serv. Prof.**	NON				8 495	322	8 818	
		160844	**Argyle, de Verdun à Wellington - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	3 979	18 060	0	22 039	0
		160850	**LaSalle , de Beatty à Richard - Const EG PL, Serv. Prof.**	NON				696	0	696	0
		160856	**Verdun, de Godin à Manning - const ÉG PL, serv prof**	NON				20 815	-4 515	16 300	0
		161903	**Argyle, de Verdun à Wellington - serv prof ÉG pluv**	NON	0	0	2 103	13 976	-1 001	15 079	0
		162363	**Champlain, de Osborne à Egan - réhab ÉG unit - Soum 329406**	NON				15 809	3 089	18 898	56
		162392	**Wellington, de Argyle à Égan - serv prof EG unit**	NON				915	0	915	
		162399	**LaSalle, de Gordon à 1e Avenue - serv prof sp EG**	NON				635	10 910	11 544	
		162407	**Moffat, de Verdun à LaSalle - const ÉG pluv**	NON				87 204	20 175	107 379	50
		162589	**LaSalle, de 6e Avenue à 2e Avenue - const EG pluv, Serv. Prof**	NON				675	11 592	12 267	
		162625	**LaSalle, de Gordon à 2e Avenue - const ÉG unit, serv prof**	NON				318	5 455	5 773	
		162627	**Brault, de Verdun à Bannantyne - serv prof ÉG unit**	NON				17 021	0	17 021	0
		162749	**Wellington, de Argyle à Egan - reconst ÉG unit**	NON				106 203	0	106 203	105
		162750	**Wellington, de Argyle à Égan - serv prof EG unit**	NON				6 188	-1 186	5 002	0
		164820	**3e Avenue, de Wellington à Lasalle - serv prof ÉG unit**	NON				21 130	0	21 130	0
		164822	**3e Avenue, de Wellington à Lasalle - serv prof ÉG pluv**	NON				15 732	0	15 732	0
		164847	**Lesage, de Hickson à de l'Église-Const EGPL**	NON				12 420	0	12 420	
		165914	**Leclair, de David à Churchill - réhab EG unit**	NON				43 572	0	43 572	155
		165915	**Beurling, de Osborne à Egan - réhab ÉG unit**	NON				23 619	0	23 619	85
		165916	**Fayolle, de LaSalle à Churchill - réhab EG unit**	NON				30 209	0	30 209	114
		167329	**3e Avenue de Wellington à Verdun - Entrées services ÉG unit**	NON				114 458	-27 317	87 142	0
		167330	**3e Avenue de Wellington à Verdun - ent serv - serv prof ÉG unit**	NON				6 353	0	6 353	0
		167373	**Truman de Crawford à Parkdale - ent serv ÉG unit**	NON				116 355	-54 701	61 655	0
		167376	**Crawford, de Champlain à Penniston - ent serv ÉG unit**	NON				77 782	-14 250	63 532	0
		167377	**Crawford, de Champlain à Penniston - serv prof ÉG unit**	NON				1 535	-633	901	
		167378	**Parkdale, de Champlain à Truman - ent serv ÉG unit**	NON				71 199	-14 235	56 964	
		167379	**Parkdale, de Champlain à Truman - serv prof ÉG unit**	NON				1 727	1 133	2 859	
		167382	**Brault, de Verdun à LaSalle - reconst ÉG unit**	NON				51 120	842	51 962	105
		167383	**Brault, de Verdun à LaSalle - serv prof ÉG unit**	NON				2 719	0	2 719	0
		167384	**Brault, de Verdun à LaSalle - reconst ÉG pluv**	NON				17 859	552	18 411	105
		167385	**Brault, de Verdun à LaSalle - serv prof ÉG pluv**	NON				1 191	0	1 191	0
		167386	**Egan, de Bannantyne à Verdun - ent serv ÉG unit**	NON				28 209	0	28 209	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Verdun**	167387	**Egan, de Bannantyne à Verdun - serv prof ÉG unit**	NON				6 377	0	6 377	0
		167389	**Verdun, de Godin à Manning - serv prof ÉG unit**	NON				6 030	0	6 030	0
		168573	**LaSalle, de Brault à Richard - réhab ÉG unit**	NON				10 314	0	10 314	
	Total Verdun				**1 266 966**	**1 907 321**	**1 229 142**	**1 591 746**	**-39 405**	**5 955 769**	**5 772**
	Ville-Marie	129937	**Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - reconst ÉG unit - Soum 215001**	NON				87 904	-53	87 851	140
		130224	**Saint-Timothée,de René-Lévesque à Ste-Catherine - reconst ÉG UNIT AO-252312**	NON	228 410	548 514	9 756	0	0	786 679	0
		130226	**Saint-Timothée, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - serv prof ÉG**	NON	41 957	8 976	57 327	1 558	0	109 818	0
		132962	**Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, reconst EG,**	NON	69 116	0	0	0	0	69 116	0
		132964	**Beaudry, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, serv prof EG, VMP-12-014**	NON	17 553	0	0	0	0	17 553	0
		132970	**Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - Reconst EG UN - Soum 103501**	NON	0	0	1 463 581	432 798	-76	1 896 303	370
		132972	**Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof ÉG**	NON				25 828	9 110	34 939	0
		133535	**Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent,reconst ÉG-soum 1222**	NON	68 309	130 434	-30 496	0	0	168 247	0
		136877	**Des Fortifications, de Côte Place d'Armes à St-Laurent,servprof ÉG-soum1222**	NON	2 874	0	-5	195	0	3 064	0
		138123	**Notre-Dame, de Guy à de la Montagne - reconst ÉG unit - soum 226501**	NON	5 907	66 588	19 210	9 865	0	101 570	0
		138126	**Notre-Dame, de Guy à de la Montagne - serv prof ÉG**	NON	4 185	0	884	556	0	5 626	0
		139086	**Redpath Crescent,de Cedar à Des Pins - reconst ÉG unit-soum236001 DRM002360**	NON	82 225	6 369	80 414	16 006	0	185 013	0
		139702	**Papineau de Sherbrooke a Ontario, Reconst EG UN / AO262002**	NON	492 327	26 288	45 194	3 381	0	567 190	0
		139705	**Papineau de Sherbrooke a Ontario, servProf EG**	NON	17 532	7 279	12 369	928	0	38 108	0
		139779	**Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, reconst EG - SO 103801**	NON				48 949	0	48 949	0
		139781	**Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, serv prof EG - AO 103801**	NON	2 492	0	-1	49	0	2 539	0
		139978	**Peel, de Sainte-Catherine à de Maisonneuve - serv prof ÉG unit**	NON	0	9 118	2 675	337	0	12 131	0
		140218	**Hogan, de Ontario à De Rouen - Reconst EG UN**	NON	0	839 157	-59 549	61 182	0	840 790	280
		140220	**St-Alexandre de la Gauchetiere a Sainte-Catherine - rehab ÉG - Soum 10139**	NON	7 319	0	-36	0	0	7 284	0
		141241	**Ontario, de Clark a Sanguinet - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	4 712	0	0	4 712	0
		141985	**St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Reconst EG /SO VMP-14-008**	NON	456 049	110 405	50 226	4 700	0	621 380	220
		141989	**St-Christophe, de Ontario à Sherbrooke - Servprof EG /SO VMP-14-008**	NON	28 805	884	1 377	0	0	31 066	0
		143740	**Berri, de Viger à René-Lévesque - Reconst EG - AO-211101**	NON	2 863	29 362	-29 457	0	0	2 768	0
		143741	**Bertrand, de Decelles à de la Côte-Vertu - réhab AQ_Soum 10072**	NON	7 045	0	-3	0	0	7 042	180
		143776	**Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Reconst EG**	NON	71 282	17 924	-11 131	16 783	0	94 858	0
		143777	**Ontario, de D'Iberville à De L'Espérance - Serv Prof EG**	NON	8 086	2 102	944	145	0	11 277	0
		143816	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est - Reconst EG -Soum 289301**	NON				681 148	-42 046	639 102	150
		143817	**Hill Park Circle, de Chemin Côte-Des-Neiges à Limite est - Serv Prof EG**	NON	0	0	27	44	0	71	0
		143830	**Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - Reconst EG**	NON	664 852	0	-129	5 067	0	669 790	178
		143831	**Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - serv prof ÉG**	NON	17 508	0	259	0	0	17 766	0
		143839	**Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Reconst EG VMP-13-015**	NON	234 397	29 765	-5 677	0	0	258 485	159
		143840	**Saint-Gabriel de Saint-Paul à Notre-Dame - Serv Prof EG**	NON	3 839	693	2 335	0	0	6 867	0
		144048	**Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Reconst EG**	NON				0		0	211
		144052	**McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst ÉG unit - Soum 222401**	NON				0	0	0	0
		144053	**McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - serv prof ÉG unit -Soum 222401**	NON	7 296	623	344	172	0	8 436	0
		145524	**Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - Reconst ÉG unit - Soum 256903**	NON	0	110 237	1 018 102	0	-62 056	1 066 283	261
		145525	**Ontario, de De Lorimier à d'Iberville - serv prof ÉG_unit - Soum 256903**	NON	562	0	43 867	4 671	0	49 099	0
		145640	**De Bordeau, de Ontario à Dubuc - Rehab EG - Soum 10139**	Oui					53 016	53 016	82
		145641	**Sainte-Elisabeth, de Viger a De la Gauchetiere - Rehab EG - Soum 10139**	NON	76 023	0	-15	579	0	76 588	150
		145642	**De L'Hotel-de-ville, de Viger a Boul. Rene Levesque - Rehab EG - Soum 10139**	NON	107 420	0	-21	819	0	108 217	230
		145643	**Cartier, de René-Lévesque à Maisonneuve - réhab EG - Soum 10139**	Oui					188 545	188 545	291
		145647	**Sheppard, de De Rouen a Hochelaga - Rehab EG - Soum 10139**	Oui					118 249	118 249	192
		145650	**Panet, de Ontario a Sherbrooke - Reconst EG_- Soum 316101-8**	NON				1 678 902	-436 625	1 242 277	350
		145651	**Panet, de Ontario a Sherbrooke - Serv Prof EG**	NON	4 257	0	0	3 592	0	7 850	0
		145657	**De Rouen, de Dorion a De Bordeaux - Reconst EG - AO-VMP-14-002**	NON	485 196	0	0	4 270	-4 270	485 196	79
		145658	**De Rouen, de Dorion a De Bordeaux - Serv Prof EG - AO-VMP-14-002**	NON	14 803	3 880	323	61	0	19 067	0
		145660	**De Rouen, de De Bordeaux a De Lorimier - Rehab EG - Soum 10139**	Oui					27 256	27 256	49
		146384	**Alexandre-DeSeve, de Sainte-Catherine a Maisonneuve - Rehab EG - Soum 10139**	Oui					83 902	83 902	124
		146387	**Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine - reconst EG - AO-VMP-14-002**	NON	978 852	131 635	-69 779	0	0	1 040 708	255
		146388	**Dorion, de Maisonneuve a De La Fontaine - Serv Prof EG - AO-VMP-14-002**	NON	16 745	26 698	690	91	0	44 224	0
		146391	**Prince-George, de Harmony a Fullum - Rehab EG UN- Soum 10139**	Oui					42 750	42 750	78
		146862	**Mansfield, de De La Gauchetière à Rene-Levesque - réhab EG unit- Soum 10139**	NON	214 828	0	-42	1 637	0	216 424	342
		149321	**Hogan, de Ontario à de Rouen - Serv Prof EG UN**	NON	14 965	3 164	2 371	218	0	20 718	0
		149716	**Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst ÉG unit Soum 304801**	NON				437 423	0	437 423	350
		149717	**Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Serv prof EG unit**	NON	23 014	0	55 953	1 314	0	80 282	0
		149720	**Sainte-Catherine, de Atwater à Mansfield- Réhab EG UN**	NON	1 764 639	0	-342	21 303	0	1 785 600	1 700
		149913	**Le Boulevard, de Road Belvedere à Chemin McDougall - Réhab EG - Soum 10139**	NON	132 740	0	-26	1 012	0	133 725	285
		150292	**Hogan, de Rouen à Hochelaga - serv prof EG**	NON	1 100	0	0	0	0	1 100	0
		150831	**McTavish, de Docteur-Penfield à Des Pins - réhab EG UN - Soum 10139**	NON	122 833	0	-24	2 946	0	125 755	255

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ville-Marie**	150832	**Peel, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	141 454	0	-27	0	0	141 426	267
		150833	**Maisonneuve, de Lambert-Closse à Chomedey - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	72 375	0	-14	0	0	72 361	105
		150834	**Saint-Jacques, de McGill à Saint-Jean - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	112 006	0	-22	1 200	0	113 185	225
		150835	**Saint-Laurent, de Viger à René-Lévesque - réhab EG UN-Soum 10139**	NON	141 475	0	-27	2 383	0	143 830	275
		150836	**De Bleury, de René-Lévesque à Sainte-Catherine - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	94 074	0	-18	0	0	94 056	170
		150844	**Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury -Reconst EG unit - Soum VMP-15005**	NON	0	299 226	15 295	0	0	314 521	120
		150845	**Saint-Edward, de Saint-Alexandre à Bleury - Serv Prof EG unit**	NON	6 061	0	27 379	0	0	33 441	0
		151283	**René-Lévesque, de Stanley à Peel - Réhab EG UN - Soum 10139**	NON	10 818	0	-2	0	0	10 816	25
		151505	**Ch. Gage,de Cote-des-Neiges à Trafalgar-réhab EG-Soum10139**	NON	52 620	0	-10	0	0	52 610	116
		151506	**De la Concorde, de Du Président-Kennedy à de Bleury - Réhab EG-Soum 10139**	NON	71 088	0	-14	0	0	71 074	130
		152342	**Baile, de Du Fort à Saint-Mathieu - Serv Prof EG UN**	NON				39 077	49 755	88 832	
		152425	**Travaux divers - Réhab EG Sainte-Catherine - Atwater - Mansfield**	NON	20 592	0	-4	0	0	20 588	1 700
		152464	**Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - reconst EG UN**	NON				164 336	0	164 336	275
		152465	**Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - Serv Prof EG UN**	NON				21 770	0	21 770	0
		153067	**Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à de Bonsecours - réhab ÉG - S 322001**	NON	0	5 158	101 462	11 680	0	118 299	249
		153314	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - reconst ÉG**	NON	0	175 380	110 080	7 239	0	292 698	93
		153315	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof ÉG AO-262201**	NON				4 154	0	4 154	0
		153316	**Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - réhab ÉG unit - S 322001**	NON	0	84 765	1 315	1 047	0	87 127	240
		153607	**du Square-Phillips, de Place Phillips à Ste-Catherine - Rehab ÉG unit**	NON	0	33 525	-1 529	4 483	0	36 478	69
		153611	**Union, de Cathcart à Sainte-Catherine - Rehab ÉG unit - Soum 322001**	NON	0	8 048	35 451	1 631	0	45 130	63
		153612	**Place Phillips, de René-Lévesque à du Square-Phillips - Rehab ÉG unit**	NON	0	14 550	92 955	2 622	0	110 127	153
		153645	**Côte-des-Neiges, de Cedar à des Pins - réhab ÉG unit - S 322001**	NON	0	67 088	2 127	2 530	0	71 745	158
		153648	**City Councillors, de Ste-Catherine à De Maisonneuve - réhab ÉG unit**	NON	0	77 366	2 942	980	0	81 287	178
		153649	**De La Gauchetière, de Robert-Bourassa à Beaver-Hall-réhab ÉG UN-Soum 329406**	NON				164	141 569	141 733	0
		153650	**Cedar, de Côte-des-Neiges à des Pins - réhab ÉG unit - S 322001**	NON	0	133 241	-8 005	9 891	0	135 127	278
		153651	**Saint-Dominique, De René-Lévesque à Viger - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON				4 225	1 550	5 774	166
		153657	**Amherst, de Sherbrooke à Ontario - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	73 461	98 332	5 624	177 417	220
		153659	**Dorion, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	60 681	1 890	1 470	64 040	125
		153660	**Iberville, de Hochelaga à Sherbrooke - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	131 427	5 276	6 273	142 976	230
		153661	**Notre-Dame, de Frontenac à Bercy - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	20 275	94 157	5 581	120 013	185
		153666	**De Bullion, de Viger à René-Lévesque - réhab ÉG**	NON				160 589	-3 539	157 050	259
		153668	**Larivière, de De la Visitation à Panet - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	64 941	416	1 684	67 041	80
		153669	**Wurtele, de Sherbrooke à Hochelaga - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	133 290	7 112	2 337	142 739	240
		153672	**Maisonneuve, de Du Havre à Frontenac - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	72 601	-4 712	740	68 629	50
		153674	**de la Visitation, de Sainte-Catherine à Maisonneuve - réhab ÉG**	NON	0	0	91 314	0	3 150	94 464	135
		153676	**Maisonneuve, de Dufresne à Fullum - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	28 220	75 001	3 743	106 964	145
		153958	**Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - reconst ÉG unit Soum 322601**	NON	0	133 956	-40 525	0	0	93 431	45
		153959	**Bonneau, de De la Commune à Saint-Paul - serv prof ÉG**	NON	6 195	0	-1	0	0	6 194	0
		155306	**Cathcart, de Union à du Square-Phillips - réhab ÉG unit - Soum 322001**	NON	0	4 776	25 151	1 456	0	31 383	44
		155732	**Alexandre-De-Sève, du boul. Maisonneuve à Logan - réhab ÉG unit- Soum329406**	NON	0	0	11 646	50 406	25 185	87 237	130
		155733	**Coupal, de Parthenais à Fullum - réhab ÉG unit - Soum 329406**	NON	0	0	13 229	57 857	10 442	81 528	125
		155734	**Montgomery, de Ontario à de Rouen - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	160 419	19 818	0	180 237	270
		155738	**Wolfe, de Sherbrooke à Ontario - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON	0	0	114 693	6 588	3 911	125 192	200
		155747	**Messier, de Hochelaga à Sherbrooke - serv prof ÉG unit**	NON				1 602	0	1 602	0
		155749	**De Bullion, de Charlotte à De Boisbriand - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON				72 336	0	72 336	140
		155752	**du Havre, de De Rouen à Hochelaga - reconst ÉG unit**	NON				963 948	245 535	1 209 483	261
		155753	**du Havre, de De Rouen à Hochelaga - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	14 543	61 688	26 182	102 413	0
		155794	**Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof ÉG unit**	NON				11 631	0	11 631	0
		155825	**Parthenais, de Coupal à Larivière - réhab ÉG unit - Soum 256903**	NON	0	125 985	5 150	0	-493	130 642	190
		156518	**Des Érables, de Ontario à Disraeli - réhab ÉG unit - Soum 256903**	NON	0	28 347	-10 590	3 115	-4 053	16 820	15
		158085	**St-François-Xavier, de St-Paul à Place D'Youville - réhab ÉG UN-Soum 329406**	NON				80 964	34 075	115 039	205
		158089	**Drummond, de Canadiens-de-Montréal à René-Lévesque - serv prof ÉG**	NON	0	0	59 919	0	-6 802	53 117	0
		158093	**Montcalm, de Robin à Ontario - reconst ÉG**	NON				469 243	0	469 243	235
		158094	**Montcalm, de Robin à Ontario - serv prof ÉG**	NON				11 137	13 403	24 540	
		158104	**Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof ÉG - VMP 15-019-1**	NON				6 099	-5 584	515	0
		160858	**Bleury, de Président Kennedy à Sherbrooke - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON				56 022	13 270	69 292	139
		160859	**Jeanne-Mance, de Viger à René-Lévesque - réhab ÉG UN - Soum 329106**	NON				201 761	0	201 761	261
		160860	**Saint-Pierre, de la Commune à Place D'Youville - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON				21	13 627	13 648	140
		160861	**Tupper, de Saint-Marc à Saint-Mathieu - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON				680	13 493	14 173	94
		160862	**Hochelaga, de Sheppard à D'Iberville - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	16 930	76 875	10 265	104 070	160
		160863	**Parthenais, de Larivière à Sherbrooke - réhab ÉG UN - soum 329406**	NON	0	0	298 950	10 780	769	310 498	490
		160864	**Mansfield, de Boul. De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG UN - Soum 329406**	NON				94 955	0	94 955	147
		160866	**Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - réhab EG UN - Soum 329406**	NON				241 500	147 477	388 977	127

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ville-Marie**	161675	**Bishop, de De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab EG unit - soum 330201-7**	NON				73 662	0	73 662	188
		163486	**Larivière, de De Lorimier à Fullum - réhab ÉG unit**	NON				118 177	-420	117 757	242
		163487	**Sherbrooke, de De la Visitation à Champlain - réhab ÉG unit**	NON				189 221	-777	188 444	
		163514	**Dubuc, de De Bordeaux à De Lorimier - réhab ÉG unit**	NON				42 392	0	42 392	66
		163516	**Dorion, de La Fontaine à Sherbrooke - Réhab ÉG unit**	NON	0	0	204 681	279 224	60 166	544 071	681
		165185	**Saint-Christophe, de De Maisonneuve à Ontario - réhab ÉG unit**	NON				23 568	36 792	60 360	256
		165186	**Seymour, de René-Lévesque à Tupper - Rehab ÉG unit**	NON				7 199	9 048	16 247	161
		165187	**Jeanne-Mance, de Président Kennedy à Sherbrooke - Rehab ÉG unit**	NON				2 590	34 090	36 680	190
		165188	**Saint-Mathieu, de Joseph-Manseau à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit**	NON				169 167	35 074	204 241	303
		165190	**Plessis, de boul. De Maisonneuve à Logan - Réhab ÉG unit**	NON	0	0	32 668	52 507	54 915	140 090	98
		165432	**Iberville, de De Rouen à Hochelaga - réhab EG UN**	NON				133 750	-11 138	122 611	
		165434	**Bercy, de de Rouen à Hochelaga - réhab ÉG unit**	NON				177 623	-903	176 720	251
		165437	**Côte-des-Neiges, de Saint-Mathieu à du Docteur-Penfield - réhab ÉG unit**	NON				197 980	-195 301	2 678	
		165438	**Parthenais, de René-Lévesque à Ste-Catherine - réhab ÉG unit**	NON				150 189	262	150 451	252
		165440	**De Champlain, de Logan à La Fontaine - réhab ÉG unit**	NON				77 594	-269	77 325	112
		165445	**De Boisbriand, de Ste-Élisabeth à Sanguinet - réhab ÉG unit**	NON				29 450	-699	28 751	50
		165917	**De Bordeaux, de Dubuc à Rouen - réhab EG unit**	NON				105 040	0	105 040	
		165963	**Logan, de Panet à Alexandre-de-Sève - rehab ÉG unit**	NON				102 447	-1 765	100 682	137
		165967	**Peel (coté ouest), de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof ÉG unit**	NON				13 189	12 599	25 789	0
		166471	**Hill Park Circle, de Côte-Des-Neiges à Limite est - serv prof ÉG**	NON				30 808	-336	30 472	0
		167167	**Peel, de La Gauchetière à René-Lévesque - serv prof rehab ÉG unit**	NON				4 017	0	4 017	0
		168079	**Macdonald, de Cosmos à Macdonald - réhab ÉG san**	NON				81 292	0	81 292	
	Total Ville-Marie				**7 228 963**	**3 301 506**	**4 628 615**	**8 835 466**	**769 678**	**24 764 227**	**20 088**
	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	139265	**Pie-IX, de Crémazie à Jarry - reconst ÉG unit**	NON	584 012	10 653	44 712	19 461	0	658 838	280
		139267	**Pie-IX, de Crémazie à Jarry - serv prof ÉG**	NON	0	16 343	2 997	1 337	0	20 676	0
		143045	**Jarry, de Christophe-Colomb à Chambord - serv prof ÉG unit**	NON				11 413	0	11 413	0
		143762	**De Castelnau, Alexandra à Saint-Laurent - reconst EG UN Soum 316401**	NON				505 659	511 843	1 017 502	
		144895	**Saint-Michel, de Michel-Ange à Jarry - reconst ÉG unit_Soum 283901**	NON	0	9 475	834 925	1 342 400	377 733	2 564 533	480
		146243	**Saint-Denis, de Jean-Talon à Jarry - serv prof ÉG**	NON	0	0	36 522	0	0	36 522	0
		148650	**Saint-Michel, de Michel-Ange à Jarry - serv prof ÉG**	NON	0	0	822	48 558	3 157	52 537	0
		151577	**Saint-Hubert, de Crémazie à De Liège - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					142 182	142 182	151
		151578	**Saint-Dominique, de Villeray à Gounod - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					106 826	106 826	183
		151579	**Saint-André, de Jarry à Mistral - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					95 830	95 830	154
		151580	**Marquette, de Jean-Talon à Everett - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					186 079	186 079	271
		151582	**19e Avenue, de Bélair à Jean-talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					63 294	63 294	146
		151583	**Durocher, de Beaumont à Jean-Talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					154 741	154 741	260
		151585	**Ferland, de Lajeunesse à De Chateaubriand - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					58 798	58 798	87
		151588	**Jean-Talon, du Boul.Saint-Michel à Shelley - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					18 689	18 689	35
		151589	**Saint-André, de Everett à Villeray - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					230 308	230 308	403
		151602	**Crémazie, de De Gaspé à Henri-Julien - réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					49 657	49 657	73
		151603	**De la Roche, de Jean-Talon à De Castelneau - Réhab ÉG UN_SOUM 10139**	Oui					94 304	94 304	161
		151608	**Saint-Dominique, de Gounod à Jarry - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					172 061	172 061	273
		151609	**Champagneur, de Crémazie à de Liège - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					214 574	214 574	357
		151610	**Des Écores, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					248 160	248 160	356
		151611	**Foucher, de Gounod à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139**	Oui					79 830	79 830	140
		151612	**Outremont, de Beaumont à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					128 614	128 614	209
		151613	**Saint-André, de Du Rosaire à Gounod - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					112 957	112 957	174
		151614	**De Liège, de Jeanne-Mance à Jeanne-Mance - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					14 765	14 765	7
		151615	**Marquette, de Everett à L.-O.-David - réhab EG UN_SOUM 10139**	NON					0	0	
		151616	**Iberville, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					143 542	143 542	229
		151618	**Everett, de 6e Avenue à 2e Avenue - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					19 033	19 033	64
		151619	**Guizot, de Berri à Lajeunesse - réhab ÉG unit - SOUM 10139**	Oui					47 483	47 483	42
		151620	**Saint-Gérard, de Jarry à Mistral - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					119 552	119 552	181
		151621	**Saint-André, de Jean-Talon à Everett - réhab EG UN_SOUM 10139**	Oui					161 809	161 809	284
		152125	**14e Avenue, de François-Perrault à Crémazie - réhab ÉG UN SOUM 10139**	Oui					60 202	60 202	85
		155045	**Saint-Michel, de Shaugnessy à Michel-Ange - const ÉG unit- Soum283901**	NON	0	0	819 527	1 428 466	56 037	2 304 030	565
		155046	**Saint-Michel, de Shaugnessy à Michel-Ange - serv prof ÉG unit**	NON	0	0	190	36 531	2 368	39 089	0
		155057	**Saint-Dominique, de Villeray à Villeray - reconst ÉG unit - Soum 223801**	NON				553 748	0	553 748	90
		155058	**Saint-Dominique, de Villeray à Villeray - Reconst ÉG unit - Serv prof**	NON	0	0	10 142	25 252	0	35 394	0
		155081	**Bloomfield, de Beaumont à Jean-Talon - réhab ÉG UN**	NON	160 663	0	0	0	0	160 663	273
		156130	**De Castelnau, de Alexandra à Saint-Laurent - serv prof ÉG UN**	NON				45 478	5 185	50 663	0
		156234	**Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - reconst ÉG unit Soum : 10118**	NON				2 031	25 954	27 985	
		156235	**Léonard-De-Vinci, de Everett à Villeray - serv prof ÉG UN**	NON				2 299	752	3 050	0

Compétence	CORPO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	Ancien PIQM?	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**	157172	**Saint-Michel, de Bélanger à Shaughnessy - serv prof ÉG**	NON				9 225	43	9 269	
		159976	**Durocher, de Jarry à d'Anvers - réhab ÉG unit**	NON				131 649	12 934	144 584	250
		159979	**Outremont, de Saint-Roch à Jarry - réhab ÉG unit**	NON				196 545	1	196 546	485
		159981	**De Castelnau, de De La Roche à De Normanville - réhab EG unit - S 329407**	NON	0	0	14 493	3 245	50 857	68 595	47
		159982	**Champagneur, de Ball à d'Anvers - réhab ÉG unit**	NON				290 298	73	290 371	510
		159988	**Jean-Talon, de Bloomfield à Champagneur - réhab ÉG unit**	NON				7 984	0	7 984	56
		159993	**Éverett, de De La Roche à De Normanville - réhab ÉG unit**	NON				8 610	-1 944	6 667	44
		160412	**Tillemont, de De Lorimier à D'Iberville - réhab ÉG unit**	NON				244 186	3 326	247 512	440
		160414	**Fénelon, de François-Perrault à 17e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				14 154	781	14 936	
		161095	**Lajeunesse, de Dufour à Villeray - réhab ÉG unit**	NON				129 029	68 864	197 893	423
		161100	**De Lorimier, de Belanger à Tillemont - réhab ÉG unit**	NON				735 010	-2 537	732 473	1 185
		161629	**Drolet, de Jarry à Guizot - réhab ÉG unit**	NON				106 576	3 081	109 657	
		163304	**Pie-IX, de Bélair à Crémazie - réhab ÉG unit**	NON				318 351	32 308	350 659	
		163305	**Crémazie, de Christophe-Colomb à Chambord - réhab ÉG unit**	NON				49 916	123 139	173 054	
		163307	**Des Belges, de Jarry à Crémazie - réhab ÉG unit**	NON				337 585	93 299	430 885	
		163778	**13e Avenue, de Legendre à Louvain - reconst ÉG unit_Soum 316501**	NON				803 510	60 263	863 773	272
		163923	**13e Avenue, de Legendre à Louvain - serv prof ÉG unit**	NON				87 397	31 144	118 540	
		165192	**Bélanger, de 21e Avenue à 24e Avenue - réhab ÉG unit**	NON				1 020	0	1 020	167
		165195	**Iberville, de L.-O.-David à Villeray - réhab ÉG unit**	NON				48 368	3 118	51 486	92
		165737	**Drolet, de De Castelnau à Faillon - réhab ÉG UN**	NON				150 852	575	151 427	254
		166872	**Pie-IX, de Jarry à 39e Rue - réhab ÉG unit**	NON				101 648	55 375	157 022	
		168441	**Pie-IX, de Everett à Crémazie Est - réhab ÉG unit**	NON				100 480	0	100 480	
	Total Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension				**744 675**	**36 471**	**1 764 331**	**7 898 269**	**4 241 020**	**14 684 766**	**10 238**
	Île-Bizard-Sainte-Geneviève	164977	**Saint-Pierre, de Bertrand à boul. Gouin - réhab ÉG san**	NON				4 215	0	4 215	
	Total Île-Bizard-Sainte-Geneviève							**4 215**	**0**	**4 215**	
Total Priorité 3 - Égout					**27 997 428**	**19 373 848**	**30 055 443**	**55 490 851**	**23 525 621**	**156 443 192**	**131 372**
Total général					**63 598 287**	**40 879 239**	**55 093 115**	**95 050 848**	**24 288 964**	**278 910 452**	**215 395**

TECQ 2014-2018 - ANCIENS PROJETS PIQM

Compétence	CORPO
Ancien PIQM?	Oui

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ahuntsic - Cartierville**	151639	Clark, de Legendre à Chabanel - réhab EG UN_SOUM 10139					144 812	144 812	260
		151653	Gouin, de De Poncheville à J.-J.-Gagnier - réhab EG UN_SOUM 10139					61 974	61 974	219
		151658	De Lille, de Prieur à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139					158 072	158 072	253
		151660	Saint-Denis, de Boulevard Crémazie à Émile-Journault-réhab EG UN_SOUM 10139					153 441	153 441	271
		158563	Lajeunesse, de Crémazie à Émile-Journault - réhab EG UN - Soum 329405					126 547	126 547	0
	Total Ahuntsic - Cartierville							**644 845**	**644 845**	**1 003**
	Anjou	149954	Galeries-d'Anjou,de Fontevrault à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139					11 488	11 488	30
		149955	Yves-Prévost,de Portage à Roi-René-réhab EG UN_SOUM 10139					67 465	67 465	0
		149956	Jean-Talon,de Boul.des Galeries-d'Anjou à des Halles-Réhab EG UN_SOUM 10139					51 055	51 055	0
		150859	Giraud, de Montesquieu à Giraud					279 661	279 661	
		150864	Giraud, de Montesquieu à Giraud					288 136	288 136	
		155862	Giraud, de Montesquieu à Giraud					279 661	279 661	
	Total Anjou							**977 467**	**977 467**	**30**
	Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce	144210	Grey, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139					138 767	138 767	245
		144211	De Vendôme, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum10139					56 175	56 175	99
		144212	Marlowe, de Boulevard De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG - Soum 10139					40 993	40 993	75
		144216	Sherbrooke, de Décarie à limite arrondissement - réhab ÉG- Soum 10139					205 405	205 405	176
		150723	Vendôme, de Sherbrooke à Côte-St-Antoine - réhab ÉG unit- Soum 10139					173 688	173 688	227
		150729	Hingston, de Fielding à Côte-St-Luc - réhab ÉG-Soum 10139					171 277	171 277	280
		150737	Cochrane Place, de Décarie à Fin de rue - réhab ÉG unit-Soum 10139					99 394	99 394	146
		150738	Melrose, de Somerled à Chemin de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139					68 056	68 056	117
		150739	Cumberland, de Chester à ch. de la Côte-St-Luc - réhab ÉG unit-Soum 10139					62 997	62 997	94
		150755	Appleton(5288415), de Decelles à Hudson - réhab ÉG unit- Soum 10139					25 819	25 819	50
		151207	Connaught,de Saint-Jacques à Harley - réhab ÉG unit-Soum 10139					76 539	76 539	120
	Total Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce							**1 119 110**	**1 119 110**	**1 629**
	Lachine	143967	Remembrance, de 32e Avenue à 28e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139					87 935	87 935	83
		151209	Victoria, de 3 ave. à 1re ave. - réhab ÉG unit- Soum 10139					85 101	85 101	162
	Total Lachine							**173 036**	**173 036**	**245**
	LaSalle	146041	Bonnier, de Gagné à 14e Avenue - réhab ÉG unit- Soum 10139					124 967	124 967	83
		146548	Thierry, de Cordner à Doyle - réhab ÉG unit - Soum 10139					83 406	83 406	76
		146549	Galarneau, de Kless à Raymond - réhab ÉG unit - Soum 10139					87 957	87 957	80
		146550	Simonne, de Gagné à 15e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139					78 227	78 227	130
		151210	LaSalle, de 78e Avenue à 75e Avenue - réhab ÉG unit - Soum 10139					90 717	90 717	139
		151211	Dupras, de Saint-Patrick à Jeannette - réhab ÉG unit - Soum 10139					68 750	68 750	172
	Total LaSalle							**534 023**	**534 023**	**680**
	Mercier - Hochelaga-Maisonneuve	146078	Cadillac, de Pierre-de-Coubertin à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139					108 024	108 024	0
		146167	Henri-De-Salières, de Dugas à De Marseille - réhab ÉG UN SOUM 10139					53 030	53 030	0
		146168	Hochelaga, de Pie-IX à Desjardins - réhab ÉG UN SOUM 10139					35 165	35 165	0
		146169	Pierre-de-Coubertin, de Cadillac à Du Quesne - réhab ÉG UN SOUM 10139					49 979	49 979	0
		146170	Vimont, de Sainte-Catherine à Adam - réhab ÉG UN SOUM 10139					153 193	153 193	0
		149010	Adam, de Morgan à Letourneux - Réhab EG UN_SOUM 10139					62 643	62 643	0
		149013	De Chambly, de Hochelaga à De Rouen - Réhab EG UN					182 227	182 227	0
		149019	Joliette, de Hochelaga à Sherbrooke - Réhab EG UN_SOUM 10139					164 430	164 430	0
		149020	Lacordaire, de Turenne à Pierre-Bédard - Réhab EG UN_SOUM 10139					216 923	216 923	0
		149021	Mousseau, de Tellier à Dubuisson - Réhab EG UN_SOUM 10139					156 841	156 841	0
		149022	Ontario, de Mercier à Lebrun - Réhab EG UN_SOUM 10139					47 625	47 625	0
		149023	Sainte-Catherine, de Viau à De Ville-Marie - Réhab EG UN_SOUM 10139					76 692	76 692	0
		149918	Sherbrooke, de Radisson à Trianon - Réhab EG UN_SOUM 10139					34 590	34 590	0
		150829	Adam,de de Ville-Marie à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139					47 105	47 105	0
		150853	Adam, de Vimont à Vimont - réhab égout_UN SOUM 10139					36 626	36 626	0
		150854	Letourneux , de Ontario à deRouen - réhab ÉG UN SOUM 10139					123 503	123 503	0

Compétence	CORPO
Ancien PIQM?	Oui

Priorité 3 - Égout	**Mercier - Hochelaga-Maisonneuve**	151766	Adam, de Théodore à Viau - Réhab ÉG UN SOUM 10139	167 964	167 964	214
		151768	DeCadillac, Ontario à Dubuisson - Réhab ÉG UN SOUM 10139	126 320	126 320	179
		151775	Morgan, de Ontario à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit - AO-10139	50 474	50 474	33
		151778	Ontario, de Pie-IX à Letourneux - Réhab ÉG unit_ - AO-10139	165 652	165 652	219
		152036	Joffre, de Hochelaga à Pierre-De Coubertin - Rehab EG UN SOUM 10139	132 555	132 555	172
		152037	Louis-Veuillot,de Pierre-De Coubertin à Sherbrooke - Rehab EG UN_SOUM 10139	375 583	375 583	237
		142929	Valois, de Ontario àde Rouen	525 184	525 184	
		142931	Valois, de Ontario àde Rouen	1 039 314	1 039 314	
		142933	Bourbonnière, de Ontario àde Rouen	817 362	817 362	
		143744	des Érables, de Bélanger à Jean-Talon	488 505	488 505	
		145365	de Rouen, de Nicolet à Valois	174 756	174 756	
		145368	de Rouen, de Nicolet à Valois	425 870	425 870	
		145947	des Érables, de Bélanger à Jean-Talon	485 625	485 625	
		148756	Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame	155 320	155 320	
		148759	Baldwin, de Bellerive à Notre-Dame	281 061	281 061	
	Total Mercier - Hochelaga-Maisonneuve			**6 960 141**	**6 960 141**	**1 054**
	Montréal-Nord	149936	De Paris, de Martial à Henri-Bourassa - réhab EG UN_SOUM 10139	57 593	57 593	146
		149937	De Castille, de Georges-Pichet à L'Archevêque - réhab EG UN _SOUM 10139	93 277	93 277	149
		149938	Racette, de Industriel à D'Amiens - réhab EG UN_SOUM 10139	20 366	20 366	87
		149939	Henri-Bourassa,de De Cobourg à Des Laurentides-réhab EG UN_SOUM 10139	42 031	42 031	35
		149940	Saint-Julien, de De Castille à De Charleroi - Réhab EG UN_SOUM 10139	20 633	20 633	70
		149941	Lacordaire,de Léger à Joseph-Dufresne-réhab EG UN_SOUM 10139	27 136	27 136	87
		149942	De Bruxelles, de Prieur à Monselet - Réhab EG UN_SOUM 10139	20 105	20 105	90
		149946	Villeneuve,de Boul.Langelier à Boulevard Rolland - Réhab EG UN SOUM 10139	45 148	45 148	113
	Total Montréal-Nord			**326 290**	**326 290**	**777**
	Outremont	149654	Querbes, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139	161 484	161 484	263
		149655	De L'Épée, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139	156 075	156 075	263
		150703	Hartland, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139	142 463	142 463	244
		150704	Prat, de Van Horne à Lajoie - réhab ÉG unit - Soum 10139	150 256	150 256	258
	Total Outremont			**610 278**	**610 278**	**1 028**
	Plateau Mont-Royal	147080	Rachel, de Du Parc Lafontaine à Papineau - Rehab EG UN SOUM 10139	373 339	373 339	528
		150708	Chambord, de Rachel à Marie-Anne - réhab EG UN_SOUM 10139	168 110	168 110	225
		150712	Gilford, de Mentana à Garnier - Réhab EG UN_SOUM 10139	278 949	278 949	292
		150713	Saint-Dominique, de Laurier à Fairmount - Réhab EG UN_SOUM 10139	110 535	110 535	172
		150714	Jeanne-Mance, de Du Mont-Royal à Villeneuve - Réhab EG UN_SOUM 10139	0	0	0
		150715	Maguire, de Boulevard Saint-Laurent à De Gaspé - Réhab EG UN_SOUM 10139	159 670	159 670	187
		150718	Fullum, de Rachel à Marie-Anne - Réhab EG UN_SOUM 10139	193 869	193 869	236
		150719	Resther, de Boucher à Saint-Grégoire - Réhab EG UN_SOUM 10139	60 832	60 832	102
		150724	Drolet, de Du Carmel à Laurier - Réhab EG UN_SOUM 10139	342 975	342 975	409
		151098	De Lanaudière, de Saint-Joseph à Du Mont-Royal - Réhab EG UN_SOUM 10139	264 009	264 009	406
		151100	Boyer, de Marie-Anne à Du Mont-Royal - réhab EG UN_SOUM 10139	130 177	130 177	207
		151101	Montgomery, de Sherbrooke à Rachel - Réhab EG UN	74 485	74 485	121
		151285	Rachel, de Gascon à Hogan - Réhab EG UN_SOUM 10139	98 552	98 552	98
	Total Plateau Mont-Royal			**2 255 501**	**2 255 501**	**2 983**
	Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles	145394	53e Avenue, de Victoria à De Montigny - réhab ÉG UN SOUM 10139	30 934	30 934	97
		150872	2e Avenue, de Notre-Dame à Prince-Albert - réhab ÉG UN SOUM 10139	79 517	79 517	187
		150873	5e Avenue,de Sainte-Catherine à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139	154 170	154 170	478
		150874	13e Avenue,de René-Lévesque à Reeves - réhab ég UN SOUM 10139	18 179	18 179	67
		150876	59e Avenue, de De Montigny à Forsyth - réhab ÉG UN SOUM 10139	43 766	43 766	73
		150877	63e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ég UN SOUM 10139	16 399	16 399	54
		150878	65e Avenue, de Perras à 3e rue - réhab ÉG UN SOUM 10139	15 010	15 010	45
	Total Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles			**357 975**	**357 975**	**1 001**
	Rosemont - Petite-Patrie	147215	Bellechasse, de Saint-Laurent à Casgrain - réhab EG UN SOUM 10139	111 089	111 089	133
		147216	Bellechasse, de Casgrain à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139	153 243	153 243	147
		147221	Beaubien, de 39e Avenue à 41e Avenue - Réhab EG UN SOUM 10139	61 630	61 630	151
		150652	De Lorimier, de Rosemont à Bellechasse - réhab EG UN_SOUM 10139	99 759	99 759	158

Compétence	CORPO
Ancien PIQM?	Oui

Priorité 3 - Égout	**Rosemont - Petite-Patrie**	150653	Bélanger, de Alma à Henri-Julien - Réhab EG UN SOUM 10139	61 009	61 009	75
		150656	Marconi, de Alexandra à Jean-Talon - Réhab EG UN SOUM 10139	135 539	135 539	208
	Total Rosemont - Petite-Patrie			**622 269**	**622 269**	**872**
	Saint-Laurent	151685	Du Collège, de Lindsay à Buchanan- réhab ÉG UN- Soum 10139	102 109	102 109	85
		151687	Côte-Vertu,de Saint-François-Xavier à Basile-Moreau-réhab ÉG UN	164 143	164 143	139
		151688	Côte-Vertu, de Basile-Moreau à Dutrisac-réhab EG-Soum 10139	112 037	112 037	97
		151689	Côte-Vertu, de Champigny à Raimbault - réhab EG-Soum 10139ab EG-Soum 10139	66 302	66 302	133
		151690	Henri-Bourassa, de Pitfield à Valiquette - réhab EG -Soum 10139	74 383	74 383	116
		151691	Gohier, de Beaudet à de l' Église - réhab EG UN - Soum 10139	78 609	78 609	170
		152157	Du Collège, De Buchanan à Gohier - réhab ÉG unit - Soum 10139	127 752	127 752	180
	Total Saint-Laurent			**725 335**	**725 335**	**920**
	Sud-Ouest	146816	Bourgeoys, de Le Ber à Extrimité Est/Wellington - réhab EG unit - S.10139	157 941	157 941	249
		146818	Charon, de Le Ber à Dick-Irvin - réhab EG unit - Soum 10139	146 118	146 118	241
		146844	Laurendeau, de Woodland à Emard - réhab EG unit - Soum 10139	105 229	105 229	171
		146846	Springland, de D'Aragon à Briand - réhab EG unit - Soum 10139	97 851	97 851	157
		146847	Egan, de Laurendeau à De la Vérendrye - réhab EG unit - Soum 10139	239 501	239 501	384
		146849	Woodland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139	152 792	152 792	245
		146850	Hadley, de Woodland à Emard - réhab EG unit- Soum 10139	123 572	123 572	185
		146852	Springland, de Hadley à Laurendeau - réhab EG unit - Soum 10139	153 838	153 838	238
		146858	Hamilton(et ruelle), de Des Trinitaires à Raudot - réhab EG - Soum 10139	73 165	73 165	88
		150662	Thérien, de Notre-Dame à Limite Nord - réhab EG UN - Soum 10139	80 971	80 971	119
		150664	Fortune, de Wellington à Hall - Réhab EG UN - Soum 10139	58 720	58 720	96
		150665	Jacques-Hertel, de Drake à De la Vérendrye - Réhab EG UN- Soum 10139	26 894	26 894	58
		150666	De Sébastopol, de Wellington à Le Ber - réhab EG UN - Soum 10139	212 078	212 078	368
		151482	Briand, de De Villiers à Saint-Patrick - réhab EG UN - Soum 10139	108 902	108 902	167
		151483	Delinelle, de Acorn à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139	97 843	97 843	156
		151484	De la Congrégation, de Wellington à Le Ber - Réhab EG UN - Soum 10139	260 099	260 099	225
		151485	Lacasse, de Thérien à Notre-Dame - Réhab EG UN - Soum 10139	53 011	53 011	95
		151486	Rose-de-Lima, Lionel-Groulx à Saint-Antoine - Réhab EG UN - Soum 10139	162 945	162 945	262
	Total Sud-Ouest			**2 311 470**	**2 311 470**	**3 504**
	Verdun	146224	LaSalle, de Lloyd-George à Crawford - réhab ÉG - Soum 10139	45 972	45 972	85
	Total Verdun			**45 972**	**45 972**	**85**
	Ville-Marie	145640	De Bordeau, de Ontario à Dubuc - Rehab EG - Soum 10139	53 016	53 016	82
		145643	Cartier, de René-Lévesque à Maisonneuve - réhab EG - Soum 10139	188 545	188 545	291
		145647	Sheppard, de De Rouen a Hochelaga - Rehab EG - Soum 10139	118 249	118 249	192
		145660	De Rouen, de De Bordeaux a De Lorimier - Rehab EG - Soum 10139	27 256	27 256	49
		146384	Alexandre-DeSeve, de Sainte-Catherine a Maisonneuve - Rehab EG - Soum 10139	83 902	83 902	124
		146391	Prince-George, de Harmony a Fullum - Rehab EG UN- Soum 10139	42 750	42 750	78
	Total Ville-Marie			**513 719**	**513 719**	**816**
	Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension	151577	Saint-Hubert, de Crémazie à De Liège - réhab ÉG UN_SOUM 10139	142 182	142 182	151
		151578	Saint-Dominique, de Villeray à Gounod - réhab ÉG UN_SOUM 10139	106 826	106 826	183
		151579	Saint-André, de Jarry à Mistral - réhab ÉG UN_SOUM 10139	95 830	95 830	154
		151580	Marquette, de Jean-Talon à Everett - réhab ÉG UN_SOUM 10139	186 079	186 079	271
		151582	19e Avenue, de Bélair à Jean-talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139	63 294	63 294	146
		151583	Durocher, de Beaumont à Jean-Talon - réhab ÉG UN_SOUM 10139	154 741	154 741	260
		151585	Ferland, de Lajeunesse à De Chateaubriand - réhab ÉG UN_SOUM 10139	58 798	58 798	87
		151588	Jean-Talon, du Boul.Saint-Michel à Shelley - réhab ÉG UN SOUM 10139	18 689	18 689	35
		151589	Saint-André, de Everett à Villeray - réhab ÉG UN_SOUM 10139	230 308	230 308	403
		151602	Crémazie, de De Gaspé à Henri-Julien - réhab ÉG UN_SOUM 10139	49 657	49 657	73
		151603	De la Roche, de Jean-Talon à De Castelneau - Réhab ÉG UN_SOUM 10139	94 304	94 304	161
		151608	Saint-Dominique, de Gounod à Jarry - réhab EG UN_SOUM 10139	172 061	172 061	273
		151609	Champagneur, de Crémazie à de Liège - réhab EG UN_SOUM 10139	214 574	214 574	357
		151610	Des Écores, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139	248 160	248 160	356
		151611	Foucher, de Gounod à Jarry - réhab EG UN SOUM 10139	79 830	79 830	140
		151612	Outremont, de Beaumont à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139	128 614	128 614	209
		151613	Saint-André, de Du Rosaire à Gounod - réhab EG UN_SOUM 10139	112 957	112 957	174

Compétence	CORPO
Ancien PIQM?	Oui

Priorité 3 - Égout	**Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension**	151614	De Liège, de Jeanne-Mance à Jeanne-Mance - réhab EG UN_SOUM 10139	14 765	14 765	7
		151616	Iberville, de Bélanger à Jean-Talon - réhab EG UN_SOUM 10139	143 542	143 542	229
		151618	Everett, de 6e Avenue à 2e Avenue - réhab EG UN_SOUM 10139	19 033	19 033	64
		151619	Guizot, de Berri à Lajeunesse - réhab ÉG unit - SOUM 10139	47 483	47 483	42
		151620	Saint-Gérard, de Jarry à Mistral - réhab EG UN_SOUM 10139	119 552	119 552	181
		151621	Saint-André, de Jean-Talon à Everett - réhab EG UN_SOUM 10139	161 809	161 809	284
		152125	14e Avenue, de François-Perrault à Crémazie - réhab ÉG UN SOUM 10139	60 202	60 202	85
	Total Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension			**2 723 291**	**2 723 291**	**4 325**
Total Priorité 3 - Égout				**20 900 722**	**20 900 722**	**20 952**
Total général				**20 900 722**	**20 900 722**	**20 952**

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 28 mai 2018 Séance tenue le 29 mai 2018	Résolution: CM18 0677

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et d'autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

30.10 1181158004
/pl

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 31 mai 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.006

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1188020001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter une nouvelle résolution conformément aux nouvelles exigences du MAMOT pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et abroger la résolution CG18 0304

Il est recommandé:

1. d'abroger la résolution CG18 0304 et
2. attendu que :

· la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
· la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

· la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
· la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou

indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
· la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
· la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
· la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
· la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-13 09:24

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1188020001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction , Division stratégies et pratiques d'affaires , Section processus_projets et partenariat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter une nouvelle résolution conformément aux nouvelles exigences du MAMOT pour approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et abroger la résolution CG18 0304

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est engagée dans un ambitieux programme de réhabilitation et de réfection de ses infrastructures de l'eau tant en regard de la production et de la distribution de l'eau potable que de la collecte et de l'épuration des eaux usées. De nouveaux règlements gouvernementaux concernant la santé publique et l'environnement jumelés à l'état même des infrastructures sont à l'origine de ce gigantesque chantier qui s'échelonnera sur plusieurs années.
Afin d'aider les municipalités à se conformer à ces nouvelles normes et à assurer la pérennité de leurs infrastructures, les gouvernements du Canada et du Québec ont mis en place plusieurs programmes de subventions, dont le Programme de la taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ).

En 2014, les gouvernements du Québec et du Canada ont conjointement convenu de prolonger le programme de subventions TECQ. Il s'agit d'un programme de cinq ans qui couvrira les travaux admissibles réalisés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2018. La Ville de Montréal recevra une somme de 491,4 M$ échelonnée en cinq versements annuels égaux de 98,3 M$. En contrepartie, la Ville s'engage à maintenir à 28 $ par habitant par année, le seuil de ses investissements dans d'autres projets financés à même des sources uniquement municipales, sans subvention d'aucune sorte.

Les travaux admissibles concernent quatre priorités:

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, rues municipales ou autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

Les règles du programme prescrivent que la ville doit respecter l'ordre de priorité des travaux pour 80% de son enveloppe. Pour cette portion de son enveloppe, la municipalité doit démontrer qu'il n'y a plus de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3, à court terme, avant de réaliser des travaux de la priorité 4. Par ailleurs, le programme TECQ 2014-2018 introduit un changement par rapport aux éditions précédentes de ce programme car la ville peut dorénavant utiliser 20% de son enveloppe dans les priorités de son choix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0304- 31 mai 2018- Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)- 118115005
CE17 1974 - 20 décembre 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés et prévus en 2017 dans le cadre du programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158006

CG17 0277 - 15 juin 2017 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2017 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1171158003

CE17 0377 - 15 mars 2017 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2016 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1171158002

CG16 0435 - 22 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - 1161158002

CE 16 0267 - 17 février 2016 - Attester de la valeur des travaux admissibles réalisés en 2014 et 2015 dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) - 1161158001

CG15 0424 - 18 juin 2016 - Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subvention de la Taxe sur l'essence - contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour les années 2014 et 2015 / Autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - 1151158006

DESCRIPTION

Les programmations élaborées pour 2018 prévoient que 80% de l'enveloppe disponible (78,6 M $ par an) seront utilisés pour des projets reliés aux infrastructures de l'eau de compétence locale ou d'agglomération et 20% (19,7 M $ par an) pour des projets en voirie de compétence locale. Les enveloppes annuelles sont cumulatives si bien que des sommes n'ayant pas été utilisées au cours d'une année peuvent être reportées aux années suivantes jusqu'à la fin du programme. On peut également devancer les décaissements municipaux sous réserve de ne pas réclamer plus que le maximum prévu à la fin du programme en 2018.
La liste soumise en pièce jointe constitue la programmation d'agglomération pour l'année 2018. Les projets relatifs aux infrastructures de l'eau sont admissibles au programme TECQ 2014-2018 pour des travaux à nos équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux (priorité 1) de même que les projets aux réseaux principaux d'aqueduc et d'égout (priorité 3). Cette programmation pour 2018 totalise des investissements de 2,1 M$.

Cette programmation sera la dernière du programme TECQ 2014-2018. Une annonce est attendue prochainement quant aux enveloppes et règles d'un prochain programme TECQ.

JUSTIFICATION

Ce dossier a été soumis aux instances et une résolution a été adoptée à la séance du 31 mai 2018. Toutefois, le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) a, dans l'intervalle du processus décisionnel de la Ville, publié de nouvelles exigences concernant le texte de résolution qu'il souhaite obtenir à l'égard de l'approbation des programmations TECQ par les instances des municipalités bénéficiant du programme de subvention. Par conséquent, la résolution CG18 0304 doit être abrogée et une nouvelle résolution, conforme aux exigences du MAMOT, doit être adoptée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux admissibles à la TECQ sont remboursés à 100 %, le seuil d'investissement fixé pour chacune des villes liées représentant la contrepartie de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux prévus contribuera à améliorer nos grands équipements de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, à réduire les fuites d'eau, à favoriser le captage et la rétention des eaux de pluie et constituent des éléments d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réfection d'infrastructures de l'eau profitant du programme TECQ qui octroie à la Ville une enveloppe de 491 M$ sur cinq ans (2014-2018).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue, avec l'accord du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux et reddition de comptes au MAMOT avant la fin de l'année 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Jocelyne L'ANGLAIS, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France WITTY
Chargée d'expertise- Subventions gouvernementales

Tél : 514-280-4264
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-06

Alain LARRIVÉE
Chef de division - Stratégies et pratiques d'affaires

Tél : 514 872-4431
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-12

TECQ 2014-2018 - SOMMAIRE AGGLO

Compétence	AGGLO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 1 - Eau potable	Arrondissements multiples	3 194 213	5 766 063	23 490 751	20 368 247	1 976 491	54 795 765	0
Total Priorité 1 - Eau potable		**3 194 213**	**5 766 063**	**23 490 751**	**20 368 247**	**1 976 491**	**54 795 765**	**0**
Priorité 1 - Eaux usées	Arrondissements multiples	35 951	687 465	2 141 140	1 613 794	105 218	4 583 569	0
Total Priorité 1 - Eaux usées		**35 951**	**687 465**	**2 141 140**	**1 613 794**	**105 218**	**4 583 569**	**0**
Priorité 3 - Aqueduc	Arrondissements multiples	16 799 721	3 375 087	14 240 079	615 309	41 394	35 071 590	10 077
	Sud-Ouest	5 207	0	-1		0	5 206	0
	Ville-Marie	402 549	1 767 141	2 495 415		0	4 665 105	2 355
Total Priorité 3 - Aqueduc		**17 207 477**	**5 142 227**	**16 735 494**	**615 309**	**41 394**	**39 741 901**	**12 432**
Priorité 3 - Égout	Arrondissements multiples	788 325	264 409	309 359	532 093	405	1 894 590	0
	Sud-Ouest	7 190	0	44 959		0	52 149	70
	Ville-Marie	1 925 278	580 348	1 442 411		0	3 948 037	3 282
Total Priorité 3 - Égout		**2 720 794**	**844 757**	**1 796 728**	**532 093**	**405**	**5 894 776**	**3 352**
Total général		**23 158 435**	**12 440 512**	**44 164 114**	**23 129 443**	**2 123 508**	**105 016 012**	**15 784**

TECQ 2014-2018 - DÉTAIL AGGLO

Compétence	AGGLO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 1 - Eau potable	**Arrondissements multiples**	116764	Châteaufort-Vincent-d'Indy Câble,transfo,interr. de charge,démar.prog TECQ	10 619	0	-319	12 556	0	22 855	0
		116778	Châteaufort - Ajout groupe moto-pompe Y3 - Travaux - TECQ	7 707	0	-1	59	0	7 764	0
		122390	MNU-PF-UV-TRAITEMENT-Préachat UV LOT A1-901 TECQ2	7 301	0	135 274	1 087	0	143 662	0
		123036	MNU-PF-POMPAGE-Mécanique de procédé LOT C3-904 TECQ2	4 037	0	-1	31	0	4 067	0
		123552	AT-Méc. Pompe Installation Composante REQUP 1 - TECQ	0	905 218	3 209 709	2 297 592	57 632	6 470 151	0
		123559	DB-Élec. Installation Composante REQUP1- Trav - TECQ	245 143	669 573	2 968 806	3 113 021	606 117	7 602 660	0
		126973	MNU-PF-TRAITEMENT-Chaîne de traitement LOT T3-902 TECQ3	0	0	561 904	986 985	45 813	1 594 702	0
		127660	DB-Méc. Élec. Bâtiment Installation Composantes Usine REQUP1 Trav TECQ	579 585	1 368 442	4 654 823	2 423 661	937 466	9 963 977	0
		127696	AT-Méc. Élec. Bâtiment Installation - REQUP1 - TECQ	0	0	1 431 175	3 903 240	103 531	5 437 946	0
		127699	AT-Élec. Installation Composantes - REQUP 1 - TECQ	0	0	284 552	612 907	35 894	933 352	0
		128139	DPEP Modernisation des réseaux TECQ	447 974	226 568	312 394	51 664	0	1 038 600	0
		131875	MNU-PF-Poursuite services professionnels ingénierie TECQ	140	156 249	-156 255	219	0	353	0
		132018	PF - MNU - Services professionnels architecture - TECQ	6 746	6 663	2 734	1 761	0	17 903	0
		139565	McTavish - Installation d'une génératrice des services auxiliaires - TECQ	47 944	5 171	-28	1 091	0	54 179	0
		140576	AT - Honoraires professionnels immeubles (AT-VI-CL) (volet 4) - TECQ	59 991	24 627	105 124	115 315	19 544	324 601	0
		140798	SL-Station de surpr. Marcel-Laurin Réf. variateurs vitesse & moteurs TECQ	23 268	0	-80	3 155	0	26 343	0
		141175	Pte-Claire Vannes automatisation des filtres 1 à 8 Labo TECQ				14	-14	0	
		142183	CDN - SP Réservoir - TECQ	39 534	0	-8	301	0	39 828	0
		146486	AT - Méc. Pompe Préachat GMP - REQUP 1 - TECQ	0	0	1 210 991	9 230	0	1 220 221	0
		146496	DB - Méc. Élec. Bâtiment Installation Composante Adminis. Travaux - TECQ	544 052	1 810 064	4 262 366	52 360	0	6 668 842	0
		149139	LA - Réhabilitation salles décanteurs - TECQ	993 927	84 917	-45 367	-25 996	0	1 007 481	0
		149142	LA - Réhabilitation salles décanteurs - LABO - TECQ	61	0	0	0	0	61	0
		150426	PF - Travaux sur le réservoir #3 TECQ	69 830	0	-14	532	0	70 349	0
		151878	AT Élec. Installation poste temporaire REQUP 1 - TECQ	0	4 746	1 192 936	606 224	55 106	1 859 013	0
		151880	AT Réfection canaux intermédiaires entre réservoirs 1, 2 et bât. UV TECQ14	0	402 970	536 143	258 449	0	1 197 563	0
		152089	ATW - Décontamination station HP et interconnexion 1 REQUP 1 - TECQ	0	4 578	65 694	8 786	310	79 367	0
		152090	ATW - Méc. Élec. Bâtiment Installation Interconnexion 1 REQUP 1 - TECQ	0	0	465 236	913 525	74 407	1 453 167	0
		152104	ATW - Élec. Installation sous-station d'urgence REQUP 1 - TECQ	0	5 783	1 505 397	118 286	0	1 629 466	0
		153817	CDN Réfection structurale du réservoir -SP- TECQ	0	0	9 465	4 081	-1 383	12 163	0
		153879	AT Réfec. canaux intermédaires entre réservoirs 1,2 et bât. UV Labo TECQ14	0	0	17 466	5 190	1 257	23 913	0
		154687	PC - Remplacement 4 vannes - Travaux - TECQ	62 917	0	-12	479	0	63 384	0
		154921	DEP - Acquisition composantes de contrôle TECQ	43 090	0	-8	328	0	43 410	0
		155431	AT - Méc. Pompe Achat GMP - REQUP1 - Labo - TECQ	0	0	0	12 850	0	12 850	0
		155466	DB- Méc Élec. Bâtiment Installation Composante Administration - Labo TECQ	348	0	2 742	780	0	3 870	0
		155477	DB- Méc, Élec, bâtiment installation composante - Labo -TECQ	0	1 105	84 503	45 456	0	131 064	0
		155635	ATW - Décontamination amiante et réservoir - TECQ	0	4 182	30 268	25 445	283	60 177	0
		155636	ATW - architecture haute pression - TECQ	0	63 781	441 104	205 403	7 563	717 852	0
		155637	AT - Méc. - Pompes - Installation - Labo - TECQ	0	0	37 666	23 395	32 344	93 405	0
		156197	DB - Architecture usine REQUP1 - TECQ	0	21 425	164 371	91 887	0	277 684	0
		157301	AT - Solidification bases de soutien bâtiment 401 Interconnexion 1 TECQ14	0	0	0	170 068	0	170 068	0
		165761	CV-03a Peel de Smith à Notre-Dame - conduite 900 mm travaux - TECQ3				3 988 708	0	3 988 708	
		167064	AT- Travaux ragréage/encapsulage matériaux dangereux - Bâtiment 0396	0	0	0	322 764	-5 967	316 797	0
		170233	AT - Méc. - Pompes - Installation - SP - TECQ				5 357	6 590	11 947	
	multiples			**3 194 213**	**5 766 063**	**23 490 751**	**20 368 247**	**1 976 491**	**54 795 765**	**0**
Total Priorité 1 - Eau potable				**3 194 213**	**5 766 063**	**23 490 751**	**20 368 247**	**1 976 491**	**54 795 765**	**0**
Priorité 1 - Eaux usées	**Arrondissements multiples**	130929	Aménagement sécuritaire -laboratoire Station (travaux et achat d'équipements)	0	0	0	47 428	1 212	48 640	0
		132348	Renouvellement de 2 refroidisseurs à absortion TEU-011	0	0	0	441 513	299 157	1 379	742 049
		132352	Remplacement des plaques, diaphragmes et toiles - filtre-presses E & J TEU-097	0	18 603	641	147	0	19 391	0
		132354	REMPLACEMENT DES DISJONCTEURS 600v- BÂTIMENTS DES BOUES				988 890	0	988 890	
		135509	Remise à niveau des réservoirs, tuyauterie et vannes de l'unité physico-chimique TEU-030 à TEU-03	0	0	44 800	6 573	0	51 373	0
		137025	Remplacement de 25 démarreurs - 4.16kV des pompes d'eau de procédé, station de pompage TEU-	0	0	855 066	182 253	102 627	1 139 946	0
		137029	Remplacement du silencieux sur le système d'épuration des gaz cheminée principale TEU-108	0	0		18 130	0	18 130	0
		138360	Remplacement des analyseurs de phosphore				28 809	0	28 809	
		138368	Remplacement des armoires de commutation à 600 V pour la station de pompage	0	582 787	414 649	16 386	0	1 013 823	0

Compétence	AGGLO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 1 - Eaux usées	**Arrondissements multiples**	138376	Rénovation de l'instrumentation et contrôle TEU-137	0	0	22 240	170	0	22 409	0
		139478	Étude géotechnique - Syst. d'extr. d'odeur Station Pompage Rhéaume	0	25 902	4 053	228	0	30 183	0
		149364	Site d'enfouissement - aménagement cellule #3 - contr. qualit. travaux	2 039	0	-13	524	0	2 550	0
		151507	Mise à niveau des fonds et joints d'expansion des décanteurs (15 à 21)	0	0	271 442	2 069	0	273 511	0
		155349	Construction système d'extraction et traitement odeur - Poste pompage Rhéaume - Serv.Prof. plans,	33 912	60 173	49 869	22 747	0	166 702	0
		160497	Mise à niveau vannes d'inter-connexion Nord-Sud	0	0	36 882	281	0	37 163	0
	multiples			**35 951**	**687 465**	**2 141 140**	**1 613 794**	**105 218**	**4 583 569**	**0**
Total Priorité 1 - Eaux usées				**35 951**	**687 465**	**2 141 140**	**1 613 794**	**105 218**	**4 583 569**	**0**
Priorité 3 - Aqueduc	**Arrondissements multiples**	127731	Cathédrale entre N.-Dame et Gauchetière travaux reconst. cond. 900mm TECQ	94 099	134 451	-108 520	44 520	0	164 551	0
		127735	Pierre-de-Coubertin de Bourbonnière à Viau conduite 900mm - TECQ	0	29 831	7 359 562	62 172	0	7 451 564	1 412
		130897	Relocalisation cond. princ. & sec. à l'Échangeur Décarie - TECQ	7 094	44 593	-45 005	16 229	0	22 911	0
		136189	LA - Alimentation de Des Baillets à LaSalle conduite 750mm - TECQ	1 899 092	938 527	1 937 134	45 004	407	4 820 164	766
		137061	Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne conduite 750mm - TECQ	491 006	31 770	-21 461	21 466	0	522 781	0
		141657	Sherbrooke de Saint-Germain à Charlemagne contrôle qualitatif TECQ	22 434	14 616	3 927	995	0	41 972	0
		143737	Metcalfe et Cathédrale de Gauchetière à Sq. Dorchester SP cont.qual. TECQ	7 907	0	-4	154	0	8 057	0
		144014	Pôle Frontenac - Reconstruction conduite 400 à 600mm rue Ontario - TECQ	387 819	0	2 217	1 716	0	391 752	94
		144188	Cathédrale entre Gauchetière et Notre-Dame contrôle qual. cond. 900mm TECQ	11 848	0	-6	231	0	12 073	0
		144263	St-Laurent de Bernard à Bellechasse conduite 400 mm - Travaux - TECQ	122 639	8 790	-203	7 137	0	138 362	0
		144264	St-Laurent de Bernard à Bellechasse cond. 400 mm Labo sols excavés TECQ	2 945	233	536	28	0	3 742	0
		144265	St-Laurent de Bernard à Bellechasse cond. 400 mm Labo cont. qualitatif TECQ	12 874	1	-3	98	0	12 970	0
		144478	Boul. Décarie Rempl. 900 mm entre Côte St-Luc et Queen-Mary Travaux - TECQ	316 454	43 157	37 954	13 774	0	411 338	0
		144479	Boul. Édouard-Montpetit conduite 750mm TECQ	8 924 210	1 179 106	189 267	104 357	0	10 396 940	1 960
		144480	Rue Gordon sécurisation d'alimentation de l'Ile-des-Soeurs TECQ	554 397	157 719	3 788 472	181 237	47 787	4 729 613	1 680
		145654	Rue Gordon sécurisation d'alimentation de l'Ile-des-Soeurs cont.qual. TECQ	0	32 569	90 826	2 694	-50	126 039	0
		146033	Mc Tavish de Sherbrooke à Dr. Penfield cont. qualitatif TECQ	8 093	685	392	193	0	9 362	0
		150979	Conduite 1350mm Sortie usine Atwater-Labo TECQ	14 030	0	-3	107	0	14 134	0
		151165	DB Const. conduite de 750mm usine Desbaillets Labo TECQ	42 518	0	-8	324	0	42 834	0
		151753	Boul. Édouard-Montpetit Conduites 750 mm et 200mm Labo & autres - TECQ	131 437	25 067	12 525	3 715	2 451	175 196	0
		151869	Boul. Edouard-Montpetit Conduite secondaire 200 mm - TECQ	2 145 915	43 464	9 124	16 757	0	2 215 260	1 739
		151871	Boul. Édouard-Montpetit Déviation égout combiné 600mm - TECQ	527 096	2 897	6 646	4 090	0	540 729	119
		151926	Pôle Frontenac,reconstruction conduite 400 à 600mm rue Ontario Labo TECQ	9 914	2 152	4 157	255	0	16 478	0
		152156	Papineau & Sherbrooke, reconstruction conduite 750mm - Labo - TECQ	2 638	989	1 335	179	-2	5 138	0
		152172	Boul. Décarie Remplacement 900mm entre Côte St-Luc & Queen-Mary Labo TECQ	27 286	2 548	2 316	245	0	32 395	0
		152198	Papineau & Sherbrooke, reconstruction conduite 750mm - TECQ	203 761	132	610	19 578	0	224 081	41
		152519	Peel de Smith à Notre-Dame - étude géotech & caractérisation env. Labo TECQ	12 397	0	-2	94 479	7 206	114 079	0
		152962	Papineau, abandon conduite 600mm entre Gauthier et Sherbrooke - TECQ	13 383	0	-3	1 285	0	14 666	1 650
		154927	Réhabilitation aqueduc 2014 - (agglo) - serv prof AQ	37 448	2 147	34 324		0	73 919	0
		155287	Pierre-de-Coubertin Ét. géo. & caractérisation env. conduite 900 TECQ	21 945	51 199	616	562	0	74 322	0
		155494	Rue Gordon sécurisation d'alimentation de l'Ile-des-Soeurs- Labo- TECQ	267	32 583	395	253	0	33 498	0
		156510	Pôle Frontenac- cond. 600mm- Ontario- de Lorimier à Ibervil- Phase2- TECQ	715 634	23 154	665 027	-36 178	-15 195	1 352 443	318
		156511	Pôle Frontenac -600mm- Ontario- de Lorimier à Ibervil- Phase2- Labo- TECQ	0	10 700	37 643	5 579	0	53 922	0
		156665	Marie-Anne, coin St-Denis, remplacement conduite 400mm TECQ14	16 968	8 721	170 697	-7 280	-1 223	187 882	36
		156666	Marie-Anne, coin St-Denis, remplacement conduite 400mm - Labo - TECQ14	0	0	3 281	359	14	3 654	0
		157290	Rue Gordon sécurisation alimentation Ile-des-Soeurs - estimation - TECQ14	14 175	0	-3	108	0	14 280	0
		157381	LA - Alimentation Des Baillets à Lasalle conduite 750mm - Labo -TECQ14	0	20 321	44 934	2 057	0	67 311	0
		159049	Reconstruction cond. princ. boul. St-Joseph entre St-Denis/St-Hubert TECQ	0	532 965	-106 443	3 251	0	429 773	262
		159407	Pierre-de-Coubertin de Bourbonnière à Viau conduite 900mm - Labo & géo TECQ	0	0	69 375	3 578	0	72 954	0
		161501	Entrées de services en plomb - Agglo - Multi-arrondissements - DGSRE	0	0	6 381		0	6 381	0
		162696	Contrôle qualitatif - Aqueduc	0	0	1 015		0	1 015	0
		163945	Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst AQ	0	0	30 241		0	30 241	0
		164752	Serv. prof.plans et devis DI-AGGLO Réhab AQ	0	0	4 197		0	4 197	0
		164754	Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Réhab AQ	0	0	3 309		0	3 309	0
		164755	Serv. prof. surv travaux DI AGGLO-Reconst AQ	0	0	3 309		0	3 309	0
	multiples			**16 799 721**	**3 375 087**	**14 240 079**	**615 309**	**41 394**	**35 071 590**	**10 077**
	Sud-Ouest	149841	Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof AQ	5 207	0	-1		0	5 206	0

Compétence	AGGLO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Aqueduc	**Total Sud-Ouest**			**5 207**	**0**	**-1**		**0**	**5 206**	**0**
	Ville-Marie	132971	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - reconst AQ - Soum 103501	0	0	811 814		0	811 814	500
		139014	De La Cathédrale, de De La Gauchetière à René-Lévesque, réhab AQ - AO103801	3 934	10 010	-10 079		0	3 865	0
		139016	Metcalfe, de René-Lévesque à Sainte-Catherine, réhab AQ - AO 103801	13 317	21 908	-21 911		0	13 314	0
		139979	Peel, de Maisonneuve à Sherbrooke - reconst AQ - Soum. 215001	366 272	518 561	-144 969		0	739 865	310
		140125	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof AQ	14 877	0	12 856		0	27 733	0
		143518	Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - reconst AQ	0	655 020	1 097 579		0	1 752 598	660
		143519	Côte-des-neige, de Hill Park Circle à Cedar - serv prof AQ	1 315	0	22 627		0	23 942	0
		146860	Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst AQ Soum 304801	0	478 207	-6 880		0	471 327	560
		153065	Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - Reconst AQ - S329901	0	0	487 682		0	487 682	250
		153066	Saint-Paul, de Place Jacques-Cartier à Bonsecours - serv prof AQ - S329901	0	0	16 157		0	16 157	0
		153311	Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof AQ_AO-262201	1 315	0	6 406		0	7 721	0
		153317	Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - reconst AQ	0	80 383	150 288		0	230 671	75
		153318	Boulevard Le, de McDougall à Côte-des-Neiges - serv prof AQ	1 315	0	5 466		0	6 781	0
		155793	Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof AQ	205	0	0		0	205	0
		158084	Saint-François-Xavier, de Saint-Paul à Notre-Dame - serv prof AQ	0	3 052	52 526		0	55 577	0
		158100	Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof AQ - VMP 15-019-1	0	0	15 853		0	15 853	0
	Total Ville-Marie			**402 549**	**1 767 141**	**2 495 415**		**0**	**4 665 105**	**2 355**
Total Priorité 3 - Aqueduc				**17 207 477**	**5 142 227**	**16 735 494**	**615 309**	**41 394**	**39 741 901**	**12 432**
Priorité 3 - Égout	**Arrondissements multiples**	127077	Reconstruction de la conduite d'égout - rue William				208 440	422	208 862	
		127625	Réhabilitation de la conduite - rue Sherbrooke (entre St-Mathieu et de la Montagne)	36 691	0	-636	25 030	0	61 085	0
		127760	CIDI- Mise à niveau des équipements et instruments des intercepteurs collecteurs et bassins - constr	466 708	217 767	126 482	-21 551	0	789 406	0
		149607	Achat et installation du suivi des ouvrages de surverses - (phase 2 - 7 localisations)	262 847	43 054	89 120	3 011	-4	398 028	0
		150803	Achat et installation du suivi des ouvrages de surverses - (phase 3 - 12 localisations)				14 597	0	14 597	0
		154926	Réhabilitation égout 2014 - (agglo) - serv prof ÉG	22 080	3 587	25 625		0	51 292	0
		159697	Serv. prof. Préparation Plans et devis - Exp.-ÉG-Agglo	0	0	23 761		0	23 761	0
		162453	Serv. prof. Communications DI - réhab ÉG - AGGLO	0	0	2 279		0	2 279	0
		162698	Contrôle qualitatif - Égout	0	0	1 818		0	1 818	0
		163943	Serv. prof. DI - fouilles exploratoires valider conception - reconst ÉG	0	0	29 560		0	29 560	0
		164756	Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO- Réhab ÉG	0	0	3 309		0	3 309	0
		164757	Serv. prof. surv. travaux DI AGGLO-Reconst ÉG	0	0	3 309		0	3 309	0
		164868	Collecteurs Léger				289 217	0	289 217	0
		165266	Serv. prof. plans et devis - DI - agglo - réhab. ÉG	0	0	4 732		0	4 732	0
		166384	Réfection de la station de pompage du viaduc St-Rémi				13 350	-13	13 336	0
	multiples			**788 325**	**264 409**	**309 359**	**532 093**	**405**	**1 894 590**	**0**
	Sud-Ouest	149843	Peel, de Smith à Notre-Dame - Serv Prof ÉG unit	7 190	0	-1		0	7 189	0
		155682	Saint-Columban, de Extrémité Nord à Saint-Patrick - réhab ÉG UN- Soum329406	0	0	44 960		0	44 960	70
	Total Sud-Ouest			**7 190**	**0**	**44 959**		**0**	**52 149**	**70**
	Ville-Marie	129937	Peel, de Ste-Catherine à de Maisonneuve - reconst ÉG unit - Soum 215001	357 119	155 123	-115 945		0	396 297	140
		132972	Atwater, de Sherbrooke à du Docteur-Penfield - serv prof ÉG	30 208	0	49 554		0	79 762	0
		139779	Cathédrale de Notre-Dame à Saint-Jacques, reconst EG - SO 103801	4 263	7 656	-7 712		0	4 207	0
		144052	McTavish, de Sherbrooke à Docteur-Penfield - reconst ÉG unit - Soum 222401	100 476	30 041	-39 629		0	90 888	0
		149716	Guy, de Sainte-Catherine à Sherbrooke - Reconst ÉG unit Soum 304801	1 432 686	305 063	37 771		0	1 775 520	350
		152464	Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - reconst EG UN	0	79 360	500 902		0	580 262	275
		152465	Côte-des-Neiges, de Boulevard à Cedar - Serv Prof EG UN	0	1 833	8 811		0	10 643	0
		153315	Cedar, de De Ramezay à Côte-des-Neiges - serv prof ÉG AO-262201	0	1 273	2 428		0	3 701	0
		153651	Saint-Dominique, De René-Lévesque à Viger - réhab ÉG UN - soum 329406	0	0	77 106		0	77 106	166
		155749	De Bullion, de Charlotte à De Boisbriand - réhab ÉG UN - Soum 329406	0	0	12 291		0	12 291	140
		155794	Sainte-Catherine, de Dufresne à D'Iberville - serv prof ÉG unit	526	0	0		0	526	0
		158085	St-François-Xavier, de St-Paul à Place D'Youville - réhab ÉG UN-Soum 329406	0	0	59 588		0	59 588	205
		158104	Émery, de Sanguinet à Saint-Denis - serv prof ÉG - VMP 15-019-1	0	0	37 869		0	37 869	0
		160858	Bleury, de Président Kennedy à Sherbrooke - réhab ÉG UN - soum 329406	0	0	6 807		0	6 807	139
		160859	Jeanne-Mance, de Viger à René-Lévesque - réhab ÉG UN - Soum 329106	0	0	12 647		0	12 647	261
		160860	Saint-Pierre, de la Commune à Place D'Youville - réhab ÉG UN - soum 329406	0	0	66 445		0	66 445	140
		160861	Tupper, de Saint-Marc à Saint-Mathieu - réhab ÉG UN - Soum 329406	0	0	40 319		0	40 319	94

Compétence	AGGLO

Catégorie MAMROT	Arrondissement	Projet Simon	Intitulé sous projet	2014 - SUBV	2015 - SUBV	2016 -SUBV	2017 - SUBV	2018-SUBV	TOTAL 2014-2018	Longueur (m)2
Priorité 3 - Égout	**Ville-Marie**	160864	Mansfield, de Boul. De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab ÉG UN - Soum 329406	0	0	13 255		0	13 255	147
		160866	Beaver Hall, de Viger à René-Lévesque - réhab EG UN - Soum 329406	0	0	113 547		0	113 547	127
		161675	Bishop, de De Maisonneuve à Sherbrooke - réhab EG unit - soum 330201-7	0	0	189 257		0	189 257	188
		165185	Saint-Christophe, de De Maisonneuve à Ontario - réhab ÉG unit	0	0	128 362		0	128 362	256
		165186	Seymour, de René-Lévesque à Tupper - Rehab ÉG unit	0	0	112 096		0	112 096	161
		165187	Jeanne-Mance, de Président Kennedy à Sherbrooke - Rehab ÉG unit	0	0	98 269		0	98 269	190
		165188	Saint-Mathieu, de Joseph-Manseau à Sainte-Catherine - réhab ÉG unit	0	0	38 373		0	38 373	303
	Total Ville-Marie			**1 925 278**	**580 348**	**1 442 411**		**0**	**3 948 037**	**3 282**
Total Priorité 3 - Égout				**2 720 794**	**844 757**	**1 796 728**	**532 093**	**405**	**5 894 776**	**3 352**
Total général				**23 158 435**	**12 440 512**	**44 164 114**	**23 129 443**	**2 123 508**	**105 016 012**	**15 784**

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 31 mai 2018 Séance tenue le 31 mai 2018	Résolution: CG18 0304

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1181158005

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 1er juin 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 30.007

2018/08/01 08:30

Dossier # : 1183478001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'aménagement du terrain de la compagnie Sucre Lantic Limitée situé au 4026, rue Notre-Dame Est.

Je recommande :
D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de permettre à Sucre Lantic Limitée de réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus sur le lot du 4026, rue Notre-Dame Est.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-06 15:21

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 juillet 2018	Résolution: CA18 27 0244

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'aménagement du terrain de la compagnie Sucre Lantic Limitée situé au 4026, rue Notre-Dame Est.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de permettre à Sucre Lantic Limitée de réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus sur le lot du 4026, rue Notre-Dame Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1183478001

Magella RIOUX
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 4 juillet 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.007

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1183478001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'aménagement du terrain de la compagnie Sucre Lantic Limitée situé au 4026, rue Notre-Dame Est.

Je recommande :
D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de permettre à Sucre Lantic Limitée de réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus sur le lot du 4026, rue Notre-Dame Est.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2018-06-22 15:00

Signataire : Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183478001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'aménagement du terrain de la compagnie Sucre Lantic Limitée situé au 4026, rue Notre-Dame Est.

CONTENU

CONTEXTE

Actuellement, la compagnie Sucre Lantic Limitée située au 4026, rue Notre-Dame Est, a déposé une demande de permis pour refaire le revêtement des aires de manoeuvre. Ces travaux visent à répondre à des besoins internes de l'entreprise. Finalement, la firme GCM Consultants coordonne également son projet avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin de pouvoir lui présenter sa demande après l'obtention de la lettre de non-objection de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Les travaux consistent essentiellement à construire un revêtement de sol et aménager des aires de manoeuvre pour camions. La création de cette nouvelle surface imperméable nécessite l'installation d'un nouveau réseau de drainage à l'égout public.

JUSTIFICATION

Le certificat de non-objection est requis en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), afin de permettre à Sucre Lantic Limitée d'obtenir une autorisation du MDDELCC pour réaliser les travaux d'infrastructures d'eau prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnés dans le présent sommaire décisionnel sont financés par l'entreprise privée. Toutefois, la Ville de Montréal tire avantage de ces travaux puisque la rue Notre-Dame Est ne sera plus bloquée de façon sporadique lors de manoeuvres de camion.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration. Le projet inclut une gestion de la rétention des eaux pluviales du site.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non-objection par le greffier de la Ville de Montréal soutiendra la demande d'autorisation des travaux d'infrastructures d'eau soumise par Hunt réfrigération Canada Inc. au MDDELCC. L'autorisation du MDDELCC permettra à Hunt réfrigération Canada Inc. d'amorcer les travaux et de les réaliser.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La construction du système de drainage et des aménagements de surface sera réalisée par un entrepreneur privé. La demande de certificat (#3001291800) a été déposée le 22 juin 2017 pour lesdits travaux. L'échéancier de réalisation de ces travaux est de 18 mois suivant l'émission du permis de transformation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La réalisation des travaux en rapport avec le lot de conception doit impérativement respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal pour permettre le raccordement au réseau municipal au niveau de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Les travaux indiqués dans ce sommaire doivent être réalisés conformément aux directives du Service de l'eau de la Ville de Montréal.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves FAUCHER, Service de l'eau
Jean POISSON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Maria Catalina MALPICA, Service de l'eau

Lecture :

Jean POISSON, 21 juin 2018
Maria Catalina MALPICA, 18 juin 2018
Danielle MARIN, 18 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francine REHEL-BEAUVILLIER
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 868-3367
Télécop. : 514 872-7645

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-18

Eric FAUTEUX
c/d etudes techniques en arrondissement

Tél : 514-868-3367
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre MORISSETTE
Directeur
Tél :
Approuvé le : 2018-06-18

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.008

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184736001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,81 $ taxes incluses (44 867,35 $, net de ristourne) pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2018 ainsi que l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 $ (non taxable), soit 5 000 $ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 $ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 $ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

Il est recommandé :

- d'autoriser une dépense de 47 470,81 $, taxes incluses (44 867,35 $, net de ristourne), pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2018 ainsi que l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 $ (non taxable), soit 5 000 $ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 $ pour le Prix Pierre-Ayot (jeune production) et 7 500 $ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) pour les prix en arts visuels et un autre avec le Conseil des métiers d'art (CMAQ) pour le prix François-Houdé, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2018-07-23 09:00

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184736001**
Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,81 $ taxes incluses (44 867,35 $, net de ristourne) pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2018 ainsi que l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 $ (non taxable), soit 5 000 $ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 $ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 $ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

CONTENU

CONTEXTE

En 1996, la Ville de Montréal, avec l'étroite collaboration de l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) et du Conseil des métiers d'art du Québec, créait trois prix d'excellence afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir des jeunes créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0809 - 18 mai 2017 Autoriser une dépense de 47 470,81 $, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2017, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 $, soit 5 000 $ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 $ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 $ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.
CE16 0631 - 20 avril 2016 : Autoriser une dépense totale de 47 470,81 $ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2016, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 $, soit 5 000 $ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 $ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 $ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 15 0851 - 6 mai 2015 : Autoriser une dépense de 47 470,81 $, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2015, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 $, soit 5 000 $ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 $ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 $ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 14 0962 - 11 juin 2014 : Autoriser une dépense de 47 470,81 $, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2014, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 $, soit 5 000 $ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 $ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 $ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

DESCRIPTION

Les trois prix sont décernés annuellement à des artistes professionnels de la relève et en mi-carrière par des jurys indépendants qui sont composés de représentants du milieu des arts visuels et des métiers d'art sélectionnés pour leur impartialité et leur expertise des diverses disciplines et des grands courants artistiques contemporains**.**
La gestion de ces prix est assumée par le Service de la culture, avec la collaboration de l'Association des galeries d'art contemporain et du Conseil des métiers d'art du Québec. Ces associations partenaires assurent, en étroite collaboration avec le Service de la culture, la gestion des dossiers, la composition des jurys ainsi qu'une partie des frais de promotion. De plus, le Conseil des métiers d'art du Québec assume la réalisation d'une exposition des finalistes du Prix François-Houdé. Des conventions de services professionnels évaluées à 29 970,81 $, incluant les taxes (27 367,35 $, net de ristourne), doivent être signées avec ces organismes pour payer une partie des dépenses reliées à ces activités.

La remise du Prix François-Houdé se fera en novembre, alors que la remise du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois se fera en décembre.

Le greffier de la Ville sera délégué à signer, selon les règles de délégation de pouvoir, au nom de la Ville de Montréal, les projets de convention de services professionnels par lequel :

- l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois, édition 2018, et ce, avec l'étroite collaboration du Service de la culture, pour une somme maximale de 15 817,30 $, taxes incluses (14 443,30 $, net de ristourne);
- le Conseil des métiers d'art du Québec s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix François-Houdé, édition 2018, et ce, avec l'étroite collaboration du Service de la culture; pour une somme maximale de 14 153,51 $, taxes incluses (12 924,05 $, net de ristourne).

JUSTIFICATION

Le gouvernement du Québec décerne un seul prix de prestige dans le secteur des arts visuels, soit le Prix Paul-Émile-Borduas, pour couronner l'ensemble d'une œuvre et d'une carrière d'un créateur déjà reconnu. En ayant créé ces prix en arts visuels et en métiers

d'art, pour récompenser et reconnaître des artistes montréalais de la relève et en mi-carrière, la Ville de Montréal a comblé une lacune importante, tout en participant à la promotion de l'excellence de la nouvelle création montréalaise, tant en arts visuels qu'en métiers d'art. Par le fait même, la Ville favorise la diffusion de jeunes créateurs professionnels et enrichit le patrimoine artistique des collections municipales par l'acquisition d'œuvres des lauréats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour le maintien de l'excellence de l'édition 2018 pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, le Service de la culture devra consacrer un budget de 47 470,81 $, taxes incluses (44 867,35 $, net de ristourne):

- Association des galeries d'art contemporain (Montréal) 15 817,30 $, taxes incluses (14 443,30 $, net de ristourne)
- Bourse - Lauréat du Prix Pierre-Ayot 5 000 $, non taxable
- Bourse - Lauréat du Prix Louis-Comtois 7 500 $, non taxable
- Conseil des métiers d'art du Québec 14 153,51 $, taxes incluses (12 924,05 $, net de ristourne)
- Bourse - Lauréat du Prix François-Houdé 5 000 $, non taxable

Le budget nécessaire à ce dossier, une somme de 47 470,81 $, taxes incluses (44 867,35 $, net de ristourne), est prévu au Service de la culture.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Prix Pierre-Ayot ainsi que le Prix Louis-Comtois en arts visuels et le Prix François-Houdé en métiers d'art sont des distinctions majeures qui contribuent activement à promouvoir la nouvelle création montréalaise, tant en arts visuels qu'en métiers d'art.
Ces prix favorisent la diffusion de jeunes créateurs professionnels dans les galeries et centres d'expositions montréalais, enrichissent les collections artistiques municipales et stimulent le milieu des arts visuels et des métiers d'art.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communications est en préparation, en accord avec le Service des communications et les associations partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2018 :
· Publication et envoi de l'information sur le Prix François-Houdé

Août 2018 :
· Publication et envoi de l'information sur le Prix Pierre-Ayot et le Prix Louis-Comtois

Novembre 2018 :

· Remise du Prix François-Houdé

Décembre 2018 :
· Remise du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois

Janvier à avril 2019 :
· Exposition des finalistes du Prix François-Houdé et des œuvres du lauréat 2018;
· Mise en place du jury pour l'acquisition, par la Ville de Montréal, d'œuvres du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé;
· Expositions des lauréats 2018 du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amélie BOUCHER
agente de développement culturel

Tél : 514 872-6955
Télécop. : 514 872-1153

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-06

Michèle PICARD
Chef de division -Équipements culturels et bureau d'art public

Tél : 514 868-5856
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Geneviève PICHET
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél :	**Tél :** 514-872-4600
Approuvé le : 2018-07-10	**Approuvé le :** 2018-07-22

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes;*;

ci-après appelée la « **Ville** »

ET :

CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 390, rue Saint-Paul Est, suite 400, Montréal, Québec, H2Y 1H2, agissant et représenté par monsieur Martin Thivierge, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après nommé : le **« Contractant »**

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Contractant;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** »: les termes de référence pour services professionnels, en date du 10 juillet 2018 relatifs à la gestion de la remise du Prix François-Houdé, édition 2018.

« **Directeur** »: le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention.

« **Unité administrative** » : Le Service de la culture

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1 aux présentes, pour

- assurer les placements médias l'annonce du Prix François-Houdé
- assurer la gestion de l'envoi des formulaires d'inscription et gérer la réception des inscriptions
- composer le jury membres en étroite concertation avec la responsable des Prix au Service de la culture et assurer le paiement des cachets aux membres du jury
- promouvoir le Prix lors de la remise au lauréat
- organiser une exposition des œuvres des finalistes 2018 et de celles du lauréat de 2017 du Prix et en assurer la promotion;
- promouvoir le Prix lors de sa remise aux lauréats;
- assurer la coordination de l'exposition des œuvres du lauréat et gérer les frais inhérents à cet événement
- déposer un rapport/bilan détaillant l'utilisation de la somme versée par la Ville
- effectuer toutes autres tâches connexes à la préparation et à la remise du Prix François-Houdé

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit:

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit:

6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément au tarif prévu à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.

6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;

6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;

6.11 n'entreprendre aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et de l'Annexe 1

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de DOUZE MILLE TROIS CENT DIX DOLLARS ET HUIT CENTS (12 310,08 $), plus les taxes applicables sur les biens et aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.

8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;

8. 3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant:

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11

RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

13.5 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.6 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

13.7 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 390, rue Saint-Paul Est, suite 400, Montréal, province de Québec, H2Y 1H2 et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5e étage, à Montréal, province de Québec, H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

13.8 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ième jour de 2018,

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le 11 ième jour de juillet 2018,

CONSEIL DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC (CMAQ)

Par: Yves Brouillette
Pour Martin Thivierge, Directeur général

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

ANNEXE 1

Projet : Prix François-Houdé - Édition 2018

Date de remise du Prix : Automne 2018

Description des services :

- assurer les placements médias pour annoncer le Prix;
- assurer la gestion de la diffusion du formulaire interactif (règlement de participation au Prix François-Houdé) (ci-après le « Prix ») à l'attention des associations professionnelles et des lieux reconnus en métiers d'art;
- gérer la réception des inscriptions, assurer la préparation des dossiers pour l'évaluation par le jury;
- composer le jury de cinq membres en étroite concertation avec la coordonnatrice du Prix au Service de la culture et fixer un calendrier pour les membres du jury;
- assurer le paiement des cachets aux membres du jury selon les termes entendus avec le Service de la culture;
- organiser une exposition des œuvres des finalistes 2018 et de celles du lauréat de 2017 du Prix et en assurer la promotion;
- promouvoir le Prix lors de sa remise aux lauréats : placement média, communiqués, relations de presse, en concertation avec la section des communications du Service de la culture; tous les outils de diffusion faisant la promotion des prix devront recevoir, au préalable, l'approbation d'une personne responsable des communications du Service de la culture;
- assurer, en étroite concertation avec la coordonnatrice de ce Prix au Service de la culture et le lauréat de l'édition 2018, la coordination de l'exposition des œuvres du lauréat et gérer les frais inhérents à cet événement. Dans cet esprit, le Contractant est responsable d'organiser une rencontre de coordination de l'exposition à laquelle seront conviés le lauréat, un représentant du Conseil des Métiers d'art du Québec, le coordonnateur du Prix au Service de la culture en vue de l'exposition solo du lauréat, de l'exposition des finalistes;
- chaque réunion de travail pour la mise en place et la gestion du Prix François-Houdé - Édition 2018 aura pour but de :
    - déterminer l'utilisation de la bourse de 2 500 $ attribuée pour l'exposition du lauréat;
    - préparer le concept de publicité de l'exposition;
    - s'assurer que, sur tout document relatif à l'exposition, la mention du Prix et des crédits soit conforme aux règles en vigueur tant à la Ville de Montréal qu'au CMAQ.

- respecter les échéances de chaque étape en vue de la remise des prix;

- à la fin de l'exercice, déposer un rapport/bilan détaillant l'utilisation de la somme versée par la Ville en vertu de l'article 2.1 des présentes;

- effectuer toutes autres tâches connexes à la préparation et à la remise du Prix François-Houdé.

Échéances et suivis du projet :

Août 2018 :	annonce de la mise en candidature pour le Prix dans les médias,
Septembre 2018 :	première réunion du jury pour faire le point sur les inscriptions au Prix et choisir les finalistes;
Octobre 2018 :	deuxième réunion du jury pour le choix du lauréat. Production des communiqués, des placements média, faire les relations de presse. Organisation de l'exposition des finalistes;
Novembre 2018 :	remise du Prix François-Houdé;
Nov. 2018-Fév. 2019 :	exposition des œuvres des finalistes 2018 et exposition solo de celles du lauréat de 2017;
Février 2019 :	dépôt du rapport/bilan.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'ASSOCIATION DES GALERIES D'ART CONTEMPORAIN (AGAC)**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 372, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 318, Montréal, Québec, H3B 1A2, agissant et représentée par madame Julie Lacroix, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Ci-après nommé : le « **Contractant** »

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au Contractant;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** »: les termes de référence pour services professionnels, en date du 10 juillet 2018 relatifs à la gestion de la remise des prix Pierre-Ayot et Louis Comtois édition 2018;

« **Directeur** »: le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention.

« **Unité administrative** » : le Service de la culture

ARTICLE 2
INTERPRÉTATION

2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 3
OBJET

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1 aux présentes, pour

- assurer les placements médias l'annonce des Prix Pierre-Ayot et Louis-Comtois;
- assurer la gestion de l'envoi des formulaires d'inscription et gérer la réception des inscriptions
- composer le jury membres en étroite concertation avec la responsable des Prix au Service de la culture et assurer le paiement des cachets aux membres du jury
- promouvoir les Prix lors de leur remise aux lauréats
- coordonner la réunion de travail pour la mise en place et la gestion des Prix
- assurer la coordination des expositions des œuvres des deux lauréats et gérer les frais inhérents à ces événements;
- effectuer toutes autres tâches connexes à la préparation et à la remise des Prix;
- déposer un rapport/bilan détaillant l'utilisation de la somme versée par la Ville, accompagnée des pièces justificatives.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit:

5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;

5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit:

6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;

6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1

6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;

6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;

6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;

6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;

6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément au tarif prévu à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ.

6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;

6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;

6.11 n'entreprendre aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

7.1 coordonner l'exécution de la convention;

7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et de l'Annexe 1

7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de TREIZE MILLESEPT CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET SEIZE CENTS (13 757,16$), plus les taxes

applicables aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.

8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;

8. 3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;

8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant:

10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;

10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;

10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;

11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

13.5 Lois applicables et juridiction

JL

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.6 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

13.7 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile du Contractant

Le Contractant fait élection de domicile au 372, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 318, Montréal, province de Québec, H3B 1A2 et tout avis doit être adressé à l'attention de la Direction générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 5e étage, à Montréal, province de Québec, H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

13.8 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 13 ième jour de juillet 2018 ,

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le ième jour de 2018,

L'ASSOCIATION DES GALERIES D'ART CONTEMPORAIN (AGAC)

Par: _____
Julie Lacroix, Directrice générale

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

JL

ANNEXE 1

Projet : Prix Louis-Comtois et Prix Pierre-Ayot — Édition 2018

Date de remise du Prix : Décembre 2018

Description des services :

- assurer les placements médias pour annoncer les Prix;
- assurer la gestion de l'envoi du formulaire d'inscription (règlements de participation au Prix Pierre-Ayot et au Prix Louis-Comtois) (ci-après les « Prix »), à l'attention des associations professionnelles, des galeries, des centres d'artistes et des lieux reconnus en arts visuels afin d'informer le milieu des arts visuels;
- gérer la réception des inscriptions, assurer la préparation des dossiers pour l'évaluation par le jury;
- composer le jury de cinq (5) membres en étroite concertation avec la responsable des Prix au Service de la culture et fixer un calendrier pour les membres du jury;
- assurer le paiement des cachets aux membres du jury selon les termes entendus avec le Service de la culture;
- promouvoir les Prix lors de leur remise aux lauréats : placement médias, communiqués, relations de presse en concertation avec la section des communications du Service de la culture; tous les outils de diffusion faisant la promotion des Prix devront recevoir, au préalable, l'approbation d'une personne responsable des communications du Service de la culture;
- coordonner la réunion de travail pour la mise en place et la gestion des Prix afin de :
    - déterminer l'utilisation des deux bourses de 2 500 $ attribuées pour l'exposition des œuvres de chacun des lauréats;
    - préparer le concept de publicité des expositions;
    - s'assurer que, sur tout document relatif aux expositions, la mention de chacun des Prix et des crédits soit conforme aux règles en vigueur à la Ville de Montréal et chez le Contractant;
- respecter les échéances de chaque étape en vue de la remise des Prix;
- effectuer toutes autres tâches connexes à la préparation et à la remise des Prix;

- déposer un rapport/bilan détaillant l'utilisation de la somme versée par la Ville, accompagnée des pièces justificatives.

Échéances et suivis du Projet :

Début septembre 2018 :	Envoi du dépliant sur les prix Louis-Comtois et Pierre-Ayot — Édition 2018 et annonce des mises en candidature dans les médias;
Début octobre 2018 :	Formation du jury et première réunion du jury pour faire le point sur les inscriptions aux prix Louis-Comtois et Pierre-Ayot — Édition 2018 et choisir les finalistes;
Fin octobre 2018 :	Réunion du jury pour le choix des lauréats des prix Louis-Comtois et Pierre-Ayot - Édition 2018;
Début novembre 2018 :	Produire les communiqués et faire les placements médias, effectuer les relations de presse, et ce, en partenariat avec le Service de la culture;
Décembre 2018 :	Remise des Prix;
Février 2019 :	En février, dépôt du rapport/bilan;

JL

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184736001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,81 $ taxes incluses (44 867,35 $, net de ristourne) pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2018 ainsi que l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 $ (non taxable), soit 5 000 $ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 $ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 $ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds - GDD 1184736001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget

Tél : 514 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-09

Francine LEBOEUF
Professionnelle (domaine d'erpertise)- Chef d'équipe
Tél : 514 872-0985
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.009

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1181097009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services du conseil de l'arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables.

Il est recommandé:

d'accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services du conseil de l'arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-20 01:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181097009**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services du conseil de l'arrondissement Le-Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que la rue sur laquelle il souhaite intervenir est de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « Un conseil d'arrondissement peut, aux conditions qu'il détermine, fournir au conseil de la ville un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil d'arrondissement prend effet à compter de l'adoption par le conseil de la ville d'une résolution acceptant la fourniture de services ». L'acceptation de l'offre de service de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal constitue l'objet du présent dossier.
En réponse aux nombreuses demandes et démarches citoyennes, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal offre de prendre en charge la sécurisation et le verdissement de six intersections, ainsi que d'élargir les trottoirs sur la rue Gauthier. De fait, l'arrondissement justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi.
« *Dans les dernières années, plusieurs demandes de la part de citoyens ont été faites auprès des élus ainsi qu'à l'arrondissement pour améliorer la qualité de vie du secteur avoisinant la rue Gauthier. Bien que le débit véhiculaire y soit faible comparativement à d'autres rues, celle-ci est très achalandée par les piétons et les cyclistes, dont les parents et enfants de l'école primaire Élan située à proximité.* »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 250284 - 3 juillet 2018 - Offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des

travaux pour la construction de 20 saillies sur 5 intersections de la rue Gauthier entre l'avenue Papineau et la rue Des Érables. (GDD 1182728006)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux de construction d'avancées de trottoir, de l'élargissement des trottoirs, de la plantation d'arbres et de l'installation de mobilier urbain aux intersections situées dans la rue Gauthier entre les avenues Papineau et des Érables. (Voir le plan en pièce jointe)

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec. En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement
Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation du Directeur des transports avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur les projets visés. La validation des esquisses préliminaires par la division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel est donc préalable à l'émission de l'autorisation par le directeur de la Direction des transports. Cette autorisation témoignera de l'accord du SIVT quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SIVT en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SIVT, Directeur des transports, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**
  Cette intervention confirmera que le SIVT assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur le RAAV selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;

- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des transports s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service des infrastructures, de la voirie et des transport.
Le coût des travaux assumé par la Direction des transports est évaluée à 1 600 000 $.

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en y apaisant la circulation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes activités de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Demande d'autorisation d'aller en appel d'offres: février 2019
Appel d'offres: mars 2019
Octroi: mai 2019
Travaux: été 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-France PLOUFFE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Marie-France PLOUFFE, 16 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-10

Sylvain FELTON
Chef de division

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-19

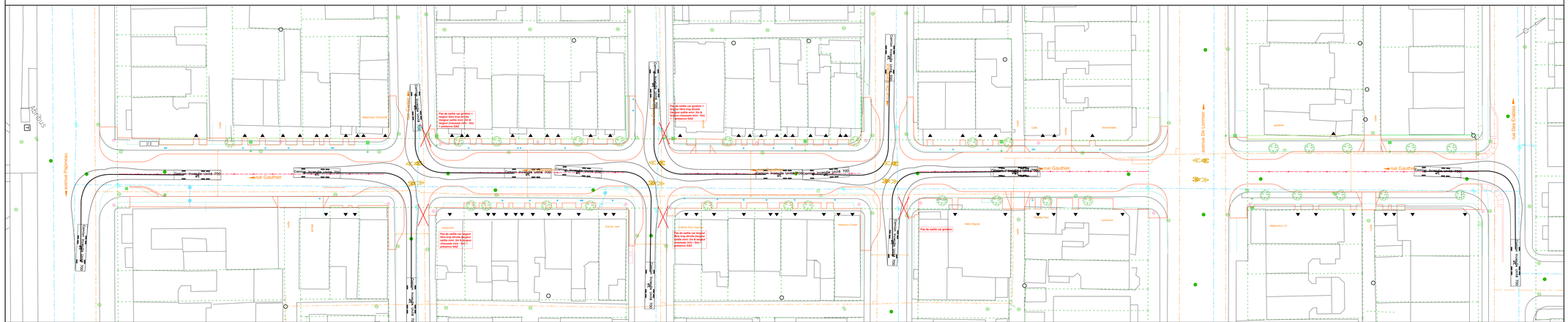

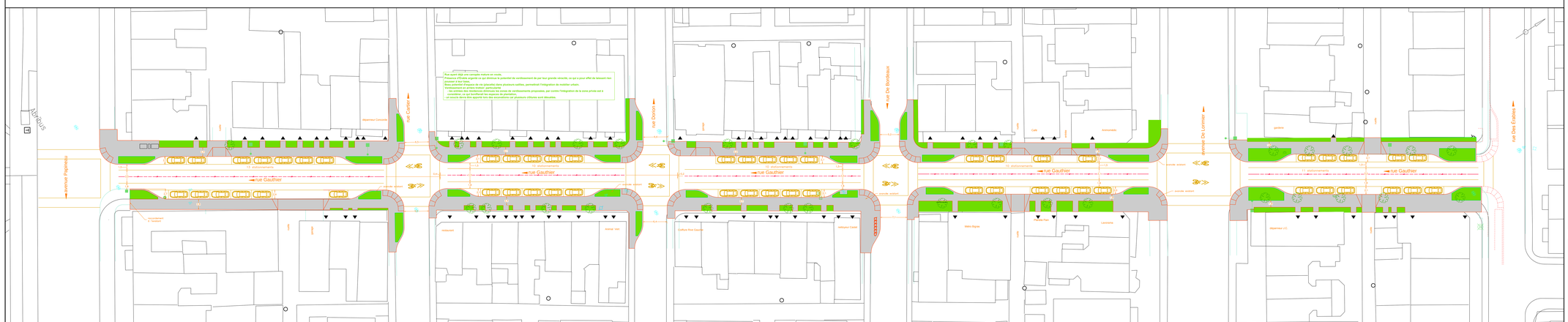

Notes

1. POSITION APPROXIMATIVE, LA LIMITE DES TRAVAUX SERA DÉCIDÉE LORS DES TRAVAUX.
2. TOUTES LES DIMENSIONS DEVRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
3. TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES À MOINS D'AVIS CONTRAIRE.
4. LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
5. LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHÉE - EXCAVATION.

Légende et symbologie graphique

Puisant à identifiante dans la
de construction et un avis de
GAR ..... égout
GAR ..... égout
GAR ..... égout
GAR ..... égout

Nouveau puisant

NAP ..... nouveau puisant de trottoir
NAPC ..... nouveau puisant de chaussée

Légende :

T à G	tête et succursale	C à C	cadre et couvercle
TG à G	tête grillagée et grille	CAD	cadre
TG à C	tête grillagée et cadre	COUV	couvercle
PUITS	puits	ACCES	accessoire
DEMOL	démolir	ENLEV	enlever
REAT	réparation	REP	réparation

* ajouter A DEMPL. pour REMPLACER ou A NIV. pour NIVELER.
ex.: TG à DEMPL. ou CAD à NIV.

- Base de lampadaire à démolir par CSEM
- Base de lampadaire à construire par CSEM
- Support de cm
- Contrôleur
- Puisard de trottoir
- Repère géodésique
- Borne de gaz
- Regard de chambre de la C.S.S.M.
- Regard de chambre d'Hydro-Québec
- Regard de chambre de Bell
- Borne-Fontaine
- Boîte de service
- Boîte de vanne
- Regard de chambre d'aqueduc
- Manchon du pancréatère
- Manchon
- Bollard
- Support de vélos (BIXI / Cyclistes)
- Poteau de bois pour utilités publiques
- Lampadaire
- Arbre existant
- Arbre projeté
- Fosse 500 mm
- Fosse 1000 mm
- Tuteur projeté
- Chambre de transformateur
- Espace pour banc public
- Aqueduc
- Égout
- Gaz
- Hydro
- Bell enfouir
- Massif de Bell à déplacer par Bell Canada
- Drain perforé avec membrane géotextile Ø150 mm

REV.	DATE	DESCRIPTION	PAR

Émission / Révision

Études hydrauliques

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU :
Étude
Date

DIRECTION DE L'épuration des eaux usées :
Étude
Date

DIRECTION DE L'EAU POTABLE
Étude
Date

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal
Direction du développement du territoire et des travaux publics
Division des études techniques

CONSULTANT ET COORDONNÉS :

Intervenants

Relevé Terrain :
Date
Dessin et plan :
Vincent Comtois, tech. 29-06-2016
Vérification :
Date
Échelle(s)
Original signé le : Original signé le :

LOCALISATION
RUE GAUTHIER
ENTRE LES AVENUES PAPINEAU ET DES ÉRABLES

TITRE :
REAMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE ET DES TROTTOIRS

SOUMISSION :

NATURE DES TRAVAUX :
CONCEPTION

Échelle: 1:250 | Date: 29/09/2016
Plan no : | Feuille no : **1 de 1** | Révision **00**

CE : 30.010

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.011

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1180160002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'acquérir 6 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergieTechnologie Inc., pour une installation dans les édifices municipaux publics, aux frais de l'arrondissement (acquisition, installation, mise en service et entretien).

Il est recommandé :
D'accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles d'acquérir 6 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, fournisseur désigné par Hydro-Québec. Ces bornes seront à usage public et seront installées dans les édifices municipaux suivants :

· Aréna Rodrigue Gilbert (4 bornes);
· Parc Hans-Selye (2 bornes);

Tous les frais d'acquisition, d'installation, de mise en service et d'entretien seront à la charge de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-18 16:19

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180160002**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'acquérir 6 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergieTechnologie Inc., pour une installation dans les édifices municipaux publics, aux frais de l'arrondissement (acquisition, installation, mise en service et entretien).

CONTENU

CONTEXTE

En 2013 , la Ville s'est jointe au Circuit Électrique (CÉ) d'Hydro-Québec (HQ) , le plus important réseau de bornes de recharge au Québec et à l'Est de l'Ontario, à la suite d'ententes signées avec HQ et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (CM13 0963), et a amorcé le déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (VÉ).
Pour faire suite à l'adhésion au CÉ, la Ville a acquis 80 bornes de recharge (BR) de niveau II (240 V) en 2013. Ces bornes ont été distribuées aux arrondissements intéressés qui avaient alors la responsabilité de les installer hors rue. Dans le cadre de ce programme, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles avait reçu et installé 4 bornes de recharge.

Parallèlement, et conformément à sa stratégie d'électrification des transports, la Ville travaille au déploiement d'un réseau de 1000 bornes de recharge d'ici 2020. Ainsi, 6 nouvelles bornes seront installées durant l'été 2018 sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Toutes les bornes ont été acquises par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) auprès d'AddÉnergie Technologies inc., fournisseur officiel des bornes de recharge identifié par Hydro-Québec, conformément aux ententes signées entre les deux parties.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a exprimé le besoin d'acquérir 6 bornes additionnelles , qui seront installées dans des édifices municipaux publics. Or, l'acquisition de bornes de recharge, la planification du déploiement, ainsi que la coordination des opérations relativement au réseau du circuit électrique d'Hydro-Québec, relèvent de la compétence de la ville-centre.

Afin de permettre à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles d'acquérir 6 bornes supplémentaires, le Service des affaires juridiques de la Ville recommande de

procéder conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal :

· Le conseil d'arrondissement (CA) offre le service d'acquérir les bornes au conseil de la Ville : CA18 30 07 0226 du 3 juillet 2018.
· Ensuite, le conseil municipal (CM) accepte par résolution, cette offre de service.

Les budgets pour l'acquisition, l'installation, la mise en service et l'entretien des 6 bornes supplémentaires proviennent de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Ces bornes devraient êtres publiques, accessibles en tout temps, et feraient partie du circuit électrique.

Le SIVT avait déjà permis à l'arrondissement Saint-Laurent d'acquérir 5 bornes de recharge en 2016 et 5 autres en 2017, conformément au deuxième alinéa de l'article 85.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 30 07 0226 - 3 juillet 2018 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec, de prendre en charge l'acquisition de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques, dédiées aux édifices municipaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

CM18 0095 - 22 janvier 2018 : Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergieTechnologie inc., pour une installation dans les édifices municipaux publics, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

CA17 08 0616 - 3 octobre 2017: Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées aux édifices municipaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

CM17 0154 - 20 février 2017 : Approuver un projet d'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour une période de 4 ans renouvelable automatiquement pour une période additionnelle de 5 ans

CM16 0244 - 23 février 2016 **:** Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès du fournisseur AddÉnergie Technologie inc., en vue de les installer dans le nouveau complexe sportif sur le boulevard Thimens, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CA16 08 0054 - 2 février 2016 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées aux édifices municipaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

DESCRIPTION

L'objet du présent dossier est d'accepter l'offre du conseil de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge l'acquisition de 6 bornes de recharge pour véhicules électriques en vue de les installer dans les édifices municipaux suivants:

· Aréna Rodrigue Gilbert (2 bornes doubles , soit 4 bornes);
· Parc Hans-Selye (1 borne double, soit 2 bornes);

Étant donné que l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques relève de la compétence du conseil de la Ville, celui-ci doit adopter une résolution en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, afin d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement à cet effet (CA18 30 07 0226).

Les frais d'acquisition, d'installation, de mise en service et d'entretien seront à la charge de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION

Par le biais de la Direction des transports, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports a distribué les 80 bornes acquises en 2013 et ne dispose plus d'autres programmes pour acquérir des bornes additionnelles hors rue.
L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a exprimé le besoin d'acquérir et d'installer 6 bornes supplémentaires qui feront partie du circuit électrique.

Ces bornes supplémentaires constitueront des points de recharge additionnels , faciles d'accès et visibles pour l'ensemble de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le 3 mars 2018, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a reçu la soumission S2018031002 (bornes de l'aréna Rodrigue-Gilbert, 17 524 $ avant taxes) , ainsi que la soumission S2018031001 (bornes du Parc Hans-Selye, 8 957 $ avant taxes) de la part d'AddÉnergie Technologies inc. Cependant, et comme stipulé dans l'entente signée entre la Ville et HQ, advenant le cas où Hydro-Québec change de fournisseur, l'arrondissement doit acquérir ses bornes auprès du nouveau fournisseur et la soumission d'AddÉnergie Technologie inc. devient nulle.
Les coûts d'acquisition, d'installation, de mise en fonction (électricité, communication, etc.) et d'entretien de ces 6 bornes seront entièrement à la charge de l'arrondissement de Rivière -des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Aucun programme de remboursement n'est prévu à cet effet.

L'entente signée entre HQ et la Ville (voir pièce jointe) mentionne que tous les revenus provenant de l'utilisation des bornes acquises par la Ville restent la propriété exclusive de la Ville (montants versés par HQ à la Ville après la facturation des utilisateurs). Aussi, la Ville n'exigera pas, pour le service de recharge, un montant plus élevé que le prix maximum fixé par HQ. Enfin, les revenus que généreraient ces 6 bornes additionnelles reviendraient à la ville-centre. L'imputation de ces revenus se fera sur le même compte que pour les bornes précédemment acquises par la Ville-centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles répond à l'objectif du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise d'encourager l'électrification des transports et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'installation de 6 bornes additionnelles à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles contribuera à densifier le réseau des bornes de recharge.
La Division du développement des transports pourrait recevoir d'autres demandes

d'acquisitions de bornes additionnelles, provenant d'autres arrondissements et ayant ou non comme principal objectif l'obtention de la certification LEED. Ces demandes potentielles impliqueraient la signature d'autres résolutions en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville pour le transfert de compétence.

Les travaux de réfection de l'aréna Rodrigue Gilbert sont en cours et doivent se terminer à l'automne 2018, alors que ceux du réaménagement du stationnement de la piscine du Parc Hans-Selye seront finalisés à l'été 2019. Il est plus judicieux d'installer les bornes avant que les travaux ne soient terminés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

20 août 2018 : Adoption d'une résolution par le CM pour accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (objet du présent sommaire).

Automne 2018 : Installation, raccordement et branchement des 2 bornes doubles à l'aréna Rodrigue Gilbert par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Été 2019 : Installation, raccordement et branchement d'un borne double au Parc Hans-Selye par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guillaume LONGCHAMPS, Service de la mise en valeur du territoire
Lamia GHERSI, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Guy BRAULT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Guy BRAULT, 18 juillet 2018
Guillaume LONGCHAMPS, 13 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid REKOUANE
INGÉNIEUR

Tél : 514-868-3476

Télécop. : 514-872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-13

Jean CARRIER
Chef de division

Tél :

514- 243-8284

Pour Isabelle Morin,
Chef de division
514 872-0407

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2018-07-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101

Pour Claude Carette
Directeur de service - infrastructures, voirie et transport
Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2018-07-16

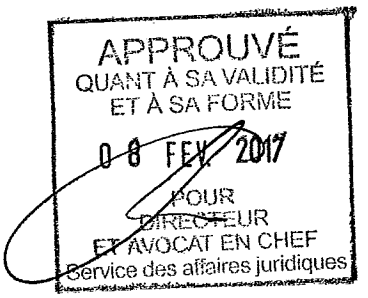

ENTENTE DE PARTENARIAT POUR LE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, ayant son siège à l'hôtel de ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 3B6, ici représentée par monsieur Claude Carette, Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, dûment autorisé aux termes d'une résolution du conseil municipal adoptée le ..... 2017 sous le numéro .....;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5), ayant sa principale place d'affaires au 75, boul. René Lévesque Ouest, 21e étage, Montréal, Québec, H2Z 1A4, agissant et représentée aux fins de la présente entente par madame France Lampron, Directrice – Électrification des transports, dûment autorisée aux fins des présentes;

Ci-après appelée « **HQ** »

(la Ville et HQ sont collectivement désignées les « **Parties** »)

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle (la « Politique ») en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de cette Politique à HQ;

ATTENDU QU'en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique est inopérant envers les membres du Syndicat des professionnels des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires);

ATTENDU le décret 839-2013 pris par le Gouvernement du Québec confie aux municipalités intéressées la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique de HQ, à la suite d'une entente entre le Ministre des Ressources naturelles et ces municipalités;

ATTENDU QU'une telle entente est intervenue entre le Ministre des Ressources naturelles et la Ville de Montréal (résolution CM13 0963);

ATTENDU QUE suivant l'entente intervenue entre la Ville et le Ministre des Ressources naturelles, les Parties ont conclu une entente de partenariat portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'HQ (résolution CM13 0963) (ci-après l'« Entente initiale »);

ATTENDU QUE l'Entente initiale est venue à échéance le 31 décembre 2016 et que les Parties souhaitent poursuivre leur partenariat;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

ARTICLE 2
OBJET

2.1 La Ville et HQ conviennent de collaborer au déploiement de bornes de recharge d'environ 240 volts pour la recharge de véhicules électriques (les « Bornes »), sur le territoire de la Ville de Montréal aux emplacements sélectionnés par celle-ci, sur son territoire, afin de favoriser l'autonomie de ces véhicules et ainsi d'en faire la promotion auprès du grand public dans une perspective de développement durable.

2.2 La Ville et HQ conviennent que tous les revenus provenant de l'utilisation des Bornes acquises par la Ville seront la propriété exclusive de la Ville, nets des frais de transaction et autres frais exigés par le Fournisseur recommandé ou son représentant pour l'exploitation des Bornes situées sur les sites de la Ville, tel que ces frais sont définis dans le contrat d'approvisionnement en bornes de recharge en vigueur entre HQ et le Fournisseur recommandé.

2.3 Les Parties conviennent que les Bornes doivent être exploitées uniquement dans le cadre du Circuit électrique et à ses conditions de tarification pendant la durée de la présente entente.

ARTICLE 3
ENGAGEMENTS DE HQ

3.1 Dans l'éventualité où le Fournisseur recommandé devrait être remplacé, HQ s'engage à concevoir et à procéder à un ou plusieurs appels d'offres pour continuer de permettre à la Ville et aux autres Membres d'acquérir des Bornes à des prix et conditions compétitifs. HQ s'engage à exiger des soumissionnaires une garantie du fabricant (pièces et main-d'œuvre) d'au moins une année et une offre d'une garantie prolongée en option. HQ soumettra les documents d'appels d'offres pour information et commentaires à la Ville et aux autres Membres.

3.2 Dans l'éventualité évoquée à l'article 3.1, HQ s'engage à tester à son Institut de recherche les Bornes des fournisseurs qui répondent *a priori* aux critères du cahier de charges et qui pourraient être intéressés à approvisionner les Membres afin d'en mesurer la facilité d'utilisation et la performance pour une application commerciale dans les conditions climatiques du Québec. HQ rendra disponible sous le sceau de la confidentialité à la Ville, sur demande, les résultats des tests effectués à son Institut de recherche sur les Bornes des Fournisseurs retenus.

La Ville comprend et accepte que HQ ne saurait être tenue responsable du mauvais fonctionnement, des défaillances, de la mauvaise performance ou de tout autre défaut des Bornes et que toute réclamation ou recours devra être exercé(e) par la Ville uniquement à l'encontre du fabricant ou du fournisseur des Bornes.

HQ s'engage à retenir, à ses frais, les services de CAA Québec pour offrir, par l'intermédiaire d'une ligne téléphonique dédiée, un service de support technique de premier niveau aux utilisateurs sur le fonctionnement des Bornes (les « Services »).

HQ s'engage à informer CAA Québec de toute plainte reçue par la Ville concernant la qualité des Services fournis par CAA Québec et à utiliser des efforts commercialement raisonnables pour que CAA Québec fasse les correctifs appropriés. Dans le cas où la majorité des Membres devait aviser HQ que les Services offerts par CAA Québec ne sont pas de qualité commerciale eu égard aux attentes raisonnables des utilisateurs du service de recharge, HQ s'engage à remplacer CAA Québec par une autre entreprise pouvant offrir les mêmes Services à des coûts comparables.

3.3 HQ fixera et révisera périodiquement, à sa discrétion, le prix maximum pour l'ensemble du territoire du Québec qui sera chargé aux utilisateurs des Bornes pour le service de recharge, étant entendu que ledit prix maximum devra couvrir le prix de l'électricité consommée par la recharge des véhicules électriques des utilisateurs des Bornes. HQ devra faire en sorte que ce prix maximum soit respecté par les Membres offrant un service de recharge avec des bornes de recharge comparables. Les Membres auront l'option, en collaboration avec HQ, d'incorporer des offres promotionnelles destinées aux utilisateurs de Bornes. HQ pourra consulter des groupes de discussions, des intervenants du marché et certains membres et clients du Circuit électrique pour la fixation du prix maximum.

3.4 HQ devra faire régulièrement à ses frais la promotion et la publicité du Circuit électrique pour maintenir une notoriété grand public de la marque de commerce associée au

3.6 Dans le cadre de tout nouveau processus d'appel d'offres, Hydro-Québec explorera la faisabilité technique et économique d'ajouter aux Bornes une fonction permettant de créditer les diverses cartes de fidélisation de la clientèle des Partenaires suite à l'utilisation du service de recharge.

3.7 HQ s'assurera qu'une application Web d'info-localisation des Bornes soit fournie avec les Bornes pour le bénéfice des utilisateurs du service de recharge. HQ autorise par les présentes la Ville à rendre accessible le service d'info-localisation des Bornes via son site Web.

ARTICLE 4
ENGAGEMENTS DE LA VILLE

4.1 La Ville s'engage à acquérir les Bornes auprès du Fournisseur recommandé, aux prix, termes et conditions négociés par Hydro-Québec dans le cadre du processus d'appel d'offres, incluant tout avenant subséquent qui pourrait être requis aux contrats d'approvisionnement.

4.2 La Ville s'enge à installer les Bornes sur son territoire en fonction de critères visant à assurer la visibilité, l'utilisation sécuritaire et à en promouvoir l'utilisation. Sur préavis écrit de trente (30) jours à HQ et à l'entreprise prestataire des Services, la Ville pourra relocaliser toutes Bornes déjà installées.

4.3 La Ville assumera la responsabilité, ainsi que la totalité des coûts directs et indirects, de l'acquisition, l'installation, l'opération (à l'exception des Services) et l'entretien des Bornes et s'engage à se conformer aux normes et instructions du fabricant, et plus particulièrement celles relatives à la sécurité.

4.4 La Ville n'exigera pas, pour le service de recharge, un montant plus élevé que le prix maximum fixé par HQ, tel que modifié de temps à autre. La Ville pourra toutefois, à sa discrétion, récompenser les utilisateurs des Bornes par l'octroi d'avantages dans le cadre d'un programme de fidélisation ou de récompenses pour l'utilisation de ce service (autre qu'un programme spécifique limité à l'utilisation des Bornes).

4.5 Sous réserve des arrêts pour cause d'entretien, de sécurité ou à cause de tout problème majeur de fonctionnement d'une Borne, la Ville s'engage à rendre les Bornes accessibles sur la base du premier arrivé, premier servi, à toutes les personnes désirant les utiliser, qu'elles utilisent ou non les autres services de la Ville, des Partenaires fondateurs et des autres Membres.

4.6 La Ville déclinera le contenu de la campagne de notoriété grand public dans ses propres outils de communication, en se conformant aux encadrements et normes déterminés par HQ et approuvés par la Ville, chaque Partie agissant raisonnablement. La Ville s'engage à se conformer aux normes d'affichage d'HQ et à l'identification visuelle du Circuit électrique près des emplacements des Bornes de façon à favoriser l'uniformisation visuelle du Circuit électrique. La Ville s'engage à l'invitation de HQ ou du gouvernement du Québec à participer aux tribunes médiatiques visant la promotion du Circuit électrique.

4.7 La Ville s'engage à ne pas utiliser le nom, l'image, le logo et toute identification visuelle de HQ sans son consentement écrit préalable et uniquement dans les limites d'utilisation prévues à ce consentement.

ARTICLE 5
RESPONSABILITÉ ET INDEMNITÉ

5.1 Si des dommages sont causés aux utilisateurs des Bornes ou à leurs biens, pour quelque raison ou cause que ce soit, la Ville s'engage à indemniser HQ de tout montant que cette dernière serait condamnée à payer dans toute poursuite ou action relativement à ces dommages si les dommages résultent du non-respect par la Ville de ses responsabilités et obligations aux termes de la présente entente. L'indemnisation devra couvrir le capital, les intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au *Code civil du Québec*.

5.2 Si des dommages sont causés aux utilisateurs des Bornes ou à leurs biens, pour quelque raison ou cause que ce soit, HQ s'engage à indemniser la Ville de tout montant que cette dernière serait condamnée à payer dans toute poursuite ou action relativement à ces dommages si les dommages résultent du non-respect par HQ de ses responsabilités et obligations aux termes de la présente entente. L'indemnisation devra couvrir le capital, les intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au *Code civil du Québec*.

ARTICLE 6
DURÉE ET RÉSILIATION AVANT TERME

6.1 Nonobstant la date de sa signature par les Parties, la présente entente prend effet le 1er janvier 2017 et se termine le 31 décembre 2020. Elle sera ensuite automatiquement renouvelée pour une durée additionnelle de (5) cinq ans aux mêmes termes et conditions à moins d'un avis écrit de non-renouvellement par l'une ou l'autre des parties au moins trente (30) jours avant l'arrivée du terme.

6.2 Dans le cas où la Ville est en défaut de se conformer à l'une ou l'autre de ses obligations prévues à la présente entente, HQ peut résilier la présente entente en lui faisant parvenir un avis préalable écrit de trente (30) jours. Si le défaut n'est pas corrigé à l'expiration du délai de trente (30) jours, la résiliation prend dès lors effet sous réserve de tous les autres droits et recours de HQ.

6.3 Dans le cas où HQ est en défaut de se conformer à l'une ou l'autre de ses obligations prévues à la présente entente, la Ville peut résilier la présente entente en lui faisant parvenir un avis préalable écrit de trente (30) jours. Si le défaut n'est pas corrigé à l'expiration du délai de trente (30) jours, la résiliation prend dès lors effet, sous réserve de tous les droits et recours du Partenaire.

6.4 À la date d'échéance ou de résiliation de la présente entente, la Ville devra retirer à ses frais, toute publicité, affichage, identification visuelle sur les Bornes ou autre outil de communication pouvant laisser croire au public à sa participation continue au Circuit électrique, étant entendu que cette obligation de la Ville est restreinte à ses Bornes ainsi qu'à la publicité et aux outils de communication localisés sur ses sites ou dans ses installations.

ARTICLE 7
CESSION INTERDITE

Les droits et obligations des Parties dans la présente entente ainsi que les droits de servitude et les droits de copropriété dans les actifs ne peuvent être cédés en tout ou en partie à une tierce partie sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie, sauf :

a) si une telle cession est faite à une filiale détenue, directement ou indirectement, en totalité par la Partie cédante;

b) si une telle cession est faite par HQ dans le cadre de la cession en tout ou en partie du Circuit électrique.

Dans les cas décrits au paragraphe b) ci-dessus, l'accord préalable écrit de la Ville sera requis mais cet accord ne pourra pas être refusé sans motif raisonnable.

Toute cession en vertu de la présente entente est conditionnelle à ce que le cessionnaire ait les capacités financières et opérationnelles d'assumer les obligations du cédant prévues à la présente Entente selon les standards de l'industrie et que le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles autorise ladite cession, le cas échéant.

Les parties conviennent que toute cession autorisée en vertu du présent article libère la partie cédante des obligations de l'entente ainsi cédées et qui sont exécutables, en vertu de la présente entente, après la date de la cession.

ARTICLE 8
REPRÉSENTANTS

8.1 Aux fins de l'administration de la présente entente, le représentant d'HQ est madame France Lampron, Directrice Électrification des transports, Hydro-Québec. Cette dernière a l'autorité requise pour agir pour et au nom d' HQ relativement à toute question découlant de la présente entente.

8.2 Aux fins de l'administration de la présente entente, le représentant du Partenaire est monsieur Claude Carette – Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Ville de Montréal. Ce dernier a l'autorité complète pour agir pour et au nom du Partenaire relativement à toute question administrative découlant de la présente entente.

ARTICLE 9
COMMUNICATION OU AVIS

9.1 Toute communication ou tout avis en rapport avec la présente entente doit être fait par écrit et est valablement transmis par livraison à son destinataire en mains propres, par courrier ou par courrier électronique aux adresses ci-après mentionnées :

Dans le cas de HQ

À l'attention de Mme France Lampron, directrice – Électrification des transports
Téléphone : 514 289-7220
Télécopieur : 514 289-3268
Adresse électronique : lampron.france@hydro.qc.ca

Avec copie

À l'attention de: Me Sandro Cellucci, avocat en chef
Téléphone : 514 289-3758
Télécopieur : 514 289-4215
Adresse électronique : cellucci.sandro@hydro.qc.ca

Dans le cas de la Ville

À l'attention de M. Claude Carette, directeur, Service des infrastructures, de la voirie et des transports,
Téléphone : 514 872-6855
Fax : 514 872-6478
Adresse électronique : claude.carette@ville.montreal.qc.ca

9.2 Toute communication ou tout avis ainsi donné(e) sera reçu(e) le jour de sa livraison, si livré(e) en mains propres ou transmis(e) par télécopieur ou courrier électronique, ou cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si transmis(e) par courrier. Chaque Partie peut aviser l'autre partie de la manière précédemment mentionnée de tout changement de destinataire, d'adresse postale ou d'adresse électronique pour la signification d'une facture, de communications ou d'avis.

9.3 Advenant un changement du représentant de l'une ou l'autre des Parties aux présentes, chaque Partie doit en informer l'autre par avis écrit dans les cinq (5) jours qui suivent ce changement.

ARTICLE 10
CONFIDENTIALITÉ

10.1 Chacune des Parties pourra refuser de transmettre à l'autre Partie ses informations de nature commerciale, financière et technique qu'elle juge confidentielles, à moins que cette dernière Partie n'ait besoin de ces informations aux fins de se conformer à

ses obligations aux termes de la présente entente et qu'elle n'accepte de signer à cette fin un accord raisonnable de confidentialité et d'utilisation restreinte.

10.2 Chacune des Parties s'engage à ne pas divulguer les renseignements personnels des usagers et les informations, données techniques, documents ou plans sur support papier, informatique ou autre qui lui ont été communiqués par l'autre Partie ou un de ses représentants à l'occasion de l'exécution de la présente entente, à moins qu'elle n'ait eu au préalable l'autorisation écrite de l'autre Partie à procéder à la divulgation et seulement dans les limites de cette autorisation.

ARTICLE 11
LANGUE DE COMMUNICATION

Les Parties conviennent de ne rédiger qu'en français toute communication écrite, incluant les comptes rendus des rencontres, rapports et lettres préparés dans le cadre de la présente entente, sauf si telle communication est destinée à une personne hors Québec.

ARTICLE 12
DROIT APPLICABLE

Les Parties conviennent que la présente entente est soumise aux lois qui s'appliquent au Québec et se soumettent par la présente à la juridiction des tribunaux du district judiciaire de Montréal.

ARTICLE 13
FORCE MAJEURE

13.1 Pour les fins du présent article et de la présente entente, « Force majeure » désigne une grève ou autre arrêt de travail, les mouvements populaires, les actes de sabotage ou de terrorisme, les incendies, les inondations, les explosions, les embargos, les actes de tout gouvernement ou organisme gouvernemental et les autres événements indépendants de la volonté d'une Partie qui l'empêche de se conformer à ses obligations prévues à la présente entente.

13.2 Sauf en ce qui a trait aux obligations relatives au paiement de sommes d'argent exigibles, aucune des Parties n'est responsable de quelque inexécution ou omission ou retard dans l'exécution de ses obligations prévues dans la présente entente, dans la mesure où cette inexécution, cette omission ou ce retard est imputable à un cas de Force majeure.

13.3 Si, en raison d'un cas de Force majeure, l'une des deux Parties ne peut exécuter ses obligations aux termes de la présente entente, l'exécution de ces obligations, sauf celles relatives au paiement de sommes d'argent exigibles, dans la mesure où l'exécution de ces obligations est touchée par le cas de Force majeure, sera suspendue pour la durée du cas de Force majeure. Toute Partie empêchée

d'exécuter un engagement pour cause de Force majeure doit, dans les meilleurs délais, donner avis à l'autre Partie de l'évènement de Force majeure et lui communiquer tous les détails raisonnables à cet égard, incluant la date prévue de la reprise de ses obligations.

ARTICLE 14
INTÉGRALITÉ DE L'ENTENTE

14.1 La présente entente est la seule entente entre HQ et la Ville quant à son objet et annule et remplace toute entente ou convention antérieure.

14.2 Toute annexe ajoutée à la présente entente est réputée faire partie intégrante de la présente entente. En cas de divergence entre les annexes et l'entente, la présente entente à préséance.

ARTICLE 15
MODIFICATIONS

Aucune modification apportée aux dispositions de la présente entente ne lie les Parties, à moins d'avoir été constatée par un écrit signé par chacune des Parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ...7... e jour de ...mars..... 2017

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Claude Carette
Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Le ...23... e jour de ...mars..... 2017

HYDRO-QUÉBEC

Par : _____

France Lampron
Directrice Électrification des transports

CE : 30.012

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.013

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1182968003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de l'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet

Il est recommandé :
D'accepter, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de l'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-20 00:36

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182968003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre du conseil de l'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'un développement résidentiel réalisé par le promoteur, le Groupe Mach, il est prévu de prolonger la rue Jean-Nicolet, qui s'arrête actuellement au boulevard Viau, vers l'ouest, jusqu'au boulevard Robert (voir schéma en pièce jointe). Le fait d'ajouter une quatrième branche à cette intersection implique que le feu de circulation doit être modifié. Le conseil de la Ville de Montréal a adopté en 2001 le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) identifiant le réseau artériel sur le territoire de la Ville de Montréal, lequel relève de la compétence de la ville centre. En 2014, la Ville a procédé à une révision du réseau artériel administratif et a simultanément pris la responsabilité des feux de circulation situés dans le réseau local des arrondissements à partir du 1er janvier 2015 (CM14 1272 et CM 14 1126). Le boulevard Viau faisant partie du réseau artériel, l'arrondissement de Saint-Léonard doit s'adresser à la Ville centrale afin d'obtenir l'autorisation pour effectuer les modifications au feu de circulation.

Afin de permettre la réalisation des travaux de modification au feu de circulation au coin du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet, l'arrondissement de Saint-Léonard offre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville (SIVT), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, une prise en charge de ceux-ci (résolution CA18 130192). Ces travaux seront inclus dans une entente, qui sera signée éventuellement avec le Groupe Mach, pour les travaux d'infrastructures dans le cadre du prolongement de la rue Jean-Nicolet . L'arrondissement s'engage à assurer la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision de tous les travaux faits par le Groupe Mach.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 130192 – 3 juillet 2018 - Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, que l'arrondissement de Saint-Léonard prenne en

charge la modification du feu de circulation présent à l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet.
CM17 1271 - 25 septembre 2017 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CM16 1455 - 20 décembre 2016 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants dont :
- activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale;
- enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles;
- feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale;
- stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie local

CM14 1272 – 16 décembre 2014 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

CM14 1126 - 25 novembre 2014 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1er janvier 2015 :

- activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale;
- enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles;
- feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale;
- stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie local

20 décembre 2001 – Adoption du Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

DESCRIPTION

Le SIVT accepte l'offre du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, de réaliser pour le bénéfice de la Direction des transports, des travaux de modification au feu de circulation et de géométrie de l'intersection du boulevard Viau et de la rue Jean-Nicolet faisant partie du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV). Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, 2e alinéa, est requise pour accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement.
La Direction des transports, après un premier examen sommaire des aménagements envisagés par l'arrondissement, a signifié à ce dernier qu'un processus de validation doit être enclenché afin de prononcer une approbation formelle. L'arrondissement devra

s'assurer d'intégrer toute exigence soumise par la Direction des transports dans les plans de construction avant le début de la phase des travaux d'aménagement de l'intersection.

Les travaux faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement sont ceux décrits au dossier décisionnel 1183693009. L'étendue de l'acceptation demandée au Conseil municipal se limite donc aux activités citées dans ladite décision.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau artériel qui relève de la compétence de la ville centre, il est requis que l'arrondissement de Saint-Léonard respecte les conditions d'acceptation suivantes;

- L'arrondissement devra soumette un plan signé et scellé de la géométrie de l'intersection à la Division de la sécurité et aménagement du réseau artériel (DSARA) pour approbation.
- Une fois ce plan approuvé par la DSARA, la Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) procédera à la conception des plans de programmation électronique (PE) et de signalisation lumineuse (SL) et les transmettra à l'arrondissement.
- L'arrondissement s'engage à ce que les travaux soient réalisés en conformité avec les plans et devis que la DERA leur aura soumis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses pour ce projet seront assumées en totalité par le Groupe Mach. Le tout sera défini dans l'entente sur les infrastructures qui sera signée entre l'arrondissement et le Groupe Mach.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de services de l'arrondissement n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du CM : 20 août 2018
Date probable d'exécution des travaux: 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sylvain FELTON, 18 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain PROVOST
Agent technique principal - Systèmes de transport intelligent

Tél : 514 872-9019
Télécop. : 514 872-9458

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Hugues BESSETTE
Chef de Division

Tél : 514 872-5798
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-19

Boulevard ROBERT
Rue PROJETÉE
Boulevard VIAU
Jean-Nicolet
1 000 143
1 001 778
1 000 030
1 001 780
1 745 571

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.014

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1181081016

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire visant le remboursement de 3 M$ au Service du matériel roulant et ateliers (SMRA) pour des dépenses supplémentaires pour le déblaiement et le chargement de la neige à même le surplus de 35 M$ dédié à l'activité déneigement pour 2018

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire visant le remboursement de 3 M$ au Service du matériel roulant et ateliers (SMRA) pour des dépenses supplémentaires pour le déblaiement et le chargement de la neige à même le surplus de 35 M$ dédié à l'activité déneigement pour 2018.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-12 17:53

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181081016**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire visant le remboursement de 3 M$ au Service du matériel roulant et ateliers (SMRA) pour des dépenses supplémentaires pour le déblaiement et le chargement de la neige à même le surplus de 35 M$ dédié à l'activité déneigement pour 2018

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2017, le SMRA a pris en charge l'entretien, les réparations et les modifications de tous les véhicules de la Ville de Montréal, incluant ceux utilisés lors du déblaiement et le chargement de la neige.

Pour les trois premiers mois de l'année 2018, les précipitations enregistrées ont été de près de 28 % supérieures à celles de la même période l'an passé. En conséquence, des dépenses supplémentaires de près de 3 M$ ont été enregistrées au SMRA pour permettre d'assurer la qualité du déneigement malgré ces conditions difficiles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La résolution CE18 0682 du 18 avril 2018 adopte l'affectation de surplus d'un montant de 35 M$ du conseil municipal pour l'activité de déneigement et autorise le virement au Service des finances.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La plus haute fréquence d'utilisation des véhicules de déneigement a engendré des dépenses additionnelles pour l'entretien et réparation, les pièces, le carburant et la location de certains équipements. Le fichier ci-joint détaille par type de dépense le montant total des déboursés additionnels assumés par le Service.

Les dépenses supplémentaires occasionneront un déficit de 3 M$ en lien avec l'activité de déneigement au Service du matériel roulant et des ateliers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus du remboursement des 3 M$ va compromettre le service rendu aux arrondissements et services cet automne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie HUARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathia BRUNET
Secrétaire de direction

Tél : 514 872-4354
Télécop. : 514 872-0690

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-12

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514-872-1076
Télécop. : 514-872-1095

Montréal

SERVICE DU MATÉRIEL ROULANTET DES ATELIERS

CHARGEMENT NEIGE 2018

STATISTIQUES

QUANTITÉ DE NEIGE RAMASSÉE EN MÈTRE CUBE

	TOTAL
	millions m^3
2016 - 2017 (décembre 2016 à mars 2017)	14.5
2017 - 2018 (décembre 2017 à mars 2018)	18.5
Variation en %:	27.6%

COÛTS ADDITIONNELS

PIÈCES ET ACC. -MATÉRIEL ROULANT, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

	RÉEL			TOTAL
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	
	$	$	$	$
2017	1 707 511 $	2 032 885 $	2 490 138 $	6 230 534 $
2018	1 871 640 $	2 848 387 $	2 681 984 $	7 402 011 $
Variation	164 129 $	815 502 $	191 846 $	1 171 477 $

COÛTS ADDITIONNELS RÉEL SEULEMENT: ***1 171 477 $***

ENTR.RÉP. - VÉHIC., OUTILLAGE, MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT

	RÉEL			TOTAL
	JANVIER	FÉVRIER	MARS	
	$	$	$	$
2017	116 112 $	578 768 $	421 466 $	1 116 346 $
2018	373 489 $	698 967 $	557 054 $	1 629 510 $
Variation	257 377 $	120 199 $	135 588 $	513 164 $

COÛTS ADDITIONNELS RÉEL SEULEMENT: ***513 164 $***

DIESEL

	RÉEL
	Du 1er JANVIER au 31 MARS 2018
	$
2017	3 078 356 $
2018	3 848 045 $
Variation	769 689 $

COÛTS ADDITIONNELS RÉEL SEULEMENT: ***769 689 $***

Location autoniveleuses 2 semaines additionnelles de location ont été requises pour la dernière tempête d'avril
(fin de la location normalement est le 31 mars)

Coût supplémentaire pour le prolongement de la location jusqu'au 15 avril 151 320 $

Taxes: 14.975%

COÛTS ADDITIONNELS RÉEL SEULEMENT: ***173 980 $***

TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

Hypothèse selon la quantité de neige ramassée entre 2018-2017: 356 603 $

Charges sociales (4,26%): *15 191 $*

COÛTS ADDITIONNELS RÉEL SEULEMENT: ***371 794 $***

COÛTS ADDITIONNELS RÉEL SEULEMENT:

3 000 104 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181081016

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
Objet :	Autoriser un virement budgétaire visant le remboursement de 3 M$ au Service du matériel roulant et ateliers (SMRA) pour des dépenses supplémentaires pour le déblaiement et le chargement de la neige à même le surplus de 35 M$ dédié à l'activité déneigement pour 2018

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181081016 - Neige v2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucie HUARD
Conseiller budgétaire
Tél : 872-1093

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-12

Cathy GADBOIS
Chef de section
Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CE : 30.015

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 30.016

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1188021001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Husseini, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond, et la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

Il est recommandé:
- d'approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Husseini, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;

- d'approuver le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond;

- d'approuver la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-12 08:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1188021001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver les nominations de Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Husseini, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, le renouvellement de mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond, et la nomination de monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

CONTENU

CONTEXTE

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) est au service du milieu artistique de la métropole depuis 1956. Son rôle métropolitain est reconnu par sa compétence de niveau agglomération par la Charte de la Ville de Montréal. Ses membres sont déterminés à l'interne et par consultation avec le milieu culturel tel que l'extrait suivant de la Charte le démontre par les trois articles suivants :
231.4 : Le Conseil des arts détermine, par un règlement soumis à l'approbation du conseil d'agglomération, le nombre de ses membres, les qualifications qu'ils doivent posséder, la durée de leur mandat, ainsi que l'époque et le mode de leur nomination et de leur remplacement. Il détermine également, de la même façon, ses règles de régie interne et de fonctionnement et la procédure à suivre lors de ses assemblées.

231.5. Les membres du Conseil des arts doivent être des citoyens canadiens domiciliés dans l'agglomération de Montréal.

231.6. Après consultation d'organismes qu'il considère représentatifs du milieu des arts, le conseil d'agglomération nomme, par une décision prise aux 2/3 des voix exprimées, les membres du Conseil des arts et parmi eux, un président et deux vice-présidents.

En vertu du règlement 51-1 relatif au CAM (règlement 51 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, modifié), le mandat des membres du conseil d'administration du Conseil est de trois ans à compter de la date de leur nomination. Le mandat des membres peut être renouvelé une seule fois pour une durée de trois ans.

Les actions du CAM s'inscrivent dans le cadre de la Charte de Montréal, la Politique de développement culturel et le Plan d'action 2007-2017 Montréal métropole culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0404 du 28 août 2017 - Approuver la nomination de madame Hannah Claus à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG17 0216 du 18 mai 2017 - Approuver la nomination de monsieur Gideon Arthurs, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal en remplacement de madame Annabel Soutar, et le renouvellement, pour un mandat de trois ans, des nominations de madame Madeleine Féquière, à titre de première vice-présidente, de monsieur Jean-Fryderyk Pleszczynski, à titre de président, de monsieur Hugues Sweeney, à titre de président du comité arts numériques, et de madame Johanne Turbide, à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG16 0759 du 22 décembre 2016 - Approuver la nomination de madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

CG16 0098 du 28 janvier 2016 - Rendre officielle les nominations de madame Madeleine Féquière , à titre de première vice-présidente et Philippe Baylaucq, à titre de deuxième vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0724 du 11 novembre 2015 - Approuver les nominations de messieurs Harold Faustin et Philippe Lambert, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

CG15 0329 du 30 avril 2015 - Approuver les nominations de madame Hélène Messier et messieurs Eric Fournier et Francis Guimond, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG15 0061 du 29 janvier 2015 - Approuver les nominations de mesdames Pascale Labrie et Marie-Christine Dufour, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, madame Karla Etienne et monsieur Jean-Pierre Desrosiers, à titre de membres; reconduire pour un deuxième mandat de trois ans, M. Philippe Baylaucq à titre de vice-président.

CG14 0176 du 27 mars 2014 - Approuver les nominations au conseil d'administration à titre de président, M. Jan-Fryderyk Pleszczynski, vice-présidente, Mme Madeleine Féquière, vice-président, M. Philippe Baylaucq et de membres Mme Johanne Turbide et M. Hughes Sweeney au Conseil des arts de Montréal.

CG13 0433 du 26 septembre 2013 - Approuver les nominations de Mme Annabel Soutar et de M. Michel de la Chenelière à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 0327 du 23 août 2012 - Approuver les nominations de messieurs Ben Marc Dienderé et Nassib El Husseini,à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

CG12 1030 du 19 avril 2012 - Approuver la nomination de Mme Manon Blanchette,à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal.

DESCRIPTION

Il est proposé de nommer au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, à titre de membres, Madame Nadia Drouin, en remplacement de monsieur Nassib El Husseini, madame Nadine Gomez en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq, de madame Katia Grubisic en remplacement de madame Hélène Messier et de monsieur Charles Milliard en remplacement de madame Liza Frulla.

Il est proposé de renouveler le mandat, pour trois (3) ans, de monsieur Francis Guimond,

Il est également proposer de nominer monsieur Hugues Sweeney à titre de deuxième vice-président en remplacement de monsieur Philippe Baylaucq.

La note biographique pour mesdames Nadia Drouin, Nadine Gomez, Katia Grubisic et monsieur Charles Milliard, ainsi que le tableau des nominations et l'extrait du procès-verbal de l'assemblée des membres du conseil d'administration du CAM, se trouvent en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le conseil d'administration (CA) du CAM est composé de membres bénévoles, majoritairement issus du milieu culturel mais aussi du monde de l'éducation et des affaires. Depuis 2016, un représentant de la Ville est observateur et non plus membre du CA. Par le passé, le choix des nouveaux membres se faisait en fonction des besoins disciplinaires à combler au sein du Conseil car les membres du Conseil eux-mêmes étaient alors appelés à analyser les demandes de subvention provenant des différents secteurs artistiques. Depuis septembre 2009, le fonctionnement du Conseil a été modifié avec la mise en place de comités de pairs, issus du milieu artistique, qui sont désormais responsables de l'évaluation des demandes de subvention.

Le processus de sélection se déroule comme suit: un comité de gouvernance et de nominations - sur lequel siègent des membres du CA et des membres externes - examine les recommandations faites par différents acteurs des milieux culturels, des affaires, de l'éducation, d'associations disciplinaires, de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain, etc. Les propositions sont examinées afin de correspondre à des principes d’équité et de parité, de diversité culturelle et générationnelle. De plus, le comité veille à refléter l’ensemble des secteurs artistiques et à intégrer des représentants provenant de toutes les tailles d’organisations. Les membres du comité de gouvernance et de nominations votent sur les propositions qui sont ensuite soumises en recommandation aux instances décisionnelles de la Ville (CE, CM, CG) pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces recommandations n'ont aucun impact financier puisque les membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal agissent à titre bénévole.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le Conseil des arts de Montréal est un acteur de premier plan pour le développement du secteur artistique contribuant directement au développement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle majeur dans le développement culturel de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie MAILLÉ, Conseil des Arts

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève TRÉPANIER
Agente de développement culturel

Tél : 514 868-5020
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-19

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice
Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2018-07-10

Membres du Conseil des arts de Montréal
et mandats
(Juin 2018)

	Nom	Fonction	Mandat	Date échéance	Statut	Homme / Femme
1.	Ben Marc Dienderé	Membre	2e	Août 2018		H
2.	~~Nassib El Husseini~~ Nadia Drouin	~~Membre~~ Membre	~~2e~~ 1er	~~Août 2018~~		~~H~~ F
3.	Agathe Alie	Membre	1er	Décembre 2019		F
4.	Hughes Sweeney	Membre	~~2er~~	Mars 2020	2e vice-président	H
5.	Hannah Claus	Membre	1er	Août 2020		F
6.	Jocelyn Dion	Membre du comité exécutif - Trésorier	Représentant du Trésorier de la Ville	Renommé par la Ville en 2012		H
7.	Philippe Lambert	Membre	1er	Septembre 2018		H
8.	Karla Étienne	Membre	2e	Janvier 2018		F
9.	~~Liza Frulla~~ Charles Milliard	~~Membre~~ Membre	~~2e~~ 1er	~~Avril 2015~~		~~F~~ H
10.	Madeleine Fèquière	Vice-présidente	2e	Mars 2020	1ere vice-présidente	F
11.	~~Philippe Baylaucq~~ Nadine Gomez	~~Membre~~ Membre	~~2e~~ 1er	~~Janvier 2018~~	~~2e vice-président~~	~~H~~ F
12.	~~Hélène Messier~~ Katia Grubisic	~~Membre~~ Membre	~~1e~~ 1er	~~Avril 2018~~		~~F~~ F
13.	Gideon Arthurs	Membre	1er	Mai 2020		H
14.	Johanne Turbide	Membre	2e	Mars 2020		F
15.	Marie-Christine Dufour	Membre	1er	Janvier 2021		F
16.	Jennifer Bourdages	Membre	1er	Janvier 2021		F
17.	Sylvie François	Membre	1er	Janvier 2021		F
18.	Jan-Fryderyk Pleszczynski	Président	2e	Décembre 2020	Président	H
19.	Francis Guimond	Membre	~~1er~~ 2e	~~Avril 2018~~	renouvellement	H
20.	~~Éric Fournier~~ Poste à combler	~~Membre~~	~~1er~~	~~Avril 2018~~		~~H~~
21.	Poste à combler					

Répartition équité :
Hommes : 8
Femmes : 11
2 postes à combler

CONSEIL
DES ARTS
DE MONTRÉAL

CA18-01

EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée des membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, tenue le mercredi 6 juin 2018, à 16 heures, à la salle du Conseil, au 1210, rue Sherbrooke Est, niveau 0, à Montréal.

Nominations et renouvellement

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et nominations s'est réuni le jeudi 3 mai 2018;

ATTENDU QU'un membre du conseil d'administration du Conseil des arts a terminé son premier mandat et souhaite le renouveler;

ATTENDU QUE quelques membres du conseil d'administration du Conseil des arts ont terminé leur mandat;

ATTENDU QUE le Conseil des arts de Montréal s'assure que les nominations traduisent les valeurs ainsi que les orientations qu'il véhicule, à savoir :

a) la parité homme-femme
b) la diversité générationnelle
c) la diversité culturelle

Sur proposition dûment appuyée,
Il est

RÉSOLU : a) de recommander au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal les nominations suivantes :

Non renouvellement (fin de mandat)
- Monsieur Éric Fournier

Renouvellement de mandat, pour trois ans, d'un membre du Conseil
- Monsieur Francis Guimond

Nomination du 2e vice-président
- Hugues Sweeney, deuxième vice-président (en remplacement de Philippe Baylaucq)

Nominations des membres du Conseil

- Madame Nadine Gomez (remplacement Philippe Baylaucq)
- Madame Nadia Drouin (remplacement Nassib El Husseini)
- Monsieur Charles Milliard (remplacement Liza Frulla)
- Madame Nadia Grubisic (remplacement Hélène Messier)

Secrétaire

Signé à Montréal le : 7 juin 2018

Nadia Drouin

En quelques mots : 20 ans dans le domaine culturel
Solidarité, Plaisir, Respect, Créativité

CHAMPS DE COMPÉTENCES

- LE MILIEU CIRQUE
  - Participation au développement du milieu circassien en lien avec ses principaux acteurs
  - Gestion de personnel, coordination des rencontres d'équipe
  - Collecte d'informations, analyse technique et budgétaire
  - Rédaction de contrats, rapports et demandes de subvention
  - Programmation d'un lieu culturel
  - Création de base de données et outils de gestion

- COORDINATION D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
  - Participation à la création des spectacles
  - Collecte d'informations et rédaction de rapports
  - Création et réalisation des montages vidéos
  - Gestion des horaires de répétition
  - Gestion de base de données
  - Coordination des réunions d'équipe

- LES ARTS
  - 20 ans de pratique artistique
  - Travail de réplique en salle de casting
  - Travail de répétitrice
  - Travail de création auprès d'auteurs
  - Mise en scène
  - Rédaction de demandes de financement
  - Gestion de budget

- ENSEIGNEMENT
  - Préparation de plans de cours
  - Animation de cours privés et de groupe
  - Coaching pour des auditions

- CONNAISSANCES INFORMATIQUES
  - Suite Office
  - Bases de données (File Maker Pro)

- CONNAISSANCES LINGUISTIQUES
  - Maîtrise du français parlé et écrit
  - Bonne connaissance de l'anglais à l'écrit et au parlé

Nadia Drouin

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Responsable de la programmation, Arts de la scène et arts visuels **Depuis 2009**
TOHU, Cité des arts du cirque et du festival MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CiRQUE

- Gestion du personnel de la programmation
- Repérage de la programmation de la saison régulière cirque et culturel
- Repérage de la programmation du festival MCC
- Suivi budgétaire des différentes ententes
- Soutien à la rédaction des différentes demandes de subvention et rapports
- Représentation auprès du milieu au niveau national et international
- Représentation dans le milieu cirque montréalais
- Soutien à la création des différents axes de développement de la TOHU

Coordonnatrice des Services aux professionnels **2004-2009**
TOHU, Cité des arts du cirque

- Évaluation des demandes de résidence et suivi
- Coordination de l'entraînement libre
- Repérage des compagnies émergentes montréalaises
- Représentation auprès du milieu au niveau local et national

Agent de programmation – cirque par intérim **2004-2005**
TOHU, Cité des arts du cirque

Responsable et coordonnatrice de la billetterie **2001-2004**
Académie québécoise du théâtre / Gala des Masques et Bal Masqué

Enseignante / Privé **2001-2003**
Enseignement de l'interprétation, de la diction et préparation aux auditions dans les écoles de théâtre

Enseignement / EPOC **2001-2003**
Atelier de communication, utilisation des notions de diction et de voix afin de stimuler la confiance et l'estime de soi

Répétitrice d'Arturo Brachetti / Festival JPR **2002**

Adjointe à la directrice artistique et coordonnatrice des Soirées bénéfices et des compagnies de théâtre en accueil **1999-2002**
Théâtre Espace GO

Metteur en scène **1999**
La terre est tellement grande (one woman show)

Directrice administrative **1997-1999**
Théâtre Pluriel

Nadia Drouin

Réplique **1995-2003**
Casting Murielle Laferrière

Comédienne résidente / CeAD, Centre des Auteurs Dramatiques **1994-1995**

Comédienne **Depuis 1991**
Théâtre, cinéma et télévision

FORMATION

Forma'PME **Août 2012**
Habiletés de gestion PODC

HEC **2008-2009**
Gestion des organismes culturels

Atelier Warren Robertson **1996-2000**
Interprétation perfectionnement (en anglais)

École nationale de théâtre du Canada **1987-1991**
Interprétation

BÉNÉVOLAT

Pont de la paix **Depuis 2007**
Organisme de charité – Coordination des événements bénéfices

Nadine Gomez

Diplômée de journalisme en 2004, Nadine Gomez a par la suite complété une maîtrise en communication à l'UQÀM. Au fil des années, elle a développé un intérêt marqué pour le cinéma du réel. Passionnée par les questions urbaines et sociales, elle réalise son premier film documentaire, ***Le Horse Palace***, qui lui a permis de réfléchir à la notion d'identité par l'observation des transformations dans l'espace urbain. Son plus récent film, ***Métro****,* pose un regard renouvelé sur le réseau de transport souterrain montréalais et sur son architecture unique et imposante. En plus de développer des nouveaux projets, Nadine siège également sur le comité exécutif de DOC Québec ainsi que sur le conseil administratif du collectif Funambules Médias.

Katia Grubisic est une auteure, éditrice et traductrice dont le travail a été publié dans diverses publications canadiennes et internationales. Le numéro de Montréal du New Quarterly 2008, pour lequel elle a contribué en tant que rédactrice invitée, a reçu une mention honorable pour le meilleur numéro au National Magazine Awards. Son recueil de poèmes *What if red ran out* (traduction libre : *Et si le rouge venait à manquer*) a été sélectionné pour le Prix AM Klein de poésie et a remporté le Prix commémoratif Gerald Lampert pour le meilleur premier livre.

Charles Milliard
Vice-président, Stratégie et rayonnement, Santé NATIONAL

Charles Milliard est pharmacien et membre de l'Ordre des Pharmaciens du Québec (OPQ) depuis 2002. Il est titulaire d'un baccalauréat en pharmacie et d'un certificat en économique de l'Université Laval, ainsi que d'un MBA de HEC Montréal. Il a œuvré au sein du Groupe Uniprix durant 14 ans, occupant plusieurs responsabilités dans l'ensemble des fonctions de l'organisation (notamment les services professionnels, les relations gouvernementales, le marketing, les opérations de détail et les TI), De 2013 à 2016, il y a occupé le rôle de vice-président exécutif du Groupe, ayant sous sa supervision la moitié des employés du siège social. Il a participé à plusieurs organisations et associations de l'industrie de la pharmacie communautaire, notamment à l'Association de bannières et chaînes de pharmacie du Québec (ABCPQ) et à la Canadian Association of Chain Drug Stores (CACDS). Passionné de politique, de littérature, de course à pied et de tous les autres plaisirs de la vie, c'est un joueur d'équipe qui aime atteindre ses objectifs avec rigueur, mais aussi avec humour. Chroniqueur santé à diverses émissions télé au cours des dernières années (Radio-Canada, TVA et V), il s'implique en outre à titre personnel au sein de plusieurs organismes culturels, notamment à titre de président du conseil d'administration du Festival TransAmériques (FTA) et d'administrateur à l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM).

Francis Guimond est associé chez Ernst & Young où il œuvre principalement dans les domaines de la certification et des services consultatifs aux entreprises. Au cours des 20 dernières années, il a développé une vaste expérience de l’audit de sociétés publiques et privées tout en fournissant des conseils de nature technique concernant l’application des principes comptables canadiens, américains et les IFRS. Il a aussi participé à de nombreuses émissions d’actions sur les marchés publics de même qu’à du financement privé. Au cours des dernières années, Francis Guimond a œuvré auprès de diverses sociétés, dont Vidéotron, Groupe TVA ainsi que l'Opéra de Montréal, et est membre du conseil d’administration et du comité exécutif du groupe Le Vivier.

CE : 30.017

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 30.018

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.001

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1180335005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), une ordonnance modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'inclure les arrondissements de LaSalle et d'Anjou dans la zone de desserte

Il est recommandé :
d'édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), une ordonnance modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'inclure les arrondissements de LaSalle et d'Anjou dans la zone de desserte.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-09 13:24

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180335005**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), une ordonnance modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'inclure les arrondissements de LaSalle et d'Anjou dans la zone de desserte

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a adopté, en mai 2016, le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), règlement qui a été modifié en avril 2018. Ce règlement vient encadrer le stationnement des véhicules en libre-service (VLS), par le biais de la délivrance des permis de stationnement universels. Ces permis permettent aux usagers des VLS de se stationner dans tout espace de stationnement sur rue réservé aux résidents. L'annexe A du règlement 16-054 vient indiquer les arrondissements et les secteurs d'arrondissements où ces permis sont autorisés. Pour l'instant, 10 arrondissements ont autorisé ces permis.

En vertu du règlement 16-054, le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier la zone de desserte mentionnée à l'annexe A du présent règlement, sur demande du conseil d'arrondissement. Ainsi, les conseils d'arrondissement de LaSalle et d'Anjou ont adopté des résolutions recommandant au comité exécutif d'inclure leur arrondissement dans l'annexe A du règlement 16-054.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 12153 - 5 juin 2018 - Recommander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), afin d'autoriser les permis de stationnement universels pour VLS dans les zones de stationnement sur rue réservé aux résidents de l'arrondissement d'Anjou.
CA18 20 0233 - 7 mai 2018 - Recommander au comité exécutif de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) afin d'y ajouter les zones de stationnement sur rue réservé aux résidents de l'arrondissement de LaSalle.

CM18 0522 - 23 avril 2018 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) » et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) ».

CM18 0521 - 23 avril 2018 - Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de 3 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au

stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.*

CE17 1981 - 20 décembre 2017 - Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), une ordonnance modifiant l'ordonnance générale sur le stationnement des VLS afin de déterminer une nouvelle période de validité et de prévoir le renouvellement des permis ainsi qu'une ordonnance pour modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (16-065) afin de déterminer le tarif pour cette période.

CE16 1564 - 28 septembre 2016 - Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance générale sur le stationnement des VLS déterminant les modalités de délivrance, le nombre et la validité des permis de stationnement universels.

CM16 0990 - 22 août 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service » et le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091) ».

CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

CM16 0805 - 20 juin 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », afin que le conseil de la ville reprenne sa compétence à l'égard du stationnement sur le réseau de voirie artérielle des VLS n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et de la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi que des activités d'entretien en lien avec les bornes de recharge pour véhicules électriques, à l'exception de celles liées à la signalisation et au marquage de la chaussée.

DESCRIPTION

Le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) encadre les différents fournisseurs qui offrent un service de VLS par le biais de la délivrance de permis de stationnement universels. Ces permis permettent aux usagers des VLS de terminer leur trajet dans les espaces de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR). À cet égard, l'annexe A du règlement 16-054 vient déterminer les arrondissements où le permis de stationnement universel est autorisé. À ce jour, ce permis est autorisé dans 10 arrondissements, en totalité ou en partie.
En vertu du règlement 16-054, « le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier la zone de desserte mentionnée à l'annexe A du présent règlement, sur demande du conseil d'arrondissement ». Ainsi, les conseils d'arrondissement de LaSalle et d'Anjou ont adopté des résolutions afin de recommander au comité exécutif de modifier l'annexe A du règlement 16-054.

Dès l'édiction de l'ordonnance du comité exécutif, les permis de stationnement universels seront autorisés dans les zones de stationnement sur rue réservé aux résidents des arrondissements d'Anjou et de LaSalle.

JUSTIFICATION

Les conseils d'arrondissement de LaSalle et d'Anjou ont adopté des résolutions afin que le comité exécutif autorise les permis de stationnement universels dans leur arrondissement. Par le fait même, la Ville de Montréal souhaite encourager la progression des VLS sur son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications apportées à l'annexe A du règlement 16-054 favorisent la progression et l'utilisation des VLS, ce qui contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant l'utilisation de la voiture personnelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal souhaite encourager les modes alternatifs à l'utilisation de la voiture personnelle. La progression des VLS assure une offre complémentaire au réseau de transport collectif, tout en diminuant la pression de l'automobile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera mise en place en collaboration avec les arrondissements concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif du 1er août 2018 : édiction de l'ordonnance afin d'autoriser les permis de stationnement universels dans les arrondissements de LaSalle et d'Anjou

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mario BENAVENTE, Anjou
Christianne CYRENNE, LaSalle

Lecture :

Christianne CYRENNE, 3 juillet 2018
Mario BENAVENTE, 29 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume LONGCHAMPS
CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT

Tél : 514-872-3095
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-29

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-872-4192
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-07-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2018-07-09

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180335005

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division de la planification des transports et de la mobilité
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), une ordonnance modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'inclure les arrondissements de LaSalle et d'Anjou dans la zone de desserte

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet d'ordonnance.

FICHIERS JOINTS

Règl. 16-054_Ordonnance mod. zone desserte_VLS.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : (514) 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-04

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514 872-3832
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
ORDONNANCE
XXX

RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT DES VÉHICULES EN LIBRE-SERVICE (16-054)

ORDONNANCE MODIFIANT LA ZONE DE DESSERTE MENTIONNÉE À L'ANNEXE A

Vu l'article 3 du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054);

À la séance du _____, le comité exécutif de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 1 de l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) est modifié, au paragraphe 1°, par l'ajout des sous-paragraphes suivants :

« j) Anjou

k) LaSalle ».

_____

Cette ordonnance a été promulguée par l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD : 1180335005

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.002

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1182748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-17 10:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1182748002**
Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2016, la Ville de Montréal demandait le transfert de la responsabilité du remorquage au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment par l'application du Règlement (03-098) intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules ». Or, la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16) a été sanctionnée le 21 septembre 2017, laquelle a eu pour effet de modifier la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001) pour faire du dépannage, remorquage et remisage des véhicules une compétence d'agglomération. À noter que cette compétence relevait, avant l'entrée en vigueur de cette loi, des conseils d'arrondissement, du conseil de la ville et du conseil d'agglomération selon la nature des activités de remorquage.
Ainsi, le SPVM est à préparer les différents dossiers décisionnels qui définiront les gestes juridiques requis à la suite du rapatriement des compétences en matière de remorquage au sein du conseil d'agglomération.

Le 29 mars 2018, le conseil d'agglomération adoptait par la résolution CG18 0204 un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage (RCG 18-010).

Cette modification visait une prise en charge rapide par le SPVM afin de bien saisir les enjeux avant de proposer une refonte du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) puisque ce règlement prévoit que le directeur général du Bureau du taxi, les inspecteurs du Bureau du taxi ainsi que les policiers de la Ville sont chargés d'appliquer le règlement. Il y avait donc lieu d'apporter les ajustements nécessaires aux définitions du Règlement 03-098 afin que les inspecteurs et le directeur du SPVM puissent appliquer la réglementation.

De façon plus précise, cette modification visait à **transférer le responsabilité des**

inspecteurs du Bureau du taxi de Montréal (BTM) vers les inspecteurs du remorquage au SPVM et ainsi y inclure les inspecteurs du remorquage du SPVM dans la définition d'inspecteur.

Toutefois, il fut constaté que l'article 3 du Règlement 03-098 est libellé de façon que les inspecteurs du BTM seulement, et non pas ceux du SPVM, peuvent appliquer ce règlement. L'objectif de départ permettant aux inspecteurs du SPVM d'appliquer le règlement n'est donc pas atteint.

Le présent dossier vise donc à adopter un règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) pour permettre aux inspecteurs du SPVM d'appliquer la réglementation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DGBT160580210 - 10 mars 2017 - Création de deux (2) postes permanents d'inspecteur à l'unité inspection remorquage de la Direction des opérations BTM,et ce, en date du 1er février 2017.
CG18 0204 - 29 mars 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

CG18 0243 - 26 avril 2018 - Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 $ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats à la suite de la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM.

CE18 0993 - 6 juin 2018 - Accorder une contribution financière de 48 072.82 $ à même le budget de fonctionnement du SPVM au Bureau du taxi de Montréal pour son soutien à la réalisation d'activités de remorquage pour l'année 2017, en provenance du budget de fonctionnement du SPVM.

DESCRIPTION

La modification du règlement demandée pour adoption ne vise qu'à retirer les mots « *du Bureau* » à l'article 3 du Règlement 03-098 afin de conférer le pouvoir d'appliquer ce règlement également aux inspecteurs du SPVM, et ce, dès l'approbation des instances.

JUSTIFICATION

En attente d'une révision en profondeur du règlement sur le remorquage permettant d'uniformiser les pratiques en matière de remorquage, les inspecteurs du SPVM pourront appliquer la réglementation liée aux activités de remorquage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les inspecteurs du SPVM ne pourront pas appliquer la réglementation liée aux activités de remorquage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Audiences et rencontres à prévoir avec l'industrie du remorquage.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2018 - Adoption d'un nouveau règlement modifiant le remorquage des véhicules et les tarifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain SAUVAGEAU
C/s- application de la reglementation du stationnement

Tél : 514 872-6407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Marc CHARBONNEAU
Inspecteur-chef
Direction des services corporatifs

Tél : 514 280-4295
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Simonetta BARTH
Directeur adjoint
Direction des services corporatifs
Tél : 514-280-2003

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin PRUD'HOMME
Directeur

Tél :

Approuvé le : 2018-06-29

Approuvé le : 2018-07-04

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1182748002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
Objet :	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : (514) 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-29

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514 872-3832
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE REMORQUAGE DES VÉHICULES (03-098)

Vu les articles 118.83.1 et 118.85.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu les articles 80 et 81 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 123 à 128 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et l'article 154 de l'annexe C de cette Charte;

À l'assemblée du _____ 2018, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 3 du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098) est modifié par la suppression, au premier alinéa, des mots « du Bureau ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXX 2018.

GDD : 1182748002

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.003

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1187404001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

Il est recommandé d'adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-09 11:50

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187404001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

CONTENU

CONTEXTE

La quote-part tarifaire est le moyen financier retenu afin que la répartition d'une partie du coût du programme de la Mesure de la Consommation d'Eau (MCE) soit effectuée sur la base des compteurs installés par chacune des municipalités liées. La quote-part tarifaire comporte cinq activités qui comprennent la fourniture de compteurs d'eau, la fourniture des accessoires de compteurs, la mise en conformité des entrées d'eau, l'installation de compteurs et l'exploitation.
Les tarifs liés à la fourniture de certains compteurs d'eau doivent être révisés. En effet, l'entente contractuelle pour les compteurs a pris fin en mars 2018. La nouvelle entente contractuelle offre une grille de prix différente. Une modification du choix des types de compteurs de la grille a été faite :

- Les compteurs de 50,100 et 150 mm sans pièce mécanique sont maintenant tous à registre compact certifié incendie. L'ancienne grille tarifaire faisait mention de compteurs 50, 100 et 150 mm à registre compact non-certifié incendie et de compteurs 75 et 100 mm à registre déporté, qui ne seront plus utilisés. Ceux-ci ont donc été retirés de la grille.

Enfin, le coût relatif à l'installation de compteurs des activités déléguées doit également être mis à jour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0045 - 7 mars 2018 - Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 870 418.24$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-16458 (4 soumissionnaires)
CG15 0649 - 29 octobre 2016 - Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non

résidentielles (RCG07-031) - (RCG13-004).

CG15 0648 - 29 octobre 2015 - Adopter le règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) afin de modifier la grille tarifaire

CG14 0107 – 27 février 2014 – Adopter le règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau (RCG 13-005).

CG13 0091 – 21 mars 2013 – Adopter le règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le Service de l'eau.

CG13 0090 – 21 mars 2013 – Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

CG13 0085 – 21 mars 2013 – Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031).

CG12 0238 - 21 juin 2012 - Adopter le règlement modifiant le règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

CG07 0461 - 29 novembre 2007 - Adoption du règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins résidentielles.

DESCRIPTION

Les modifications réglementaires proposées reliées au RCG 13-005 toucheront les éléments suivants de l'Annexe A :
- le changement de prix de certains compteurs d'eau;

- le retrait de certains compteurs de la grille tarifaire relative à la fourniture de compteurs;

- le remplacement du prix à l'acte dans la grille tarifaire relative à l'installation de compteurs.

Les modifications réglementaires proposées reliées au RCG 13-004 toucheront l'élément suivant de l'Annexe C :

- ajouter des précisions sur l'installation de compteur d'eau sans pièce mécanique.

L'intervention du contentieux détaille les nouveaux prix des grilles tarifaires ainsi que les autres modifications réglementaires.

JUSTIFICATION

Un nouveau contrat pour l'achat de compteur est habituellement octroyé tous les deux ans. Ceci a pour effet, d'une part, de changer l'offre des compteurs disponibles pour les villes liées et, d'autre part, de faire fluctuer les prix des compteurs selon le marché, le prix des matériaux de fabrication et les nouvelles technologies disponibles à chaque nouveau contrat. L'agglomération qui vend les compteurs par la suite aux villes liées doit mettre à jour ses grilles tarifaires.

Les prix d'installation des équipements augmentent tous puisqu'ils sont basés, notamment, sur les taux horaires de référence de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) et qui ont augmenté depuis la dernière révision du règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces nouveaux tarifs seront pris en considération dans l'élaboration des futurs budgets de fonctionnement et des mises à jour du plan triennal d'immobilisations du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces règlements modifiés contribueront à l'atteinte des objectifs de la stratégie d'économie d'eau québécoise :
- réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de mettre à jour le règlement occasionnerait un déséquilibre financier pour l'agglomération entre l'activité d'acquisition des compteurs et la facturation de la quote-part aux villes liées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2018 : Communication aux villes liées des nouveaux tarifs et rappel de la possibilité d'utiliser le système de relève à distance de l'agglomération pour les compteurs équipés d'un émetteur compatible.
15 octobre 2018 : Application des nouveaux tarifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie RAULT, Service des finances
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications
Chantale POTVIN, Service des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 14 juin 2018
Chantale POTVIN, 14 juin 2018
Stéphanie RAULT, 13 juin 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey MAURICE
Agente de recherche

Tél : 514 872-3416
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

Tél : 514 280-0063
Télécop. : 514 872 3587

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2018-06-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-03

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1187404001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1187404001-Règlement modifiant le Règlement RCG 13-004.doc

1187404001-Règlement modifiant le Règlement RCG13-005.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-15

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES DÉLÉGATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES BÂTIMENTS UTILISÉS EN PARTIE OU EN TOTALITÉ À DES FINS NON RÉSIDENTIELLES (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Vu les articles 16, 17, 19(5), 47 et 56 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RRLQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Le sous-point 2.1 intitulé «Activités d'installation» de l'annexe C du Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) est modifié :

1° par le remplacement de la quatrième puce par la suivante :

« ● installer le registre près du couvercle d'accès dans le cas d'un compteur avec registre déporté, pour les compteurs de 50 à 300 mm (2 po à 12 po), dans les chambres de compteurs extérieures ; »;

2° par le remplacement de la septième puce par la suivante :

« ● brancher la pile au compteur, s'il y a lieu. La pile doit être positionnée à la verticale, le connecteur vers le bas ; ».

2. Le présent règlement prend effet à compter du 15 octobre 2018.

_____

GDD 1187404001

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR LA FOURNITURE DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES AFFÉRENTES (RCG 13-005)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RRLQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. La grille tarifaire relative à la fourniture de compteurs présentée à la section I de l'annexe A du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) est remplacée par la suivante :

GRILLE TARIFAIRE RELATIVE À LA FOURNITURE DE COMPTEURS		
Base tarifaire		***Prix unitaire***
DIAMÈTRE (mm)	***TYPE***	
15 (5/8 po)	MÉCANIQUE	**80,98 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	**131,90 $**
20 (3/4 po)	MÉCANIQUE	**110,87 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	**144,10 $**
25 (1 po)	MÉCANIQUE	**150,00 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	**180,35 $**
40 (1 ½ po)	MÉCANIQUE	**378,44 $**
50 (2 po)	MÉCANIQUE	**479,34 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**1 320,00 $**
75 (3 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE	**2 126,69 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**1 329,00 $**
100 (4 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**1 347,00 $**
150 (6 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**1 708,00 $**

200 (8 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**1 840,00 $**
250 (10 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**2 862,76 $**
300 (12 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**3 551,66 $**

2. La grille tarifaire relative à l'installation de l'équipement présentée à la section II de l'annexe A de ce règlement est remplacée par la suivante :

GRILLE TARIFAIRE RELATIVE À L'INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT	
Base tarifaire	***Prix à l'acte***
DIAMÈTRE COMPTEUR (mm)	
15 (5/8 po)	**105 $**
20 (3/4 po)	**113 $**
25 (1 po)	**121 $**
40 (1½ po)	**153 $**
50 (2 po)	**187 $**
75 (3po)	**449 $**
100 (4 po)	**580 $**
150 (6 po)	**862 $**
200 (8 po)	**1 127 $**
250 (10 po)	**1 311 $**
300 (12 po)	**1 508 $**

3. Le présent règlement prendra effet à compter du 15 octobre 2018.

GDD 1187404001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 40.004

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1182714021

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031, afin de modifier le bassin de taxation.

Il est recommandé au conseil municipal :
D'adopter le règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031 afin de modifier le bassin de taxation.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-07-12 13:29

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

L'Île-Bizard Sainte-Geneviève Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 3 juillet 2018	Résolution: CA18 28 199

Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031, afin de modifier le bassin de taxation.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031 afin de modifier le bassin de taxation.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

D'apporter un amendement à la résolution pour qu'elle se lise « De demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031 afin de modifier le bassin de taxation de la rue Place Denis. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1182714021

Edwige NOZA

_____

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 5 juillet 2018

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.004

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1182714021

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031, afin de modifier le bassin de taxation.

De demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031 afin de modifier le bassin de taxation.

Signé par Nancy B BERGERON **Le** 2018-06-28 16:34

Signataire : Nancy B BERGERON

directeur d'arrondissement (ile bizard - outremont)
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1182714021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031, afin de modifier le bassin de taxation.

CONTENU

CONTEXTE

En 2012, les propriétaires du 4, 6 et 10 Place Denis ont demandé à la ville de prolonger le réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire.
Un règlement d'emprunt d'un montant de 200 000 $ a été adopté afin de financer ces travaux (Règlement 12-031).

Ce règlement a été modifié en 2014 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 300 000 $.

Ce règlement contient une clause de taxation qui prévoit l'imposition d'une taxe d'amélioration locale aux fins de financer 63,5% des travaux imposée aux propriétaires riverains et 36,5% imposée à l'ensemble des immeubles de l'arrondissement.

Le lot adjacent au 10 Place Denis (anciennement portant le numéro de lot 4 297 672) a été subdivisé en deux lots portant les numéros de lot 5 799 751 et 5 799 752 correspondant aux adresses 12 et 12A Place Denis. La propriété située au 12 Place Denis était déjà raccordée à une conduite existante alors que la propriété située au 12A n'était pas raccordée. En 2016, le propriétaire du 12A Place Denis s'est raccordé au réseau d'aqueduc prolongé dont le financement des travaux est visé par le règlement 12-031. Il convient donc de modifier le bassin de taxation pour un partage équitable des coûts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1123890010 - Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement d'emprunt de 200 000 $ pour la reconstruction et le prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis situé dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - (CA12 28 0115, CE12 0988, CM12 0574, CM12 0750)
1133890023 - Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement d'emprunt de 100 000 $ supplémentaire pour la réalisation des travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève - (CA13 28 0267, CE13 1791, CM13 1150, CM14 0057)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement modifiant le Règlement d'emprunt 12-031 afin d'ajouter le lot 5 799 752 aux bassin de taxation. Ce lot qui correspond à l'immeuble situé au 12A Place Denis. La superficie du terrain du 12A est de 1 977,10 m2.

JUSTIFICATION

Étant donné que la propriété située au 12A Place Denis a été raccordée au réseau d'aqueduc, il convient d'apporter une modification au plan du bassin de taxation pour y ajouter le lot qui correspond à ce terrain. Cette propriété bénéficie des travaux visés par le règlement 12-031.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification n'a pas d'incidence sur le montant total de l'emprunt, qui est de 300 000 $. Les travaux sont financés par un emprunt à la charge de :
- tous les immeubles imposables de l'arrondissement, pour ce qui est du remplacement de la conduite actuelle, soit 36,5% du coût des travaux;
- des riverains du 4, 6, 10, et 12A Place Denis, en fonction de la superficie, pour le prolongement du réseau, soit 63,5% du coût des travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement a communiqué avec le propriétaire du 12A Place Denis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution recommandant au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement 12-031 au conseil d'arrondissement du 3 juillet 2018;

- Avis de motion et présentation du règlement d'emprunt par le conseil municipal;
- Adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis OUELLET, Service des finances
Simon S TRUDEL, Service des finances
Octavian Stefan ARDELEAN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Octavian Stefan ARDELEAN, 31 mai 2018
Simon S TRUDEL, 29 mai 2018
Francis OUELLET, 29 mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire recherchiste

Tél : 514 620-6941
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-29

Nancy B BERGERON
directeur d'arrondissement (ile bizard - outremont)

Tél : 514-620-7103
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1182714021

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division secrétariat d'arrondissement
Objet :	Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031, afin de modifier le bassin de taxation.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT&AML - 1182714021 - Règlement modifiant le règlement 12-031 Place Denis-VF.doc

Annexe A' Bassin Taxation Place Denis.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-28

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 $ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE PLACE DENIS DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE (12-031) AFIN D'AJOUTER LE LOT 5 799 752 AU BASSIN DE TAXATION

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. L'article 4 du Règlement autorisant un emprunt de 300 000 $ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) est modifié par le remplacement de « A » par « A′ ».

2. L'annexe A de ce règlement est remplacée par l'annexe A′, jointe au présent règlement.

ANNEXE A′
PLAN DU BASSIN DE TAXATION

_____

GDD1182714021

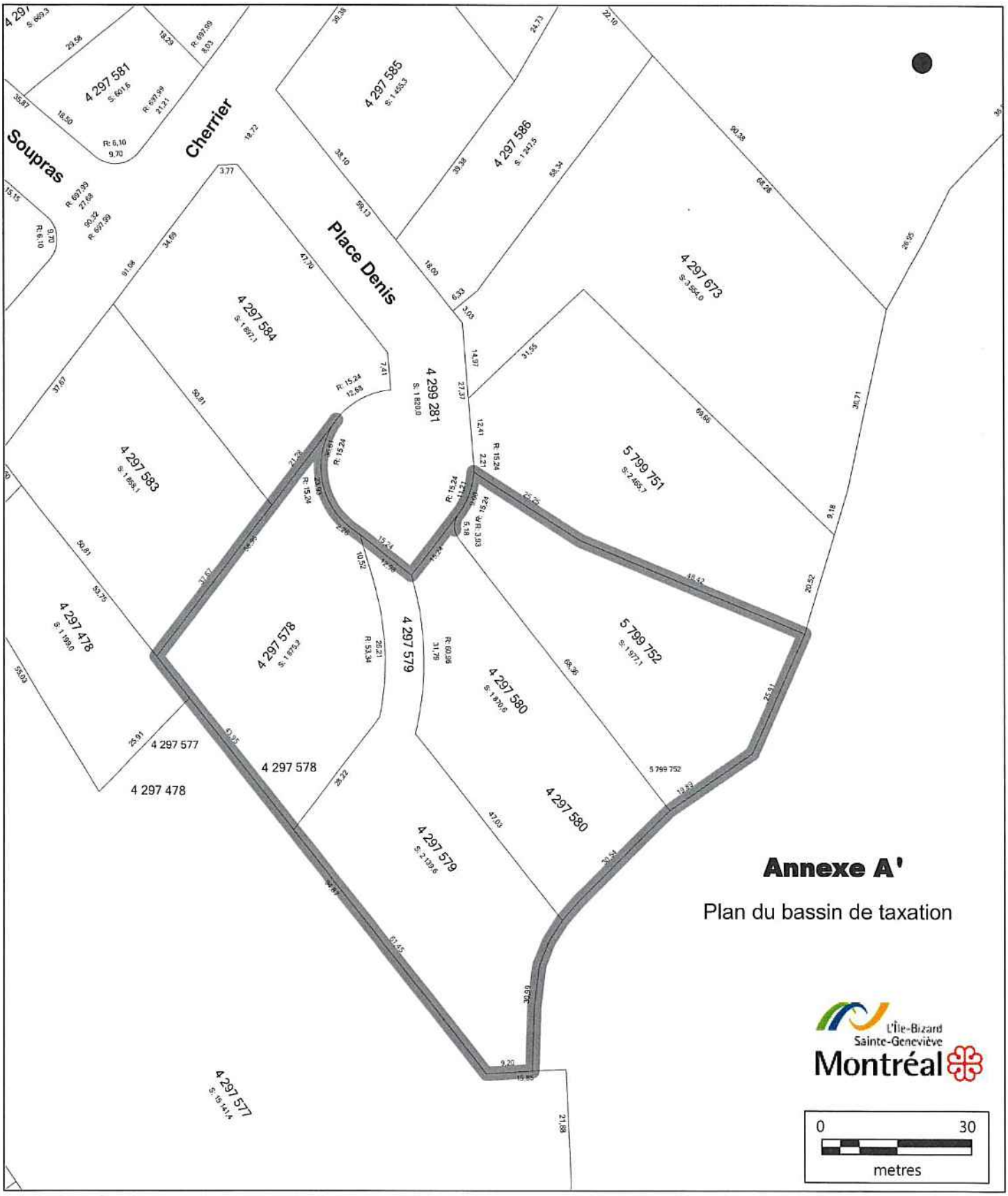

Plan du bassin de taxation

Date: 31-05-2018
Producteur: SIG-IBSG

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.005

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1183690003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:05

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183690003**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de remise à niveau du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Bien que la stratégie mise de l'avant privilégie les activités de réhabilitation de chaussées, les besoins identifiés sont d'une grande ampleur et nécessitent également la planification de travaux de reconstruction d'infrastructures routières. Ces travaux, de plus grande envergure, permettent d'assurer la pérennité des investissements, la coordination avec les interventions requises au niveau des infrastructures souterraines et l'intégration de besoins de réaménagement afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire, convivial et intégrant différents modes de transport.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 223,75 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de réfections routières majeures au cours des trois prochaines années.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réfection des rues locales de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal
CM18 1047 - 21 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal

CM15 0223 - 11 août 2015 - Règlement -15-019 - autorisant un emprunt de 110 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 153 750 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réfection des rues locales - 55855 pour les années 2019 et 2020.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux de réfection majeure de rues locales. Les actifs remis à niveau à partir de ce programme peuvent comprendre la chaussée, les trottoirs, l'éclairage, les feux de circulation et l'aménagement urbain.

Le règlement d'emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réfection des rues locales - 55855.
Ces travaux permettront d'assurer la pérennité des infrastructures et la sécurité des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme de réfection des rues locales - 55855 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $) :

Projet	2018	2019	2020	Total
55855	70 000	75 000	78 750	**223 750**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du règlement au conseil municipal : 20 août 2018
Adoption au conseil municipal : 17 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : À partir de novembre 2018

Début d'exécution des travaux : À partir de avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aminata SEYDI
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Tél : 872-6205
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-13

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690003 - Réfection réseau routier-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 153 750 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 153 750 000 $ est autorisé pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55855 - 1183690003.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514-868-3837

Co- auteure
Marie Bardina
Conseillère budgétaire
514-872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.006

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1183690002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:06

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183690002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de remise à niveau du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années. Bien que la stratégie mise de l'avant privilégie les activités de réhabilitation de chaussées, les besoins identifiés sont d'une grande ampleur et nécessitent également la planification de travaux de reconstruction d'infrastructures routières. Ces travaux, de plus grande envergure, permettent d'assurer la pérennité des investissements, la coordination avec les interventions requises au niveau des infrastructures souterraines et l'intégration de besoins de réaménagement afin d'offrir un milieu de vie sécuritaire, convivial et intégrant différents modes de transport.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 298,9 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de réfections routières majeures au cours des trois prochaines années.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réfection d'artères de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal
CM17 0489 - 24 avril 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 159 750 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM16 0135 - 26 janvier 2016 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 146 270 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 209 900 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réfection d'artères - 55845, pour les années 2019 et 2020.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux de réfection majeure de rues incluses au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV). Les actifs remis à niveau à partir de ce programme peuvent comprendre la chaussée, les trottoirs, l'éclairage, les feux de circulation et l'aménagement urbain.

Le règlement d'emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réfection d'artères - 55845.
Ces travaux permettront d'assurer la pérennité des infrastructures et la sécurité des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme de réfection d'artères - 55845, prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $) :

Projet	2018	2019	2020	Total
55845	89 000	100 000	109 900	**298 900**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du règlement au conseil municipal : 20 août 2018
Adoption au conseil municipal : 17 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : À partir de novembre 2018

Début d'exécution des travaux : À partir de avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-06-13
Aminata SEYDI Conseillère en analyse et contrôle de gestion	Jean CARRIER Chef de division	

Tél : 872-6205
Télécop. :

Tél : 514 872-0407
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690002 - Réfection routière artériel-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 209 900 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 209 900 000 $ est autorisé pour le financement de travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 $ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55845 - 1183690002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514-868-3837

Co- Auteure
Maria Bardina
Conseillère Budgétaire
514-872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.007

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1183690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:04

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183690004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de remise à niveau du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Le programme de maintien des infrastructures routières vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 30 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de maintien des infrastructures routières au cours des trois prochaines années.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de maintien des infrastructures routières de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal
CM18 1047 - 21 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 155 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

CM15 1282 - 17 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal

CM15 0223 - 11 août 2015 - Règlement -15-019 - autorisant un emprunt de 110 000 000 $ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de maintien des infrastructures routières - 55859 pour les années 2019 et 2020. .
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux de maintien des chaussées. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de maintien des infrastructures routières - 55859. Ces travaux permettront d'assurer la pérennité des infrastructures et la sécurité des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme de maintien des infrastructures routières - 55859 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $) :

Projet	2018	2019	2020	Total
55859	10 000	10 000	10 000	**30 000**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du règlement au conseil municipal : 20 août 2018
Adoption au conseil municipal : 17 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : À partir de novembre 2018

Début d'exécution des travaux : À partir de avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-06-14
Aminata SEYDI Conseillère en analyse et contrôle de gestion	Jean CARRIER Chef de division	
Tél : 872-6205 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-0407 **Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Benoit CHAMPAGNE	Chantal AYLWIN

Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690004 - Maintien infrastructures routières-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 20 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX DE MAINTIEN DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 20 000 000 $ est autorisé pour le financement de travaux de réfection des infrastructures routières.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690004

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55859 - 1183690004.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514-868-3837

Co- auteure
Maria Bardina
Conseillère budgétaire
514-872-5597

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jacques BERNIER
Chef de division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.008

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1183690006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:03

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1183690006**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. L'intervention prévue dans le cadre de ce programme vise à prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une reconstruction de rue. Les travaux se limitent au planage de rive et la pose d'un nouveau revêtement sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 108 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de ce programme.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réhabilitation de chaussées par planage- revêtement sur le réseau artériel - 55861.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal
CM17 0079 - 23 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 88 M$ afin de financer les travaux du programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement sur le réseau routier artériel - 55861, pour les années 2019 et 2020.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux de planage et revêtement des chaussées sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement -Artériel - 55861.
Ces travaux permettront de prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une reconstruction de rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement-Artériel - 55861 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $):

Projet	2018	2019	2020	Total
55861	28 000	40 000	40 000	**108 000**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du règlement au conseil municipal : 20 août 2018
Adoption au conseil municipal : 17 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : À partir de novembre 2018

Début d'exécution des travaux : À partir de avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-06-14
Aminata SEYDI Conseillère en analyse et contrôle de gestion		Jean CARRIER Chef de division	
Tél :	872-6205	**Tél :**	514 872-0407

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690006 - Réhabilitation par planage artériel-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 80 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES PAR PLANAGE ET REVÊTEMENT SUR LE RÉSEAU ARTÉRIEL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 80 000 000 $ est autorisé afin de financer des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690006

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55861 - 1183690006.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514 868-3837

Co- auteure
Maria Bardina
Conseillère Budgétaire
514-872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jacques BERNIER
Chef de Division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances - Dir. du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.009

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1183690005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:01

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183690005**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Le dernier bilan de condition du réseau routier de la ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Le Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), en addition des efforts des arrondissements, vise à améliorer rapidement la qualité du réseau routier local en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 10 et 15 ans. Les travaux se limitent à des travaux de planage et de revêtement et peuvent inclure la réfection de trottoirs en mauvaise condition et la bonification mineure de l'aménagement urbain.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 108 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de ce programme qui vise l'ensemble du réseau routier local de compétence d'arrondissement.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier local témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau routier local de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal
CM17 0080 - 23 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 72 M$ afin de financer les travaux du Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau routier local - 55857, pour les années 2019 et 2020.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser des travaux de planage et de revêtement pouvant inclure la réfection de trottoirs en mauvaise condition et la bonification mineure de l'aménagement urbain. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau routier local - 55857.
Ces travaux permettront d'atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et d'améliorer l'état global des chaussées tout en prolongeant leur durée de vie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme complémentaire de planage et revêtement sur le réseau local - 55857 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $):

Projet	2018	2019	2020	Total
55857	36 000	36 000	36 000	**108 000**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du règlement au conseil municipal : 20 août 2018
Adoption au conseil municipal : 17 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : À partir de novembre 2018

Début d'exécution des travaux : À partir de avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-06-18
Aminata SEYDI Conseillère en analyse et contrôle de gestion		Jean CARRIER Chef de division	
Tél :	872-6205	**Tél :**	514 872-0407

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690005 - Planage et revêtement local-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-21

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 72 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PLANAGE ET REVÊTEMENT SUR LE RÉSEAU LOCAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 72 000 000 $ est autorisé pour le financement de travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690005

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 $ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55857 - 1183690005.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514 868-3837

Co- auteure
Maria Bardina
Conseillère budgétaire
(514) 872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jacques BERNIER
Chef de Division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances - Dir. du conseil et soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.010

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1183690007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:02

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1183690007**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation du réseau routier dans le but de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.
Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé suite à l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer le niveau de service offert par les chaussées, des investissements importants sont prévus au cours des prochaines années.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier local témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. L'intervention prévue dans le cadre de ce programme vise à prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une reconstruction de rue. Les travaux se limitent au planage de rive et la pose d'un nouveau revêtement et peuvent inclure la réfection de trottoirs en mauvaise condition.

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 adopté par le conseil municipal, des investissements à hauteur de 56 M$ sont prévus pour la réalisation des travaux de ce programme.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin d'être en mesure de réaliser les travaux afférents au Programme de réhabilitation de chaussées par planage- revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 du conseil municipal
CM17 0085 - 23 janvier 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal

CM16 1298 - 28 novembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 44 M$ afin de financer les travaux du programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement sur le réseau routier local - 55862, pour les années 2019 et 2020.
Ce règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux de planage de rive et la pose d'un nouveau revêtement pouvant inclure la réfection de trottoirs en mauvaise condition. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux du Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Local - 55862.
Ces travaux permettront de prolonger la durée de vie des chaussées en attente d'une reconstruction de rue.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du Programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement-local - 55862 prévu à la programmation du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La répartition budgétaire pour la période triennale se présente comme suit (en milliers de $):

Projet	2018	2019	2020	Total
55862	12 000	22 000	22 000	**56 000**

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation des travaux du programme concerné.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du règlement au conseil municipal : 20 août 2018
Adoption au conseil municipal : 17 septembre 2018

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement

Octroi des contrats : À partir de novembre 2018

Début d'exécution des travaux : À partir de avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2018-06-18
Aminata SEYDI Conseillère en analyse et contrôle de gestion		Jean CARRIER Chef de division	
Tél :	872-6205	**Tél :**	514 872-0407

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-13

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1183690007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1183690007 - Réhabilitation par planage local-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-22

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 44 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CHAUSSÉES PAR PLANAGE ET REVÊTEMENT SUR LE RÉSEAU LOCAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 44 000 000 $ est autorisé afin de financer des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1183690007

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1183690007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 $ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 55862 - 1183690007.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514 868-3837

Co- auteure
Conseillère Budgétaire
Maria Bardina
514 872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-27

Jacques BERNIER
Chef de Division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances - Dir. du conseil et soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.011

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1181097008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-20 01:00

Signataire : Isabelle CADRIN

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181097008**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020, des investissements sont prévus pour l'achat de mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier relevant de la compétence du conseil municipal.
Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 24 000 000 $ afin de permettre de financer ces investissements en 2019 et 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0157 - 13 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)
CG16 0055 - 28 janvier 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 556 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage pour le secteur du centre -ville

CM16 0133 - 26 janvier 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 444 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

DESCRIPTION

Ce nouveau règlement d'emprunt vise à financer, pour les années 2019 et 2020, le programme ci-dessous qui fait partie du programme triennal d'immobilisations 2018-2020.

Projet	2019	2020	Total
58002 – Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	12 000 000 $	12 000 000 $	24 000 000 $

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de

conception et de surveillance des travaux, l'achat d'équipement et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant l'acquisition de mobilier d'éclairage et la réalisation des travaux de mise à niveau de l'éclairage de rue.
La majeure partie du mobilier et autres éléments du réseau d'éclairage située sur le réseau artériel a dépassé sa durée de vie utile et 70% de celui-ci est désuet. Son remplacement est prévu lors de travaux devant être réalisés dans le cadre du PRR. Par la même occasion, les luminaires standards seront remplacés par des luminaires au DEL (Diodes ÉlectroLuminescentes) plus performants et moins énergivores.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt qui couvre les années 2019 et 2020, servira au financement du programme d'acquisition de mobilier d'éclairage - 58002, prévu au programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal – volet ville centrale.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de remplacer le mobilier d'éclairage et autres éléments d'éclairage du réseau routier qui vise à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-disponibilité du règlement d'emprunt pourrait retarder la réalisation de certains travaux du PRR comportant un volet éclairage de rue (remplacement de mobilier désuet et conversion de luminaires au DEL).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du présent règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au CM : 20 août 2018
Adoption par le CM : 17 septembre 2018
Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Prise d'effet à compter de la date de la publication du règlement
Octroi des contrats: 2019 et 2020
Réalisation des travaux de mise à niveau de l'éclairage de rues: 2019 et 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Marie-Claude PIERRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur

Tél : 514 872-3481
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-10

Sylvain FELTON
Chef de division

Tél : 514 872-7593
Télécop. : 514-872-9458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2018-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2018-07-19

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1181097008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1181097008 - Acquisition de mobilier d'éclairage-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-16

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 24 000 000 $ AFIN DE FINANCER LE PROGRAMME D'ACQUISITION DE MOBILIER D'ÉCLAIRAGE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 24 000 000 $ est autorisé afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage.

2. Cet emprunt comprend les frais et les honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de la Ville de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue par le présent règlement.

_____

GDD1181097008

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières

Dossier # : 1181097008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 $ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Projet 58002 GDD 1181097008.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Claude PIERRE
Agente Comptable Analyste
Tél : 514 868-3837

Co- Auteure
Maria Bardina
Conseillère budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
514 872-2563

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-17

Jacques BERNIER
Chef de Division
Tél : 514 872-3417

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CE : 40.012

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184422013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

Il est recommandé :
De demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2018-06-29 12:03

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 26 juin 2018	Résolution: CA18 210168

Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal d'amender le règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002). (1184422013)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002).

40.10 1184422013

Jean-François PARENTEAU
_____
Maire d'arrondissement

Diane GARAND
_____
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 28 juin 2018

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.012

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184422013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

Il est recommandé :
De demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2018-06-14 12:06

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184422013**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement modifiera prochainement la signalisation du stationnement sur rue, sur la rue Wellington, entre la rue Rhéaume et la rue Beatty, et la rue de l'Église, entre le boulevard LaSalle et la rue de Verdun. L'interdiction de stationner sur ces rues durant la nuit entre 3h et 7h sera abrogée afin de permettre aux résidants du secteur d'utiliser ces espaces.
L'accès au stationnement pour les résidents ne doit pas se faire au détriment de la clientèle des commerces. Le changement à la signalisation sera donc accompagné par la modification des heures de tarification du stationnement sur les rues Wellington et de l'Église, ainsi que sur l'ensemble des rues transversales, afin de maintenir une rotation des véhicules en soirée durant la semaine et le dimanche. Le tarif horaire du stationnement demeure le même, soit 1,50 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCA 13 210007 – 3 décembre 2013 - Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014).

DESCRIPTION

L'arrondissement demande au Conseil municipal de modifier l'alinéa 12 de l'article 109 du règlement 18-002 afin de modifier l'horaire de tarification du stationnement sur les rues Wellington, de l'Église et sur l'ensemble des amorces la rue Wellington où se trouvent des cases tarifées pour les périodes décrites ci-dessous. Le nouvel horaire sera harmonisé avec celui présentement en vigueur sur le boul. LaSalle.

Lundi au vendredi : 9 h - 21 h
Samedi et dimanche : 9 h - 18 h

L'horaire de tarification sur la rue de Verdun demeure inchangé :

Lundi, mardi, mercredi, samedi : 9 h - 18 h
Jeudi et vendredi : 9 h - 21 h

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion – Amendement du Règlement sur les tarifs (18-002) – 20 août 2018.
Adoption – Amendement du Règlement sur les tarifs (18-002) – 17 septembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale, en vigueur le 31 décembre 2014.
Conforme à l'article 2 du Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniela TANASE, Service des finances
Pascal LACASSE, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève NADEAU
Agent(e) technique en circulation & stationnement - tp - hdu

Tél : 514 765-7207
Télécop. : 514 765-7203

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-12

Jean CARDIN
Directeur

Tél : 514 765-7098
Télécop. : 514 765-7007

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184422013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Objet :	Demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier le Règlement sur les tarifs 18-002.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML - 1184422013 Modif tarifs 2018 stationnement arr Verdun 20180615.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-15

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2018) (18-002)

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

À l'assemblée du _____, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 12° de l'article 109 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (18-002) est remplacé par le suivant :

« 12° Arrondissement de Verdun : le paragraphe 1° de l'article 20 du Règlement sur les tarifs (exercice financier de 2014), RCA13 210007, en y ajoutant les mots : « , du lundi au vendredi de 9 h à 21 h ainsi que le samedi et le dimanche de 9 h à 18 h , à l'exception des places de stationnement situées sur la rue de Verdun pour lesquelles les périodes de tarification sont du lundi au mercredi de 9 h à 18 h, le jeudi et le vendredi de 9 h à 21 h et le samedi de 9 h à 18 h. »

_____

GDD 1184422013

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 40.013

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1186968003

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement PC -2880 décrétant le Code Villageois, et des règlements PC-2775-43 et PC-2791-3 modifiant respectivement le Règlement de zonage et le Règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Pointe-Claire

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements suivants, adoptés le 3 avril 2018 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire:
   - le règlement PC-2880 décrétant le Code Villageois,
   - le règlement PC-2775-43 modifiant le Règlement de zonage numéro PC-2775 pour tenir compte et référer au Code Villageois, ainsi que pour assurer la conformité au programme particulier d'urbanisme du Village de Pointe-Claire, en ce qui a trait à l'affectation du sol dans les zones Pa2, Pb1 et Pb2 correspondant aux parcs Alexandre-Bourgeau et Edgewater et au noyau institutionnel de la Pointe Claire,
   - le règlement numéro PC-2791-3 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels pour référer au Code villageois, ainsi que pour autoriser, de façon conditionnelle, certains usages commerciaux dans la zone Pb1 (Noyau institutionnel de la pointe Claire);
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-16 17:08

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1186968003**
Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement PC -2880 décrétant le Code Villageois, et des règlements PC-2775-43 et PC-2791-3 modifiant respectivement le Règlement de zonage et le Règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Pointe-Claire

CONTENU

CONTEXTE

Le 4 mai 2018, la Ville de Pointe-Claire a transmis à la Ville de Montréal trois règlements adoptés le 3 avril 2018:
- le règlement PC-2880 décrétant le Code Villageois,
- le règlement numéro PC-2775-43 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour tenir compte et référer au Code Villageois, ainsi que pour assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du Village de Pointe-Claire, en ce qui a trait à l'affectation du sol dans les zones Pa2, Pb1 et Pb2 correspondant aux parcs Alexandre-Bourgeau et Edgewater et au noyau institutionnel de la Pointe Claire;
- le règlement numéro PC-2791-3 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels pour référer au Code villageois, ainsi que pour autoriser, de façon conditionnelle, certains usages commerciaux dans la zone Pb1 (Noyau institutionnel de la Pointe Claire).

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) ainsi qu'au Règlement RCG 15-073 sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma) et aux dispositions du document complémentaire (DC) de l'agglomération de Montréal, ces règlements doivent faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du DC du Schéma entré en vigueur le 1er avril 2015, puisqu'ils contiennent des dispositions dont l'objet est visé par le DC, d'une part, et qu'une modification est apportée aux usages du Règlement de zonage dans une zone correspondant à la grande affectation du territoire « Grand espace vert et récréation », d'autre part.

En cette matière, puisque ces règlements concernent une ville liée, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (RCG 15-084).

Dans un souci de faire du secteur historique du village de Pointe-Claire une destination privilégiée de l'Ouest-de-l'île en préservant ses attraits et en tirant profit de son échelle et de son ambiance villageoise particulière, la Ville de Pointe-Claire a adopté le Code villageois. Celui-ci codifie les normes de zonage et de lotissement, ainsi que les objectifs et critères relatifs aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et aux usages conditionnels applicables au secteur dit "Village de Pointe-Claire". Ce secteur sera dorénavant découpé en unités paysagères au lieu de zones au plan de zonage et de secteurs de PIIA. Cette façon de regrouper les dispositions normatives et par critères de la réglementation d'urbanisme vise à mettre en place une nouvelle forme de réglementation selon les caractéristiques des unités paysagères.

La Ville de Pointe-Claire s'est inspirée de l'approche « form-based code » pour déterminer à l'avance le style et les caractéristiques du développement immobilier et de s'assurer du respect des critères émis quand au type d'environnement bâti à protéger et à favoriser. En adoptant ce Code, la Ville devait également modifier une série de règlements d'urbanisme pour qu'ils prennent en considération le Code et s'y réfèrent. Même s'ils ont été transmis à la Ville de Montréal par la Ville de Pointe-Claire, les règlements suivants n'ont pas à faire l'objet d'un certificat de conformité:

- règlement numéro PC-2774-5 modifiant le Règlement sur le lotissement numéro PC-2774 de la Ville de Pointe-Claire pour tenir compte et référer au Code Villageois;
- règlement numéro PC-2786-15 modifiant le Règlement de construction numéro PC-2786 de la Ville de Pointe-Claire pour l'adapter au Code villageois et en ce qui a trait à la capacité d'un bâtiment relativement aux cases de stationnements disponibles;
- règlement numéro PC-2787-8 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) numéro PC-2787 de la Ville de Pointe-Claire afin de tenir compte et de référer au Code Villageois;
- règlement numéro PC-2788-10 modifiant le Règlement des permis et certificats numéro PC-2788 de la Ville de Pointe-Claire pour tenir compte et référer au Code villageois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2018-04-03 - 2018-205 - Adoption du règlement PC-2880 décrétant le le Code villageois afin de régir l'aménagement du territoire dans le village de Pointe-Claire;

- 2018-04-03 - 2018-207 - Adoption du règlement PC-2775-43 modifiant le Règlement de zonage PC-2775 pour assurer la conformité au Programme particulier d'urbanisme du Village de Pointe-Claire, en ce qui a trait à l'affectation du sol dans les zones Pa2, Pb1 et Pb2 correspondant aux parcs Alexandre-Bourgeau et Edgewater et au noyau institutionnel de la Pointe Claire, et pour tenir compte et référer au Code Villageois;
- 2018-04-03 - 2018-212 - Adoption du règlement PC-2791-3 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels de façon à autoriser, conditionnellement, certains usages commerciaux dans la zone Pb1 (Noyau institutionnel de la Pointe Claire), et pour référer au Code villageois;
- 2015-09-24 - CG15 0575 - Adoption du règlement RCG 15-073 sur l'examen de la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal - sommaire décisionnel 1156938001;
- 2015-01-29 - CG15 0055 - Adoption du règlement RCG 14-029 relatif au Schéma d'aménagement et de développement - sommaire décisionnel 1140219001.

DESCRIPTION

Contenu du Code Villageois

Le code décrète 10 unités paysagères à préserver qui sont assimilées à une zone au sens de la LAU (plan des unités paysagères disponible dans les pièces jointes) . Il encadre la forme urbaine en se concentrant sur trois éléments majeurs :

- soit la forme bâtie (architecture et gabarit);
- la relation des bâtiments entre eux (l'implantation, la configuration et l'aménagement des espaces publics, localisation des marges, cours et stationnements);
- la relation des bâtiments avec le domaine public (traitement architectural des façades et aménagement des cours avant).

Le Code encadre également le stationnement, les usages conditionnels, ainsi que les usages et activités temporaires.

Après une caractérisation générale de l'architecture villageoise (chapitre 3), le Code localise chacune des unités paysagères, en dresse les principales caractéristiques et intentions d'aménagement, liste les bâtiments d'intérêt patrimonial, édicte les normes de zonage tels que les usages, la typologie, le taux d'implantation, les marges, le nombre d'étage, etc. Il donne également les normes et les critères relatifs aux opérations cadastrales (lotissement), de même qu'à l'implantation et l'architecture des bâtiments, les aménagements et le stationnement. Il établit les critères relatifs aux usages conditionnels, ainsi que les conditions à respecter pour les activités et installations temporaires.

Globalement, le Code villageois contient des normes et critères visant la création de milieux de vie dynamiques, l'atténuation de certains impacts négatifs liés notamment au stationnement, le marquage des portes d'entrée du village, l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions aux différentes unités paysagères en présence, l'aménagement de zones et bandes de végétation, la préservation et la mise en valeur des bâtiments d'intérêt patrimonial, etc.

Le Code contient toutes les procédures afférentes à son application, ainsi que les dispositions relatives aux contraventions, pénalités et recours. Un plan des unités paysagères y est finalement annexé.

Contenu des modifications aux divers règlements d'urbanisme soumis à l'examen de conformité au Schéma

Règlement numéro PC-2775-43 modifiant le Règlement de zonage

Les modifications au Règlement de zonage ont principalement pour but de référer au Code villageois et de modifier le plan de zonage pour prendre en considération la création des unités paysagères du Code villageois qui remplacent et modifient certaines zones. De plus, de nouveaux usages publics sont permis dans la zone Pb1 correspondant à un secteur de grande propriété à caractère institutionnel à la carte 12 - Patrimoine du Schéma, de même que dans la zone Pa2 située dans la grande affectation du territoire « Grand espace vert et récréation ».

Règlement numéro PC-2791-3 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels

Cette modification a pour but d'autoriser, de façon conditionnelle, certains usages commerciaux dans la zone Pb1 (Noyau institutionnel de la Pointe Claire) qui correspond à un secteur de grande propriété à caractère institutionnel à la carte 12 - Patrimoine du Schéma. Les usages commerciaux sont ceux reliés à des produits et services à caractère culturel, récréatif ou artistique et aux produits d'alimentation, à des ateliers et galeries d'art, des écoles de musiques ou d'art, des studios de santé, des restaurants et cafés, des

auberges, des équipements culturels, etc. Les autres modifications permettent de référer au Code villageois.

JUSTIFICATION

Schéma

Pour vérifier la conformité des règlements aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC, ceux-ci ont été examinés à partir des éléments suivants :

- les orientations d'aménagement et de développement;
- les affectations du territoire;
- la densité d'occupation du sol;
- le document complémentaire.

Les éléments de contenu du Schéma applicables à ces règlements sont sommairement présentés dans les points qui suivent. Quant aux aspects de ces règlements qui ne sont pas visés par le Schéma, ils ne seront pas exposés dans le présent sommaire.

Analyse de conformité aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC

Règlement 2880 décrétant le Code villageois

4.1 Stationnement pour vélos et accessibilité universelle

Des normes et des critères pour le stationnement des vélos sont prévues dans chaque unité paysagère variant selon les classes d'usages permises.

Par ailleurs, le Code villageois précise à la disposition 14.15 que le Chapitre 16 du Règlement sur les PIIA no PC-2787 s'applique aux unités paysagères en faisant les adaptations nécessaires. Ce Chapitre contient notamment les critères relatifs à l'accessibilité universelle et avaient été jugés conformes au Schéma lors de leur adoption dans le règlement de concordance au Schéma. Cette disposition assure donc la conformité du Code villageois à la présente disposition du DC.

4.2.1 Dispositions relatives au verdissement

La plantation des végétaux est fortement encouragée dans les aménagements de marge avant. Des normes et des critères de verdissement des stationnements sont prévus, dont des bandes végétalisées et la plantation d'arbres.

4.2.3 Dispositions particulières pour un îlot de chaleur

Dans toutes les unités de paysage, des critères sont prévus pour favoriser la réduction des îlots de chaleur et la perméabilité des sols dans les stationnements. À titre d'exemple, l'insertion d'arbres et de bandes végétalisées sont souhaitées, tandis que les espèces arborescentes à large couronnement offrant une canopée optimale sont à favoriser. L'utilisation de matériaux perméables est aussi encouragée. Ceci va au-delà des exigences du Schéma car le territoire visé est plus étendu que les secteurs d'îlots de chaleur à la carte 5.

4.2.3 Disposition particulières pour les arbres

En plus des normes de zonage concernant l'abattage d'arbres qui continuent de s'appliquer; des critères sont prévus pour la préservation des arbres matures dans les modifications des aménagements de la marge arrière.

4.3.3 Les secteurs de valeur patrimoniale

Les unités paysagères du Code Villageois sont situées en tout ou en partie dans des secteurs de valeur exceptionnelle ou intéressante au Schéma.

Le Code villageois précise à la disposition 14.13 que le Chapitre 13 du Règlement sur les PIIA numéro PC-2787 s'applique aux unités paysagères en faisant les adaptations nécessaires. Ce chapitre contient notamment les critères relatifs à la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, tel que spécifié au Schéma. De plus, le Code va plus loin en précisant les caractéristiques architecturales d'intérêt souhaitées.

4.3.5 Patrimoine archéologique

Le Code villageois précise à la disposition 14.14 que le Chapitre 13.3 et l'annexe 3 du Règlement sur les PIIA numéro PC-2787 s'applique aux unités paysagères en faisant les adaptations nécessaires. Ce chapitre contient notamment les critères relatifs à la mise en valeur du patrimoine archéologique lesquels avaient été jugés conformes au Schéma lors de leur adoption dans le règlement de concordance au Schéma. Cette disposition assure donc la conformité du Code villageois à la présente disposition du DC.

4.5.2 Vues sur le fleuve et le lac Saint-Louis

Les unités paysagères où des terrains sont susceptibles de permettre des vues sur le fleuve et le lac Saint-Louis contiennent des normes et des critères reliés à la préservation des vues exceptionnelles, tel qu'il est spécifié au Schéma.

4.5.5 Route du parcours riverain et voie panoramique

Dans les unités paysagères le long de la route du parcours riverain, les critères du Code viennent préciser comment les projets doivent s'intégrer au milieu en respectant les éléments reliés à la hauteur, l'implantation, la largeur, le nombre et les niveaux des étages des bâtiments voisins. Ces normes et critères précisent également les expressions architecturales recherchées. Des critères concernant la contribution à la bonification du caractère de cette route par la qualité des bâtiments, des aménagements extérieurs et des enseignes sont aussi présents. Ces critères atteignent ou dépassent les exigences du Schéma, ce qui est conforme. Enfin, les critères concernant les opérations cadastrales visent le respect de la trame urbaine par la profondeur et la largeur, tel qu'il est demandé par le Schéma.

4.6.1 Règles d'affectation

Des exigences sont prévues pour limiter les nuisances visuelles et sonores, notamment la végétalisation de marge arrière donnant sur les stationnements, et ce, peu importe l'usage. Ceci est plus contraignant que le Schéma, donc conforme.

4.8.2 La protection des rives, du littoral et de la plaine inondable

Dans les unités paysagères où des lots sont susceptibles d'être adjacents au fleuve, une note de renvoie à l'article 3.1.1 du Règlement de lotissement de la Ville de Pointe-Claire contenant les normes relatives aux opérations cadastrales et de distance d'un cours d'eau a été ajoutée aux dispositions sur la taille des lots, assurant ainsi le respect des dispositions à cet égard dans le Schéma. En plus de ces normes minimales, des critères visant l'aménagement d'une bande de protection riveraine cherchant à atteindre les objectifs de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables sont ajoutées.

4.8.3 Sécurité, bruit et vibration

Dans l'unité paysagère où il y a une voie ferrée et une autoroute, une note est ajoutée à l'effet que les dispositions 2.12 du Règlement de zonage de la Ville de Pointe-Claire concernant les usages sensibles aux bruits et aux vibrations s'appliquent. Ces dispositions avaient été jugées conformes au Schéma lors de l'adoption du règlement de concordance au Schéma par la Ville de Pointe-Claire. Cette note assure donc la conformité du Code villageois à la présente disposition du DC.

Règlement numéro PC-2775-43 modifiant le Règlement de zonage

Affectations

L'agrandissement de la zone publique Pa1 qui se situe dans la Grande affectation du territoire « Grand espace vert et récréation » est fait à l'extérieure de la limite de la grande affectation à même la grande affectation « Dominante résidentielle », ce qui est conforme au Schéma, puisque les parcs sont permis dans toutes les grandes affectations et que les équipements récréatifs, culturels et institutionnels sont permis dans la grande affectation « Dominante résidentielle ».

Par ailleurs, le tableau des dispositions particulières de la zone Pa2 permet dorénavant les commerces reliés aux activités récréatives de l'espace vert et des établissements dont l'usage est complémentaire aux activités de parcs et terrains de jeux, ce qui est conforme aux composantes autorisées dans la grande affectation « Grand espace vert et récréation ».

Règlement numéro PC-2791-3 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels

4.3.2 Grande propriété à caractère institutionnel

Le Schéma exige que la réglementation d'urbanisme régisse les usages pour qu'ils soient compatibles avec une grande propriété à caractère institutionnel identifiée à la carte 12 - Patrimoine, ainsi que les caractéristiques architecturales et paysagères. Les usages permis de façon conditionnelle sont compatibles avec une telle propriété en raison des objectifs et critères qui seront évalués pour autoriser ces usages, qui visent notamment à préserver ce territoire patrimonial tout en favorisant une utilisation contemporaine, en restreignant par exemple les modifications à l'architecture et à l'apparence extérieure des bâtiments pouvant compromettre le caractère patrimonial de la propriété, ou en contrôlant les aménagements pour qu'ils puissent donner accès au public et mettre en valeur l'histoire et les qualités paysagères exceptionnelles du site, sans obstruer les vues vers le lac, le moulin et les bâtiments patrimoniaux. .

Conclusion

Les règlements PC-2880, PC-2775-43 et PC2791-3 répondent aux objectifs du Schéma et aux dispositions du DC. Ces règlements sont donc conformes au Schéma.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications introduites par les règlements contiennent des exigences susceptibles de participer à la mise en oeuvre des orientations du Schéma favorisant le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à cette décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard des règlements;

- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie TELLIER
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514 872-6219
Télécop. : 514-872-2336

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-11

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

Tél : 514-872-9688
Télécop. : 514 872-1458

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-07-12

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2018-07-13

ANNEXE 1

PLAN DES UNITÉS PAYSAGÈRES

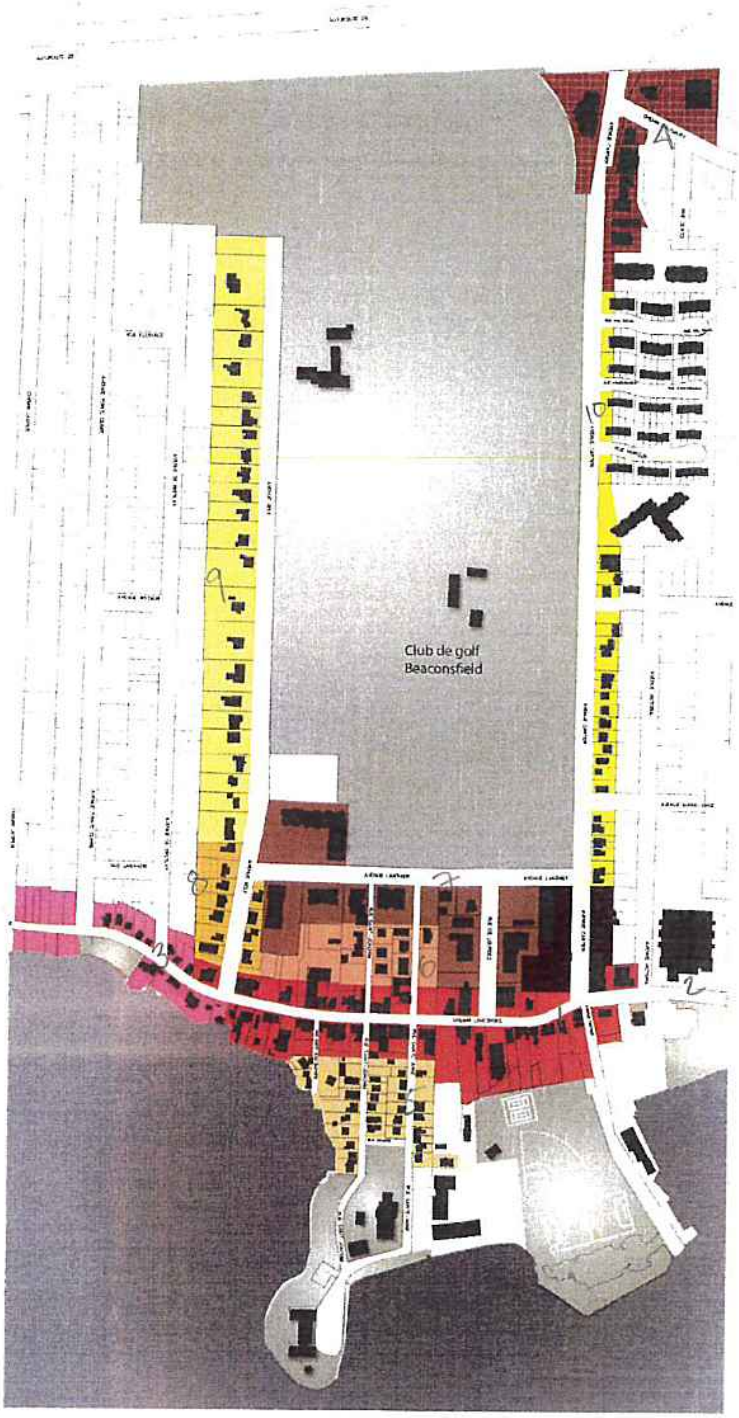

Légende

UP1	NOYAU VILLAGEOIS CENTRE
UP2	ENTRÉE VILLAGEOISE NORD
UP3	ENTRÉE VILLAGEOISE OUEST
UP4	ENTRÉE CARTIER
UP5	NOYAU VILLAGEOIS SUD
UP6	NOYAU VILLAGEOIS NORD
UP7	SECTEUR LANTHIER
UP8	AVENUE DU GOLF SUD
UP9	AVENUE DU GOLF NORD
UP10	AVENUE CARTIER NORD

Identification des unités paysagères du Code villageois de la Ville de Pointe-Claire (Code) selon les objets visés du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de Montréal (Schéma) par le Code.

Objets du document complémentaire du Schéma visés par le Code	Unité paysagère comportant une ou plusieurs dispositions au Code Villageois pour chaque objet
4.1 Aménagement du territoire et mobilité (Stationnement pour vélos et accessibilité universelle)	Toutes les unités paysagères
4.2.1 Dispositions relatives au verdissement	Toutes les unités paysagères
4.2.3 Dispositions particulières pour un îlot de chaleur	Toutes les unités paysagères
4.2.3 Disposition particulières pour les arbres	Toutes les unités paysagères
4.3.3 Les secteurs de valeur patrimoniale	Toutes les unités paysagères
4.3.5 Patrimoine archéologique	Toutes les unités paysagères sauf l'unité UP4
4.5.2 Vues sur le fleuve et le lac Saint-Louis	UP1, UP3 et UP5
4.5.5 Route du parcours riverain et voie panoramique	UP1, UP2 et UP3
4.6.1 Règles d'affectation	Toutes les unités paysagères
4.8.2 La protection des rives, du littoral et de la plaine inondable	UP1, UP3 et UP5
4.8.3 Sécurité, bruit et vibration	UP4

CE : 50.001

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 50.002

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE : 50.003

2018/08/01 08:30

L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.001

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184217002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé :
1. de prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

2. d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2018-07-11 14:22

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184217002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2011, le gouvernement du Québec déposait la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2011-2017 (SQEEP). Celle-ci s'adresse aux municipalités et fixe deux grands objectifs :

- réduire de 20 % la consommation d'eau par personne d'ici 2017 par rapport à 2001;
- réduire le taux de pertes à 20 % du volume total d'eau produit.

La SQEEP exige un certain nombre de mesures aux municipalités, dont la production des deux livrables associés au présent dossier :

- un bilan annuel de l'usage de l'eau destiné aux instances (incluant une annexe détaillant les sources des données présentées);
- un formulaire destiné au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) contenant un bilan de la production et de la distribution d'eau potable ainsi qu'un état de la situation, un plan d'action et les coûts des services d'eau pour la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0297 - 28 août 2017 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2016.
CG16 0449 - 25 août 2016 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2015.

CG15 0441 - 17 août 2015 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2014.

CG14 0331 - 21 août 2014 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2013.

CM13 0685 - 26 août 2013 - Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2012.

DESCRIPTION

Le Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 est une synthèse des principaux résultats obtenus en matière d'économie d'eau potable à l'échelle de l'agglomération ainsi que pour la Ville de Montréal. Le formulaire du MAMOT traite plus spécifiquement de la distribution d'eau destinée au territoire de la Ville de Montréal incluant quatre villes liées (Mont-Royal, Westmount, Montréal-Est, Dollard-des-Ormeaux), en raison de l'impossibilité d'isoler présentement leur distribution d'eau selon les exigences du MAMOT.
Globalement, le Bilan de l'usage de l'eau 2017 présente les données suivantes :

- une production d'eau pour l'agglomération de 567 millions de mètres cubes (m^3) soit une diminution de 24 % depuis 2001;
- la production d'eau potable est donc passée de 1120 litres par personne par jour (l/p/j) en 2001 à 767 l/p/j en 2017 à l'échelle de l'agglomération, soit une diminution de 32 % depuis 2001;
- le taux de pertes pour la Ville de Montréal est estimé à 31 % en 2017. Il s'agit d'une légère augmentation par rapport à 2016, mais cela s'explique par des ajustements dans le traitement des données. Compte tenu de la marge d'incertitude dans l'estimation des consommations d'eau, le taux de pertes et considéré stable. Rappelons que le volume de pertes a tout de même diminué de 40 % depuis 2001. Comme la diminution de la production d'eau et du volume de pertes se font en parallèle, cela explique que le taux de pertes varie peu d'une année à l'autre;
- l'équipe de recherche de fuites (ARSO) du Service de l'eau a localisé 555 fuites non visibles en surface, soit une soixantaine de plus qu'en 2016. 88 % du territoire a été couvert contre 83 % en 2016;
- 53 km de conduites d'aqueduc ont été renouvelées. Avec un taux de renouvellement de 1,4 % (51 km) pour le réseau secondaire, c'est la deuxième meilleure performance depuis 2006. Au total, c'est 456 km de conduites primaires et secondaires qui ont été renouvelées, soit 10 % de ces réseaux;
- il y a eu plus de 4 500 compteurs supplémentaires installés en 2017 pour un total de 14 978 compteurs d'eau en exploitation dans les industries, commerces et institutions (ICI) dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE);
- 11 secteurs de régulation de pression (SRP) sont en service dans le cadre du projet d'optimisation du réseau depuis 2012. L'optimisation fait partie de meilleures pratiques reconnues en diminuant la fréquence des bris et prolongeant la vie utile des conduites;
- la Patrouille bleue a sensibilisé plus de 6500 résidents. Depuis 2010, les activités conjuguées des Patrouilles bleue et verte ont permis de sensibiliser plus de 100 000 résidents sur l'usage responsable de l'eau;
- des efforts soutenus ont été déployés en vue d'éliminer les appareils de refroidissement ou de climatisation utilisant de l'eau sans boucle de recirculation dans le cadre de l'application de la réglementation sur l'usage de l'eau. Les données indiquent que ces appareils sont une source importante de gaspillage dans les ICI, mais aussi dans le secteur résidentiel.

JUSTIFICATION

L'analyse des demandes d'aide financière pour les projets d'infrastructures d'eau est conditionnelle au dépôt aux instances d'un bilan annuel de l'usage de l'eau et à la transmission du formulaire sur l'usage de l'eau au MAMOT.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bilan rend compte des efforts entrepris par la Ville en matière d'économie d'eau potable en vue d'atteindre les objectifs de la SQEEP. De plus, la Ville s'est fixé une cible réduction de 20 % de la production d'eau potable entre 2011 et 2020 dans la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 et dans le Plan de développement durable 2016-2020 À ce titre, la production d'eau potable a diminué de 13 % entre 2011 et 2017.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de dépôt d'un bilan annuel aux instances et de transmission du formulaire du MAMOT pourrait entraîner une suspension dans l'analyse des demandes d'aide financière pour les infrastructures de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du formulaire au MAMOT après approbation des instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 9 juillet 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi HAF
Conseiller en planification

Tél : 514 872 2293
Télécop. : 514 872-8827

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-04-23

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514-872-3944
Télécop. : 514 872 8827

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2018-06-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2018-07-10

BILAN 2017

USAGE DE L'EAU POTABLE

Service de l'eau

Montréal

BILAN 2017

USAGE DE L'EAU POTABLE

Service de l'eau

Table des matières

Introduction 4

Faits saillants 2017 4

Montréal et la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 5

La production et la distribution d'eau potable 6

La production d'eau sur le territoire de l'agglomération 7

Sécuriser le réseau primaire de l'agglomération 8

La distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Montréal et l'exportation vers les villes liées 9

Répartition de la distribution d'eau et estimation des pertes 9

Économiser l'eau potable : un investissement qui porte fruit 13

Les activités réalisées en 2017 14

Le Plan d'intervention 2016-2020 14

Le renouvellement des réseaux 15

Le renouvellement du réseau primaire de l'agglomération 15

Le renouvellement du réseau secondaire de la Ville de Montréal 15

La recherche de fuites et les réparations sur le réseau d'aqueduc 16

La régulation de la pression sur le réseau secondaire 17

Mesure de la consommation d'eau dans les ICI : promesses tenues ! 18

La sensibilisation auprès des citoyens 19

La réglementation sur l'usage de l'eau potable 20

Éliminer les appareils de refroidissement et de climatisation utilisant l'eau potable 20

Conclusion 22

Introduction

Le Service de l'eau produit un bilan de l'usage de l'eau afin de répondre à l'exigence de suivi annuel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2011-2017 (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Au-delà de la reddition de compte pour le MAMOT, ce bilan constitue l'occasion de vulgariser et de diffuser les progrès de la collectivité montréalaise en matière de gestion et d'utilisation responsable de l'eau potable.

Rappelons que la SQEEP contenait deux grands objectifs : réduire de 20 % la production d'eau potable par personne par jour et atteindre un taux de pertes de 20 % sur les réseaux d'aqueduc. Avec une diminution de la production d'eau de plus de 30 %, Montréal a largement dépassé l'objectif grâce à la mise en œuvre de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Par contre, le taux de pertes continue d'avoisiner les 30 %. Cette impression de statu quo est trompeuse puisque le volume d'eau consommé et le volume des pertes ont diminué en parallèle entre 2011 et 2017. La part relative des pertes tend donc à demeurer stable par simple arithmétique. En somme, et comme l'indiquent les faits saillants ci-dessous, Montréal a mis en œuvre l'ensemble des activités exigées par la SQEEP et elle poursuivra les efforts pour atteindre ses propres objectifs fixés pour 2020.

Faits saillants 2017

- Une production totale d'eau potable pour l'agglomération de 567 millions de m^3. La production d'eau potable a diminué de 24 % depuis 2001.
- Une production d'eau de 767 litres par personne par jour (l/p/j) à l'échelle de l'agglomération. La diminution par personne est de 32 % par rapport à 2001.
- Une réduction globale de la production d'eau d'un milliard de m^3 d'eau depuis 2005.
- Un taux de pertes de 31 % à la suite de la révision de la méthode de calcul. Le volume annuel de pertes a néanmoins diminué d'environ 115 millions de m^3 en 2017 par rapport au volume de pertes estimé à 280 millions de m^3 en 2001 (avec 40 % de pertes).
- 53 km de conduites primaires et secondaires renouvelés, pour un total de plus de 450 km depuis 2006.
- 88 % du réseau secondaire a fait l'objet d'une recherche systématique de fuite par le Service de l'eau.
- 11 secteurs de régulation de la pression sont en exploitation sur le réseau d'aqueduc.
- Plus de 14 900 compteurs d'eau sont en exploitation dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE) dans les industries, commerces et institutions (ICI).
- Plus de 100 000 personnes sensibilisées à la gestion responsable de l'eau depuis 2011 grâce aux Patrouilles bleue et verte.

Montréal et la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP)

Le tableau suivant présente les réalisations de Montréal au regard des deux grands objectifs et des cinq principales mesures de la SQEEP.

	Exigences de la SQEEP	Évaluation de la performance	Réalisations de Montréal à ce jour
OBJECTIFS	Réduction de 20 % de la distribution d'eau *per capita* d'ici 2017 par rapport à 2001		Réduction de 32 % de la production d'eau[1] par personne par jour en 2017 par rapport à 2001
OBJECTIFS	Réduction du taux de pertes à 20 % du volume d'eau distribué		Taux de pertes estimé à 31 % en 2017. Le taux a été révisé à la lumière de nouvelles données plus précises
MESURES	Production annuelle du formulaire sur l'usage de l'eau incluant un bilan de l'eau, un état de situation et un plan d'action		Formulaire sur l'usage de l'eau rempli selon les exigences du MAMOT depuis 2011
MESURES	Adoption d'une réglementation sur l'eau potable conforme au modèle du MAMOT		Adoption et application de la réglementation depuis juillet 2013
MESURES	Installation de compteurs d'eau dans les ICI au rythme de plus de 1 000 compteurs par an		4 534 compteurs de plus en opération en 2017
MESURES	Mise en place d'une tarification adéquate, au besoin, à partir de 2018		Travaux en cours sur la mise en place d'une tarification de l'eau harmonisée dans les industries et commerces de Montréal
MESURES	Présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur la gestion de l'eau		Dépôt aux instances d'un Bilan annuel sur l'usage de l'eau depuis 2011

Objectif atteint ou dépassé **Objectif en cours de réalisation** **Objectif non atteint**

[1] Pour le besoin de ce bilan, le volume d'eau produit est équivalent au volume d'eau distribué (selon la terminologie du MAMOT)

La production et la distribution d'eau potable

Avec 6 usines en exploitation, le Service de l'eau est responsable de l'alimentation en eau potable pour l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération. L'agglomération exporte aussi de l'eau potable à la ville de Charlemagne, sur la couronne nord.

Territoires desservis par les usines de production d'eau potable en 2017

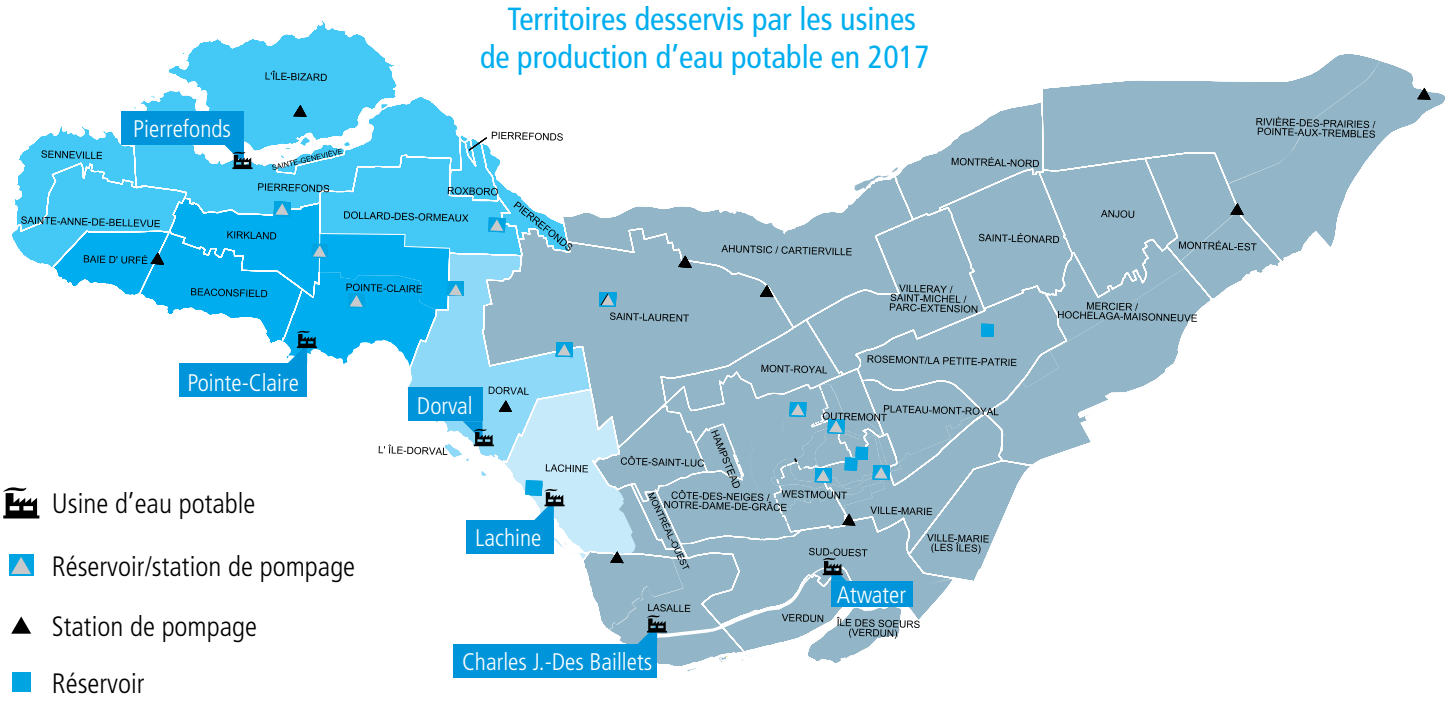

Territoires desservis par usine

Pointe-Claire · Pierrefonds · Lachine · Dorval · Atwater/Des Baillets

Réseaux de distribution	Production d'eau par réseau 2017 en million de mètres cubes (Mm^3)	Part de la production totale d'eau
Réseau Atwater/Des Baillets	499 340 369	88 %
Réseau Pierrefonds	27 327 901	5 %
Réseau Pointe-Claire	17 777 171	3 %
Réseau Lachine	15 008 692	3 %
Réseau Dorval	8 781 519	2 %
Exportation Charlemagne	***(1 011 276)***	-0,2 %
Total Agglomération	567 224 377	

La distribution d'eau potable dans l'agglomération est réalisée par le biais de 5 réseaux distincts de distribution, tel que l'indique la carte ci-dessus. Chacun de ces réseaux est constitué de deux types de conduites. En premier lieu, l'eau est transportée par les conduites primaires. Celles-ci sont de très grands diamètres et d'une longueur totale d'un peu plus de 770 km. Par la suite, l'eau passe dans les conduites secondaires, auxquelles se connectent les branchements de service des bâtiments. Ces conduites totalisent plus de 4 600 km, dont plus de 3 640 km pour la seule Ville de Montréal. Un seul réseau est considéré pour les usines Atwater et Charles-J.-Des Baillets puisque l'eau est distribuée par les mêmes conduites. Ce réseau représente à lui seul près de 90 % de la production de l'eau potable.

Les cinq réseaux de l'agglomération disposent aussi de réservoirs qui permettent une provision d'eau en cas de panne. Dans le cas des six réservoirs aménagés sur le Mont-Royal, la gravité assure une pression suffisante pour alimenter différents secteurs de Montréal. Enfin, des interconnexions sont prévues entre les réseaux afin de maintenir l'alimentation en eau advenant une défaillance de l'un d'eux (voir l'encadré « Sécuriser le réseau primaire de l'agglomération »).

La production d'eau sur le territoire de l'agglomération

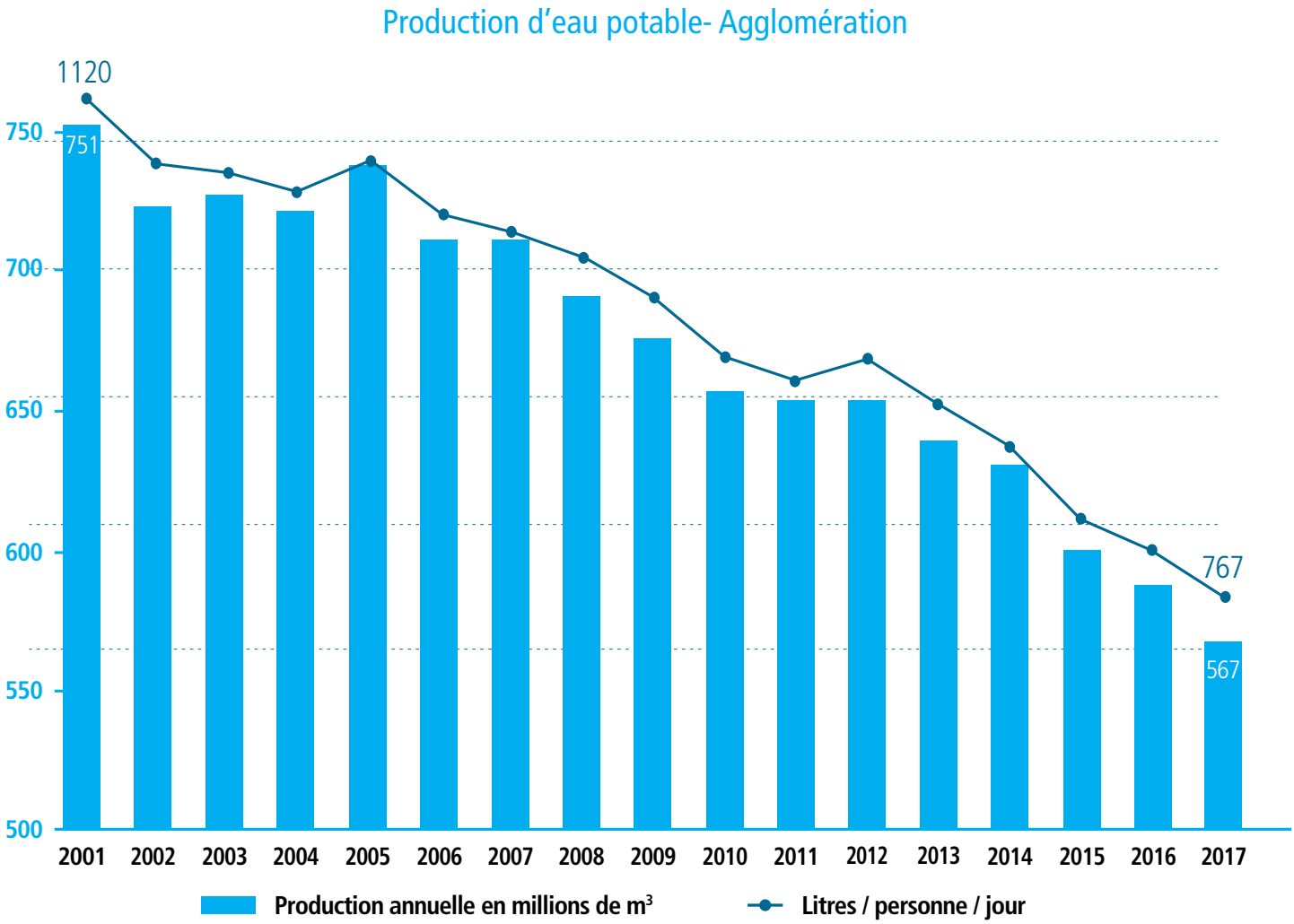

En 2017, la production totale d'eau potable destinée à l'agglomération de Montréal a été de 567 millions de m³ d'eau. Cela représente une réduction de 3,5 % de la production par rapport à 2016 (588 millions de m³). C'est la deuxième plus importante réduction annuelle des quinze dernières années. Globalement, en comparaison à 2001, la production d'eau potable a diminué de plus de 24 %.

Quant à elle, la production d'eau potable par personne par jour à l'échelle de l'agglomération de Montréal est passée de 801 litres en 2016 à 767 litres en 2017, soit une réduction de 4 %. Comparativement à 2001, la production d'eau par personne par jour a diminué de près de 32 %. L'agglomération de Montréal a donc dépassé l'objectif de réduction de 20 % de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) à l'échéance 2017.

Production d'eau depuis 2001 :
-32 % par personne

Objectif à atteindre :
-20 % par personne

Sécuriser le réseau primaire de l'agglomération

La Ville de Montréal s'est dotée d'un plan d'alimentation pour ses réseaux d'eau à la suite de la création de l'agglomération en 2002 et au bilan technico-économique des infrastructures en eau qui s'en est suivi. Au niveau du réseau primaire, le plan d'alimentation identifie les secteurs à risque de pénurie d'eau en cas de bris ou d'intervention planifiée sur une conduite principale unique d'alimentation d'un secteur, ainsi que les secteurs en manque de flexibilité d'alimentation et les conduites vieillissantes. Ce plan d'alimentation a permis de prendre des décisions optimales et réfléchies quant aux interventions à faire en réseau. Sur la base des études hydrauliques effectuées, notamment la validation des impacts des interventions en réseau et des besoins des secteurs desservis, la construction de nouvelles conduites a été mise en priorité afin de sécuriser les secteurs desservis par une conduite unique. Il s'agit de projets de bouclage des réseaux, consistant à assurer la desserte d'un secteur par un minimum de deux conduites primaires ayant la capacité de prendre en charge l'ensemble de la consommation du secteur, en cas d'intervention sur l'une des conduites.

Sur les 16 secteurs identifiés, huit ont été sécurisés jusqu'à maintenant, alors que six sont en cours de réalisation. Il est prévu que l'ensemble des secteurs soit sécurisé d'ici la fin 2022, conformément à la carte ci-dessous. Dès lors que l'ensemble des secteurs à risque seront sécurisés, les secteurs en manque de flexibilité d'alimentation, soit les secteurs dont la pression d'alimentation et la protection incendie sont diminués significativement lors d'une intervention en réseau en période de forte consommation, seront mis en priorité. Parallèlement, les conduites vieillissantes sont remplacées et réhabilitées en vue d'assurer la pérennité des infrastructures. À cet égard, la Ville de Montréal mène des campagnes d'auscultation et de détection de fuites visant à connaître l'état des conduites primaires et à planifier les interventions requises dans le temps.

Agglomération de Montréal

Plan d'alimentation des secteurs à risques

État au 31 décembre 2017

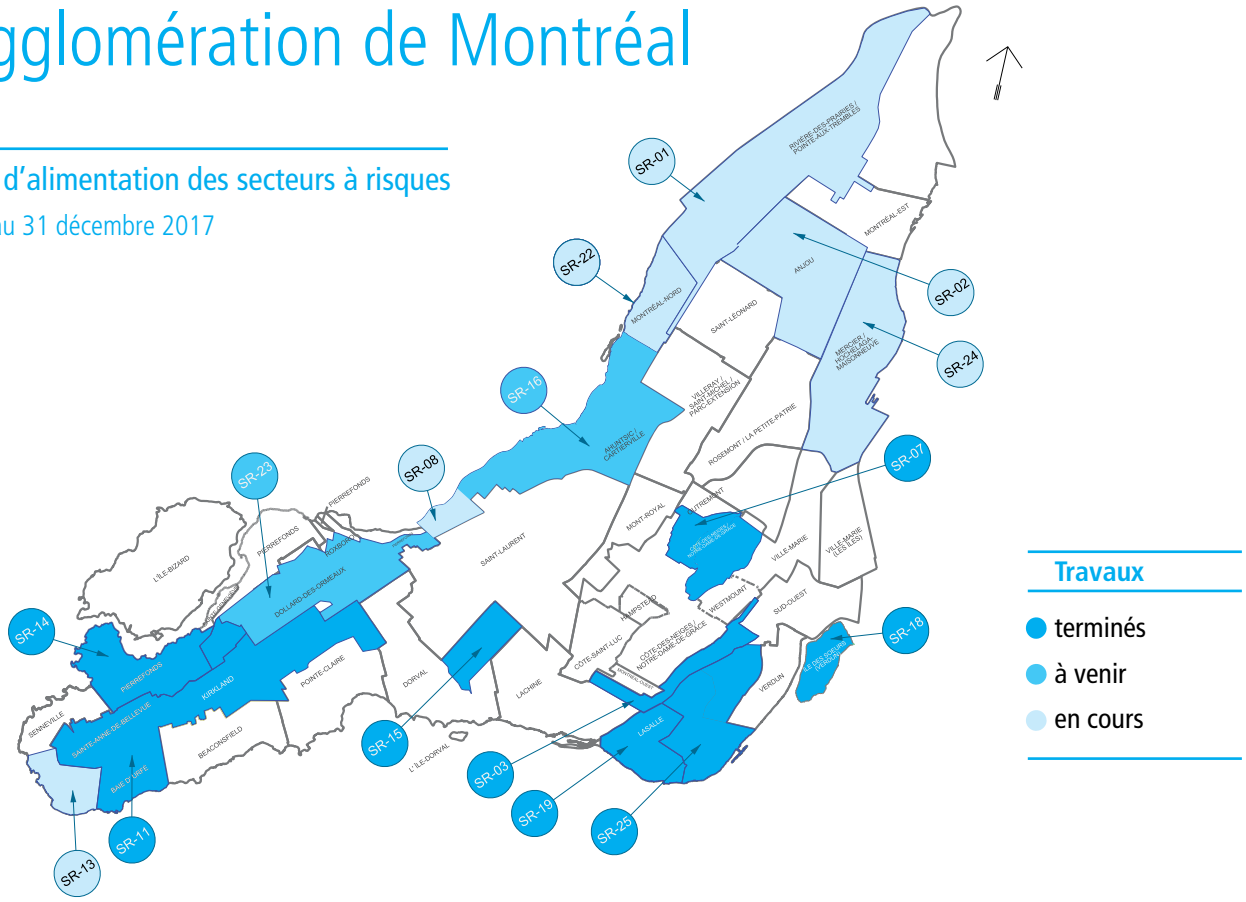

La distribution de l'eau potable sur le territoire de la Ville de Montréal et la distribution vers les villes liées

Pour estimer l'eau distribuée uniquement sur le territoire de la Ville de Montréal, il faut retrancher les volumes distribués vers les villes liées de l'agglomération et exportés vers la ville de Charlemagne. Au total, un peu moins de 38 millions de m^3 d'eau ont été exportés, ce qui est similaire à l'année précédente. Toutefois, cela n'inclut pas les volumes d'eau distribués des villes de Dollard-des-Ormeaux, de Montréal-Est, de Mont-Royal et de Westmount, car leurs réseaux sont très maillés avec celui de la Ville de Montréal (il est présentement difficile d'isoler avec précision les volumes entrants et sortants de ces villes). En somme, la production d'eau potable destinée à la Ville de Montréal s'est établie en 2017 à 530 millions de m^3, soit une quantité d'eau potable distribuée de 777 litres par personne par jour. Cela représente une diminution de 4 % par rapport à 2016 (810 l/p/j).

Répartition de la distribution d'eau et estimation des pertes

Depuis 2011, le Service de l'eau estime la répartition de la distribution de l'eau par catégorie d'usagers, ainsi que les pertes potentielles d'eau selon l'exigence de la SQEEP. La méthode utilisée par le Service de l'eau pour estimer les pertes est basée sur la répartition des volumes d'eau distribuée entre les catégories d'usagers (ICI, résidentiel et usages municipaux). Cette méthode s'appuie sur les volumes d'eau mesurés aux usines, ceux mesurés par les compteurs dans les ICI et sur les données de consommation résidentielle disponibles.

Le bilan de 2017 aboutit à une estimation d'un taux de pertes de 31 % qui demeure stable, alors que le volume d'eau produit continue de baisser (-3,5 %). Ce résultat n'est pas le constat d'une augmentation des pertes, mais plutôt la conséquence de deux ajustements des méthodes d'exploitation des données disponibles :

1. En 2017, il y a eu plus de données du secteur ICI exploitables, en particulier pour certaines catégories de bâtiments qui étaient sous-échantillonnées auparavant. En effet, 37 % de la consommation des ICI a été mesurée, le reste demeurant une estimation. Dans les catégories sous-échantillonnées, les grands consommateurs étaient surreprésentés puisqu'ils ont été ciblés au début du projet de mesure de la consommation d'eau, ce qui a affecté les bilans antérieurs.
2. Le traitement des données des immeubles mixtes (résidentiel et commercial) a aussi été ajusté pour mieux tenir compte de la consommation résidentielle dans ces bâtiments, se traduisant par une augmentation de la consommation par personne (286 litres par personne par jour en 2017, contre 270 litres par personne par jour en 2016).

Répartition de l'eau potable distribuée dans la Ville de Montréal en 2017

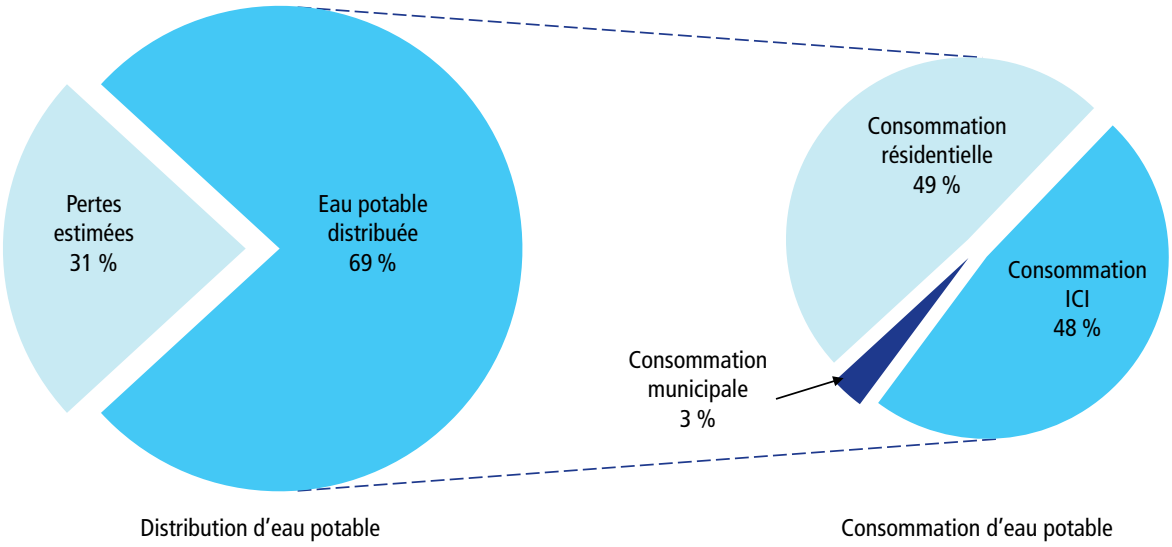

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des volumes des pertes estimés, pour la Ville de Montréal, en millions de m^3 (Mm^3) et des taux de pertes selon la méthode de calcul ajustée, pour 2017[2].

Un taux de pertes stationnaire, mais un volume de pertes d'eau qui a diminué de 40 % depuis 2001

Estimation des pertes d'eau potable Ville de Montréal (volumes et %)

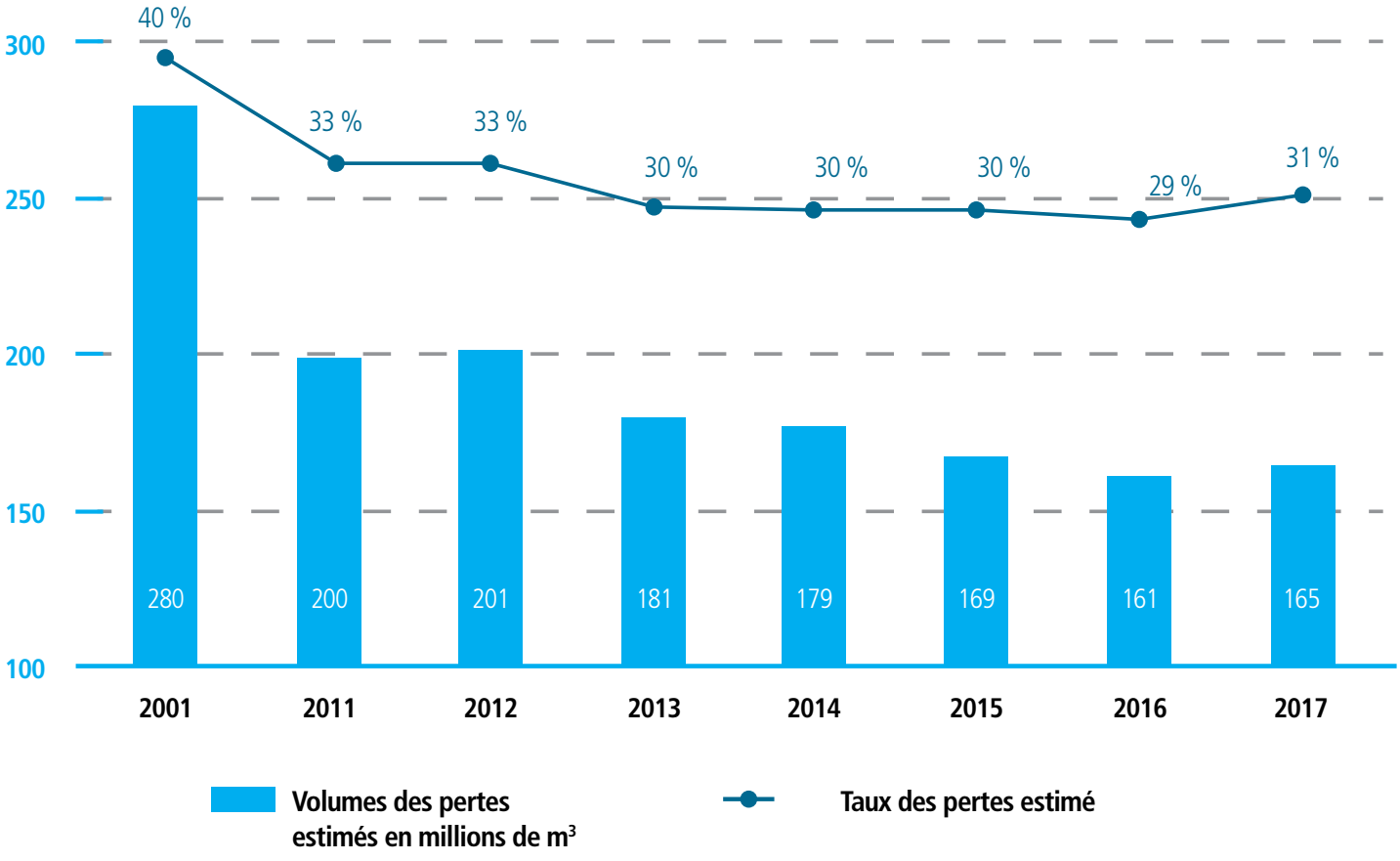

[2] Les volumes de pertes présentés dans le Bilan 2016 étaient estimés pour l'ensemble de l'agglomération.

Cette variation dans l'estimation annuelle du taux de pertes demeure dans la marge d'erreur compte tenu des incertitudes persistantes. Comme l'indiquent les deux graphiques ci-dessous, si la précision de l'estimation du secteur ICI a augmenté, l'incertitude du secteur résidentiel reste encore très importante du fait de la difficulté d'établir des moyennes pour ce secteur à Montréal (diversité du bâti, forte proportion de locataires, peu de compteurs dans des bâtiments non tarifés).

Bien qu'il soit en apparence simple et pratique, le taux de pertes ne constitue pas un bon indicateur de performance d'un réseau, comme il était indiqué dans le Bilan de l'eau 2016[3]. Le Service de l'eau continuera d'utiliser celui-ci, mais il compte aussi utiliser à l'avenir l'indice de fuites des infrastructures (IFI), qui est l'indicateur le plus reconnu par l'IWA et l'AWWA[4]. Cet indicateur permettra de mieux suivre l'évolution de la performance des réseaux et de les comparer entre eux (voir encadré sur l'IFI).

La réduction de la production d'eau est attribuable :

- **68 %** à la diminution des pertes (-115 Mm³)
- **32 %** aux usages de l'eau (-55 Mm³)

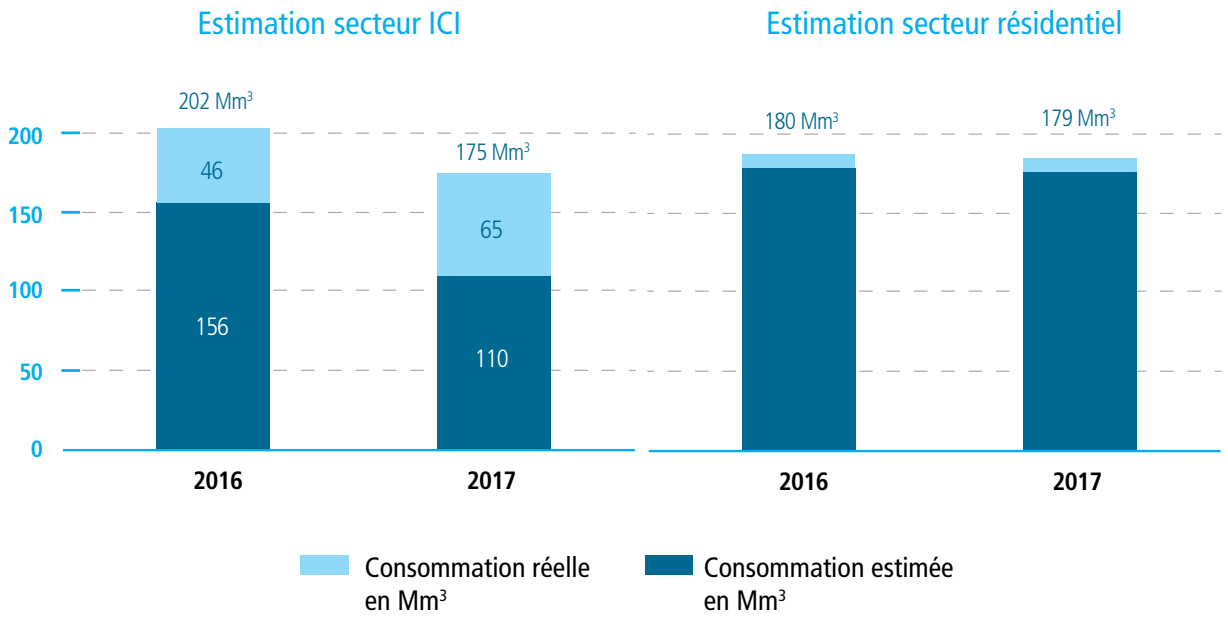

	Estimation sommaire	Estimation actuelle	Tendance
Années	2001	2017	2017/2001
Production totale (Mm³)	750	567	↓183 Mm³/↓24 %
Estimation volume distribué à Ville MTL (Mm³)	700	530	↓170 Mm³/↓24 %
Consommation totale (Mm³)	420	365	↓55 Mm³/↓13 %
Taux de pertes estimé	40 %	31 %	↓9 %
Volume des pertes (Mm³)	280	165	↓115 Mm³/↓41 %

[3] Voir les pages 9 et 10 du bilan sur l'usage de l'eau 2016. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/eau_fr/media/documents/bilan_usage_eau_potable_2016.pdf
[4] L'IWA : International Water Association. AWWA : American Water Works Association

Vers un meilleur indicateur de performance des réseaux

L'AWWA a développé un logiciel d'audit de l'eau qui permet de calculer l'indice de fuites des infrastructures (IFI). Il est obtenu en comparant les pertes d'eau réelles (PER) du réseau de distribution aux pertes d'eau réelles inévitables (PERI). Les PER regroupent les fuites sur les conduites, les fuites et les débordements aux réservoirs ainsi que les fuites aux branchements de service dans l'emprise publique. Les PERI représentent la limite technique inférieure de fuites qui pourrait être atteinte si toutes les meilleures technologies actuelles étaient appliquées avec succès dans un réseau en bonne condition. Ce volume minimum de pertes d'eau est calculé grâce à une formule développée par l'IWA.

L'utilisation de l'IFI permettra d'avoir un véritable indicateur utilisant des standards internationaux pour mesurer et comparer la performance des réseaux. Les quatre principales méthodes d'intervention pour réduire les pertes réelles sont : la gestion de la pression, le contrôle actif des fuites, la gestion des actifs du réseau ainsi que la rapidité et la qualité des réparations. Elles sont présentées dans la figure ci-dessous. L'objectif étant d'atteindre un niveau de pertes qui soit économiquement optimal, sachant qu'il y aura toujours des pertes inévitables.

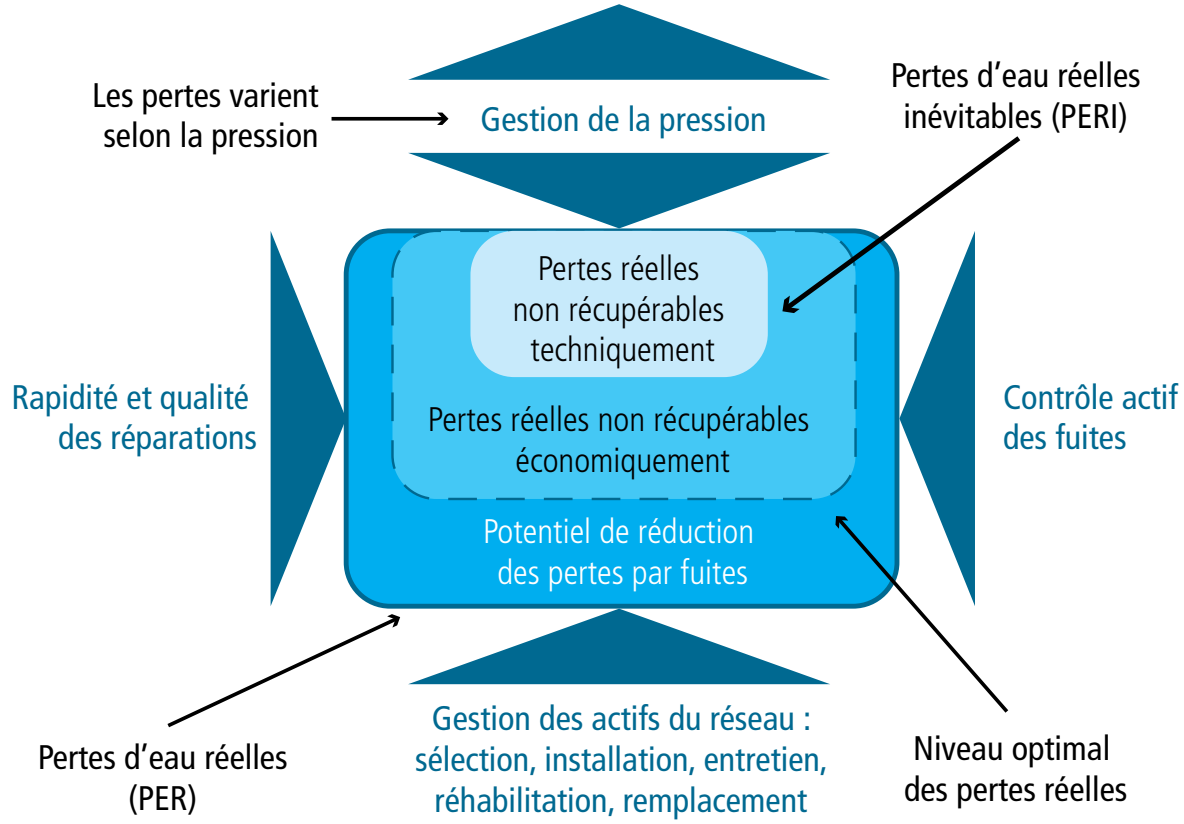

source : AWWA, Manuel M36, version française, 2009

Économiser l'eau potable : un investissement qui porte fruit

Par rapport à 2005, la réduction cumulée d'eau potable totalise près d'un milliard de m³. En pratique, cela représente une économie de presque une année et demie de production d'eau. Autrement dit, depuis 12 ans, les efforts municipaux et de la collectivité ont permis d'éviter des coûts de production aux usines d'eau potable, ainsi que des coûts de traitement à la station d'épuration des eaux usées estimés à environ 100 millions de dollars (sur la base d'un coût variable moyen de 10 ¢ par m³ d'eau).

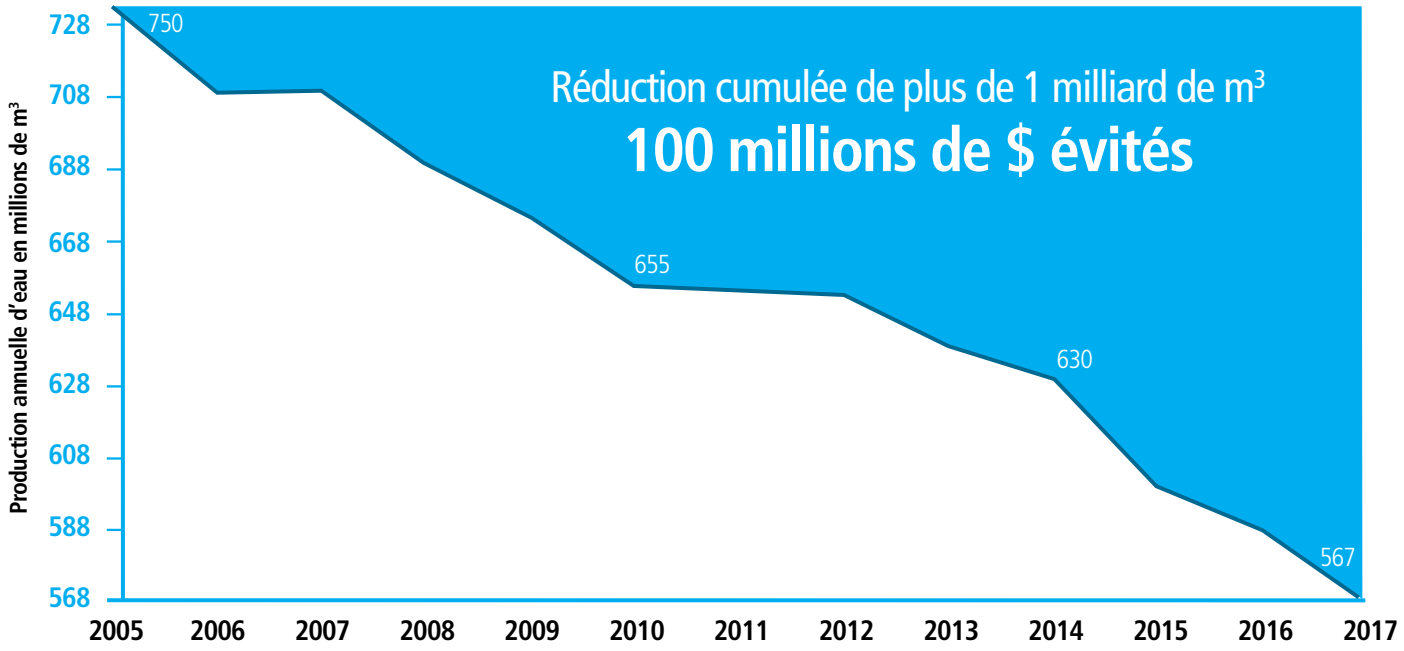

Les activités réalisées en 2017

Le Plan d'intervention 2016-2020

La révision du plan d'intervention en 2016 a permis de constater la poursuite de la dégradation des réseaux d'eau malgré l'augmentation des investissements des années antérieures. Ce constat a mené au développement de la stratégie de résorption du déficit d'entretien, adoptée à l'automne 2016. Cette stratégie a permis d'augmenter significativement les projets de renouvellement pour les trois réseaux (voirie, égout et eau potable) afin d'en venir à résorber le déficit d'entretien d'ici 2026. Une mise à jour du plan d'intervention sera réalisée au cours de la prochaine année, ce qui permettra d'évaluer l'atteinte des objectifs mis de l'avant dans la stratégie de résorption du déficit.

Il est important de rappeler qu'une meilleure connaissance des réseaux et un meilleur contrôle des coûts de réfection ont permis de proposer une augmentation de la proportion de renouvellement des réseaux pour un budget comparable à celui de 2012. Cette réduction des coûts est attribuable notamment à l'utilisation des techniques de réhabilitation et à une meilleure planification et coordination des travaux. Toutefois, comme l'indique la figure ci-contre, la quantité considérable de conduites d'eau potable dans un état moyen (62 % des conduites) représente la dette d'infrastructure future. En effet, si le taux de renouvellement diminue, ces conduites tomberont dans les prochaines années dans la phase critique. Cette constatation permet d'affirmer qu'un nombre important de travaux doivent être envisagés dans un futur proche. Il est impératif de maintenir, voire même d'augmenter, les cadences de renouvellement afin d'assurer la pérennité des réseaux de conduites d'eau.

État des conduites secondaires d'eau potable

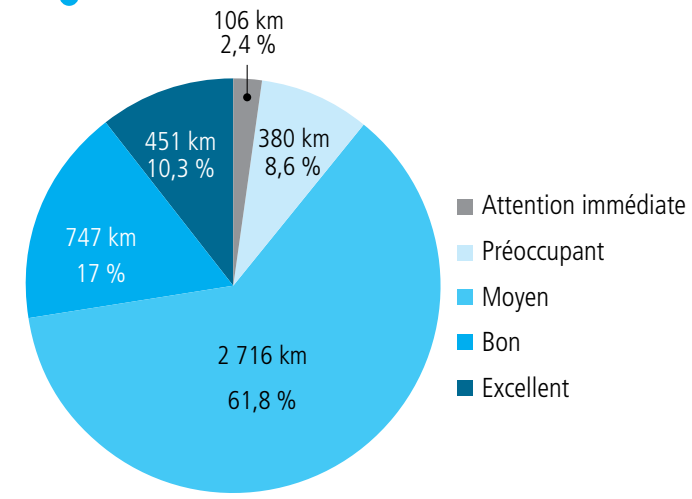

Le renouvellement des réseaux

Le taux de renouvellement des réseaux recommandé par le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes se situe entre 1 et 1,5 %. Toutefois, considérant la grande proportion du réseau en déficit et la dégradation potentielle dans les prochaines années, il est prévu d'augmenter le taux de renouvellement à ± 2 % au cours des 10 prochaines années. En 2017, le taux de renouvellement global des réseaux primaires et secondaires a été de 1,2 %. Depuis 2006, c'est plus de 456 km de conduites primaires et secondaires qui ont ainsi été renouvelés, soit plus de 10 % des réseaux.

Le renouvellement du réseau primaire de l'agglomération

En 2017, 2 km des conduites primaires ont été renouvelés. Cela représente, depuis 2006, plus de 36 km de conduites renouvelés, soit 4,7 % du réseau primaire.

Le renouvellement du réseau secondaire de la Ville de Montréal

En 2017, 51 km des conduites secondaires ont été renouvelés, soit 1,4 % de la longueur de ce réseau, ce qui en fait la deuxième meilleure année depuis 2006. Globalement, 420 km de conduites ont été renouvelés depuis 11 ans, soit 12 % du réseau secondaire.

Renouvellement des conduites d'eau potable en km

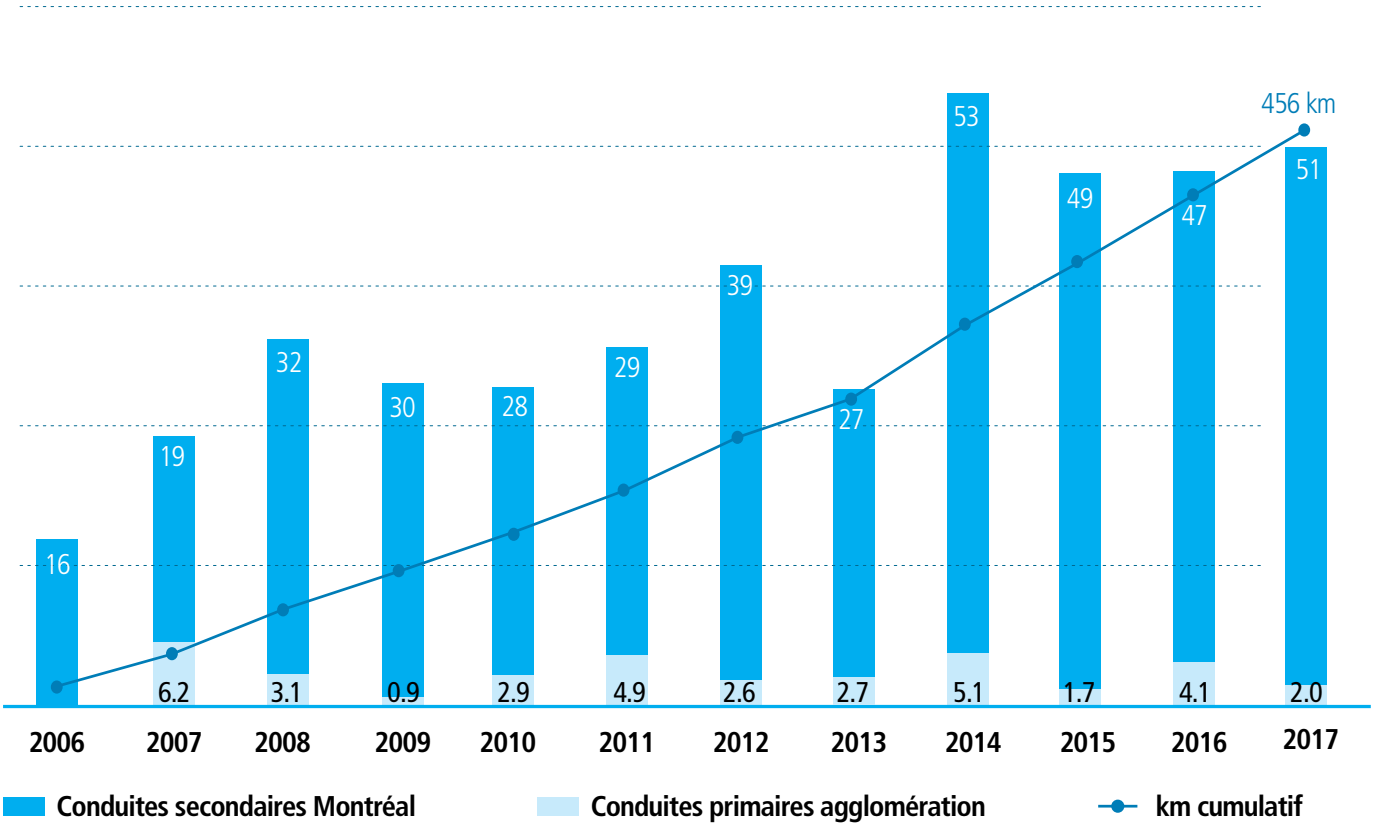

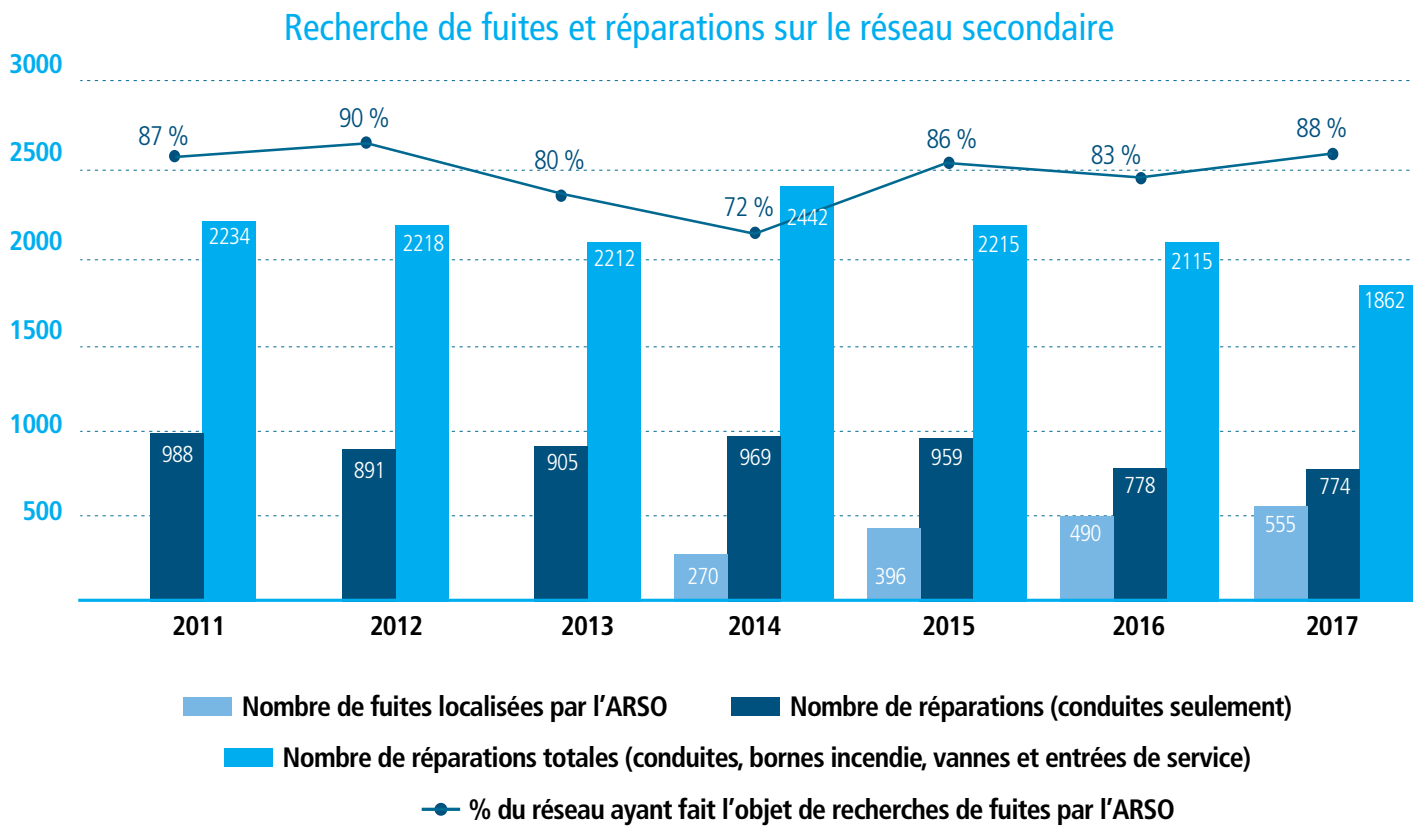

La recherche de fuites et les réparations sur le réseau d'aqueduc

L'équipe Analyse Réseau Soutien aux Opérations (ARSO) du Service de l'eau est dédiée à la recherche de fuites. En 2017, l'équipe ARSO a localisé 555 fuites non apparentes sur le réseau secondaire. Les informations reliées à ces fuites ont été transmises aux arrondissements pour qu'ils puissent effectuer les travaux de réparation. Au cours de l'année, 774 réparations ont été effectuées sur les conduites secondaires pour un total de 1 862 réparations sur l'ensemble des composantes de ce réseau.

Globalement, 88 % du territoire de la Ville a été couvert par une recherche systématique de fuites, comparativement à 83 % en 2016. Rappelons que la stratégie d'auscultation du réseau d'eau potable vise à inspecter le réseau à la fréquence appropriée. Cette fréquence doit dépendre du risque associé à un bris sur une conduite donnée. Il n'est donc pas optimal d'inspecter à tout prix 100 % des conduites annuellement, car une portion des conduites du réseau sont récentes et représentent une faible probabilité de bris.

Par ailleurs, plus de 22 km du réseau primaire ont fait l'objet de recherche de fuites, comparativement à 19 km en 2016. Rappelons que la détection de fuites sur ce réseau est plus complexe que sur le réseau secondaire.

La régulation de la pression sur le réseau secondaire

Créée en 2012, l'équipe d'optimisation a pour mandat de réaliser des études hydrauliques et d'ingénieries détaillées pour l'implantation des secteurs de régulation de pression (SRP) et de mesure de distribution (SSD : Secteur de Suivi de Distribution). Un total de 11 SRP et 2 SSD a été implanté sur le territoire de l'agglomération depuis 2012. L'équipe assure également la mise en service, l'entretien puis le suivi des opérations. À terme, plus de 600 mesures de débit et de pression seront prises en continu sur les réseaux de distribution et de transport de l'eau.

L'optimisation du réseau fait partie des meilleures pratiques recommandées par l'AWWA pour assurer la maîtrise du réseau, notamment par une meilleure gestion de la pression dans les conduites. Le projet d'optimisation permet de réduire le nombre de bris sur les conduites secondaires et sur les entrées de service, tout en maintenant une performance hydraulique adéquate avec une eau de qualité égale. Ceci diminue la fréquence de travaux d'urgence qui ont un impact significatif sur la qualité de vie des citoyens. À terme, la régulation de la pression prolonge la durée de vie utile des conduites.

Exemple de pression en kPa avant et après régulation

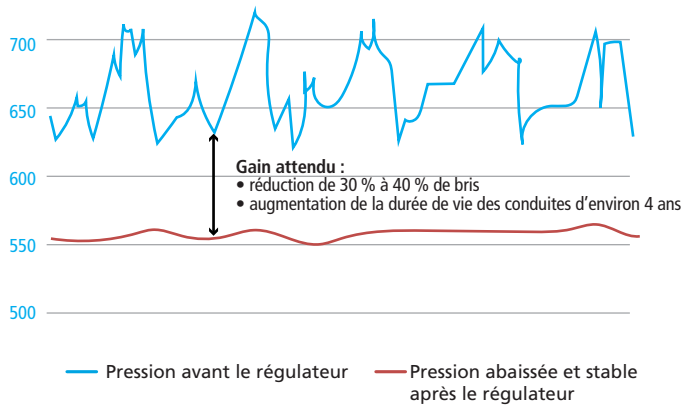

Ce projet comprend également la mesure en temps réel des débits et des pressions du réseau de distribution. Ces données permettent de mieux contrôler les réseaux et facilitent la détection et quantification de nouvelles fuites, informations utilisées pour améliorer l'entretien du réseau et le bilan de l'eau.

Deux exemples de secteurs sont illustrés ci-dessous :

Dans la première figure, qui représente les débits totaux horaires d'un secteur pour une journée complète, une augmentation subite d'environ 100 m³/h (portion de chaque barre dépassant la ligne représentant la moyenne) est observée à partir de 9 h 00 et demeure constante d'heure en heure. Cette détection entraîne un travail de localisation de fuites dans le secteur.

Débit en m³/h sur 24 h

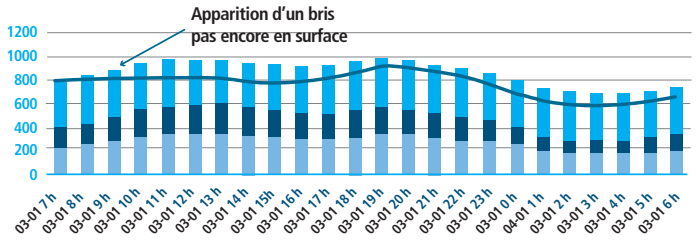

Dans la seconde figure, qui est une courbe du débit d'un secteur selon l'heure de la journée, une augmentation subite de 500 m³/h est survenue durant la nuit. Cette hausse du débit a été causée par le bris d'une conduite importante de 300 millimètres de diamètre. Lors de la détection de l'augmentation subite du débit, le système envoie automatiquement un courriel au contremaître responsable du réseau d'eau potable. La maîtrise du réseau par la sectorisation permet de localiser plus rapidement le bris et permet au contremaître d'être proactif dans la réparation urgente à amorcer.

Alerte de bris de conduite en temps réel

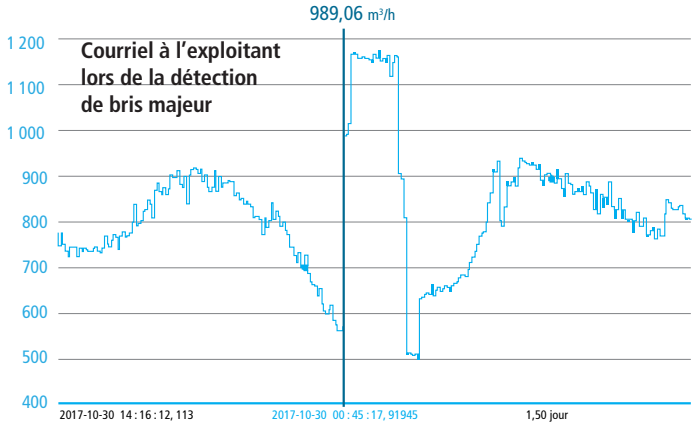

Mesure de la consommation d'eau dans les ICI : promesses tenues !

En 2011, dans le cadre de la Stratégie montréalaise de l'eau, la Ville de Montréal s'est engagée à livrer 16 200 compteurs opérationnels dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) dans un délai de 6 ans. Les objectifs du projet ont ensuite été revus à la hausse pour atteindre 23 500 compteurs en 10 ans sur le territoire de l'agglomération, tout en gardant la cible initiale comme une balise intermédiaire.

Le projet Mesure de la consommation d'eau (MCE) a débuté en juillet 2012. La cible intermédiaire de 16 200 compteurs opérationnels a été atteinte en mai 2018, soit une avance d'un mois sur ce qui était prévu dans la Stratégie montréalaise de l'eau. Pour l'année 2017 spécifiquement, l'équipe du projet a atteint sa cadence record avec plus de 4 500 compteurs supplémentaires mis en activité pour un total de 14 978 compteurs opérationnels conformes au 31 décembre 2017.

Une deuxième promesse de l'équipe de projet était de diviser par dix le coût[5] moyen d'une lecture de compteur grâce au déploiement du système de relève, soit abaisser ce coût à 60¢/lecture. La relève par radiofréquence faite à Montréal-Nord, premier arrondissement couvert par ce système de relève, au cours de l'année 2017 aura coûté 50¢/lecture, soit 17 % de mieux que l'objectif initial.

Compteur magnétique avec un émetteur et une batterie dans un immeuble commercial

Évolution du programme MCE

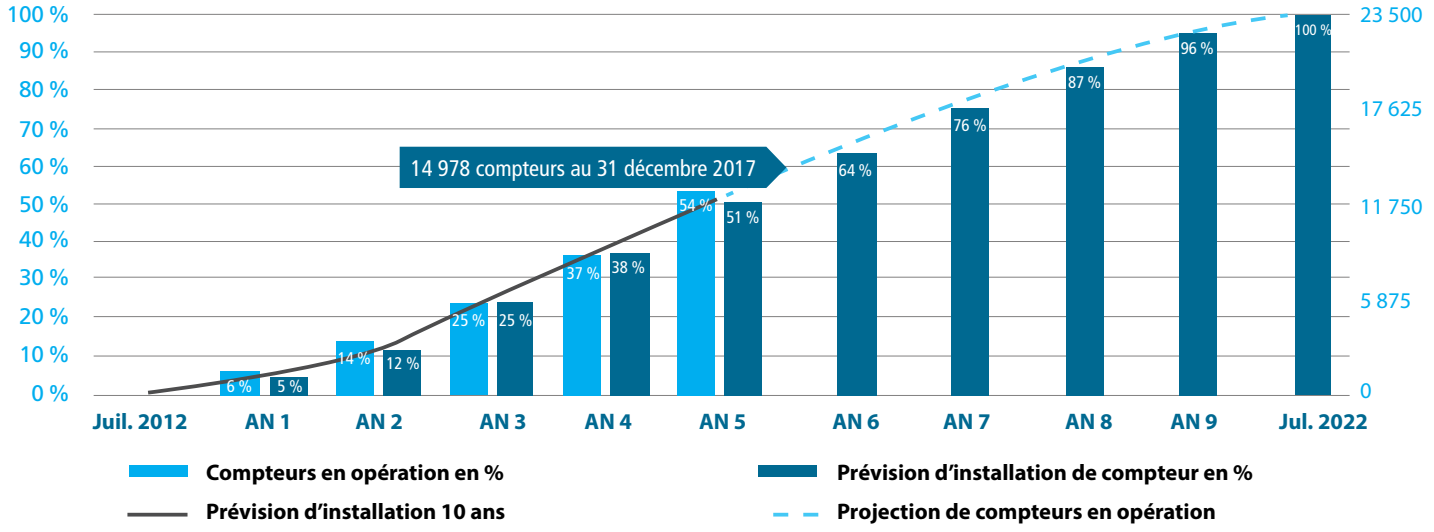

[5] Coût de la main-d'œuvre, des cellulaires et de l'utilisation du véhicule

La sensibilisation auprès des citoyens

Chaque printemps depuis 2010, la Patrouille bleue sillonne les quartiers de Montréal à pied et en BIXI afin de sensibiliser la collectivité sur la gestion responsable de l'eau. Elle rencontre la population directement à leur résidence ou dans les lieux publics pour les informer de la réglementation sur l'usage de l'eau et des moyens simples pour économiser l'eau potable. De plus, elle informe les résidents des avantages de réduire l'apport d'eaux pluviales au réseau d'égout, par exemple la réorientation des gouttières extérieures vers la végétation.

En 2017, plus de 6 500 résidents ont été rencontrés par la Patrouille bleue, contre 7 600 en 2016. Les 13 jours de pluie observés au mois de mai 2017 ont nui à leurs activités et expliquent la baisse du nombre de citoyens rencontrés par rapport à 2016. Néanmoins, au cours de l'été et dans le cadre de son mandat « bleu », la Patrouille verte, qui a pour mandat de sensibiliser les citoyens à différents enjeux environnementaux, a rencontré plus de 5 600 résidents sur la gestion responsable de l'eau, contre 4 600 en 2016. Globalement, en combinant les résultats de la Patrouille bleue et de la Patrouille verte, c'est plus de 110 000 Montréalais qui ont été sensibilisés sur la gestion responsable de l'eau au cours des 8 dernières années.

En 2017, la Patrouille bleue proposait aux résidents un audit de l'eau sous la forme d'un questionnaire sur les usages de l'eau afin d'estimer le volume d'eau consommé au quotidien. Les résultats des audits ont montré que la consommation moyenne d'un ménage type était d'environ 288 litres par personne par jour. Ce résultat est très similaire à l'estimation du Service de l'eau concernant la consommation résidentielle (286 litres par personne par jour).

Nombre de résidents sensibilisés par la Patrouille bleue

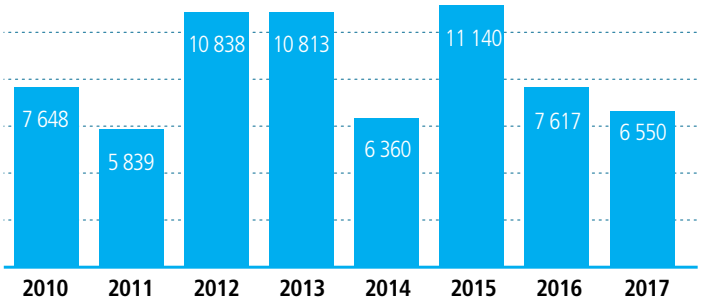

Kiosque de la Patrouille bleue au métro Frontenac

La réglementation sur l'usage de l'eau potable

Depuis l'été 2013, deux règlements encadrent les principaux usages de l'eau potable. Le règlement RCG 13-011 vise le secteur non résidentiel sur le territoire de l'agglomération et le règlement 13-023 concerne principalement le secteur résidentiel et les usages de l'eau à l'extérieur.

Une priorité : Éliminer les appareils de refroidissement et de climatisation utilisant l'eau potable sans boucle de recirculation

Ces appareils gaspillent une quantité appréciable d'eau potable. En effet, des millions de m^3 d'eau potable sont utilisés annuellement pour le refroidissement d'appareils de réfrigération et/ou de climatisation tant dans le secteur ICI que dans le secteur résidentiel. Cette eau potable est directement rejetée à l'égout. C'est pourquoi, depuis 2013, la réglementation interdit d'installer de tels appareils et ceux existants devront être remplacés à compter de 2018[6] .

Un restaurant réduit sa consommation d'eau de 66 % !

Le graphique ci-dessous illustre la quantité d'eau consommée que représente l'utilisation de 6 appareils de refroidissement à l'eau dans un restaurant de Montréal. Grâce à l'élimination de ces appareils, ce commerce a réduit sa consommation d'eau de 66 %. Ceci représente une diminution de 50 000 litres d'eau par jour pour un seul commerce, ce qui équivaut à 18 millions de litres d'eau par année. Ce changement apporté aux équipements aura un impact direct sur une future tarification de l'eau, basée sur la consommation.

Exemple d'appareil de refroidissement utilisant de l'eau potable

Réduction de la consommation d'eau d'un commerce après élimination des appareils de refroidissement à l'eau

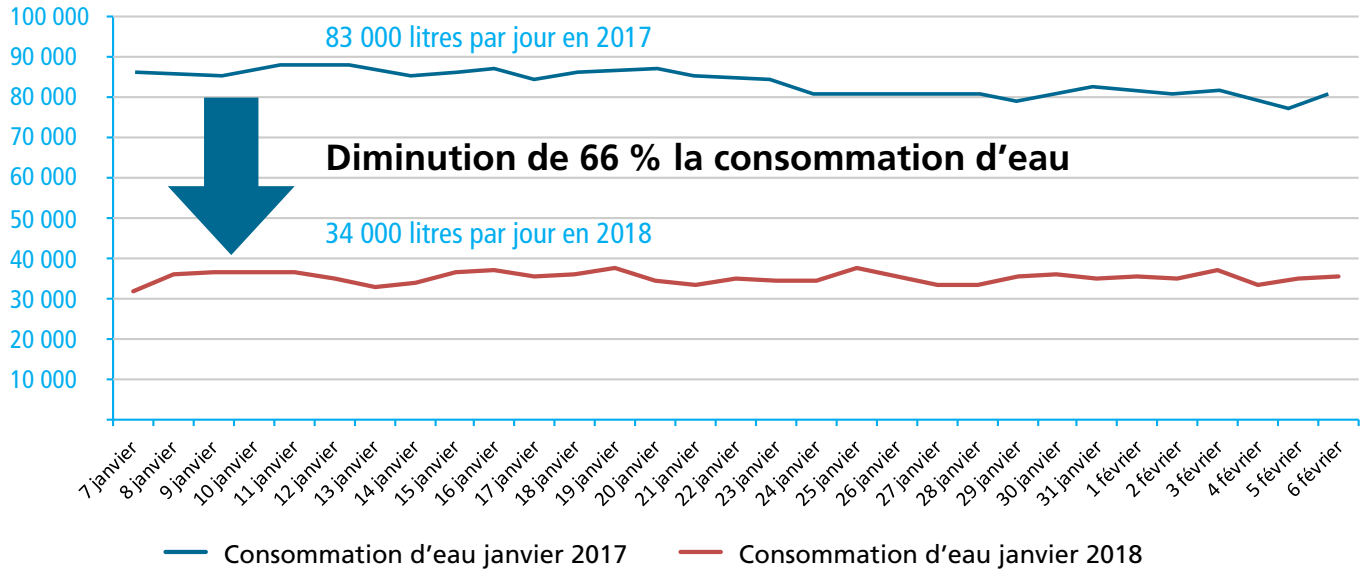

[6] En 2015, la Régie du bâtiment du Québec a ajouté un article dans le code de construction interdisant aussi l'installation de tels appareils (article 6.1.2.12).

Un immeuble résidentiel utilisant des climatiseurs refroidis à l'eau consomme plus de 500 000 litres d'eau par jour !

L'utilisation de climatiseurs refroidis à l'eau a un effet significatif sur la consommation d'eau résidentielle. Le graphique ci-dessous montre l'exemple réel de la consommation d'eau quotidienne d'un immeuble, dans l'arrondissement Ville-Marie, ayant une cinquantaine de logements équipés de climatiseurs refroidis à l'eau. À la suite d'une hausse subite de la température en septembre 2017, une très forte augmentation de la consommation d'eau dans l'immeuble (plus de 500 000 litres par jour) a été observée.

En période estivale, la consommation totale d'eau d'un tel immeuble peut s'apparenter à celle d'une grande industrie et la consommation par personne peut avoisiner les 4 000 litres d'eau par jour, soit plus de 10 fois la consommation moyenne résidentielle. Ces deux exemples démontrent que l'élimination de ces appareils de refroidissement et/ou de climatisation pourrait générer des économies d'eau potable considérables.

En 2017, le Service de l'eau a donc entrepris plusieurs initiatives, dont :

- multiplier les moyens de communiquer l'information relative aux exigences réglementaires (envois postaux, visites d'inspection, rencontres avec l'industrie, informations sur le site Internet de la Ville, etc.);
- développer une expertise interne et un accompagnement auprès des arrondissements dans l'application de la réglementation;
- adapter la réglementation pour tenir compte des contraintes architecturales de certains bâtiments et secteurs patrimoniaux de Montréal;
- encourager l'innovation technologique locale et les alternatives potentiellement moins coûteuses avec le Centre des technologies de l'eau et des entreprises de la région de Montréal.

La Ville effectuera des inspections plus systématiques à compter de 2018 afin d'amener les propriétaires concernés à se conformer à la réglementation.

La réglementation a incité une entreprise de la région spécialisée dans le domaine de la bière en fût, à adapter des composantes d'un système pour permettre la conversion des appareils refroidis à l'eau en boucle ouverte vers un système refroidi à l'eau glycolée en boucle fermée. L'objectif : offrir une solution à moindre coût avec une technologie fabriquée localement.

Impact des climatiseurs refroidis à l'eau sur la consommation d'eau d'un immeuble résidentiel

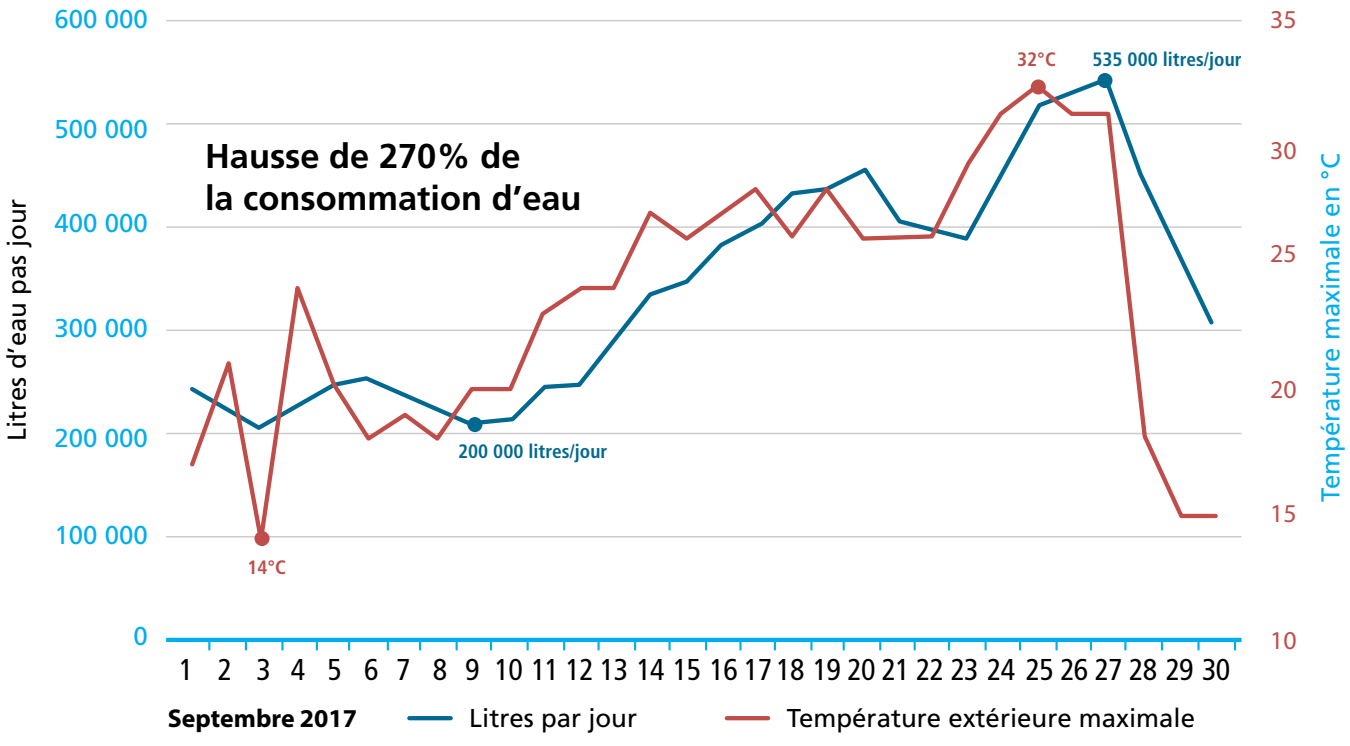

Conclusion

La priorité du Service de l'eau demeure toujours la fiabilité des services d'eau, tant pour les citoyens que les acteurs économiques, en tout temps, 24h/24, 365 jours par an, pour assurer un service essentiel à la sécurité et au bien-être de la population montréalaise. Les efforts continus de la collectivité montréalaise, tant dans les infrastructures que pour l'utilisation responsable de l'eau ont donné des résultats importants : entre 2005 et 2017, l'économie d'eau réalisée se monte à un milliard de mètres cubes, soit une économie monétaire de 100 millions de dollars. De plus, le volume des pertes a diminué de 40 % depuis 2001.

Malgré nos progrès majeurs, la production d'eau reste élevée par rapport à d'autres collectivités. Le Service de l'eau s'est activement impliqué avec d'autres villes du Québec et le MAMOT pour élaborer la prochaine phase de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et ainsi donner un nouvel élan à l'amélioration des infrastructures de l'eau. Le taux de pertes reste stable autour de 30 %, car l'amélioration des réseaux et la responsabilisation des usages se font simultanément. Ce taux de pertes reste toutefois difficile à estimer avec précision, car évaluer la consommation résidentielle reste un défi. Des mesures de terrain ont révélé que certains immeubles résidentiels avec des systèmes de refroidissement à l'eau pouvaient consommer plus que des grandes industries. Pour cibler les actions à entreprendre, tant sur les réseaux qu'au niveau des consommateurs, l'amélioration des bilans d'eau demeure donc essentielle.

L'expérience de la première Stratégie d'économie d'eau potable a montré le besoin d'utiliser d'autres indicateurs reflétant mieux la performance des réseaux. Par exemple, malgré l'amélioration importante des réseaux, le taux de pertes pourrait monter par le seul effet mécanique de la réduction de consommation dans les industries et commerces liée à la mise en place d'une tarification de l'eau.

Pour maintenir des services d'eau fiables pour les citoyens et les acteurs économiques, le Service de l'eau concentre ses efforts sur les axes d'intervention suivants :

- maintenir un taux de renouvellement du réseau d'aqueduc supérieur à 1 % afin de rattraper le déficit d'entretien passé et de contrecarrer le vieillissement prématuré des conduites de moindres qualités posées après la Seconde Guerre mondiale;
- réduire le délai de réparation des fuites signalées grâce au programme de dépistage systématique;
- poursuivre l'implantation des SRP/SSD. Les premiers résultats indiquent une réduction des bris de l'ordre de 40 %;
- avoir plus de 17 600 compteurs en exploitation à la fin de 2018 dans le secteur ICI et développer des approches pour mieux estimer la consommation résidentielle;
- poursuivre l'élimination des appareils de climatisation/refroidissement utilisant de l'eau potable sans boucle de recirculation, soutenir l'innovation dans le domaine et documenter les économies d'eau potable obtenues;
- poursuivre la collaboration avec le MAMOT et les autres villes du Québec sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et développer des indicateurs qui reflètent mieux la performance des réseaux selon les standards internationaux.

PRODUCTION

Service de l'eau
Direction des réseaux d'eau
Division de la gestion durable de l'eau

Production graphique
BooDesign.ca

2e trimestre 2018

ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal

Montréal

GDD : 1184217002
Client : Service de l'eau
Demandé par : *Rémi Haf, Division de la gestion durable de l'eau, Service de l'eau.*
Préparé par : *Mathieu Tousignant*, Service des communications.
Date : 9 juillet 2018

Dossier : Bilan 2017 : Usage de l'eau potable

CONTEXTE

Depuis 2011, le Service de l'eau produit un bilan de l'usage de l'eau afin de répondre à l'exigence de suivi annuel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

En effet, depuis juillet 2013, l'aide financière gouvernementale pour le renouvellement des infrastructures de l'eau est conditionnelle à la mise en œuvre des mesures de la SQEEP, dont la production d'un tel bilan. Rappelons qu'en parallèle, le Service de l'eau met en œuvre la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Celle-ci présente les orientations et les objectifs en matière de gestion de l'eau pour les 10 prochaines années, avec plus de 160 actions identifiées.

Ce septième bilan annuel confirme la tendance des dernières années puisque l'objectif principal de la SQEEP de réduire de 20 % la production d'eau potable par personne par jour par rapport à 2001 a été amplement dépassé par la Ville de Montréal.

FAITS SAILLANTS :

- Une production totale d'eau potable pour l'agglomération de 567 millions de m3. La production d'eau potable a diminué de 24 % depuis 2001.
- Une production de 767 litres par personne par jour (l/p/j) à l'échelle de l'agglomération, par rapport à 1120 litres en 2001. La diminution par personne est de 32 % par rapport à 2001 (cela inclut la consommation résidentielle, la consommation des industries, commerces et institutions et les pertes).
- Le volume des « pertes » d'eau tend à rester stable d'année en année, car les volumes d'eau produits et les volumes de pertes diminuent en parallèle.
- 53 km de conduites primaires et secondaires renouvelées (plus de 1 % de la longueur du réseau).
- 88 % du réseau secondaire a fait l'objet d'une recherche systématique de fuite par le Service de l'eau.
- 11 secteurs de régulation de la pression sont en exploitation sur le réseau d'aqueduc.
- Près de 15 000 compteurs d'eau sont en exploitation dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE) dans les industries, commerces et institutions (ICI) au 31 décembre 2017.
- Plus de 100 000 personnes sensibilisées à la gestion responsable de l'eau depuis 2011 grâce aux Patrouilles bleue et verte.

ENJEUX DE RELATIONS PUBLIQUES

Aucuns enjeux à signaler.

OBJECTIF DE COMMUNICATION

Objectif : informer les citoyens au que le bilan 2017 de l'usage de l'eau de la Ville de Montréal est maintenant disponible.

Sous-objectif :

- Faire connaître la performance de la Ville de Montréal en lien avec les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP).

PUBLIC CIBLE

Citoyens montréalais.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Divers moyens seront utilisés afin de diffuser l'information ainsi que de rendre les documents accessibles.

- Diffusion d'un communiqué pour annoncer le dépôt du Bilan 2017 de l'usage de l'eau potable. Le communiqué sera acheminé aux médias et déposé sur les sites internet de la Ville de Montréal.
    - ***Portail de la Ville de Montréal*** *:*
        - *Mise en ligne du communiqué dans la section* ***Communiqués***
        - *http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657624&_dad=portal&_schema=PORTAL*
    - ***Site web L'Eau de Montréal*** *:*
        - *Mise en ligne du communiqué dans la section* ***Communiqués***
        - *http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,55373572&_dad=portal&_schema=PORTAL*

- Diffusion de messages sur les médias sociaux de la Ville de Montréal.
    - *Diffusion de la nouvelle sur **facebook.**com/mtlville **et twitter**.com/mtl_ville après adoption du bilan par le CE ; 2 publications (minimalement) sur ces réseaux sociaux.*

    - ***Messages et visuel :***

1. Saviez-vous que la réduction cumulée d'eau potable totalise près d'un milliard de mètres cubes représente environ 100 millions de dollars de coûts évités.

    Pour en savoir davantage, consultez le Bilan 2017 sur l'usage de l'eau potable.
    http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54611645&_dad=portal&_schema=PORTAL

2. Vrai ou faux ? Les Montréalais consommeraient 767 litres d'eau potable par jour, par personne. FAUX. La consommation d'eau potable résidentielle des Montréalais est plutôt estimée à environ **286 litres** par jour, par personne.

    Pour en savoir davantage, consultez le Bilan 2017 sur l'usage de l'eau potable.
    http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54611645&_dad=portal&_schema=PORTAL

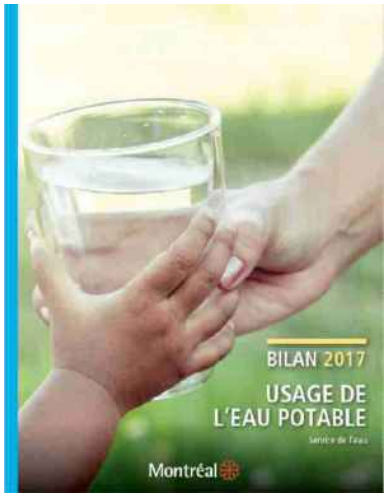

- Mise en ligne du Bilan 2017 sur le site internet L'Eau de Montréal.
    - ***Site web L'Eau de Montréal** :*
        - *Mise en ligne du document Bilan de l'usage de l'eau potable 2017 dans la section Documents*
        - *http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54611645&_dad=portal&_schema=PORTAL*

NOTE : LE BILAN SERA DÉPOSÉ SUR LA PAGE INTERNET AU MOMENT DE LA DÉCISION DU CE.

MESSAGES CLÉS

- La Ville assure une gestion responsable de l'usage de l'eau potable en répondant aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, du MAMOT
- La Ville a atteint ou surpassé la grande majorité des exigences de la SQEEP
- La Ville poursuit le travail conjoint avec le MAMOT et les autres villes du Québec pour produire des bilans d'eau permettant d'identifier et de quantifier les sources de surconsommation
- La production totale d'eau potable pour l'agglomération a été de 567 millions de m3 en 2017, soit une diminution de production de 24 % comparativement à 2001.
- La production d'eau potable par personne par jour à diminué de 32% comparativement à 2001.
- Malgré un taux de pertes stable, le volume des pertes a diminué de 40 % depuis 2001. Les fuites sur le réseau, ne constituent qu'une partie des pertes d'eau, car celles-ci incluent des volumes d'eau qu'on ne peut comptabiliser, notamment les fuites sur les branchements de service (cela représentait 30 % des fuites détectées en 2016) et les fuites et gaspillage d'eau à l'extérieur comme à l'intérieur des bâtiments. (Voir le Bilan de l'eau 2016 p.11 pour plus de détail)

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

IDENTIFICATION

SECTION 1 - PRÉSENTATION DU FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Mise en contexte

Le Formulaire de l'usage de l'eau potable (le Formulaire) s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (la Stratégie). Il s'adresse aux municipalités dotées d'un système de distribution d'eau potable. Les données recueillies sont destinées à fournir des informations pertinentes aux municipalités et au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) sur l'usage de l'eau potable dans chaque municipalité. Les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'écoconditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle du Formulaire de l'usage de l'eau potable par le Ministère. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les Rapports annuels de l'usage de l'eau potable sur le site Web de la Stratégie.

Mode d'emploi

- Compléter les feuilles (onglets) de gauche à droite.
- Ne pas copier/coller les données à partir d'autres fichiers.
- En cas de difficulté, cliquer sur le numéro souligné en bleu, à gauche du nom de l'article, pour être redirigé vers l'Aide du Formulaire.
- Un outil de conversion d'unités est disponible dans la feuille (onglet) Aide.
- Selon la configuration de l'ordinateur, marquer les nombres décimaux en employant la virgule ou le point.
- Une section Commentaires de la Municipalité est disponible à la fin de chaque feuille (onglet).
- Tous les éléments de la liste de vérification à la fin de chaque feuille (onglet) doivent être respectés avant de passer à la feuille suivante.
- Au besoin, les feuilles du Formulaire peuvent être imprimées en format lettre.
- Lorsque le Formulaire est rempli, le transmettre au MAMOT pour approbation à l'adresse courriel : EAUtrement@mamot.gouv.qc.ca
- Lorsque le Formulaire est approuvé, présenter le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable au conseil municipal.

Composition du formulaire

Le Formulaire est constitué de plusieurs feuilles (onglets) qui sont divisées en sections. Chaque section regroupe un certain nombre d'articles.

Feuilles obligatoires	
Identification :	Identification de la municipalité et présentation du formulaire de l'usage de l'eau potable.
Vérification :	Vérification de la précision des débitmètres. Un tableau de vérification est à compléter pour chaque débitmètre qui permet de calculer la quantité d'eau distribuée.
Bilan sommaire :	Bilan sommaire de l'usage de l'eau potable. Un bilan sommaire est à compléter pour chaque réseau de distribution distinct sur le territoire de la municipalité. Cette feuille (onglet) affiche uniquement le nombre de bilans à compléter.
État & Plan d'action :	État de situation et plan d'action du programme d'économie d'eau potable de la municipalité.
Coûts :	Calcul du coût des services d'eau et de revenus affectés aux services d'eau.
Approv & Prod :	Un bilan d'approvisionnement et de production est à compléter pour chaque installation de production d'eau potable. Cette feuille (onglet) affiche uniquement le nombre de bilans à compléter correspondant au nombre d'installations (ou regroupement) de production d'eau potable sur le territoire de la municipalité.

Feuille facultative	
Distribution :	Un bilan de distribution est à compléter pour chaque réseau d'eau potable distinct sur le territoire de la municipalité. Cette feuille (onglet) est facultative et elle s'adresse aux municipalités qui possèdent suffisamment de compteurs d'eau à la consommation.

Feuilles d'aide & outils	
Rapport :	Modèle de rapport annuel sur la gestion de l'eau potable à présenter au conseil municipal. Toutes les valeurs de cette feuille se calculent automatiquement. Une fois que le Formulaire est approuvé par le MAMOT, il est suggéré d'imprimer la feuille Rapport en format lettre.
Aide :	Aide du Formulaire de l'usage de l'eau potable. Pour chaque article, cette feuille (onglet) présente l'utilité de la valeur demandée, les instructions, les remarques et les références utiles pour compléter le Formulaire.
Statistiques :	Tableau de statistiques des municipalités. Données sur la population, le nombre de logements et la longueur des réseaux des municipalités.

Types de case

Les trois types de case du Formulaire

- La bordure rouge indique une case à remplir.
- Remplir cette case si possible.
- Valeur calculée automatiquement ou valeur de comparaison.

Types d'affichage à l'intérieur des cases selon les valeurs

- x x x — Valeur inscrite acceptée
- x x x — Valeur à justifier à la section Commentaires de la Municipalité
- x x x — Valeur erronée

Pour toute aide supplémentaire, communiquer avec l'équipe de la Stratégie : Coordonnées de la Stratégie
Pour plus d'information sur la Stratégie, consulter le Rapport annuel de l'usage de l'eau potable.

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

IDENTIFICATION

SECTION 2 - IDENTIFICATION DU RÉPONDANT PRINCIPAL

↑ Haut de page

2.1 ANNÉE DU PRÉSENT BILAN : 2017

2.2 IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ : MONTRÉAL

Région administrative : 06 MONTRÉAL

2.3 IDENTIFICATION DU RÉPONDANT PRINCIPAL :

Prénom :	Chantal	Téléphone :	514-280-0053
Nom :	Morissette	Poste :	
Fonction :	Directrice du Service de l'eau		
Courriel :	chantalmorissette@ville.montreal.qc.ca		

SECTION 3 - RAPPELS IMPORTANTS

↑ Haut de page

Compteurs d'eau

Étant donné que les objectifs de la Stratégie n'ont pas été atteints pour l'ensemble du Québec au Bilan 2013, la démarche de la Stratégie prévoit l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels et l'estimation de la consommation résidentielle aux fins de bilan d'ici le **1er septembre 2018**.
Depuis le Bilan 2014, cette mesure s'applique aux municipalités dont la quantité d'eau distribuée par personne par jour est supérieure au 1er quartile canadien 2006 ou dont les pertes d'eau potentielles sont supérieures à 20 % de la quantité d'eau distribuée ou à 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite (m³/d/km).

Programmes de recherche de fuites

La recherche de fuites sur un réseau de distribution d'eau potable permet de localiser activement les fuites d'eau pour ensuite les réparer rapidement et convenablement.
Depuis 2013, tout réseaux dépassant les objectifs de pertes d'eau potentielles (20 % et 15 m³/d/km) doivent être auscultés à 100 % à chaque année.

Vérification et précision des débitmètres

La vérification annuelle de la précision des débitmètres permet à la municipalité de s'assurer que les données concernant l'eau distribuée sont valides.
Depuis 2015, la précision de tous les débitmètres nécessaires au calcul de la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne doit être vérifiée annuellement.
La précision de ces débitmètres doit être acceptable d'ici le **1er septembre 2018**.

Pour plus d'informations sur ces mesures, veuillez consulter le Rapport annuel de l'usage de l'eau potable.

SECTION 4 - VALIDATION

↑ Haut de page

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté

Section réservée au MAMOT

Autres contacts:
Rémi Haf - Conseiller en planification - (514) 872-2293
Karim Meziani - Ingénieur de procédés - (514) 872-3893
Audrey Maurice - Agente de recherche - (514) 872-3416

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

VÉRIFICATION ANNUELLE DE LA PRÉCISION DES DÉBITMÈTRES

I__ NOMBRE DE DÉBITMÈTRES NÉCESSAIRES POUR MESURER LA QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE :

	Résultats 2017	Résultats 2016
Nombre de débitmètres nécessaires :	28	25
Nombre de débitmètres en place :	28	25
Nombre de débitmètres en place et qui ont été vérifiés :	7	13
Nombre de débitmètres en place, qui ont été vérifiés et dont leur précision est acceptable :	3	8

Commentaires de la Municipalité :

Débitmètre Pointe-Claire #24: Débitmètre ultrasonique était très difficile à installer pour avoir une lecture assez stable. Donc, la lecture a été instable durant l'essai. Le remplacement du débitmètre en place est prévu pour 2017.

Des Baillets: Débitmètres 72120 et 72220 sont défectueux (hors-services) et doivent être remplacés. Le remplacement du débitmètre 72220 est prévu pour le mois de juin 2018. Les dimensions utilisées pour les bassins sont telles que montrées aux plans et non pas été validées par des mesures.

Lachine: La vérification a été faite avec les 2 débitmètres (parallèles) en fonction pendant l'essai volumétrique, car impossible de valider avec un seul débitmètre à la fois. Les dimensions utiisées pour les bassins sont telles que montrées aux plans et non pas été validées par des mesures. La sonde de mesure de niveau n'avait pas été étalonnée avant l'essai.

Station de surpression de Charlemagne : L'étalonnage du débitmètre à l'exportation vers Charlemagne est prévu vers la fin juin 2018.

Section réservée au MAMOT :

Liste de validation

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge	Respecté

→ Voir l'aide pour compléter ce tableau
→ Référence utile pour compléter ce tableau et Rapport type de vérification : la section 2.5.1 du Guide de L'économie d'eau potable et les municipalités

#	Identification du débitmètre	Vérifié depuis le 1er janvier 2017 ?	Type de débit	Durée (min)	Débitmètre en place	Volume mesuré (m³)	Débit (m³/d)	Méthode de vérification	Volume mesuré (m³)	Débit (m³/d)	Écart de précision	Précision du débitmètre en place (acceptable : <5 % pour les 3 types de débits)	Emplacement du débitmètre (Si Autre, inscrire l'emplacement dans les commentaires)
1	Usine Atwater : Pompe U1 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Non acceptable	Production
			Débit moyen	180		19 288,800	154 310,400		18 229,480	145 835,840	5,8%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
2	Usine Atwater : Pompe U2 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
3	Usine Atwater : Pompe U3 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
4	Usine Atwater : Pompe U4 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
5	Usine Atwater : Pompe U5 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Acceptable	Production
			Débit moyen	120		14 062,813	168 753,761		13 486,727	161 840,730	4,3%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
6	Usine Atwater : Pompe U6 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
7	Usine Atwater : Pompe U7 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Acceptable	Production
			Débit moyen	120		13 759,328	165 111,941		13 195,058	158 340,693	4,3%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
8	Usine Atwater : Pompe U8 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
9	Usine Atwater : Pompe U9 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
10	Usine Atwater : Pompe U10 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Acceptable	Production
			Débit moyen	120		13 917,600	167 011,200		13 380,530	160 566,360	4,0%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
11	Usine Atwater : Pompe U11 36"	Non	Débit faible		Venturi								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
12	Usine Atwater : Pompe U12 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Non acceptable	Production
			Débit moyen	120		12 725,546	152 706,548		12 108,982	145 307,783	5,1%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
13	Usine Atwater : Pompe U16 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Non acceptable	Production
			Débit moyen	120		15 114,960	181 379,520		13 831,155	165 973,858	9,3%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		
14	Usine Atwater : Pompe U17 36"	Oui	Débit faible	0	Venturi	0,000	S.O.	Méthode volumétrique	0,000	S.O.	S.O.	Non acceptable	Production
			Débit moyen	120		14 626,039	175 512,467		13 089,330	157 071,960	11,7%		
			Débit fort	0		0,000	S.O.		0,000	S.O.	S.O.		

#	Identification du débitmètre	Vérifié depuis le 1er janvier 2017 ?	Type de débit	Durée (min)	Débitmètre en place	Volume mesuré (m³)	Débit (m³/d)	Méthode de vérification	Volume mesuré (m³)	Débit (m³/d)	Écart de précision	Précision du débitmètre en place (acceptable : <5 % pour les 3 types de débits)	Emplacement du débitmètre (Si Autre, inscrire l'emplacement dans les commentaires)
15	Usine Des Baillets #1 (72110)	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
16	Usine Des Baillets #2 (72120) HORS SERVICE	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
17	Usine Des Baillets #3 (72130)	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
18	Usine Des Baillets #4 (72210)	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
19	Usine Des Baillets #5 (72220) HORS SERVICE	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
20	Usine Lachine 1 (vérification combinée #1+ #2)	Non	Débit faible		Débitmètre ultrasonique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
21	Usine Lachine 2 (vérification combinée #1+ #2)	Non	Débit faible		Débitmètre ultrasonique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
22	Usine Pierrefonds FIT-700056	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
23	Usine Pointe-Claire FIT 104 750 mm	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
24	Usine Pointe-Claire FIT 105 600 mm	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
25	Usine Pointe-Claire FIT-109 900 mm	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
26	Usine Dorval 1	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
27	Usine Dorval 2	Non	Débit faible		Magnétique								Production
			Débit moyen										
			Débit fort										
28	Station de surpression - Charlemagne	Non	Débit faible		Mécanique								Exportation
			Débit moyen										
			Débit fort										

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Un bilan sommaire est à compléter pour chaque réseau de distribution d'eau potable distinct.

		Bilan 2017	Bilan 2016
I	NOMBRE DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DISTINCTS DANS LA MUNICIPALITÉ :	5	5

BILAN SOMMAIRE 1

RÉSEAU ATWATER-DES BAILLETS | **SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

↑ Haut de page

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :	Atwater-Des Baillets
Numéro du MDDELCC correspondant :	X0008089 - X0008084 - X2084744 - X0008899 - X0008092 - X2084745

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	838 293	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,07	pers/log	2,06	pers/log
Population :	1 738 008	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

		Bilan 2016	
	4 192 680 m	5 574 651	m

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			Période acceptable	
Période annuelle de référence :	Date de début :	2017-01-01		
	Date de fin :	2017-12-31		
	Durée :	365 d	365 ± 30	d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	499 340 369	m³
Volume d'eau importée :	0	m³
Volume d'eau exportée :	1 011 276	m³
Volume d'eau distribuée :	498 329 093	m³

			Bilan 2016	
Débit quotidien moyen annuel :	1 365 285	m³/d	1 605 633	m³/d

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence :	120	minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	88 704,000	m³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m³
Volume d'eau de nuit exportée :	106,800	m³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m³

			Bilan 2016	
Débit de nuit minimum :	1 063 166	m³/d	1 128 876	m³/d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	78	%	70	%

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	35 481,600	m³
Secteur résidentiel :	13 035,060	m³
Usages municipaux :	2 275,475	m³

			Bilan 2016	
Pertes d'eau potentielles :	453 661	m³/d	559 023	m³/d

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU ATWATER-DES BAILLETS | **SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE**

↑ Haut de page

2.1 **PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**

	Bilan 2017		Valeur de comparaison	
	108,2	m³/d/km	15	m³/d/km
	33,2	%	20	%

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018.
Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

2.2 **QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**

Bilan 2017		Valeur de comparaison	
786	l/pers/d	468	l/pers/d

RÉSEAU ATWATER-DES BAILLETS | **SECTION 3 - COMMENTAIRES**

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Entente de compilation de données :
Réseau exportateur : Réseau Atwater-Des Baillets
Municipalité importatrice : Westmount, Mont-Royal, Mtl-Est, Mtl-Ouest, Côte-Saint-Luc et Hampstead
Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 108,2 m³/d/km et 33,2 %
Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : Oui
Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 786 l/pers/d

Art 1.2: Le nombre de personnes par logement a été calculé avec le nombre de logements desservies de façon permanente et le nombre de personnes desservies de façon permanente qui sont connus.

Art 1.4: Le volume est exporté vers la Ville de Charlemagne

Art 1.5:
- Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 40 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.
- Ajustement de la consommation résidentielle de nuit avec 3,75 litres par personne par heure au lieu de 2,5 litres par personne par heure.
- Ajustement du taux attribué aux usages municipaux avec 2 % au lieu de 1,25 % du volume d'eau distribuée.

Art 2.1 et 2.2: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes. À noter que les pertes d'eau potentielles et la quantité d'eau distribuée par personne a diminuée depuis le précédent bilan.
Les secteurs de la Ville de Montréal desservis par ce réseau sont Ahuntsic-Cartierville, Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
BILAN SOMMAIRE 2

RÉSEAU POINTE-CLAIRE | **SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

↑ Haut de page

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :	Pointe-Claire
Numéro du MDDELCC correspondant :	X0008953 - X0008948 - X0008946 - X0008942 - X2146082

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	28 787	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,82	pers/log	2,06	pers/log
Population :	81 129	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			0	
	506 847	m	5 574 651	m

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			Période acceptable	
Période annuelle de référence : Date de début :	2017-01-01			
Date de fin :	2017-12-31			
Durée :	365	d	365 ± 30	d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	17 777 171	m³
Volume d'eau importée :	0	m³
Volume d'eau exportée :	0	m³
Volume d'eau distribuée :	17 777 171	m³

			Bilan 2016	
Débit quotidien moyen annuel :	48 705	m³/d	1 605 633	m³/d

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence :	120	minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	1 944,000	m³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m³
Volume d'eau de nuit exportée :	0,000	m³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m³

			Bilan 2016	
Débit de nuit minimum :	23 328	m³/d	1 128 876	m³/d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	48	%	70	%

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	194,400	m³
Secteur résidentiel :	405,645	m³
Usages municipaux :	50,734	m³

			Bilan 2016	
Pertes d'eau potentielles :	15 519	m³/d	559 023	m³/d

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU POINTE-CLAIRE | **SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE**

↑ Haut de page

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.1	**PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**30,6**	**m³/d/km**	15	m³/d/km
		31,9	**%**	20	%

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018.
Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.2	**QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**600**	**l/pers/d**	427	l/pers/d

RÉSEAU POINTE-CLAIRE | **SECTION 3 - COMMENTAIRES**

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Entente de compilation de données :
Réseau exportateur : Réseau Pointe-Claire
Municipalité importatrice : Pointe-Claire, Baie-D'Urfé, Kirkland, Beaconsfield et Dollard-des-Ormeaux
Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 30,6 m³/(d*km) et 31,9 %
Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : Oui
Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 600 l/pers/d

Art 1.2: Le nombre de personnes par logement a été calculé avec le nombre de logements desservies de façon permanente et le nombre de personnes desservies de façon permanente qui sont connus.

Art 1.5: Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 10 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.

Art 2.1: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes.

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
BILAN SOMMAIRE 3

RÉSEAU DORVAL | **SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

↑ Haut de page

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :	Dorval
Numéro du MDDELCC correspondant :	X0008923 - X0008902

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	9 235	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,14	pers/log	2,06	pers/log
Population :	19 763	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			0	
	137 403	m	5 574 651	m

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Période annuelle de référence :

			Période acceptable	
Date de début :	2017-01-01			
Date de fin :	2017-12-31			
Durée :	365	d	365 ± 30	d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	8 781 519	m³
Volume d'eau importée :	0	m³
Volume d'eau exportée :	0	m³
Volume d'eau distribuée :	8 781 519	m³

			Bilan 2016	
Débit quotidien moyen annuel :	24 059	m³/d	1 605 633	m³/d

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence :	120	minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	1 008,000	m³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m³
Volume d'eau de nuit exportée :	0,000	m³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m³

			Bilan 2016	
Débit de nuit minimum :	12 096	m³/d	1 128 876	m³/d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	50	%	70	%

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	403,200	m³
Secteur résidentiel :	98,815	m³
Usages municipaux :	25,061	m³

			Bilan 2016	
Pertes d'eau potentielles :	5 771	m³/d	559 023	m³/d

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU DORVAL | **SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE**

↑ Haut de page

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.1	**PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**42,0**	**m³/d/km**	15	m³/d/km
		24,0	**%**	20	%

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018.
Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.2	**QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**1 217**	**l/pers/d**	408	l/pers/d

RÉSEAU DORVAL | **SECTION 3 - COMMENTAIRES**

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Entente de compilation de données :
Réseau exportateur : Réseau Dorval
Municipalité importatrice : Dorval
Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 24,0 m³/(d*km) et 24,0 %
Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : Oui
Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 1 217 l/(pers*d)

Art 1.2: Le nombre de personnes par logement a été calculé avec le nombre de logements desservies de façon permanente et le nombre de personnes desservies de façon permanente qui sont connus.

Art 1.5: Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 40 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.

Art 2.1 et 2.2: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes. À noter que les pertes d'eau potentielles et la quantité d'eau distribuée par personne a diminuée depuis le précédent bilan.

Section réservée au MAMOT

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
BILAN SOMMAIRE 4

RÉSEAU PIERREFONDS | **SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

↑ Haut de page

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :	Pierrefonds
Numéro du MDDELCC correspondant :	X0009131 - X0008126 - X0008959 - X0008960 - X0008973

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	63 216	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,28	pers/log	2,06	pers/log
Population :	144 115	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			0	
	589 872	m	5 574 651	m

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			Période acceptable	
Période annuelle de référence : Date de début :	2017-01-01			
Date de fin :	2017-12-31			
Durée :	365	d	365 ± 30	d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	27 327 901	m³
Volume d'eau importée :	0	m³
Volume d'eau exportée :	0	m³
Volume d'eau distribuée :	27 327 901	m³

			Bilan 2016	
Débit quotidien moyen annuel :	74 871	m³/d	1 605 633	m³/d

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence :	120	minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	4 032,000	m³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m³
Volume d'eau de nuit exportée :	0,000	m³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m³

			Bilan 2016	
Débit de nuit minimum :	48 384	m³/d	1 128 876	m³/d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	65	%	70	%

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	806,400	m³
Secteur résidentiel :	720,575	m³
Usages municipaux :	77,991	m³

			Bilan 2016	
Pertes d'eau potentielles :	29 124	m³/d	559 023	m³/d

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU PIERREFONDS | **SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE**

↑ Haut de page

2.1 **PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**

	Bilan 2017		Valeur de comparaison	
	49,4	**m³/d/km**	15	m³/d/km
	38,9	**%**	20	%

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018.
Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

2.2 **QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**

Bilan 2017		Valeur de comparaison	
520	**l/pers/d**	435	l/pers/d

RÉSEAU PIERREFONDS | **SECTION 3 - COMMENTAIRES**

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Entente de compilation de données :
Réseau exportateur : Réseau Pierrefonds
Municipalité importatrice : Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue et Dollard-des-Ormeaux (X0008973), Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 49,4 m³/(d*km) et 38,9 %
Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : Oui
Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 520 l/(pers*d)

Art 1.2: Le nombre de personnes par logement a été calculé avec le nombre de logements desservies de façon permanente et le nombre de personnes desservies de façon permanente qui sont connus.

Art 1.5: Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 20 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.

Art 2.1 et 2.2: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes. À noter que les pertes d'eau potentielles et la quantité d'eau distribuée par personne a diminuée depuis le précédent bilan.
Les secteurs de la Ville de Montréal desservis par ce réseau sont Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE
BILAN SOMMAIRE 5

RÉSEAU LACHINE | **SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

↑ Haut de page

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :	Lachine
Numéro du MDDELCC correspondant :	X0008089 - X0008084

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	19 493	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,06	pers/log	2,06	pers/log
Population :	40 155	pers	1 777 058	pers

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

			0	
	147 850	m	5 574 651	m

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Période annuelle de référence :

			Période acceptable	
Date de début :	2017-01-01			
Date de fin :	2017-12-31			
Durée :	365	d	365 ± 30	d

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	15 008 691	m³
Volume d'eau importée :	0	m³
Volume d'eau exportée :	0	m³
Volume d'eau distribuée :	15 008 691	m³

			Bilan 2016	
Débit quotidien moyen annuel :	41 120	m³/d	1 605 633	m³/d

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence :	120	minutes

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	2 304,000	m³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m³
Volume d'eau de nuit exportée :	0,000	m³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :		m³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :		m³

			Bilan 2016	
Débit de nuit minimum :	27 648	m³/d	1 128 876	m³/d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	67	%	70	%

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	921,600	m³
Secteur résidentiel :	301,163	m³
Usages municipaux :	68,533	m³

			Bilan 2016	
Pertes d'eau potentielles :	12 152	m³/d	559 023	m³/d

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU LACHINE | **SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE**

↑ Haut de page

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.1	**PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**82,2**	**m³/d/km**	15	m³/d/km
		29,6	**%**	20	%

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2018.
Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

		Bilan 2017		Valeur de comparaison	
2.2	**QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :**	**1 024**	**l/pers/d**	417	l/pers/d

RÉSEAU LACHINE | **SECTION 3 - COMMENTAIRES**

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Art 1.5:
- Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 40 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.
- Ajustement de la consommation résidentielle de nuit avec 3,75 litres par personne par heure au lieu de 2,5 litres par personne par heure.
- Ajustement du taux attribué aux usages municipaux avec 2 % au lieu de 1,25 % du volume d'eau distribuée.

Art 2.1 et 2.2: Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes. À noter que les pertes d'eau potentielles et la quantité d'eau distribuée par personne a diminuée depuis le précédent bilan.

RÉSEAU LACHINE | **SECTION 4 - VALIDATION**

↑ Haut de page

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

Section réservée au MAMOT

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

ÉTAT & PLAN D'ACTION

Le guide L'économie d'eau potable et les municipalités, Réseau environnement, 2016, est une bonne référence pour remplir cette feuille :
Guide de L'économie d'eau potable et les municipalités, Réseau environnement, 2016

SECTION 1 - MESURES INCITATIVES ET SENSIBILISATION

↑ Haut de page

1.1 MONTRER L'EXEMPLE ET SE DONNER DES OBJECTIFS D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE :

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Mettre à niveau ou remplacer les accessoires et équipements consommant l'eau dans les bâtiments municipaux par des équipements à faible consommation (ex. : appareils certifiés WaterSense).	Prévue le	2020-12	Prévue
2	Installer des compteurs d'eau à la consommation dans les bâtiments municipaux.	Prévue le	2021-12	Prévue
3	Installer des points d'alimentation en eau brute.	Non prévue		Non prévue
4	Adopter de bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.	Déjà réalisée		Déjà réalisée
5	Optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines.	Prévue le	2020-12	Prévue
6	Au besoin, entrer une action.			

1.2 PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE RÉALISÉE DANS LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DES CITOYENS :

		Bilan 2017	Bilan 2016
1	Afficher l'information sur des panneaux publicitaires, dans les journaux locaux et sur le site Web de la municipalité.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
2	Participer au programme d'économie d'eau potable (PEEP) de Réseau environnement ou un programme équivalent.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
3	Participer au programme éducatif «Fantastiko» en collaborant avec les écoles primaires de la municipalité ou un programme équivalent.	Non prévue	Non prévue
4	Au besoin, entrer une action.		

1.3 SENSIBILISER LE SECTEUR RÉSIDENTIEL À L'ÉCONOMIE D'EAU :

		Bilan 2017	Bilan 2016
1	Sensibiliser les propriétaires à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
2	Sensibiliser les propriétaires aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
3	Sensibiliser les propriétaires de piscine à un contrôle adéquat du niveau et de la qualité de l'eau afin d'éviter les remplissages inutiles.	Non prévue	Non prévue
4	Mettre en place une campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau potable rejetée directement à l'égout (immeubles multifamiliaux).	Déjà réalisée	Déjà réalisée
5	Au besoin, entrer une action.		

1.4 SENSIBILISER LE SECTEUR NON RÉSIDENTIEL À L'ÉCONOMIE D'EAU :

		Bilan 2017	Bilan 2016
1	Mettre en place une campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau potable rejetée directement à l'égout.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
2	Sensibiliser le personnel à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
3	Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.	Non prévue	Non prévue
4	Mettre en place des audits pour l'économie d'eau potable.	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
5	Au besoin, entrer une action.		

1.5 FACILITER L'UTILISATION D'APPAREILS ÉCONOMISEURS D'EAU :

		Bilan 2017	Bilan 2016
1	Offrir des incitatifs financiers pour l'achat de toilettes certifiées WaterSense.	Non prévue	Non prévue
2	Promouvoir l'utilisation de récupérateur d'eau de pluie en vente.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
3	Distribuer des trousses d'économie d'eau (ex. : trousses du programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec qui comprennent un pommeau de douche, des aérateurs de robinet et un ruban de téflon).	Déjà réalisée	Déjà réalisée
4	Au besoin, entrer une action.		

SECTION 2 - RÉGLEMENTATION ET RAPPORT ANNUEL

↑ Haut de page

2.1 RÉGLEMENTER L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET PRÉSENTER LE RAPPORT ANNUEL ANALYSÉ PAR LE MAMOT :

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Adopter un règlement municipal similaire au modèle fourni par le MAMOT sur le site Web de la Stratégie.	Déjà réalisée		Déjà réalisée
2	Présenter le rapport annuel analysé par le MAMOT au conseil municipal.	Prévue le	2018-08	Prévue
3	Au besoin, entrer une action.			

2.2 APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION PAR UNE SENSIBILISATION ET UNE INSPECTION RÉGULIÈRE :

		Bilan 2017	Bilan 2016
1	Former les employés municipaux concernés pour l'application de la réglementation.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
2	Mettre en place un système de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.	Déjà réalisée	Déjà réalisée
3	Au besoin, entrer une action.		

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

ÉTAT & PLAN D'ACTION

SECTION 3 - RÉSEAU MUNICIPAL

↑ Haut de page

3.1 MESURER LA QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE ANNUELLE ET NOCTURNE:

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Installer les28 débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne.	Déjà réalisée		Déjà réalisée
2	Installer des enregistreurs de données sur les 28 débitmètres et sur les réservoirs nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne.	Déjà réalisée		Déjà réalisée
3	S'assurer annuellement que la précision des 28 débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne est acceptable.	Prévue le	2018-09	Prévue
4	Au besoin, entrer une action.			

3.2 PROGRAMME DE DÉTECTION ET DE RÉPARATION DE FUITES À METTRE EN PLACE :

	Bilan 2017		Bilan 2016
Nombre de fuites réparées dans la municipalité en 2017 :	1862		2115
			Valeur de comparaison
Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites du côté municipal (jours ouvrables estimés) :	8		10
Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites du côté privé (jours ouvrables estimés) :	4		40
			Pourcentage prévu pour 2017
Pourcentage du réseau où un programme de détection de fuites a été mis en place en 2017 :	88	%	100
Pourcentage du réseau où un programme de détection de fuites sera mis en place en 2018 :	100	%	

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Sectoriser le réseau de distribution par l'installation de débitmètres.	Prévue le	2022-12	Prévue
2	Au besoin, entrer une action.			

3.3 OPTIMISER ET RÉDUIRE LA PRESSION :

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Optimiser les pressions à l'installation de production d'eau potable.	Non prévue		Non prévue
2	Optimiser les pressions sur le réseau à l'aide de régulateurs de pression.	Prévue le	2022-12	Prévue
3	Au besoin, entrer une action.			

3.4 CORRIGER LES PURGES EN CONTINU :

		Bilan 2017	Bilan 2016
1	Optimiser les purges à l'aide de purges programmables.	Non prévue	Non prévue
2	Éliminer les purges en continu.	Non prévue	Non prévue
3	Au besoin, entrer une action.		

SECTION 4 - COMPTEURS D'EAU À LA CONSOMMATION

↑ Haut de page

4.1 COMPTEURS D'EAU À LA CONSOMMATION DANS LES SECTEURS RÉSIDENTIEL ET NON RÉSIDENTIEL :

		Équipés de compteurs et relevés	Équipés de compteurs et non relevés	Sans compteurs	TOTAL
Non résidentiel	Nombre d'immeubles	9 917	2 497	9 669	22 083
	Nombre de branchements	12 892	3 246	12 570	28 708
Résidentiel	Nombre d'immeubles	12 302	575	226 839	239 716
	Nombre de branchements	15 993	748	294 891	311 632

Nombre minimal de logements à équiper de compteurs dans la municipalité pour estimer la consommation du secteur résidentiel par échantillonnage représentatif : 380

4.2 MESURER LA CONSOMMATION DU SECTEUR NON RÉSIDENTIEL (INCLUANT LES ICI, IMMEUBLES MUNICIPAUX ET MIXTES) :

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels.	Prévue le	2021-12	Prévue
2	Relever les compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels pour mesurer la consommation du secteur non résidentiel.	Prévue le	2021-12	Prévue
3	Au besoin, entrer une action.			

4.3 ESTIMER LA CONSOMMATION DU SECTEUR RÉSIDENTIEL :

		Bilan 2017		Bilan 2016
1	Installer des compteurs d'eau sur un échantillon représentatif de logements pour estimer la consommation du secteur résidentiel.	Prévue le	2021-12	Prévue
2	Relever les compteurs d'eau sur un échantillon représentatif de logements pour estimer la consommation du secteur résidentiel.	Prévue le	2021-12	Prévue
3	Mettre en place des secteurs de suivi de la consommation (SSC) pour estimer la consommation résidentielle.	Non prévue		Non prévue
4	Relever les données nécessaires dans les secteurs de suivi de la consommation (SSC) pour estimer la consommation résidentielle	Non prévue		Non prévue
5	Au besoin, entrer une action.			

SECTION 5 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires, s'il y a lieu :

SECTION 6 - VALIDATION

↑ Haut de page

Liste de validation

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
La consigne « Au moins une action doit avoir été déjà réalisée dans la section 1.1» est respectée.	Respecté
La consigne « Au moins une action doit avoir été déjà réalisée depuis le 1er janvier 2015 » dans les sections 1.2, 1.3 et 1.4 est respectée.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

→ Voir les explications de la liste de validation

Section réservée au MAMOT

Affaires municipales et Occupation du territoire Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Cette version du Formulaire s'adresse aux d'agglomérations et vise à représenter les coûts des services d'eau de la municipalité et de l'ensemble de l'agglomération.
Articles 1.1 et 2.1 : Il est suggéré de compléter ces articles en collaboration avec le personnel responsable des finances de la municipalité.

Articles 1.2.6 à 1.2.11 : Les valeurs des tableaux des besoins annuels d'investissement des immobilisations ponctuelles peuvent être déterminées en complétant le Formulaire des immobilisations ponctuelles 2017 qui a été développé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) en collaboration avec le MAMOT: Formulaire des immobilisations ponctuelles 2017

! COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION :

Quote-part eau potable :	82,2	%
Quote-part eaux usées et pluviales :	82,2	%
Quote-part totale :		$

SECTION 1 - COÛT DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017

↑ Haut de page

1.1 FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017 :

	Frais d'exploitation	Compétence locale		Compétence d'agglomération	
		Eau potable	Eaux usées et pluviales	Eau potable	Eaux usées et pluviales
1.	Charges avant amortissement ($)	145 533 974	109 930 380		
2.	Frais de financement ($)	7 767 843	11 492 491		
3.	Remboursement de la dette ($ estimé)	17 873 597	26 663 577		
4.	Frais d'exploitation d'agglomération ($ estimé)				
5.	Frais d'exploitation ($ estimé)	171 175 414	148 086 448		
6.	Total des frais d'exploitation ($ estimé)	319 261 862			

Bilan 2017

7.	Frais d'exploitation des services d'eau totaux :	319 261 862	$
8.	Indicateur des frais d'exploitation des services d'eau :	0,56	$/m³

1.2 BESOINS ANNUELS D'INVESTISSEMENT (MAINTIEN ET RATTRAPAGE) DES IMMOBILISATIONS LINÉAIRES ET PONCTUELLES :

	Immobilisations linéaires	Compétence locale			Compétence d'agglomération		
		Conduites de distribution d'eau potable	Conduites de collecte des eaux usées	Conduites de collecte des eaux pluviales	Conduites de distribution d'eau potable	Conduites de collecte des eaux usées	Conduites de collecte des eaux pluviales
1.	Longueur (m estimé)	3 645 000	3 638 000	750 000	765 000	565 000	80 000
2.	Coût de remplacement unitaire estimé ($/m estimé)	1 300	3 100	2 500	2 700	7 800	7 600
3.	Valeur actuelle de remplacement ($ estimé)	4 738 500 000	11 277 800 000	1 875 000 000	2 065 500 000	4 407 000 000	608 000 000
4.	Durée de vie restante (années estimées)	39	69	85	37	92	120
5.	Besoins annuels d'investissement bruts ($/an estimé)	121 500 000	163 446 377	22 058 824	55 824 324	47 902 174	5 066 667
6.	Total des besoins annuels d'investissement bruts ($/an estimé)	307 005 200			108 793 165		

→Articles 1.2.6 à 1.2.11: Les valeurs des tableaux suivants peuvent être déterminées en complétant le Formulaire des immobilisations ponctuelles 2017

	Immobilisations ponctuelles - Eau potable	Compétence locale				Compétence d'agglomération			
		Installations d'approvisionnement et de production	Réservoirs d'eau potable	Postes de surpression et de régulation de pression	Autres équipements majeurs	Installations d'approvisionnement et de production	Réservoirs d'eau potable	Postes de surpression et de régulation de pression	Autres équipements majeurs
7.	Valeur actuelle de remplacement ($ estimé)	0	0	0	0	2 957 674 457	1 170 997 642	102 487 629	0
8.	Durée de vie restante (années estimées)	0	0	0	0	11	37	24	0
9.	Besoins annuels d'investissement bruts ($/an estimé)	0	0	0	0	258 162 142	31 992 924	4 338 969	0
10.	Total des besoins annuels d'investissement bruts ($/an estimé)	0				294 494 034			

	Immobilisations ponctuelles - Eaux usées et pluviales	Compétence locale				Compétence d'agglomération			
		Installation de traitement	Réservoirs et bassins de rétention	Postes de pompage	Autres équipements majeurs	Installation de traitement	Réservoirs et bassins de rétention	Postes de pompage	Autres équipements majeurs
11.	Valeur actuelle de remplacement ($ estimé)	0	0	0	0	4 664 114 680	60 119 260	109 804 556	0
12.	Durée de vie restante (années estimées)	0	0	0	0	17	31	13	0
13.	Besoins annuels d'investissement bruts ($/an estimé)	0	0	0	0	269 660 008	1 949 571	8 492 132	0
14.	Total des besoins annuels d'investissement bruts ($/an estimé)	0				280 101 711			

	Besoins annuels d'investissement	Compétence locale	Compétence d'agglomération
15.	Besoins annuels d'investissement bruts ($)	307 005 200	561 658 105
16.	Solde de la réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau ($)	0	0
17.	Total des besoins annuels d'investissement des immobilisations ($)	307 005 200	561 658 105

Bilan 2017

18.	Besoins annuels d'investissement des immobilisations totaux :	868 663 305	$
19.	Indicateur des besoins annuels d'investissement des immobilisations :	1,53	$/m³

1.3 COÛT DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017 :

Bilan 2017

1.	Coût des services d'eau total :	1 187 925 167	$
2.	Indicateur du coût des services d'eau :	2,09	$/m³

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

SECTION 2 - REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017

↑ Haut de page

2.1 REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2017 :

Revenus		Compétence locale		Compétence d'agglomération	
		Eau potable	Eaux usées et pluviales	Eau potable	Eaux usées et pluviales
1.	Tarification volumétrique ($)	11 995 795	0		
2.	Tarification non volumétrique ($)	12 913 810	0		
3.	Services rendus ($)	1 986 116	4 370 047		
4.	Transfert du gouvernement du Québec ($)	0	0		
5.	Revenus affectés aux services d'eau d'agglomération ($)				
6.	Taxe foncière sur la valeur - portion pour les services d'eau ($)	143 619 148	157 519 718		
7.	Revenus affectés aux services d'eau ($)	170 514 869	161 889 765		
8.	Total des revenus affectés aux services d'eau ($)	332 404 634			

		Bilan 2017	
9.	Revenus totaux affectés aux services d'eau :	332 404 634	$
10.	Indicateur des revenus affectés aux services d'eau :	0,59	$/m³

SECTION 3 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires, s'il y a lieu :

Art 1.2.2 Les coûts de remplacement unitaires des immobilisations linéaires incluent les services professionnels et les taxes applicables.
Cette mise à jour inclut essentiellement une augmentation des valeurs de remplacement en fonction de l'indice IPC de 2017, soit 2,1% (IPC de janvier 2017) et l'abaissement d'une année des durées de vie restantes.
Les deux évaluations détaillées, une pour les usines de production d'eau potable et l'autre pour 30 stations de pompage des égouts n'étant pas encore complétées, ces valeurs ainsi que les durées de vie restantes restent sommaires. La valeur de remplacement totale des IP ainsi consolidée totalise 9,065 G$ (était en 2016: 8,878 G$)

SECTION 4 - VALIDATION

↑ Haut de page

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

Section réservée au MAMOT

Affaires municipales et Occupation du territoire
Québec

MONTRÉAL
Code géographique : 66023
Année : 2017

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

Afin d'alléger le nombre de demandes aux municipalités, l'enquête obligatoire sur les usines de traitement d'eau potable de Statistique Canada a été intégrée dans cette feuille du Formulaire à la suite d'une entente avec le MAMOT.

Un bilan d'approvisionnement et de production est à compléter pour l'ensemble des installations de production d'eau potable qui puise de l'eau dans l'environnement afin de traiter et/ou fournir de l'eau potable à une collectivité permanente de 300 personnes ou plus. L'enquête a été révisée pour recueillir le total agrégé de tous les établissements (installations) afin que les municipalités dotées de plusieurs usines puissent communiquer toutes leurs données dans un seul questionnaire.

Indiquez tous établissements et/ou sources d'approvisionnement (installations) qui étaient en activité en 2017. (L'enquête englobe les établissements qui puisent de l'eau de l'environnement pour la traiter ou pour fournir de l'eau potable à des communautés permanentes d'au moins 300 personnes.)

		Bilan 2017	Bilan 2015
!	NOMBRE D'INSTALLATIONS (OU REGROUPEMENTS) DE PRODUCTION D'EAU POTABLE APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ :	6	6

SECTION 1 - IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

↑ Haut de page

Indiquez tous établissements et/ou sources d'approvisionnement qui étaient en activité en 2017.
Dans certains cas, tel que l'approvisionnement en eau souterraine, il peut y avoir de multiples établissements ou sources d'approvisionnement regroupés sous le même nom (au lieu du nom de chaque puits).

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 1 - ATWATER

1.1 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom : Atwater
Numéro du MDDELCC correspondant : X0008084

1.2 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : 999 Code postal : H4G 3L4
Rue : Dupuis

Latitude : 45,47300101 °N Longitude : 73,57511422 °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 2 - DES BAILLETS

1.3 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom : Des Baillets
Numéro du MDDELCC correspondant : X0008084

1.4 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : 8585 Code postal : H8N 2K2
Rue : Boulevard de la Verendrye

Latitude : 45,40904041 °N Longitude : 73,63327204 °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 3 - POINTE-CLAIRE

1.5 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom : Pointe-Claire
Numéro du MDDELCC correspondant : X0008942

1.6 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : 243 Code postal : H9S 4K7
Rue : Bord-du-Lac

Latitude : 45,43060000 °N Longitude : 73,82210000 °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 4 - PIERREFONDS

1.7 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom : Pierrefonds
Numéro du MDDELCC correspondant : X0009131

1.8 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : 18025 Code postal : H9K 1A1
Rue : Boulevard Gouin Ouest

Latitude : 45,46586905 °N Longitude : 73,89349113 °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 5 - LACHINE

1.9 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom : Lachine
Numéro du MDDELCC correspondant : X0008089

1.10 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : 2975 Code postal : H8S 1X9
Rue : Remembrance

Latitude : 45,43044394 °N Longitude : 73,69283951 °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 6 - DORVAL

1.11 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom : Dorval
Numéro du MDDELCC correspondant : X0008923

1.12 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : 55 Code postal : H9S 3L8
Rue : Avenue des Lilas

Latitude : 45,43362000 °N Longitude : 73,73559000 °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 7 -

1.13 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDDELCC correspondant :

1.14 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :

Latitude : °N Longitude : °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 8 -

1.15 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDDELCC correspondant :

1.16 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :

Latitude : °N Longitude : °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 9 -

1.17 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDDELCC correspondant :

1.18 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :

Latitude : °N Longitude : °O

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION 10 -

1.19 IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

Nom :
Numéro du MDDELCC correspondant :

1.20 COORDONNÉES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION :

Numéro : Code postal :
Rue :

Latitude : °N Longitude : °O

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

SECTION 2 - POPULATION DESSERVIE

2.1 POPULATION TOTALE DESSERVIE PAR TOUTES LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

	Bilan 2017		Statistiques 2017 pour l'ensemble de la municipalité	
Nombre de logements résidentiels occupés de façon permanente desservis :	959 023	log	861 620	log
Personnes par logement :	2,11	pers/log	2,06	pers/log
Population :	2 023 170	pers	1 777 058	pers

SECTION 3 - VOLUMES DE PRODUCTION

↑ Haut de page

3.1 VOLUME D'EAU POTABLE PRODUITE PAR TOUTES LES INSTALLATIONS (OU REGROUPEMENTS) DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

Mois	Volume mensuel total (m³)	Débit quotidien moyen (m³/d)
Janvier	47 400 854,966	1 529 059,838
Février	42 619 784,240	1 522 135,151
Mars	46 730 522,156	1 507 436,199
Avril	44 907 735,594	1 496 924,520
Mai	47 156 702,503	1 521 183,952
Juin	48 323 590,473	1 610 786,349
Juillet	51 488 734,391	1 660 926,916
Août	51 928 611,015	1 675 116,484
Septembre	49 597 960,141	1 653 265,338
Octobre	47 394 619,169	1 528 858,683
Novembre	44 466 312,551	1 482 210,418
Décembre	46 220 224,646	1 490 974,989
TOTAL	568 235 651,844	-

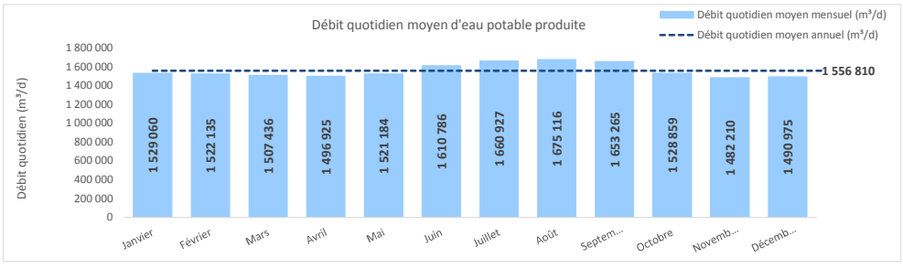

	Bilan 2017		Bilan 2015	
Débit quotidien moyen annuel d'eau potable produite :	1 556 810	m³/d	1 612 168	m³/d

3.2 VOLUME SELON LES TYPES DE SOURCES D'APPROVISIONNEMENT PAR TOUTES LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

L'eau souterraine sous influence directe d'eau de surface (ESSIDES) désigne les sources d'eau souterraine où les conditions sont telles que des agents pathogènes microbiens peuvent aller de l'eau de surface jusqu'à l'eau souterraine.

Type	Volume (m³)	Nombre d'installations
Eau de surface	568 235 651,844	6
Eau souterraine	0,000	0
ESSIDES	0,000	0
Total	568 235 651,844	6

3.3 VOLUME ESTIMÉ SELON CHAQUE CATÉGORIE DESSERVIE PAR TOUTES LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

378 465 452,055

Catégorie	Volume estimé (m³)
Secteur résidentiel	105 213 395,671
Secteur non résidentiel	273 252 056,384
Pertes d'eau	188 758 923,789
Eau exportée	1 011 276,000
TOTAL	568 235 651,844

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

3.4 VOLUME PAR TYPE DE SOURCE SELON LES CATÉGORIES DE TRAITEMENT POUR L'EAU PRODUITE PAR TOUTES LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ÉNUMÉRÉES À LA SECTION 1 :

Les catégories sont basées sur les processus de l'unité principale appliqués.
Le « système de désinfection » inclus la chloration (hypochlorites ou chlore gazeux), le traitement au dioxyde de chlore, la chloramination, les ultraviolets, l'ozonation. Au moins un de ces procédés doit être appliqué pour être considéré pour la désinfection primaire ou secondaire ou les deux.
Si vous répondez pour de multiples établissements qui se retrouvent dans différentes catégories, fournir les volumes d'eau potable produits pour chaque catégorie de traitement.

		Volume (m³) d'eau potable provenant d'eau de surface	Volume (m³) d'eau potable provenant d'eau souterraine et/ou ESSIDES
Désinfection avec filtration			
1. Filtration conventionnelle	**Inclure** la filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche), coagulation-floculation, clarification-décantation, au moins un système de désinfection. Déclarez les systèmes intégrés de lestage au sable faisant appel à des procédés de coagulation, de floculation et de sédimentation avec filtration sur matériau granulaire dans cette catégorie. **Exclure** tous les systèmes de filtration sur membrane.	**68 895 282,974**	**0,000**
2. Filtration directe	**Inclure** la filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche), coagulation-flocculation, au moins un système de désinfection. **Exclure** tous les procédés suivants (systèmes de filtration sur membrane, tous les procédés de clarification/décantation).	**499 340 368,871**	**0,000**
3. Filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche) - sans coagulation	**Inclure** filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche), au moins un système de désinfection. **Exclure** tous autres procédés de filtration, coagulation.	**0,000**	**0,000**
4. Filtration sur membrane	**Inclure** au moins un système de filtration sur membrane (ultra, micro, nano, osmose inverse), au moins un système de désinfection. **Exclure** tous les autres procédés de filtration.	**0,000**	**0,000**
5. Filtration sur membrane avec d'autres systèmes de filtration	**Inclure** au moins un système de filtration sur membrane (ultra, micro, nano, osmose inverse) effectué avec au moins un autre procédé de filtration, au moins un système de désinfection.	**0,000**	**0,000**
6. Autres systèmes de filtration	**Inclure** filtration à cartouche ou à poche et filtration lente sur sable utilisées seules ou en combinaison les unes avec les autres, ou en combinaison avec la filtration sur matériau granulaire (monocouche, bicouche ou multicouche), au moins un système de désinfection. **Exclure** tous les systèmes de filtration sur membrane.	**0,000**	**0,000**
Désinfection sans filtration			
7. Désinfection seulement	**Inclure** au moins un système de désinfection. **Exclure** tous les autres procédés de traitement ou d'ajout de produits chimiques.	**0,000**	**0,000**
8. Désinfection au moyen d'autres procédés de traitement ou d'ajout de produits chimiques (systèmes de filtration sans filtre)	**Inclure** au moins un système de désinfection. Au moins un procédé de traitement sans filtre (par ex. sable vert qui est un procédé d'échange d'ions). **Exclure** tous les systèmes de filtration sur et sans membrane.	**0,000**	**0,000**
Aucune désinfection			
9. Pas de traitement	**Exclure** tous les procédés de traitement et les systèmes de désinfection.	**0,000**	**0,000**
10. Pas de désinfection avec autre traitement	**Inclure** au moins un procédé de traitement qui n'est pas de la désinfection. **Exclure** tous les systèmes de désinfection.	**0,000**	**0,000**
Volume total d'eau traitée par type de source d'approvisionnement		**568 235 651,844**	**0,000**
Volume total d'eau traitée		**568 235 651,844**	

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

APPROVISIONNEMENT ET PRODUCTION D'EAU POTABLE

SECTION 4 - COÛTS DE TRAITEMENT ANNUELS POUR L'ANNÉE CIVILE 2017

↑ Haut de page

4.1 DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION :

En 2016 : 49 569 000 $
En 2017 : 57 237 000 $

4.2 COÛTS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN LIÉS À L'ACQUISITION ET AU TRAITEMENT DE L'EAU BRUTE DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT DE L'INSTALLATION (OU REGROUPEMENT) DE PRODUCTION EN 2017 :

Catégorie	Coûts 2017 ($)
Matériaux (ex.: produits chimiques et pièces de rechange)	5 718 753,00
Main-d'œuvre (ex.: personnel interne et externe)	16 772 568,00
Énergie (ex.: électricité, gaz naturel, diesel)	7 149 038,00
Autres (Si «oui», précisez ci-dessous)	1 153 550,00
Gestion de matières résiduelles et laboratoire	
TOTAL	30 793 909,00

SECTION 5 - COMMENTAIRES

↑ Haut de page

Entrer vos commentaires. s'il y a lieu :

Les coûts de fonctionnement et d'entretien mentionnés au tableau de la section 4.2 représentent les coûts associés aux six (6) usines de production d'eau potable de l'agglomération. Les coûts d'énergie excluant les coûts associés à la distribution, sont de 7 149 038 $ (en se basant sur l'historique des données de 2015 et celles de l'usine Des Baillets 2017, les coûts d'énergie utilisée pour les besoins des usines représentaient 54% du coût global). Les coûts associés aux activités de laboratoire s'élèvent à 1 146 365 $ (coût représentant 48% du budget global du laboratoire). La gestion des matières résiduelles à coûté 7 185 $.

SECTION 6 - VALIDATION

↑ Haut de page

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

Section réservée au MAMOT

ANNEXE - TABLEAU DES SOURCES DES DONNÉES

POUR LE FORMULAIRE SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE DU MAMOT ET LE BILAN SUR L'USAGE DE L'EAU 2017

Informations requises	Sources des données	Unités administratives
Population de Montréal	Décret gouvernemental annuel sur la population dans les municipalités	MAMOT
Longueur du réseau	Requête SIGS à la géomatique	Division du Plan d'intervention du Service de l'eau
Volume d'eau potable produit annuellement	Données des débitmètres aux usines d'eau potable	Direction de l'eau potable du Service de l'eau
Débit de nuit minimum aux usines	Calculs à partir des données de débitmètres	Direction de l'eau potable
Volume d'eau de nuit des ICI	Estimation à partir des données des compteurs d'eau d'un échantillonnage d'ICI	Section mesure de la consommation d'eau (MCE) du Service de l'eau
Volume d'eau de nuit du secteur résidentiel	Valeur par défaut fournie par le MAMOT	MAMOT
Remplacer les équipements consommant de l'eau par des équipements à faible débit	Installation systématique d'appareils à faible débit lors de la rénovation ou la construction (politique de développement durable des édifices municipaux)	Service de la gestion et planification immobilière
Installer des compteurs dans les bâtiments municipaux	Base de données MCE	Section MCE
Adopter de bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable	Pratique utilisée dans les projets immobiliers visant une certification LEED (politique de développement durable des édifices municipaux)	Service de la gestion et planification immobilière
Optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines	Optimisation faite lors de la rénovation des jeux d'eau – visite sur le terrain	Arrondissements
Afficher l'information sur des panneaux publicitaires, dans les journaux locaux et sur le site Web de la municipalité.	Campagne média réalisée de 2013 à 2017	Services des communications / Division de la gestion durable de l'eau du Service de l'eau
Participer au programme d'économie d'eau potable (PEEP) de Réseau environnement.	Formulaire d'adhésion annuelle au PEEP	Division de la gestion durable de l'eau

Informations requises	Sources des données	Unités administratives
Sensibiliser les propriétaires à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.	Activité de la Patrouille bleue	Division de la gestion durable de l'eau
Sensibiliser les propriétaires et le personnel aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.	Activité de la Patrouille bleue (secteur résidentiel); Inspecteurs du Service de l'eau (secteur ICI)	Division de la gestion durable de l'eau
Mettre en place une campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau potable rejetée directement à l'égout	Dépliants d'information disponibles dans les bureaux d'arrondissement; fiche d'information 311; informations transmises par courrier aux ICI; visites d'inspection (résidentiel et ICI) informations transmises à des syndicats de copropriétés résidentielles	Division de la gestion durable de l'eau
Promouvoir l'utilisation de récupérateur d'eau de pluie en vente.	Projet de distribution de barils en 2011-2012; Promotion des barils dans le cadre des activités de la Patrouille bleue sur la gestion des eaux pluviales	Division de la gestion durable de l'eau
Distribuer des trousses d'économie d'eau (ex. : trousses du programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec qui comprennent un pommeau de douche, des aérateurs de robinet et un ruban de téflon).	Projet réalisé en 2014	Division de la gestion durable de l'eau
Adopter un règlement municipal similaire au modèle fourni par le MAMOT sur le site Web de la Stratégie.	Règlementation adoptée en 2013	Division de la gestion durable de l'eau
Présenter le rapport annuel analysé par le MAMOT au conseil municipal.	Dépôt annuel d'un bilan de l'usage de l'eau aux instances	Division de la gestion durable de l'eau
Installer les 28 débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée annuelle et nocturne.	Débitmètres en usage aux 6 usines d'eau potable	Direction de l'eau potable

Informations requises	Sources des données	Unités administratives
Former les employés municipaux concernés pour l'application de la réglementation.	Tournée de formation auprès du personnel des divisions permis/inspection en arrondissement en 2015, 2016 et 2017	Division de la gestion durable de l'eau
Mettre en place un système de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.	Patrouille bleue pour la sensibilisation; incitatif financier aux arrondissements pour l'application de la réglementation	Division de la gestion durable de l'eau
Installer des enregistreurs de données sur les 28 débitmètres	Enregistreurs en place	Direction de l'eau potable
S'assurer annuellement que la précision des 28 débitmètres est acceptable.	Données des rapports de vérification annuelle; Plan d'action de la DEP pour les débitmètres des usines Des-Baillets et Atwater	Direction de l'eau potable
Nombre de fuites réparées en 2016	Base de données de la Division du Plan d'intervention	Division du Plan d'intervention
Délai moyen de réparation des fuites	Extraction de la base de données Gestion et entretien des actifs (GEA)	Division du Plan d'intervention
% du réseau couvert par la recherche de fuites	Base de données de la division du Plan d'intervention	Division du Plan d'intervention
Sectoriser le réseau	Programme d'optimisation du réseau	Section optimisation du Service de l'eau
Optimiser les pressions sur le réseau	Programme d'optimisation du réseau	Section optimisation
Nombre et installation de compteurs d'eau	Base de données MCE	Section MCE
Coûts des services d'eau	Rapports financiers Rapport des immobilisations ponctuelles validé par le MAMOT	Service des finances / Division du Plan d'intervention / MAMOT

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.002

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184501004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2018 au 30 juin 2018, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2018 au 30 juin 2018, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D -11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-04 16:57

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184501004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2018 au 30 juin 2018, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.
Il s'agit du deuxième rapport à être déposé aux instances pour l'année 2018. Par ailleurs, il y aura un troisième rapport trimestriel pour l'année 2018 qui couvrira la période du 1er juillet 2018 au 30 septembre 2018, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois d'octobre 2018.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1 er avril 2018 au 30 juin 2018, il est démontré qu'il y a eu deux (2) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

Par ailleurs, il n'y a aucune mainlevée approuvée par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.
CE18 0693 - 18 avril 2018 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er avril 2018 au 30 juin 2018 accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un troisième rapport trimestriel pour l'année 2018 sera présenté au comité exécutif au début du mois d'octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-03

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514 872-2149
Télécop. : 514 872-8350

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier
514 872-8186

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-04

Montréal

Rapport des mainlevées en décisions déléguées

Du 2018-04-01 au 2018-06-30

SOMMAIRE	*Date de décision*	*No de décision*	*Objet du sommaire*
2181233001	2018-04-06	DA181233001	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde à Technoparc Montréal mainlevée pure et simple de toutes les hypothèques lui résultant aux termes de l'acte publié sous le numéro 10 851 899 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, dans la seule mesure où est visé le lot 1 163 769 du cadastre du Québec, et ce, en considération du paiement d'un montant de 1 902 363,75 $ en versement partiel des sommes dues à la Ville. N/Réf. : 31H05-005-7340-01 (Mandat 18-0077-T)
2183496001	2018-04-17	DA183496001	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée pure et simple de l¿inscription de tous les droits de résolution et de rétrocession ainsi que de l'interdiction d'aliéner résultant de l'acte de vente par la Ville de Montréal à Nabisco Ltée, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 824 721, relativement à deux immeubles situés au nord de la rue de Marseille, entre la rue Viau et le boulevard L'Assomption, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve. N/Réf. : 31H12-005-2273-02 (mandat 18-0081-T)

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CE : 60.003

2018/08/01
08:30

Dossier # : 1184501003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant les locations et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er juin 2018 au 30 juin 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant les locations et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er juin 2018 au 30 juin 2018, le tout, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-04 16:56

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184501003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant les locations et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er juin 2018 au 30 juin 2018, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales compétentes un rapport global des décisions accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), concernant les locations et les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble, en vertu du RCE 02 -004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.
Ainsi, couvrant la période du 1er juin 2018 au 30 juin 2018, il est démontré qu'il y a eu cinq (5) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné, soit trois (3) décisions concernant la location et deux (2) décisions qui concernent l'aliénation d'immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1175 - 27 juin 2018 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain), couvrant la période du 1er avril 2018 au 31 mai 2018 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport global visant les décisions accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), concernant les locations et les aliénations d'immeuble, couvrant la période du 1er juin 2018 au 30 juin 2018.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un prochain rapport mensuel soit présenté au comité exécutif au début du mois d'août 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2149
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-07-03

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2018-07-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-04

Montréal

Rapport sur toutes les transactions visant l'acquisition ou l'aliénation d'un immeuble délégué au fonctionnaire de niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière pour la période Du 1er juin au 30 juin 2018

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Réalisé selon l'encadrement C-OG-GPI-D-17-003	Requérant	Objet du sommaire
2184386002	2018-06-19	DA184386002	Oui	L'Acquéreur	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Vincenzo Tomasino et Nadia Di Gennaro, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain situé à l'intersection nord-est de la 27e Avenue et de l'avenue Joliot-Curie, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 80,0 m², pour le prix de 6 500 $, plus les taxes applicables. Fermer et retirer du domaine public les lots 1 279 094 et 1 279 552 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-4467-01 - Mandat no 18-0044-T
2173496001	2018-06-22	DA173496001	Non, servitude	Le bénéficiaire	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde à Bell Canada une servitude d'utilités publiques aux fins de lignes de télécommunication, sur une partie de terrain située au sud-est du rang Bas-de-L'Assomption Nord, connu sous le nom de « pépinière municipale de Montréal », dans la Ville de L'Assomption, d'une superficie de 15,9 m², le tout à titre gratuit. N/Réf. : 33-030-001-00

Montréal

Rapport sur les locations d'un immeuble de la ville lorsque la durée n'excède pas un an et que la valeur est de moins de 25 000 $ ou sur un contrat de location d'un immeuble par la ville lorsque la valeur est de moins de 100 000 $
Du 1er juin au 30 juin 2018

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Requérant	Objet du sommaire
2187029001	2018-06-08	DA187029001	Externe	Approuver un bail d'une durée de cinq (5) mois, soit du 1er avril 2018 au 31 août 2018, par lequel la Ville loue à Rogers Communications Inc. un terrain d'une superficie de 180 m², situé à l'intersection de la rue Allard et de l'avenue Irwin, dans l'arrondissement de LaSalle, pour des fins d'exploitation d'une tour de télécommunication et d'un abri, pour une recette totale de 8 500 $, excluant les taxes. Ouvrage 6003-001
2180515001	2018-06-13	DA180515001	Externe	Approuver une entente par laquelle la Ville loue à Formation Musitechnic, pour un terme de trois (3) mois, soit du 1er juin 2018 au 31 août 2018, à des fins de stationnement non tarifé durant la période des travaux de rénovation situés dans un immeuble adjacent, un terrain situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, du côté sud de la ruelle Brady, à l'ouest de la rue Clark, une partie du numéro de lot 1 179 686-1 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 4 128 p² (383,5 m²) excluant les boîtes électriques, moyennant un loyer de 4 500 $, plus TPS et TVQ pour le terme, et ce, selon les conditions généralement établies.

Montréal

Rapport sur les locations d'un immeuble de la ville lorsque la durée n'excède pas un an et que la valeur est de moins de 25 000 $ ou sur un contrat de location d'un immeuble par la ville lorsque la valeur est de moins de 100 000 $
Du 1er juin au 30 juin 2018

Sommaire	Date de décision	No. de décision	Requérant	Objet du sommaire
2187029002	2018-06-26	DA187029002	Externe	Approuver un bail par lequel la Ville loue à Groupe de course Octane inc., pour une période de 31 jours, soit du 17 mai au 16 juin 2018, un site localisé à l'île Notre-Dame, composé de trois (3) parcelles de terrain d'une superficie totale de 3 500 m², dans le cadre du Grand prix du Canada de formule 1, le tout, pour la somme de 1 200 $, pour le terme, à laquelle s'ajoutent la TPS et TVQ. Ouvrage 6012-102